

*Enfance bafouée, La société rurale bretonne face aux abus sexuels du XIXe siècle*

Jean-François Tanguy

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/3240>

DOI : 10.4000/abpo.3240

ISBN : 978-2-7535-5040-7

ISSN : 2108-6443

**Éditeur**

Presses universitaires de Rennes

**Édition imprimée**

Date de publication : 22 avril 2016

Pagination : 212-214

ISBN : 978-2-7535-5038-4

ISSN : 0399-0826

**Référence électronique**

Jean-François Tanguy, « *Enfance bafouée, La société rurale bretonne face aux abus sexuels du XIXe siècle* », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 123-1 | 2016, mis en ligne le 22 avril 2016, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/3240> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/abpo.3240>

---





A N N A L E S  
DE  
B R E T A G N E  
ET DES  
P A Y S D E L ' O U E S T  
ANJOU · MAINE · POITOU-CHARENTE · TOURAINE

2016

Tome 123

Numéro 1

PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES  
UNIVERSITÉ DE HAUTE-BRETAGNE – RENNES 2  
CAMPUS DE LA HARPE  
2, RUE DU DOYEN-DENIS-LEROY  
35044 RENNES CEDEX

Traductions anglaises et relecture :  
Malcolm WALSBY

Cette publication est issue d'un encodage en TEI (<http://www.tei-c.org/index.xml>),  
réalisé avec des outils Apsed ([apsed.fr@orange.fr](mailto:apsed.fr@orange.fr)).

***www.pur-editions.fr***  
***http://abpo.revues.org***

Annie ANTOINE  
Secrétaire de l'Association  
pour la publication des *ABPO*

ISBN : 978-2-7535-5038-4 (édition papier)  
978-2-7535-5039-1 (édition numérique – e-pub)  
978-2-7535-5040-7 (édition numérique – pdf)

ISSN : 0399-0826

Commission paritaire : 08122

© Association des Annales de Bretagne et Presses Universitaires de Rennes  
Dépôt légal : avril 2016

Sauf opposition formelle des auteurs ou de leurs ayant droit, les articles parus dans  
les ABPO pourront être mis en ligne par l'éditeur pour être consultés et imprimés,  
à titre gratuit ou onéreux.

# Sommaire

George N. GANDY, Retour sur la fondation de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel et le rôle du duc Richard I <sup>er</sup> de Normandie .....	7
<i>Recent accounts of the foundation of the abbey of Mont Saint-Michel</i>	
TEDDY VÉRON, Bourgeois à Angers et seigneurs dans les Mauges. Le rayonnement de la famille issue du marchand Andefroy (XI <sup>e</sup> -XII <sup>e</sup> siècles) .....	35
<i>Burghers in Angers, lords in Mauges. The standing of the merchant family Andefroy (11<sup>th</sup>-12<sup>th</sup> centuries)</i>	
Justine MORENO, Les officiers de la Chambre des comptes d'Angers (1397-1424). Étude prosopographique d'après le premier « Journal » de l'institution .....	55
<i>The officers of the Chamber of accounts of Angers (1397-1424). A prosopographical study based on the institution's first "journal"</i>	
Brice RABOT, Pour une nouvelle approche du prélèvement seigneurial. L'exemple du pays de Retz à la fin du Moyen Âge .....	85
<i>For a new approach of seignorial levies. The case of Retz at the end of the Middle Ages</i>	
Emmanuel BROUARD, Quel commerce fluvial en Loire angevine au XVIII <sup>e</sup> siècle? Nantes et son arrière-pays ligérien .....	113
<i>Transport by inland waterway on the Angevine Loire in the 18<sup>th</sup> century: Nantes and its hinterland</i>	
Marco STORNI, Maupertuis et la science de la musique .....	157
<i>Maupertuis and the science of music</i>	
Alain LE BLOAS, La Tour d'Auvergne après sa mort : un héros? .....	179
<i>La Tour d'Auvergne: A hero after his death?</i>	
<b>COMPTES RENDUS (<i>reports and reviews</i>)</b>	
Galliou, Patrick, Simon, Jean-Michel, <i>Le castellum de Brest et la défense de la péninsule armoricaine au cours de l'Antiquité tardive</i> (Nicolas MATHIEU) .....	201
Bachelier, Julien, <i>Villes et villages de Haute Bretagne (XI<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècles). Analyses morphologiques</i> (Daniel PICHOT) .....	203

Reydellet, Chantal, Chauvin-Lechaptois, Monique, Bachelier, Julien (éd.), <i>Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes, suivi de 51 chartes originales</i> (Daniel PICHOT) .....	205
Favreau, Robert, <i>Poitiers, de Charles VII à Louis XI. Registres de délibérations du corps de ville n° 4 et 5 (début) (1449-1466); Poitiers, sous le règne de Louis XI de 1466 à 1471. Registres de délibérations du corps de ville n° 5 (fin) et n° 6; Poitiers, sous le règne de Louis XI de 1471 à 1482. Registres de délibérations du corps de ville n° 7</i> (Michel BOCHACA) .....	208
Szulman, Éric, <i>La navigation intérieure sous l'Ancien Régime</i> (Pierrick POURCHASSE) .....	209
Guillevic, Catherine, <i>L'impact d'une ville nouvelle dans la Bretagne du XVIII<sup>e</sup> siècle. Lorient et la Compagnie des Indes</i> (Stéphane DURAND) .....	211
Le Boulanger, Isabelle, <i>Enfance bafouée, La société rurale bretonne face aux abus sexuels du XIX<sup>e</sup> siècle</i> (Jean-François TANGUY) .....	212
Haugommard, Stéphane, <i>Les églises du diocèse de Nantes au XIX<sup>e</sup> siècle. Des édifices pour le culte, des monuments pour une reconquête</i> (Samuel GICQUEL) .....	214
Richard, Nathalie, <i>La Vie de Jésus de Renan, la fabrique d'un best-seller</i> (Hervé MARTIN) .....	216
Duplessix, Angéline [collectés par], <i>Chansons et contes de Haute-Bretagne, Une transmission orale au cœur de la bourgeoisie rennais, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles</i> (Jean-François TANGUY) .....	218
Lebel, Béatrice, <i>Boquen entre utopie et révolution 1965-1976</i> (Frédéric LE MOIGNE) .....	221
Toinard, Roger, <i>Du trou noir à l'embellie ou l'histoire de l'émigration costarmo- ricaine de la Révolution à nos jours</i> (Jean LE BIHAN) .....	223
Chronique des archives du Grand Ouest 2013-2014 .....	227
<i>A Chronicle of the Archives in the Whole of Western France 2013- 2014</i>	
Table générale (tome 122 – année 2015) .....	269
<i>General Table (122 – 2015)</i>	

# Retour sur la fondation de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et le rôle du duc Richard I<sup>er</sup> de Normandie

George N. GANDY

Historien, juriste (en retraite)

L'histoire de la formation du duché de Normandie au cours des x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles suscite toujours des controverses<sup>1</sup>. Au cours des ix<sup>e</sup> et x<sup>e</sup> siècles, l'interruption de la vie monastique et des successions épiscopales, Rouen mis à part, entraîna aussi la disparition de l'écriture dans la région et par conséquent une quasi-absence de témoignages. De plus, si peu à peu, à partir de la cour ducale, des sources écrites réapparaissent autour de l'an mil, avec l'œuvre de Dudon de Saint-Quentin notamment, les historiens sont mal armés pour évaluer les histoires partisans qu'elles rapportent à cause de l'obscurité de la période précédente.

Il y a peut-être eu, par conséquent, trop d'empressement à accepter la version normande des événements. C'est à l'évidence le point de vue de quelques historiens contemporains pour qui ces premières écritures déclenchèrent une « réécriture » systématique du passé non écrit du duché naissant, en supprimant ou en ajustant des réalités inopportunes afin d'augmenter la renommée des ducs. Un des résultats les plus convainquants de cette entreprise critique a été l'emploi de sources extérieures à la Normandie pour démontrer que l'élargissement du duché vers l'ouest avait été irrégulier après une première phase assez rapide sous Guillaume Longue Épée (927-942), mais aussi accompagné d'échecs que les sources normandes plus tardives ont niés ou ignorés<sup>2</sup>.

---

1. La relecture et l'établissement définitif de ce texte ont été assurés par Florian Mazel. Le comité de rédaction des *ABPO* le remercie infiniment d'avoir effectué ce travail. L'auteur est également très reconnaissant à Jean-Luc Leservoisier, qui l'a aidé à produire une première version française de cet article, écrit à l'origine en anglais. Il remercie aussi Linda Kirk, David Bates et Richard Allen pour leurs observations critiques.

2. VAN TORHOUDT, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie et dans le duché de Normandie*, thèse de doctorat, Université de Paris 7, 2008, p. 150-154.

Néanmoins, une méfiance généralisée envers les sources normandes comporte aussi des risques. Quand manquent des preuves extérieures, ce qui est souvent le cas, la force mais également le danger de cette sorte de remise en cause viennent de la liberté qu'elle accorde de proposer pratiquement n'importe quelle interprétation des textes convenant pour un moment particulier. À titre d'exemple, tout récemment Éric van Torhoudt a suggéré que certaines donations au Mont-Saint-Michel, attribuées par le cartulaire du XII<sup>e</sup> siècle à Guillaume Longue Épée, lui étaient prêtées à tort par un abbé du Mont, dans les années 1020. La preuve invoquée est que l'abbé en question était originaire de Jumièges, abbaye où Guillaume avait voulu se retirer comme moine et dont les religieux avaient ensuite fortement promu l'hagiographie du souverain comme prince martyr. C'est une explication possible, mais d'une attribution spéculative qui, elle-même, n'est pas établie et peut être fautive. En fait, comme Éric van Torhoudt lui-même l'a montré ailleurs, Longue Épée a joui d'un tel succès dans l'ouest du duché qu'on peut supposer qu'il a bien pu faire les dons en question<sup>3</sup>.

En ce qui concerne l'histoire du Mont-Saint-Michel, cet empressement à désavouer le récit normand des événements doit beaucoup à la plaidoirie de Katharine Keats-Rohan. Mais si nous voulons éviter d'ajouter davantage de strates aux mythes d'origine du XI<sup>e</sup> siècle, l'essentiel est d'examiner de près les contre-propositions des sceptiques modernes. Tel est l'objectif de cet article.

### Le clergé du Mont-Tombe

Selon une tradition dont il n'y a aucune raison convaincante de douter, vers l'an 709, une communauté dotée de douze clercs fut installée sur l'île du Mont-Tombe – nom du Mont-Saint-Michel jusqu'à la deuxième moitié du X<sup>e</sup> siècle, et souvent plus tard – par Aubert, l'évêque d'Avranches, à 10 kilomètres environ à l'est, et donc en Neustrie, pour prendre en charge une église que celui-ci venait d'y construire en l'honneur de saint Michel. Au IX<sup>e</sup> siècle, le texte fondateur de la communauté, *Revelatio ecclesiae sancti Michaelis*, a distingué ces *clerici* de certains *monachi* qui, selon le texte, avaient habité le lieu dans une période antérieure<sup>4</sup>.

La fraternité d'Aubert a dû comprendre plusieurs catégories de clercs : certainement des prêtres, mais aussi quelques diacres et sous-diacres, des acolytes et des lecteurs, si bien que la communauté pouvait agir comme son propre séminaire, les membres du clergé progressant à travers les grades d'ordination au moyen d'une sorte de formation interne<sup>5</sup>. Une telle

---

3. *Ibidem*, p. 326-327. GANDY, George, « Who built what at Mont Saint Michel during the 10<sup>th</sup> Century? », *Annales de Normandie*, 65 (2015), p. 160-161.

4. *Revelatio*, III.2, VII.2. Toute allusion dans cet article à la *Revelatio* renvoie à l'édition critique par Pierre Bouet et Olivier Desbordes dans BOUET, Pierre et DESBORDES, Olivier (éd.), *Chroniques latines du Mont Saint-Michel (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 2009. Pour le texte, voir p. 90-103.

5. L'auteur a beaucoup appris en discutant des clercs et chanoines avec Julia Barrow. Cependant, le professeur Barrow n'a aucune responsabilité dans les propos présentés ici.

structure, hiérarchisée et quasi-autonome, peut contribuer à expliquer la longévité de la communauté et le fait qu'elle survécut même à la disparition de l'épiscopat local pendant l'époque viking, disparition qui commença après 850<sup>6</sup> et dura jusqu'à 990 environ. Le Mont-Tombe fut peut-être la seule maison religieuse de la province de Rouen à subsister ainsi de façon ininterrompue jusqu'à l'époque normande.

Sa survie, cependant, fut également une conséquence des buts qu'elle visait<sup>7</sup>. Fait important, la marque distinctive d'une communauté cléricale était la célébration des messes, une fonction non permise aux moines. De plus, à l'époque carolingienne et peut-être plus tôt, il est probable que les clercs étaient recherchés par ceux qui voulaient se confesser à eux, encore un rôle que les moines ne pouvaient normalement pas remplir. Par conséquent, une communauté de clercs était mieux adaptée pour desservir le public laïque auquel, par nature, un monastère ne s'intéressait pas ; et incontestablement, une raison de la pérennité du Mont-Tombe fut le fait que, depuis au moins le milieu du IX<sup>e</sup> siècle, cette communauté veillait sur un lieu de pèlerinage de renommée internationale<sup>8</sup>. Il bénéficiait de la situation privilégiée qu'occupaient ses clercs entre ce monde et l'au-delà, entre les visiteurs de l'île et son patron incorporel, le Gardien du Paradis. Seuls des clercs pouvaient assurer la confession des pénitents et satisfaire la demande de célébration de messes, soit pour les pèlerins eux-mêmes soit pour les défunts. Remplacer le clergé du Mont-Tombe par des moines n'aurait pas été utile à grand chose<sup>9</sup>.

Pourtant, à un certain moment, les clercs furent remplacés par des moines, par des bénédictins introduits en 965 par le duc normand, Richard I<sup>er</sup> (942-996), si on prête foi au récit des Normands ; par des moines d'origine peut-être bretonne, installés au moins une centaine d'années plus tôt, si on préfère les arguments de Katharine Keats-Rohan. Une troisième possibilité, soutenue par Pierre Bouet, accepte la thèse normande mais suggère que longtemps avant l'arrivée des bénédictins normands, dès la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle, les clercs « aubertiens » avaient été réformés et transformés en maison de chanoines réguliers.

---

6. Il y avait toujours un évêque au moment de l'écriture de *Revelatio* ; sur celle-ci, voir plus bas.

7. GANDY, George, « Dans quel but le Mont Saint Michel a-t-il été fondé ? », *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, 92, 2015, p. 219-234.

8. MUSSET, Lucien, « Recherches sur les pèlerins et les pèlerinages en Normandie jusqu'à la Première Croisade », *Annales de Normandie*, 12, 1962, p. 128-130.

9. Le nombre de moines prêtres augmenta sensiblement à partir des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles alors que la célébration eucharistique devenait de plus en plus centrale dans la liturgie monastique. Mais au temps de la fondation du Mont-Tombe la coutume ancienne régnait toujours, l'avancement à la prêtrise ne se rattachant pas aux fonctions sacramentelles mais plutôt à l'idée du martyr, on le réservait aux moines les plus contemplatifs et ascètes (LECLERCQ, Jean, « On monastic priesthood according to the ancient medieval tradition », *Studia Monastica*, 3, 1961, p. 137-155).

Une datation plus précise de la *Revelatio* devrait permettre de renoncer à cette hypothèse, car au moment de son écriture la communauté était certainement toujours composée de *clerici*. L'œuvre narre principalement l'histoire des origines du lieu sacré dans les rêves de l'évêque Aubert. Ici l'auteur, certainement membre de la communauté, a repris une tradition, mais il intervient pertinemment dans le récit, par exemple en faisant des estimations et des comparaisons lorsqu'il décrit les dimensions de l'île ou la forme et la capacité de l'église qu'Aubert y a construite. Par conséquent, son observation selon laquelle l'île sépare l'Avranchin, et ainsi la Neustrie, de la Bretagne doit être correcte<sup>10</sup>.

Comme Nicolas Simonnet l'a fait remarquer le premier, au IX<sup>e</sup> siècle le *pagus* d'Avranches ne fut limitrophe de la Bretagne que pendant une brève période postérieure à 851, date à laquelle Charles le Chauve céda le comté de Rennes au Breton Erispoë. En 867, la Bretagne gagna aussi le Cotentin, l'Avranchin inclus, et à compter de cette date, la cité épiscopale et le Mont-Tombe lui-même devinrent bretons et le restèrent, au moins théoriquement, jusqu'à la formation de la Normandie au X<sup>e</sup> siècle. Donc, Pierre Bouet mis à part, les historiens contemporains ont en général adopté la conclusion de Simonnet selon laquelle la *Revelatio* a dû être composée entre 851 et 867<sup>11</sup>.

Pierre Bouet a soutenu que d'un point de vue stylistique la rédaction de la *Revelatio* datait de la première Renaissance carolingienne – il la date des environs de 816 – mais il ne règle pas la question des frontières politiques, et une preuve stylistique est en soi un motif trop imprécis pour dater un texte : ainsi, a-t-elle été écrite par un jeune homme ou par un homme plus âgé qui utilisait toujours le style de sa jeunesse ? En outre, Jacques Hourlier, invoquant lui aussi des considérations stylistiques, a conclu que l'œuvre datait de juste après le milieu du IX<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>. À l'évidence les preuves stylistiques ne sont pas concluantes, et la question des frontières va à l'encontre de l'hypothèse de Bouet, et non de celle d'Hourlier. Nous pouvons donc conclure avec une certaine assurance que la communauté de clergé fondée par Aubert supervisait toujours le lieu sacré en 851.

---

10. *Revelatio*, III.1 ; voir aussi la discussion dans BOUET, Pierre et DESBORDES, Olivier, *Chroniques latines...*, *op. cit.*, p. 48-49.

11. SIMONNET, Nicolas, « La Fondation du Mont-Saint-Michel d'après la *Revelatio ecclesiae sancti Michaelis* », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 106, 1999, p. 19. À strictement parler, deux frontières possibles, riveraine ou estuarienne, sont en question : celle qui suivait le Couesnon, coulant vers le nord en se jetant dans la baie du Mont-Saint-Michel tout près du Mont, qui séparait la Neustrie de la Bretagne jusqu'en 851 ; et celle délimitée par la Sélune, qui se jetait dans la baie en coulant d'est en ouest, l'estuaire passant juste au sud de l'île, qui marquait la frontière bretonne en 851-867, après que le Rennais fût passé à la Bretagne. Cependant, comme l'auteur de la *Revelatio*, toujours précis, situe le Mont par rapport à la Sélune et ne fait aucune référence au Couesnon, on peut déduire presque avec certitude qu'il écrivait en 851-867.

12. BOUET, Pierre et DESBORDES, Olivier, *Chroniques latines...*, *op. cit.*, p. 34-39. Cf. HOURLIER, Jacques, « Les Sources écrites de l'histoire montoise antérieure à 966 », dans FOREVILLE, Raymonde (dir.), *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, t. 2, Paris, Lethielleux, 1967, p. 127-128.

Il faut noter également qu'une rencontre significative eut lieu en Bourgogne, en 863 quand Odon de Glanfeuil, fuyant les Vikings avec les reliques de saint Maur, rencontra des pèlerins parmi lesquels un certain Pierre, *clericus* du Mont-Tombe qui revenait d'un voyage de deux ans à Rome et rapportait des *vitae* manuscrites de saint Bernard et de cinq de ses disciples, dont la *vita* de saint Maur lui-même, dont Odon, « pour pas peu de pièces » le persuada de se séparer<sup>13</sup>. Pierre était certainement un prêtre : la communauté n'aurait pas confié une telle mission à un subordonné. Comme il ne pouvait guère rentrer au Mont les mains vides, on peut déduire qu'il avait acquis en plus d'autres manuscrits. Ceci, comme le caractère non-patristique d'une partie au moins de l'ensemble des documents qu'il rapporta, nous laisse entendre que la communauté insulaire possédait déjà une importante bibliothèque, que ses membres étaient bien instruits et intellectuellement curieux et qu'ils étaient, en outre, globalement assez riches. Qu'ils aient pu laisser partir un prêtre pendant deux ans suggère aussi qu'il y en avait d'autres sur l'îlot et ainsi, même si ce n'est pas une preuve définitive, qu'au moment où Pierre partit, en 861, le groupe qu'il laissa derrière lui était encore une communauté de clercs.

### La version normande et ses critiques

L'histoire normande du Mont-Saint-Michel commence avec Dudon de Saint-Quentin, dont l'histoire des premiers ducs a vraisemblablement été réalisée entre 1015 et 1026<sup>14</sup>. Dudon nous dit que Richard I<sup>er</sup> y construisit « une église d'une ampleur stupéfiante » et divers bâtiments conventuels mais, les preuves archéologiques ne confirmant pas la première partie de cette affirmation, on pourrait en conclure que Dudon donne plus d'arguments aux sceptiques qu'à la cause normande qu'il voulut servir<sup>15</sup>.

Le récit de leurs origines par les moines eux-mêmes commence avec une brève série d'annales composée en 1035-1048, qui, pour l'an 965, atteste en latin : « Il a été autorisé par l'acte du pape Jean et de Lothaire roi des Francs que l'église du Mont-Saint-Michel soit dotée à perpétuité d'un ordre monastique<sup>16</sup>... » Une génération plus tard, l'*Introductio monachorum*, l'histoire de

---

13. Lettre d'Odon de Glanfeuil à Adelme : *Adhelmi Opera* dans : EHWALD, R. (éd.), *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum, Auctores Antiquissimi*. t. 15.1, Berlin, Weidmann, 1919, p. 462-463.

14. NEVEUX, François, *La Normandie des ducs aux rois, X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Ouest-France, 1998, p. 17.

15. DUDON DE SAINT-QUENTIN, *De moribus et actis primorum Normanniae ducum*, dans : LAIR, Jules (éd.), Caen, Société des antiquaires de Normandie, 1865, p. 290 (cf. GANDY, George, « Who built what...? », art. cit., p. 165-166).

16. British Library Royal, 13 A XXIII, f° 96 r°, imprimé dans *The Cartulary of the abbey of Mont-Saint-Michel*, KEATS-ROHAN, Katharine (éd.), Donington, Shaun Tyas, 2006, p. 187. La dernière entrée a lieu en 1035. Keats-Rohan a daté ces annales de 1035-1040 sur la supposition, sûrement erronée, que si elles avaient été continuées elles auraient noté la mort du comte Alain de Bretagne en 1040. Il est certain, par contre, qu'elles auraient mentionné la démission de l'abbé Suppo du Mont en 1048.

l'abbaye écrite par les moines vers 1080-1085, présente de cet événement une version beaucoup plus élaborée, qu'on discutera plus tard. Selon celle-ci, Richard I<sup>er</sup> fut informé que la communauté religieuse insulaire, qui était toujours composée de clercs, bien que l'*Introductio* les appelle *canonici*, était tombée dans une telle décadence qu'en 965, le duc se sentit obligé de l'expulser du Mont et d'installer à sa place, avec l'appui d'un diplôme de Lothaire et d'une bulle du pape, des moines bénédictins dont l'abbé se nommait Mainard<sup>17</sup>. À la fin du XI<sup>e</sup> siècle, l'abbaye bénédictine se revendiquait donc comme une fondation purement normande.

Pendant longtemps, les historiens eurent tendance à admettre ce récit, même si deux aspects sont restés gênants. D'abord, à la suite de Louis Halphen et Ferdinand Lot, les spécialistes ont toujours considéré la bulle pontificale comme un faux du XI<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>. Cela n'est pas fatal au récit de la fondation en général car le seul apport de la bulle à la narration se trouve dans sa prétendue confirmation des droits d'élection revendiqués par les moines<sup>19</sup> mais, pour certains, cette bulle douteuse jette aussi un doute sur le rôle de Lothaire. Ensuite, l'année 965 paraît bien précoce pour que Richard I<sup>er</sup> ait fondé une abbaye si loin de Rouen, dans une région dont certains doutent qu'il l'ait même jamais contrôlée à une quelconque date de son règne. Il n'est donc pas surprenant que la « version normande » ait été contestée, ni que les prétentions de régions voisines au sujet des origines de l'abbaye aient commencé à se faire jour.

Une autre histoire crédible pourrait émerger d'une exploration des liens pré-normands entre le Mont-Saint-Michel et la Bretagne, lesquels, au vu de l'origine des donations faites au monastère dès que des témoignages écrits sont disponibles, étaient assurément forts, en particulier à la fin du X<sup>e</sup> siècle, plusieurs décennies après le prétendu acte de fondation de Richard I<sup>er</sup> et à une époque où ni lui ni sa famille ni son aristocratie n'avaient fait un seul don de terre à l'abbaye. De même, les liens entre le Mont et le Maine, au sud-est de l'Avranchin, étaient aussi étroits à la fin du X<sup>e</sup> siècle, et nous offrent une autre possibilité.

Cependant, en examinant ces liens, il nous faut tenir compte de ce qui est arrivé aux clercs avec lesquels nous avons commencé. Dans l'*Introductio*, les clercs que les Normands rencontrèrent sur l'île sont appelés *canonici*. Pierre Bouet, frappé par ce terme, soutient l'hypothèse que la communauté aubertienne avait dû être transformée en communauté de chanoines vers les années 820, après avoir adopté la règle promulguée

---

17. *Introductio*, VI-VIII. Toute allusion à l'*Introductio* renvoie à l'édition critique par Pierre Bouet et Olivier Desbordes dans BOUET, Pierre et DESBORDES, Olivier, *Chroniques latines...*, *op. cit.*, Pour le texte, voir p. 202-223.

18. *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V, rois de France (954-987)*, HALPHEN, Louis et LOT, Ferdinand (éd.), Paris, Imprimerie Nationale, 1908, numéro 24, p. 53-54; KEATS-ROHAN, Katharine, *Cartulary...*, *op. cit.*, p. 18-21.

19. Pour le texte, voir KEATS-ROHAN, Katharine, *Cartulary...*, *op. cit.*, p. 74.

en 816-817 à Aix<sup>20</sup>. Bouet admet qu'il n'y a aucune preuve qu'une telle réforme ait eu lieu, et celle-ci est très peu probable. Les termes *clerici* et *canonici*, quand ils sont appliqués à des groupes, étaient tout simplement interchangeables à cette période<sup>21</sup>. Ainsi l'usage du mot *canonici* dans l'*Introductio* ne signifie pas qu'on a nécessairement réformé les clercs. En deuxième lieu, les réformes canoniales promulguées à Aix avaient pour but principal de créer un corps d'élite de prêtres, vivant en communauté avec leur évêque, qui par leur érudition et leur chasteté pourraient être un modèle pour les simples prêtres moins disciplinés qui servaient le peuple de la cité épiscopale<sup>22</sup>. Cette réforme n'aurait eu aucune pertinence évidente pour une communauté insulaire isolée, à une demi-journée de route de son évêque, dont les membres n'étaient entourés ni d'une population nombreuse à soutenir, ni d'un corps de prêtres à inspirer par leur exemple. De plus, puisque la *Revelatio* fait référence aux *clerici* et non aux *canonici*, elle devrait ainsi dater d'avant la réforme postulée par Bouet, et son hypothèse le pousse, comme nous l'avons vu, à une datation de la *Revelatio* trop précoce.

Néanmoins, si les clercs d'Aubert ne devinrent pas des chanoines réguliers, d'autres moyens de s'en débarrasser ont été échafaudés. Katharine Keats-Rohan a affirmé que Pierre Bouet avait raison de déterminer le moment d'une réforme des clercs mais qu'il avait tort en suggérant que son but était l'institution de chanoines réguliers. En effet, en 816-817, une autre réforme émanant d'Aix avait tenté d'imposer la règle de saint Benoît à tous les monastères de l'Empire. Katharine Keats-Rohan a soutenu qu'entre les années 820 et 860, les clercs aubertiens avaient dû devenir, ou faire place non pas à des chanoines mais à des moines bénédictins<sup>23</sup>. Si ceci est vrai, cela renforcerait ses arguments niant qu'il ait pu y avoir une réforme sous Richard I<sup>er</sup> pendant les années 960 – ce qu'elle appelle « *the reformation myth* » des Normands<sup>24</sup> – car la communauté devait déjà être bénédictine depuis longtemps.

Même si, comme Pierre Bouet, Katharine Keats-Rohan ne peut donner aucune preuve directe d'une réforme bénédictine précoce sur l'île, elle utilise les nécrologes plus tardifs de l'abbaye, ainsi qu'une remarque de Bernard, un moine de passage vers 870, pour suggérer que celle-ci avait dû avoir eu lieu. Le nécrologe du Mont le plus riche enregistrait les noms des individus, laïques ou religieux, pour les âmes desquels les moines offraient chaque année des prières lors de l'anniversaire de leur décès. La version conservée à l'heure actuelle, contenant plus de 7 000 noms, fut rédigée au

---

20. BOUET, Pierre et DESBORDES, Olivier, *Chroniques latines...*, op. cit., p. 35-39.

21. Julia Barrow, courriel à l'auteur, 24 juin 2013.

22. CLAUSSEN, M. A., *The Reform of the Frankish Church: Chrodegang of Metz and the « Regula canonicorum » in the Eighth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 12-15.

23. KEATS-ROHAN, Katharine, *Cartulary...*, op. cit., p. 14-17.

24. *Ibidem*, p. 21.

début du XIII<sup>e</sup> siècle à partir de matériaux plus anciens<sup>25</sup>. L'historien bénédictin Jean Laporte a pu identifier provisoirement un certain nombre de ces personnes, dont neuf sont décédées avant 965, les deux premières respectivement en 798 et 841, ce qui démontre, selon Katharine Keats-Rohan, que le monachisme aurait été présent au Mont de manière ininterrompue pendant une grande partie, voire la totalité du IX<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>.

Pourtant, le nécrologe ne permet en rien une telle conclusion. 125 individus y ont été provisoirement identifiés entre la fin du VIII<sup>e</sup> et la fin du XII<sup>e</sup> siècle, dont 115, c'est-à-dire 92 %, sont décédés après l'an mil. En suivant Katharine Keats-Rohan, il apparaît qu'au X<sup>e</sup> siècle dans sa totalité seulement trois moines identifiables ont été commémorés<sup>27</sup>. Il est beaucoup plus probable que la compilation du nécrologe n'a commencé que vers l'an mil, même si quelques personnes, mortes depuis longtemps mais toujours vénérées, y furent alors incluses. Des nécrologes du même genre que celui du Mont-Saint-Michel apparaissent ailleurs à peu près à la même époque, à partir de la deuxième moitié du X<sup>e</sup> siècle, et constituent un trait commun de la culture monastique du début du XI<sup>e</sup> siècle<sup>28</sup>. Si, contrairement aux tendances générales, cette forme de commémoration avait été instituée au Mont-Saint-Michel au début du IX<sup>e</sup> siècle, il faudrait expliquer non seulement une telle précocité mais aussi pourquoi la pratique y évolua si lentement par la suite ; pourquoi, autrement dit, les noms qui apparaissent dans la liste pendant les deux premières centaines d'années de sa supposée existence sont si peu nombreux. En fait, le nécrologe n'est pas une preuve de l'existence d'une abbaye sur l'île avant l'arrivée des Normands mais tout simplement de la longue mémoire institutionnelle des moines normands.

La vraisemblance d'une réforme monastique précoce est aussi discutée pour des raisons plus générales. Comme il a été suggéré plus haut, ce lieu sacré paraît avoir été mieux géré par des clercs qu'il ne l'aurait été par des moines, et on ne peut donc pas présumer que le clergé aurait

---

25. KEATS-ROHAN, Katharine, « Testimonies of the Living Dead: The Martyrology-Necrology and the Necrology in the Chapter-Book of Mont-Saint-Michel (Avranches, Bibliothèque municipale, MS 214) », dans ROLLASON, David *et al.* (éd.), *The Durham « Liber Vitae » and its Context*, Woodbridge, Boydell Press, 2004, p. 168-172.

26. LAPORTE, Jean, « Les Obituaires du Mont Saint-Michel », dans LAPORTE, Jean (dir.), *Millénaire Monastique*, t. 1, Paris, Lethielleux, 1966, p. 725-741; KEATS-ROHAN, Katharine, « L'histoire secrète d'un sanctuaire célèbre : la réforme du Mont-Saint-Michel d'après l'analyse de son cartulaire et de ses nécrologes », dans BOUET, Pierre, OTRANTO, Giorgio et VAUCHEZ, André (éd.), *Culte et Pèlerinages à saint Michel en Occident*, Rome, École Française de Rome, 2003, p. 152-157.

27. En détail l'analyse se décompose ainsi : 798-899 : 7 noms ; 900-999 : 3 ; 1000-1099 : 52 (dont 1000-1049 : 28) ; 1100-1199 : 63.

28. Einsiedeln, dont l'église n'a été consacrée qu'en 948, a produit le premier nécrologe de ce type mentionné par Joachim Wollasch : WOLLASCH, Joachim, « Les moines et la mémoire des morts », dans IOGNA-PRAT, Dominique et PICARD, Jean-Charles (éd.), *Religion et culture autour de l'an Mil*, Paris, Picard, 1990, p. 47-54, particulièrement p. 49. Voir aussi IOGNA-PRAT, Dominique, « Les morts dans la comptabilité céleste des Clunisiens de l'an Mil », *Ibidem*, p. 55-69.

favorisé une telle réforme, au contraire. Parce que le pouvoir concentré dans la personne d'un abbé bénédictin encourageait inmanquablement les monastères à rechercher l'indépendance par rapport à ses fondateurs, il est *a priori* peu probable qu'un évêque d'Avranches y ait été également favorable. Enfin, la datation presque certaine de la *Revelatio* en 851-867 et le témoignage d'Odon de Glanfeuil vont aussi à l'encontre d'une réforme bénédictine précoce sur l'île. De même, ils vont à l'encontre d'une autre thèse, approuvée d'ailleurs par Katharine Keats-Rohan, à savoir que le Mont-Tombe aurait connu une longue histoire comme monastère pratiquant « une forme bien établie de monachisme breton », non bénédictine, que cette auteure n'a pas explicitée<sup>29</sup>.

Malgré ces objections, selon une opinion assez répandue de nos jours, le Mont-Tombe aurait connu une histoire monastique dès le IX<sup>e</sup> siècle. En dernière analyse, pour la majorité de ses défenseurs, cette conviction ne se fonde pas sur les nécrologes mais plutôt sur le texte incomplet qui conclut le journal de voyage du moine franc Bernard, en visite au Mont-Tombe vers 870, alors qu'il achevait la dernière étape d'un pèlerinage de trois ans à Rome et en Terre Sainte. Le journal de Bernard est écrit dans un latin familial, non littéraire, et en ce qui concerne le Mont-Tombe, la chose qui l'intéressa le plus fut le prodige qui se produisait une fois par an, à la Saint-Michel, lorsque la mer à marée haute se séparait et se dressait de chaque côté, comme deux murailles, afin de permettre aux fidèles, à toute heure de la journée, de passer à pied sec du continent au sanctuaire. En aparté, il ajoute : *Ibi est abbas Phinimontius Brito...* (« L'abbé s'appelle ici Phinimontius, [un Breton] »)<sup>30</sup>.

De ces mots, Katharine Keats-Rohan déduit qu'avant 870 la communauté insulaire était devenue bénédictine et bretonne<sup>31</sup>. En théorie, il est possible qu'une réforme monastique y ait été imposée par les Bretons, les nouveaux maîtres de l'île, juste après qu'ils eurent gagné l'Avranchin en 867. Mais cela dépasse de beaucoup le témoignage de Bernard. En premier lieu, il ne fait aucune référence à des moines. Ensuite, les communautés ecclésiastiques ont toujours accueilli des hommes de diverses origines : qu'une communauté à la frontière entre la Bretagne et la Neustrie ait choisi un chef breton à un certain moment ne nous dit pas qu'elle avait des allégeances institutionnelles envers la Bretagne.

Plus important, le témoignage de Bernard ne coïncide pas avec ce qu'on connaît de l'histoire ultérieure du Mont-Saint-Michel. Si on suppose que des bénédictins y étaient installés vers la fin des années 860, comment expli-

---

29. KEATS-ROHAN, Katharine, « Une charte de l'abbé Mayeul de Cluny et la réforme du Mont-Saint-Michel », dans BEAUREPAIRE, François de et CHALINE, Jean-Pierre (éd.), *La Normandie vers l'An Mil*, Rouen, Société de l'Histoire de Normandie, 2000, p. 163.

30. *Itinerarium Bernardi monachi Franci*, dont quelques extraits sont publiés à nouveau avec des observations dans BOUET, Pierre et DESBORDES, Olivier, *Chroniques latines...*, *op. cit.*, p. 371-374.

31. KEATS-ROHAN, Katharine, « L'histoire secrète... », *art. cit.*, p. 143-144.

quer que des clercs étaient toujours en possession du sanctuaire quand les Normands arrivèrent sur l'île? Même ceux qui ont des doutes sur la fiabilité de l'*Introductio* ne doutent pas de cette partie de l'histoire qui y est racontée : d'une part, parce qu'il est invraisemblable que les Normands aient inventé les chanoines qu'ils ont prétendu avoir chassés du Mont, et d'autre part, comme nous le verrons, parce que, selon une opinion courante, les chanoines sont en fait restés sur l'île après que les Normands se soient emparés du sanctuaire. Que serait-il arrivé entre-temps aux moines non mentionnés par Bernard?

Katharine Keats-Rohan a suggéré qu'il y avait peut-être eu une scission dans la communauté au moment de sa « réforme » et qu'ensuite deux communautés, l'une de clercs, l'autre de moines, auraient coexisté sur le Mont<sup>32</sup>. Mais, en ce cas, les moines bénédictins du IX<sup>e</sup> siècle auraient dû céder le sanctuaire, le rendant encore une fois au clergé, sinon les Normands n'y auraient pas trouvé des clercs en place. Comment expliquer cette deuxième réforme et pourquoi n'y avait-il aucun signe au Mont de la présence de ces bénédictins au moment où les Normands en ont installé d'autres, venus de Saint-Wandrille et d'ailleurs, dans les années 960? L'existence, une centaine d'années plus tôt, d'une communauté de moines, suggérée par l'usage du mot *abbas* dans le journal de Bernard, dépend trop d'un enchevêtrement d'invraisemblances pour être crédible.

D'autant qu'il y a d'autres possibilités pour expliquer ce mot. Le terme *abbas* n'a pas toujours signifié le chef d'un monastère. En Gaule mérovingienne, il était aussi employé pour le prêtre ayant en charge une église célèbre par des tombes ou des reliques et pourvue de plusieurs prêtres subordonnés<sup>33</sup>. Cela ressemble à la situation au Mont-Tombe. D'ailleurs, à la fin du X<sup>e</sup> siècle, nous connaissons l'existence de quatre ou cinq églises ou oratoires sur l'île, et il pouvait bien en exister d'autres<sup>34</sup>. Ceci suggère un ensemble de clercs qui parfois agissaient individuellement. Pour décrire le dirigeant de cette structure insolite, Bernard a peut-être employé une désignation tirée du vocabulaire monastique connue de lui car, tout simplement, il ne connaissait aucun autre terme convenable; ou bien peut-être s'est-il trompé à propos de la structure formelle de la communauté? Quelle que soit l'explication, son *abbas* n'est pas une preuve de l'existence d'un monastère sur l'île vers 870.

En ce qui concerne le Mont-Saint-Michel, il ne nous reste donc aucune narration pré-normande plausible, à part l'histoire traditionnelle selon laquelle le sanctuaire était toujours desservi par la communauté aubertienne au milieu du X<sup>e</sup> siècle. C'est peut-être pourquoi quelques historiens qui veulent bouleverser l'interprétation traditionnelle s'acharnent à dis-

---

32. *Ibidem*.

33. GODDING, Robert, *Prêtres en Gaule mérovingienne*, Bruxelles, Société des Bollandistes, 2001, p. 229-239.

34. GANDY, George, « Who built what...? », art. cit., p. 166-167.

créditer toute preuve soutenant l'affirmation normande, selon laquelle les Normands avaient fondé l'abbaye en 965. Trois sources sont en question.

***Le diplôme de Lothaire, roi des Francs de l'Ouest, daté du 7 février 966***

Un diplôme prétendument délivré par Lothaire en 966 et connu seulement de deux pseudo-originaux plus tardifs raconte qu'au lieu appelé le Mont-Saint-Michel, situé au milieu de la mer, Richard marquis des Normands, a récemment rassemblé une communauté de moines avec le consentement du pape Jean. L'acte déclare qu'à la requête du pape, du marquis et d'Hugues archevêque de Rouen, à la province duquel le monastère appartenait, le roi confirme que les moines peuvent y rester pour toujours. Les éditeurs des actes de Lothaire, Louis Halphen et Ferdinand Lot, ont considéré ce diplôme comme authentique à l'exception de l'interpolation de la bulle de Jean XIII qu'ils ont, et quasiment tous les spécialistes après eux, considérée comme fausse et datée du XI<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup>.

Cependant, depuis quelques décennies, la thèse d'une falsification totale est acceptée en raison de sa réitération fréquente, au point que l'inauthenticité supposée de ce diplôme est utilisée pour soutenir des affirmations n'ayant absolument rien à voir avec la question. Pour Mathieu Arnoux, par exemple, sa falsification (faite à Rouen, pense-t-il) serait une preuve qu'à la fin du X<sup>e</sup> siècle l'archiépiscopat de Rouen aurait voulu annexer le diocèse d'Avranches, une proposition qui ne repose sur rien si le diplôme est en réalité authentique<sup>36</sup>.

Selon Katharine Keats-Rohan, le diplôme est bien évidemment une falsification du XI<sup>e</sup> siècle parce qu'une demande d'un diplôme royal visant à la restauration ou à la réforme d'une abbaye aurait nécessairement dû venir du *dux francorum*, Hugues Capet, en tant que *senior* de Richard I<sup>er</sup>. Il aurait aussi fallu que ce dernier nomme l'abbé du monastère et confirme sa dotation foncière<sup>37</sup>. Rien de tout cela ne s'applique ici. En effet, des écarts à la norme en termes de procédures de fondation ne peuvent pas prouver une falsification, car dans chaque cas ces écarts peuvent être expliqués autrement : par exemple, Hugues Capet a peut-être désapprouvé les circonstances dans lesquelles son beau-frère Richard I<sup>er</sup> avait établi les bénédictins sur l'île; l'abbé y avait peut-être participé malgré lui; à ce moment-là les moines n'avaient sans doute aucun titre clair de possession d'aucune des terres... Comme nous le verrons, tous ces éléments pouvaient compliquer les choses.

Le plus important reste que le diplôme du Mont-Saint-Michel, comme Pierre Bouet l'a récemment montré, suit correctement toutes les formules

---

35. *Recueil...*, HALPHEN, Louis et LOT, Ferdinand (éd.), *op. cit.*, p. 53-57.

36. ARNOUX, Mathieu, « Before the “*Gesta Normannorum*” and beyond Dudo : some evidence on early Norman Historiography », *Anglo-Norman Studies*, 22, 2000, p. 37-38.

37. KEATS-ROHAN, Katharine, *Cartulary...*, *op. cit.*, p. 19-20.

employées par Gezo qui a rédigé les actes de Lothaire entre 958 et 969, et que les formules de Gezo diffèrent de celles de son prédécesseur Gui et de celles de son successeur Adalbero<sup>38</sup>. Il est inconcevable que des moines du Mont aient connu assez précisément les pratiques de la chancellerie royale, vers la fin du x<sup>e</sup> ou au début du xi<sup>e</sup> siècle, pour être en mesure de contrefaire un diplôme de façon si convaincante. Ils n'auraient pas pu non plus trouver aisément un modèle à copier. Comme Katharine Keats-Rohan elle-même l'a fait remarquer, Lothaire n'a en effet délivré aucun autre diplôme aux abbayes du nord-ouest de la France<sup>39</sup>. Il est donc évident qu'une fois écartée l'interpolation concernant la bulle de Jean XIII, le diplôme est authentique; et nous pouvons noter qu'en décrivant l'installation des bénédictins au Mont comme récente, il est compatible avec les annales montoises qui imputent l'événement à 965<sup>40</sup>.

### ***L'Inventio et miracula sancti Vulfranni (vers 1053-1054)***

La tradition selon laquelle Richard I<sup>er</sup> aurait fait venir Mainard de Saint-Wandrille pour être le premier abbé du Mont-Saint-Michel ne tient pas de la fantaisie d'un scribe montois faisant tout son possible pour établir des origines non bretonnes à son abbaye. Du moins, nous la trouvons d'abord dans le texte de fondation de Saint-Wandrille elle-même, *l'Inventio et miracula sancti Vulfranni*<sup>41</sup>. Saint-Wandrille, refondation de l'ancienne abbaye de Fontenelle, proche de Rouen, avait été restaurée en 960 par des moines venus de Gand sous l'égide d'un certain Mainard, disciple du réformateur flamand Gérard de Brogne. Par la suite, on sait que pendant plusieurs décennies Saint-Wandrille eut bien du mal à subsister<sup>42</sup>, et le départ forcé de son chef pour le Mont-Saint-Michel, sans doute avec plusieurs de ses moines, dans la phase initiale du projet, apparaît comme une cause extrêmement plausible de telles difficultés. Vers 965, Jumièges, Saint-Ouen peut-être, et la toute nouvelle Saint-Wandrille étaient les seuls monastères de Normandie d'où la première cohorte des bénédictins du Mont aurait pu être extraite. Il est certain, en outre, que l'abbé du Mont entre 966 et 991 était un moine nommé Mainard<sup>43</sup>. Ainsi, à première vue, le compte rendu de *l'Inventio* semble tout à fait crédible.

38. Par exemple, pour la suscription Gezo a employé la formule *Lotharius gratia Dei rex*, comme ici, ou *divina dispensante clementia rex*, alors que Gui et Adalbéron ont employé presque toujours *Francorum avec rex* et ont préféré *divina propitiante clementia Francorum rex* (Gui) ou *misericordia Dei Francorum rex* (Adalbero) : BOUET, Pierre et DESBORDES, Olivier, *Chroniques latines...*, *op. cit.*, p. 158.

39. KEATS-ROHAN, Katharine, « L'histoire secrète... », *art. cit.*, p. 145.

40. KEATS-ROHAN, Katharine, *Cartulary...*, *op. cit.*, p. 187.

41. *Inventio et miracula sancti Vulfranni*, LAPORTE, Jean (éd.), Rouen, Société de l'Histoire de Normandie, 1938.

42. GAZEAU, Véronique, *Normannia monastica. Les princes normands et les abbés bénédictins (x<sup>e</sup>-xii<sup>e</sup> siècle)*, Caen, CRAHM, 2007, t. 1, p. 202-204.

43. LAPORTE, Jean, « Les séries abbatiale et priorale du Mont Saint-Michel », dans LAPORTE, Jean (dir.), *Millénaire Monastique*, t. 1, Paris, Lethielleux, 1966, p. 270.

Katharine Keats-Rohan a cependant avancé plusieurs arguments mettant en doute l'histoire racontée à Saint-Wandrille. Tout d'abord, les sources montoises précoces – elle mentionne explicitement les écrits historiques de l'abbé Robert de Torigni (1154-1186) et les premières annales de l'abbaye, datées d'après 1030 – ne mentionnent pas d'où est venu leur premier abbé Mainard<sup>44</sup>. Cela n'a cependant rien d'étonnant. Les premières annales du Mont se composent de notes succinctes sur un petit nombre d'événements et il ne faut pas s'attendre à ce qu'elles discoursent longuement sur les carrières antérieures des abbés. Robert de Torigni donne parfois de telles informations pour les abbés qui ont dirigé différentes abbayes normandes, mais d'autres fois il n'en donne pas. On ne peut tirer aucune conclusion spécifique de ce manque de cohérence<sup>45</sup>.

Katharine Keats-Rohan pense par ailleurs que le récit du départ précoce de Mainard pour le Mont que l'on trouve dans l'*Inventio* a peut-être à l'origine servi à dissimuler une hypothétique médiocrité de Mainard à la tête de Saint-Wandrille pendant quelques décennies. Elle suggère que le « mythe » de ce départ aurait peut-être été conçu par l'éminent abbé de Saint-Wandrille, Gérard, nommé en 1008 par Richard II pour restaurer la réputation de l'abbaye, et elle fait également la suggestion, peu plausible, comme l'a démontré Véronique Gazeau, que ce Gérard aurait d'abord été un moine du Mont-Saint-Michel et qu'il aurait ainsi été informé des dates de l'abbatit de « l'autre » abbé Mainard, celui du Mont<sup>46</sup>. Mais le nombre d'exigences non satisfaites par une telle explication met plutôt l'accent sur la crédibilité de l'histoire originale. En outre, le nécrologe du XI<sup>e</sup> siècle atteste qu'au Mont-Saint-Michel des prières étaient effectuées en faveur des moines de Saint-Bavon et de Saint-Pierre-au-Mont-Blandin, deux abbayes de Gand réformées par Gérard de Brogne, ainsi qu'en faveur de la comtesse Alfrida, la mère d'Arnoul I<sup>er</sup> de Flandres, patron de de Brogne. Les moines de Saint-Wandrille figuraient aussi plus souvent dans leurs prières que ceux de toute autre abbaye normande<sup>47</sup>. Les liens entre le Mont-Saint-Michel et Saint-Wandrille apparaissent donc assez clairs. L'explication préférée par Katharine Keats-Rohan, selon laquelle le Mont aurait entretenu des liens particuliers avec la Flandre grâce à des prétendues relations avec l'Angleterre dépend encore une fois d'hypothèses complexes non corroborées

---

44. KEATS-ROHAN, Katharine, « L'histoire secrète... », art. cit., p. 151-152.

45. Véronique Gazeau, dans un résumé du débat à propos de l'histoire de Mainard selon l'*Inventio*, pour la plupart excellent, a peut-être elle-même émis un doute qui, de façon similaire, manque de substance. Elle accorde en effet du crédit aux différences liturgiques entre Saint-Wandrille et le Mont-Saint-Michel qui ressortent de leurs sacramentaires respectifs de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, différences qui l'incitent à penser que le lien proposé dans l'*Inventio* est plutôt douteux. Cependant, les interventions liturgiques de plusieurs générations d'abbés et de chantes de chacun des deux monastères auraient dû rendre ces divergences prévisibles. On ne sait rien de leurs liturgies au milieu du X<sup>e</sup> siècle. Cf. GAZEAU, Véronique, *Normannia monastica...*, op. cit., t. 1, p. 205-211.

46. KEATS-ROHAN, Katharine, « L'histoire secrète... », art. cit., p. 156-157. Cf. GAZEAU, Véronique, *Normannia monastica...*, op. cit., t. 1, p. 207-208.

47. BOUET, Pierre et DESBORDES, Olivier, *Chroniques latines...*, op. cit., p. 168-172.

par la documentation. Elle apparaît ainsi beaucoup moins convaincante que l'histoire racontée au XII<sup>e</sup> siècle.

Katharine Keats-Rohan a enfin avancé que le Mainard du Mont n'était pas flamand mais « manifestement un noble neustrien avec de très bonnes relations », qui était parent, suggère-t-elle, des comtes et vicomtes du Mans. Bien avant l'arrivée au Mont des Normands en 965, ce Mainard « était abbé [du Mont] depuis longtemps sans doute, peut-être dès les années 940 ou 950<sup>48</sup> ». Mais ce n'est qu'une pure spéculation. Elle n'a pu identifier aucun Mainard issu de ce groupe généalogique ayant la durée de vie requise et Véronique Gazeau, elle-même également spécialiste de prosopographie, considère cette hypothèse comme « fragile<sup>49</sup> ». Katharine Keats-Rohan n'a également aucune preuve que le Mainard du Mont y ait rempli la fonction d'abbé avant l'arrivée des Normands.

À tout point de vue, que le Mainard de Saint-Wandrille soit aussi celui du Mont reste l'hypothèse la plus convaincante. Elle correspond aux implications du diplôme confirmant que Richard I<sup>er</sup> est intervenu au Mont-Saint-Michel au milieu des années 960. Elle corrobore aussi l'idée que l'établissement de la nouvelle abbaye s'est fait sans véritable planification.

### ***La charte de Maïeul de Cluny (966 ?)***

Par une charte copiée dans le cartulaire du Mont-Saint-Michel, un petit champ de vigne situé à Marmoutier, sur la Loire, fut concédé à l'abbaye par l'abbé Maïeul de Cluny avec l'accord des *fratres* de Cluny et de Marmoutier<sup>50</sup>. La copie du cartulaire est datée *regnante Lothario rege anno xli*, mais comme Lothaire (954-986) est décédé dans la trente-deuxième année de son règne, il est évident qu'il s'agit d'une erreur. Dans son édition du cartulaire, Katharine Keats-Rohan remarque très justement : « *It was clearly intended at the Mont that the date should be read as anno xii, the twelfth year, i.e. 966. The use of an 'l' form for a long 'i' occurs elsewhere in the cartulary [...]*<sup>51</sup> ».

L'authenticité de la charte n'est pas en doute<sup>52</sup>, mais sa datation est problématique puisqu'en 966 Cluny n'est pas connue pour avoir eu de lien institutionnel avec Marmoutier, bien que l'abbaye bourguignonne ait été active dans la région dès avant cette date en réformant l'abbaye de Saint-Julien qui appartenait au même cercle tourangeau<sup>53</sup>. Pendant les années 960,

48. KEATS-ROHAN, Katharine, « L'histoire secrète... », art. cit., p. 158-159.

49. GAZEAU, Véronique, *Normannia monastica...*, op. cit., t. 1, p. 211.

50. KEATS-ROHAN, Katharine, *Cartulary...*, op. cit., numéro 32, p. 114-115. Dans la charte le terrain est décrit tout simplement comme *terra*, mais par la suite il est certain qu'il a fourni du vin aux moines (*ibidem*, p. 233).

51. KEATS-ROHAN, Katharine, *Cartulary...*, op. cit., p. 114.

52. KEATS-ROHAN, Katharine, « Une charte... », art. cit., p. 165; et *idem*, *Cartulary...*, op. cit., p. 39.

53. FARMER, Susan, *Communities of St Martin : Legend and ritual in medieval Tours*, Ithaca, Cornell University Press, 1991, p. 30.

Marmoutier était une pauvre communauté de chanoines, sous le contrôle d'Hugues Capet comme abbé laïque, ayant subi des revers de fortune au cours des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles<sup>54</sup>. On sait qu'Hugues Capet était ami et un soutien de Maïeul, mais c'est en fait Eudes I<sup>er</sup>, comte de Blois, sous l'autorité duquel Capet paraît avoir placé Marmoutier, qui, vers 985-986, demanda à Maïeul de réformer la communauté, faisant appel à des moines de Cluny pour ce faire<sup>55</sup>. Le don en faveur du Mont pourrait donc dater de cette période-là.

À l'encontre d'une datation si tardive, il faut cependant prendre en compte les circonstances suivantes : tout d'abord, en 986, Maïeul a engagé un assistant, or celui-ci n'a pas ratifié cette charte<sup>56</sup>; ensuite, un des officiers de Cluny qui, lui, était signataire de la charte, un prêtre nommé Otger, apparaît soit comme scribe, soit comme témoin, dans cinq autres chartes clunisiennes, mais seulement entre 966 et 972<sup>57</sup>; enfin, dans la charte, Maïeul déclare effectuer la donation avec l'accord de ses *fratres*, mais en faveur des *monachi* qui servent saint Michel, une distinction qui suggère que la communauté de Marmoutier se composait encore de chanoines et non de moines. Il ne faut donc pas rejeter d'emblée la possibilité que la réforme monastique d'Eudes se soit appuyée sur un rôle consultatif ou de surveillance préexistant de Cluny, peut-être exercé à titre intermittent et non documenté, alors qu'Hugues Capet était toujours abbé laïque de la maison, une position qu'il occupait depuis la mort de son père en 956. Par conséquent le don de Maïeul en faveur du Mont peut dater de 966, soit quelques mois après l'arrivée de Mainard et ses moines au Mont.

Il convient également de réfléchir à la teneur de la charte. C'est à Marmoutier, au IV<sup>e</sup> siècle, que saint Martin de Tours, avec 84 de ses disciples, habitant des grottes et des cabanes proches du fleuve, introduisit le monachisme en Gaule<sup>58</sup>. Maïeul de Cluny, lui, était l'abbé le plus important de son époque, et son don au Mont d'une petite vigne de cette propriété était grandement significatif. Premièrement, le raisin représentait le vin de l'eucharistie et ainsi l'espoir que le salut serait offert aux moines du Mont; mais au-delà, la vigne était le symbole des relations entre Dieu et son peuple. Le vignoble était le lieu protégé par Dieu, où les vignes, ses enfants, prospéreraient sous sa garde; par extension, la vigne symbolisait aussi l'Église. On peut inférer que par ce don d'un vignoble, Maïeul investissait Mainard du devoir de réimplanter le monachisme, peut-être même le christianisme, en Normandie. On oublie facilement combien le paysage ecclésiastique de la province, toujours dépourvue d'évêques et de monastères même cinquante ans après la conversion publique de Rollon au christianisme, dut paraître

54. *Ibidem*, p. 19 et 35.

55. *Ibid.*, p. 67-68. Cf. KEATS-ROHAN, Katharine, « Une charte... », art. cit., p. 165, qui date la réforme de Maïeul vers 982 mais n'en donne pas de citation.

56. LAPORTE, Jean, « L'Abbaye du Mont-Saint-Michel aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles », dans LAPORTE, Jean (dir.), *Millénaire Monastique*, t. 1, p. 61.

57. KEATS-ROHAN, Katharine, *Cartulary...*, *op. cit.*, p. 232-233.

58. DUNN, Marilyn, *The Emergence of Monasticism. From the Desert Fathers to the Early Middle Ages*, Oxford, Blackwell Publishing, 2000, p. 62-64.

désert à des religieux venus d'ailleurs. Les vignes provenant spécifiquement de Marmoutier étaient aussi chargées de sens parce que, pour les premiers moines de saint Martin, les falaises trouées d'habitations troglodytes avaient représenté une solitude ascétique rappelant la vie des pères du désert en Égypte, bien qu'en même temps, ce fût un endroit entouré des riches terres du Val de Loire, illustrant ainsi la munificence de la bienveillance de Dieu. En termes ecclésiastiques, la Basse-Normandie du milieu du x<sup>e</sup> siècle était aussi un désert, mais un désert auquel les vignes de Marmoutier promettaient qu'une métamorphose était du domaine du possible.

On ne peut pas être certain que le don de Maïeul au Mont-Saint-Michel date de 966, et pas des années 980, mais son sens hautement symbolique confirme que le moment le plus opportun et le plus propice aurait été cette année, juste après l'arrivée des bénédictins sur l'île.

Nous avons donc de manière certaine deux, et peut-être même trois, raisons d'avoir confiance en l'affirmation des Normands selon laquelle ils avaient introduit les bénédictins au Mont-Saint-Michel et que cela s'était produit en 965, ainsi qu'il est mentionné dans les premières annales de l'abbaye.

### **L'installation des moines**

De toute évidence, Richard I<sup>er</sup> avait envers l'Église une attitude plus ambivalente que son père Guillaume Longue Épée. Richard ne correspondait pas au modèle du chrétien pieux selon les conventions, peut-être à cause de son éducation à Bayeux parmi des Scandinaves connus pour leur pragmatisme en matière religieuse<sup>59</sup>. Si, à la fin du siècle, les Normands étaient toujours réputés irrémédiablement païens selon les ecclésiastiques orthodoxes comme Guillaume de Volpiano, c'était sans doute dû à la perception selon laquelle Richard n'avait pas soutenu les intérêts de l'Église avec le zèle attendu d'un prince chrétien et qu'il avait peut-être, en outre, conservé des croyances hétérodoxes.

Au cours d'un règne de plus de 50 ans, Richard ne fit rien pour reconstruire l'Église en tant qu'institution avant l'approche de sa mort. Le siège métropolitain mis à part, aucun des sept diocèses de la province ne fut pourvu en permanence avant les années 986-990<sup>60</sup>. François Neveux a suggéré que Richard n'établît une autorité adéquate sur son aristocratie que tard dans sa vie, pour pouvoir recouvrer d'elle les propriétés ecclésiastiques qu'elle avait détournées<sup>61</sup>. Mais, si l'on écarte l'idée selon laquelle les

---

59. DUDON DE SAINT-QUENTIN, *De moribus...*, *op. cit.*, p. 221-2. VAN TORHOUDT, Éric, *Centralité et marginalité...*, *op. cit.*, p. 168-171.

60. NEVEUX, François, *La Normandie des ducs*, p. 56-57 et 274-276. Au cours du x<sup>e</sup> siècle, des évêques furent nommés sur le siège de Coutances, mais ils résidaient à Rouen, et le firent encore pendant une bonne partie du siècle suivant. À l'évidence ils n'ont pas concrètement pris en charge leur diocèse.

61. *Ibidem*, p. 274-276.

premiers ducs normands n'auraient pas vraiment désapprouvé les droits exercés par des laïcs sur les biens de l'Église<sup>62</sup>, cette analyse n'explique pas qu'en définitive Richard se soit soudain décidé à modifier les choses à travers le duché en l'espace de deux à quatre ans<sup>63</sup>. Comme cela dut paraître évident à Guillaume de Volpiano, ces actions trahissaient manifestement une mentalité instrumentaliste : Richard a pourvu les évêchés, quand il l'a fait, non à cause de la disparition soudaine d'une contrainte puissante et omniprésente qui aurait permis au rayonnement de sa piété de se manifester, mais parce qu'il a vu qu'il était de son intérêt de le faire (et donc il aurait pu le faire plus tôt)<sup>64</sup>.

Le traitement accordé aux moines sous Richard I<sup>er</sup> a suivi une trajectoire parallèle. À l'exception de deux cas, les abbayes de Fontenelle/Saint-Wandrille et du Mont-Saint-Michel, le duc ne promut ni ne facilita le monachisme avant une période tardive de sa vie, vers l'an 990<sup>65</sup>. Au milieu du IX<sup>e</sup> siècle, les moines de Fontenelle avaient fui les Vikings, en s'installant finalement à l'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont-Blandin près de Gand. Vers 944-953, l'abbé réformateur de Saint-Pierre, Gérard de Brogne, ramena un corps de moines en Normandie, mais Richard refusa de leur restituer les propriétés d'origine et la refondation ne réussit pas. En 960, Gérard de Brogne étant décédé l'année précédente, il y eut une deuxième tentative sous son disciple Mainard. Cette fois, le duc permit la refondation ; mais ses anciennes terres ne furent rendues à l'abbaye que plusieurs décennies plus tard et ce fut donc d'abord une simple dépendance de Saint-Pierre de Gand, sans abbé à strictement parler<sup>66</sup>.

---

62. VAN TORHOUDT, Éric, *Centralité et marginalité...*, *op. cit.*, p. 392.

63. Selon une révision récente des dates probables de nomination des évêques, au moins trois des cinq sièges pourvus à cette époque-là suite à une longue vacance, et peut-être tous les cinq, ont été attribués vers 989-90, c'est-à-dire seulement en l'espace de deux ans (ALLEN, Richard, *The Norman Episcopate, 989-1110*, thèse de doctorat, University of Glasgow, 2009, fig. 3, p. 14).

64. Les raisons qui expliquent son changement de conduite dépassent les limites de cet article, mais il paraît s'être lancé dans une stratégie, poursuivie par ses héritiers, d'intégration du duché dans les dynasties européennes royales et impériales, ce qui l'entraîna en partie à définir un lignage d'héritiers légitimes (d'où la christianisation des mariages ducaux) et la restauration de la hiérarchie ecclésiastique en Normandie. Il a été suggéré, d'une manière plausible, que les unions informelles des Rollonides avec des femmes de l'entourage ducal, scandinaves, franques ou bretonnes, particulièrement caractéristiques du X<sup>e</sup> siècle, avaient encouragé l'aristocratie normande à s'unir autour de la lignée ducal, et que, par conséquent à partir des années 990, ce degré de sécurité interne atteint, il lui est devenu possible de mener une stratégie matrimoniale plus exogame (VAN TORHOUDT, Éric, *Centralité et marginalité...*, *op. cit.*, p. 606-637, en particulier p. 633-634).

65. Selon une *pancarte* du XII<sup>e</sup> siècle, Richard I<sup>er</sup> refonda aussi Saint-Taurin d'Évreux après avoir repris la ville éponyme à Thibaud de Blois en 962, mais la première mention de l'abbaye ne date que de 989. La sincérité de cette tradition est donc incertaine, et même douteuse : GAZEAU, Véronique, *Normannia monastica...*, *op. cit.*, t. 1, p. 9 ; et VAN TORHOUDT, Éric, *Centralité et marginalité...*, *op. cit.*, p. 187-190.

66. GAZEAU, Véronique, *Normannia monastica...*, *op. cit.*, t. 1, p. 202-203.

Richard n'était pas l'instigateur de ce projet et il fit très peu pour le faciliter. Très tôt effectivement, comme nous l'avons vu, il mit presque fin à l'entreprise en faisant appel à Mainard pour la fondation du Mont-Saint-Michel. Néanmoins, on peut expliquer cette intervention, peu profitable à Saint-Wandrille, si l'on considère l'installation des bénédictins au Mont surtout comme un geste politique sommairement organisé. Celui-ci se produisit en conclusion d'une guerre qui opposait le duc au roi franc Lothaire, à l'empereur allemand Otton le Grand et à Thibaud, comte de Blois et de Chartres, « bête noire » des Normands<sup>67</sup>. Une paix signée à Gisors en 966 mit fin aux hostilités et par la suite la Normandie ne subit plus aucune autre invasion au cours des trente dernières années de la vie du duc<sup>68</sup>. Il est très probable que la fondation de l'abbaye du Mont-Saint-Michel constitua un élément du processus de paix. Les deux choses sont liées par le diplôme que Lothaire délivra en février 966, confirmant formellement que les moines récemment installés sur l'île par Richard avaient le droit inviolable d'y rester pour toujours.

Le diplôme paraît attester de négociations conduites au niveau de la cour et du haut clergé de la province, et apparaît comme un élément du système de don et contre-don, caractéristique du processus médiéval de réconciliation. On peut présumer que Lothaire a partagé avec la plupart de ses contemporains le soupçon que les Normands étaient toujours païens et qu'il a accueilli l'acte de fondation d'une abbaye par Richard comme un témoignage de son désir d'être reconnu à l'avenir comme un souverain vraiment chrétien, malgré le caractère manifestement politique de son acte (souligné par le fait que le duc n'a pas, par la suite, conféré de biens à l'abbaye ni fondé d'autres monastères avant 990).

Richard a sans doute apprécié que l'îlot soit déjà pourvu de bâtiments appropriés, que les locaux soient occupés par une communauté d'un genre obscur, assurément non bénédictine, qu'en l'absence d'un évêque d'Avranches qui aurait pu protester (Richard n'en nommant un que vers 990), il pouvait discrètement remplacer par des moines. Sans frais pour le duc, la maison était prête pour l'emménagement.

D'un autre côté, le diplôme, c'est-à-dire le contre-don de Lothaire, n'était pas seulement une reconnaissance de l'acte de fondation de l'abbaye par Richard. L'important tenait au fait qu'il concédait à un ordre de moines le droit de demeurer sur l'île à perpétuité. Quand, quelques années plus tôt, Gérard de Brogne, le mentor de Mainard, qui réformait alors l'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont-Blandin, avait cherché à obtenir un acte semblable du père de Lothaire, Louis d'Outremer, son but avait été de faire confirmer les droits de la nouvelle communauté sur la propriété appelée à être prise en charge<sup>69</sup>. En revanche, le diplôme de Lothaire, en se concentrant sur le droit

---

67. NEVEUX, François, *Normandie des ducs...*, *op. cit.*, p. 50-51.

68. Sur la datation de Gisors, voir POTTS, Cassandra, *Monastic Revival and Regional Identity in Early Normandy*, Woodbridge, Boydell Press, 1997, p. 81-82, note 3.

69. LAPORTE, Jean, « L'Abbaye du Mont Saint-Michel aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles », dans LAPORTE, Jean (dir.), *Millénaire Monastique*, t. 1, p. 61.

d'occupation de l'île par les moines, suggère, en ce qui concerne le Mont, que cette question était vraiment délicate et qu'il s'agissait de l'aspect de la fondation le plus manifestement sujet à contestation. Autrement dit, c'était parce que le diplôme royal sanctionnait la mise à l'écart des premiers occupants du Mont que Richard en avait tant besoin. Implicitement, le diplôme approuvait une expropriation arbitraire et il se peut qu'Hugues Capet l'ait désapprouvé pour cette raison ; de même, il mettait très probablement mal à l'aise le nouvel abbé du Mont. Ni l'un, ni l'autre n'étaient associés à l'acte<sup>70</sup>. Quant aux droits des moines à prendre possession du patrimoine de leurs prédécesseurs, le diplôme n'en dit rien, sans doute parce que la prise de contrôle non consensuelle du sanctuaire en faisait un objet de litige, non seulement avec les clercs expropriés mais aussi avec les familles des anciens bienfaiteurs de la communauté. Lothaire et le duc ont sans doute préféré laisser les moines régler la question du mieux qu'ils pouvaient.

Considérer l'installation des moines dans son contexte politique nous aide à comprendre les raisons pour lesquelles Richard a agi ainsi précisément en 965-966 et pourquoi il a négligé sa fondation par la suite. L'authenticité du diplôme de Lothaire est aussi soulignée par sa pertinence fonctionnelle en termes d'établissement des nouveaux habitants sur l'île.

Une fois installés et reconnus par le roi, les bénédictins, ayant servi le but immédiat de Richard, furent ignorés du duc et de sa cour pendant plusieurs décennies, au point que quelques historiens ont douté qu'aucun événement significatif du point de vue institutionnel ait pu se produire au Mont pendant les années 960. En conséquence, les premières années de l'abbaye furent loin d'être prospères. Le don très symbolique de Maïeul mis à part, les moines n'ont reçu aucune donation foncière pendant les vingt-cinq premières années de leur présence sur le Mont. Peut-être les donateurs potentiels ont-ils hésité jusqu'à ce qu'il devienne évident que l'abbaye soit acceptée comme héritière des propriétés qui avaient autrefois appartenu à la communauté de clercs. Finalement ce degré de légitimité fut atteint. Vers l'an mil, par exemple, Ivo fils de Fulcoïn, « restituait » à l'abbaye huit *villae* que ses ancêtres avaient cédées aux prédécesseurs des moines mais que ceux-ci avaient perdues pendant l'époque viking<sup>71</sup>.

Plusieurs signes suggèrent qu'un quart de siècle passa avant que l'abbaye ne commence à prospérer. À partir de l'an 990 environ, on constate cependant un afflux de nouvelles donations, – quoiqu'elles ne proviennent pas de la famille ducale ni de l'aristocratie normande, mais plutôt de Bretagne et du Maine<sup>72</sup> –, et simultanément, d'ambitieux travaux de construction, l'essor de la production manuscrite de ce qui serait

---

70. Voir ci-dessus, p. 17.

71. KEATS-ROHAN, Katharine, *Cartulary...*, *op. cit.*, p. 108-110. Vraisemblablement, Fulcoïn aurait restitué ces propriétés au clergé si les clercs habitaient encore sur l'île : quant à ce débat, voir plus loin.

72. POTTS, Cassandra, *Monastic Revival...*, *op. cit.*, p. 87-96.

un des plus importants *scriptoria* du nord-ouest de la France, enfin une augmentation considérable du nombre des moines<sup>73</sup>. Sans qu'on puisse l'expliquer, une liste de noms de 50 moines du Mont toujours vivants et de 40 moines décédés fut ajoutée, entre 1005 et 1009, à un sacramentaire destiné à Fleury. À l'évidence, le nombre des morts par rapport aux vivants a été sous-estimé<sup>74</sup>. Néanmoins, 40 morts serait un nombre incroyablement faible si, comme l'a avancé Katharine Keats-Rohan, l'histoire de l'abbaye remontait au IX<sup>e</sup> siècle. Le chiffre des moines décédés serait également beaucoup trop faible pour un monastère fondé une quarantaine d'années auparavant si celui-ci avait régulièrement abrité 50 moines. Ceci suggère très probablement qu'une population d'abord peu nombreuse avait subi une augmentation importante pendant la dizaine ou quinzaine d'années précédant immédiatement le recensement, c'est-à-dire dans les années 990.

Durant ses vieux jours Richard I<sup>er</sup> commença à soutenir le développement du monachisme en Normandie, de même qu'il pourvut les sièges des évêchés qu'il avait laissés vacants auparavant. Au Mont-Saint-Michel, il paraît avoir financé la restauration du toit de l'église et des bâtiments monastiques sérieusement endommagés à la suite d'un incendie vers 992<sup>75</sup>, peut-être en conformité avec sa nouvelle politique envers l'Église en général, ou bien pour contrer l'influence de la Bretagne et du Maine, d'où les dons avaient récemment commencé à affluer en faveur des moines montois. Toutefois, bien que la générosité de ces régions envers l'abbaye ait continué pendant les années 990-1010 environ, il n'y eut aucune d'autre donation de la part de la famille ducale pendant cette période.

Une autre explication possible mérite réflexion, même si elle est moins généreuse envers les motivations du duc. Chose curieuse en effet, au sud-est de l'église abbatiale (aujourd'hui Notre-Dame-sous-Terre), subsistent des vestiges d'un bâtiment de forme basilicale qui paraît dater de la fin du X<sup>e</sup> ou du début du XI<sup>e</sup> siècle et qui était d'une qualité et d'une ampleur surprenantes. Sa destination est inconnue mais il y a plusieurs raisons de

---

73. En ce qui concerne les dons fonciers, voir numéros 22, 26-28 and 47, et aussi Appendix ii.1, parmi les chartes énumérées dans KEATS-ROHAN, Katharine, *Cartulary...*, *op. cit.*, p. 55-62. Sur l'histoire précoce du *scriptorium*, voir ALEXANDER, Jonathan, *Norman Illustration at Mont Saint Michel, 966-1100*, Oxford, Clarendon Press, 1970, p. 23-126 et DOSDAT, Monique, *L'Enluminure romane au Mont-Saint-Michel, X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Ouest-France, 2006, p. 25-67.

74. Quelques-uns ont peut-être été oubliés, d'autres sont décédés après avoir changé de monastère. Il est probable que la raison principale de la sous-estimation des morts ait été la proportion inconnue de moines décédés après avoir définitivement abandonné la vie religieuse. Le contenu de la liste est reproduit dans BOUET, Pierre et DESBORDES, Olivier, *Chroniques latines...*, *op. cit.*, p. 379-380. La provenance et la datation du recensement, mais pas ses implications démographiques, sont discutées en détail dans GRÉMONT, Denis et DONNAT, Lin, « Fleury, le Mont Saint-Michel et l'Angleterre à la fin du X<sup>e</sup> siècle et au début du XI<sup>e</sup> siècle », dans LAPORTE, Jean (dir.), *Millénaire Monastique...*, *op. cit.*, t. 1, p. 751-793.

75. Dudon nous dit que le duc y a construit une église, mais l'abbatiale n'était pas détruite par le feu et il est plus probable qu'il a contribué à reconstruire son toit : GANDY, George, « Who built what...? », *op. cit.*, p. 165-166.

penser que ce n'était pas une église, mais un édifice construit pour un usage séculier. Il est possible qu'il ait été imposé aux moines par Richard I<sup>er</sup> en prévision des noces de ses enfants, Richard et Havoise, avec les enfants du duc Conan de Bretagne, Judith et Geoffroi, noces qui furent célébrées au Mont peu après l'an mil<sup>76</sup>. Quoi qu'il en soit, si le duc en a vraiment été responsable, il est possible que les travaux de réparation cités plus haut n'aient été réalisés que pour amadouer les moines, sans doute profondément offensés par l'intrusion au cœur de leur monde d'un bâtiment laïque si provocant, ces moines qui, en tout cas, même quarante ans après l'acte de fondation du duc, n'étaient encore dans leur majorité ni normands ni bretons, mais francs<sup>77</sup>. Peu après, en 1009, dans le premier acte en notre possession passé entre l'abbaye et un duc, les moines s'adressent à Richard II non comme « duc des Normands » mais comme « marquis de Neustrie », signe qu'ils ne se sentaient pas encore attachés au duché lui-même<sup>78</sup>.

Cela ne changea qu'après 1015, quand Gunnor, veuve de Richard I<sup>er</sup>, fit au Mont une donation considérable qui inaugura un patronage plus général de l'abbaye par les membres de la famille ducale<sup>79</sup>, et fut suivie, enfin, par un déluge de dons fonciers de la part de l'aristocratie normande, grande et petite.

### Le sort du clergé aubertien

Les bénédictins étaient arrivés au Mont contraints et forcés et en butte aux soupçons, avec un droit d'occupation discutable. Bien sûr, ce ne fut pas ainsi qu'un siècle plus tard les moines eux-mêmes présentèrent leur histoire dans l'*Introductio*, écrite vers 1080-1085<sup>80</sup>. Selon celle-ci, le duc Richard jugea nécessaire d'intervenir dans les affaires de l'île à cause du comportement honteux des chanoines et de leur refus obstiné de s'amender comme l'y exhortait le prince. Les chanoines engageaient au rabais de jeunes prêtres pour célébrer l'office à leur place, comme s'il s'agissait de mercenaires, pendant qu'eux-mêmes menaient une vie de débauche, consacrée aux orgies, à la chasse et autres plaisirs<sup>81</sup>.

Quels que soient les faits – et, en écrivant plus d'un siècle plus tard, il est peu probable que l'auteur ait su de quoi il retournait<sup>82</sup> – la descrip-

---

76. *Ibidem*, p. 172-180.

77. Ceci est évident d'après les noms donnés dans la liste de 50 moines vivants débattue plus haut : KEATS-ROHAN, Katharine, « Testimonies... », art. cit., p. 174.

78. VAN TORHOUDT, Éric, *Centralité et marginalité...*, op. cit., p. 807-821.

79. KEATS-ROHAN, Katharine, *Cartulary...*, op. cit., chartes numéros 2-5, p. 76-83.

80. On pense que la construction de l'église romane de l'abbaye, remarquable du point de vue de sa structure, a été achevée pendant les mêmes années. Il est probable que l'*Introductio* a été composée pour marquer l'événement (GANDY, George, « L'architecture du Mont Saint-Michel selon la tapisserie de Bayeux et les « Très riches Heures » du duc de Berry », *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, 90, 2013, p. 283).

81. *Introductio*, vi.2.

82. En général, les historiens admettent au pied de la lettre les critiques des chanoines trouvées dans l'*Introductio*, mais on ne peut pas accepter comme preuve de décadence

tion est stéréotypée, donnant une image de la vie libre et indisciplinée que n'importe quel moine noir de la fin du XI<sup>e</sup> siècle aurait soupçonné caractéristique de clercs séculiers, souvent mariés<sup>83</sup>. Hildebrand lui-même, le futur pape Grégoire VII, avait donné l'assaut au mode de vie des chanoines en 1059, quand le synode du Latran avait exhorté ces derniers à abandonner la propriété privée pour mener une vie commune, comme les moines<sup>84</sup>. Plus largement, l'*Introductio* était une « histoire du point de vue du vainqueur », destinée à donner la meilleure impression possible d'un épisode embarrassant pour les bénédictins. L'auteur s'est préoccupé principalement de rehausser le rôle des ducs normands et des bénédictins en amenant le Mont-Saint-Michel à la prééminence dont il jouissait alors, et quand il en est venu à expliquer l'expulsion des clercs, les prédécesseurs des moines devaient évidemment être présentés sous un jour défavorable. D'un autre côté, l'auteur va fort loin pour nous assurer que le duc a imploré les chanoines de s'amender : il n'aurait agi contre eux qu'après l'échec de toute persuasion et une fois obtenu l'appui de l'Église, en l'occurrence celui de l'archevêque de Rouen et du pape. Ceci suggère que, dans les années 1080 encore, la réputation de Richard I<sup>er</sup> était sans doute ternie par le soupçon communément admis qu'il avait agi avec son impétuosité habituelle.

Selon l'*Introductio*, la dernière offre faite aux chanoines par le duc leur fut transmise par un envoyé : *mandans clericis ut aut sacri monachatus ordinem susciperent aut a loco exirent*<sup>85</sup>. La plupart des érudits ont interprété le verbe *susciperent* comme indiquant aux clercs qu'ils devaient partir du Mont s'ils n'étaient pas disposés à « adopter » la règle monastique. Cependant, Pierre Bouet, l'un des historiens récents persuadés que les clercs furent autorisés à rester sur l'île, traduit l'expression comme une consigne demandant aux clercs « d'admettre la présence » des bénédictins, de les « accepter » parmi eux, ou bien de partir. Cette interprétation me semble un peu forcée. Elle s'oppose aussi à la tradition transmise par les moines au cours des siècles<sup>86</sup>. De toute façon, le texte de l'*Introductio* énonce clairement que les clercs refusèrent collectivement l'offre et, « comme ils l'avaient projeté de

---

des allégations avancées dans une œuvre de propagande justificative composée plus de cent ans après l'événement.

83. MUSSET, Lucien, « Recherches sur les communautés de clercs séculiers en Normandie au XI<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 55, 1961, p. 13-19.

84. MORRIS, Colin, *The Papal Monarchy. The Western Church from 1050 to 1250*, Oxford, Clarendon Press, 1989, p. 74-78.

85. *Introductio*, VII.1.

86. Ainsi dans le compte rendu de Guillaume de Saint-Pair, un moine du Mont, composé vers 1156 : « Le pape lui [le duc Richard] ordonnait [...] de chasser du mont tous les chanoines » [v.1835-7] ; et plus tard, « Notre seigneur le duc vous donne à tous [...] l'ordre de choisir ce que vous voudrez : être moines ou quitter ce lieu immédiatement » [v.1893-7] (texte en ancien français rendu en français moderne par Catherine Bougy) : GUILLAUME DE SAINT-PAIR, *Le Roman du Mont Saint-Michel*, BOUGY, Catherine (éd.), Caen, Presses Universitaires de Caen, 2009, p. 200-203 (cf. BOUET, Pierre et DESBORDES, Olivier, *Chroniques latines...*, op. cit., p. 212-213 ; et pour un traitement additionnel, voir *ibidem*, p. 163).

faire, quittèrent le lieu et partirent pour des destinations diverses, chacun selon son gré<sup>87</sup> ».

Seuls deux d'entre eux, raconte l'auteur, restèrent : Durand, qui, animé par son amour de saint Michel, devint le chapelain du nouveau monastère, et Bernier, un vieux fauteur de troubles acariâtre, qui prétendit être trop malade pour déménager<sup>88</sup>. L'*Introductio* nous dit que les bénédictins relogèrent Bernier et prirent soin de lui dans des locaux en dessous du monastère, où il décéda bientôt de ses infirmités. Comme Pierre Bouet lui-même le remarque, les responsabilités assumées par Durand en tant que chapelain des moines avaient été probablement étendues au rôle de gardien des reliques dans l'église, prenant soin des vêtements liturgiques et présidant au bon déroulement des cérémonies<sup>89</sup>; il a dû ainsi passer la plupart de la journée et dormir la nuit à l'intérieur de l'abbaye. Le texte de l'*Introductio* n'induit donc pas que les clercs déplacés se soient regroupés pour reformer leur communauté ailleurs sur l'île<sup>90</sup>.

C'est néanmoins aujourd'hui une opinion courante. Un fait a encouragé sa diffusion : une communauté de douze chanoines était certainement présente sur l'île en 1061, presque un siècle après l'arrivée des Normands. Il apparaît, cependant, que ces chanoines devaient leur présence sur le Mont à une lutte de pouvoir contemporaine entre l'abbaye et son évêque. Ce n'est qu'à partir des années 1060 que les évêques normands en général réussirent à établir leur hégémonie sur les abbayes de leurs diocèses<sup>91</sup>. L'évêque nommé à Avranches en 1060, Jean d'Ivry, était un puissant aristocrate : son père Raoul avait été le demi-frère de Richard II. Jean était un réformateur ecclésiastique actif qui deviendrait bientôt archevêque de Rouen<sup>92</sup>. Avec lui, pour ce qui touchait aux droits de son office, on ne plai-

---

87. *Introductio*, VII.1 : *pari obstinatione monachilem ordinem refutantes, juxta quod praemeditaverunt, ut praedictum est, loco cedentes, ut cuique visum est, diversas abierunt in partes.*

88. Il s'avéra quelques années plus tard que la cause principale de la réticence de Bernier à quitter son logement était qu'il avait caché le squelette de saint Aubert dans les combles, ayant l'intention de partir avec dès qu'il le pourrait. Il l'avait secrètement et nuitamment exhumé de sa tombe sous l'autel de l'église paroissiale de Saint-Pierre, au pied du Mont, probablement en 965, quand il devint évident que les bénédictins étaient sur le point de s'emparer du Mont-Tombe. L'histoire de l'ultime redécouverte du squelette et de sa translation par les moines devint le joyau des miracles de l'abbaye du début du XI<sup>e</sup> siècle (*De translatione et miraculis beati Aubert* dans BOUET, Pierre et DESBORDES, Olivier, *Chroniques latines...*, *op. cit.*, p. 212-213 et 248-253).

89. *Ibidem*, p. 214, note 43.

90. Pierre Bouet trouve notable le fait que, selon lui, l'*Introductio* nous dise que Durand et Bernier ont tous deux récupéré auprès des moines leurs biens personnels, ce qui peut impliquer qu'aucun d'eux ne rejoignit la communauté monastique et qu'ils auraient ainsi pu former le noyau d'une communauté de clergé reconstituée ailleurs au Mont. Mais en fait ceci n'est dit que du maladif Bernier (BOUET, Pierre et DESBORDES, Olivier, *Chroniques latines...*, *op. cit.*, p. 163, cf. le texte lui-même : *ibidem*, p. 214-215).

91. POTTS, Cassandra, *Monastic Revival...*, *op. cit.*, p. 19-20.

92. Pour sa carrière, voir ALLEN, Richard, « "A proud and headstrong man": John of Ivry, bishop of Avranches and archbishop of Rouen, 1060-79 », *Historical Research*, 83, 2010, p. 189-227.

santait pas. Il semble avoir choisi de s'attaquer au Mont-Saint-Michel au moment où l'autorité de l'abbé Renouf était la plus faible. Un conflit parmi les moines avait tout récemment conduit un certain nombre d'entre eux à déménager sur l'îlot de Tombelaine, à deux kilomètres et demi du Mont, par défi envers leur abbé<sup>93</sup>. La conséquence de cette suite d'événements fut une convention, souscrite en 1061 et rédigée évidemment par l'évêque Jean lui-même, qui mit fin, largement en faveur de l'évêque, à une longue liste de querelles de juridiction à propos du Mont lui-même et de ses possessions ailleurs<sup>94</sup>.

La convention révèle qu'il y avait alors douze chanoines, résidant sur l'île mais soumis à l'évêque (*canonici omnes sub episcopo proprie sunt*) et nommés par lui<sup>95</sup>. L'importance des chanoines pour l'évêque Jean est soulignée par le fait qu'ils sont le sujet des paroles qui concluent le texte et qui déclarent audacieusement : *Beatus enim Aubertus... eos [les chanoines] instituit et de suo episcopio ecclesie quam construxit duas villas, Icium scilicet et Genecium, ad usum suum et illorum contulit*. Littéralement interprété, le texte prétend que cette maison de chanoines avait été instituée par Aubert lui-même. Mais il semble que cette formule servit simplement de justification au fait que l'évêque essayait de garder un œil sur le Mont en y implantant ses propres clercs. Il n'a pas pu faire partir les moines, mais lui-même et l'abbé Renouf savaient bien qu'au moment de leur installation, les bénédictins s'étaient approprié des terrains destinés à subvenir aux besoins de leurs prédécesseurs cléricaux, et notamment des propriétés situées à Montitier (*Icium*) et à Genêts qui, comme la *Revelatio* le confirme, appartenaient auparavant au patrimoine épiscopal. La convention a tout fait pour suggérer qu'Aubert n'avait eu aucune intention d'aliéner entièrement ces propriétés en faveur de ses clercs<sup>96</sup>. C'est ainsi que l'évêque Jean put exiger que les moines consacrent de nouveau des revenus de leurs terres à l'entretien d'un établissement de chanoines sur l'île.

Ces chanoines du XI<sup>e</sup> siècle ne résidaient pas dans le monastère ; ils desservait plutôt l'église paroissiale Saint-Pierre dans le village situé en contrebas<sup>97</sup>. Mais il est évident qu'ils vivaient aux frais de l'abbaye, recon-

---

93. LAPORTE, Jean, « L'Abbaye du Mont Saint-Michel », dans LAPORTE Jean (dir.), *Millénaire Monastique*, t. 1, p. 78. Vers 1063, les mécontents furent recrutés par Odon de Bayeux pour refonder l'abbaye de Saint-Vigor, à côté de cette ville, d'où leur prieur (et par la suite, abbé) Robert de Tombelaine continua d'admonester son ancien abbé, Renouf du Mont Saint-Michel. Cependant, la propre disgrâce d'Odon entraîna la fermeture de Saint-Vigor en 1082 (QUIVY, P. et THIRON, Jean, « Robert de Tombelaine et son commentaire sur le Cantique des cantiques », dans FOREVILLE, Raymonde [dir.], *Millénaire Monastique*, t. 2, p. 350-351 et GAZEAU, Véronique, *Normannia monastica...*, op. cit., t. 2, p. 5-6).

94. Le texte de la convention est reproduit et discuté dans BOUET, Pierre et DESBORDES, Olivier, *Chroniques latines...*, op. cit., p. 375-378.

95. En se réservant le droit d'assigner les prébendes à chaque vacance, l'évêque contrôlait les nominations.

96. *Revelatio*, VII, 2.

97. En 1179-1181 on disait qu'ils desservait les « autels paroissiaux de l'abbaye » : *Chronique de Robert de Torigni*, DELISLE, Léopold (éd.), Rouen, Société de l'Histoire de

naissance tacite que les bénédictins avaient injustement exproprié leurs prédécesseurs. On ne connaît pas la date précise de leur installation, mais ce fut certainement après 1020, Richard II ayant accordé à l'abbaye en 1022-1026 le droit exclusif de nommer les prêtres de l'église Saint-Pierre<sup>98</sup>. Selon toute vraisemblance, la reconnaissance, en 1061, que les moines avaient cédé ce droit à leur évêque était un des motifs de la convention, les chanoines s'étant installés juste après la nomination de Jean d'Ivry à Avranches en 1060. Le cadre de la convention concernait toutes les dimensions des pouvoirs respectifs de l'abbé et de l'évêque, mais l'un de ses buts paraît être d'avoir voulu implanter les chanoines dans le tissu de la vie montoise avant que les moines puissent trouver un moyen de les fragiliser.

Cependant, un siècle plus tard, dans les années 1170, l'un des plus puissants abbés de l'histoire du Mont, Robert de Torigni, se fit justice lui-même. Unilatéralement, il prit des mesures pour réduire à deux le nombre de chanoines et par la suite, sans consulter son évêque, il obtint l'approbation du pape Alexandre III conférant une légitimité rétrospective à son intervention. Le pape fit sa propre enquête auprès d'un évêque d'une province voisine et s'assura que les terres destinées à entretenir les chanoines ne suffisaient pas à plus de trois personnes. De ce fait, on racontait que, jusqu'à l'intervention de Robert de Torigni, les chanoines importunaient les pèlerins en mendiant des aumônes, nuisant à la réputation de l'abbaye<sup>99</sup>.

Il y a toutefois une autre façon de considérer cette histoire : l'appauvrissement des chanoines suggère que les moines n'étaient pas disposés à les entretenir sur les revenus généraux de l'abbaye, une des plus riches du nord-ouest de la France, et souhaitaient s'en débarrasser. Avec Robert de Torigni, ils avaient enfin un abbé qui disposait de relations avec le roi et la hiérarchie de l'Église beaucoup plus étroites que l'évêque et qui pouvait donc parvenir à ses fins.

Pour intéressante que soit leur histoire, les chanoines de 1061 n'avaient aucun lien institutionnel avec le clergé rencontré par les Normands quand ils arrivèrent au Mont en 965. L'*Introductio*, un texte écrit seulement une vingtaine d'années après la rédaction de la convention, donne un récit très clair de l'expulsion des clercs. La version des événements racontée par l'*Introductio* aurait été trop discordante avec le récit dont les chanoines de Saint-Pierre auraient pu régaler les pèlerins du Mont s'ils avaient vraiment été les héritiers des clercs d'Aubert. De même, quand vers 1156, le moine montois Guillaume de Saint-Pair écrivit son histoire de l'abbaye en vers vernaculaires pour divertir et informer ses visiteurs, il reprit l'histoire selon laquelle tous les chanoines, sauf deux, avaient quitté l'île, tout en ajoutant :

---

Normandie, t. 2, 1873, p. 312-313. Comme aucun autel désigné ainsi n'a pu être identifié dans l'abbaye, il doit s'agir de l'église du village.

98. KEATS-ROHAN, Katharine, *Cartulary...*, *op. cit.*, numéro 2, p. 76-79.

99. DELISLE, Léopold (éd.), *Chronique...*, *op. cit.*, t. 2, p. 312-313.

Après avoir quitté le Mont, les chanoines s'en allèrent où bon leur sembla, chacun de son côté, à sa guise. Que Dieu, le fils de Marie, leur vienne en aide, car je n'en sais pas plus sur le reste de leur vie<sup>100</sup>.

Écrire dans de tels termes aurait été absurde si, au temps de Guillaume, la communauté cléricale fondée par saint Aubert desservait toujours l'église Saint-Pierre pour les pèlerins et les villageois, à peine une centaine de mètres sous les murs de l'abbaye. Il est aussi peu probable que l'abbé historien contemporain Robert de Torigni ait pu ainsi déshonorer la mémoire d'Aubert, père fondateur de la communauté, au point d'entériner une déformation de la vérité par son moine Guillaume ou d'intervenir directement pour réduire les chanoines de Saint-Pierre à l'indigence et à un nombre dérisoire en sachant que ceux-ci étaient les derniers représentants de la première communauté religieuse du VIII<sup>e</sup> siècle.



Il est donc clair que les clercs d'Aubert furent expulsés et dispersés dans le monde par Richard I<sup>er</sup> en 965. Au moment de leur suppression, il semble que la communauté était toujours prospère, car ils avaient totalement reconstruit l'église Saint-Michel deux ou trois décennies auparavant<sup>101</sup>. Cette preuve de la popularité ininterrompue du pèlerinage au Mont peut aussi soutenir la thèse importante de Van Torhoudt pour qui l'absence d'épiscopat local au cours du X<sup>e</sup> siècle n'entraîna pas la disparition complète du réseau de clergé paroissial dans le Cotentin, d'où provenait une partie importante des pèlerins<sup>102</sup>. Il est aussi évident que, dès 965, Richard I<sup>er</sup> put intervenir dans le « Far West » du duché, même si l'absence de dons en faveur de son monastère laisse planer le doute sur le degré de sa maîtrise de la région.

---

100. GUILLAUME DE SAINT-PAIR, *Roman...*, *op. cit.*, p. 202-205.

101. GANDY, George, « Who built what...? », *art. cit.*, p. 159-161.

102. VAN TORHOUDT, Éric, *Centralité et marginalité...*, *op. cit.*, p. 199-200, 389-390 et 765-766.

## RÉSUMÉ

**Le point de vue traditionnellement admis selon lequel l'abbaye du Mont Saint-Michel fut fondée vers 965 par le duc normand Richard I a été largement remis en question au cours des dernières décennies car il constitue une narration normande, écrite a posteriori dans un but apologétique. Que Richard ait contrôlé la partie Ouest de son duché à une date si précoce, si toutefois il l'a contrôlée un jour, condamne cette interprétation. D'autres hypothèses ont été avancées, par exemple que des bénédictins bretons aient précédé l'arrivée des Normands et que ceux-ci, de toute façon, ne se seraient pas beaucoup intéressés à l'îlot avant le début du xi<sup>e</sup> siècle. Cet article examine ces nouvelles théories et montre qu'elles sont peu convaincantes. L'auteur soutient que la communauté de clercs installée par l'évêque Aubert d'Avranches vers 709 était toujours responsable de ce lieu de pèlerinage au milieu du x<sup>e</sup> siècle; que Richard Ier les a remplacé par des bénédictins en 965 faisant ainsi un geste politique afin d'obtenir une paix avec l'empereur Otton I<sup>er</sup>, le roi franc Lothair et le comte de Blois, Thibaud; qu'au même moment il a expulsé les clercs; et que, par la suite, il a ignoré sa nouvelle abbaye qui, par conséquent, a dû lutter pendant une génération avant d'être bien établie.**

## ABSTRACT

*The traditional belief that the abbey of Mont Saint-Michel was founded in c.965 by the Norman duke Richard I has been widely questioned in recent decades. It has been represented as essentially an ex post facto and self-serving Norman narrative, the veracity of which is put in doubt by the improbability (it is said) that Richard exercised any control over the west of his duchy at such an early date, if he ever did. Alternative possibilities have been promoted, such as that Breton benedictines preceded the Normans and that the latter did not even take much interest in the island until early in the 11<sup>th</sup> century. This article re-examines the new orthodoxies and finds them unpersuasive. It argues that the community of clerks installed in c.709 by Bishop Aubert of Avranches was still in charge of the pilgrimage shrine in the mid-10<sup>th</sup> century; that Richard I replaced them with benedictines in 965 as a political gesture, to help secure a peace with the Emperor Otto the Great, the Frankish king Lothar and Count Thibaud of Blois; that he simultaneously expelled the clerks and thereafter ignored his new abbey, which consequently struggled for a generation to become established.*



# Bourgeois à Angers et seigneurs dans les Mauges

## Le rayonnement de la famille issue du marchand Andefroy (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)

Teddy VÉRON

professeur d'histoire-géographie au lycée de La Pommeraye (49)

Étudier la société au Moyen Âge central (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) se limite le plus souvent à s'intéresser aux familles puissantes, celles de la plus haute aristocratie, les seules à être éclairées par assez de sources matérielles ou écrites pour qu'il soit possible d'analyser en profondeur leurs comportements et leurs prérogatives. Territoire relativement restreint géographiquement parlant, l'Anjou n'en demeure pas moins très bien documenté pour cette période grâce à la conservation d'un grand nombre d'actes de la pratique émanant de plusieurs abbayes – Saint-Aubin, Saint-Serge, Saint-Florent de Saumur, Le Ronceray, Saint-Nicolas, Fontevrault et en Touraine Marmoutier – pour ne citer que les plus célèbres. La richesse des cartulaires angevins permet ainsi de reconstituer le lignage de certaines familles de rang plus modeste comme celles des chevaliers, vassaux des seigneurs châtelains, mais aussi d'approcher l'univers des bourgeois. Au-delà de l'enquête passionnante, mais un peu vaine, qui est nécessaire à la reconstitution des généalogies, la possibilité de suivre ces familles sur plusieurs générations est en effet riche d'enseignements et surtout de questionnements.

La famille du bourgeois d'Angers Andefroy (*Andefredus*) est relativement bien connue car deux historiens l'ont déjà étudiée dans le cadre de leurs recherches sur la bourgeoisie de l'Ouest. Le premier à s'y être intéressé est le Japonais Hironori Miyamatsu qui, après avoir rappelé utilement l'historiographie de la question, entreprend la généalogie de cette famille de bourgeois d'Angers sur cinq générations (par les femmes) en les suivant pas à pas dans les chartes<sup>1</sup>. Il détaille de manière fort intéressante la fortune d'Aimery le Riche et de son frère Andefroy, bien qu'on ne puisse suivre l'au-

---

1. MIYAMATSU, Hironori, « Les premiers bourgeois d'Angers aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 97, n° 1, 1990, p. 1-14.

teur pour ce qui est de leurs dates d'apparition dans les sources<sup>2</sup>. Hironori Miyamatsu décrit ensuite la richesse des fils d'Andefroy, Bernier et Giraud, et montre enfin comment les nièces de ces derniers et leurs descendants se sont intégrés, souvent par mariage, à la petite aristocratie terrienne de la zone où la famille possédait des biens héréditaires<sup>3</sup>. Plus récemment, Bruno Lemesle a repris le dossier de cette famille pour démontrer que la bourgeoisie angevine était un groupe assez hétérogène, politiquement fragmenté et globalement plutôt modeste, tout en présentant des pistes stimulantes sur le devenir des bourgeois d'Angers au XII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Ce travail met par ailleurs en lumière une relation particulière entre cette catégorie de population et la ministérialité comtale, en particulier avec le poste de prévôt d'Angers, sur laquelle nous reviendrons. Bruno Lemesle relativise enfin l'ascension sociale des descendants d'Andefroy. S'il leur accorde de s'être fondus dans l'aristocratie, il ne les qualifie que de « petits seigneurs vraisemblablement situés tout à la base de l'aristocratie<sup>5</sup> ». Cette dernière affirmation semble devoir être nuancée au regard de nouvelles sources qui permettent de suivre cette famille sur davantage de générations.

### Une place importante dans le dispositif féodal des Mauges

En effet, malgré leur grande rigueur, les deux travaux de ces deux auteurs ne reposaient pas sur la connaissance de l'ensemble des possessions de cette famille qui, en plus de ses domaines à Angers et alentour, était bien implantée dans les Mauges<sup>6</sup>. C'est d'abord aux environs de Saint-

---

2. MIYAMATSU, Hironori n'a pas rejeté comme fausse une notice du cartulaire de Saint-Aubin (BERTRAND DE BROUSSILLON, Arthur, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, Paris, Picard, 1903, 3 vol., *Documents historiques sur l'Anjou*, publiés par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, t. I à III), qui mentionne en 1037, aux côtés de Foulques Nerra, un certain Aimery le Riche, l'un des ancêtres de la famille bourgeoise étudiée (acte n° 1). Or, cette falsification, déjà suspectée par Louis Halphen (HALPHEN, Louis, *Le comté d'Anjou au XI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1906), a été démontrée par Olivier Guillot (GUILLOT, Olivier, *Le comte d'Anjou et son entourage au XI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1972, 2 vol. t. II-6, p. 283-284. Le raisonnement sur le fait qu'Aimery soit déjà qualifié de « riche » dans sa jeunesse peut donc être remis en question. En ce qui concerne Andefroy, le frère d'Aimery, Hironori Miyamatsu soutient qu'il était présent dès 1028 lors de la fondation de l'abbaye du Ronceray en se fondant sur un acte du cartulaire du Ronceray qui, s'il fait référence à la fondation de l'abbaye, règle surtout devant le comte Foulques [IV] le Réchin un litige entre les moniales et les moines de Saint-Nicolas quant à l'étendue de leur droit de sépulture et dont la date est comprise entre 1075 et 1081 : voir cartulaire du Ronceray (MARCHEGAY, Paul *Cartularium monasterii beatae Mariae caritatis Andegavensis*, dans *Archives d'Anjou*, t. III, Angers, 1856) n° 47 et GUILLOT, Olivier, *Le comte... op. cit.*, t. II, C 329, p. 206 pour la datation.

3. MIYAMATSU, Hironori, « Les premiers bourgeois d'Angers... », *art. cit.*, p. 10.

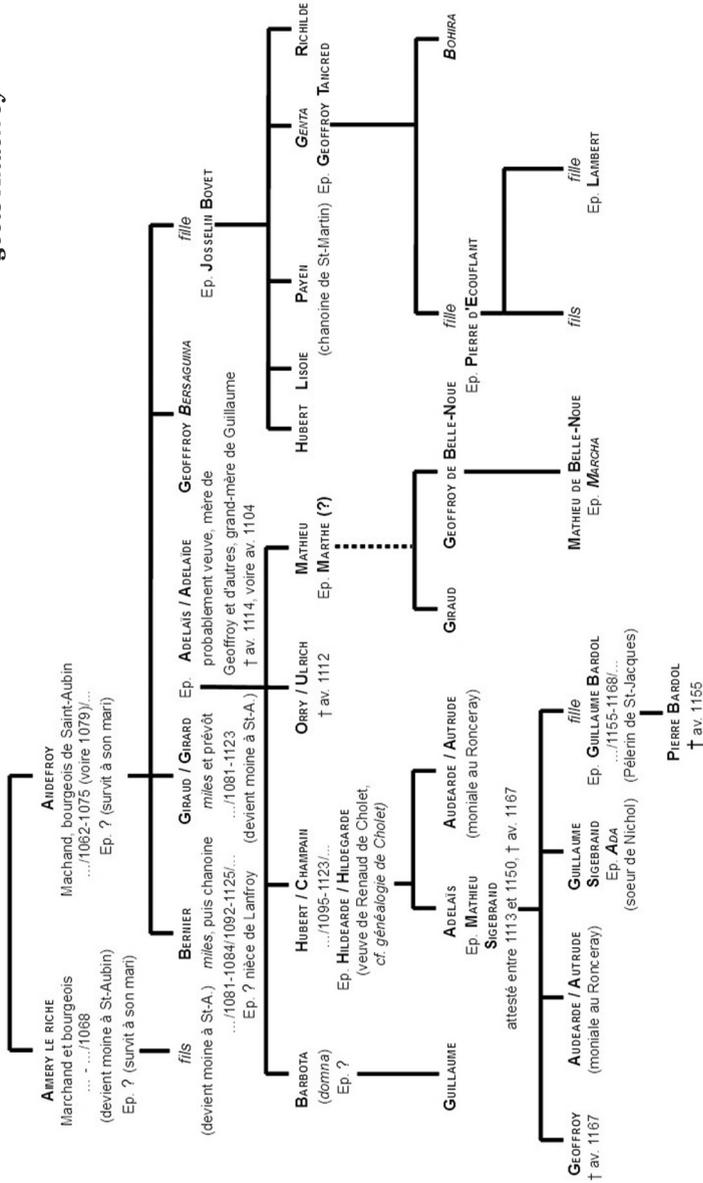
4. LEMESLE, Bruno, « L'intégration politique des bourgeois d'Angers aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles : entre stratégie et opportunité », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 116, n° 4, 2009, p. 7-17, voir notamment p. 11, 13 et 15-16.

5. *Ibidem*, p. 12.

6. Sur la localisation des domaines angevins, voir MIYAMATSU, Hironori, « Les premiers bourgeois d'Angers... », *art. cit.*, p. 5-8, et LEMESLE, Bruno, « L'intégration politique... », *art. cit.*, p. 10-11. Les Mauges étaient un *pagus* situé au sud-ouest d'Angers. Anciennement poi-

LA FAMILLE DE GIRAUD FILS D'ANDEFROY

Figure 1 – Généalogie de la famille issue du bourgeois Andefroy



tevin, ce territoire avait été intégré à l'Anjou au début du XI<sup>e</sup> siècle par le comte Foulques Nerra qui y avait implanté un grand nombre de fidèles. Voir sur ce sujet VÉRON, Teddy, *L'intégration des Mauges à l'Anjou au X<sup>e</sup> siècle*, Limoges, 2007.

Quentin-en-Mauges<sup>7</sup> que Giraud, fils d'Andefroy, ainsi que ses descendants semblent bien possessionnés, comme le révèlent les actes des moines de Marmoutier implantés ici depuis le milieu du XI<sup>e</sup> siècle et dont le chartier vient d'être édité de manière très rigoureuse par Claire Lamy<sup>8</sup>. Ainsi, lors du jugement de Lambert *Galafridus*, descendant des prêtres de l'église de Saint-Quentin-en-Mauges qui avait indûment arraché des vignes appartenant aux moines, un plaid est organisé dans le village voisin de Sainte-Christine à la cour de trois personnages importants : Roger de Montrevault, Geoffroy fils d'Eudes, le troisième étant Giraud, fils d'Andefroy<sup>9</sup>. Lambert est condamné à verser une amende de cinq sous que les moines remettent finalement à Giraud en personne. On comprend aisément la présence à ce plaid des deux premiers. Roger est en effet le châtelain du Petit-Montrevault, seigneurie de laquelle relève pour moitié la paroisse de Saint-Quentin<sup>10</sup>. Quant à Geoffroy fils d'Eudes, il était le seigneur de Guy de *Boeria*, un chevalier qui autorisa le prêtre Hardouin, peut-être l'ancêtre de Lambert *Galafridus*, à vendre sa part de l'église de Saint-Quentin aux moines de Marmoutier, ce qui est à l'origine de la fondation du prieuré<sup>11</sup>. Mais comment expliquer la présence de Giraud à un tel niveau de la « pyramide féodale » sinon en considérant qu'il était lui aussi un seigneur éminent de Saint-Quentin-en-Mauges<sup>12</sup>? L'examen minutieux des sources révèle en effet l'importance de ses biens fonciers et même de ses prérogatives judiciaires. On le voit ainsi détenir une aire dans l'*oppidum* de Saint-Quentin, recevoir trois sous pour l'octroi féodal d'une dîme, donner deux maisons (*mansio* et *domus*), des droits de sépulture et des dîmes près de cette église et même avoir comme vassal un chevalier (*miles*) dénommé Albert, qui était en outre le viguier du vicomte de Montrevault Raoul<sup>13</sup>. Les droits que Giraud et sa femme

7. Saint-Quentin-en-Mauges, département de Maine-et-Loire, arrondissement de Cholet, canton de Montrevault.

8. LAMY, Claire, *L'abbaye de Marmoutier (Touraine) et ses prieurés dans l'Anjou médiéval (milieu du XI<sup>e</sup> siècle-milieu du XIII<sup>e</sup> siècle)*, thèse de doctorat, université de Paris 4, 2009 (ouvrage dactylographié, à paraître).

9. Arch. dép. de Maine-et-Loire, 45 H 2, n° 26, édité dans VÉRON, Teddy, *L'intégration...*, *op. cit.*, acte n° 76, p. 310-311, et dans LAMY, Claire, *L'abbaye de Marmoutier...*, *op. cit.*, prieuré de Saint-Quentin, acte n° 5, p. 704-706 (Sainte-Christine, département de Maine-et-Loire, arrondissement de Cholet, canton de Chemillé).

10. Sur les seigneuries des Mauges, nous nous permettons de renvoyer à VÉRON, Teddy, *L'intégration...*, *op. cit.*, p. 109.

11. Arch. dép. de Maine-et-Loire, 45 H 2, n° 1, édité dans VÉRON, Teddy, *L'intégration...*, *op. cit.*, acte n° 48, p. 264-265 et dans LAMY, Claire, *L'abbaye de Marmoutier...*, *op. cit.*, prieuré de Saint-Quentin, acte n° 4, p. 702-703.

12. La « pyramide féodale » n'est qu'une métaphore utilisée ici par simple commodité.

13. Arch. dép. de Maine-et-Loire, 45 H 2, n° 35, édité dans LAMY, Claire, *L'abbaye de Marmoutier...*, *op. cit.*, prieuré de Saint-Quentin, acte n° 1, p. 695-697; Arch. dép. de Maine-et-Loire, 45 H 2, n° 18, édité dans LAMY, Claire, *Ibid.*, acte n° 18, p. 723-724; Arch. dép. de Maine-et-Loire, 45 H 2, n° 31, édité dans LAMY, Claire, *Ibid.*, acte n° 31, p. 739-740; Arch. dép. de Maine-et-Loire, 45 H 2, n° 38, édité dans LAMY, Claire, *Ibid.*, acte n° 19, p. 725-726 : *Ibidem tunc Albertus miles Giralddi ipsius et vicecomitis Rodulfi vicarius donavit decimam et sepulturam de domo sua, quas de Giraldo tenebat, et totam terra sua decimam, annuente eodem Giraldo, Adelede atque Gaufredo quantum ad ipsos pertinebat.*

Adelaïde détiennent sur le territoire de cette paroisse sont même qualifiés de seigneurie (*dominio*) par les moines de Marmoutier<sup>14</sup>!

Orry était le seul des fils de Giraud, fils d'Andefroy, repéré par Hironori Miyamatsu, mais les archives du chartrier de Saint-Quentin permettent d'en identifier deux autres : Mathieu et Hubert, surnommé « Champain » (*Campanus*), qui était probablement l'aîné<sup>15</sup>. Bien possessionné comme son père à Saint-Quentin-en-Mauges, ce dernier apparaît plus puissant encore à La Jubaudière, où ses parents avaient donné la chapelle Saint-Martin aux moniales du Ronceray<sup>16</sup>. En effet, quand Aimery de *Spirellio* et sa femme Cerise firent religieuse leur fille Milesende, ils donnèrent au Ronceray la terre de La Jubaudière<sup>17</sup>, libre de toute coutume, sauf la taille de quinze deniers due au seigneur (*dominus*) dudit lieu qui n'est autre que Champain<sup>18</sup>. Et de la même manière, afin que sa propre fille Autrude prenne le voile, ce même Hubert Champain concède aux moniales du Ronceray toute la terre de Bois-Pineau ainsi que la viguerie (*vicaria*) de La Jubaudière avec les cas majeurs (le vol, le meurtre, l'adultère, le rapt), réservés d'habitude au seigneur éminent d'une terre, et les redevances sur les hommes du Ronceray<sup>19</sup>.

14. Arch. dép. de Maine-et-Loire, 45 H 2, n° 20, édité dans LAMY, Claire, *Ibid.*, acte n° 29, p. 736-737.

15. Arch. dép. de Maine-et-Loire, 45 H 2, n° 20 : *Notandum, quod Campanus et Orricus filii Giraldi filii Andefredi, et Hildeardis uxor Campani* [...]. Les textes parlant de *Campanius*, *Campanus* ou *Champanus*, le désignent sous le patronyme « Champagne » ce qui est parfaitement plausible (LAMY, Claire, *L'abbaye de Marmoutier...*, *op. cit.*). Cependant, le nom de famille « Champain » semble plutôt mieux implanté que « Champagne » dans l'Ouest ; c'est pourquoi nous avons opté pour lui, imitant en cela P. Marchegay dans le cartulaire du Ronceray, p. 335. Pour Matthieu, voir Arch. dép. de Maine-et-Loire, 45 H 2, n° 31 et n° 32, édités dans LAMY, Claire, *Ibid.*, prieuré de Saint-Quentin, acte n° 31 [2] et n° 31 [3], p. 739-740, et voir Cartulaire du Ronceray, n° 204 (Matthieu, fils du prévôt Giraud), car on sait que Giraud fils d'Andefroy fut également prévôt d'Angers, cf. *infra*.

16. Sur les biens de Champain sis à Saint-Quentin-en-Mauges, voir Arch. dép. de Maine-et-Loire, 45 H 2, n° 16, édité dans LAMY, Claire, *Ibid.* acte n° 16, p. 721 (un cens de seize deniers) ; Arch. dép. de Maine-et-Loire, 45 H 2, n° 18, édité dans LAMY, Claire, *Ibid.*, acte n° 18, p. 723-724 (il est seigneur de Girard *Gasteus* pour une vigne) ; Arch. dép. de Maine-et-Loire, 45 H 2, n° 40, édité dans LAMY, Claire, *Ibid.*, acte n° 21, p. 727, et Arch. dép. de Maine-et-Loire, 45 H 2, n° 32, édité dans LAMY, Claire, *Ibid.*, acte n° 31, p. 739-740 (il a des droits sur la terre de *Bersageria*) ; Arch. dép. de Maine-et-Loire, 45 H 2, n° 20, édité dans LAMY, Claire, *Ibid.*, acte n° 29, p. 736-737 (il rend également la dîme de l'avoine et la dîme mineure des agneaux, des porcs et des veaux) et Cartulaire du Ronceray, n° 208 (il possède une maison à Saint-Quentin qu'il donne à sa sœur *Barbota* pour obtenir son consentement). Sur la donation de la chapelle Saint-Martin, voir Cartulaire du Ronceray, n° 206, et VÉRON, Teddy, *L'intégration...*, *op. cit.*, p. 109.

17. La Jubaudière, département de Maine-et-Loire, arrondissement de Cholet, canton de Beaupréau.

18. Cartulaire du Ronceray, n° 207 : *Campanio domino illius terre*.

19. Bois-Pineau, lieu-dit, commune de la Jubaudière. Voir Cartulaire du Ronceray, n° 208 : [...] *quando Hubertus Campanus fecit filiam suam, nomine Altrudem, sanctimonialem in monasterio S. Marie Karitatis, donavit et in perpetuum concessit Deo et gloriose virgini Marie et sanctimonialibus in eisdem monasterio die nocteque [...] illam terram de Bosco Pinelli totam vicariam de Ingelbauderia et latronem et sanguinem et furtum et raptum*

Toutes ces caractéristiques feraient indiscutablement de Giraud ou de son fils Hubert / Champain de puissants aristocrates si l'on ne connaissait pas les origines « bourgeoises » de leur aïeul Andefroy et si l'on ignorait que les frères de Giraud, Bernier et Geoffroy, s'étaient vu obligés par les moines de Saint-Aubin de payer la taxe « que tous les bourgeois payent » sur des maisons héritées de leur oncle Aimery<sup>20</sup>. Si Hubert Champain n'est jamais désigné explicitement comme bourgeois, un scribe du prieuré de Saint-Quentin-en-Mauges le qualifia tout de même d'« habitant du *pagus* d'Angers<sup>21</sup> ». Était-ce pour souligner ses racines bourgeoises ? Quoi qu'il en soit, il n'est pas anodin de qualifier ainsi le fils de Giraud qui fut pourtant seigneur à Saint-Quentin<sup>22</sup>.

D'ailleurs, pas plus que son fils Champain, Giraud ne porte explicitement le titre de bourgeois. Toutefois, il souscrit en 1095 un acte de Foulques le Réchin parmi ceux qui sont appelés les hommes du comte « chevaliers et bourgeois<sup>23</sup> ». Un examen attentif de la liste des souscripteurs montre que Giraud se trouve pourtant dans la deuxième colonne, avec les ministériaux (péagier, prévôt...) et non dans la première, avec les seigneurs châtelains et chevaliers *robustus* tels que Geoffroy Fouchard, Abbon de Briollay ou encore Pierre *Robuscillus*, signe qu'il était peut-être davantage perçu par le rédacteur de l'acte comme bourgeois que comme chevalier. En tous les cas, cela oblige à une extrême prudence quant aux distinctions juridiques qui pouvaient opposer les bourgeois aux aristocrates à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Il semble en effet, d'après l'exemple de Giraud, que l'on pouvait à la fois être pleinement seigneur féodal d'un domaine et, par ailleurs, considéré comme un bourgeois.

---

*et mestivam hominum S. Marie [...] Interea predictus Hubertus donavit sanctimonialibus panagium porcorum hominum S. Marie pro nemore [...].*

20. Cartulaire de Saint-Aubin, n° 61 : *Bernerius, filius Andefredi, et Giraudus, cognomento Bersaguina, comtempnentes reddere costumias de domibus Haimerici patru sui quas ceteri burgenses solvebant, venerunt ad placitum in auditorio Sancti Albini et, non valente racionare, guadiaverunt abbati Otranno supradictas consuetudines, audientibus et videntibus istis : Girardo preposito, Christiano vicario, Ingelberto Porta Carnem, Lanberto Episcopo, Haimmaro Malpetit, Rotberto cellarario.*

21. Arch. dép. de Maine-et-Loire, 45 H 2, n° 16, édité dans LAMY, Claire, *L'abbaye de Marmoutier...*, *op. cit.*, prieuré de St-Quentin, acte n° 16, p. 721 : [...] *vir quidam Campanius nomine Andegavensis pagi incola.*

22. Le travail de Bernard d'ALTEROCHE, *De l'étranger à la seigneurie à l'étranger au royaume XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, LGDJ, 2002, 347 p. (Coll. Bibliothèque de droit privé, n° 360) permet d'envisager une autre hypothèse. Cette désignation pourrait signifier que Hubert Champain est un étranger par rapport à la seigneurie dans laquelle le bien est situé. Son père Giraud étant déjà implanté à Saint-Quentin avant lui, il faudrait donc considérer que dans le cas d'un possesseur de biens, le fait d'être « étranger » puisse se transmettre à la génération suivante, ce qui n'est pas totalement exclu.

23. CHAUVIN, Yves, *Cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Angers, 1997 (désormais Cartulaires de Saint-Serge), t. 1, acte n° B 163, p. 147-150.

## Des bourgeois au comportement très chevaleresque

Hironori Miyamatsu a démontré que le qualificatif de « bourgeois » est rarement employé dans les sources. Cela l'a amené à considérer que nombre d'entre eux apparaissent probablement sans qu'il soit fait mention de leur titre, conclusion à laquelle nous souscrivons pleinement. Il est donc extrêmement difficile et peut-être vain de vouloir distinguer cette catégorie de population par un comportement qui lui serait propre et qui la différencierait des chevaliers. En effet, Bruno Lemesle a bien repéré que la pratique militaire de Giraud devait s'apparenter davantage à celle des chevaliers qu'à celle des « simples piétons » car il dut verser une rançon pour racheter sa liberté<sup>24</sup>.

La stratégie familiale de ce lignage de bourgeois est également très similaire à celle que l'on peut repérer dans l'aristocratie. Ainsi quand Geoffroy *Banarius* attaque la donation que la femme d'Aimery Le Riche avait faite au Ronceray pour le salut de l'âme de son mari, Andefroy, le frère d'Aimery, s'offre à prouver par un duel judiciaire à accomplir devant le comte que la réclamation était sans fondement<sup>25</sup>. La similitude avec la société chevaleresque s'observe aussi dans le soin avec lequel les membres de cette famille s'occupent du salut de leur âme, en recherchant l'appui des prières monastiques. Nous trouvons en effet des vocations monastiques à toutes les générations, sans avoir la certitude qu'aucune ne nous a échappé. Ainsi, Aimery prend l'habit monastique à Saint-Aubin d'Angers vers 1084, en même temps que son fils, tandis que son neveu Giraud fait de même le 20 décembre 1123, dans la même abbaye<sup>26</sup>. Hubert Champain donne une de ses filles au Ronceray à Angers, imité ensuite par son gendre Matthieu Sigebrand<sup>27</sup>. Il est à noter que, dans les deux cas, les filles ainsi consacrées portent le même prénom : Autrude<sup>28</sup>. En outre, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, Guillaume Bardoul, gendre de Matthieu Sigebrand, qui s'est notamment fait connaître pour son pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, préfère donner un oblat à Marmoutier. Le fait qu'il voue le petit Geoffroy « qu'il avait élevé » à servir dans l'église de Marmoutier pour le salut de l'âme de son fils Pierre décédé s'expliquerait ainsi<sup>29</sup>.

24. LEMESLE, Bruno, « L'intégration politique des bourgeois d'Angers... », *art. cit.*, p. 10, d'après Cartulaire de Saint-Aubin, n° 59.

25. Cartulaire du Ronceray, n° 310.

26. Cartulaire de Saint-Aubin, n° 58 pour Aimery et son fils; Cartulaire de Saint-Aubin, n° 438 pour Giraud fils d'Andefroy.

27. Cartulaire du Ronceray, n° 208 pour la fille de Hubert/Champain et Cartulaire du Ronceray, n° 211.

28. Dominique Barthélemy a repéré trois cas de religieuses qui ont été précédées au monastère par une tante homonyme (BARTHÉLEMY, Dominique, « Éléments d'anthroponymie féminine d'après le cartulaire du Ronceray d'Angers (1028-1184 environ) », dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. 2, *Persistance du nom unique; Désignation et anthroponymie des femmes. Méthodes statistiques pour l'anthroponymie*. Études réunies par BOURIN, Monique et CHAREILLE, Pascal, Tours, 1992, p. 74-75).

29. Sur son pèlerinage : Arch. dép. de Maine-et-Loire, 39 H 2-30 (originaux copiés au cartulaire vélin), édité par LAMY, Claire, *L'abbaye de Marmoutier...*, *op. cit.*, t. II, actes du

Enfin, Giraud fils d'Andefroy a-t-il laissé dans la toponymie la trace de son lieu d'habitation à l'image de certaines maisons chevaleresques ? C'est possible car il se trouve sur la commune de La Jubaudière une maison noble qui porte le nom « la Giraudière ». Les toponymes en -ière et en -erie étant souvent forgés sur des patronymes, ce nom rappelle celui de Giraud, le père d'Hubert Champain<sup>30</sup>. Les sources angevines mentionnent à la même époque au moins un exemple de *Giralderia* qui a toutes les chances d'être devenue une Giraudière<sup>31</sup>. Étant donné la permanence de l'habitat aristocratique depuis le Moyen Âge, il semble possible d'y voir une référence à cette famille issue des bourgeois d'Angers et d'en faire leur « plessis » au tournant des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles.

Les actes du prieuré de Saint-Quentin attestent qu'un des fils de Giraud porte le nom de Matthieu. Nous proposons de voir en lui Matthieu Giraud, c'est-à-dire « Matthieu, fils de Giraud », plus connu sous le nom de Matthieu de Belle-Notue<sup>32</sup>. Celui-ci s'était fait connaître juste avant de partir en croisade à Jérusalem, pour avoir demandé à l'évêque Ulger d'ériger une nouvelle paroisse sur sa terre de Belle-Notue, non loin de sa motte, encore parfaitement visible aujourd'hui, créant avec le prélat une co-seigneurie étudiée de manière très précise par Jean-Marc Bienvenu<sup>33</sup>. La croisade et la motte étant indéniablement deux éléments parmi les plus caractéristiques de la chevalerie, il reste toutefois à démontrer pourquoi nous faisons de ce Matthieu un descendant du bourgeois Andefroy. Notre intuition repose sur un faisceau d'indices plus que sur une preuve irréfutable. En sus de la coïncidence des patronymes Matthieu et Giraud, la chronologie est parfaitement compatible puisque Matthieu paraît agir seul dans les années 1120-1130, soit juste après la mort de son père supposé<sup>34</sup>. La localisation de Belle-Notue est à rapprocher de celle des possessions

---

prieuré de Chemillé n° 166, p. 384-385 ; sur le don du petit Geoffroy : Arch. dép. de Maine-et-Loire, 39 H 2-A7 (originaux non copiés aux cartulaires de Chemillé), édité par LAMY, Claire, *op. cit.*, n° 165, p. 383-384.

30. Sur les toponymes, BARTHÉLEMY, Dominique, *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1993, p. 196-197.

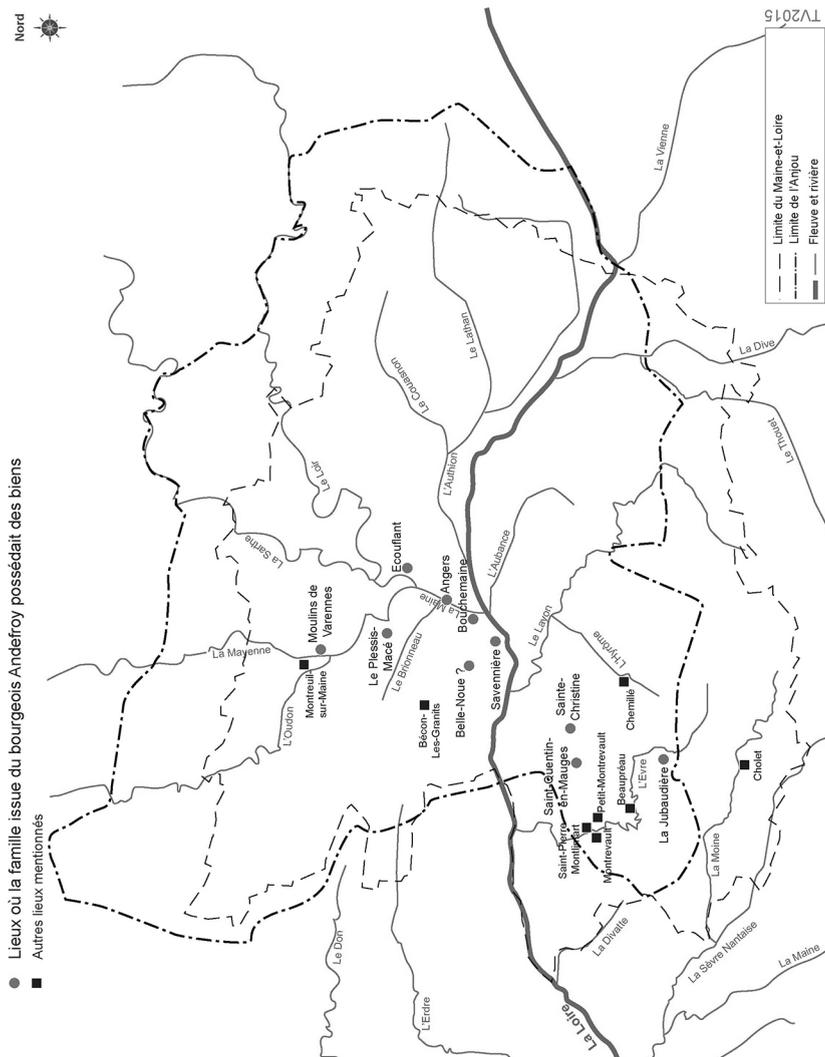
31. Arch. dép. de Maine-et-Loire, 39 H 2, n° A41 (originaux non copiés aux cartulaires), vers 1093-1107 d'après LAMY, Claire, *L'abbaye de Marmoutier...*, *op. cit.*, t. II, p. 293 (acte n° 1 du prieuré de Chemillé). Même si cette borderie de terre appelée *Giralderia* n'est pas la Giraudière située à la Jubaudière, cela atteste l'existence de ce toponyme dès le début du XII<sup>e</sup> siècle, soit à l'époque où Giraud, fils d'Andefroy, a vécu.

32. Pour Matthieu *Giraudi*, voir URSEAU, Charles, *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, Paris-Angers, 1908 (Documents historiques sur l'Anjou), (désormais Cartulaire de la cathédrale), n° 179 (1125-1136) (Belle-Notue, lieu-dit, commune de Saint-Martin-du-Fouilloux, arrondissement d'Angers, canton de Saint-Georges-sur-Loire).

33. La motte féodale y est très bien conservée (voir figure n° 3). La paroisse nouvellement fondée correspond au lieu-dit Le Petit-Paris, toponyme situé non loin (Cartulaire de la cathédrale n° 179). BIENVENU, Jean-Marc, « Un défrichement angevin au temps de la Réforme grégorienne : la co-seigneurie de Belle-Notue », *Annali di storia economica e sociale*, 8, 1967, p. 74-89.

34. On sait que Matthieu de Belle-Notue avait un père du nom de Giraud et que Giraud, fils d'Andefroy, père de Matthieu, se retira à l'abbaye Saint-Aubin le 20 décembre 1123 (Cartulaire de Saint-Aubin, n° 438).

**Figure 2 – Carte  
des possessions  
de la famille issue  
du bourgeois  
Andefroy**



de la famille d'Andefroy, sur la rive ouest de la Maine, entre Bouchemaine, Le Plessis-Macé et Angers<sup>35</sup>. Nous voyons en outre le chanoine Bernier, patronyme porté par le frère de Giraud (et donc oncle supposé de Matthieu), donner au chapitre de la cathédrale, juste avant de mourir, « quelques terres et bois, entre Belle-Neue et la paroisse des Essarts, dans le territoire de Bécon<sup>36</sup> ». Enfin, dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, un certain « G. Tancre », que l'on peut identifier comme étant « Geoffroy Tancred », époux de la cousine de Mathieu, donne aux moines de Marmoutier installés à Champtoceaux une prébende de froment sise à Belle-Neue<sup>37</sup>.

**Figure 3 – La motte féodale de Belle-Neue vue du ciel (© GEOPORTAIL – Consultée le 23 janvier 2016 sur <http://www.geoportail.gouv.fr>)**



### Des traits typiquement bourgeois

Parmi les apports les plus intéressants de son article, Bruno Lemesle avançait que « le milieu bourgeois apparaît étroitement associé à la ministérialité » et il était question des bourgeois qui « gravitent autour du comte d'Anjou<sup>38</sup> ». Sa démonstration reposait sur Giraud, fils d'Ande-

35. MIYAMATSU, Hironori, « Les premiers bourgeois d'Angers... », *art. cit.*, p. 10.

36. Cartulaire de la cathédrale n° 176. Les Essarts, lieu-dit, commune de Saint-Léger-des-Bois, arrondissement d'Angers, canton de Saint-Georges-sur-Loire.

37. Arch. dép. de Maine-et-Loire, 38 H 1, n° 11, édité par LAMY, Claire, *L'abbaye de Marmoutier...*, *op. cit.*, t. II, p. 150 (acte n° 11 du prieuré de Champtoceaux) : *G. Tancre unum prebendarium siliginis apud Bellam Noam*.

38. LEMESLE, Bruno, « L'intégration politique des bourgeois d'Angers... », *art. cit.*, p. 11.

froy, prévôt du comte en 1105-1106, mais aussi sur l'exemple de la parenté de Marbode, chanoine de la cathédrale devenu évêque de Rennes en 1096, dont l'origine était très probablement bourgeoise<sup>39</sup>. Ainsi, Geoffroy *Rotundellus*, beau-frère du prélat, fut prévôt du comte d'Angers Foulques IV le Réchin, probablement dès les premières années après son accession au principat<sup>40</sup>. Il est toutefois difficile de déterminer avec précision la date à laquelle Giraud fils d'Andefroy accéda à cette fonction, car un homonyme appelé de manière aléatoire Girard ou Giraud Follet est également attesté à ce poste dans le dernier quart du XI<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup>. Ce dernier s'était rendu célèbre en sauvant le comte Foulques le Réchin au retour du siège de La Flèche en 1076, alors que, gravement blessé à la jambe, le comte était rapatrié à Angers en barque par le Loir : Giraud Follet réussit en effet à dégager l'embarcation du comte qui était bloquée au niveau de la porte marinière de Corzé<sup>42</sup>. Ni bourgeois, ni chevalier, il est désigné parmi les *serviens* du comte par un scribe de Saint-Nicolas, terme qui peut signifier « serviteur », « serf » ou « ministerial<sup>43</sup> ». Il est difficile de distinguer ces deux prévôts dans

39. MIYAMATSU, Hironori, « Les premiers bourgeois d'Angers... », *art. cit.*, p. 8; LEMESLE, Bruno, « L'intégration politique des bourgeois d'Angers... », *art. cit.*, p. 11, d'après Cartulaire de Saint-Aubin, n° 111. Cartulaire de Saint-Aubin, n° 218 : *Girardus, prepositus Andecavensis*.

40. Il apparaît parmi l'entourage de Foulques, alors qu'il n'est encore que le neveu du comte Geoffroy Martel (voir Cartulaire de Saint-Aubin, n° 160 (1056-1060) et l'on sait que le prévôt Robert a été massacré le 4 avril 1067, lors de l'éviction du comte Geoffroy le Barbu par son frère (voir BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, Charles-Jean, « Notice sur les prévôts d'Angers », *Revue de l'Anjou*, n° 42, 1901, p. 434).

41. Cartulaire de Saint-Aubin, n° 8 (22/12/1087) : *Girardus Follulus prepositus*, juste après Giraud fils d'Andefroy, parmi les fidèles du comte ainsi que son sénéchal Pierre et son connétable Sigebert. Cartulaire de la cathédrale n° 121 (1084-1086) : *Giraldus Folet praepositus*.

42. Cartulaire de Saint-Nicolas (LABANDE-MAILFERT, Yvonne, *Cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*) « Essai de restitution précédé d'une étude historique », mémoire de thèse de l'École nationale des Chartes, 1931, 3 volumes, ouvrage dactylographié) n° 14 : [...] *Girardus Folet, praepositus Andegavis, fecit unum servicium comiti Fulconi in fluvio Leuge quando comes Fulco percussus est in cruce a quodam caballo cum obsideret Fissam Johannis. Fortiter vulneratus fecit se de exercitu navigio Andecavis asportari per fluvium Leuge. Cumque fuisset comes et qui cum eo erant ad portam Corziaci aquae fortitudine repulsi periclitari ceperunt quia unus ex nautis quantum suum incaute miserat in transverso qui eos depellebat a transitu portae. Omnes qui ibi erant timore percussi erant, quid facerent ignorantes. Tunc Girardus Folet quantum qui eos disturbabat confregit et ita portam transeuntes evaserunt [...]*. Une porte marinière (*porta*) est « une ouverture pour le passage des bateaux dans un barrage fait de pierre et de branchage » selon COMTE, François, « Recherches sur la topographie d'Angers au haut Moyen Âge (VI<sup>e</sup>-milieu du IX<sup>e</sup> siècle) », dans PRIGENT, Daniel et TONNERRE, Noël-Yves (dir.), *Le haut Moyen Âge en Anjou*, Rennes, 2010, p. 133. Le *nautis quantum* qui barrait la porte est peut-être un bâton de quartier, sorte de grosse perche en chêne très solide dont les marins de la Loire et de ses affluents se servaient pour guider les bateaux navigant vers l'aval en prenant appui sur le fond du cours d'eau. Voir aussi HALPHEN, Louis, *Le comté d'Anjou...*, *op. cit.*, p. 183, note 2, et GUILLOT, Olivier, *Le comte...*, *op. cit.*, t. II, p. 199-200 (C 316 et C 317).

43. Cartulaire de Saint-Nicolas, n° 160. NIERMAYER, Jan-Frederik, *Mediæ Latinitatis Lexicon Minus. Lexique Latin Médiéval – Français/Anglais*, Leiden (Pays-Bas), 1984, p. 962. GUILLOT, Olivier, *Le comte...*, *op. cit.*, p. 415, précise qu'il s'agit d'un agent non libre.

des textes imprécis qui ne mentionnent parfois que le prénom Giraud. On peut toutefois avancer, grâce aux membres de sa famille présents à ses côtés dans certains actes<sup>44</sup>, que Giraud fils d'Andefroy était prévôt d'Angers dès 1096 et qu'il l'était encore vers 1107-1110. S'il est impossible de savoir précisément quand il a cessé d'exercer cette fonction, on sait en revanche qu'à la différence d'un autre prévôt d'Angers, il a survécu à l'affrontement survenu en 1116 entre les bourgeois d'Angers et le comte puisqu'il se retire à Saint-Aubin en 1123<sup>45</sup>.

En effet, Hervé *Rotundellus*, le fils de Geoffroy *Rotundellus*, exerça la même fonction que son père entre les années 1100 et un samedi de la mi-carême 1116 (le 11 ou le 18 mars), date à laquelle une notice évoque son assassinat<sup>46</sup>. L'acte raconte comment son cousin Salomon vengea Hervé en poursuivant son meurtrier présumé jusque dans le cloître de Saint-Maurice pour l'éliminer. Un tel sacrilège entraîna en toute logique l'excommunication de Salomon. La notice raconte comment elle fut levée grâce à l'intervention de Marbode, évêque de Rennes et oncle des deux cousins, et à l'abandon d'un cens de vingt-trois sous sur des vignes situées près de Saint-Léonard au profit de l'évêque d'Angers Renaud [III] pour prix du rachat de la mort<sup>47</sup>. On peut noter au passage que cet exemple de faide<sup>48</sup> montre l'importance de l'honneur familial pour ces bourgeois. Charles Jean Beautemps-Beaupré a probablement raison de mettre ce drame familial en lien avec les événements de 1116 rapportés par les annales de Saint-Serge et qui font état de « graves dissensions » entre le comte Foulques le Jeune et les bourgeois d'Angers<sup>49</sup>. On comprendrait aisément qu'Hervé *Rotundellus*

44. Cartulaire de la cathédrale n° 65 (1096) : *Giraldus, praepositus, Oricus, filius ejus*, et Cartulaire de Saint-Aubin, n° 626 (1107-1110) : *Giraudus prepositus, Hucbertus Bos, nepos ejus*. Cela infirme l'idée avancée par Charles Jean Beautemps-Beaupré selon laquelle il n'était que prévôt du jeune comte Foulques (BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, Charles Jean, « Notice sur les prévôts d'Angers », *art. cit.*, p. 437-438). Voir généalogie ci-dessus (fig. n° 1).

45. Cf. *supra*, note 25.

46. Cartulaire de la cathédrale n° 99 : [...] *Contigit, anno ab incarnatione Domini MCXVI, ut Salomon, filius Salomonis, propter mortem Hervei Rotundelli, consanguinei sui, dolore incensus et odio, Hugonem, quem exinde suspectum habebat, miseranda caede perimeret, quo non decuerat loco vel tempore; nam in claustro beati Mauricii factum est hoc et in sabato mediantis Quadragesimae [...]*.

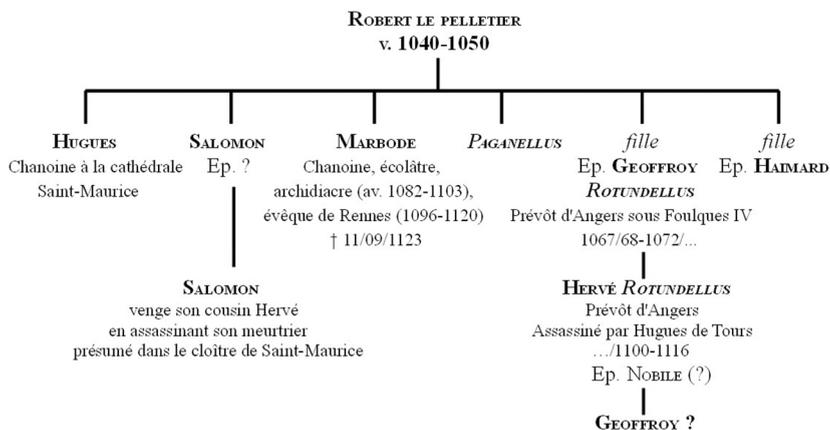
47. *Ibidem* : [...] *Ipse igitur Salomon et Marbodus Redonensis episcopus cum caeteris amicis et parentela sua pro infractione cimiterii et immunitatis claustrum dederunt domino Rainaldo episcopo quandam censivam XXIII solidorum de vineis, quae sunt juxta Sanctum Leonardum.*

48. La faide désigne la pratique héritée des Francs qui consiste, pour un groupe familial, à se venger afin de recouvrer son honneur, y compris et surtout en ayant recours à la violence. Durant tout le Moyen Âge, la justice institutionnelle a tenté de réguler la faide sans y parvenir complètement, en particulier chez l'aristocratie dont elle est le plus souvent l'apanage.

49. BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, Charles Jean, « Notice sur les prévôts d'Angers... », *art. cit.*, p. 439-440. *Chroniques des églises d'Anjou*, éd. MARCHÉGAY, Paul et MABILLE, Émile, Paris, 1869, p. 143, et HALPHEN, Louis, *Recueil d'annales angevines et vendômoises*, Paris, 1903 p. 95 : *MCXVI : [...] Eodem anno facta est gravis dissensio inter Fulconem comitem Juniorem et burgenses Andecavenses.*

se soit retrouvé en première ligne lors de cet affrontement, voire pris entre deux feux, en raison de ses origines bourgeoises présumées et de sa fidélité au comte du fait de ses fonctions de prévôt comtal... Quant à la violence des émeutes urbaines, elle était bien réelle si l'on en croit le récit que fait Guy Jarousseau de celle de 1101 provoquée par l'élection du nouvel évêque d'Angers. Le doyen Étienne, candidat malheureux, dut en effet se cacher dans un tonneau jusqu'au milieu de la nuit alors que l'archidiacre Guillaume sauva sans doute sa vie en se réfugiant au prieuré de l'Esvière, protégé par l'abbé de la Trinité de Vendôme<sup>50</sup>.

**Figure 4 – Généalogie de la famille de l'évêque Marbode**



Cette proximité avec la ministérialité du comte se confirme-t-elle pour les descendants de Giraud, fils d'Andefroy? On a déjà pu repérer Matthieu « fils du prévôt Giraud » au bas de l'acte réglant un litige concernant le *vicarius* du comte, qui avait fait pêcher dans le vivier du Ronceray, comme s'il était amené un jour à se pencher sur ce type de problème<sup>51</sup>. Or, Josèphe Chartrou a édité un acte tiré du fonds Gaignières de la Bibliothèque nationale de France dans lequel Matthieu de Belle-Neue est qualifié de *pretor Andegavensis*, terme dont Jan-Frederik Niermeyer considère qu'il est synonyme de prévôt<sup>52</sup>. Cette charte du comte Foulques [V] est intéressante à plus d'un titre. Elle raconte comment Andefroy, fils de Guy, a obtenu gain de

50. JAROUSSEAU, Guy, « *Electio, voluntas et ordinatio*. Quelques jalons sur les modes de désignation des évêques en Gaule de l'époque mérovingienne au début du XII<sup>e</sup> siècle », dans *Libertas Ecclesiae. Esquisse d'une généalogie (1650-1800)*, MORGAIN, Stéphane-Marie (dir.), Limoges, 2010, p. 64.

51. Cartulaire du Ronceray, n° 204 : *Matheus filius Giraldi prepositi*.

52. Bibliothèque nationale de France (désormais BnF), Fonds Gaignière ms. fr. 27246, P.O. 762, f° 74 r° sous le titre « Montreuil-sur-Maine », édité par CHARTROU, Josèphe, *L'Anjou de 1109 à 1151*, Paris, 1928, p. 374-375 (pièces justificatives n° 42). Pour le terme *pretor*, voir NIERMEYER, Jan-Frederik, *Mediæ Latinitatis Lexicon Minus...*, op. cit., p. 845.

cause contre le comte qui revendiquait des coutumes sur son fief de *Jerleta* et sur le Champ de la Mayenne. Pour démontrer sa bonne foi, Andefroy sollicita soixante-treize hommes choisis parmi les fidèles de Foulques et les prud'hommes d'Angers, dont douze désignés par le comte, pour être entendus et pour jurer. Ils affirmèrent que les ancêtres d'Andefroy jouissaient de tous les droits énumérés sur les terres en question, ce que Foulques finit par reconnaître<sup>53</sup>. Il est d'autant plus frappant de retrouver Matthieu de Belle-Noue dans cet acte que sur la dizaine d'actes connus où apparaît cet Andefroy, fils de Guy, il est presque toujours accompagné du prévôt Giraud, fils d'Andefroy, en qui nous voyons le père de Matthieu<sup>54</sup>! La rareté du patronyme porté par les deux Andefroy laisse en outre supposer qu'ils pourraient être apparentés<sup>55</sup>.

### L'origine des biens de la famille issue d'Andefroy dans les Mauges

La richesse de cette famille en biens situés à Angers et à proximité de cette ville provient probablement de l'héritage paternel d'Aimery et d'Andefroy et de leur métier de marchand, comme l'ont montré successivement Hironori Miyamatsu et Bruno Lemesle, mais la question de l'origine de leur implantation dans les Mauges se pose toujours<sup>56</sup>. La fidélité à l'égard du comte d'Anjou serait une hypothèse tout à fait plausible dans la mesure où l'on sait que celui-ci a placé dans les Mauges un certain nombre de ses fidèles. Pour n'en donner qu'un exemple, on voit les Burgevin, des fidèles du comte souvent cités avec Giraud, fils d'Andefroy, posséder à Saint-Pierre-Montlimart des églises issues incontestablement du patrimoine de l'évêque d'Angers Renaud II, mort en 1005, et dont le comte Foulques Nerra<sup>57</sup> avait accaparé l'héritage. Mais dans le cas de Giraud, fils d'Andefroy, il semble que son épouse Adelaïde ait joué un rôle non négligeable. En effet, dans l'acte par lequel la chapelle Saint-Martin de La Jubaudière est abandonnée aux moniales du Ronceray, on voit Giraud et Adelaïde opérer conjointement la donation pour la rémission de leurs péchés. Cela est fait à la vue et avec l'autorisation de Geoffroy, dont le scribe précise qu'il est le fils aîné d'Adelaïde, et non du couple. D'ailleurs, après la mort de sa mère, Geoffroy n'hésite pas à contester aux moniales la vigerie sur le bourg, avant d'y

53. Voir l'analyse qu'en fait CHARTROU, Josèphe, *L'Anjou...*, *op. cit.*, p. 154-155.

54. Cartulaire du Ronceray, n° 101 et n° 327; Cartulaires de Saint-Serge n° B 163 et n° B 244; Cartulaire de Saint-Aubin, n° 203 et n° 626; British Museum, additional manuscripts 21 198, fol. 147, édité par MARCHEGAY, Paul, *Choix de documents inédits sur l'Anjou*, 1876, « Chartes angevines des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », n° 24, p. 147-148.

55. Parmi la douzaine de souscripteurs de cet acte, on trouve un certain *Ranaldus Rufus de plaxitio Campani, camerarius comitis*. Il s'agit de Renaud Le Roux, seigneur du Plessis-Macé qui était alors chambrier du comte. Mais pourquoi est-il désigné « du Plessis de Champain », dont c'est l'unique mention dans les sources? Nous n'avons pas trouvé d'éléments le liant avec Hubert Champain et la famille issue du bourgeois Andefroy.

56. MIYAMATSU, Hironori, « Les premiers bourgeois... », *art. cit.*, p. 5 et 7, et LEMESLE, Bruno, « L'intégration politique des bourgeois d'Angers... », *art. cit.*, p. 10-11.

57. VÉRON, Teddy, *L'intégration des Mauges...*, *op. cit.*, p. 81.

renoncer contre vingt sous<sup>58</sup>. Tout laisse donc penser que c'est grâce à son mariage avec Adelaïde, veuve avec enfants, bien possessionnée à La Jubaudière, que Giraud a pu détenir des biens sur cette église.

Reste à étudier Saint-Quentin-en-Mauges, l'autre grand domaine rural de la famille. Force est de constater qu'Adelaïde joue ici aussi un rôle assez actif, comme l'attestent de nombreux actes. Ainsi, quand Giraud passe un accord avec les moines pour leur rendre divers biens, le scribe précise qu'Adelaïde donne son accord et qu'elle le fera ratifier par son fils Geoffroy<sup>59</sup>. Cette précision confirme que pour les moines, Geoffroy est un héritier important. De la même manière, quand les moines de Marmoutier règlent un différend avec Giraud *Gasteus*, il est spécifié que Giraud et sa femme Adelaïde – du fief de qui relevait la dîme contestée – ont reçu trois sous pour avoir donné leur accord<sup>60</sup>. Enfin, Giraud, accompagné de sa femme et du fils de celle-ci, se rend en Touraine pour donner au monastère de Marmoutier une maison bâtie à Saint-Quentin ainsi que les droits de sépulture et les dîmes qu'il détenait dans cette paroisse, pour après sa mort et celle de son épouse<sup>61</sup>. Tous ces éléments tendent à laisser penser que les possessions maugeoises de la famille ont été obtenues par le mariage de Giraud avec Adelaïde, sans doute une riche veuve de condition aristocratique. Ce mariage a d'ailleurs pu être facilité par le fait que Giraud évoluait dans la ministérialité du comte.

Il est très frappant de comparer cette situation avec celle de leur fils Hubert Champain qui a épousé Hildegarde, la veuve de Renaud de Cholet,

---

58. Cartulaire du Ronceray, n° 206 : [...] *dederunt Giraldu et Adelaïdis uxor ejus capellam quondam sancti Martini que vulgo dicitur Ingelbauderia [et] omnia que ipsi habebant sine ulla retinuatione. Hoc dederunt, pro remissione peccatorum suorum, in capitulum S. Marie Andegavensis : videntibus cunctis, auctorizante Gaufrido filio Adeleldis qui erat major natu fratribus suis. Post mortem autem Adeleldis, calumpniavit eis predictus Gaufridus vicaria burgi. [...] Et hanc concordiam fecit domina abbatissa Theburgis et domina Ermengardis de Castro Gunterii, que erat preposita loci : id est XX solidos dedit Gaufrido pro ipsa calumpnia revestivitque eum coram multis [...].*

59. Arch. dép. de Maine-et-Loire, 45 H 2, n° 35, édité dans LAMY, Claire, *L'abbaye de Marmoutier...*, op. cit. ; Prieuré de Saint-Quentin-en-Mauges, acte n° 1 [3], p. 695-697 : *Adeleldis uxor illius auctorizavit et in conventionone habuit ut faceret auctorizare Gosfrido filio suo [...].*

60. Arch. dép. de Maine-et-Loire, 45 H 2, n° 18, édité dans LAMY, Claire, *L'abbaye de Marmoutier...*, op. cit. ; Prieuré de Saint-Quentin-en-Mauges, acte n° 18, p. 723-724 : [...] *necnon Giraldo Andefredo et Adelaisi uxori sua de quorum fevo erat ipsa decima III solidos pro auctoramento [...].*

61. Arch. dép. de Maine-et-Loire, 45 H 2 : n° 38, édité dans LAMY, Claire, *L'abbaye de Marmoutier...*, op. cit. ; Prieuré de Saint-Quentin-en-Mauges, acte n° 19, p. 725-726 : *Notum sit omnibus quod Giraldu filius Andefredi et uxor eius Adeladis et Gaufredus ipsius Adeladis maior filius venientes in capitulum Majoris Monasterii Sancti Martini donaverint loco ipsi unam mansionem juxta ecclesiam Sancti Quintini, in pago Andegavensi, ab omnibus liberam consuetudinibus et quietam, et quicquid ex sepultura ipsius ecclesia suum erat, ac totius terra decimam quam in parochia ipsius habebant, ita ut post obitum sive Giraldu sive Adeladis tota sit sancti Martini et monachorum iam dicti Majoris Monasterii, interim autem dum ambo illi vivunt solum habeant inde reddecimum. Concesserunt etiam quicquid eidem loco dederant antecessores ipsorum. [...].*

chevalier et vassal des seigneurs de Beaupréau<sup>62</sup>. Les cartulaires de Saint-Serge conservent deux actes – assez proches par leur contenu – rapportant qu’Hildegarde a contesté certaines des donations de feu son mari Renaud, en l’occurrence celle des dîmes portant sur des terres de Beaupréau et une autre sur celle de Chandoiseau (*Campo de Useo*)<sup>63</sup>. Il est remarquable que les moines aient précisé dans les deux cas qu’elle a fait cela après s’être remariée avec Champain. De là à en faire le responsable de ces contestations, il n’y a qu’un pas que les bénédictins ne franchissent pas... tout en l’associant à la résolution des conflits, par prudence et pour éviter de nouvelles revendications<sup>64</sup>. Ces *calumniae* n’ont probablement pas beaucoup plu au frère aîné de Renaud, l’influent Geoffroy [III] Le Gras de Cholet, dans la main et sous le conseil de qui la femme et les fils de son puîné sont restés, car elles compromettaient en quelque sorte le salut de l’âme du défunt<sup>65</sup>. Il s’est senti obligé de concéder aux moines la dîme contestée en s’engageant à faire un plaid ou à chercher un accord avec les enfants de Renaud ainsi qu’avec leur mère<sup>66</sup>. Lui, ne mentionne en aucune manière le fameux Champain, mais leurs relations n’en étaient peut-être pas conflictuelles pour autant, car en tant que « seigneur » de sa belle-sœur, il a probablement dû consentir à son remariage. Champain, pour sa part, semble avoir entretenu de bons rapports avec les enfants de sa femme puisqu’il est présent en tant que « beau-père » (*vitricus*) quand l’aîné, Matthieu, demande l’aide matérielle du moine Robert de Beaupréau pour devenir chevalier. L’acte qui le relate précise en quoi consistait cette aide : dix sous pour acheter un écu, probablement pour l’adoubement<sup>67</sup>. On retrouve également Champain sur

62. VÉRON, Teddy, *Les seigneuries angevines (XI<sup>e</sup>-début du XIII<sup>e</sup> siècle). L'exemple de Beaupréau*, université d’Angers, 2012 (Mémoire de master 2 sous la direction de Jean-Michel Matz, dactylographié), p. 172.

63. Cartulaires de Saint-Serge, t. II, n° 17 B’ 39 et n° 17 B’ 43. Chandoiseau, lieu-dit, commune de Chaudefonds-sur-Layon, arr. d’Angers, canton de Chalonnes-sur-Loire.

64. Cartulaires de Saint-Serge t. II, n° 17 B’ 39 : *Post mortem vero prefati Rainaldi uxor ejus Hildegardis accipiens alium maritum abstulit monachis supradictam decimam quod cernens donnus Robertus monachus Sancti Sergii, qui tunc Belli Pratelli cellam procurabat, fecit cum ea et cum viro suo Canpano nomine tale concordiam [...]* et pour le second, *ibid.* n° 17 B’ 43 : *Post mortem illius uxor ejus abstulit illam decimam ideo quod non concesserat. Postea vero quam cepit alium virum concessit monachis solidam atque quietam ipsa et filius ejus, Aimericus [Le Roux], et vir ejus Campanus [...]*.

65. Sur l’importance de ce personnage, voir BRUNTERC’H, Jean-Pierre, « Les origines de la seigneurie de Clisson (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup>) », *Mémoires de la société historique et archéologique de Bretagne*, t. LXXXII, 2004, p. 5-55.

66. Cartulaires de Saint-Serge, t. II, n° 17 B’ 39 : *Illud quoque sciendum est quod Gaufridus Crassus, frater jamdicti Rainaldi de Choletto, in cujus manu et consilio uxor et filii fratris remanserant, rogatus a donno Robertus monacho concessit pro anima fratris sui illam decimam quam dederat monachis Sancti Sergii in elemosinam et quam abstulerat uxor ejus, si posset facere placitum vel concordiam cum nepotibus suis filiis scilicet Rainaldi et matre eorum.*

67. Cartulaires de Saint-Serge, t. II, n° 17 B’ 39 : *Illud quoque sciendum quod Matheus filius ejusdem Rainaldi de Choletto quando fuit miles venit ad Robertum monachum et quesivit ei adjutorium et ille Robertus monachus dedit ei x solidos ad unum scutum emere [...]. Testes : [...] Campanus victricus ejusdem Mathei [...].*

ses terres de Saint-Quentin-en-Mauges en compagnie, cette fois, du cadet Aimery [Le Roux]<sup>68</sup>.

Le remplacement de Renaud de Cholet par Hubert Champain s'est traduit par l'apparition de certains membres de la famille issue des bourgeois d'Angers dans l'entourage féodo-vassalique des seigneurs de Beaupréau. Outre Champain, son frère Orry ou leur père Giraud que l'on voit dans les deux actes précités, apparaissent au XII<sup>e</sup> siècle Guillaume Sigebard, petit-fils d'Hubert Champain, et son beau-frère Guillaume Bardol<sup>69</sup>. Le fait que Giraud fils d'Andefroy et son fils Hubert Champain aient tout deux épousé – en premières ou en secondes noces – une veuve ayant déjà eu des enfants constitue-t-il une simple coïncidence ? Il est évidemment impossible de généraliser à partir de ces deux exemples, mais il n'est pas impossible que ce type de pratique matrimoniale ait été utilisé par des bourgeois qui ambitionnaient de se rapprocher du groupe chevaleresque. Le mariage est un moyen d'ascension sociale bien connu et on comprend aisément dans les cas de Giraud et de Hubert Champain les avantages réciproques que chacune des deux parties pouvait en retirer<sup>70</sup>.

68. Arch. dép. de Maine-et-Loire, 45 H 2, n° 18 : *Hujus rei testes sunt : Champanus, Haimericus filius Rainaldi de Cauleto [...]*.

69. Cartulaire du Ronceray, n° 211. L'acte retrace la généalogie de Hubert Champain qui a eu deux filles. Il en a donné une au monastère du Ronceray et l'autre comme épouse à Matthieu Sigebard. Ce dernier a eu deux filles et un fils : Guillaume Sigebard. L'une de ses filles est également devenue moniale au Ronceray et l'autre a épousé Guillaume Bardoul. (*Notum sit omnibus fidelibus in Christo quod Hubertus Canpen habuit duas filias. Unam earum, scilicet Hodeart, dedit Deo et Sancte Marie Andegavensi in monialem, cum qua dedit S. Marie in elemosinam boscum de Emjobauderia de Boolez. Alteram filiarum dedit Matheo Seeban in uxorem, de qua Matheus habuit duas filias et unum filium. Quarum unam, scilicet Atru, Matheus consecravat Sancte Marie cum qua etiam concessit hoc donum supradictum; et etiam filius suus, scilicet Guillermus Sebram, confirmavit. Alteram filiarum dedit Guillelmo Baldol in uxorem*). On retrouve les deux Guillaume à Saint-Quentin avec des chevaliers de Beaupréau (Arch. dép. de Maine-et-Loire, 45 H 2, n° 36, édité dans LAMY, Claire, *L'abbaye de Marmoutier...*, op. cit. ; Prieur de Saint-Quentin-en-Mauges, acte n° 34 [1], p. 744-745) et Guillaume Bardoul à Beaupréau lors de la fondation en 1138 du prieuré de la Pierre-Aubrée, donné aux moniales de Saint-Sulpice-la-Forêt, près de Rennes (BnF, Fonds Gaignière 5446, p. 123-124, édité par VÉRON, Teddy, *Les seigneuries angevines...*, op. cit. ; recueil d'actes C 25 p. 294-295).

70. Dans son ouvrage sur les veuves, Emmanuelle Santinelli n'évoque pas ce cas de figure. Il est vrai que son étude porte sur l'aristocratie et non la bourgeoisie mais elle fait plusieurs constats qui peuvent éclairer le destin de cette famille bourgeoise et montrer les similitudes de son comportement avec celui de la chevalerie : « Aux échelons moins élevés de la société aristocratique, les veuves détiennent aussi la capacité de transmettre certains droits, pouvoirs et patrimoines à leur second époux. Celui-ci récupère la gestion et donc la jouissance des biens détenus et apportés par son épouse ainsi que la tutelle des enfants mineurs. [...] Celui qui épouse une veuve peut espérer jouer de revenus, voire de puissance supplémentaire et les gérer à son profit, d'une part, élever et placer les enfants de celle-ci pour servir ses intérêts propres d'autre part. [...] Si l'attrait pour les veuves existait déjà aux VI<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles, il est possible qu'il ait été particulièrement vif [...] au X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècle dans le contexte de la mise en place des lignages. » (SANTINELLI, Emmanuelle, *Des femmes éplorées ? Les veuves dans la société aristocratique du haut Moyen Âge*, Villeneuve-d'Ascq, 2003, p. 251.)



Arrivée à son terme, cette enquête fournit un élément de réponse à la question posée par Hironori Miyamatsu qui s'interrogeait sur le fait que la généalogie des familles bourgeoises en ligne paternelle ne dépassait pas, selon lui, deux générations, puisque l'on peut désormais suivre le lignage issu d'Andefroy sur six générations de père en fils<sup>71</sup>. Les perspectives qui en découlent permettent donc d'en repenser la trajectoire et d'envisager que, malgré leurs origines bourgeoises, certains membres de cette famille ont pu accéder à un rang assez important au sein de l'aristocratie terrienne angevine, en particulier dans les Mauges. Si la prudence doit toujours rester de mise, tant les sources dont nous sommes tributaires sont parfois lacunaires, l'impression qui prévaut est que les membres de cette lignée pourtant issue du marchand Andefroy adoptent très souvent un comportement semblable en de nombreux points à celui des chevaliers. Cette similitude dans les pratiques rend indéniablement plus ardue l'identification des bourgeois dans les sources, mais ce constat ne doit toutefois pas nous exempter de rechercher des traits propres à cette catégorie ou au moins récurrents comme pourrait l'être l'appartenance à la ministérialité du comte ou le recours au mariage hypergamique. Ces hypothèses, qui méritent bien entendu d'être étayées par des exemples supplémentaires, montrent la nécessité que d'autres travaux puissent éclairer l'histoire de nouveaux lignages bourgeois.

---

71. MIYAMATSU, Hironori, « Les premiers bourgeois d'Angers... », art. cit., p. 11. L'auteur proposait comme explication de relier ce constat au système familial des bourgeois.

## RÉSUMÉ

Déjà étudiée par deux historiens, la famille issue du marchand d'Angers Andefroy est un cas exceptionnel en Anjou du fait du grand nombre de textes qui l'éclairent, nous donnant la possibilité d'en reconstituer le lignage sur six générations. Cela représente une chance presque unique d'apercevoir les prérogatives des bourgeois que les sources du Moyen Âge central taisent le plus souvent. Il est dès lors possible d'échaffauder des hypothèses sur l'origines des biens de cette famille par la proximité avec le pouvoir comtal et de conduire des réflexions sur les caractéristiques plutôt bourgeoises ou à l'inverse déjà très aristocratiques de plusieurs de ses membres. Cela nuance la lecture traditionnelle d'une opposition entre élites urbaines et élites rurales tout en renforçant l'image d'une société féodale pas encore figée dans laquelle les ascensions sociales pouvaient être assez fulgurantes.

## ABSTRACT

*The family of the tradesman Andefroy from Angers has already been the focus of two medieval studies. It is an exceptional case in Anjou since many texts have made it possible to trace its genealogy over six generations. This is an almost unique opportunity to discover bourgeois prerogatives, rarely illustrated in sources from the central Middle Ages (11<sup>th</sup>-12<sup>th</sup> centuries). Andefroy's family's possessions could be explained by its close links with earldom. The evidence suggests that some family members were predominantly bourgeois while others were progressing towards aristocracy. This brings a new perspective to the traditional opposition between urban and rural elites in a feudal society still undergoing change, in which rapid social mobility remained possible.*



# Les officiers de la Chambre des comptes d'Angers (1397-1424)

## Étude prosopographique d'après le premier « Journal » de l'institution

Justine MORENO

doctorante en histoire médiévale, Université d'Angers, CERHIO UMR 6258

L'étude prosopographique du personnel de la Chambre des comptes d'Angers est un sujet encore peu abordé par les chercheurs. Il se situe pourtant à la croisée de plusieurs historiographies, politique, institutionnelle et sociale. À l'origine des premières recherches positivistes au XIX<sup>e</sup> siècle, les Chambres des comptes ont été étudiées comme un organe central de gouvernement illustrant l'histoire politique et administrative de la France au Moyen Âge. La logique de leur mise en place a été intégrée dans un discours mettant en lumière une longue période de maturation de l'administration royale en termes d'organisation du contrôle financier, dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle ; un siècle plus tard, l'évolution des institutions centrales servait le processus d'usurpation ou de reproduction des droits régaliens par les familles duciales du royaume, dont la seconde Maison apanagée du duché d'Anjou<sup>1</sup>. Le pouvoir politique que les principautés territoriales acquièrent durant les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles donna progressivement à leurs territoires des allures d'États princiers. Ce phénomène entraîna une véritable réflexion budgétaire visant à une gestion rationnelle de leurs ressources ainsi qu'à la modernisation des structures financières. La responsabilité globale de la comptabilité, tant ordinaire qu'extraordinaire, incombait désormais à une Chambre des comptes, apparue en province durant le second XIV<sup>e</sup> siècle.

L'histoire de cette institution continua d'être exclusivement rattachée aux études sur les institutions financières de la France à la fin du Moyen Âge jusque dans les années 1930. À la suite d'un débat historiographique qui a considérablement porté atteinte à l'histoire institutionnelle en France,

---

1. L'instauration d'une principauté territoriale en Anjou fut marquée par une relative stabilité dynastique pendant plus d'un siècle qui a vu se succéder les princes suivants : Louis I<sup>er</sup> (1360-1384), Louis II (1400-1417), Louis III (1417-1434) et René (1434-1480).

les travaux sur les Chambres des comptes parisiennes et provinciales diminuèrent<sup>2</sup>. Les années 1980-1990 ravivèrent cependant le dialogue avec l'histoire politique, culturelle et sociale. L'histoire des Chambres des comptes s'intégra alors dans la question de la genèse de l'État moderne au travers de l'essor de la bureaucratie, des pouvoirs publics et de l'amélioration des techniques administratives. Actuellement, les recherches prosopographiques concentrent toutes les attentions et s'orientent vers l'analyse des dynamiques sociales et idéologiques des gens des chambres des comptes, mais aussi sur l'esprit de corps qui les anime<sup>3</sup>. Elles permettent donc de remettre en perspective le fonctionnement et l'évolution sociale des institutions. Même si cette étude reste traditionnellement attachée à la connaissance des élites, les bases d'une analyse prosopographique sont encore entièrement à construire pour le duché d'Anjou car il n'existe aucune liste exhaustive concernant les officiers de l'administration centrale.

On trouve les premières mentions de la Chambre des comptes d'Angers en 1368, lors d'une séance tenue chez les dominicains d'Angers. Louis I<sup>er</sup> a certainement créé cette instance financière dans son administration lors de la fondation de l'apanage en 1356 et Louis II l'a réformée – peut-être – pour la première fois par une ordonnance en 1400. Les années 1360-1399 sont celles de la genèse de la principauté et celles des conquêtes et de l'engagement militaire dans la guerre de Cent Ans. La première décennie du xv<sup>e</sup> siècle est, quant à elle, une période d'accalmie et de construction politique pour l'Anjou. Durant les premières années, l'interruption des conflits en Provence, en Italie et au sein du royaume de France constitue autant de facteurs favorables à l'émergence d'une politique réformatrice active. Au cours de la période couverte par le premier registre de la Chambre des comptes, qui est la base de cette étude, le contexte a donc nourri le développement de l'institution angevine.

Le rôle essentiel de la Chambre des comptes d'Angers dans le gouvernement du duché d'Anjou permet de caractériser les principales missions qui incombent à son personnel et la cohérence sociale de ce groupe, y compris en dehors des aspects formels de leurs relations. L'idée directrice de cet article sera d'étudier si les gens des Comptes, de par le fonctionnement interne de l'institution, fondent la cohérence sociale et professionnelle du groupe ou si l'État et les grands principes de son administration insufflent un profil et une dynamique types à ses agents. Le but de cette étude est donc d'aborder l'identité du personnel des Comptes angevins afin de déterminer si les officiers de la Chambre des comptes d'Angers appartiennent

2. ANHEIM, Étienne, « L'historiographie est-elle une forme d'histoire intellectuelle? La controverse de 1934 entre Lucien Febvre et Henri Jassemin », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 5/2012 (n° 59-4bis), p. 105-130.

3. MATTÉONI, Olivier, « L'apport de la prosopographie à la connaissance des carrières des officiers de la Chambre des comptes de Moulins (1450-1530) », dans *L'État moderne et les élites (xiii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles). Apports et limites de la méthode prosopographique, Actes du colloque international CNRS-Paris I les 16-19 octobre 1991*, GENET, Jean-Philippe et LOTTES, Günther (éd.), Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 123-139.

*de facto* à l'élite administrative du duché ou s'ils en adoptent les règles lors de leur entrée au service de l'État angevin.

La première partie de cet article sera réservée à la présentation du « Journal » de la Chambre des comptes d'Angers entre 1397 et 1424 afin d'en appréhender le contexte de production – répondant aux missions institutionnelles des Comptes –, le contexte d'élaboration – par quels auteurs et selon quels principes –, et le contexte de sa conservation actuelle; la deuxième se chargera de décrire la typologie des offices au sein de la Chambre angevine mais aussi le temps et le cadre de travail de ce groupe d'acteurs, tandis que la troisième s'attardera sur les différents moments des carrières et sur les profils de ces officiers. Nous tâcherons ainsi de nous intéresser à l'esprit de corps qui anime les gens des Comptes angevins au travers de leurs origines sociales et géographiques, de leur conscience professionnelle mais aussi leur situation matrimoniale et foncière.

### Présentation de la source

Le « Journal » de la Chambre des comptes d'Angers est un registre papier de 159 folios. Il est actuellement conservé aux Archives nationales parmi les Titres de la Maison d'Anjou et intégré à la série P : Chambre des comptes et comptabilités; il partage la cote P 1334<sup>4</sup> avec deux autres pièces relatives à l'administration de l'Anjou sous le règne de Louis II<sup>4</sup>. Il est subdivisé en trois parties qui comprennent les serments des notaires ducaux à la Chambre des comptes, le « Journal » de l'institution et une liste des ducs d'Anjou. À ce jour, il est le document le plus ancien conservé pour l'institution angevine.

Le premier mémorial des Comptes angevins couvre les années 1397 à 1424 et son commanditaire est Marie de Blois, chargée de l'administration au nom de son fils, Louis II. La régente fait en effet tenir un « Journal » de la Chambre des comptes afin d'établir un bulletin plus régulier des actes de l'institution, des délibérations du Conseil ducal et des affaires traitées par les deux administrations centrales de son gouvernement<sup>5</sup>. Le premier « Journal » conservé de la Chambre des comptes d'Angers est donc un instrument de travail quotidien. Selon Bertrand Schnerb, auteur d'un article consacré à l'activité de la Chambre des comptes de Dijon entre 1386

---

4. Arch. nat., P 1334<sup>4</sup>, pièce 12. « Ordonnance rendue par Louis, duc d'Anjou, pour l'organisation de sa Chambre des comptes d'Angers – 1400, 31 mai-xxxix » (pièce parchemin). Arch. nat., P 1334<sup>4</sup>, pièce 13 : « Instruction comment chacun officier [du duc d'Anjou] doit procéder en son office », extraite des registres de la Chambre des comptes d'Angers (relatif à l'office de sergent des foires et des marchés) – 1462, 26 août-xvi » (pièce parchemin).

5. LE MENÉ, Michel, « La Chambre des Comptes d'Anjou et les libéralités princières », dans : *La France des principautés. Les Chambres des comptes (xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècles)*. Colloque tenu aux Archives départementales de l'Allier, à Moulins-Yzeure les 6, 7 et 8 avril 1995, Paris, 1996, p. 45.

et 1404<sup>6</sup>, l'usage de rédiger ce type d'ouvrage « s'inspirait d'une pratique administrative parisienne. En un mot on y enregistrait, d'une part, tout ce qui pouvait faire foi des droits de la Chambre; d'autre part, tout ce qui avait une portée générale dans les affaires qu'elle avait à traiter<sup>7</sup> ». Différents termes servent à désigner les sources produites par les Chambres des comptes à la fin du Moyen Âge. Le terme de « mémoriaux » est en effet préféré à celui de « Journal » chez les historiens. La rédaction de ces résumés relève en effet davantage de procès-verbaux ou de comptes rendus de séance que d'écrits journaliers. Les notices sont par ailleurs rédigées le plus souvent selon un modèle stéréotypé, doté de rubriques distinctes et d'une formulation brève et sèche. L'archétype de la notice comprend la date et le lieu de la séance, l'énumération des officiers présents, une description de l'affaire traitée et la décision rendue.

La Chambre des comptes d'Angers possédait une juridiction souveraine et ordinaire en matière financière et domaniale qui la rendait essentielle dans la gestion, le contrôle et la conservation du patrimoine angevin. L'institution imposa son autorité dans le contrôle régulier des officiers du duché. Chaque année, il lui fallait examiner les finances des agents fiscaux, enquêter à leur sujet et les juger *a posteriori* lors des audiences de reddition de comptes<sup>8</sup>. Ces audiences, en maintenant un dialogue permanent entre les officiers locaux et l'administration centrale, apparaissaient comme la meilleure des garanties face à l'usurpation des droits ducaux. La Chambre devait en outre surveiller les intérêts fonciers du duché et l'emploi de ses revenus. Elle procédait ainsi à l'affermage des péages, des prévôtés, des coupes de bois, mais aussi des terrains et places dites « vuides », appartenant au prince. De plus, aucun acte de vente, bail, rachat, succession ou autre, ne pouvait être passé sans l'accord et la présence des gens des Comptes. S'ils n'eurent jamais l'exclusivité en matière de contentieux financier, les litiges administratifs liés aux redditions de comptes et aux mouvements des biens ducaux sont restés de leur ressort<sup>9</sup>. La Chambre veillait encore à passer les marchés nécessaires à l'entretien, la restauration, la construction et l'embellissement de tous les édifices relevant de son patrimoine. Elle détenait enfin un droit de regard sur la fiscalité tant ordinaire qu'extraordinaire en jugeant les comptes des fermiers chargés de prélever les taxes sur les marchandises, en percevant le montant des amendes associées aux litiges les concernant, ainsi qu'en prélevant les impôts dus au roi de France.

La conservation des archives du duché fait partie des prérogatives et des missions traditionnelles de la Chambre des comptes. Le « Journal » de l'institution fournit nombre d'informations sur le classement et la gestion

6. SCHNERB, Bertrand, « L'activité de la Chambre des comptes de Dijon entre 1386 et 1404 », dans : *La France des principautés...*, *op. cit.*, p. 55-64.

7. *Ibidem*, p. 55.

8. LECOY DE LA MARCHE, Albert, *Le roi René. Sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires*, Paris, 1875, t. 1, p. 454.

9. KERHERVÉ, Jean, *L'État Breton aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*, Paris, Maloine, 1987, 2 vol., p. 370-378.

des documents reçus par le personnel des Comptes. Leur enregistrement par la Chambre exprime notamment la volonté de défendre les intérêts du prince par le moyen de tous les titres qui précisent l'étendue de ses propriétés et qui justifient la perception de ses revenus. La conservation des archives est donc un véritable outil de gouvernement.

Les archives du duché constituaient de ce fait un fonds auquel le personnel des Comptes avait accès et dont il pouvait emprunter des pièces pour les nécessités du service. Les personnels affectés à la garde des archives étaient issus de la Chambre et occupaient des postes bien précis : l'essentiel des prêts de documents effectués l'ont été soit par un maître auditeur ou un clerc des Comptes, soit par un membre du Conseil ducal. Nous savons néanmoins, par l'intermédiaire de la coutume d'Anjou, que la tenue des archives fut sans doute le fait de deux des clercs et secrétaires du Conseil et des Comptes qui se sont succédés au cours du xv<sup>e</sup> siècle : Gilet Buynart et Guillaume Ragneau<sup>10</sup>.

La garde des actes ducaux était ainsi jalousement détenue par les gens des Comptes et les démarches pour avoir accès aux documents n'en étaient que plus difficiles. La sécurité entourant ces précieux documents faisait de ces communications des actes exceptionnels considérés comme des faveurs. Pour exemple, le 21 janvier 1417, le maître des Comptes Gilet Buynart et le secrétaire du roi (ancien clerc des Comptes) Pierre Bricocan communiquent à Etienne Bernart, receveur des aides à Angers, un compte de l'ancien trésorier Jean Dupuy que l'officier « a promis et est tenu rendre et restituer ledit compte ceans dedenz viii jours<sup>11</sup> ».

Le personnel assigné à la garde des archives ducales était-il également responsable de l'écriture des mémoriaux de la Chambre ? L'amplitude chronologique du « Journal » et la polygraphie apparente dans la rédaction des notices font présumer de l'existence de plusieurs auteurs, mais l'examen des signatures apposées au bas des articles laisse cependant entrevoir la répétition de certains noms d'officiers de la Chambre. En termes de fréquence et sur un total de 830 notices, 35,5 % du « Journal » sont émargés, ce qui est peu et rend difficile l'identification des auteurs du registre. Les signatures appartiennent néanmoins majoritairement aux officiers de la Chambre, avec quelques apparitions ponctuelles d'officiers du Conseil ducal (parmi eux, deux secrétaires du roi) et certains plaidants et/ou accusés.

Sur les neuf officiers de la Chambre des comptes identifiés par leur signature, nous retrouvons deux maîtres des Comptes, six clercs des Comptes et un huissier. La rédaction des notices était donc largement réservée à une catégorie spécifique de membres de l'institution angevine, les clercs des Comptes. Loin de les écarter de la gestion quotidienne des affaires et de leur participation aux délibérations, cette fonction leur permettait de

---

10. BEAUTEUPS-BEAUPRÉ, Charles Jean, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au xv<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1877-1897, t. 1, p. 549.

11. Arch. nat., P 1334<sup>4</sup>, f<sup>o</sup> 133 v<sup>o</sup>.

présenter les pièces justificatives utilisées dans le cadre d'une procédure judiciaire en cours ainsi que la mémoire des différentes audiences.

Si ce registre possède donc les caractéristiques d'un document de la pratique dite ordinaire, certaines de ses composantes soulèvent des questionnements quant à sa nature profonde et à ses fonctions. Le soin apporté à la conservation de cette mémoire d'État, le rôle des gens des Comptes dans la sauvegarde de ces archives et la constitution érudite de la liste des ducs d'Anjou sont autant d'éléments qui constituent un témoignage direct de leur époque. Au travers des très nombreuses notices rédigées par le personnel de la Chambre des comptes d'Angers, l'institution témoigne de cette capacité à faire et écrire l'histoire de leur temps : au-delà de la retranscription formelle des affaires judiciaires, litiges, droits et comptabilités ducales, la Chambre sauvegarde avant tout la mémoire des faits intéressants le domaine angevin, son patrimoine, son savoir-faire administratif, mais aussi l'histoire de ses sujets et de ses officiers.

L'expérience professionnelle des officiers des Comptes les rendait certainement aptes à faire œuvre d'historien, même si elle pouvait influencer également leurs travaux. L'histoire établie par ces bureaucrates était avant tout liée à leur situation, qui leur permettait de consulter et de constituer de nombreuses archives et documents originaux. Leur capacité à comprendre, annoter et rassembler des dossiers fut certainement un atout dans le traitement de ces sources<sup>12</sup>. Cependant, les archives utilisées proviennent essentiellement de l'institution où ils travaillent ; leurs écrits reflètent donc un horizon social et politique commun à tous les officiers de la Chambre des comptes d'Angers.

### **Les officiers de la Chambre des comptes d'Angers : typologie, temps et cadre de travail**

La typologie des offices au sein de la Chambre des comptes d'Angers et les missions associées à ces fonctions transparaissent tout au long du « Journal ». Le cadre réglementaire de l'institution et de la composition de son personnel semble avoir été défini par l'ordonnance du prince Louis II (1384-1417), datée du mois de mars 1400, dont voici un extrait :

« Item, quant au fait de la Chambre de nosdiz comptes à Angiers, nous, confians applain du sens, loyauté, prodommie et bonne diligence de noz bien amez conseilliers reverent pere en Dieu nostre chancelier l'evesque d'Angiers, l'abbé de Saint-Aubin, maistre Jehan le Begue, messire Jehan d'Escherbaye, Guillaume Aygnen, maistre Denis du Brueil, maistre Estienne Buynart et maistre Lucas Le Fevre et messire Brient Priour, et pour clers de ladicte Chambre Gillet Buynart, et Jehan Fromont, et pour huissier de ladicte Chambre Jehan du Vivier<sup>13</sup>. »

---

12. GUENÉE, Bernard, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980, p. 68.

13. LECOY DE LA MARCHE, Albert, *Le roi René...*, *op. cit.*, t. 2, p. 209-211.

Le personnel de la Chambre des comptes se compose de conseillers, de clerks et d'huissiers. En tant qu'instrument de travail quotidien de la Chambre, les notices du « Journal » sont avares de renseignements concernant le personnel de l'institution car elles mettent davantage en lumière le contenu qu'elles traitent. De plus, la confusion entre les termes de « conseillers » et de « maîtres » s'appliquant à la fois aux gens du Conseil ducal, aux auditeurs de la Chambre et aux clerks des comptes, a compliqué l'analyse de la répartition des tâches.

Si l'office de président semble préexister à ce corpus, il en est rarement fait mention. Les deux détenteurs de cet office entre les années 1397 et 1424 sont Hardouin de Bueil, évêque d'Angers et chancelier des princes Louis I<sup>er</sup>, Louis II et Louis III<sup>14</sup>, ainsi que Jean Dupuy, ancien trésorier général d'Anjou et du Maine, dont la présence est attestée dans le « Journal » entre les années 1398 et 1415. La présidence de la Chambre des comptes d'Angers appartenait à celui qui était désigné le premier dans les notices et/ou au plus ancien des membres de l'institution<sup>15</sup>. Cette tradition a d'ailleurs fait dire aux historiens que l'abbé de Saint-Aubin avait certainement remplacé Hardouin de Bueil dans ses fonctions de président en son absence, car le nom de ce dernier ouvre souvent la liste des présents dans les notices du registre<sup>16</sup>. Cependant, l'office de président de la Chambre des comptes semble davantage relever d'un titre honorifique que d'une fonction établie, et les personnalités qui le détenaient avaient bien d'autres préoccupations que la direction quotidienne des affaires<sup>17</sup>. Quoi qu'il en soit, l'attribution de la présidence des Comptes angevins correspond aux modèles d'autres institutions princières de cette époque. En effet, tout comme pour la Chambre de Blois, de Berry et de Bourgogne, le président de la Chambre est représenté par le chancelier du souverain<sup>18</sup>.

Les maîtres-auditeurs de la Chambre des comptes d'Angers sont les plus nombreux et forment l'élite de l'institution. Le pouvoir décisionnaire de cette fonction s'impose aux autres officiers de la Chambre. Les maîtres des Comptes sont ceux qui mènent les audiences de reddition de comptes et qui prononcent la validation d'une comptabilité (ou le jugement d'un contentieux); ils interviennent donc à un moment précis de la procédure de vérification des comptes et/ou d'un litige. Aucune notice extraite du « Journal » ne permet d'affirmer que les auditeurs de la Chambre procédaient à l'examen minutieux de ces documents, mais ils étaient majoritairement présents lors de leur réception ou prêt<sup>19</sup>.

---

14. Louis I<sup>er</sup> avait nommé l'évêque d'Angers, Hardouin de Bueil, à cet office au mois de juin 1382.

15. BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, Charles Jean, *Coutumes et institutions...*, *op. cit.*, p. 538-539.

16. Arch. nat., P 1334<sup>4</sup>, f<sup>o</sup> 126 v<sup>o</sup> : « presens messires l'abbé de Saint-Aubin, Gilles Buynart et Pierres Crolavoynne, tresorier et moy Bricocan [signé] ».

17. KERHERVÉ, Jean, *L'État breton...*, *op. cit.*, t. 1, p. 359.

18. THIBAUT, Jean, « Le personnel de la Chambre des comptes de Blois » dans : *La France des principautés...*, *op. cit.*, p. 153.

19. Arch. nat., P 1334<sup>4</sup>, f<sup>o</sup> 59. Lucas Le Fèvre et l'abbé de Saint-Aubin sont présents au conseil de la reine daté du 12 février 1405 lorsque Robert Le Maczon, conseiller du roi, apporte des lettres blanches de Colas Joulain, secrétaire de la reine.

La majeure partie du travail préparatoire au jugement, de même que l'exécution des sentences, semble être le fait des clercs des comptes. Pour l'ensemble des Chambres des comptes étudiées à la fin du Moyen Âge, la distinction entre ces deux offices – clercs et maîtres-auditeurs – est peu marquée. Nous constatons simplement que les clercs sont chargés d'assister les maîtres lors des auditions des comptes<sup>20</sup>, de rédiger les notices du « Journal » comme des greffiers<sup>21</sup> et qu'ils ont la garde des archives<sup>22</sup>. La fonction de clerc des Comptes paraît être celle qui se rapproche le plus d'un travail quotidien à la Chambre.

L'huissier de la Chambre des comptes d'Angers tient une place particulière dans le collège des gens des Comptes car ses fonctions se différencient nettement de celles des autres officiers<sup>23</sup>. Bien qu'il soit plus proche par ses préoccupations du petit personnel que des gens des Comptes, sa fonction bénéficiait malgré tout d'une reconnaissance officielle par le pouvoir princier. L'office fut même dédoublé pendant un court moment. Michel Le Mené précise notamment que c'est par l'intermédiaire d'un document remis par l'huissier que les officiers des finances du duché angevin sont convoqués pour l'examen de leurs comptes<sup>24</sup>.

L'évolution des effectifs de la Chambre des comptes d'Angers est intéressante car elle reflète tous les changements observés par l'historien<sup>25</sup>. Ce dernier ne dénombre plus que six gens des Comptes en 1437, trois maîtres-auditeurs, deux clercs et un huissier (avec certainement un secrétaire à la tête des notaires). Le déclin du personnel de la Chambre s'est en fait amorcé à la période précédente car les mouvements du personnel angevin se concentrent durant les dix premières années étudiées. Si les entrées en charge semblent équitables entre le nombre et les offices concernés, toute une génération de maîtres-auditeurs, déjà présents du temps de Louis I<sup>er</sup>, disparaît durant les premières années du xv<sup>e</sup> siècle, sans être remplacée. Le « Journal » note ainsi la mort de Guillaume Aignen en 1401 et la disparition de Denis du Breuil la même année. En 1402, c'est au tour de Jean Le Bégut et du doyen d'Angers de disparaître du registre, suivis deux ans plus tard d'Étienne Buynart. Enfin, c'est en 1407 que Lucas Le Fèvre disparaît de la documentation. Six absences d'auditeurs ont pu être ainsi comptabilisées alors que la première entrée en charge « officielle » d'un officier à la Chambre, suite à l'ordonnance de 1400, ne date que de 1412.

Sur un ensemble de huit entrées en charge attestées dans le registre, la moitié de ces changements s'est effectuée avant même l'ordonnance

20. JEAN, Mireille, « Aux marges du royaume : La Chambre des comptes de Lille en 1477 », dans *La France des principautés...*, *op. cit.*, p. 27-41.

21. KERHERVÉ, Jean, *L'État breton...*, *op. cit.*, t. 1, p. 365.

22. Arch. nat., P 1334<sup>4</sup>, f<sup>o</sup>99 v<sup>o</sup>. Gilet Buynart et Pierre Bricocan collationnent les lettres archivées sur la vente de la terre de la Roche-au-duc.

23. JEAN, Mireille, « Aux marges du royaume : La Chambre des comptes de Lille en 1477 », dans : *La France des principautés...*, *op. cit.*, p. 27-41.

24. LE MENÉ, Michel, « La Chambre des comptes d'Anjou... », *op. cit.*, p. 44.

25. *Ibidem*.

de 1400<sup>26</sup>. La stabilité et la pérennité des postes au sein de la Chambre des comptes d'Angers sont manifestes, les seuls changements repérés ont été réalisés, par paire (un maître-auditeur et un clerc des Comptes), à dix ans d'intervalle<sup>27</sup>. Néanmoins, toutes les nominations du personnel des Comptes ne semblent pas avoir été officiellement inscrites dans le « Journal » de l'institution car plusieurs officiers apparaissent à des postes auxquels ils ne sont pas institués formellement<sup>28</sup>. Différentes hypothèses peuvent être avancées pour expliquer la diminution du personnel des Comptes angevins mais l'état, bien souvent déficitaire, des finances princières durant cette période et le coût important de l'administration ducal expliquent certainement le déclin à la fois du nombre et de la rétribution des officiers angevins.

Il s'avère que la hiérarchie établie entre les fonctions correspond assez naturellement à la hiérarchie des rémunérations. Il est ainsi indiqué dans le *Journal de Jean Le Fèvre*<sup>29</sup> qu'au mois de juin 1382, le chancelier du prince Louis I<sup>er</sup> scella des lettres par lesquelles le duc conférait à messire Hardouin de Bueil, évêque d'Angers, l'office de président en sa Chambre des comptes à Angers, en lui assignant 1 000 francs par an à prendre sur les recettes ordinaires. Une augmentation de 600 livres lui a été accordée au mois de mars 1402, mais il n'est pas précisé si cette somme lui a été attribuée pour son office de président ou celui de chancelier du prince Louis II.

Les revenus des maîtres-auditeurs ne sont pas non plus mentionnés dans le registre et nous nous en remettons encore une fois au *Journal de Jean Le Fèvre* pour lever le voile sur cette question. Au mois de mai 1382, ce dernier scella une lettre du duc destinée à Denis du Breuil (maître-auditeur dans l'ordonnance de 1400), renouvelant sa pension de 200 francs par an à cause de son office au sein de la Chambre des comptes.

La rémunération des clercs des Comptes est quant à elle indiquée à deux reprises dans le « Journal » de la Chambre angevine : Gilet Buynart reçoit 60 livres annuelles en 1399 pour cet office et Jean Lohéac reçoit 50 livres en 1413. Selon le mémorial, la rémunération des clercs était prise « aux gaiges

---

26. Lucas Le Fèvre, Gilet Buynart, Guillemain Gorelle et un autre huissier sont mis en place durant l'année 1399.

27. Pierre Bricocan et Jean Lohéac entre 1412-1413, Jean Dupont et Guillemain Gorelle entre 1422-1423.

28. Guillaume Leroy apparaît en tant que clerc des Comptes en mars 1405. Cette situation fait peut-être écho à la promotion d'un des clercs de la Chambre, Gilet Buynart, remplaçant son défunt parent ou celle de Jean Fromont, destitué ou résignant son office pour être élu à Angers sur le fait des aides (f° 62). Il est aussi possible d'envisager la désignation de Pierre Bricocan à l'office de clerc des Comptes car il se présente plus fréquemment aux séances de la Chambre ou du Conseil à partir de 1405, ce qui lui vaut d'être reconnu comme tel dans le « Journal » à partir de novembre 1408. Dans la même logique, ce registre voit apparaître Michel de La Croix en tant que maître des Comptes en décembre 1409, mais celui-ci avait également fréquenté assidûment les assemblées dès 1404.

29. *Journal de Jean Le Fèvre, évêque de Chartres, chancelier des rois de Sicile Louis I<sup>er</sup> et Louis II d'Anjou*, MORANVILLÉ, Henri (éd.), Paris, 1887.

acoustumez ainsi que ont les autres clerks de la dicte chambre<sup>30</sup> ». Nous savons cependant que Gilet Buynart a obtenu 10 livres annuelles en plus de ses gages durant l'année 1405 pour avoir gardé le sceau des contrats d'Angers<sup>31</sup>.

Enfin, nous avons pu noter que l'huissier de la Chambre des comptes recevait 12 deniers de gages par jour, soit un peu plus de 30 livres annuelles en 1399. N'ayant pas d'autres mentions de la rémunération de cette fonction, nous pouvons penser que le système d'une indemnisation journalière a certainement été mis en place pour rétribuer ce type de personnel subalterne.

Le paiement de ces gages était effectué par le receveur d'Anjou et pris sur les recettes ordinaires. Lors de la nomination de Gilet Buynart au rang de clerk des Comptes, il est précisé que l'officier recevra ses gages en deux fois, aux termes de l'Ascension (mai) et de la Toussaint (1<sup>er</sup> novembre)<sup>32</sup>. La date des versements varie selon les Chambres des comptes et ne correspond pas à un modèle ou à l'influence de l'institution royale. Les règlements sont effectués à six mois d'intervalle comme pour la Chambre des comptes de Lille qui verse, quant à elle, les gages de ses officiers à la Saint-Jean (24 juin) et à Noël (25 décembre).

Nous connaissons la répartition journalière du travail de la Chambre grâce à une ordonnance de René d'Anjou, datée de 1459<sup>33</sup>. Celle-ci prévoit que les officiers de l'institution angevine siègent chaque jour non chômé de 8 heures à 10 heures, puis de 15 heures à 17 heures. Cette réglementation, tardive par rapport au premier « Journal » de l'institution, nous donne néanmoins les informations que ce dernier n'évoque presque pas. Deux informations ont d'autre part été données par les procès-verbaux des assemblées : une première entérine la pratique de leurs prédécesseurs en confirmant que « Pierre Bricocan, secrétaire et clerk des Comptes du roy etc. et de la dicte Dame mist en possession et saisine, environ ix heures, messires Charles, sire de la Tour, du chastel, chastellenie, terres et appartenances de la Roche-au-duc et lui en bailla les clefs<sup>34</sup> ». Un deuxième exemple, évoquant plus vaguement un moment de la journée, semble confirmer les horaires de la matinée. Dans la citation suivante, le « disner » est probablement rattaché au repas compris entre 10 heures et 11 heures du matin : « Et après disner celui jour, ledit tresorier et moy, Buynart, nous transportasmes audit lieu de Chanzé par devers ledit juge. Et là, nous trouva ledit chevalier qui vouloit encherir sur ledit marché, lequel n'en fut point receu pour les condicions que il y metoit<sup>35</sup>. » Ainsi, selon le « Journal » de la Chambre, le temps de travail des officiers des Comptes est équivalent à celui des années 1460.

30. Arch. nat., P 1334<sup>4</sup>, f° 150.

31. Arch. nat., P 1334<sup>4</sup>, f° 68.

32. Arch. nat., P 1334<sup>4</sup>, f° 29 v°.

33. BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, Charles Jean, *Coutumes et institutions...*, op. cit., t. 2, p. 14-16.

34. *Ibidem*, t. 4, p. 241-242.

35. Arch. nat., P f° 100.

L'interdiction faite aux officiers des Comptes de travailler les jours chômés, et donc le dimanche, n'était pas non plus respectée à la Chambre dans les années qui précèdent sa promulgation. Le travail dominical démontre la charge importante de travail à la Chambre. Une autre explication concernant l'apparition du dimanche dans leur emploi du temps résulte de la présence, supposée permanente, de certains officiers, et notamment ceux qui avaient la garde des archives. La journée du dimanche pourrait coïncider avec un temps de travail plus calme, réservé à la mise au propre du « Journal », d'après les notes que les clerks des Comptes auraient prises durant les auditions.

Si l'institution ducale fonctionne en continu tout au long de l'année, son activité connaît cependant des variations saisonnières. Le travail des gens des Comptes bat son plein principalement en hiver, depuis l'ouverture de l'année financière en novembre jusqu'au printemps. Ils profitent d'une accalmie pendant les fêtes de Pâques mais leurs activités reprennent de l'importance en été. L'influence des rythmes religieux et agraires est perceptible dans l'organisation et le fonctionnement de la Chambre des comptes d'Angers. En effet, le temps de la justice a tendance à comptabiliser moins d'audiences au printemps et à l'automne et il respecte la fête pascale<sup>36</sup>.

L'institution des Comptes, en tant qu'organe central du gouvernement ducal, se voit investie – et ce, plus encore en temps de crise – d'une fonction de représentation de l'autorité princière, qui s'accompagne de responsabilités administratives et judiciaires. Si l'augmentation ponctuelle de l'activité de la Chambre des comptes d'Angers trouve des éléments d'explication dans le contexte de l'époque, la marge de manœuvre acquise lors de ces périodes se retrouve-t-elle plus quotidiennement et plus régulièrement au sein de l'institution ?

Sur un total de 449 séances dont la date est connue entre 1401 et 1414, 12,2 % ont eu lieu alors que Louis II résidait à Angers<sup>37</sup>. L'organisation du temps de travail des officiers semble donc largement indépendante de la figure princière, ce qui confirme la délégation d'autorité à l'institution. Cependant, nous avons pu noter que le pourcentage moyen obtenu pour l'ensemble de cette période masquait les disparités entre les différentes années prises en compte. En effet, il semblerait que l'année 1410 constitue un point de rupture politique et administrative pour la Chambre ; le rôle du prince au sein de ses réunions s'est considérablement accru dans les dernières années de son règne, soit parce que malade, il voyageait moins, soit parce qu'il souhaitait renforcer son autorité tout en préparant sa succession. Cette dernière hypothèse est renforcée pour les années 1413 et 1414 :

---

36. MATHIEU, Isabelle, *Les Justices seigneuriales en Anjou et dans le Maine à la fin du Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2011, p. 99-100.

37. REYNAUD, Marcelle Renée, « Itinéraire de Louis d'Anjou-Provence pendant son règne personnel (octobre 1399-avril 1417) », *Provence Historique*, t. 54, fasc. 215, 2004, p. 73-110.

la présence de Louis II est respectivement attestée pour 40 % et 64,3 % de la totalité des séances annuelles de la Chambre.

Le rapprochement entre les ouvertures des juridictions ordinaires de l'Anjou et la prépondérance du lundi dans les assemblées de la Chambre nous conduit à penser qu'il existait bel et bien une influence du temps judiciaire sur l'institution ducale<sup>38</sup>, mais nous avons pu voir que 24,8 % des réunions des gens des Comptes se déroulent lors des assises à Angers de 1397 à 1424. La répartition mensuelle du temps de travail des officiers de la Chambre soutient néanmoins l'hypothèse de relations plus étroites avec le temps de la justice. En effet, sur les 27 années couvertes par le « Journal », les assemblées du mois de septembre se sont tenues 15 fois (55,6 % des cas) durant les trois semaines de la juridiction ordinaire, et les séances du mois de décembre l'ont été 11 fois durant les assises d'Angers, au moment de la Saint-Nicolas (le 6 décembre).

L'organisation du temps de travail des Comptes angevins prouve que la Chambre possède une certaine marge de manœuvre dans la gestion de ses affaires. Cette autonomie se retrouve-t-elle dans son espace de travail ? La grande majorité des indications contenues dans le registre indique que les gens des Comptes sont réunis « au conseil en la Chambre des comptes à Angers<sup>39</sup> », mais un grand débat sévit encore parmi les historiens pour déterminer l'emplacement exact de la tenue des séances de la Chambre des comptes angevine et leur degré d'indépendance géographique et institutionnelle vis-à-vis du Conseil ducal. Les diverses mentions de lieux font cependant état de réunions exceptionnelles en dehors de leurs locaux respectifs. En effet, certains officiers du Conseil et des Comptes se sont réunis à quatre reprises en dehors d'Angers : une fois à Évntard, résidence de l'évêque d'Angers où le Conseil de la reine était rassemblé, une autre à Baugé pour traiter des droits de la prévôté, une à Chanzé pour le rachat d'une terre et enfin aux Ponts-de-Cé pour régler un contentieux entre deux individus<sup>40</sup>. Les lieux de réunion à l'intérieur de la ville sont plus nombreux : les membres des deux institutions se retrouvent par trois fois aux halles d'Angers, une fois à la cour des contrats, quatre fois « en l'église Saint-Maurice d'Angers » dans l'enceinte de son cloître, mais aussi trois fois dans les hôtels particuliers des officiers du prince (receveur et trésorier notamment) et enfin onze fois au château d'Angers. L'analyse des différents lieux de réunion mentionnés dans le « Journal » de l'institution prouve que c'est tout l'entourage du pouvoir princier qui est représenté et l'on retrouve énumérés les principaux lieux et collaborateurs de son gouvernement et

38. En tant que juridiction ordinaire du pays d'Anjou sous l'autorité du juge ordinaire ou du sénéchal, les assises angevines possédaient trois ressorts : Angers, Baugé, Saumur ; elles devaient être tenues quatre fois par an et duraient trois semaines. Les termes associés à ces assises sont répartis sur quatre lundis dans l'année : le lundi après *Oculi mei* (le 3<sup>e</sup> dimanche de carême) celui avant la Saint-Jean-Baptiste (le 24 juin), le lundi avant l'Angevine (le 8 septembre) et celui avant la Saint-Nicolas d'hiver (le 6 décembre).

39. Arch. nat., P 1334<sup>4</sup>, f<sup>o</sup> 29 v<sup>o</sup>.

40. Arch. nat., P 1334<sup>4</sup>, f<sup>o</sup> 27, 130 v<sup>o</sup>, 136 v<sup>o</sup>, 129.

de son administration. Les réunions se déroulent dans l'environnement proche du lieu de résidence du prince et du quartier canonial. L'itinérance des réunions de la Chambre est donc toute relative puisque les officiers restent à proximité des lieux de pouvoir, que ce soit dans la ville d'Angers, dans les résidences des ducs d'Anjou ou dans les villes qui accueillent des institutions chargées d'une partie de l'administration du pays.

Les historiens de l'Anjou qui se sont intéressés à la Chambre des comptes d'Angers ont avancé plusieurs hypothèses quant à la localisation des bureaux de l'institution. Le principal enjeu de leur débat est de déterminer si leurs assemblées se déroulaient à l'intérieur ou à l'extérieur du château. Le premier « Journal » de la Chambre des comptes d'Angers ne permet malheureusement pas de trancher la question. Nos observations s'orientent cependant vers la première théorie qui envisage les locaux de l'institution à l'intérieur du château. Les principaux indices concernent essentiellement les archives de la Chambre qui sont conservées à l'intérieur de la forteresse (dans les salles surplombant la porte des Champs<sup>41</sup> ou dans la chambre du Trésor, située dans les tours tournées vers l'intérieur de la ville<sup>42</sup>). D'autre part, aucune dépense de fonctionnement interne aux gens des Comptes n'est observable pour l'entretien de leur local, ce qui tend à supposer que les frais engagés pour les fournitures et pour la rétribution du petit personnel étaient intégrés à d'autres comptabilités, et que la Chambre ne disposait pas de la gestion de bureaux indépendants du château. Les arguments qui tendent à contrebalancer cette hypothèse se trouvent dans les indications des différents lieux de réunion des gens des Comptes. Si les auteurs de ces procès-verbaux précisent que leur séance a lieu au château d'Angers, c'est peut-être parce qu'ils n'y statuaient pas ordinairement. Les bureaux de la Chambre ne semblent donc pas encore fixés du temps du prince Louis II, contrairement au règne de René d'Anjou, durant lequel les Comptes angevins et le Conseil ducal possèdent un bâtiment indépendant construit devant le château, sur l'actuelle promenade du Bout-du-Monde. Les années 1397-1424 correspondraient ainsi à une période intermédiaire entre deux lieux de réunion, installés successivement à l'intérieur, puis à l'extérieur du château d'Angers.

### **Les carrières des officiers de la Chambre des comptes : nomination, parcours et sortie de charge**

La nomination des officiers au sein d'une principauté territoriale est une prérogative réservée à son prince. Ce privilège fait partie de la délégation de pouvoir accordée par le roi à son administration locale. En Anjou, les ducs apanagés ont le pouvoir de nommer les officiers aux fonctions

---

41. Arch. nat., P 1334<sup>4</sup>, f° 107 : « mis dans un écrin dans le coffre près luy des chambres privées ».

42. LECOY DE LA MARCHE, Albert, *Le roi René...*, *op. cit.*, t. 1, p. 457.

de sénéchal, de chancelier, mais aussi les membres de la Chambre des comptes et du Conseil<sup>43</sup>.

Le premier « Journal » de la Chambre des comptes d'Angers totalise un nombre de sept notices traitant de l'entrée en charge de son personnel ; ces dernières mettent en évidence les modalités d'accession aux Comptes ainsi que la procédure observée pour leur nomination. L'autorité du prince en matière de nomination de ses officiers est clairement affirmée puisque six des sept entrées en charge ont été décidées par le pouvoir ducal<sup>44</sup>. Parmi ces nominations, deux ont été réalisées par le duc d'Anjou Louis II et quatre par les duchesses Marie de Blois et Yolande d'Aragon, à parts égales. Les nombreuses absences du prince de ses territoires angevins expliquent le faible nombre de nominations effectuées de sa main, mais plus encore la délégation de pouvoir accordée à la régente sa mère, puis à sa femme qui fut dotée de la lieutenance générale des terres apanagées à partir de 1410. Les femmes de l'entourage du prince Louis II jouent donc un rôle actif au sein du gouvernement et de l'administration des terres angevines ; en ce sens elles semblent posséder un large droit de regard sur les nominations des officiers qui sont à leur service<sup>45</sup>. Aucun indice ne semble donc prouver l'élection d'un officier de la Chambre par les membres de l'institution. Cependant, un certain nombre d'individus sont apparus dans ce registre aux fonctions de clercs et maîtres des Comptes sans que leur nomination soit attestée par un procès-verbal. Ces officiers sortis de l'ombre sont au nombre de quatre (Guillaume Leroy, Pierre Bricolan, Michel de La Croix et Jean Herbelin) et possèdent majoritairement le statut de clerc.

De par la nature de ses fonctions, l'officier de la Chambre des comptes d'Angers incarne une partie du pouvoir princier. Sa nomination entraîne généralement une décision du Conseil ducal afin que soient transmises les prérogatives financières et judiciaires déléguées par le souverain à son institution<sup>46</sup>. Parmi les sept entrées en charge attestées dans le « Journal », quatre ont eu lieu lors d'une séance du Conseil. Sa décision intervient cependant après la réception d'une confirmation écrite par le prince. L'officier est ensuite convoqué afin qu'elle lui soit lue, vérifiée et qu'il prête serment de bien exercer son office. Le chancelier ou le président de la Chambre est généralement présent et reçoit la déclaration des gens des Comptes. Dans le déroulement de la procédure de la nomination, deux étapes paraissent relever de natures différentes : la réception du nouvel associé par les membres de l'institution semble nous indiquer un

43. BEAUTEUPS-BEAUPRÉ, Charles Jean, *Coutumes et institutions...*, op. cit., t. 2, p. 27.

44. Lucas Le Fèvre et Gilet Buynart en 1399, l'ordonnance de 1400, Pierre Bricolan et Jean Dupont en 1412 et Guillemin Gorelle en 1413.

45. CHAIGNE-LEGOUY, Marion, « Femmes au "cœur d'homme" ou pouvoir au féminin ? Les duchesses de la seconde Maison d'Anjou (1360-1481) », *Perspectives médiévales*, n° 36, 2015.

46. SANTAMARIA, Jean-Baptiste, *La Chambre des comptes de Lille de 1386 à 1419. Essor, organisation et fonctionnement d'une institution princière*, Turnhout (Belgique), Brepols, 2012, p. 120.

esprit de corps constitué alors que le serment personnel au duc d'Anjou évoque davantage un élément traditionnel du serment médiéval. Insistant sur la loyauté et la fidélité du vassal au suzerain<sup>47</sup>, il symbolise la continuité de l'héritage féodal dans l'administration et les mentalités des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Ces éléments constituent autant de facteurs révélateurs d'une période charnière entre deux époques où l'héritage médiéval se heurte aux pratiques modernes.

Si la fidélité au prince est un des éléments essentiels accompagnant la fonction d'officier des Comptes angevins, les compétences et le savoir-faire de chacun entrent également en considération dans la nomination du personnel de la Chambre. Le dévouement et la connaissance des rouages administratifs fondent en effet les qualités essentielles d'un officier à la fin du Moyen Âge<sup>48</sup>. La formation intellectuelle du personnel de la Chambre des comptes est donc un bon indicateur du niveau d'aptitude de ses membres. Les prérogatives judiciaires de l'institution ducale dans la gestion domaniale du duché nécessitent notamment la présence de techniciens du droit. Sur les 21 officiers recensés pour la période 1397-1424, quatre sont passés par l'Université d'Angers<sup>49</sup>. Les ecclésiastiques occupent une place prépondérante, quasi exclusive, parmi ces universitaires. Ce constat reflète d'une part la proportion de clercs gradués dans la ville mais aussi le primat des études juridiques dans la formation des étudiants, qui fournissent alors un vivier d'officiers potentiels pour la Chambre et les autres institutions ducales. Nous pouvons en effet noter que les gradués de l'institution sont tous des hommes de loi. L'attrait de la carrière civile parmi les étudiants situés au niveau hiérarchique le plus bas des ordres ecclésiastiques explique en partie le succès du droit civil, mais il ne faut pas oublier le recrutement « laïc » de l'Université<sup>50</sup>; la bourgeoisie d'affaires fournissait également une partie des étudiants angevins, lesquels espéraient bien accéder un jour à des responsabilités en matière judiciaire. La carrière de Jean Fromont, le seul officier laïc et bourgeois ayant eu un parcours universitaire, atteste cette ambition des « classes moyennes » à accéder aux postes de l'administration ducale.

Les postes occupés par les universitaires au sein de la Chambre des comptes se situent majoritairement au sommet hiérarchique de l'institution<sup>51</sup>. Leurs détenteurs ont tous été reconduits dans leurs activités par

---

47. *Ibidem*, p. 122.

48. *Ibid.*, p. 139.

49. Jean Le Bégut (ecclésiastique) : conseiller et maître des Comptes – Bachelier en loi (1389) et licencié *in utroque jure*. Jean de Cherbée (ecclésiastique) : conseiller et maître des Comptes – Licencié en droit civil, docteur en droit civil et canon (1398), régent de l'Université (1398). Brient Prieur (ecclésiastique) : conseiller et maître des Comptes – Docteur en droit civil, *legum professore* (1385), régent de l'université d'Angers depuis 1368 et maître-école (1395). Jean Fromont : clerc des Comptes – Bachelier en loi (1389), maître en « arts » (1395).

50. DENÉCHÈRE, Yves, MATZ, Jean-Michel (dir.), *Histoire de l'Université d'Angers du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, PUR, 2012, p. 32-75.

51. Jean Le Bégut, Jean de Cherbée et Brient Prieur sont au nombre des conseillers et maîtres de la Chambre.

l'ordonnance de Louis II en 1400 et pour la plupart ils officiaient déjà depuis un certain temps à la Chambre et/ou au Conseil ducal<sup>52</sup>. Cependant, la proportion des universitaires au sein de l'institution tend à baisser tout au long de la période du « Journal », avec la disparition progressive des individus concernés par une formation intellectuelle angevine. Le registre ne mentionne d'ailleurs jamais le grade universitaire de ces officiers et les documents conservés sur l'Université d'Angers à cette période ne permettent pas d'identifier d'autres étudiants.

Si les prérogatives de la Chambre des comptes dans la gestion domaniale des terres angevines nécessitent les compétences de techniciens du droit, il en va de même pour les techniciens des finances et les serviteurs du prince.

L'expérience administrative et la fidélité au souverain sont autant de voies qui peuvent conduire à une nomination aux offices des Comptes angevins. Nous avons pu déterminer quatre profils de carrières antérieures à l'accession à la Chambre des comptes d'Angers. Le milieu des finances est ainsi représenté par Guillaume Aignan, Jean Dupuy et Brient Prieur qui ont exercé quelque temps la charge de trésorier dans différentes institutions<sup>53</sup>. Le milieu de la justice est lui aussi pourvu de représentants ; Guillaume Leroy a exercé en tant que sénéchal ou maître des eaux et forêts jusqu'en 1375. Pierre Bricocan a quant à lui reçu de Marie de Blois en 1385, l'office de sergent de « Montcompteur<sup>54</sup> ». Les candidats à la Chambre, issus du milieu judiciaire, ont majoritairement occupé des postes subalternes dans le domaine de la justice. Leur entrée à la Chambre des comptes n'a pas inversé cette tendance puisqu'ils sont tous désignés à un office modeste des Comptes. Une place importante est également accordée aux membres du Conseil ducal et en particulier aux secrétaires du roi ou de la reine de Sicile. Michel de La Croix, Étienne Buynart et Jean Dupont sont tous apparentés à cette juridiction voisine de la Chambre des comptes d'Angers. Les secrétaires font partie du personnel auxiliaire du gouvernement ducal ; ils sont répartis entre différents services et rédigent les actes émanant du prince<sup>55</sup>. C'est donc bien leurs compétences rédactionnelles et leur proximité avec les gens des Comptes qui favorisent leur entrée au sein de la Chambre. La familiarité des deux milieux et leur connaissance des rouages administratifs font que les secrétaires parviennent peut-être plus facilement à des postes plus importants parmi les gens des Comptes. Michel de

---

52. Jean Le Bégut est présent au Conseil en 1382, Jean de Cherbée en 1384 et Brient Prieur l'année suivante d'après le *Journal de Jean Le Fèvre*.

53. Guillaume Aignan est trésorier général d'Anjou et du Maine dans les années 1390 puis c'est au tour de Jean Dupuy d'y être attaché vers 1398-1415. Ce dernier est nommé maître-rational en Provence en 1419 et finalement président de la Chambre des comptes d'Angers en 1421. Brient Prieur est quant à lui chanoine et trésorier à Nantes jusqu'en 1386.

54. *Journal de Jean Le Fèvre, évêque de Chartres, chancelier des rois de Sicile Louis...*, *op. cit.*

55. REYNAUD, Marcelle Renée, *Le temps des princes...*, *op. cit.*, p. 147-156.

La Croix, Étienne Buynart et Jean Dupont sont en effet promus comme conseillers et maîtres des Comptes dès leur entrée à la Chambre. Nous avons enfin voulu ajouter un dernier profil à la formation et au recrutement du personnel des Comptes angevins : il met en avant la carrière de certains officiers à l'intérieur même de l'institution et leur promotion aux offices supérieurs. La compétence et la loyauté des membres de la Chambre sont en effet parfois récompensées et reconnues par leurs pairs. L'expérience professionnelle qu'acquière certains officiers de la Chambre au sein même de l'institution et les promotions qui y sont parfois associées nous invitent à considérer une formation continue des gens de Comptes tout au long de leur carrière. Le modèle parisien associé des groupes constitués d'un maître et d'un clerc des Comptes, qui se répartissent le travail quotidien de la Chambre<sup>56</sup>. C'est ce travail de groupe et les échanges entre ces deux officiers qui constituent un environnement favorable à l'apprentissage pour les individus situés aux fonctions les plus modestes ; ces derniers peuvent par la suite prétendre à remplacer leur maître. Ainsi, dans le premier « Journal » des Comptes angevins, « Jean Lohéac s'en ala avec le juge son maistre à Paris » lors de sa nomination en 1413 et dans le Journal de Jean Le Fèvre, le chancelier nous indique que Gilet Buynart travaillait en compagnie de Jean Le Bégut<sup>57</sup>.

Un relatif équilibre se met en place entre les différentes origines professionnelles des officiers et la diversité de leur formation. L'analyse des carrières des officiers des Comptes angevins permet ainsi de dresser le portrait d'une institution ouverte sur le reste de l'administration ducale. Si aucun réseau professionnel majeur ne ressort de notre analyse, qu'en est-il du rôle des alliances familiales ? Seulement deux liens de parenté sont évoqués dans le « Journal » : entre Guillaume Aignen et Guillaume Leroy d'une part<sup>58</sup> et entre Étienne et Gilet Buynart d'autre part (l'homonymie entre les deux personnages et la proximité de leur carrière nous laissent penser qu'il existait bel et bien une filiation entre eux).

Au service de l'administration centrale depuis plus de 30 ans, Guillaume Aignen obtient de rester dans les plus hautes instances du duché suite à l'ordonnance promulguée par Louis II en 1400 ; le poste qu'il occupe aux Comptes angevins marque donc la fin de sa carrière. Le doute est permis concernant l'influence du maître des Comptes car ce dernier meurt en 1401 alors que son parent devient officier de la Chambre en 1405 ; ils ne mènent pas leurs expériences professionnelles en même temps. L'influence du lien de parenté entre Étienne et Gilet Buynart est davantage perceptible car les deux individus mènent leurs carrières respectives de front. Étienne

---

56. LALOU, Élisabeth, « La Chambre des comptes de Paris : mise en place et fonctionnement », dans *La France des principautés...*, *op. cit.*, p. 14.

57. Arch. nat., P 1334<sup>4</sup>, f° 122 v° ; BEAUTEPS-BEAUPRÉ, Charles Jean, *Coutumes et institutions...*, *op. cit.*, t. 3, p. 158.

58. Arch. nat., P 1334<sup>4</sup>, f° 35 v° : « Guillaume Aignen que le feist faire par maistre Guillaume Leroy son parent. »

Buynart semble précéder de peu son parent car on le retrouve à la Chambre entre 1377 et 1404, tandis que Gilet est attesté comme huissier de l'institution pour la première fois en 1385 (il meurt en 1424). Leurs parcours sont quasiment identiques et évoluent au sein des Comptes grâce à la promotion interne. La présence d'Étienne avant l'arrivée de Gilet et la supériorité hiérarchique de ses postes ont-elles favorisé la nomination de son cadet ? Difficile à dire. Sa désignation comme clerc des Comptes en 1399 est très clairement due au long service en office d'huissier de la Chambre et aux compétences acquises dans cette fonction<sup>59</sup>. En revanche, sa nomination au poste de maître des Comptes est plus ambiguë car la disparition de son aîné crée une nouvelle opportunité pour l'officier en question.

Les alliances s'effectuent donc en dehors de la Chambre, ce qui pose la question de l'attractivité des offices des Comptes angevins. La majorité des officiers est composée d'hommes du duc ou de la duchesse d'Anjou, récompensés pour leur mérite et leur proximité avec le pouvoir ; tous ont fait leurs preuves au service de l'administration ducal et/ou au service des souverains. Ceci nous indique que le jeu des alliances familiales et professionnelles n'a pas lieu d'être dans le gouvernement angevin entre 1397 et 1424. Les marges de manœuvre semblent être largement réduites face au pouvoir de décision des princes. Les officiers de la Chambre des comptes d'Angers sont avant tout les serviteurs de leur administration.

La hiérarchie du personnel de la Chambre joue cependant un rôle dans le temps de service de ses officiers. Elle permet notamment de distinguer deux groupes distincts : les huissiers et les clercs, qui se sont succédé aux Comptes angevins, ont collaboré avec l'institution pendant près de neuf ans alors que les maîtres des Comptes travaillent en moyenne durant près de douze ans. Plus les officiers sont nommés à un poste important à la Chambre (ou réussissent à gravir les échelons), plus ils restent longtemps en place. Les fonctions les plus importantes de l'institution sont donc plus immuables que les charges inférieures et garantissent une plus longue durée de service. Le tableau récapitulatif qui suit indique également que les fonctions subalternes correspondent à un tremplin vers d'autres offices ou vers la promotion interne conduisant à celui de maître des Comptes. Il est cependant difficile de parler de cursus standard car 76,2 % du personnel angevin ne comptabilisent qu'un office à la Chambre durant leur carrière. Pour la grande majorité d'entre eux, il ne s'agit donc pas de gravir un à un les échelons de l'institution mais bien d'être nommé directement au plus haut niveau, celui de maître des Comptes.

---

59. Arch. nat., P 1334<sup>4</sup>, f° 29 v° : « Que maistre Gilles Buynart, secretaire d'icelle Dame, qui lonctemps avoie servi notre dicte Dame en office de huissier de la dicte chambre à petiz gaiges, bien et loyaument en argumentacion de son estat. »

**Tableau 1 – Durée des carrières des officiers  
de la Chambre des comptes d'Angers (avant 1397-1424)**

Nom de l'officier	Poste(s) occupé(s)	Années d'exercice (entre 1397 et 1424)	Durée(s) de la (des) fonction(s) (en années)
Hardouin de Bueil	Président et maître des comptes	1382-1424	42
Jean Dupuy	Président (?), maître des comptes	1419-1423	4
Thibaut Ruffier	Maître des comptes	1400-1412	12
Guy de Baïf	Maître des comptes	1412-1422	10
Jean Le Bégut	Maître des comptes	1400-1407	7
Jean de Cherbée	Clerc des comptes	?	
	Maître des comptes	1400-1412	12
Guillaume Aignen	Maître des comptes	1400-1401	2
Denis Dubreuil	Maître des comptes	1382-1401	19
Étienne Buynart	Clerc des comptes	1377- 1400 (?)	23
	Maître des comptes	1400-1404	4
Lucas Le Fèvre	Maître des comptes	1400-1407	7
Brient Prieur	Maître des comptes	1400-1412	12
Gilet Buynart	Huissier	1385-1399	14
	Clerc des comptes	1399-1404 (?)	5
	Maître des comptes	1404 (?) - 1424	20
Michel de La Croix	Maître des comptes	1404-1410	6
Jean Dupont	Maître des comptes	1422-1424	2
Pierre Briccoan	Clerc des comptes	1405-1412	7
	Maître des comptes	1412-1424	12
Jean Fromont	Clerc des comptes	1400-1405 (?)	5
Jean Herbelin	Clerc des comptes	1410-1424	14
Guillaume Leroy	Clerc des comptes	1405-1408	3
Jean Lohéac	Clerc des comptes	1413-1424	11
Guillemin Gorelle	Huissier	1399-1400	1
	Clerc des comptes	1423-1424	2
Jean du Vivier	Huissier	1400-1412	12

L'âge de l'entrée en charge du personnel est aussi un moyen d'appréhender, dans une certaine mesure, le parcours de ces officiers. Le modèle parisien laisse entrevoir que l'âge de 25 ans semblait pré-requis à l'office de clerc des Comptes et que la pratique n'en prévoyait pas moins pour celui d'huissier. Les maîtres des Comptes étaient le plus souvent nommés à un âge avancé : la plupart avait entre 40 et 60 ans lors de leur désignation. Si

la similarité est notable avec la Chambre des comptes de Lille entre 1386 et 1419<sup>60</sup>, rien n'est moins sûr pour la Chambre des comptes d'Angers entre 1397 et 1424. La seule date de naissance que nous possédons est celle d'Hardouin de Bueil. Né vers 1353-1354 et nommé président de la Chambre en 1382, il avait donc seulement 29 ans lors de son entrée en charge, mais la précocité de sa carrière ecclésiastique et laïque est avérée dans l'ensemble de sa biographie. L'un des plus anciens membres des Comptes angevins dont nous avons retrouvé la trace est Jean de Cherbée, doyen d'Angers. Apparu dans les sources angevines vers 1363, il est nommé conseiller et maître des Comptes par l'ordonnance de 1400, à plus de 37 ans (mais était-ce pour la première fois?); Jean Le Bégut est également mentionné en tant qu'étudiant en 1356 et nommé à la même date, il aurait donc eu plus de 44 ans.

Le profil établi par nos observations indique que l'accès aux plus hautes fonctions des Comptes angevins était perçu comme l'aboutissement d'une carrière. Paradoxalement, 81 % des officiers de la Chambre entre 1397 et 1424 se tournent vers une ou plusieurs missions cumulatives. Les historiens des Chambres des comptes princières qui se sont penchés sur la question du cumul des charges chez les gens des finances avancent plusieurs hypothèses. L'une des principales raisons mises en avant est la modicité des revenus perçus par le personnel de l'institution. Que ce soit pour recueillir des suppléments de gages ou pour d'autres occasions de profits, le cumul des fonctions paraît être un moyen pour augmenter la rémunération des gens de finances<sup>61</sup>.

Si le rôle des alliances professionnelles et familiales n'a pu être prouvé dans l'entrée en charge des officiers des Comptes, le cumul des postes est assurément créateur de réseaux, d'autant plus que les multiples prérogatives de l'institution favorisent le dialogue entre les administrations locales et centrales du duché. Si les gens de finances trouvent leur compte dans cette pratique, le pouvoir a également tout intérêt à mobiliser un personnel fidèle et qualifié comme celui de la Chambre des comptes. Le cumul des postes apparaît donc comme un échange de service entre ces deux acteurs du gouvernement ducal et explique en partie son succès chez les gens des Comptes. D'après l'examen du premier « Journal » de la Chambre d'Angers, il apparaît que cette dialectique entre le souverain et ses officiers est organisée, voire officialisée. En effet, l'appellation des officiers angevins est révélatrice de cette dynamique : une grande majorité des maîtres des Comptes sont également nommés « conseillers » et nous retrouvons ce titre dans l'ordonnance de Louis II en 1400, ainsi que dans les nominations de son personnel<sup>62</sup>. L'étroitesse des liens et des échanges entre la Chambre

60. SANTAMARIA, Jean-Baptiste, *La Chambre des comptes de Lille...*, *op. cit.*, p. 139.

61. Notamment : SANTAMARIA, Jean-Baptiste, *La Chambre des comptes de Lille...*, *op. cit.*, p. 153-160 et KERHERVÉ, Jean, *L'État Breton...*, *op. cit.*, p. 835-837.

62. Arch. nat., P 1334<sup>4</sup>, f° 148 : « fut prins par vertu des lettres patentes de la royne de Sicile le serement en ce deu et appartenant de Jehan Dupont de l'office de conseiller et maistre de la Chambre des comptes audit Angers ».

et le Conseil est manifeste et confère aux officiers des Comptes une double étiquette. Il n'est cependant jamais fait mention de gages supplémentaires pour cette charge, ce qui nous conduit à penser que la reconnaissance était avant tout honorifique et récompensait leur proximité avec le prince. Le cumul des postes touche plus de 80 % du personnel des Comptes angevins, mais vers quelles fonctions se tournent-ils ?

Le personnel des Comptes possédant un poste dans l'administration judiciaire était avant tout placé à des fonctions inférieures, tournées vers l'instruction ou l'exécution des affaires. Un certain nombre de ces officiers se retrouve notamment à assurer les fonctions de procureurs des parties<sup>63</sup> dans plusieurs affaires. Il s'agit d'une charge de justice qui leur permet de représenter les intérêts d'un particulier. Les rédacteurs des coutumes de l'Anjou et du Maine définissent les fonctions de procureur de la manière suivante : il est « celui qui a autrui negoce, ou administre par le mandement du seigneur desdiz negoces<sup>64</sup> ». Il est d'ailleurs intéressant de noter à ce propos que les officiers cumulant un poste de procureur se retrouvent bien souvent face au procureur du duc d'Anjou, avec qui ils travaillent en séance.

Un peu plus du tiers du personnel de la Chambre possède également le titre de secrétaire du duc ou de la duchesse d'Anjou. C'est la fonction la plus importante cumulée par le personnel des Comptes angevins et mentionnée dans le « Journal ». Le secrétariat du Conseil et/ou de la Chambre des comptes est cependant un milieu mal défini et donc largement méconnu. Le règne de Louis II en comptabilise environ quarante-cinq. Ce sont des offices situés à un échelon inférieur de l'administration ducale et ils sont dotés de gages moindres. Les secrétaires font en général des carrières modestes, même si certaines personnalités arrivent à s'élever, comme Michel de La Croix qui finit par rejoindre la Chambre en tant que maître-auditeur.

L'étude des sorties de charge des officiers de la Chambre des comptes d'Angers permet enfin de définir les modalités de résignation d'un office au sein de l'institution et notamment de savoir si les fonctions pour lesquelles ils étaient nommés étaient viagères ou non. Leur disparition est néanmoins rarement mentionnée dans le premier « Journal » de la Chambre (seule le décès de Gilet Buynart en avril 1424 est évoquée<sup>65</sup>). Le seul exemple potentiel de résignation ou de destitution est celui de Jean Fromont. Nommé cleric des Comptes par l'ordonnance de Louis II en 1400, il se joint aux réunions de la Chambre et du Conseil jusqu'en 1405, date à laquelle nous le retrouvons comme élu sur le fait des aides à Angers. Il est cependant impossible de déterminer les circonstances de son départ. Enfin, environ la moitié des officiers de la Chambre des comptes d'Angers que nous avons rencontrés

---

63. Comme Pierre Bricolan, Jean Herbelin, Guillaume Leroy et Guillemain Gorelle.

64. MATHIEU, Isabelle, *Les justices seigneuriales...*, *op. cit.*, p. 356-363.

65. Arch. nat., P 1334<sup>4</sup>, f° 150 « et ce jour [26 avril 1424] fut fait le service de l'enterement de feu maistre Giles Buynart en la dicte eglise [Saint-Maurice d'Angers] ».

entre 1397 et 1424 continuent à exercer des fonctions après cette dernière date. Les limites chronologiques du « Journal » ne coïncidant pas avec l'ensemble des parcours évoqués, il est difficile de pouvoir évoquer les sorties de charge du personnel de la Chambre, d'autant plus que les longues carrières sont légion aux Comptes angevins. Cependant, nous notons que la succession des règnes de Louis I<sup>er</sup> et Louis II ne suit pas l'enchaînement des générations de représentants à la Chambre. Le personnel de l'institution est donc maintenu en place par les princes lors de leur avènement et/ou prise de pouvoir personnel. La confiance du pouvoir envers ses officiers paraît donc acquise et s'exprime par les confirmations de leurs postes, lors de la promulgation de l'ordonnance de 1400 par exemple.

### **Les officiers de la Chambre des comptes : un esprit de « corps » ?**

Afin de déterminer la cohérence des comportements économiques et sociaux des officiers des Comptes angevins, la troisième partie de cet article analyse les origines géographiques et sociales des représentants de cette institution, mais également leur conscience professionnelle, leur situation matrimoniale et patrimoniale. Ces éléments constituent autant de signes révélateurs qui déterminent la place des gens des finances dans la société angevine à la fin du Moyen Âge.

Un certain équilibre semble se dégager entre les origines géographiques des officiers issus de l'apanage angevin et celles du reste des membres de la Chambre. Les hommes du duché obtiennent une légère avance avec quatre représentants sur sept. Ils proviennent majoritairement du diocèse d'Angers mais également des territoires situés plus au nord de l'apanage, dans le comté du Maine ou bien en Touraine et en Bretagne. Ce sont bien les possessions angevines et les provinces limitrophes qui constituent le bassin de recrutement des gens des Comptes entre 1397 et 1424. Plus encore, l'importance d'une mobilisation locale reflète un choix de gouvernement fondamental : l'intégration des élites du duché dans le traitement des affaires financières et judiciaires de leur province. Ce recrutement régional est perçu à la fois comme une nécessité pour le pouvoir et un droit pour les officiers qui rentrent à son service<sup>66</sup>.

Déterminer le statut social des officiers des Comptes, leur appartenance au clergé et à la noblesse ainsi que l'influence de ces deux ordres auprès du pouvoir angevin permet de caractériser l'unité de ce corps administratif. La dignité ecclésiastique du personnel des Comptes angevins est plus régulièrement mise en avant dans le « Journal » de l'institution. Outre l'évêque et le doyen d'Angers, l'abbé de Saint-Aubin fait partie de la Chambre des comptes<sup>67</sup>, de même que le maître-école du chapitre cathédral, Bient Prieur. La grande majorité des ecclésiastiques présents à la Chambre des

---

66. SANTAMARIA, Jean-Baptiste, *La Chambre des comptes de Lille...*, *op. cit.*, p. 140.

67. Thibaut Ruffier fut détenteur de cette charge de 1385 à 1412, avant Guy de Baif (1417-1442). La mort de cet officier n'a pourtant pas affecté la manière dont son successeur fut

comptes d'Angers appartient au clergé séculier et est issue – ou continue à dépendre – du chapitre cathédral de la capitale angevine (ou d'une autre ville de l'apanage). Ces derniers comptent parmi les personnalités les plus importantes du diocèse et de l'Anjou en général. Les plus hauts représentants de l'Église au sein des territoires angevins sont donc intégrés au gouvernement par l'intermédiaire de la Chambre des comptes. Leur dignité fait d'ailleurs écho à la fonction qui leur est attribuée au sein de la Chambre car tous les clercs évoqués évoluent au poste de maître-conseiller; ils occupent donc les charges les plus importantes des Comptes et certains même la présidence, comme Hardouin de Bueil.

Contrairement aux bénéfices ecclésiastiques, la noblesse n'est pas un statut visible à travers le « Journal » de la Chambre. Cependant, les notices biographiques parviennent en partie à combler cette lacune. La noblesse de quatre officiers de la Chambre a ainsi pu être démontrée<sup>68</sup> tandis que trois profils semblent l'évoquer, sans que l'on puisse toutefois confirmer l'appartenance des individus concernés à ces lignées<sup>69</sup>. Au total, un tiers du personnel des Comptes angevins appartiendrait donc à la noblesse, pourcentage conforme aux résultats trouvés pour les Chambres des comptes de Paris et de Provence à la même période<sup>70</sup>. Tout comme les membres du clergé, le groupe nobiliaire accapare les plus hautes fonctions de la Chambre et les postes de maître des Comptes. Seul Jean Lohéac est présent en tant que clerc des Comptes. Les deux groupes fournissent ainsi près des trois quarts du personnel de l'institution. La mainmise de l'aristocratie angevine sur les rouages administratifs du duché est sans appel et laisse peu de marge de manœuvre au sein de la bourgeoisie. Seulement deux officiers pourraient être des notables<sup>71</sup> alors que ce milieu est largement privilégié à la Chambre des comptes de Lille durant la même époque, dans une région certes plus densément urbanisée.

Avant tout reconnu pour leur action au service du prince, les officiers de la Chambre des comptes d'Angers ont tout intérêt à entretenir la confiance que le duc leur accorde en vertu de leurs capacités et des fonctions qu'ils représentent au sein de son administration. La présence ou l'absence du personnel aux séances de la Chambre et/ou du Conseil peut être notamment révélatrice de l'engagement professionnel des membres des Comptes angevins. Ces derniers doivent faire face à une vague de mécontentement, portée par les sujets du duc d'Anjou, qui secoue l'administration financière de l'Anjou à l'orée du xv<sup>e</sup> siècle. Ainsi, le 11 décembre 1398, un certain nombre de nobles se présentent à la Chambre des comptes

---

désigné, ce qui nous incite à croire que l'abbé de Saint-Aubin était, de par sa fonction, admis de droit à la Chambre.

68. Guy de Baïf, Hardouin de Bueil, Jean de Cherbée et Jean Lohéac.

69. Denis de Breuil, Lucas Le Fèvre, Jean Le Bégut.

70. SANTAMARIA, Jean-Baptiste, *La Chambre des comptes de Lille...*, *op. cit.*, p. 147; COULET, Noël, « Le personnel de la Chambre des comptes de Provence », dans : *La France des principautés...*, *op. cit.*, p. 145.

71. Denis du Breuil et Jean Dupont.

afin de « dire et exposer que ilz s'estoient assembler pour avoir advis et deliberacion avecques mesdiz seigneurs du conseil par quelle voie et en quelle manière l'en pourroit obvier aux grans maux et inconveniens qui de jour en jour aviennent sur le menu pueple par les fermiers, sergenz et commissaires ordenez sur le fait des aydes du roy nostre sire<sup>72</sup> ». Ils furent éconduits en raison de l'absence du personnel des Comptes et du Conseil. Le manque de participation des officiers de la Chambre aux séances des Comptes et du Conseil semble être un problème récurrent du gouvernement ducal de l'époque. Le 1<sup>er</sup> février 1398, une séance fut notamment prorogée en raison de « l'absence des aucunes genz du conseil estans hors moy present, Buynart [signé]<sup>73</sup> ». Le nombre insuffisant de conseillers perturbait donc grandement le fonctionnement interne de l'institution, retardant la clôture des dossiers et le jugement des affaires. Il fallut attendre le retour de Louis II en Anjou et la publication de l'ordonnance de 1400 pour qu'une réforme de l'administration soit entreprise. En ce qui concerne la Chambre des comptes, le duc remédia à la situation en instituant « que quatre ou troys de nozdiz conseilliers puissent procéder et avant aller oudit fait, nonobstant l'absence des autres<sup>74</sup> ».

En réalité, seulement sept officiers de la Chambre des comptes d'Angers sont régulièrement présents aux délibérations de l'institution, avec une participation estimée entre 8 % et 31 %. Le reste du personnel – soit une large majorité – se situe à des pourcentages moindres, avec un taux de présence estimé entre 0,6 % et 6,4 %. Devant ce constat accablant, nous nous sommes interrogée sur la portée de ces chiffres et ce qu'ils révèlent. Tout d'abord, la durée des carrières n'influence pas nos résultats car les officiers étant restés en poste moins longtemps totalisent un meilleur pourcentage. Ainsi Étienne Buynart, dont nous suivons la trace de 1397 à 1404, assure 10 % de participation contre 4,6 % pour Jean Lohéac entre 1414 et 1424. Cependant, il est vrai que certains membres de l'institution, ayant cumulé plusieurs offices et une longue carrière, sont logiquement mis en avant. Les plus hauts pourcentages obtenus sont ceux de Gilet Buynart (31 %) et Pierre Bricohan (25 %).

Le poste occupé au sein de l'institution peut quant à lui constituer un élément de réponse. Une grande partie des officiers qui se situent dans le groupe majoritairement présent occupe la fonction de maître des Comptes. Ce résultat est d'autant plus logique que le fonctionnement de l'institution attribue à ces officiers le soin de tenir les auditions des officiers locaux et le jugement des contentieux. L'invisibilité des clercs des Comptes est donc à relativiser puisque leur présence lors des séances de la Chambre n'était pas forcément nécessaire à leur bon déroulement (excepté pour en dresser les comptes rendus). Entre 1397 et 1424, la Chambre compte en moyenne sept officiers, ce qui suppose que la moitié de son personnel avait la possibilité

72. Arch. nat., P 1334<sup>4</sup>, f° 24.

73. Arch. nat., P 1334<sup>4</sup>, f° 20.

74. LECOY DE LA MARCHE, Albert, *Le roi René...*, op. cit., t. 2, p. 209-211.

de ne pas assister aux auditions. Cette hypothèse admet qu'un roulement perpétuel des individus permettait à une partie de la Chambre de vaquer à d'autres occupations tandis que l'autre assumait son devoir en tenant les séances. Il n'est pas non plus impossible que certains des officiers se soient spécialisés dans le règlement de certaines affaires, même s'il est difficile de le prouver formellement par le « Journal » de l'institution.

Après la mort de Guillaume Aignan, qui survint le 2 décembre 1401, la Chambre des comptes examina sa comptabilité le 4 novembre 1405. Jean Dupuy, trésorier général du roi de Sicile qui succéda à Guillaume Aignan, fut en charge de l'affaire; il dressa la liste des dettes de l'officier et chargea sa veuve et son prétendu neveu, Guillaume Leroy, alors clerc des Comptes, de rembourser l'intégralité du passif. Ce dernier est en effet assez élevé : 998 livres 15 sous 6 deniers tournois. À lui seul, le montant du recel aurait pu financer la rémunération annuelle de tous les maîtres des Comptes. La situation de Guillaume Aignan révèle toute l'ambiguïté du système administratif angevin. Si la fidélité de l'officier n'est pas remise en cause, il est clair que ce dernier n'a pas rempli tous les devoirs inhérents à sa charge et a porté atteinte aux finances du duché.

Le remboursement du préjudice incombe par la suite à sa femme et à Guillaume Leroy. S'ensuit alors une dizaine d'auditions qui dureront jusqu'en 1412. Guillaume Leroy est d'ailleurs cité à cette occasion en tant que procureur (ou avocat) des parties de Marion Aignan et confesse à la Chambre le 13 juillet 1411 avoir gardé certaines lettres des receveurs et grenetiers impliqués dans les affaires de Guillaume Aignan, mais que ce « ne fut son intencion<sup>75</sup> ». Encore une fois, l'implication de Guillaume Leroy dans cette affaire génère un conflit d'intérêt pour l'officier, mais aussi pour l'institution qu'il incarne. Il est en effet chargé de répondre devant la Chambre des dettes de son parent – il est donc jugé par elle – tout en étant membre à part entière de cette institution. De plus, il s'engage dans une bataille juridique aux côtés de la veuve Aignan contre le procureur du roi de Sicile, celui-là même qu'il côtoie lors des séances des Comptes et/ou du Conseil et auquel il dissimule des preuves. Son poste de clerc des Comptes paraît être largement compromis par ses intérêts personnels et son attitude face à l'administration angevine. Quoi qu'il en soit, la Chambre des comptes et plus largement le gouvernement ducal retinrent une leçon de ce conflit : désormais, lorsqu'un officier de l'administration centrale sort de charge, tous ses papiers sont directement saisis<sup>76</sup>.

Cette affaire permet d'entrevoir les limites de l'engagement professionnel du personnel de la Chambre des comptes. Dans ce cas précis, Guillaume Leroy représente avant tout sa famille et non son institution. La conscience professionnelle de l'officier s'arrête là où ses intérêts person-

75. Arch. nat., P 1334<sup>4</sup>, f° 109 v°.

76. Arch. nat., P 1334<sup>4</sup>, f° 125 v° : « Le vendredi premier jour de fevrier l'an dessus dit M CCCC XIII, sur ce que les executeurs et heritiers de feu Pierres Soybaut [procureur] disoit que tous les biens dudit feu avoient esté prins et mis en la main du roy de Sicile. »

nels commencent. Cependant, nous pouvons noter que certains agents de la Chambre soutiennent son combat judiciaire contre le procureur du roi de Sicile en se portant à leur tour procureurs (ou avocats) des parties : Jean Herbelin, Pierre Bricocan et Guillemain Gorelle accompagnent les héritiers de Guillaume Aignan tout au long de l'affaire. Leur présence reflète-t-elle des liens d'amitié ou s'agit-il ici de minimiser le fardeau porté par la veuve, comme ce fut le cas pour d'autres procès ?

Les études menées pour d'autres Chambres des comptes à la fin du Moyen Âge ont prouvé que les alliances matrimoniales contribuaient à renforcer les liens tissés entre les membres de l'institution<sup>77</sup>. Les quelques rares exemples de parentés ou d'alliance trouvés dans le « Journal » y font parfois écho. Le mariage joue un rôle primordial dans la vie professionnelle et sociale des officiers de la Chambre ; il permet en outre de s'assurer des relations utiles pour la promotion d'une carrière mais aussi d'une famille.

Ainsi, nous avons pu observer que Guillaume Aignan était marié à Marion (ou Marie), fille de feu Marc de Saint-Père, jadis maître des garnisons du duc d'Anjou à Saumur<sup>78</sup>. D'autre part, Jean Lohéac fut marié à Jeanne Cimier, tailleuse en la Monnaie d'Angers. Il s'agit donc d'appréhender les intérêts liés à ces unions pour le parcours des officiers de la Chambre des comptes d'Angers. Leur mariage peut être d'abord perçu comme un moyen de s'intégrer à la société angevine. En effet, Guillaume Aignan est originaire du Maine tandis que Jean Lohéac est issu d'un lignage noble de Bretagne ; ils sont donc étrangers à la ville d'Angers et à sa sociabilité tandis que leurs épouses sont fixées dans la capitale historique du duché ou dans une ville proche, Saumur.

Les milieux qu'ils intègrent ne font donc pas partie de la Chambre des comptes. Les alliances se jouent en dehors de l'institution pour la plupart, ce qui confirme à la fois le faible rôle des liens de parenté dans l'accès à l'institution et l'utilité d'un mariage en interne pour les carrières des officiers. La désignation à la Chambre des comptes n'intervient pas majoritairement à un âge précoce et signifie souvent la fin d'un *cursus honorum*. Nous pouvons donc supposer que les alliances matrimoniales se font bien avant la nomination des officiers des Comptes et ne sont pas nouées dans la perspective d'intégrer l'institution.

D'autre part, si le mariage de Jean Dupont avec Jeanne Frèche vers 1388 concerne bien cet officier à la Chambre, nous pourrions une fois de plus observer que les unions des gens des Comptes se font selon des liens horizontaux, c'est-à-dire avec des familles de même origine sociale, puisque Jean, seigneur d'Aubevoie aurait épousé Jeanne, sœur du seigneur de la Frécherie.

---

77. THIBAUT, Jean, « Le personnel de la Chambre des comptes de Blois », dans *La France des principautés...*, *op. cit.*, p. 161.

78. Arch. nat., P 1334<sup>1</sup>, f° 65 v°.

Si l'attachement familial se distingue dans la promotion et l'intégration des officiers des Comptes à la société, qu'en est-il de leur situation patrimoniale? Dans son étude consacrée à l'État breton à la fin du Moyen Âge, Jean Kerhervé montre à quel point l'accès à la propriété et à la terre en général était important pour les gens de finances<sup>79</sup>. L'acquisition de biens immobiliers représente un moyen de soutenir leur réussite sociale, mais est plus encore une source de revenus. Le constat est aussi vrai pour les officiers des Comptes angevins, pour lesquels voici une liste des différentes possessions (tableau 1).

**Tableau 2 – Le patrimoine foncier des officiers de la Chambre des comptes d'Angers**

Nom de l'officier	Poste(s) occupé(s) à la Chambre	Situation patrimoniale
Hardouin de Bueil	Président, maître des Comptes	En 1398 il achète pour 10000 livres la seigneurie de Château-la-Vallière
Jean de Cherbée	Maître des Comptes	Seigneur d'Ardenne depuis 1384
Michel de La Croix	Maître des Comptes	Propriétaire de forêts à Mayenne-la-Juhée
Denis du Breuil	Maître des Comptes	Famille établie près de Baugé. Fait un hommage pour une terre et un hébergement dans la prévôté-châtellenie d'Angers
Pierre Bricosan	Clerc puis maître des Comptes	Possède un jardin (donc une maison?) dans la ville d'Angers
Jean Lohéac	Clerc des Comptes	Seigneur du Plessis Anger et de Plusquellec en Bretagne
Jean du Vivier	Huissier	Son nom viendrait de la terre du Vivier en Sarthe et il possède un moulin.

Hormis Hardouin de Bueil, qui tenait la mense épiscopale – et donc l'un des domaines les plus importants de l'Anjou –, la plupart des gens de finances sont de petits propriétaires terriens. Ils détiennent pour la plupart des terres, des forêts ou des bâtiments communs qui leur garantissent des revenus supplémentaires. Les acquéreurs de résidences sont plus rares, ce qui suppose que les officiers n'achètent pas ces terres pour y vivre mais bien pour en percevoir les revenus. Si la majorité des propriétaires appartient aux élites traditionnelles de la société angevine, une partie plus modeste de ses membres réussit malgré tout à se constituer un patrimoine foncier. L'accès à la propriété n'est donc pas l'affaire d'un seul ordre social et ce but est partagé par tous les membres de l'institution. Les officiers des Comptes angevins mettent donc en place certaines normes sociales

79. KERHERVÉ, Jean, *L'État breton...*, op. cit., p. 861-905.

que les membres de l'institution reproduisent entre eux. La modicité de leurs revenus constitue certainement un obstacle dans la constitution de leur patrimoine foncier mais les possessions énumérées illustrent un réel effort d'investissement de leur part. Ce comportement révèle à la fois une volonté de s'approprier un mode de vie « noble » et une demande forte de reconnaissance. Ils affichent donc une volonté marquée d'ascension sociale, qui passe par l'adoption de normes sociales et foncières communes. Cependant, la plupart des acquéreurs sont bien des membres haut placés à la Chambre des comptes et aussi les mieux rémunérés. Le rôle de l'argent dans l'accès à la propriété étant fondamental, il paraît donc logique que les maîtres des Comptes soient les plus représentés.

Si la situation patrimoniale des gens de finances laisse entrevoir des caractéristiques communes, ces dernières se retrouvent-elles dans un type d'habitat privilégié ? En effet, le rapport ville/campagne est visible dans notre étude et est clairement déséquilibré en faveur du milieu rural, même si quelques rares exemples viennent illustrer la part urbaine de leur patrimoine. Les possessions de Pierre Bricolan dans la ville d'Angers sont révélatrices du type de bien immobilier privilégié en milieu urbain par le personnel des Comptes angevins : il possède un jardin qui se trouve près d'une place vide située « au val de Mayenne » ; il est installé près des murs de la ville et jouxte la rue Saint-Aubin<sup>80</sup>. Le cadre de travail de cet officier correspond aussi à son cadre de vie personnel. Ce constat peut être en partie expliqué par l'obligation assignée aux officiers de la Chambre des comptes de Lille notamment, de résider près de leur lieu de travail. Cette règle, dont nous n'avons pas trouvé de trace pour le personnel d'Angers, enrichirait notre analyse en donnant un sens à l'investissement massif du personnel de la Chambre en milieu rural. En effet, attachés à la ville par leurs fonctions, la campagne angevine pourrait leur offrir, à l'occasion, une résidence secondaire.

Si les alliances matrimoniales contractées par les officiers de la Chambre des comptes d'Angers ne reflètent pas une cohérence de comportements, la situation patrimoniale de son personnel offre quant à elle des caractéristiques communes. Leur unité est avant tout fondée sur l'adhésion à ce comportement et l'institution réunit toutes les conditions nécessaires à la réalisation d'un esprit de corps « patrimonial » en pourvoyant ses officiers en fortune et en réseaux.

•

Les prérogatives financières et judiciaires de la Chambre des comptes d'Angers sont souveraines dans différents domaines et son personnel dispose à ce titre d'une relation privilégiée avec le gouvernement ducal. La hiérarchie interne des Comptes angevins répartit le rôle et les tâches de chacun, mais le fonctionnement institutionnel de la Chambre continue à influencer fortement l'organisation de ses effectifs entre 1397 et 1424.

---

80. Arch. nat., P 1334<sup>1</sup>, f° 118 v° et 144.

Gravitant quotidiennement autour des lieux et des personnes du pouvoir, les membres de l'institution se fondent plus largement dans la masse des agents de l'administration princière. Les carrières du personnel de la Chambre suivent pour la plupart un modèle type constituant un facteur d'unité pour les membres de l'institution. Leur identité professionnelle se forme notamment au travers des critères de recrutement, des modalités de désignation ainsi que du parcours effectué à la Chambre. Appartenant pour la plupart aux élites traditionnelles du duché – ou cherchant à y être intégrés – les officiers de la Chambre des comptes d'Angers ne constituent pourtant pas un groupe social à part entière. Si des caractéristiques communes ressortent de leur situation sociale et patrimoniale dans la société angevine durant cette période, l'esprit de « corps » ne se retrouve pas dans leurs relations au sein de l'institution. Le passage des officiers par la Chambre n'est pas marqué par la création de liens particuliers entre ses membres, ni par l'hérédité de leurs charges. L'ensemble de leurs parcours et de leurs réseaux apparaît comme extérieur à l'institution. Le personnel des Comptes angevins appartient néanmoins à l'élite administrative du duché, et le rôle de la Chambre est parfois fondamental dans l'ascension sociale de certains individus et dans la constitution des fortunes.

## RÉSUMÉ

La Chambre des comptes d'Angers constitue l'un des rouages essentiels du gouvernement ducal de la seconde maison d'Anjou à la fin du Moyen Âge. Attachée à la sauvegarde, au contrôle et à la gestion du patrimoine angevin, l'institution participe activement à la mise en place et au développement de l'administration princière dans ces territoires. Le premier « Journal » de la Chambre des comptes d'Angers (1397-1424) reflète les activités quotidiennes du personnel attaché à son service. Il met en avant les prérogatives qui leur sont attribuées, leurs compétences, mais aussi leur influence au sein du gouvernement princier. La tutelle administrative reste cependant assez forte pendant notre période. Elle influence l'organisation des effectifs et limite la capacité d'agir des officiers de la Chambre aux compétences de leurs charges. Néanmoins, les carrières du personnel de la Chambre suivent pour la plupart un modèle type constituant un facteur d'unité pour les membres de l'institution. Leur identité professionnelle se forme notamment au travers des critères de recrutement, des modalités de désignation ainsi que du parcours effectué à la Chambre. Si des caractéristiques communes ressortent de leur statut dans la société angevine durant cette période, l'esprit de « corps » ne se retrouve pas dans leurs relations au sein de l'institution. Le personnel des Comptes angevins appartient donc de facto à l'élite administrative du duché, même si le rôle de la Chambre dans la constitution des fortunes et le dialogue entre les différents officiers princiers est parfois fondamental dans l'ascension sociale de certains individus.

## ABSTRACT

*The Chamber of accounts constitutes one of the essential mechanisms of the ducal government during the second Angevine dynasty in the late Middle Ages. In charge of the control and management of the Angevine legacy, the institution was one of the keys of the establishment and development of princely administration in these territories. The first «Journal» of the Chamber of accounts in Angers (1397-1424) reflects the daily activities of the staff attached to its service. It shows the prerogatives assigned to them, their skills but also their influence on princely government. However, the administration remained strong during our period. It influenced the staff organisation and limited their capacity to act. Nevertheless, officers' careers followed a uniform pattern that brought the institution's members together. Professional identity was notably formed through choices made during recruitment, appointment procedures and promotion within the Chamber. If common characteristics emerge from their status in the Angevine society, an esprit de corps did not emerge from their relations within the institution. The officers of the Chamber of accounts belonged de facto to the elite of the Angevine administration, although the institution played a part in the success and rise in social status of some individuals.*

# Pour une nouvelle approche du prélèvement seigneurial

## L'exemple du pays de Retz à la fin du Moyen Âge

Brice RABOT

Docteur en histoire médiévale – université de Nantes  
Chercheur associé au Centre de Recherches en Histoire Internationale et Atlantique  
(CRHIA)

Le prélèvement seigneurial, qui regroupe les droits et les redevances perçus par les seigneurs ou les détenteurs de droits et de pouvoirs sur d'autres hommes ainsi que sur la terre, constitue, selon l'expression de Monique Bourin, un véritable « nœud de l'histoire médiévale<sup>1</sup> ». L'historiographie récente invite à l'envisager sous de nouveaux regards en croisant les approches et les démarches pour en étudier les modalités concrètes, le calendrier des levées, le personnel chargé des collectes ou encore les relations d'homme à homme mises au jour par les gestes et les rituels de la perception. Pour être menée à bien, une telle étude doit s'inscrire dans un cadre restreint et cohérent. En Bretagne méridionale, le pays de Retz constitue à cet égard un exemple approprié. Dominé par l'une des plus importantes baronnies bretonnes, le pays de Retz englobe la quasi-totalité de la rive sud de la Loire<sup>2</sup>, aux confins du Poitou. Les relations des barons<sup>3</sup> avec leurs vassaux contribuent également à assurer l'unité de ce territoire.

---

1. BOURIN, Monique, MARTÍNEZ SOPENA, Pascual (dir.), *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, colloque tenu à Medina del Campo du 31 mai au 3 juin 2000, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 11.

2. Le pays de Retz se décompose en réalité en deux grands ensembles avec des enjeux différents pour l'étude du prélèvement. La frange littorale, avec l'exploitation du sel, présente des caractéristiques qui dépassent notre propos et a déjà été l'objet de l'attention des historiens. Nous renvoyons à cet égard à la présentation de HOCQUET, Jean-Claude, SARRAZIN, Jean-Luc (dir.), *Le sel de la baie : histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques, Actes du colloque « Le sel de la Baie et ses concurrents »*, Rennes, PUR, 2006. Seul l'arrière-pays sera pris en considération dans cette contribution.

3. Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, le terme « barons » n'apparaît pas dans les sources du pays de Retz. Le terme « baronnie » en revanche est davantage usité. Pour désigner le détenteur

Sans être exceptionnelle, la documentation disponible permet d'envisager la question du prélèvement sous différents angles. Le cartulaire des sires de Retz<sup>4</sup> éclaire d'abord les relations des sires de Retz avec leurs vassaux, mais aussi avec les ducs de Bretagne lors des opérations de rachat. Les seigneuries de La Blanchardais et des Huguetières, vassales de Retz, avec leurs larges séries comptables du xv<sup>e</sup> siècle et de nombreux aveux, permettent ensuite d'analyser les modalités d'organisation des levées<sup>5</sup>. Les fonds de l'abbaye cistercienne de Buzay<sup>6</sup> jettent quelques éclairages sur les modalités de règlement des conflits, notamment pour les arriérés de rentes<sup>7</sup>. Les archives des autres seigneuries, davantage clairsemées, présentent enfin l'assise foncière sur laquelle pèsent les principales rentes<sup>8</sup>.

Après avoir présenté les principales sources disponibles et les perspectives qu'elles ouvrent, l'étude esquissera un tableau des formes du prélèvement et s'achèvera par une réflexion sur les modalités de perception des redevances.

## Pour un nouvel examen des sources

### *Les aveux*

Les aveux figurent parmi les sources les plus abondantes pour aborder le prélèvement, quel que soit le type de seigneurie. Deux grandes catégories peuvent être distinguées. Les aveux pour rachat, rassemblés dans la série B des Archives départementales de Loire-Atlantique, sont les plus nombreux. Adressés au duc de Bretagne, ils sont remis en réalité aux officiers de la Chambre des comptes par les seigneurs ou leurs représentants légaux en cas de minorité. Établis au moment des successions, ces actes répondent

---

de la baronnie de Retz, les rédacteurs de la fin du Moyen Âge emploient les mots « sire » ou « seigneur ».

4. Ce cartulaire rassemble différents actes (aveux, contestations, décisions de justice, etc.) établis ou reçus par les sires de Retz entre le xiii<sup>e</sup> et le xv<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire des sires de Rays (1160-1449)*, publié par BLANCHARD, René, *Archives historiques du Poitou*, tome 30, Poitiers, 1899, p. 118-120, 124-125, 128-129, 132-133, 147, 228-236, 240-245. Disponible sur le site en ligne Gallica).

5. Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 221 à 223 (La Blanchardais, de 1430 à 1513) ; E 500 à 502 (Huguetières, de 1405 à 1493).

6. Cette abbaye nous a légué un important chartrier (SARRAZIN, Jean-Luc, *Recueil et catalogue des actes de l'abbaye cistercienne de Buzay en Pays de Rais (1135-1474)*, thèse de troisième cycle (dactyl.), 4 tomes, Université de Nantes, 1977). Organisée autour de Rouans, au cœur du pays de Retz, l'abbaye de Buzay dispose aussi de tenures au nord du fleuve, à Cordemais, à Saint-Étienne-de-Montluc ou à Savenay avec les donations et les autres fondations effectuées au cours du temps par les fidèles (DUFIEF, André, *Les Cisterciens en Bretagne (xii<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 1997, p. 75-78, 88-89, 118-119, 137-139, 168-176).

7. Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 80, H 25, H 34, H 39, H 55.

8. Par exemple, pour la châtelainie de La Bénâte : Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 489 ; pour la châtelainie de Machecoul : Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 522.

d'abord à un objectif fiscal en présentant les revenus totaux du seigneur<sup>9</sup>. Ils permettent ensuite de saisir la nature des patrimoines en citant des listes plus ou moins longues de biens et d'assujettis. Les terres et les maisons concédées<sup>10</sup>, quelle que soit la seigneurie, occupent la majeure partie du dispositif, en raison des nombreux droits qui pèsent sur elles ; les terres de la réserve, exploitées par les métayers, ne sont, à l'inverse, que très rarement mentionnées<sup>11</sup>. Les aveux pour rachat n'apportent, de manière générale, aucune indication sur l'exploitation de la réserve seigneuriale.

Les aveux pour rachat revêtent aussi une dimension ostentatoire : ils offrent l'occasion aux seigneurs de rappeler l'étendue de leurs droits et prérogatives en les énumérant plus ou moins précisément<sup>12</sup>. Tous insistent régulièrement sur l'obéissance due par les tenanciers<sup>13</sup>. Tous prennent soin de recenser l'ensemble des droits dus pour éviter toute contestation ultérieure et pour pouvoir effectuer correctement les levées.

Les aveux rendus par les vassaux ou les tenanciers, en dehors des rachats ou à cette occasion, présentent d'autres caractéristiques<sup>14</sup>. Établis à la demande du seigneur, ils commencent toujours par préciser la nature des relations entretenues avec le seigneur foncier<sup>15</sup>. La comparaison des

---

9. Le montant du rachat varie selon les ressources seigneuriales. Il correspond en général à une année de revenus (RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales en Bretagne méridionale (comté de Nantes et pays vannetais) à la fin du Moyen Âge (XIV<sup>e</sup>-début XV<sup>e</sup> siècle)*, thèse de doctorat (dactyl.), 2 tomes, université de Nantes, 2014, p. 93).

10. *Ibidem*, p. 190-192. Par exemple : « Item quinze sols deux chappons de rente que me devient les hoirs Jehan Dain sur leur censive et appartenances », extrait d'un aveu rendu le 12 décembre 1451 par le seigneur du Chaffaut au duc de Bretagne pour des tenures situées à Saint-Colomban (Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 150). Les censives ne sont pas toujours clairement mentionnées : « C'est assavoir la moitié du herbrégement, domaine, mesons, courtilz, rues, yssues et appartenances du Boais Corbeau, comme il se poursuint, tant terres, boays, tailleys et de revenus et contenant saexante boixelées de terre ou environ », extrait de l'aveu rendu par René de Quersy devant la cour du Pellerin le 14 mars 1483 (n. st.) (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1829).

11. Les aveux ne contiennent aucune information quant au nombre ou à l'implantation exacte des métairies : « hommes, homaiges, rachaz, soulz rachatz d'espaves, galoiz, droit de quictances, de désérence et succession de bastars, de ventes et des mestaeries, terrages [...] et autres héritages, droiz héritelz et choses héritelles quelconques estans des appartenances et appendances dicelle terre et seigneurie de La Bénaste », extrait de l'aveu pour rachat rendu le 17 août 1462 par la dame de La Suze (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1816).

12. Par exemple : « estoit tenu de faire à cause et pour raison des baronnies, chasteaux, chastellenies, terres et seigneuries de Rays, Saint-Estienne-de-Malemort, Bourgneuf, La Bénaste, et autres terres et seigneuries que tenoit et possidoit ledit feu seigneur de Rays au temps de son décès », extrait de l'aveu rendu le 2 octobre 1443 (*Cartulaire des sires de Rays...*, *op. cit.*, pièce LXXXVI, p. 244).

13. Par exemple : « obéissance comme homme estaigier et doit à son seigneur et selonc que le fié et les tenues le requièrent et qu'il doit tenir de nostre dit souverain seigneur et de ses officiers », extrait de l'aveu rendu le 14 mars 1483 (n. st.) (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1829).

14. Ces aveux sont pour l'essentiel regroupés dans la sous-série I E des Archives départementales de Loire-Atlantique, intitulée « Titres féodaux ».

15. Par exemple, les moines de Blanche-Couronne, implantés à Savenay, rendent régulièrement hommage aux sires de Retz pour leurs possessions dans la châtellenie de Pornic,

aveux conduit à se poser d'autres questions. Le prélèvement est-il le même dans les grandes structures que dans les petites ? Pèse-t-il plus lourd selon que le seigneur dispose de droits étendus ou n'est-il pas, au contraire, plus fort pour les tenanciers des petites structures, aux ressources limitées ? La mise en relation des sommes versées pour les cens, par exemple, ne montre pas de réelle différence<sup>16</sup>. Les redevances se diversifient en revanche très nettement au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie vassalique, jusqu'à atteindre les châtelainies<sup>17</sup>. L'exercice de la justice par exemple donne lieu à la perception de taxes spécifiques<sup>18</sup>. La nature des liens qui relie les vassaux aux sires de Retz, les relations développées avec d'autres seigneurs, extérieurs ou non au pays de Retz, expliquent, pour partie, ces différences.

Les aveux présentés par les tenanciers, en leur nom ou au nom de leur famille, établissent des listes plus restreintes de rentes et de droits sur les biens concédés. Ces aveux ne se contentent pas de préciser les montants ; ils laissent voir également les rapports entretenus entre seigneurs et paysans à travers le prélèvement. Les tenanciers reconnaissent toujours, à la fin de chaque acte, devoir obéissance au seigneur foncier<sup>19</sup>. Certains se

---

à La Plaine-sur-Mer : « par union, fusmes à gré confessans que nous tenions et tenons de vous nostre puissant et noble, en voustre terrouer de Rays, en la paroisse de Nostre-Dame de La Plenne, en la chastellenie de Pornic, c'est assavoir : toutes et chascunes les rentes et revenues que nous avons et levons et avons acoustumé à lever et recevoir en ladicté paroisse, en ladicté chastellenie, tant en rentes par deniers comment que ilz soient dictes et appellés, fromment de rente, terrages, cornages, reserff de bestes non taillées ou cornage, selon usement et gouvernement de païs, desmes de blez, de vins, de laines, d'aignaux nouveaux, juridicions, obboissances », extrait de l'aveu rendu le 22 janvier 1403 (n. st.) par l'abbé de Blanche-Couronne au sire de Retz (*Cartulaire des sires de Rays...*, op. cit., pièce CCLXXIX, p. 396-397).

16. Les cens ne dépassent guère, par tenancier et par an, les quelques sous. Comme, par exemple, pour la châtelainie de Machecoul (Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 522). Il en est de même pour la châtelainie des Huguetières : SADDIER, Évelyne, *Une seigneurie rurale du pays nantais au XV<sup>e</sup> siècle : les Huguetières à travers les comptes du receveur*, mémoire de DES (dactyl.), Centre universitaire de Savoie, Chambéry, 1975, p. 41-43.

17. « Sachent touz que je, Bretran de Dinan, seigneur des Uguetières, confesse estre homme féal de noble et puissant seigneur monseigneur de Rays, et de lui confesse et avoue tenir noblement, à fay et à rachat, quant le cas y avient, savoir est : ma terre et chastellenie des Uguetières, comme elle se poursiet o toutes et chascune ses appendances et deppendances, et tant en domaines, hommes, homaiges, juridicions, seigneuries et obboissances, bouais, forestz, esves, molins, rentes par blez et deniers, gélines, biangs, corvées, espaves, galoaiz et aultres droiz hériteulx et seigneurieulx quelxconques ; et généralement tout ce que j'ay et à moy appartient de héritage, rentes et revenues et droiz hériteulx quelxconques ou duché de Bretagne entre la rivière de Loire et le païs de Poitou, tant en Marche que autrement, sans riens en excepter ne retenir », *vidimus* de l'aveu rendu le 18 septembre 1428 par Bretran de Dinan, seigneur des Huguetières, au seigneur de Retz (*Cartulaire des sires de Rays...*, op. cit., pièce CCXLI, p. 307-308).

18. Les revenus tirés de l'exercice de la justice s'élèvent, en moyenne, à une centaine de livres par an pour la châtelainie des Huguetières, soit un dixième environ des recettes totales (SADDIER, Évelyne, *Une seigneurie rurale...*, op. cit., p. 85).

19. « Et en oultre fut et est ledit Chace confessant devoir audit Guillaume Blanchart, à cause de sesdiz héritages, ferme droit et obéissance, comme homme de foy doit à son

déclarent même hommes « estagiers<sup>20</sup> ». Ces rappels, ajoutés par les rédacteurs, sont loin d'être anodins : ils traduisent la sensibilité des seigneurs aux signes de reconnaissance de leur autorité, particulièrement au moment du paiement, avec les gestes et les rituels de la perception.

Certaines questions restent néanmoins en suspens. La taille des exploitations, par exemple, demeure mal connue. Des fragments laissent entrevoir des parcelles modestes, mais nos connaissances sont trop limitées pour être généralisées<sup>21</sup>. Le rendement des exploitations ainsi que la part totale des revenus paysans consacrée au prélèvement nous échappent également. Ces données ne sont pas nécessaires à l'établissement des aveux.

### **Les comptes**

Sur le modèle de l'administration ducal dont elles s'inspirent, les comptabilités seigneuriales deviennent, au xv<sup>e</sup> siècle, d'usage courant<sup>22</sup>. Les aléas de la conservation et les destructions opérées au fil des siècles ont conduit à de nombreuses pertes. La châtelainie de Machecoul, avec seulement deux registres transmis<sup>23</sup>, est emblématique à cet égard. D'autres séries, par leur étendue chronologique et leur bonne conservation, offrent de précieuses informations, à l'instar de la seigneurie de La Blanchardais (Vue). Seize registres nous sont ainsi parvenus pour la période 1429-1513<sup>24</sup>. Cet exemple, exceptionnel pour le pays de Retz, peut être remis en perspective avec les registres de la châtelainie voisine des Huguetières (La Chevrolière)<sup>25</sup>. Confrontées aux aveux, les comptabilités constituent des sources fondamentales en croisant les regards économiques et anthropologiques.

Le premier intérêt des comptabilités est de dresser, à l'issue de chaque exercice comptable, un bilan annuel des redevances perçues et

---

seigneur et comme les choses le doivent. », extrait de l'aveu rendu le 21 mai 1416 par Perrot Chace (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 217).

20. « Et par ces présentes, congnoissent et avouent estre homes et subgitz estagiers de noble escuier Gérard Blanchart, seigneur de La Blanchardaye et de La Vaerie, leur seigneur. », extrait de l'aveu rendu le 8 mars 1478 (n. st.) par la famille Bourreau (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 217).

21. La définition des mesures pose de redoutables problèmes : elles varient très fortement d'une seigneurie à l'autre. Nous ne disposons que de quelques données, anciennes, établies à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle (DEMOLON, *Manuel décimal de l'arpenteur*, Nantes, 1802). D'une manière générale, en pays de Retz, la boisselée de terre équivalait à 14 ou 15 ares, tandis que l'hommée de vigne représente en moyenne 6 à 7 ares. Les actes de la pratique, en particulier la série H 39, indiquent majoritairement des tenures de deux boisselées.

22. KERHERVÉ, Jean, *L'État breton aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*, Paris, Maloine, 1987, t. 1, p. 411-416.

23. Seuls deux registres, couvrant les années 1462-1463 et 1497-1498, nous sont parvenus (Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 522).

24. Les registres de La Blanchardais couvrent en réalité 48 années sur toute cette période (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 221 à 223).

25. Les modalités d'organisation, le poids des redevances dans les recettes totales peuvent ainsi être comparés plus facilement qu'à travers les aveux.

des dépenses effectuées par le receveur au nom du seigneur. Les progrès accomplis au cours du xv<sup>e</sup> siècle, matérialisés par des rubriques de mieux en mieux structurées et présentées, permettent de comparer les redevances entre elles (fermes, redevances liées à l'exercice de la justice ou au pouvoir de ban, etc.) mais aussi par rapport aux recettes totales. Les progrès concernent aussi les modalités de perception. L'établissement de bilans partiels, les précisions de plus en plus régulières apportées par les receveurs eux-mêmes, la tutelle des seigneurs<sup>26</sup> révèlent une attention croissante portée aux outils de gestion<sup>27</sup>.

Les comptabilités permettent ensuite d'appréhender des évolutions passées sous silence par les aveux. Les fermes par exemple ne sont guère connues en dehors des comptes. Elles occupent une place croissante dans les registres du xv<sup>e</sup> siècle<sup>28</sup>, preuve de la réorientation progressive des structures du prélèvement. Les difficultés de la fin du xv<sup>e</sup> siècle accélèrent ce processus entamé, d'après les indications disponibles, au tournant des années 1460<sup>29</sup>.

Les comptabilités éclairent justement les aléas pesant sur les seigneuries à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Les épisodes météorologiques violents<sup>30</sup>, parfois désastreux, les désordres, avec la guerre ou la fuite des paysans<sup>31</sup>, les mutations monétaires des années 1480 sont autant de menaces pour l'équilibre

26. La présence de Gérard Blanchart, seigneur de La Blanchardais, lors de certaines enchères, montre le soin porté à l'exploitation de son domaine : « Du prouffit et revenue de la ferme de la terre du pré à la Chevalière, du Grant Fauchais et du Petit Fauchais, affermé par ce receveur, en la présence de monseigneur, à Micheau Borreau, comme plus donnans, l'an mil IIIIC LXI 9 livres. » Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 222 (1), f° 8 v°.

27. Les registres dépassent de plus en plus la trentaine de folios, même si tous ne sont pas forcément utilisés. Les cahiers de comptes de La Blanchardais comprennent, par exemple, 40 feuillets en 1486 (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 223 [2]), contre 24 en 1450 (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 221 (3)).

28. En 1462, 18 feuillets sur 29 leur sont consacrés dans les registres des receveurs de La Blanchardais (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 222 [1], f° 4 r°-14 v°, 18 r°-20 v°). En 1491, les fermes occupent jusqu'à 10 feuillets sur 15 (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 223 [3]), f° 4 r°-3 v°).

29. Les déficits se multiplient dans les années 1480-1490, ce qui montre la difficulté des seigneurs à faire face aux changements brutaux liés à la conjoncture : RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales...*, op. cit., p. 500.

30. Par exemple : « Et auxi ne compte pas ledit receveur de la ferme de la levée des chomées du Soubtain Deffais, ne de la ferme des chemées du marois qui fut Bidoit, dudit an mil IIIIC XXXVI, pour ce que ils ne furent point venduz pour les esves qui les submergèrent et ne asséchèrent pour celui an pareillement du pré à la dame. » (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 221 [2], f° 4 r°).

31. Comme par exemple en 1513-1514 pour la ferme du moulin de Vue : « Pour ung moys cinq jours de tiers an de la ferme [dudit] molin, affermé audit Jehan Raimbault, le nombre de cinquante boexaux seille par an, comanczé iceluy moys le dixiesme jour d'aougst l'an V<sup>CC</sup> treze et finit le 14<sup>e</sup> jour de septembre après ensuyvant, pourtant que ledit Raimbault ne voulist parachever sadicte ferme et icelle relingna et se absentia du pays. Par quoy fut, ledit molin, affermé par cedit receveur à plus grant nombre [de blé] que n'en poiet ledit Raimbault, ainsi que cy après sera descléré. Pour ce, pour ledit moys, qui vault audit pris de cinquante boexaux, le nombre de 4 boexaux 3 quars de boexau seille. » Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 223 (6), f° 21 r°.

du prélèvement. Les annotations des receveurs, les ratures et les rectifications apportées par les auditeurs lors du contrôle des bilans comptables, soulignent à quel point les situations demeurent fragiles<sup>32</sup> et nécessitent des mises à jour régulières.

### **Les rentiers et censiers**

Les rentiers ou censiers<sup>33</sup>, présentés sous forme de registres ou de rôles, constituent d'autres instruments indispensables pour les seigneurs et leurs agents. Les fonds d'archives reflètent mal aujourd'hui cette réalité en ne présentant que des actes épars et isolés<sup>34</sup>.

Véritables outils pour la mise à jour des redevances et des redevables, les rentiers sont régulièrement consultés par les receveurs. Les renvois de plus en plus fréquents dans les comptes du xv<sup>e</sup> siècle en témoignent<sup>35</sup>. Les énumérations de tenanciers et de rentes sont en parallèle plus rares dans les registres. L'insertion de nouvelles listes, établies sur le modèle des rentiers, n'est plus effectuée que lorsque les conditions l'imposent. Les mises à jour ne se substituent pas pour autant aux rentiers : elles ne comportent en effet guère de précisions sur la nature des biens<sup>36</sup>, car les receveurs n'en ont pas besoin. Elles permettent en revanche d'entrevoir les structures familiales paysannes. Les frêrèches, régulièrement citées, sont essentielles pour lever le prélèvement<sup>37</sup> ; elles renforcent aussi la cohésion

---

32. Les registres de la décennie 1480 sont à cet égard révélateurs : « Le compte que à noble escuier Gérard Blanchart, seigneur de La Blanchardaie, de La Vayre et de l'Isle Tizon, rend Pierres Bochays, receveur dudit escuier en sa terre et seigneurie de Veuz, des receptes et mises par luy faictes, en ce qu'est ladicte recepte, dempui le terme et feste de Pasques entrant l'an mil *iiii* *cccc* *xxx* *vii*, celui terme non compris, et après lequel terme passé y eut mutacion et changement de monnoie et eurent cours les gros à 2 soulz 6 deniers chacun » (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 223 (3) f° 1 r°). Les auditeurs sont alors obligés de rectifier les sommes inscrites sur les registres, avec un risque d'erreur dans les calculs, d'autant que plusieurs systèmes monétaires coexistent : « Pour lesdictes rentes de l'an mil *iiii* *cccc* *xxx* se charge [rayé] deiz se charge de [rayé] et *iiii* *cccc* *xi* par chacun dycelx 6 livres 7 soulz 8 deniers obole est somme 6 livres 7 soulz 8 deniers obole bonne monnoie [rayé et corrigé en : 12 livres 15 soulz 5 deniers bonne] » (*ibid.*, f° 1 v°).

33. Ils sont parfois confondus avec les minus. Par exemple : « Au terme de la mykaresme l'an mil *iiii* *cccc* *xxix*, selon le minu autrefois lui baillé pour faire la levée desdictes rentes, pour ce 5 soulz 8 deniers. » Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 221 (1), f° 1 v°.

34. Le seul exemple disponible pour le pays de Retz se situe en marge du territoire (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1853 [Maisdon-sur-Sèvre]).

35. Au cours du xv<sup>e</sup> siècle, les receveurs remplacent de plus en plus les longues listes de tenanciers et de biens par des bilans partiels, fondés sur les cahiers précédents, sans préciser lesquels ont été mobilisés : « Item, se charge des rentes à deniers certaines deues au terme de la myaougst l'an mil *iiii* *cccc* *lxvi*, selon les comptes précédens et rolles rentiers anciens, qui montèrent pour ledit an 6 livres 7 soulz 8 deniers obole. » Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 222 (3), f° 1 v°.

36. Par exemple, pour La Blanchardais (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 223 [1], f° 1 r° à 11 r°).

37. Par exemple, pour La Blanchardais (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 223 [1], f° 3 r°, 5 r°, 8 v°, 9 v°, 15 v°).

des communautés paysannes en faisant vivre sur les mêmes tenures des ensembles familiaux plus ou moins larges<sup>38</sup>.

La meilleure articulation entre comptes et rentiers ne s'accompagne pas, dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, d'une hausse des rentes pour les tenanciers. Elle traduit plutôt une réorientation majeure des comptabilités avec la conservation et l'utilisation plus fréquente, par les receveurs, des registres antérieurs pour mieux exiger le prélèvement, à un moment où la conjoncture les oblige justement à être très attentifs.

### ***Les actes de procédure***

Même s'ils ne dévoilent que des vues partielles, les actes de procédure offrent le grand avantage de présenter des cas concrets, qui éclairent sous un autre angle le fonctionnement des seigneuries. Les destructions, les aléas de la conservation ont conduit là encore à de nombreuses pertes<sup>39</sup>, qui empêchent d'étudier aujourd'hui les rouages des justices seigneuriales bretonnes. Les sources ne portent en outre que sur la fin des procédures, avec les condamnations prononcées par les plaids seigneuriaux, et ne concernent qu'un nombre restreint de seigneuries. La bonne conservation du chartrier des moines de Buzay révèle, par exemple, le soin accordé à la gestion du domaine. Aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, les moines sont régulièrement amenés à engager des actions contre les tenanciers qui refusent de payer les dîmes<sup>40</sup> ou les rentes<sup>41</sup>. Les sommes en jeu demeurent modestes pour celles qui peuvent être saisies, puisqu'elles ne dépassent guère une dizaine

---

38. Les rentiers n'apportent guère d'informations sur la composition exacte des frêches : « Perrot Bachelon, Perrot Allain, à cause de sa femme, et leurs consors héritiers de Richart Bachelon, Jehan Bachelon, Guillaume Bachelon, sur les héritaiges dyceulx dont les noms sont cy devant desclerez 3 boexeaux seille. » Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 223 (1), f° 15 v°.

39. Les bombardements durant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), particulièrement en 1943, ont ravagé la ville de Nantes et entraîné de lourdes pertes archivistiques comme les chartriers ou les registres d'assises. Voir à ce sujet : THOMAS, Patrick, *Nantes, les bombardements (1940-1944)*, Montreuil-Bellay, CMD, 1996, p. 117.

40. Les actes sont rassemblés sous la cote H 55 des Archives départementales de Loire-Atlantique.

41. Par exemple : « Présent en nostre court de Rays, à Pornic, Robin Prodomme, parroesien du bourgc Sainte-Marie, ainxi qu'il disoit, lequel de sa bonne [et] libérale volumpté et sens aucun pour forcement mes à sa requeste a esté et est congnoessant et confessant debvoir et qui doibt de fait à Colin Coguen et Georget Janvier en leurs noms et comme fermiers du priouré du Porteau, ainxin que ledit Robin Proudomme a appoié en nostre présence la somme et nombre de six soulz monnaie à cause et par rayson des erréaiges de doux soulz de rente que ledit Robin a cognu devoir par an par devant nous audit priouré du Porteau, quelle somme de six soulz monnaie à cause de l'erréaige desdiz deux soulz de rente restans des troys ans derrains ainxi qu'il a esté a poié en nostre présence ledit Proudomme a voulu promis et s'est obligé, promet et soy oblige rendre poier et bailler esdiz Coguen et Janvier esdiz noms ladicté somme de six soulz monnaie, ainxi que dit est, dedans quinze jours prochains bien sur l'ipothecque et obligacion de touz et chacun ses biens meubles et immeubles présens et advenir », extrait de la condamnation prononcée par la cour de Pornic le 1<sup>er</sup> décembre 1491 (Arch. dép. de Loire-Atlantique, H 10).

de sous par an<sup>42</sup>. Le principal enjeu n'est donc pas seulement économique. Les moines engagent des poursuites car le non-paiement des rentes remet en cause l'autorité symbolique liée au prélèvement. Ils ne peuvent dans ces conditions ni tolérer, ni laisser perdurer une telle situation. Chaque condamnation se conclut d'ailleurs par le rappel fait aux tenanciers d'avoir à s'acquitter des redevances à l'avenir<sup>43</sup>, sans qu'il soit fait état d'amendes en cas d'infraction. Ces rappels sont là aussi symboliques<sup>44</sup>.

Les moines de Buzay, comme les autres seigneurs, peuvent recourir à d'autres modes pour régler les conflits. Les médiations, en dehors des actions de justice ou parallèlement à celles-ci, sont en effet attestées<sup>45</sup>. Le règlement du contentieux peut intervenir avant que la justice n'ait à se prononcer, entraînant l'abandon des poursuites. Les tenanciers peuvent aussi faire appel à la solidarité, en premier lieu familiale, pour régler les dettes avant la conclusion de la procédure. Les rentes à assembler en une seule main sont particulièrement propices, en permettant aux paysans de mieux répartir le poids des redevances. De tels accommodements n'ont pas laissé de traces directes dans les archives, car ils n'entravaient pas la perception.

D'après la documentation disponible, le nombre modéré d'arriérés et/ou de condamnations pose enfin la question du bon fonctionnement des structures du prélèvement. Les mentions sont-elles limitées, parce que les procédures l'étaient également ? Les assujettis acceptaient-ils dans ses principes le prélèvement ? En l'état actuel, les réponses ne peuvent trouver de conclusion ferme en dehors des études de cas.

### **Les formes du prélèvement seigneurial**

Le prélèvement, en pays de Retz comme ailleurs, est caractérisé par une grande diversité de formes, comme le montre d'ailleurs la richesse du vocabulaire. Mais, derrière cette apparente multiplicité, sur quelles bases repose-t-il réellement ? Porte-t-il davantage sur la production – est-il, à cette occasion, perçu plutôt en argent ou en nature ? – que sur le travail ?

---

42. Par exemple : « la some de dix sols de rente assis sur nos moulins neufx de Pornich et leur estre paieez le jour de la Nostre Dame meaougst, par chacun an, par la main de nostre dit chastelain ou receveur. » Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 80.

43. Cf. note 41.

44. Les actes transmis ne permettent pas de saisir les sanctions encourues en cas de non respect.

45. Par exemple : « Et cognurent celles parties esdiz noms que sur le débat qui estoit entreulx esdiz noms sur le fait et débat de tres soulz de rente que avoit dit et disoit Boutin ou dit nom que ledit defunt devoit et avoit fait possession auxdiz abbé et couvant et à leurs prédicessours. Celx consors avoient voulu et promis et de fait promistrent et se obligèrent paier et rendre aux diz abbé et couvant et à leurs successours le nombre de troys soulz de cens ou rente », extrait d'un accord conclu le 8 novembre 1405 entre les moines de Buzay et Guillaume Pillet (Arch. dép. de Loire-Atlantique, H 34).

### **Les redevances fixes**

Les redevances fixes portent toutes sur les terres ou les maisons concédées. Généralement placées sous le régime de la censive<sup>46</sup>, les tenures sont d'abord soumises à des redevances en argent. Modestes pour les paysans<sup>47</sup>, leur part varie dans les recettes totales en fonction du rang de leur détenteur. Les châtelains, par leur position et leur autorité, occupent sans conteste le sommet de la hiérarchie en constituant de véritables relais entre les sires et les seigneurs inférieurs. L'exercice de cette autorité donne lieu à la perception d'autres droits, souvent plus lucratifs. Les redevances fixes pèsent par conséquent peu dans les revenus totaux. Les comptes des Huguetières ou de Machecoul révèlent leur faible rapport comparé aux revenus des fermes ou des banalités<sup>48</sup>. Les redevances fixes occupent une part plus importante pour les structures seigneuriales inférieures<sup>49</sup>, bien qu'il soit impossible de connaître les revenus totaux des seigneuries<sup>50</sup>.

Les redevances fixes sont aussi une marque de l'autorité seigneuriale, à l'instar du cens. Redevance première de la tenure, à laquelle il a donné son nom, le cens est, en théorie, fixé une fois pour toutes et ne peut être révisé tant que demeurent le bénéficiaire du bail initial et ses héritiers, même lointains. Il distingue la propriété utile, exploitée par le paysan qui s'acquitte pour cela d'une rente, de la propriété éminente, symbolique, qui revient au seigneur<sup>51</sup>. En distinguant l'usage de la possession du sol, le cens met donc en œuvre une double propriété pour un même fonds. Même faible, le cens est toujours exigé, car il symbolise le maintien de l'autorité seigneuriale sur la terre concédée.

Les seigneurs imposent d'autres redevances fixes en nature pour compléter celles en argent<sup>52</sup>. Les censives, déjà soumises aux « rentes certaines

46. Une ambiguïté peut demeurer, car les rédacteurs ne précisent pas toujours la nature de la concession.

47. « Item, au terme de Pasques, à cause de ladicte censive, deiz deniers de rente. Item, à cause dicelle censive, par chacun an, au terme de meoust, seix soulz de rente. », extrait de l'aveu rendu le 14 août 1426 par Perrot Maillart (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 217).

48. Les redevances fixes procurent entre un tiers et un cinquième des recettes totales suivant les années : RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales...*, *op. cit.*, graphique n° 1, p. 105.

49. *Ibidem*, graphique n° 2, p. 106.

50. Les comptes n'indiquent pas les revenus perçus directement par les seigneurs : « Et ne compte pas ce receveur de la ferme de la levée de l'erbe du pré du Grant Fauchais, du Petit Fauchais, du pré Coquinet, ne du pré à la Chevallière dudit an mil IIIIC XXXVI, pour ce que monseigneur des puis les a vendus à Perrin Quili, celui an, et en a receu le poiement. » Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 221 (4), f° 4 r°.

51. Ce que les sources désignent sous l'expression « obéissance comme homme estaijer et doit à son seigneur et selon que le fié et les tenues le requièrent », extrait de l'aveu rendu par René de Quersy devant la cour du Pellerin le 14 mars 1483 (n. st.) (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1829).

52. Par exemple : « de Guillaume Seignorin, de la paroisse de Saint-Michel-de-Chevecher [aujourd'hui : de Chef-Chef], dix huit deniers et ung boisseau de seigle de rente, à paieiz par la main dudit Seignorin chascun an au jour de la my aoust », extrait de l'aveu rendu

en deniers », font l'objet de prélèvements limités. Les rentes exigées portent le plus souvent sur le froment<sup>53</sup>, sans que le prélèvement soit représentatif de l'orientation des cultures. Le froment n'est pas la céréale la plus exploitée : les seigneurs exigent les redevances en froment pour alimenter leur grenier ou pour pouvoir ensuite échanger les quantités reçues sur les marchés extérieurs. Le seigle<sup>54</sup> et l'avoine<sup>55</sup>, sur lesquels portent d'autres taxes, sont en réalité davantage cultivés, même si les superficies totales qui leur sont consacrées demeurent inconnues. Destinés à l'alimentation des chevaux ou aux échanges extérieurs, le seigle et l'avoine font l'objet de prélèvements moindres que le froment<sup>56</sup>. Quelques rentes en baillorge<sup>57</sup> peuvent, à l'occasion, être aussi levées<sup>58</sup> ; elles sont en fait beaucoup plus rares car le baillorge sert surtout à répondre aux besoins des familles paysannes qui la cultivent sur les terres moins fertiles. Les seigneurs n'imposent donc que de faibles droits. Au total, les redevances fixes pèsent beaucoup moins sur les tenanciers que les terrages par exemple. Les redevances fixes en nature ne sont pas non plus liées à un type de structure seigneuriale. Elles varient, en revanche, selon les types d'exploitation agricoles. Les censives, par exemple, très répandues en pays de Retz, même si la situation évolue fortement dans les dernières décennies du xv<sup>e</sup> siècle, conduisent les seigneurs à exiger plutôt des rentes en argent que des rentes en nature.

La plupart des aveux présentent aux côtés des redevances précédentes quelques volailles ; les quantités cumulées compensent en partie la faiblesse du prélèvement au départ. Les receveurs des Huguetières lèvent ainsi en moyenne chaque année 16 chapons<sup>59</sup>, tandis que ceux de La Blanchardais perçoivent 57 chapons et 6 gélines<sup>60</sup>. Ces volailles servent avant tout à garnir la table seigneuriale ; quelques-unes sont reversées à d'autres receveurs au titre des reconnaissances de fief. Les prélèvements demeurent

---

par Perrot de Vauze le 27 juin 1401 (*Cartulaire des sires de Rays...*, *op. cit.*, pièce XLVIII, p. 120-121).

53. Pour les seigneurs de La Blanchardais, par exemple, les recettes en froment fournissent la moitié des prélèvements en nature totaux (RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales...*, *op. cit.*, p. 449-450).

54. Par exemple : Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1859 (Saint-Brévin et Saint-Père-en-Retz), B 1866 (Sainte-Opportune-en-Retz), B 1870 (Machecoul), E 150 (Saint-Colomban), E 362 (Port-Saint-Père), 1 E 217 (Vue) (RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales...*, *op. cit.*, p. 210).

55. Par exemple : Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1829 (Le Pellerin), B 1836 (Saint-Lumine-de-Coutais), B 1870 (Paulx, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Saint-Mars-de-Coutais, Saint-Même-le-Tenu), Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 217 (Vue) ; RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales...*, *op. cit.*, p. 210.

56. Les bilans des comptes de La Blanchardais ou des Huguetières sont particulièrement révélateurs.

57. Autre nom donné à l'orge de printemps (ou baillarge).

58. Par exemple, pour Les Huguetières (Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 501 (1, 3, 4 et 5), E 502 [2 et 3]).

59. SADDIER, Évelyne, *Une seigneurie rurale...*, *op. cit.*, p. 46.

60. Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 222 (1), f<sup>o</sup> 15 v<sup>o</sup>-16 r<sup>o</sup>.

en tout cas très modestes<sup>61</sup> et ont une portée plus symbolique qu'économique. Les profits tirés des rentes en volailles apparaissent somme toute faibles, surtout lorsqu'on les compare à ceux des fermes des glandées et des panages<sup>62</sup>.

### **Les redevances partiaires**

Les redevances partiaires sont « d'une pratique courante<sup>63</sup> » dans l'Ouest de la France au Moyen Âge, à l'exception de la Bretagne où elles demeurent très limitées<sup>64</sup>. La concentration des terrages et des complants, sans oublier les dîmes, rarement mentionnées, constitue l'une des principales originalités du pays de Retz par rapport au reste du duché<sup>65</sup>. Comment expliquer une telle situation ? Les redevances partiaires sont-elles liées à l'autorité seigneuriale plus forte de la baronnie de Retz ? Ne sont-elles pas plutôt le reflet des influences extérieures, qui orientent aussi les structures agraires, dans les zones de marches notamment ? Les réponses varient selon les types de redevances.

Les dîmes et les terrages figurent parmi les plus répandues. Parfois appelées « menues dîmes<sup>66</sup> », les dîmes reposent sur les produits de la terre et de l'élevage et représentent, en général, un dixième des revenus payants<sup>67</sup>. Très souvent confondues avec les autres redevances foncières, les dîmes sont directement perçues par les seigneurs laïcs ou leurs agents<sup>68</sup>. Les ambiguïtés demeurent d'autant plus grandes<sup>69</sup> que les rédacteurs ne

---

61. Entre 1456 et 1461, par exemple, sur les 403 chapons et 36 poules perçus par le receveur de Vue, 292 chapons et 35 poules sont reversés à ce titre (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 222 [1], f° 28 v°).

62. Les comptes des Huguetières indiquent des revenus annuels pouvant s'élever jusqu'à 80 livres pour le panage et la glandée de cheptels importants : 1 658 porcs sont ainsi mis en glandée dans la forêt de Machecoul et 329 dans celle de La Chevrolière en 1426 (Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 502 [1], f° 7 r°-8 v°) ; SADDIER, Évelyne, *Une seigneurie rurale...*, *op. cit.*, p. 67.

63. LE MENÉ, Michel, « Les redevances à part de fruits dans l'Ouest de la France au Moyen Âge », dans *Les revenus de la terre, complant, champart, métayage en Europe occidentale (IX<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)* (Flaran, 7), Auch, 1985, p. 9.

64. *Ibidem*, p. 11-13. RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales...*, *op. cit.*, p. 209-218.

65. RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales...*, *op. cit.*, p. 204-221.

66. Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 362 (Port-Saint-Père), E 489 (La Bénâte), E 522 (Machecoul).

67. « Item les deux pars du dixiesme des laynes, aygneaux, blez, potages et autres choses croissans chacun an esdictes choses. Item le terrage et les deux pars du dixiesme {en sept} boexcellées de terre ou environ que Olivier Thébauld tient entre lesdictes bones derroinement nomées. », extrait de l'aveu rendu le 2 janvier 1453 (n. st.) par Jehan Le Rasle (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1866).

68. « Item, vign et deux hommées de vigne et le quart de la levée de quatre hommées de vigne et les deux pars de la disme desdictes quatre hommées de vigne, la levée desquelles choses valit l'an du déceix dudit deffunct le tiers d'une pippe de vin » : extrait du minu rendu le 10 octobre 1428 par Guillemete Guienne (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1866).

69. « Item, le devoir de terrage que nous avons sur quinze hommées de vigne et ouict boeaux de terre laborable, siises en la paroisse de La Pleine, et les deux pars des

prennent pas toujours soin de distinguer les différentes redevances<sup>70</sup>. Les taux, parfois proches<sup>71</sup>, les modalités de perception, jamais clairement indiquées, entretiennent le doute. Les terrages font l'objet d'indications plus précises. Portant sur les produits de la terre<sup>72</sup>, ils sont loin d'être uniformes avec de très fortes variations selon les cultures et les coutumes (figure 1). Les taux relevés en pays de Retz figurent parmi les plus lourds connus en Bretagne méridionale<sup>73</sup>.

Les taux les plus faibles, du dixième au onzième des récoltes<sup>74</sup>, reposent sur les tenures céréalières déjà soumises aux redevances fixes. Ajoutés par les seigneurs, les terrages offrent ainsi quelques compléments. Les rendements peu élevés, bien qu'impossibles à connaître dans le détail, modèrent aussi les exigences. Les terrages sont en revanche beaucoup plus lourds pour les tenures lorsque d'autres redevances ne sont pas exigées<sup>75</sup>. Cette dualité explique la multiplicité des taux de terrages, qui peut d'ailleurs s'exercer à l'échelle d'une même paroisse<sup>76</sup>. Le pays de Retz n'est pas non plus le seul exemple dans l'Ouest à offrir une telle dualité. Deux systèmes de terrages coexistent aussi en Anjou dès le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>77</sup>, avec des taux plus lourds pour les tenures qui n'acquittent pas d'autres redevances. La proximité géographique, les similitudes observées entre les systèmes développés en Anjou ou en Poitou et en pays de Retz montrent le poids des influences extérieures dans l'orientation des structures du prélèvement.

---

dismes sur lesdictes chouses, sauff que le prier de Roaut y prant le onziesme sur lesdictes dismes », extrait de l'aveu rendu aux moines de Blanche-Couronne en 1485 (Arch. dép. de Loire-Atlantique, H 17).

70. C'est ce qu'indique l'aveu rendu par René de Rays le 27 août 1462 : « O touz les drois, prérogatives, previlèges et noblesses que en déppendent et pevent déppendre [...] prés, rentes en deniers, blez, vins, poulaillies, dismes, terraiges, biams, courvées, coutumes, cohuaignes, foires, marchés, portz, havrez, bris et nauffraiges de mer, espavez, galoiz, droit de bailler, briefs de mer » (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1854).

71. RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales...*, *op. cit.*, p. 213-217.

72. « Item la moytié de l'onzain des blez croessanz par labour en une tenue de terres, nomée Chasteillon, en la parroesse de Saint-Mars-de-Costays, par indivis o Jehan Meschinot, seigneur de La Haie du Coustais, et qui exeguent les terrages et prant en la moiitié et appartenances audit Gouy la septiesme partie et le persus fait celui Meschinot randre audit Gouy ledit septiesme rabbatu. Et à cause de ce doit ledit Meschinot audit Gouy par chacun an le mercredi avant Noël cinquante chiefis d'aill et une petite mesure de moustarde randu en la ville de Machecoul. Quelx terrages et choses dessus dictes pevent valler communs ans trois boexaux de blé vallens seigle », extrait de l'aveu rendu le 13 décembre 1455 par Sevestre Gouy (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1870).

73. Certains s'élèvent jusqu'au tiers des productions. Par exemple, dans la région de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1870).

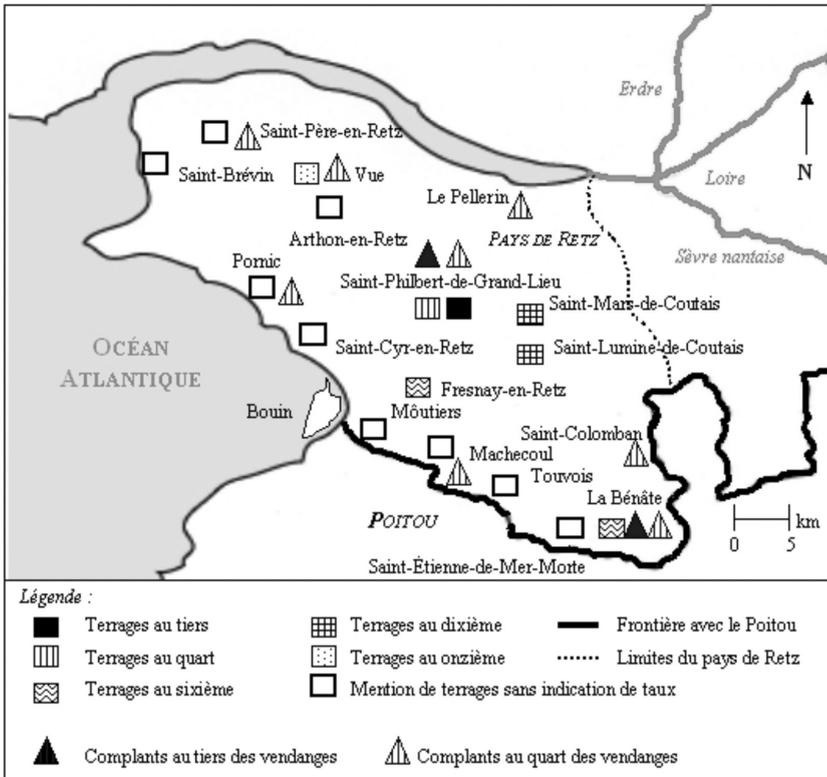
74. Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1816, B 1870.

75. « Item, que ledit Guoy a et prant par terrage en ladicte parroisse de Saint-Mars, en ung fié et tènement nommé la Druillarderie et Lavugnes, le terrage des blez y croissans, quel terrage se liève au sixte ouquel sixte ledit Guoy prant une moiitié et la moiitié en l'autre moiitié », extrait de l'aveu rendu le 31 janvier 1444 (n. st.) par André Guoy, seigneur de la Noé Pourceau et du Branday (Saint-Philbert-de-Grand-Lieu) (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1870).

76. Par exemple, à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1870).

77. LE MENÉ », Michel, « Les redevances... », *loc. cit.*, p. 14-15.

**Figure 1 – Répartition spatiale des mentions de terrages et de complants en baronnie de Retz<sup>78</sup>**



Les redevances partiaires ne s'exercent pas seulement sur les céréales, mais aussi sur la vigne avec le système du complant, particulièrement répandu en pays de Retz. Conclu entre un bailleur qui abandonne sa terre et un cultivateur qui se charge de la planter en vigne, selon les modalités prescrites dans un bail, le complant est une sorte de pariage qui vise à développer la viticulture<sup>79</sup>. Les revenus, très élevés, conduisent les seigneurs

78. D'après (terrages) : Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 842, B 843, B 1836 (Saint-Lumine-de-Coutais), B 1816, E 490 (La Bénâte), B 1854 (baronnie de Retz); B 1870 (Saint-Philbert-de-Grand-Lieu), B 1875 (Port-Saint-Père), E 522 (Machecoul), E 607 (Saint-Père-en-Retz), 1 E 217 (La Blanchardais); d'après (complants) : Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1816, E 490 (La Bénâte), B 1859 (Saint-Père-en-Retz), B 1870 (Saint-Philbert-de-Grand-Lieu), E 352, E 368 (Port-Saint-Père), E 522 (Machecoul), E 609 (Sainte-Opportune), 1 E 217 (Vue), 1 E 746 (Saint-Colomban), H 10 (Pornic), H 39 (Le Pellerin).

79. GALLET, Jean, *Seigneurs et paysans bretons du Moyen Âge à la Révolution*, Rennes, Éditions Ouest-France Université, 1992, p. 224; PLANIOL, Maurice, *Histoire des institutions de la Bretagne* (t. 4 : *La Bretagne ducal*), Mayenne, 1982, p. 261-268.

à exiger des parts de vendange pouvant s'élever au tiers<sup>80</sup> ou au quart des productions<sup>81</sup>, auxquelles s'ajoutent des redevances en argent<sup>82</sup>. La proximité des voies de communication et du marché nantais<sup>83</sup> favorise également le développement des complants, en limitant les coûts de transport et en offrant des débouchés en Bretagne ou à l'extérieur. Les complants entretiennent aussi des rapports étroits avec les terrages<sup>84</sup> au point qu'ils sont parfois confondus. Les modalités de perception et les taux identiques entraînent là encore une ambiguïté que les rédacteurs entretiennent.

Les complants portent aussi la trace des influences extérieures. Les liens entretenus avec le Poitou expliquent leur forte implantation en pays de Retz. Jusqu'au milieu du x<sup>e</sup> siècle, au moment où ils commencent justement à se répandre, le pays de Retz se trouve placé sous la domination poitevine. Les seigneurs y développent alors les complants comme dans le reste du Poitou. Dans la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle, le rattachement définitif du pays de Retz à la Bretagne n'interrompt pas le processus<sup>85</sup>. Le maintien de relations étroites, dans les zones de marches communes en particulier<sup>86</sup>, soutient les initiatives et les entreprises déjà engagées. Les complants continuent d'ailleurs de progresser, avec les nouvelles baillées<sup>87</sup>,

---

80. Par exemple : Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1819.

81. Les complants s'élèvent généralement au quart des vendanges en pays de Retz : LE MENÉ, Michel, « Les redevances... », art. cit., p. 20-21.

82. Le « denier de pevage » ou « vignage » est fréquemment exigé en sus de la part de vendange : « Item, le quart de la vendenge et la disme qui croist par an es fiez des vignes des Pantonardères, siis en la parroisse de Saint-Philibert-de-Grant-Lieu, qui contiennent ouyt vîngts hommées de vigne ou environ. Item, ung denier de chacune hommée de vigne et deux deniers de pas de chacun labouroux au terme de vendenges », extrait de l'aveu rendu le 31 janvier 1444 (n. st.) par André Guoy (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1870).

83. GUIBERT, Alain, *Étude sur la vigne dans le comté nantais au Moyen Âge*, mémoire de DES (dactyl.), Université de Nantes, 1970, p. 29. Pour une remise en perspective du commerce du vin dans les échanges et les revenus que les seigneurs pouvaient en retirer : RENOARD, Yves, « Le grand commerce du vin au Moyen Âge », *Revue historique de Bordeaux*, 1952, p. 5-18.

84. Cf. note 15. La présence de complants à proximité, notamment à Pornic, ne permet pas d'exclure leur présence à La Plaine-sur-mer, même si l'aveu en question n'en fait pas état.

85. Les complants sont alors placés sous l'autorité de la coutume : FOUGEROUX, Ernest du, « Question de droit historique : la vigne à complant en Poitou et en Bretagne », *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. 15, 1864, p. 283.

86. Les marches communes, autrement dit les zones dans lesquelles les seigneurs poitevins et bretons exercent, en théorie, conjointement leur autorité de part et d'autre de la frontière, se répartissent en deux zones autour de La Bénâte à l'est et de Bouin à Paulx à l'ouest (CINTRÉ, René, PICHOT, Daniel, « Les "marches séparantes de Bretagne, Poitou et Anjou" et la frontière orientale », dans LAGRÉE, Michel, TANGUY, Bernard (dir.), *Atlas d'histoire de la Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2003, p. 67).

87. Par exemple, à La Limouzinière : « C'est assavoir une pièce de terre contenant quatre charruez de terre ou environ pour planter et commectre en vigne la dicte pièce, sise entre les prez de l'Uguetièrre et le Pouceau et le chemin par ou l'on vaît du Puy Millon à Saint-Columbam d'une part et d'autre », extrait du bail à complant conclu le 20 mars 1394 (n. st.) entre Jehan Rortay le jeune et Johan de La Tousche (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 746).

pour aboutir à la situation observée à la fin du Moyen Âge avec une très forte concentration en pays de Retz.

### **Les corvées**

Le prélèvement ne porte pas uniquement sur les productions agricoles. Il porte aussi sur le travail paysan avec les corvées ou les « bians<sup>88</sup> ». Encore faut-il distinguer les services dus pour le seigneur foncier (pour la réserve) des services dus pour le seigneur banal. Leur poids et leurs modalités ne sont en effet pas tout à fait identiques. Comme ailleurs, les sources renseignent davantage sur la seigneurie banale que sur le fonctionnement interne de la seigneurie foncière. Les corvées les moins lourdes reposent, sans conteste, sur les maisons ou les terres concédées; une à deux journées de labeur leur sont en moyenne consacrées chaque année, essentiellement pour des travaux agricoles<sup>89</sup>. L'exploitation des ressources de la réserve donne lieu à des corvées beaucoup plus lourdes. À La Gayne (Machecoul), les paysans doivent fournir, tous les quinze jours, deux bœufs et une charrette pour transporter le bois coupé depuis les forêts de la réserve<sup>90</sup>.

Ces différences pour les assujettis posent la question de la valeur économique des corvées. Ont-elles d'ailleurs toujours principalement une valeur économique? N'ont-elles pas plutôt une valeur symbolique? Les comptes apportent à ce sujet quelques éléments de réponse. Les ressources tirées des corvées sur les tenures sont limitées<sup>91</sup>, tandis que celles de la réserve sont beaucoup plus lucratives<sup>92</sup>. Les premières sont davantage liées à l'affirmation de l'autorité symbolique du seigneur, en contraignant les tenanciers

---

88. Par exemple : Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 150 (Saint-Colomban), E 522 (Machecoul). Les bians désignent la plupart du temps des corvées rachetables par les assujettis.

89. Par exemple : « Item, deulx soulz de rente que me doit Macé Thébaudeau sur ung courtil siis près les terceries et ce que je ay et prans en la Prévocerie et en l'Angevine, tant en blez, deniers de rentes que aultres devoirs et quarente sols de rente que me devient les Charbonneaux et une forche de (bien) biam que me devient lesdiz hoirs asenez les prez appellez les prez de Lacharrau », extrait de l'aveu rendu pour rachat le 12 décembre 1451 (Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 150).

90. « Item, d'un aultre devoir appelé bian deu chacun an en la chastelainie dudit lieu Machecoul par les tenuers du fye de La Gayne de quinze jours en quize [*sic*] jours, une journée o deux beufs et une charrecte pour amener au chastelain de Machecoul les boys de ladicte seigneurie, affermé celui debvoir pour l'an de ce compte à Jehan Delorme, comme plus donneur et derroin enchérisseur à la somme de 4 livres 5 soulz, comme aparoit par le précédent de ladicte baillée, datée le 25 jour de janvier l'an mil IIIIC IIII<sup>xx</sup> XVII. Passe O. Legrant et Jac Berthelot, s'en charge ledit receveur pour ledit an 4 livres 5 soulz. » Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 522 (2), f° 3 v°.

91. Le cumul des corvées compense en partie la faiblesse de départ. Leur produit ne peut pas être quantifié, faute d'éléments chiffrés.

92. Les enchères doivent permettre d'accroître leur valeur. Les registres permettent d'ailleurs d'établir quelques comparaisons avec d'autres enchères. Ainsi, à Machecoul, en 1461, la ferme du péage est emportée pour 60 livres 12 sous 6 deniers, tandis que celle du charroi des bois de la réserve (corvée) est négociée, en 1463, 68 livres 9 deniers (Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 522 [1], f° 5 r°, 9 v°).

à effectuer certaines tâches ou à s'acquitter de sommes, même modestes, tandis que les secondes sont beaucoup plus importantes, en termes de revenus, car les profits attendus de la vente des bois sont aussi plus élevés.

Les corvées sont d'autant plus pénalisantes qu'elles s'ajoutent aux travaux des exploitations, à des moments où les travaux agricoles nécessitent la mobilisation de toutes les forces. Elles induisent également des dépenses supplémentaires : la fourniture des montures et des attelages, pour les charrois par exemple, reste à la charge des assujettis<sup>93</sup>. Les modalités pour les autres corvées demeurent plus incertaines. Sans doute les paysans devaient-ils se rendre directement avec leurs propres outils.

Les corvées ne s'avèrent pas, au total, trop contraignantes pour les paysans du pays de Retz. Elles portent davantage la marque, comme les autres redevances, de l'autorité seigneuriale et rappellent l'obéissance due au seigneur foncier<sup>94</sup>. Leur modestie peut enfin être interprétée comme la difficulté, pour la seigneurie, d'encadrer des hommes largement dispersés.

### **Les banalités**

L'obligation évidente<sup>95</sup> et la nécessité pour les paysans de fréquenter les moulins, fours ou pressoirs seigneuriaux font de ces édifices des piliers de l'encadrement seigneurial, en particulier dans le contexte de dispersion des hommes et des biens<sup>96</sup>. Le pays de Retz concentre une forte densité d'édifices banaux, révélatrice de l'emprise seigneuriale<sup>97</sup>. Les seigneurs de La Blanchardais disposent du patrimoine le plus réduit avec un four, en plein bourg de Vue, complété par deux moulins<sup>98</sup>. Les moines de Buzay détiennent de nombreux moulins et des pressoirs au Pellerin, à Pont-Saint-

---

93. « Du proufit du biam de La Gayne qui est deu de quinze jours en quinze jours par les tenuers du fye de La Gayne o deux beufs et une charrete n'en compte riens ce receveur avoir receu du temps escheu depuis la fin de son derrain compte jucques au premier jour de febvrier l'an mil IIIIC LXII par ce qu'il a {esté} esplecté au chastelain dudit Machecoul et affermés de la maison durant ledit temps. » Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 522 (1), f° 9 v°.

94. Les corvées liées à l'arbitraire seigneurial sont très rares. Aux confins du pays de Retz, Hubelin Chasteignier, seigneur à Bouguenais, fixe librement la date et la personne chargée d'effectuer la corvée : « Item, une baillée de seune une foiz l'an en l'isle de Botie, estante en ladicte parroesse de Saint-Père-de-Bouguenays, à tieul jour et heure et en tieulle saezon qu'il plaest audit chevalier choaesir et eslire », extrait d'un aveu rendu pour rachat le 25 août 1451 (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1819).

95. « Et en oultre fut et est ledit Chace confessant qu'il doit faire mouldre par destroit ses blez au molin à cause dudit Guillaume Blanchart faire les porter ne faire porter à autres molins delà où ledit molin sera en point de mouldre et qu'il sera moullant. », extrait de l'aveu rendu le 21 mai 1416 par Perrot Chace (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 217).

96. PICHOT, Daniel, « Le moulin et l'encellulement dans l'ouest français (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », dans *Flaran 21, Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 2002, pp. 111-129; RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales...*, op. cit., p. 228.

97. RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales...*, op. cit., carte n°6, p. 228.

98. Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 222 (1), f° 4 r°-v°.

Martin, à Bouin, à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu ou encore à La Bénâte<sup>99</sup>. Les seigneurs des Huguetières entretiennent des moulins à La Chevrolière (Haux-Champs), à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (La Chaussée, La Motte) ainsi qu'à Saint-Colomban (Pont-James)<sup>100</sup>. Les autres patrimoines saisissables sont beaucoup plus clairsemés<sup>101</sup>, du fait de richesses et d'autorité plus réduites.

Placés sous l'autorité d'un seigneur, qui délègue le plus souvent leur gestion à un receveur, ces édifices reflètent, par leur empreinte dans le paysage, la marque de la seigneurie banale. Ce poids ne doit cependant pas être surestimé. L'historiographie récente conduit à reconsidérer le rôle et la participation des communautés rurales dans la construction ou l'entretien des moulins<sup>102</sup>. Loin d'être passives, elles jouent en effet un rôle fondamental, en particulier aux <sup>x<sup>e</sup>-xii<sup>e</sup></sup> siècles, en rendant possible, par leur travail, l'établissement et le fonctionnement des moulins. Aux <sup>xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup></sup> siècles, les paysans continuent de jouer un rôle de premier plan en se portant acquéreurs des fermes pour exploiter les fours ou les moulins<sup>103</sup>. Les receveurs préfèrent en effet affirmer les prélèvements, contre des paiements en nature<sup>104</sup> ou en argent<sup>105</sup>, plutôt que de les lever directement lors de chaque utilisation. Les fermiers deviennent ainsi des rouages indispensables du prélèvement, permettant au receveur de se consacrer à d'autres tâches.

Les édifices banaux sont aussi très importants pour les tenanciers. En leur permettant de transformer leurs denrées de base en produits semi-finis, plus facilement négociables et transportables, les moulins, les fours et les pressoirs jouent un grand rôle dans l'économie rurale en participant à la prospérité de la communauté paysanne. Ils peuvent donc être considérés non plus comme des outils de contrainte, imposés aux paysans par les seigneurs qui n'en tirent d'ailleurs pas forcément d'importants revenus du fait des coûts d'entretien<sup>106</sup>, mais bien comme des outils mis à la dispo-

99. Arch. dép. de Loire-Atlantique, H 39.

100. SADDIER, Évelyne, *Une seigneurie rurale...*, *op. cit.*, p. 10.

101. Par exemple, pour la châtellenie de Pornic : « ladicte parroesse de Chauvrié, entre [...] La Rigaudière, La Hardière, le molin neuff et le Par Boceau d'une et aultres parties. », extrait d'un aveu rendu le 11 mars 1458 (n. st.) par la veuve de Jacquet de Béac (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1829).

102. ARNOUX, Mathieu. *Le temps des laboureurs. Travail, ordre social et croissance en Europe (x<sup>e</sup>-xiv<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Albin Michel, 2012, p. 336.

103. Les noms retranscrits dans les registres des Huguetières ou de La Blanchardais montrent qu'il s'agit des tenanciers exploitant les terres des paroisses alentours (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 221 à 223 [La Blanchardais], E 500 à 503 [Huguetières]).

104. Par exemple, pour Les Huguetières, 7 setiers et 14 boisseaux de seigle en 1409 (Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 500 [6], f<sup>o</sup> 9 v<sup>o</sup>).

105. Par exemple, pour La Blanchardais, 3 livres 5 sous en 1431 (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 221 [1], f<sup>o</sup> 4 r<sup>o</sup>).

106. Aucun élément chiffré n'est fourni à ce sujet dans les sources disponibles pour le pays de Retz. Nous savons par ailleurs que certains travaux d'entretien s'avéraient particulièrement lourds, comme le remplacement des meules. Une meule revenait, en moyenne, à 30 ou 40 livres, auxquelles s'ajoutait le coût du transport et de la pose. De telles tâches nécessitaient des personnes qualifiées ou du moins suffisamment précises

sition des tenanciers<sup>107</sup>. Cette réorientation des perspectives correspond au portrait dressé par les sources disponibles, les édifices banaux n'ayant pas fait l'objet de contestations en pays de Retz.

### Les modalités du prélèvement seigneurial

L'étude du prélèvement conduit enfin à poser la question de l'organisation concrète, matérielle et humaine, de la perception. Sur quels appuis repose-t-elle et quelle place chacun occupe-t-il dans sa mise en œuvre ?

#### Les officiers

Agents indispensables pour faire régner l'ordre et pour incarner l'autorité sur le terrain, les officiers sont, pour les seigneurs, indispensables dans la perception des rentes et des autres droits. Ils n'apparaissent pourtant qu'à de rares occasions dans les sources. Les comptes, avec la rubrique consacrée aux mises et paiements, s'avèrent une fois encore précieux pour établir une hiérarchie des officiers, selon les fonctions occupées et les gages perçus.

Le receveur est de loin le plus important des officiers. Représentant de l'autorité seigneuriale par excellence, interlocuteur privilégié et percepteur des rentes portables, le receveur est celui qui organise et permet la levée du prélèvement. Véritable régisseur, il accense les terres ou les biens en procédant aux nouvelles baillées. Son rôle se renforce tout au long du xv<sup>e</sup> siècle en lien avec les progrès accomplis en matière de gestion. Le receveur est aussi chargé des relations avec l'extérieur, soit pour défendre les intérêts de son maître, comme procureur<sup>108</sup>, soit pour s'acquitter, toujours au nom de son maître, des redevances pour les reconnaissances de fief<sup>109</sup>.

---

pour éviter que la meule ne soit mal fixée. Si l'horizontalité n'était en effet pas parfaite, l'usure était plus rapide, ce qui surenchérisait le coût d'entretien des moulins (LEGUAY, Jean-Pierre, MARTIN, Hervé, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducal (1213-1532)*, Rennes, Éditions Ouest-France Université, 1997, p. 218).

107. ARNOUX, Mathieu, *Le temps des laboureurs...*, *op. cit.*, p. 221-255.

108. Les receveurs de La Blanchardais assistent régulièrement à des plaids judiciaires, ce qui donne lieu à des déplacements nombreux et coûteux : « Pour le sallaere de plusieurs journées que ce receveur, comme procureur de monseigneur en ses causes, a mis à aller et estre pour le deffandre es queulx lez et alloués de Nantes es plez de Rais, tant de Pornic que de Veuz, es plez de Bourcneuff et es plez des sires de Froczay, tant de La Hunaudaie, de Machecoul, que de Jehan Germaud à plusieurs termes et assignacions que monseigneur y a eu à besogner, tant les procureurs desdictes cours en deffance que o plusieurs aultres parties en faicte et en deffence pour les causes et négoce de mondit seigneur et auxi à plusieurs veages faire qui ne touchent pas le fait de la recepte ou ledit receveur a eu empeschement d'autant de temps et journées entendre à ses propres affaires et esquelles pour lui lui a convenu mectre gens à les faire jucques au montement de 11c journées et plus, dont suplie à mondit seigneur et à messeigneurs les auditeurs de ces comptes sur ce lui en faire reson et mise à leur bon vouloir plésir et ordiennance. » Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 222 (3), f<sup>o</sup> 28 v<sup>o</sup>.

109. Par exemple : « À Jehan Foucaud, repceveur et chastelain de Rais à Veuz, a poié et baillé ledit receveur, pour rente deue chacun an au sire de Rays au terme de Noël, tes-

Le receveur entretient donc des rapports privilégiés avec le seigneur, qui n'est d'ailleurs jamais très loin<sup>110</sup>.

D'autres officiers, aux fonctions plus spécialisées, épaulent le receveur. Le sénéchal est chargé d'organiser les cours de justice et de faire appliquer les grandes décisions. Assisté d'un alloué et, parfois, d'un procureur autre que le receveur, il représente lui aussi les intérêts du seigneur. Quelques sergents parcourent le territoire pour maintenir l'ordre, percevoir les amendes<sup>111</sup> et/ou prélever les rentes. Leur nombre exact demeure toutefois impossible à saisir. Les registres de La Blanchardais attestent aussi du recours à des censiers<sup>112</sup>, qui jouent un rôle plus étendu que la simple perception des rentes. Ils fournissent au receveur la liste mise à jour des tenanciers et des biens concédés, tâche indispensable pour pouvoir ensuite lever toutes les rentes foncières. Une dizaine de personnes suffit, en définitive, à faire vivre l'organisme seigneurial.

Les patrimoines plus étendus, à l'instar des Huguetières<sup>113</sup>, nécessitent des effectifs plus importants. Aux côtés du receveur figurent un sénéchal, un alloué, un procureur rétribué en moyenne 10 livres par an, qui occupent les mêmes tâches que précédemment. D'autres fonctions plus spécialisées apparaissent ; un « ségreier<sup>114</sup> » et un vendeur de bois sont chargés de sélectionner et vendre les bois, aidés de quatre personnes pour les bois de Machecoul et de deux autres pour ceux des Huguetières<sup>115</sup>, un sergent féal lève les rentes foncières<sup>116</sup>. Au total, une quinzaine de personnes animent, dans ce cas, l'organisme seigneurial.

Les officiers sont peu nombreux, car la plupart des rentes sont directement portées au manoir ou au grenier seigneurial par les tenanciers, à leurs

moign relation dudit Foucaud, donnée le premier jour d'avrill après Pasques l'an mil m<sup>l</sup> lxxv 13 soulz 8 deniers [rayé et corrigé en : 4 deniers]. » Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 223 (1), f° 25 v°.

110. Par exemple, les seigneurs de La Blanchardais sont régulièrement présents lors des enchères : « Du prouffit et revenue de la ferme de la terre du pré à La Chevalière, du Grant Fauchais et du Petit Fauchais, affermé par ce receveur en la présence de monseigneur à Micheau Borreau, comme plus donnans, l'an 1461 9 livres. » Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 222 (1), f° 8 v°.

111. « Des taux et amendes de la court et juridicion de monseigneur, ne s'en charge d'aucun prouffit du temps de ce compte, pour ce que le sénéchal de la court de monseigneur, qui les a faiz, les a baillez à lever au sergent de ladict court pour assigner de ses gages, ainsi que de coustume l'on a acoustumé de le faire. » Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 222 (2), f° 12 r°.

112. Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 222 (1), f° 27 v°, 28 r° ; 1 E 222 (3), f° 32 r° ; 1 E 223 (1), f° 26 r° ; 1 E 223 (2), f° 31 r°.

113. Bâtie autour du manoir de La Chevrolière, à 7,5 km au nord-est de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, cette châtelainie dispose d'une base foncière élargie à 18 paroisses, entre Loire-Atlantique et Vendée actuelles (SADDIER, Évelyne, *Une seigneurie rurale...*, op. cit., p. 6).

114. Sergent forestier en charge de l'exploitation d'un secteur de forêt.

115. Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 502 (3), f° 20 v°.

116. Présentation plus précise dans : SADDIER, Évelyne, *Une seigneurie rurale...*, op. cit., p. 27-32.

frais. Les officiers pèsent donc modérément sur les finances seigneuriales : en moyenne, près d'un quart des dépenses totales leur est consacré<sup>117</sup>. Les gages, souvent modestes<sup>118</sup>, doivent pousser ces hommes à détenir d'autres biens ou revenus pour pouvoir subvenir à leurs besoins. Malheureusement, aucune trace n'apparaît dans les registres.

Intermédiaires entre les seigneurs et les tenanciers, quels liens les officiers entretiennent-ils avec le monde paysan ? Les fonctions subalternes – prise de ferme, levée des rentes – sont directement attribuées par le biais des enchères aux paysans, qui gardent un lien très fort avec leurs terres en continuant à les cultiver. Les fonctions plus spécialisées, procureurs, receveurs ou censiers, posent davantage question. Les noms insérés dans les comptes des Huguetières ne montrent pas de liens directs avec les tenanciers. Nous ne pouvons malheureusement pas connaître l'origine de ces officiers. Peut-être étaient-ils extérieurs aux territoires dont ils avaient la charge, de manière à pouvoir agir sans conflit d'intérêt. Les receveurs de La Blanchardais paraissent entretenir des liens plus étroits avec les tenanciers. Guillaume Leschardox, qui exerce entre 1457 (n. st.) et 1469, mentionne à de nombreuses reprises d'autres paysans portant le nom de Leschardox ; les registres restent malheureusement silencieux sur leurs éventuels liens de parenté. La faible dispersion du patrimoine des seigneurs de La Blanchardais, la longueur de l'exercice de Guillaume Leschardox, sa connaissance étroite du territoire sur lequel il officie sont autant d'éléments qui laissent penser que ce receveur était parent des tenanciers.

L'absence de registres de comptes pour les autres seigneuries oblige à se tourner vers d'autres sources. La confrontation des actes de la pratique montre que les moines de Buzay ont largement recours aux officiers. L'un des plus connus et des plus ambigus, par son action de rassemblement de terres et de constitution de métairies, demeure Jean Gauguet. Actif entre 1438 et 1473<sup>119</sup>, qualifié de « procureur » dans les aveux, il n'est pas un officier comme les autres : il agit en effet de façon indépendante et n'occupe pas de fonction précise au sein du monastère<sup>120</sup>. D'autres, les « procureurs généraux », tel Olivier Brossaud, gèrent les affaires courantes de l'abbaye<sup>121</sup>, avec l'aide de notaires. D'autres encore, tels Pierre Chatau ou Pierre du Pouez, se chargent de défendre les intérêts des moines lors des procès<sup>122</sup>.

---

117. À la rubrique des gages d'officiers (par exemple, pour La Blanchardais, Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 223 [2], f° 34 r°) s'ajoutent ceux des receveurs, qui ne sont pas indiqués dans cette partie, mais aussi les versements effectués à d'autres personnes par mandements seigneuriaux, aujourd'hui perdus.

118. Le receveur Guillaume Leschardox reçoit ainsi chaque année (en 1467, 1468 et 1469) 10 livres pour exercer sa charge (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 222 (3), f° 28 r°).

119. SARRAZIN, Jean-Luc, « Les activités d'un rassembleur de terres en Pays de Rais vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 88, 1981, p. 136.

120. *Ibidem*, p. 142.

121. SARRAZIN, Jean-Luc, *Recueil et catalogue...*, *op. cit.*, p. LXXXVII.

122. SARRAZIN, Jean-Luc, « Les activités d'un rassembleur... », *loc. cit.*, p. 142.

Au total, les officiers sont plus nombreux car l'étendue des tâches et du patrimoine de Buzay l'exige.

### **Les fermes**

Les fermes sont de plus en plus courantes et se diversifient tout au long du xv<sup>e</sup> siècle. L'exploitation des fours ou des moulins<sup>123</sup>, les ventes de bois, d'herbe ou de prés, la perception des terrages<sup>124</sup> sont régulièrement accomplies sous cette forme. Le premier avantage des fermes réside en leur souplesse. Effectuées au gré des besoins, à n'importe quel moment, elles permettent d'adapter rapidement le prélèvement à la conjoncture en disposant immédiatement des revenus<sup>125</sup>. Elles reportent ensuite les risques et les aléas de la perception sur les fermiers. La multiplication des épisodes météorologiques violents<sup>126</sup>, accompagnés d'inondations<sup>127</sup>, conduisent les receveurs à y recourir pour contourner les difficultés et tenter de préserver les revenus du domaine. Les équilibres, très fragiles, sont parfois rompus par l'absence de preneurs<sup>128</sup>. Conjuguées aux effets extérieurs, ces pertes accentuent l'érosion des revenus seigneuriaux<sup>129</sup>.

Les fermes renvoient aussi aux équilibres sociaux. Elles permettent de saisir indirectement les évolutions de la communauté paysanne. Certains tenanciers, à l'instar des Chaléon (La Blanchardais), tirent parti des fermes pour s'élever progressivement dans la hiérarchie paysanne, en acquérant régulièrement celle du moulin de Vue<sup>130</sup>. L'affaiblissement de la valeur de la livre bretonne, consécutif aux mutations monétaires des années 1480, soutient les initiatives. L'ascension entraîne ensuite le reste du réseau familial, les héritiers emportant à leur tour les enchères. En continuant à cultiver leurs

123. RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales...*, op. cit., p. 525-539.

124. Les receveurs des Huguetières les afferment régulièrement comme en 1406 pour les paroisses de Sainte-Croix-de-Machecoul et de Saint-Même-le-Tenu : Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 500 (2), f° 14.

125. Le preneur doit acquitter directement l'enchère avant de prendre la ferme.

126. Les comptes de La Blanchardais sont explicites avec les événements de 1457, 1458, 1462, 1467, 1468, 1472, 1473, 1474, 1475, 1484, 1485, 1487, 1488, 1489 et 1490 (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 221 à 1 E 223).

127. Par exemple : « Pour l'an mil IIIIC LVIII et LIX ne se charge d'aucune levée de rox, pour ce que par le grant submergement des eaux, il n'a trouvé à qui en faire vente. » Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 222 (1), f° 19 r°.

128. « Et ne se charge aucun prouffit de fermes pour les levées desdiz prez à la Chevalière du Grant Faucheis, du Petit Faucheis, ne des deux hommées Tutan, pour les ans mil IIIIC LVIII et LIX. Pour ce que par le le [sic] grant submergement des eaux qui, celz ans, comblèrent et submergèrent lesdiz prez, l'on ne peut recueillir ne fournir prouffit nulles, ne aucunes des levées dicelx. Et ne tourna l'en que aucune chose en voulist donné par ferme ne autrement. » Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 222 (1), f° 8 r°.

129. Le produit des fermes est toujours inférieur à celui des « rentes certaines » pour La Blanchardais dans les décennies 1470-1480 (RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales...*, op. cit., graphique n° 2, p. 106).

130. Perrot Chaléon acquiert la ferme en 1431 pour 65 sous; Jehan Chaléon l'emporte en 1459 et 1462 pour 50 sous, tandis qu'en 1471 celle-ci s'élève à 40 sous (RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales...*, op. cit., tableau n° 7, p. 235).

terres, les preneurs disposent en outre d'une base foncière suffisamment solide pour dégager les revenus nécessaires à l'acquisition des fermes.

La multiplication des fermes dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle pose enfin la question de la motivation des preneurs. Les fermes procurent des profits suffisants pour susciter l'intérêt des paysans<sup>131</sup>. Par leur nombre et leur récurrence, les fermes supposent aussi que les preneurs disposent de liquidités pour les acquérir. Une grande partie des tenanciers, si l'on s'intéresse aux noms transcrits dans les registres, se trouve insérée dans les structures du prélèvement avec les prises de ferme, ce qui contribue à renforcer la légitimité des droits perçus. Loin d'être passives, les communautés paysannes, même dispersées, trouvent dans les fermes des outils pour renforcer leur cohésion et pour pouvoir prendre part au prélèvement. Aucune ferme ne paraît d'ailleurs avoir fait l'objet de contestations si l'on suit les registres transmis.

La reconstruction agraire opérée à la fin du Moyen Âge s'accompagne d'autres modifications dans les structures du prélèvement. Les redevances partiaires connaissent, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, un regain d'intérêt en pays de Retz avec les progrès du métayage, surtout dans les terres étroitement gérées par les seigneurs<sup>132</sup>. Associés aux indications des registres des Huguetières, les fonds notariaux laissés par Sixte Nevouet, installé dans la région de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, livrent de précieux renseignements sur les étapes et les modalités de ces opérations. Ruinés par les crises successives, les tenanciers les plus fragiles cèdent peu à peu leurs terres aux moines de Buzay ou à des officiers agissant en leur nom<sup>133</sup>; les parcelles rachetées sont ensuite rassemblées pour constituer des exploitations plus grandes avant d'être confiées, pour une durée pouvant aller jusqu'à 9 ans<sup>134</sup>, à de nouveaux preneurs qui acceptent en échange le paiement de redevances partiaires<sup>135</sup>. Les seigneurs du pays de Retz, comme ceux du

---

131. La mise en pâture des bovins et la glandée des porcs dans la forêt de Machecoul représente, par exemple, jusqu'à 50 livres de ferme annuelle, ce qui signifie que les preneurs remportaient beaucoup plus d'argent pour pouvoir s'acquitter d'une telle somme (SADDIER, Évelyne, *Une seigneurie rurale...*, *op. cit.*, tableaux p. 66 et 68).

132. La métairie est en Bretagne méridionale à la fin du Moyen Âge un mode de mise en valeur des réserves seigneuriales. Le paiement par le métayer de redevances partiaires renvoie à une forme de paiement d'un loyer.

133. SARRAZIN, Jean-Luc, « Les activités d'un rassembleur... », *art. cit.*, p. 147-151.

134. Les comptes des Huguetières présentent des situations analogues : « Item compte, ledit chastellain, de la métaerie de La Guillaudière affermée à Jehan Thébaud et Guillaume Gouillandau pour neuff ans et neuff levées parfaites et acomplies commancsans à la feste de la Pentecouste l'an mil III<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> et unze et y finissans lesdiz neuff ans révoluz à la somme de seix escus d'or par chacun an outre 25 soulz de rante deuz chacun an sur ladite métaerie et par chacun desdicts neuff ans, ouict biains, chacun garny de quatre beuffs et une charrette, et pour les gouverner et pour les négoces de ladite chastellenie et rendront ladite métaerie ensemancée à la fin de ladite ferme et garnie d'angreix et partie des terres guerettées. » Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 503 (1), f<sup>o</sup> 19; cité dans SADDIER, Évelyne, *Une seigneurie rurale...*, *op. cit.*, p. 59-60.

135. À La Petite Angle (Rouans), le bail, conclu pour une durée de 7 à 9 ans, réparti à part égale les récoltes entre les métayers et les moines de Buzay (Arch. dép. de Loire-Atlantique, H 29).

Poitou un demi-siècle plus tôt au sortir de la guerre de Cent Ans<sup>136</sup>, réorientent en profondeur les structures agraires en favorisant le métayage et les redevances partiaires. Les premières expériences menées dans les dernières années du xv<sup>e</sup> siècle ne sont que les prémices. Elles demeurent encore limitées et ne s'expriment pleinement qu'au cours du siècle suivant.

### ***Les termes de paiement***

Les flux s'organisent par périodes, selon les termes fixés par la coutume et les usages, et varient selon les seigneuries et les produits. La première partie des registres, consacrée aux recettes et charges, permet de dégager les principaux termes de paiement. Le compte rendu en 1462 par Guillaume Lechardox, receveur de Vue (tableau 1 et figure 2), présente à ce sujet un exemple révélateur<sup>137</sup> en distinguant les « rentes certaines » en deniers de celles en nature<sup>138</sup>, prélevées à d'autres dates.

Les « rentes certaines » en deniers s'organisent autour de deux termes principaux, à la fin août et à Noël, en lien avec le calendrier agricole et liturgique. À l'opposé, les « rentes certaines » en nature sont concentrées à Noël, après que les paysans aient pu vendre une partie de leurs récoltes. Les receveurs concentrent le paiement des principales rentes à la fin de l'année pour faciliter la perception et éviter les fraudes. Ainsi organisées, les rentes permettent de disposer de revenus réguliers pour faire face aux besoins des seigneurs, tout en permettant de vendre les surplus à l'extérieur. Les nouvelles baillées, effectuées au moment des successions ou des nouvelles concessions, peuvent le cas échéant modifier les termes<sup>139</sup> et les adapter : elles servent de variables d'ajustement. Les comptes montrent que les receveurs, tout en respectant les coutumes, n'hésitent pas à y recourir, surtout à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, au moment où les structures se réorganisent. Les campagnes s'animent donc, périodiquement, de flux reliant les tenures à la résidence seigneuriale, où sont centralisés les prélèvements.

### ***La mise en circulation des denrées agricoles***

Le choix du prélèvement en nature ou en argent, effectué par les seigneurs ou leurs agents, se traduit en un sens par la question suivante : qui va au marché vendre les produits, le paysan ou l'officier seigneurial ?

136. MERLE, Louis, *La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, SEVPEN, 1958, p. 49-62.

137. Ce registre est l'un des plus fournis et des plus détaillés de la série de La Blanchardais (Arch. Dép. de Loire-Atlantique, 1 E 222 [1]).

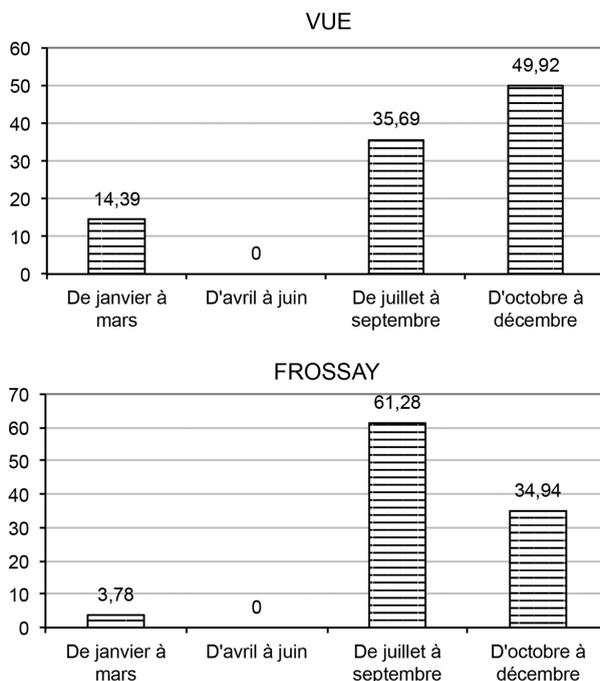
138. Elles occupent une grande partie de la première partie du compte, consacrée aux « recettes et charges » : Arch. Dép. de Loire-Atlantique, 1 E 222 (1), f<sup>o</sup> 1 r<sup>o</sup>-3 v<sup>o</sup>, 15 r<sup>o</sup>-16 r<sup>o</sup>.

139. Quelques exemples sont attestés dans les comptes de La Blanchardais : Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 221 (2), f<sup>o</sup> 1 r<sup>o</sup>, 2 v<sup>o</sup>; 1 E 221 (3), f<sup>o</sup> 1 v<sup>o</sup>, 2 r<sup>o</sup>; 1 E 221 (4), f<sup>o</sup> 2 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, 13 r<sup>o</sup>; 1 E 222 (1), f<sup>o</sup> 2 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>; 1 E 222 (2), f<sup>o</sup> 2 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, 4 v<sup>o</sup>; 1 E 222 (3), f<sup>o</sup> 1 v<sup>o</sup>, 2 r<sup>o</sup>, 3 v<sup>o</sup>; 1 E 222 (4), f<sup>o</sup> 2 v<sup>o</sup>, 3 r<sup>o</sup>; 1 E 223 (1), f<sup>o</sup> 6 r<sup>o</sup>, 7 v<sup>o</sup>, 10 v<sup>o</sup>; 1 E 223 (2), f<sup>o</sup> 6 r<sup>o</sup>; 1 E 223 (3), f<sup>o</sup> 2 v<sup>o</sup>; 1 E 223 (4), 3 v<sup>o</sup>, 4 r<sup>o</sup>, 6 v<sup>o</sup>, 7 v<sup>o</sup>; 1 E 223 (5), f<sup>o</sup> 4 r<sup>o</sup>; 1 E 223 (6), f<sup>o</sup> 3 r<sup>o</sup>, 6 r<sup>o</sup>.

**Tableau 1 – Termes de paiement des « rentes certaines »  
selon le registre rendu en 1462**

Vue			Frossay		
Terme	Montant (en livres bretonnes)	Part parmi les recettes totales en %	Terme	Montant (en livres bretonnes)	Part parmi les recettes totales en %
Chandeleur	1 l. 5 d.	2,35	Pâques fleuries La date de Pâques fleuries est celle du dimanche des Rameaux; elle change donc chaque année.	10 s.	3,78
Mi-carême	6 s. 8 d.	0,77	Madeleine	1 l. 11 s. 6 d.	11,9
Pâques	4 l. 17 s. 11 d.	11,27	Septembre	6 l. 10 s. 9 d.	49,38
Madeleine (22 juillet)	2 l. 17 s. 5 d.	6,61	Saint-Viaud	2 l.	15,11
Mi-août	7 l. 12 s. 5 d.	17,54	Noël	2 l. 12 s. 6 d.	19,83
St-Philbert (20 août)	19 s. 8 d.	2,26		20 boisseaux de froment	100
Notre-Dame de septembre	4 l. 8 d.	9,28		9,5 chapons	100
Saint-Viaud (16 octobre)	3 l. 11 s. 10 d.	8,27			
Toussaint	10 l. 8 s. 8 d.	24,02			
Noël	7 l. 13 s. 2 d.	17,63			
	24 boisseau 1/8e de fro- ment	100			
	18 boisseaux de seigle	100			
	9 truellées d'avoine	100			
	57 chapons 2/3	100			
	6 poules	100			

**Figure 2 – Répartition (en %) des termes de paiement des « rentes certaines » en deniers (paroisses de Vue et Frossay)**



La redevance peut être prélevée au départ, au champ, comme pour les redevances partiaires, ou bien après la vente des produits par les paysans, qui n'ont d'ailleurs pas nécessairement besoin de se rendre dans les grandes villes pour cela. Les petits marchés ruraux, à peine visibles dans les sources<sup>140</sup>, révèlent en effet l'importance des relais locaux. La fréquence des redevances en argent oblige donc les tenanciers à écouler eux-mêmes leurs productions pour dégager l'argent nécessaire au paiement des rentes.

La deuxième partie consacrée aux mises et paiements apporte d'autres informations. Les rentes perçues sur les tenanciers sont, pour partie, réutilisées par les receveurs pour s'acquitter des rentes pesant sur les fiefs. Les receveurs de La Blanchardais versent ainsi chaque année quelques rentes en céréales et/ou en volailles aux sires de Retz<sup>141</sup>, aux seigneurs

140. Ils sont visibles à travers les droits de cohuage (Arch. Dép. De Loire-Atlantique, E 522 [1], f° f° 5 r°).

141. Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 221 (3), f° 21 r°; 1 E 222 (1), f° 25 r°; 1 E 222 (2), f° 24 v°; 1 E 222 (4), f° 29 r°; 1 E 223 (1), f° 25 v°.

de Bois-Rouaud (Frossay)<sup>142</sup>, de Vieillevigne<sup>143</sup> ou aux moines de Buzay<sup>144</sup>. Les montants retranscrits demeurent modestes<sup>145</sup>. En se rendant à la cour du seigneur suzerain pour s'acquitter de la rente foncière, le receveur agit comme les tenanciers et reconnaît, au nom de son seigneur, l'autorité symbolique attachée au prélèvement. Cette opération est essentielle, car elle constitue l'une des bases des relations vassaliques à la fin du Moyen Âge. Les versements ont lieu après le paiement des tenanciers<sup>146</sup>, ce qui souligne une étroite articulation et nécessite une bonne gestion de la part des receveurs.

Les receveurs peuvent enfin revendre une partie des rentes en nature pour accroître les revenus seigneuriaux totaux. Les seuls exemples disponibles concernent la châellenie des Huguetières : chaque année, les trois quarts des rentes en céréales sont ainsi vendus pour plusieurs dizaines de livres<sup>147</sup>. Le patrimoine, diversifié, et le cumul des rentes en nature rendent possible ces échanges. À l'inverse, les seigneuries plus modestes ne disposent pas de surplus suffisants pour pouvoir les vendre à l'extérieur. Les receveurs de La Blanchardais, par exemple, ne font à aucun moment état de ventes de céréales, car les besoins domestiques des Blanchard accaparent le produit des rentes.

Le prélèvement ne se limite donc pas seulement à la bonne perception des redevances, il sert aussi à alimenter différents circuits, plus ou moins longs, dont les seigneurs tirent également profit.



Le croisement des approches permet en définitive de porter de nouveaux regards sur le prélèvement seigneurial. Divers dans ses formes, le prélèvement s'avère modéré pour les tenanciers, surtout pour les « rentes certaines ». L'approche économique révèle aussi des redevances fixes limitées, que ce soit sur les productions agricoles ou sur le travail paysan avec les corvées ou les bians. Les redevances partiaires présentent des traits bien différents. Les vignes, avec les complants, les terrages font certes

---

142. Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 222 (1), f° 27 v° ; 1 E 222 (2), f° 27 v° ; 1 E 222 (3), f° 31 v° ; 1 E 222 (4), f° 34 r° ; 1 E 223 (1), f° 29 v° ; 1 E 223 (2), f° 35 r° ; 1 E 223 (5), f° 25 r°.

143. Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 222 (1), f° 27 v° ; 1 E 222 (2), f° 27 v°-28 r° ; 1 E 222 (3), f° 31 v°.

144. Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 222 (1), f° 27 v° ; 1 E 222 (2), f° 27 v°-28 r° ; 1 E 222 (3), f° 31 v°.

145. Les sommes versées ne dépassent pas, à chaque fois, les dix sous et les quelques boisseaux de blé (jamais plus de quatre, bien que nous ne puissions pas convertir les mesures utilisées en notre système métrique).

146. Par exemple : « Et premier, à monseigneur de Rais, à cause de sa terre et seigneurie de Rais, par la main de Jehan de La Roche, son chastelain dudit lieu, de rente deue à mondit seigneur, chacun an, au terme de meougst, pour ledit terme mil IIIIC LVII, 25 soulz. Item, de rente li deue au terme de Toussains celui an mil IIIIC LVII, a poié 5 soulz. Item, à mondit seigneur de Rais, pour rente li deue au terme de Noël dit an mil IIIIC LVII, a poié 13 soulz 4 deniers, qu'est somme du tout desdictes rentes pour ledit an 43 soulz 4 deniers. » Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 222 (1), f° 25 r°.

147. SADDIER, Évelyne, *Une seigneurie rurale...*, *op. cit.*, p. 100.

l'objet de prélèvements moins nombreux mais beaucoup plus lucratifs pour les seigneurs, surtout lorsque d'autres rentes ne sont pas exigées. L'approche anthropologique conduit ensuite à réinterroger les rapports entre les seigneurs et les communautés paysannes. Les tenanciers, sur qui pèse l'essentiel des redevances, participent activement à la mise en œuvre du prélèvement, au travers des fermes ou des levées pour les rentes en deniers à « assembler en une seule main ». Ils ne sont plus seulement assujettis au paiement des redevances, mais en deviennent aussi des rouages essentiels. Le prélèvement semble dans ces conditions d'autant mieux accepté. L'approche géohistorique conduit enfin à réfléchir au poids décisif des influences extérieures dans l'organisation et la répartition spatiale des structures agraires. Les liens étroits avec les seigneurs poitevins, les échanges avec l'Anjou conduisent les seigneurs du pays de Retz à privilégier les redevances partiaires, comme leurs voisins, tout en s'appropriant, et en les adaptant, les systèmes d'exploitation rencontrés dans les provinces limitrophes.

## RÉSUMÉ

**L'historiographie récente invite à reconsidérer le thème du prélèvement seigneurial en croisant les approches et les démarches. Les modalités concrètes des levées, les rapports entretenus entre les officiers et les tenanciers ou encore la mise en circulation des denrées agricoles sont autant de pistes à explorer ou à revisiter. Le pays de Retz offre un cadre suffisamment ample et cohérent pour mener une telle étude. Occupant la majeure partie de la rive sud de la Loire, aux confins de l'Anjou et du Poitou, le pays de Retz est aussi l'un des territoires les mieux documentés pour la Bretagne méridionale à la fin du Moyen Âge. Sa position périphérique permet plus largement d'aborder la question du poids des influences extérieures dans l'orientation des structures agricoles et des types de redevances.**

## ABSTRACT

*Recent historiography invites us to reconsider the theme of seigneurial levies by crossing different approaches and methodologies. The methods of payment, relationships between officers and farmers or, indeed, the distribution of agricultural products all deserve to be explored or revisited. The Retz region offers an ample and coherent enough framework within which to undertake such a study. Occupying the major part of the southern bank of the Loire, on the borders of Anjou and Poitou, Retz is also one of the best documented territories in Southern Brittany at the end of the Middle Ages. More broadly, its peripheral position allows us to examine the impact of the outside influences on the nature of agricultural structures and the types of duties.*

# Quel commerce fluvial en Loire angevine au XVIII<sup>e</sup> siècle ? Nantes et son arrière-pays ligérien

Emmanuel BROUARD

Docteur en histoire, chercheur associé au CERHIO  
(Centre de recherches historiques de l'Ouest, UMR 6258) –  
Adjoint du patrimoine à la bibliothèque municipale de Nantes

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Loire est un axe commercial très important. Le faible coût du transport fluvial<sup>1</sup> favorise des échanges intenses entre les villes riveraines, jusqu'au cœur du pays, depuis Nantes, porte de l'Atlantique, jusqu'à la Bourgogne, en passant par l'Orléanais. Des milliers de bateaux naviguent sur le fleuve. Pourtant, le détail de ce trafic fluvial est mal connu, surtout pour les régions proches de l'Atlantique. Sur la haute Loire, domine le commerce du bois, du vin et du charbon, essentiellement vers l'aval en raison des difficultés de navigation à la « remonte ». Les relations avec Paris sont importantes, grâce au canal de Briare reliant la Loire au Loing, affluent de la Seine. En aval, entre l'Anjou et la Bretagne, circulent le tuffeau, le sel, le blé, le vin, le bois, les produits coloniaux. Mais l'importance relative de ces diverses productions reste imparfaitement connue.

L'objectif de cet article est de faire le point sur le commerce fluvial en Anjou. Quelles sont les marchandises concernées, et pour quels volumes ? Quelle est l'importance relative du commerce local et celle du commerce de transit ? Quelle est la place de Nantes dans ces échanges ? Plusieurs types de sources seront utilisés. Les archives de l'intendance de Tours, de la

---

1. D'après Mantellier, le voiturage d'un tonneau de vin coûte 8 à 9 livres d'Orléans à Paris (en 1555), contre 1 livre et 4 sous d'Orléans à Tours (en 1549), pour une distance à peu près identique, autour de 130 kilomètres. Le rapport est de 1 à 7. Dans l'autre sens, les vents d'ouest dominants permettent une remontée à la voile, ce qui compense des conditions peu propices au halage, en raison des variations du niveau de l'eau et des divagations du chenal. MANTELLIER, Philippe, *Mémoire sur la valeur des principales denrées et marchandises qui se vendaient ou se consommaient en la ville d'Orléans au cours des XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Orléans, Imprimerie Jacob, 1863, p. 333 et 335.

Ferme générale et de la Chambre de commerce de Nantes<sup>2</sup> contiennent de nombreux documents sur le sel, le vin, le sucre et le blé. On peut y trouver des informations ponctuelles sur les volumes transportés, mais aussi sur le contexte qui conditionne les échanges, et en particulier sur les interventions de l'État. J'ai aussi utilisé les procès-verbaux d'avaries, et les journaux du péage de la « cloison d'Angers », dont deux bureaux de perception sont situés sur la Loire. La première partie de l'article est consacrée à la présentation de la manière dont sont utilisées ici ces deux sources principales : comment sont constitués les échantillons, quels sont les problèmes et les biais induits par ces sources ? La deuxième partie présente les grands axes du commerce tels qu'ils ressortent de l'observation des procès-verbaux. Les marchandises qui circulent sont ensuite étudiées pour l'Anjou et la Touraine, puis du point de vue nantais. Enfin, la dernière partie est consacrée à une estimation globale du trafic, fondée sur les journaux du péage de la cloison, pour les années 1753, 1761 et 1766.

### **Des sources fragmentaires pour une étude sérielle des produits, des volumes et des trajets**

#### ***Les journaux de la « cloison d'Angers » : apports et limites***

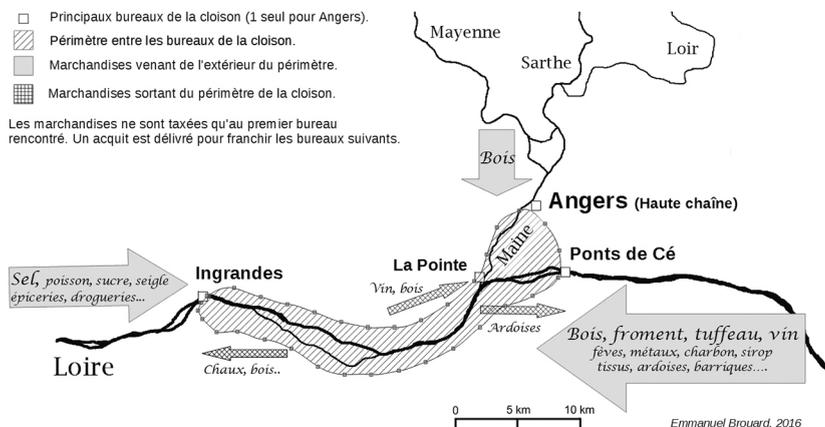
La cloison d'Angers fait partie des nombreux péages qui ont fonctionné sur la Loire jusqu'à la Révolution française<sup>3</sup>. Les droits sont perçus dans plusieurs bureaux, situés à Angers et dans la région : aux portes de la ville (portes Cupif, Saint-Aubin, Lyonnaise, etc.), sur la Maine à l'entrée et à la sortie de la ville (Haute Chaîne et Basse Chaîne), à sa confluence avec la Loire (La Pointe, à Bouchemaine), aux Ponts-de-Cé sur le fleuve, et enfin à Ingrandes, une quarantaine de kilomètres en aval. Les deux derniers bureaux sont de loin les plus importants, en raison des nombreuses marchandises circulant sur le fleuve. Les voituriers par eau ou par terre ne paient qu'au premier bureau franchi, en entrant dans la zone entre Angers, Ingrandes et Les Ponts-de-Cé. S'ils franchissent un second bureau, un « acquit » établi au premier les dispense de payer de nouveau.

---

2. Arch. dép. de Loire-Atlantique, série C. Chambre de commerce de Nantes. Arch. dép. d'Indre-et-Loire, série C. Intendance de la généralité de Tours. Arch. nat., sous-série G1. Ferme générale.

3. Ce péage est créé en 1344, par le duc d'Anjou, afin de financer des réparations à faire aux fortifications d'Angers. Au xv<sup>e</sup> siècle, la gestion en est laissée à la ville. Un doublement, puis un triplement du droit de cloison sont accordés par la monarchie au xvii<sup>e</sup> siècle, mais un arrêt du 14 juillet 1663 réunit à la ferme des Aides les double et triple cloisons, laissant la « simple cloison » à la municipalité. Longtemps affermée, la simple cloison est administrée en régie à partir de 1736. La perception est abandonnée en 1790. Monique Merlet et Johann Audoin ont étudié la cloison d'Angers. Le recueil des privilèges de la ville publié en 1748 est aussi une source précieuse d'informations. MERLET, Monique, *Le péage de la cloison d'Angers. Histoire d'un impôt municipal. Aperçu du trafic de Loire au xviii<sup>e</sup> siècle*, thèse de l'École des chartes, 1967. AUDOIN, Johann, *La perception de la cloison d'Angers : 1656-1791*, mémoire de maîtrise, université d'Angers, 2001. ROBERT, René, *Recueil des privilèges de la ville et mairie d'Angers*, Angers, L.C. Barrière, 1748.

**Figure 1 – Marchandises circulant sur la Loire et principaux bureaux de la cloison**



Sources : Arch. mun. d'Angers, CC 202 (journaux de 1753), CC 30 (1761), 31 et 32 (1766)

Des « journaux » du péage de la cloison sont conservés pour un petit nombre d'années : du second semestre 1751 au début de 1755, ainsi que pour 1761 et 1766. Ces journaux sont de petits cahiers de quelques pages ou, pour les petits bureaux, des feuilles isolées, comprenant, pour chaque mois, le nom des particuliers se présentant pour payer la taxe, leur résidence, et les marchandises concernées. Aux Ponts-de-Cé, les destinations sont aussi indiquées (annexe 4), ce qui n'est pas le cas à Ingrandes. Ces journaux sont une source précieuse pour l'étude du trafic fluvial.

L'utilisation de ces journaux pose pourtant quelques problèmes. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la perception est fondée sur une « pancarte » établie en janvier 1657. Elle détaille les montants réclamés pour 228 produits, en fonction de leur poids, de leur conditionnement ou de leur valeur. L'évaluation de la masse des marchandises est délicate lorsque la taxe est perçue en fonction de leur valeur ; c'est le cas entre autres des pierres à fusils, des sirops de sucre et des confitures. Il faut alors découvrir les prix pratiqués à l'époque pour établir des concordances. D'autres difficultés sont liées au conditionnement très varié des produits. Le poids d'un baril de farine ou d'une barrique de vin est facile à déterminer, mais combien pèse une peau de bœuf ? Une « grosse » de sabots<sup>4</sup> ? Un « cent » ou un « millier » correspondent parfois à 100 ou à 1000 livres pesantes, mais d'autres fois, à une quantité d'unités (pour l'ardoise), ou à une valeur arbitraire encore différente. Ainsi, le « cent » de morue verte est composé de 124 morues ou 62 poignées de 2, pesant 600 à 900 livres pour les deux premières qualités, ce qui donne un

4. La grosse de sabots est composée de 156 paires, évaluées ici à 246 kg.

poids moyen de 367 kg<sup>5</sup>. On peut trouver ce type d'informations dans des publications des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Quelques énigmes subsistent : combien pèse une « fourniture » de cercles de barriques ? À quelle masse correspondent 1542 livres tournois d'arbres fruitiers descendant d'Orléans ? Ou 1391 livres de chevilles de bois ? Heureusement, ces incertitudes sont peu de chose par rapport à l'évaluation globale qui porte sur plusieurs dizaines de milliers de tonnes (Annexes 5 et 6). Le sel est dispensé de ce péage et n'apparaît donc pas dans les journaux de la cloison. On sait cependant que les entrées de sel dans le port de Nantes sont importantes, et qu'elles augmentent au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, en lien avec l'accroissement de la population : 7824 tonneaux en 1732, 12447 tonneaux en 1772<sup>6</sup>, 13242 tonnes en 1788<sup>7</sup>. Des estimations de 10000 tonnes en 1753 et de 11500 tonnes en 1766 paraissent acceptables.

### ***Les procès-verbaux d'avaries et de retards : une approche du commerce au ras de l'eau***

Les procès-verbaux d'avaries constituent une source complémentaire très riche mais peu utilisée<sup>8</sup>. Les avaries sont liées principalement à des obstacles immergés, à des échouages dus aux intempéries (tempêtes, glaces), à des heurts entre bateaux et au franchissement redouté des ponts aux Ponts-de-Cé<sup>9</sup>. D'autres procès-verbaux concernent des retards de livraison, la durée des voyages étant très aléatoire : la navigation est souvent interrompue par les crues, les basses eaux ou les vents contraires. En cas d'avaries, les « voituriers par eau » auxquels les marchands confient leurs marchandises demandent à des notaires de dresser des procès-verbaux, afin de se justifier et de ne pas être tenus pour responsables des pertes occasionnées. Un échantillon fondé sur 263 procès-verbaux dressés par des notaires résidant entre Ancenis et Montsoreau, mais principalement entre Angers et Saumur, a été retenu. Ils s'échelonnent entre 1689 et 1792, mais la plupart sont postérieurs à 1750<sup>10</sup>.

5. SAVARY DES BRUSLONS, J. et SAVARY, Philémon-Louis, *Dictionnaire universel de commerce...*, Paris, Jacques Estienne, 1723, tome second, article « morue », p. 795.

6. MICHON, Bernard, *Le port de Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle : construction d'une aire portuaire*, Rennes, PUR, 2011, p. 217 et annexe VII.

7. 5750 muids de sel sont chargés à Nantes pour la Loire « amont » en 1788. Le muid pèse environ 4700 livres. Arch. nat., G 1/97. Voiture du sel. Deuxième année du bail Mager, 1788.

8. Françoise de Person s'en est servie pour l'étude de la navigation et des relations commerciales, principalement en région Centre. PERSON, Françoise de, *Bateliers sur la Loire. XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. La vie à bord des chalands*, Chambray-les-Tours, 1994, 268 p.

9. Dans un article précédent, je me suis fondé sur un échantillon de 231 procès-verbaux pour étudier les conditions de navigation et d'avaries. BROUARD, Emmanuel, « La navigation en Loire au XVIII<sup>e</sup> siècle vue à travers les procès-verbaux d'avaries », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2005, vol. 112, n° 3, p. 37-69.

10. 33 procès-verbaux relatifs à des retards, 153 à des naufrages complets, 69 à des avaries simples, 5 à des avaries de marchandises seules, et 3 à des cas particuliers. 9 concernent des radeaux de bois, et tous les autres des bateaux. Sur 263 procès-verbaux,

**Figure 2 – Localisation des avaries, naufrages et retards, d'après 263 procès-verbaux. 1689-1792**



Sources : Arch. dép. de Maine-et-Loire, sous-série 5E. Actes notariés

Ces documents nous renseignent sur la résidence des voituriers, la nature des marchandises, les expéditeurs et les destinataires, ainsi que sur les conditions de navigation, d'avaries et de sauvetage. Ils donnent donc un aperçu du trafic, mais ils induisent certains biais qu'il faut garder en mémoire. La nature des chargements ne joue que très rarement sur les accidents. Par contre, une fois que l'eau s'est engouffrée dans les bateaux, certaines marchandises, telles le sel, le blé et le sucre, sont plus vulnérables que d'autres, comme l'ardoise, le tuffeau et le vin<sup>11</sup>. Pour autant, cela n'entraîne pas d'écarts dans la fréquence des procès-verbaux : si 30 centimètres d'eau pénètrent dans un chaland chargé de vin ou d'ardoises, la marchandise est peu affectée, mais cela se voit à l'arrivée, et le voiturier a tout intérêt à demander un procès-verbal. De plus, les deux tiers des procès-verbaux concernent des bateaux entièrement submergés ; la rédaction d'un procès-verbal est alors inévitable. Deux produits sont cependant sous-représentés au regard de l'importance du trafic les concernant. Le premier produit est le sel. Son transport est surveillé de près par l'administration. Bien que certains voituriers fassent appel à des notaires en cas d'accident<sup>12</sup>, Françoise de Person a observé que, pour les zones comprises dans l'actuelle région Centre, la plupart s'adressent aux officiers des greniers à

135 concernent des bateaux remontant la Loire, 124 des bateaux descendant, et 4 des bateaux dont le sens de circulation n'est pas précisé.

11. En 1766, des barriques de vin sont emportées par une crue, apparemment depuis le port de Blois. Le commis du négociant part à leur recherche et retrouve 53 pièces sur 68, stockées chez un marchand de Saumur. Malgré ce périple, 38 pièces sont jugées de bonne qualité par des experts ; 6 autres sont vides, et 9 ne méritent pas le transport (Arch. dép. de Maine-et-Loire, 5E69/468. Minutes Jouanne, notaire à Saumur, PV du 23/12/1766).

12. Une intervention commune apparaît dans un acte du 1<sup>er</sup> juillet 1782. Requis par un voiturier, un notaire se rend sur le lieu d'un naufrage à Anetz et interroge les témoins. Mais le receveur des gabelles de Saint-Florent-le-Vieil se présente dans l'après-midi : « Il nous a dit de procéder conjointement avec lui à l'examen de la cause de l'accident dont il s'agit et à l'état dans lequel se trouvent maintenant les sacs de sel », et cela à la réquisition expresse du voiturier. « Nous les avons trouvé fleurdelisés plombés bobinés et sans

sel<sup>13</sup>. Résultat : si le sel représente plus du tiers du trafic vers l'amont en 1753 (voir en fin d'article), il n'est présent que dans 7 procès-verbaux sur 93 relatifs aux marchandises remontant de Nantes (7,5 %), dont 3 rédigés entre l'automne 1789 et 1791, c'est-à-dire après l'abandon de la perception de la gabelle en Anjou à l'été 1789. Le tuffeau paraît lui aussi sous-représenté, cette fois en raison du commerce entrepris pour leur propre compte par des voituriers du Saumurois<sup>14</sup>. En cas d'accident, ils n'ont pas besoin de se justifier auprès de négociants. Enfin, les radeaux de bois, ou « eschargeaux », constituent un cas particulier. Une partie du bois circule en bateaux, mais une autre est assemblée en radeaux. La fréquence des avaries subies par ces radeaux, rapportée à celles des bateaux, n'est pas connue. Malgré leurs limites, les procès-verbaux permettent de faire ressortir les grands courants de circulation ainsi que les principales marchandises, sur une longue durée, et d'attirer l'attention sur certaines caractéristiques du trafic en Anjou.

### **Nantes domine le commerce en Loire angevine, ses relations sont étroites avec Orléans et avec l'Anjou**

Venons-en aux grands mouvements révélés par les procès-verbaux. Nantes occupe une place centrale dans ces échanges. C'est de là que proviennent 73,6 % des marchandises envoyées vers l'amont, à la « remonte » (95 chargements sur 129 d'origine connue)<sup>15</sup>. Près de la moitié des marchandises venues de Nantes vont à Orléans<sup>16</sup> : c'est le cas de 56 chargements sur 119 dont la destination est connue (47,1 %), dont 46 sur 83 sont partis de Nantes (55,4 %). Par contre, aucun bateau n'est dirigé en amont d'Orléans sur la Loire. Ce port est un relais entre la Loire d'aval, la haute Loire, Paris et l'est de la France. Les négociants orléanais sont principalement des commissionnaires, jouant un rôle d'intermédiaires en échange d'un pourcentage sur la transaction. Une « rupture de charge » a souvent lieu : les marchandises sont débarquées, séjournent dans des entrepôts, avant d'être rechargés sur d'autres bateaux, ou sur des charrettes, car de nombreuses marchandises

aucune rupture ny couture à l'extérieur, en un mot conformes à l'état annoncé par le brevet » (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 4E 31/259. Minutes Lebec, Ancenis).

13. Malheureusement, les greniers à sel ont laissé peu d'archives en Anjou (PERSON, Françoise de, *Bateliers contrebandiers du sel : XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Ouest-France, 1999).

14. D'après un mémoire de 1751, « les voituriers venant à vides chercher des sucres et autres marchandises, ils acheptent eux même et pour leur compte les tuffeaux sur les perrieres » [afin d'avoir un chargement à la descente] (Arch. dép. de Loire-Atlantique, C 878. 18/6/1751. Mémoire relatif à une tentative de monopolisation des tuffeaux blancs).

15. 135 bateaux remontent la Loire, 5 sont de provenance inconnue, et 16 de destination inconnue.

16. Destination des bateaux à la remonte : 11 Angers. 1 Ponts de Cé. 6 Chinon (1 arrêt à Saumur). 6 Saumur. 1 Chouzé (près de Saumur). Plusieurs font des arrêts entre Saumur, Tours et Orléans. 11 Tours. 1 Amboise. 2 Blois. 1 Saint-Aignan-sur-Cher. 56 Orléans. 1 Saint-Mesmin (près Orléans). 2 Montargis (canal d'Orléans). 7 Châtellerault (1 arrêt à Chinon, 1 à Saumur). 9 Paris et Bercy. 1 Mazière.

prennent la route pour atteindre Roanne et Lyon au sud, ou Paris au nord. Les ruptures de charge tiennent à la position d'Orléans, sur un coude de la Loire près de Paris, mais aussi aux contraintes de la navigation en amont : les vents étant moins favorables, on recourt plus souvent au halage, ce qui demande davantage de personnel et de temps, augmente le coût et complique la tâche des mariniers venus de l'aval<sup>17</sup>. Les relations sont plus faciles avec Paris, grâce au canal de Briare et au canal d'Orléans construits au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup> : neuf chargements vont directement à Paris ou ses environs (Bercy), dont quatre d'ardoises d'Angers, quatre de vins du Saumurois, et un d'épicerie de Nantes. Les quais de Paris reçoivent les bateaux et marchandises de la haute Loire et du Lyonnais d'une part, des provinces de l'Ouest et de l'Atlantique d'autre part. Depuis Orléans, Paris est desservi par la route pour le sucre, et par le canal pour l'ardoise.

Parmi les chargements dirigés vers l'amont, quinze partent d'Angers (12,3 %), et les dix-neuf restants, de divers secteurs de l'Anjou<sup>19</sup>. Le port d'Angers est intégré au trafic fluvial ligérien. Situé sur un affluent, la Maine, à quelques kilomètres de la Loire, il constitue non seulement une escale pour les bateaux naviguant sur le fleuve, mais aussi un point de rupture de charge et un relais pour les échanges avec les bassins de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir. En effet, les bateaux de Loire ne sont pas assez robustes pour passer les « portes marinières » situées sur ces rivières. Des voituriers d'Angers utilisent pour cela des bateaux spécialisés, nettement plus solides, appelés havriers, hannequins et gabarres, que l'on ne retrouve pas en aval d'Angers<sup>20</sup>. Les équipages sont aussi plus nombreux. Il faut attendre la construction d'écluses au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle pour que les bateaux de Loire remontent en amont d'Angers.

Parmi les destinations vers l'aval (à la « descente »), Nantes domine encore largement, avec 99 chargements sur 119 dont la destination est

---

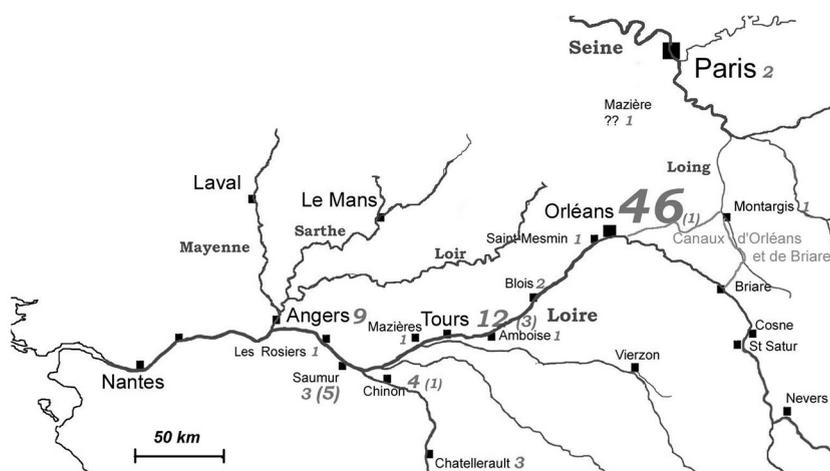
17. Dans un mémoire un peu postérieur à 1785, les entrepreneurs de la « voiture du sel » indiquent que la navigation se fait « par le tirage depuis Orléans. Une équipe, qui est montée par 14 hommes d'équipage en partant de Nantes [pour 6 ou 7 bateaux], en prend d'abord en outre 40 à Orléans pour se faire hâler ; cette seconde quantité est ensuite renforcée de distance en distance par 60 hommes. Elle emploie communément 4 à 5 mois pour se rendre de Nantes à Digoin, port de décharge des sels qui fournissent les greniers du Charolois, de Chalon et d'une partie de la Saonne jusqu'à la Franche-Comté ». Le fret de Nantes à Orléans coûte de 10 à 12 livres du mille pesant, contre 40 à 50 livres au moins d'Orléans à Roanne, « qui sont en très petite quantité » (Arch. nat., G1/97. Mémoire concernant la navigation des rivières, par les entrepreneurs de la voiture des sels pour les greniers de grandes gabelles. Publié dans les *Annales de Bretagne*, tome 36, 1924-1925).

18. Le canal de Briare, ouvert en 1642, relie la Loire au Loing, un affluent de la Seine. Le canal d'Orléans (1692) commence une dizaine de kilomètres en amont de cette ville et rejoint le Loing près de Montargis.

19. 6 des Ponts-de-Cé et de Sorges, 3 du Saumurois, 2 de Saint-Mathurin, 1 de Chalonnès, Montjean et Ingrandes.

20. Le mot « gabarre » désigne aussi les bateaux faisant la navette entre Nantes et les ports situés en aval (Paimboeuf, Saint-Nazaire). Cependant, ces embarcations ventruées sont radicalement différentes des fins bateaux utilisés sur la Loire en amont de Nantes. Ils ressemblent plutôt aux chaloupes et chasse-marées du petit cabotage.

**Figure 3 – Destinations des bateaux partis de Nantes (« à la remonte »), d'après 83 procès-verbaux d'avaries**



Sources : Arch. dép. de Maine-et-Loire, sous-série 5E. Actes notariés. Procès-verbaux d'avaries, naufrages et retards de livraison. 83 destinations communes. Entre parenthèses : les arrêts en cours de route.

connue (83,2 %) <sup>21</sup>. Douze autres chargements ont Angers pour destination finale. Le Saumurois est le principal fournisseur de Nantes : 26 bateaux sur 86 viennent de Saumur et du Saumurois, entre Chouzé et Gennes (30,2 %) <sup>22</sup>, dont 17 chargés de blés. Si on ajoute le secteur aval de l'Anjou, jusqu'à la limite de la Bretagne, on arrive à 36 chargements sur 86 provenant de l'Anjou (41,8 %). Orléans vient derrière, avec 15 chargements (17,4 %), suivi par Tours (7 chargements), Blois (4), puis un chapelet de villes et de villages. La haute Loire et l'Allier apparaissent ici avec huit chargements, car Orléans ne joue pas à la descente un rôle de filtre aussi marqué qu'à la remontée : les voituriers de l'amont ont intérêt à aller le plus loin possible vers l'aval, sachant que la plupart des bateaux ne remonteront pas en haute Loire : ils seront « déchirés » pour servir de bois d'œuvre, ou revendus sur le marché d'occasion, dans ces « pays bas » où le prix du bois est nettement plus élevé que sur les rives de la haute Loire et de l'Allier. Des bois et des fers de ces régions atteignent Nantes, ainsi qu'un peu de charbon, de Decize en particulier <sup>23</sup> ; cependant, la région nantaise, l'Anjou et le Poitou consomment principalement des char-

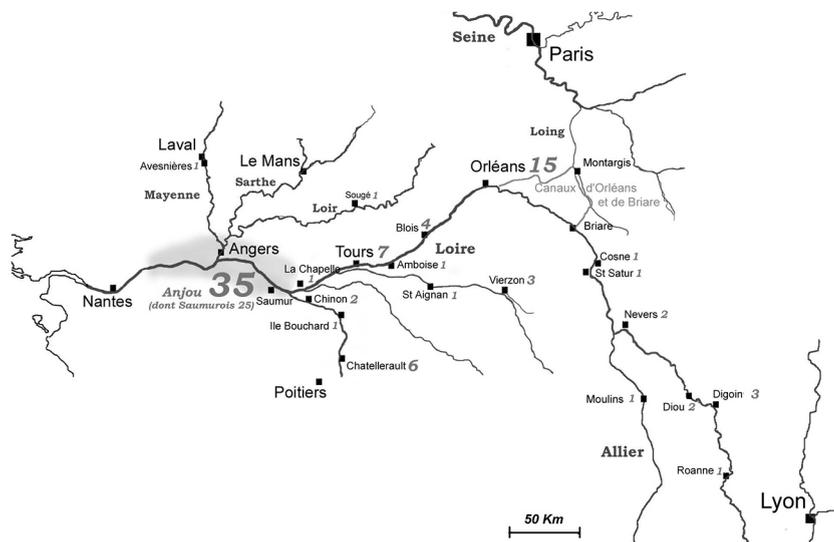
21. Sur 110 bateaux descendant la Loire, 14 sont de provenance inconnue, et 5 sont de destination inconnue.

22. Sur 99 bateaux descendant vers Nantes, 13 sont d'origine inconnue.

23. Archives dép. de Loire-Atlantique, C 773, décembre 1737. Observations des juges et consuls de Nantes sur un mémoire des entrepreneurs des mines de charbon d'Auvergne et du Bourbonnais.

bons anglais, de meilleure qualité, moins chers et plus faciles à se procurer que ceux de l'amont.

**Figure 4 – Destinations des bateaux partis vers Nantes (« à la descente »), d'après 86 procès-verbaux d'avaries**



Sources : Arch. dép. de Maine-et-Loire, sous-série 5E. Actes notariés. Procès-verbaux d'avaries, naufrages et retards de livraison (86 lieux de chargement connus, sur 99 voyages).

En résumé, on observe à la montée un transport fluvial centré sur les relations Nantes-Orléans<sup>24</sup>, coexistant avec des échanges locaux. Par contre, à la descente, l'Anjou est le principal partenaire de Nantes. Les figures 3 et 4 représentent l'origine géographique des bateaux partis de Nantes et celle des bateaux dirigés vers ce port.

### **L'Anjou et la Touraine exportent par la Loire leurs productions agricoles et leurs matériaux de construction**

#### ***Les facilités du transport fluvial et la proximité de Nantes favorisent la commercialisation des productions angevines***

L'Anjou profite largement des facilités du transport fluvial. Grâce à la Loire, Angers exporte des ardoises, le Saumurois du blé, du vin, du tuffeau,

24. L'importance de cet axe doit être un peu tempérée par la rareté du sel dans les procès-verbaux, alors que ce produit est diffusé dans tout le bassin fluvial. Cependant, une présence du sel plus conforme à la réalité du trafic ne remettrait pas en cause la primauté de l'axe Nantes-Orléans à la remonte.

des amandes, des pruneaux<sup>25</sup>, du chanvre de la vallée, du bois<sup>26</sup> et des fèves. Saumur remplit une fonction d'entrepôt, pour une grande partie de l'Anjou et du Poitou<sup>27</sup>, comparable à celle qu'exerce Orléans, à une plus grande échelle. En 1779, un article des *Affiches de la Touraine et pays Saumurois* présente Saumur comme l'entrepôt de « soixante petites villes ou gros bourgs de l'Anjou et du Poitou [...] ». La circulation du commerce se fait en grand, et correspond avec la partie méridionale, de même qu'avec le Nord, Paris, Orléans et Nantes. La Hollande et la Flandre y font des provisions considérables de bons vins de Morin, de Coteaux et d'Anjou. Dans les années abondantes, le pays saumurois peut fournir 40 000 pièces de vin, 25 000 tonneaux de grains, 3 500 de fèves, 1 550 de pois blancs ou haricots, 250 de maïs ou blé de Turquie. En 1762, il y avait en magasin pour plusieurs millions d'eau de vie ». Dans l'autre sens, « l'entrepôt du Poitou et du Maine se fait en bonne partie à Saumur, pour les épiceries, et beaucoup d'autres marchandises venant des Pays-Bas, et des fers des Pays-Hauts<sup>28</sup> » [de l'amont].

De grandes quantités de fèves sont expédiées à Nantes. D'après les journaux du péage de la cloison, elles représentent au bureau des Ponts-de-Cé 1 155 tonnes en 1753, 673 tonnes en 1761 (période de guerre) et 3072 tonnes en 1766<sup>29</sup> (Annexe 5). Les 3 500 tonneaux des « années abondantes » signalés

25. En 1783, le directeur de la régie des aides pour les divisions de Saumur et de Baugé signale les « vins, grains de toute espèces, lins, chanvres, foin et prunes dont il se fait un grand commerce sur les bords de la Loire ». Le *Tableau de la Généralité de Tours* de 1762-66 indique que « La Vallée d'Anjou produit beaucoup de prunes qu'on fait cuire » ainsi que « des pruneaux noirs pour teinture ». Il passe chaque année au bureau des traites de Saumur 758 760 livres de fruits cuits vers Nantes, et 102 900 livres vers Paris. D'après le *Dictionnaire universel de la géographie commerçante* (an VII), les pruneaux de la vallée de Beaufort « sont recherchés par les Hollandais qui en composent une boisson, dont ils font usage dans leurs équipages, à cause de la propriété antiscorbutique qu'on leur attribue ». La production paraît centrée sur les deux rives de la Loire (7 L 194), mais elle s'étend aussi dans la région voisine de Châtellerauld et en Touraine. *Tableau de la province d'Anjou (1762-1766)*..., UZUREAU, François Constant (éd.), Angers, Siraudeau, 1901, p. 101 [extrait du *Tableau de la généralité de Tours*]. PEUCHET, Jacques, *Dictionnaire universel de la géographie commerçante*..., Paris, Blanchon, an VII, tome 2, p. 750 (Beaufort). Arch. dép. de Maine-et-Loire, 7 L 194. Réquisitions, an II. Arch. nat., G 2/30. Mémoire de la Régie des aides, sur la division de Saumur et de Baugé, 1783.

26. Le bois de la forêt royale de Beaufort ainsi que des bois extraits du Baugeois sont utilisés par la Marine (Arch. dép. de Maine-et-Loire, 3L 46. Brion, 19/12/1790. *Ibid.*, C 320. Longué).

27. D'après le *Tableau de la généralité de Tours* (1762-1766), « On observe que la situation avantageuse de Saumur, entre Orléans, Tours et Nantes, au milieu de la Vallée d'Anjou, rend cette ville très commerçante, et qu'elle sert d'entrepôt de toutes les denrées dont on a parlé précédemment, ce qui rend ses marchés très forts et sa correspondance très active avec Nantes et Orléans ». Le rôle de relais de Saumur se traduit par la présence de nombreuses maisons de commission (*Tableau de la province d'Anjou*..., UZUREAU, François Constant (éd.), *op. cit.*, p. 105. Arch. nat., F14/1269 et 1270. Enquête sur le commerce et les transports, 1811-1812).

28. UZUREAU, François Constant, « Le commerce et l'Industrie en Anjou (1779) », *L'Anjou historique*, 1915-1916, p. 593-597.

29. MERLET, Monique, *Le péage*..., *op. cit.*, p. 146. – Arch. mun. d'Angers, CC 202. Journaux de 1753.

dans l'article de 1779 correspondent à 4390 tonnes<sup>30</sup>. À Nantes, les fèves sont exportées vers l'Espagne, pour la nourriture des mules, ou servent à l'avitaillement des bateaux négriers. Ces navires embarquent couramment 20 à 25 tonnes de fèves destinées à l'alimentation des captifs<sup>31</sup>. Les fèves proviennent de la basse vallée de l'Authion, sur la rive droite de la Loire entre Angers et Saumur<sup>32</sup>, et un peu de Touraine. C'est une culture essentiellement commerciale : la consommation locale, et même régionale, est rare en dehors des périodes de disette.

Il passe aussi aux Ponts-de-Cé, principalement en direction de Nantes, 465 bateaux chargés de tuffeaux du Saumurois en 1753, 404 en 1761, et 416 en 1766. À raison de 25 tonnes par bateau, estimation approximative, cela fait 10000 tonnes par an. Plus à l'ouest, Angers exporte principalement des ardoises. Dans l'échantillon de procès-verbaux, l'ardoise représente 16 chargements sur 22 qui sont partis de cette ville et des Ponts-de-Cé<sup>33</sup>, à destination de Paris, Orléans et Nantes principalement<sup>34</sup>. Il passe aux Ponts-de-Cé 2251 tonnes d'ardoises en 1753, 2054 en 1761, et 2581 en 1766<sup>35</sup>. Un peu d'ardoise est aussi chargé sur des bateaux à la porte Cupif, au nord d'Angers, probablement à destination du Maine. Dans l'autre sens, Angers reçoit par la Loire des marchandises variées. Un commerce local (céréales, bois, pierres...) existe parallèlement aux échanges avec Nantes<sup>36</sup>. Les tuffeaux et les ardoises livrés à Nantes sont utilisés sur place ou dirigés vers d'autres ports de métropole ou des Antilles<sup>37</sup>.

---

30. PEUCHET, Jacques, *Dictionnaire universel...*, *op. cit.*, tome 5, « Nantes », p. 205-211. Un tonneau de fèves pèse 2560 livres (1 254 kg).

31. Selon le *Dictionnaire universel de la géographie commerçante* de Peuchet (an VII), les fèves de Beaufort « sont destinées pour la nourriture des nègres et des équipages qui en font la traite, ainsi que pour les mules d'Espagne ». Pour plus de détails, voir BROUARD, Emmanuel et GODELAINE, Florent, « La Loire fleuve "sucré" : voiturage par eau d'une denrée exotique et relations entre bassin fluvial, Nantes et les Antilles aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Cahiers des anneaux de la Mémoire. La Loire et le commerce atlantique. XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, 2015, n° 16, p. 97-98. PEUCHET, Jacques, *Dictionnaire universel...*, *op. cit.*, tome 2, « Beaufort », p. 750.

32. BROUARD, Emmanuel, *La société rurale en basse vallée de l'Authion, 1750-1870. Risques économiques, risques environnementaux, crises et mutations dans une vallée peuplée et vulnérable*, thèse de doctorat en histoire, université de Poitiers, 2013, p. 83-89 et 111-113.

33. S'ajoutent, depuis Angers, du cidre (1), du cuir (2), du fer (1), et des produits divers (lin, bouteilles, cordes et bougies, pierre tombale).

34. Sur 5 bateaux remontant à Paris, 4 sont chargés d'ardoises. Sur 16 chargements d'ardoises, 4 vont à Paris, 4 à Orléans, 3 à Nantes, les autres à Saumur, Chouzé, Chinon, Tours et Saint-Aignan.

35. MERLET, Monique, *Le péage...*, *op. cit.*, p. 183. Arch. mun. d'Angers, CC 202. Journaux de 1753.

36. Marchandises destinées à Angers. Nantes (9 chargements) : marchandises exotiques, peaux, seigle. Chalonnes (1) : graines de lin. Saint-Florent-le-Vieil (1) : seigle. Châtellerault et Terné (1) : pierres de moulage. Chinon (1) : avoine. Nevers (1) : bouteilles. Rosiers (1) : bois. Beaufort (1) : seigle. Blaison (1) : blé. Gennes (1) : blé. Chênehutte (1) : tuffeau.

37. Sur la place du tuffeau et de l'ardoise dans le commerce avec les Antilles, voir BROUARD, Emmanuel et GODELAINE, Florent, « La Loire fleuve "sucré"... », *art. cit.*, p. 94-95. Sur le commerce de l'ardoise par cabotage, voir l'étude d'un registre de la traite doma-

### ***Le Saumurois, le haut Poitou et la vallée d'Anjou fournissent à Nantes de grandes quantités de blé***

L'Anjou et le haut Poitou produisent ordinairement des excédents de blé importants, exportés par la Vienne et la Loire, principalement vers Nantes. En 1802 encore, le préfet Montault Desilles estime que « la consommation du département n'excède pas le produit de ses récoltes, même dans les années où ce produit est médiocre [...] dans les années d'abondance, il existe un excédent sur la consommation annuelle propre à nourrir tous les habitants pendant l'espace d'environ deux mois<sup>38</sup> ». Ce blé est une des principales marchandises angevines commercialisées par la Loire, et probablement la plus importante. En 1779, l'article des *Affiches de la Touraine et pays Saumurois* signale l'exportation de 25 000 tonneaux de grains du Saumurois, dans les années abondantes. En l'an IX, le maire de Saumur donne une estimation des exportations saumuroises du même ordre de grandeur : 20 000 ou 25 000 tonneaux par an (22 000 à 28 000 tonnes)<sup>39</sup>. Ces chiffres sont cohérents avec ceux du bureau des Ponts-de-Cé en 1761 et 1766 : 17 670 tonnes et 24 745 tonnes environ, en direction de l'aval. En comparaison, les expéditions vers l'amont sont insignifiantes pour ces mêmes années. Par contre, en 1753, année de disette dans le bassin de la Loire, 4 076 tonnes de céréales remontent la Loire à Ingrandes, quand seulement 1 147 tonnes la descendent aux Ponts-de-Cé<sup>40</sup>. Le commerce du blé connaît en effet de fortes fluctuations. La production est irrégulière, tant en volume que dans sa répartition entre seigle et froment. De plus, les importations et les exportations dépendent à la fois du contexte local (prix et production), national ou international, et des freins ou des encouragements de l'État à l'égard du commerce des grains, intérieur et extérieur. Ce commerce des grains suscite une grande méfiance et les autorités changent souvent de politique, pour s'adapter aux circonstances. En temps de disette, il peut engendrer des troubles : la population inquiète bloque la circulation des blés, principalement lors des chargements dans les ports, et souvent impose leur vente<sup>41</sup>. En 1761 encore, année où plus de 17 000 tonnes de blé

---

niale de Nantes de 1720-1722, par Loïc Robin : ROBIN, Loïc, *Le trafic fluvial en Loire au XVIII<sup>e</sup> siècle en amont de Nantes, d'après les sources nantaises*, mémoire de maîtrise, Nantes, 1983, p. 25.

38. UZUREAU, François Constant, « L'agriculture en Maine-et-Loire », *Anjou Historique*, 7<sup>e</sup> année, 1906 (juillet 1906-mai 1907), p. 645-651. Lettre du préfet du 27/10/1802.

39. Arch. dép. de Maine-et-Loire, 7 L 84. Note de Cochon, maire de Saumur, de l'an IX.

40. MERLET, Monique, *Le péage...*, *op. cit.*, p. 143. Arch. mun. d'Angers, CC 202. Seigle à la remontée, et froment à la descente. Aucun droit de cloison n'est dû sur les approvisionnements des habitants d'Angers pour leur propre consommation (Arch. mun. d'Angers, HH 29. Sentence de l'élection d'Angers, 19/2/1707).

41. Les 3 émeutes signalées en 1709 sont caractéristiques. Elles ont lieu lors d'embarquement de blé sur des bateaux, aux Ponts-de-Cé, à Angers et à Ingrandes. À chaque fois, des transactions sont conclues entre les autorités et les émeutiers pour que puisse passer une partie du blé (LEHOREAU, René, *Cérémonial de l'église d'Angers, 1672-1727*. [Analyse par François Lebrun], Paris, C. Klincksieck, 1967, p. 192-193. CHEVALIER, Denis, « Une Chronique Angevine (XVIII<sup>e</sup> siècle) », *L'Anjou Historique*, t. 17, 1916-1917, p. 579. LEBRUN, François, « Les

descendent la Loire et passent aux Ponts-de-Cé, des attroupements se produisent en Anjou et incitent le roi à faire publier une déclaration rappelant sa position favorable au commerce intérieur du blé<sup>42</sup>.

Les excédents de blé angevins et poitevins sont surtout envoyés à Nantes<sup>43</sup> et compensent le déficit profond du comté nantais. D'après un état des récoltes de 1784, dans la subdélégation de Nantes, « Les productions en grains [...] ne font ordinairement que du quart au tiers de sa consommation parce que le canton est [en] vignoble [...] elle s'approvisionne pour le surplus des grains des subdélégations voisines et des provinces du Poitou, de l'Anjou, de la Touraine & autres qui ont presque toujours du superflus quelles envoient ordinairement à la vente, elle s'approvisionne aussi quelquefois des grains étrangers lorsque les prix y sont (comme cette année dans le Nord) au dessous des grains nationaux<sup>44</sup> ». Les juges consuls de Nantes, en 1771, formulent des remarques similaires, en ajoutant le Berry et l'Orléanais à la liste des provinces fournissant du blé<sup>45</sup>. La ville dépend fortement du bassin de la Loire pour son approvisionnement, même si d'autres mémoires signalent aussi – quoique moins fréquemment – des importations de blés des ports de Basse Bretagne<sup>46</sup>. Les réexportations à destination des autres provinces sont importantes, en particulier vers la Provence et le Bordelais<sup>47</sup>.

---

soulèvements populaires à Angers aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Actes du 90<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes*, Nice, 1965, Section d'histoire moderne et contemporaine, Tome 1/3, Paris, Bibliothèque nationale, 1966, p. 137. BROUARD, Emmanuel, *La société rurale...*, op. cit., chapitre III).

42. « Sa majesté ayant esté informée, que dans la disette des bleds qu'il y a en plusieurs de ses Provinces, nottamment en celle d'Anjou : quelques particuliers prennent occasion de s'atrouper tumultueusement avec port d'armes pour empescher le transport desdits bleds de Parroisse en Parroisse & de Ville en Ville : Ce qui est non seulement contre le secours mutuel, que les Peuples se doivent naturellement pour s'ayder les uns les autres, mais aussi au preuidice du Commerce & de la tranquillité publique ». La déclaration rappelle aussi, probablement pour rassurer, l'interdiction « de tirer & sortir de ladite province des bleds, si ce n'est en vertu de Passeport de Sadite Majesté, Signé par l'un de ses Secretaires d'Etat » (Arch. mun. d'Angers, HH 29. 6/9/1761).

43. Sur 36 cargaisons chargées entre La Bohalle et Chouzé (Saumur compris), 28 sont à destination de Nantes, dont 19 des 22 cargaisons de blé. Les 3 autres vont à Angers, Fontevraud et Orléans.

44. Arch. dép. de Loire-Atlantique, C 227. Subdélégation de Nantes. Produit des récoltes au 15/9/1784.

45. En 1771, le comté nantais ne fournirait que 6 000 à 7 000 tonneaux par an pour une consommation de 50 à 60 000. Un mémoire relatif aux récoltes de 1781 dans la subdélégation de Nantes abonde dans le même sens. On prévoit aussi des achats de grains à l'étranger en 1781-1782, notamment en raison des difficultés d'approvisionnement par la Loire entraînées par l'emploi des marinières dans la Marine royale (Arch. dép. de Loire-Atlantique, C 774). Juges et consuls de Nantes en décembre 1771. Observations sur les récoltes de 1781 (le 11/5/1782).

46. Arch. mun. de Nantes, HH 227. Mémoire sur le commerce de Nantes non daté, vers 1700 : importations de céréales de Vannes, Bourgneuf, La Roche-Bernard, Le Croisic, Belle-Île, Noirmoutier, Redon.

47. Le Saumurois joue aussi un rôle important dans l'approvisionnement en blé de la compagnie des Indes à Lorient, par l'intermédiaire de Nantes (LE BOUËDEC, Gérard, « Les

D'après une lettre de l'intendant de Rennes adressée à celui de Tours, en 1720, « si les habitans estoient privés du secours en grains qui leur viennent du pays haut [de l'amont] ils n'auroient pas de quoy subsister pendant quatre mois<sup>48</sup> ». L'intendant de Tours s'inquiète, en 1723, d'envois de blé du Saumurois et de Touraine à destination de Nantes. Soupçonnant des exportations illégales vers l'étranger, il demande une enquête pour connaître les besoins précis de Nantes. Un recensement des grains arrivant à Nantes entre janvier 1721 et juin 1723 est réalisé, à partir des comptes du bureau des traites d'Ingrandes à la frontière des « 5 grosses fermes » pour le blé venant d'Anjou, et de ceux de la prévôté de Nantes pour les blés venant de la mer. D'après cette enquête, entre janvier 1721 et la fin juin 1723, sont arrivées à Nantes 11 212 tonnes de grains par année depuis l'amont (au total 19 726 muids soit 28 030 tonnes, froment essentiellement) et 7 493 tonnes depuis la mer (14 004 muids, seigle surtout). Dans le même temps, 2 519 tonnes sont réparties de Nantes. La consommation de la ville et des campagnes voisines étant estimée à 45 000 muids, la production locale est probablement de l'ordre de 13 041 muids, ce qui correspond à moins du tiers des besoins<sup>49</sup>. Ces quelques chiffres confirment, une fois de plus, la place centrale des « pays hauts » dans l'approvisionnement de Nantes.

La forte prépondérance des envois massifs de blés vers Nantes n'empêche pas des transports plus occasionnels en direction de l'amont. Des débouchés vers Paris sont signalés<sup>50</sup>. De même, lors des disettes, Orléans fait venir des blés de la basse Bretagne (Auray et Vannes), de l'Anjou et du Poitou, notamment en 1693-1694, 1699 et 1709<sup>51</sup>. Il arrive aussi, dans les situations critiques, que des blés soient achetés en grande quantité à l'étranger, dans les ports de la Baltique ou aux États-Unis (en 1789), et livrés à Nantes pour approvisionner le bassin de la Loire et au-delà,

---

approvisionnements de la Compagnie des Indes (1737-1770). L'horizon géographique lorientais », *Histoire, Économie et Société*, 3<sup>e</sup> tr. 1982, p. 377-412).

48. Arch. mun. de Nantes, FF 192. Lettre du 3/9/1720, Debrou intendant de Rennes, à celui de Tours.

49. *Ibid.*, FF 192. États des grains entrés à Nantes et sortis de Nantes, et brouillon d'une lettre adressée le 20 septembre 1723 à l'intendant de Bretagne. Un muid de Paris (ou de Tours) fait 2 900 livres de froment environ, ou 2 730 de seigle (*État des mesures et poids des grains de plusieurs villes de Bretagne*, Arch. dép. de Loire-Atlantique, C 227).

50. L'intendant Mirosmesnil signale en 1699 et 1700 que des marchands de Paris et d'Orléans entreposent du blé du Poitou à Saumur, Montsoreau et Cunault. Ils font charger quand une occasion de profit se présente. *Correspondance des Contrôleurs généraux des finances avec les intendants des Provinces. Tome deuxième, 1699 à 1708*, BOISLISLE, Arthur Michel de (ed.), Paris, Imprimerie nationale, p. 4 (n° 13) et 38 (n° 132).

51. L'Orléanais est largement excédentaire, la plupart du temps, grâce à la Beauce, mais d'énormes quantités de blés sont prélevées pour Paris (BEAUCORPS, Charles de, *L'administration des intendants d'Orléans de 1686 à 1713*. Jean de Creil. André Jubert de Bouville. Yves de la Bourdonnaye, Orléans, Marcel Martin, 1911, p. 373-374).

Paris. C'est le cas en 1693-1694<sup>52</sup>, 1752-1753, 1770<sup>53</sup> et 1789<sup>54</sup>. Mais, globalement, les blés en Anjou descendent la Loire bien plus souvent qu'ils ne la remontent.

Les grains exportés par la place de Saumur sont pour partie originaires du Poitou voisin. De grandes quantités de blé arrivent du sud, par la Vienne, par le Thouet, et par la route, passant par le relais des marchés de Loudun, Mirebeau et Richelieu<sup>55</sup>. La vallée d'Anjou, sur la rive droite de la Loire, est aussi grande productrice de blé ; il est stocké à Saint-Mathurin et aux Rosiers, avant d'être expédié vers Nantes et vers l'étranger<sup>56</sup>. Dans les procès-verbaux, sur 32 bateaux en provenance de Saumur ou du Saumurois (entre Les Rosiers et Chouzé), 21 chargements sont composés très majoritairement de céréales : du froment complété par du seigle, tous deux chargés en « pagaille<sup>57</sup> » ou en « poches » (sacs). Plus largement, sur 93 chargements connus à destination de Nantes, 33, soit plus du tiers, sont composés de céréales.

### ***La Loire, « fleuve de vin » ? Une marchandise importante, mais qui est loin de dominer le trafic***

Le faible coût du transport fluvial favorise la culture de la vigne aux abords de la Loire. Au marché intérieur s'ajoute celui des pays du nord

---

52. Du 1/10/1693 au 29/4/1694, 13 892 tonneaux de froment et seigle remontent de Nantes principalement vers Paris (5 633 tonneaux), Orléans (3 469), Tours (1 861) (GABORY, Émile, « La marine et le commerce de Nantes au XVII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XVIII<sup>e</sup> », *Annales de Bretagne*, tome XVII, 1902, p. 393).

53. Dans les sept premiers mois de 1770, Nantes a tiré de l'étranger 35 655 tonneaux de froment, seigle, orge, fèves et pois (2/3 seigle) (Arch. dép. de Loire-Atlantique, C 775).

54. Ainsi, au printemps 1789, Orléans réalise des achats importants à Nantes, et surtout, semble-t-il, à Saumur et à Chinon (LEFEBVRE, Georges, *Études Orléanaises. T. 2. Subsistances et maximum (1789-An IV)*, Paris, Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution, 1963, p. 8, 14, 15).

55. Arch. nat., G2/30. Régie des aides. Mémoire sur les divisions de Saumur et de Baugé, 1783. Arch. dép. de Maine-et-Loire, 7M 1, Rapports sur l'agriculture, 1835, Saint-Cyr-en-Bourg et Saint-Just-sur-Dive. Arch. dép. d'Indre-et-Loire, C 337. Enquête de 1746. Arch. dép. d'Indre-et-Loire, C 95. Commerce du blé.

56. Les grains du marché de Beaufort sont envoyés à l'étranger, selon un rapport de 1746 : ils sont stockés à Saint-Mathurin et aux Rosiers puis embarqués pour Nantes. Le *Dictionnaire universel de la géographie commerçante* (an VII), indique que la vallée de Beaufort « produit abondamment du bled, qui s'enlève pour Nantes et les pays étrangers » (Arch. dép. d'Indre-et-Loire, C 337. Enquête 1746 (Beaufort). PEUCHET, Jacques, *Dictionnaire universel... , op. cit.*, tome 2, p. 750 (Beaufort). Voir aussi : BROUARD, Emmanuel, *La société rurale... , op. cit.*, carte en annexe 11).

57. Arch. dép. de Loire-Atlantique, C 774. Décembre 1771. Objections à l'arrêt du parlement de Rennes du 5/11/1771, par le sieur Beconnais : « Les grains qui arrivent à Nantes dans des batteaux venant sur la Riviere de Loir [sic] et autres adjacentes, et dans des barques et des navires venant sur la mer, sont en pagal ou en vrac, c'est à dire point en sacs ; souvent il y en a d'humide qu'on est forcé de faire mettre dans les greniers, sitôt l'arrivée, pour le faire bonnifier. et celui qui arrive sec ni est mis que faute de vente » sur les bateaux où il est d'abord exposé. Mais les procès-verbaux signalent aussi des grains en sacs.

de l'Europe. Les Hollandais deviennent au début du XVII<sup>e</sup> siècle des intermédiaires obligés pour l'exportation des vins blancs de l'Anjou, d'où la présence de « comptoirs » hollandais au Thoureil, aux Ponts-de-Cé et à Chalonnes-sur-Loire, où ils concentrent leurs achats avant de les expédier à Nantes<sup>58</sup>. Cependant, la demande hollandaise diminue à la fin du XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'ouverture des canaux de Briare (1642) et d'Orléans (1692) entre la Loire et le bassin de la Seine entraîne aussi un basculement des exportations de vins de Loire vers Paris. Dans le Blésois, la rupture est nette en 1642 : le vin, envoyé auparavant massivement à Nantes, est alors envoyé tout aussi massivement vers Paris<sup>59</sup>. Dans le même temps, le commerce du port de Nantes connaît une expansion, notamment avec l'arrivée des marchandises coloniales. De plus les relations avec le pôle orléanais s'intensifient. Ces évolutions réduisent la part relative du vin dans le trafic fluvial en Anjou.

Des droits de douane freinent le commerce du vin de Loire à destination de Nantes. Ils sont perçus à Ingrandes<sup>60</sup> sur les marchandises circulant entre le territoire des « 5 grosses fermes », dont fait partie l'Anjou, et la Bretagne, province « réputée étrangère » sur le plan douanier. La douane d'Ingrandes est très importante, car c'est là que passe, grâce à la Loire, une grande partie des produits qui circulent entre la Bretagne et les provinces de l'intérieur<sup>61</sup>. Selon Véron de Forbonnais (1758), La Bretagne « gagne considérablement à rester dans l'état où elle est à cause de ses vins & eaux-de-vie. Plus on a chargé [d'impôts] les vins & eaux-de-vie d'Anjou, plus les péages & les droits infinis perçus sur la Loire ont renchéri les denrées des cinq grosses fermes & plus celles de Bretagne ont eu d'avantage<sup>62</sup> ». À Nantes, les vins de Loire de qualité courante sont donc désavantagés

58. MANASSE, Vivianne, *Le comptoir hollandais du Thoureil*, Conseil général de Maine-et-Loire, 2003, 4 p. FRAYSSE, Jean et Camille, *Loire Angevine et Maine : marinières et riverains d'autrefois*, Cholet, Farré et fils, 1967, p. 34.

59. PERSON, Françoise de, *Les voituriers par eau et le commerce sur la Loire à Blois au XVII<sup>e</sup> siècle*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Tours, 1984, p. 206-217.

60. Sur la douane d'Ingrandes : MARÉCHAL, Paul, « À la frontière de Bretagne : Ingrandes aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », *L'information historique*, 1966, n° 1, p. 37-41 ; n° 2, p. 85-87 ; n° 3, p. 133-135 ; n° 4, p. 176-178. DION, Roger, *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1959, p. 448-458.

61. Un lent processus d'unification douanière conduit au regroupement de nombreuses provinces du centre de la France dans les « cinq grosses fermes », en référence à l'affermage d'une partie des impôts indirects. On y trouve l'Île de France, l'Anjou, l'Aunis, le Beaujolais, le Berry, le Boulonnais, la Bourgogne, la Champagne, le Bourbonnais, le Maine, la Normandie, la Touraine, etc. Font partie des provinces réputées étrangères : la Bretagne, l'Auvergne, l'Artois, l'Angoumois, la Flandre, la Lorraine, le Lyonnais, la Saintonge, le Roussillon... Colbert impose en 1664 puis en 1667 un tarif commun applicable sur les frontières extérieures, mais échoue à faire entrer les provinces « réputées étrangères » [au tarif de 1664] dans le périmètre des 5 grosses fermes (BOY, Jean-Claude, *L'administration des douanes en France sous l'Ancien régime*, Neuilly-sur-Seine, Association pour l'histoire de l'administration des douanes, 1976, p. 11-29).

62. VÉRON DUVERGER DE FORBONNAIS, François, *Recherches et considérations sur les finances de France depuis l'année 1595 jusqu'à l'année 1721. Tome premier...*, Basle, frères Cramer, 1758, p. 369.

vis-à-vis des vins nantais ; seuls ceux dont la valeur est relativement élevée peuvent passer la douane d'Ingrandes, car la part des droits dans le prix final est alors plus faible, ces droits étant perçus au volume, et non à la valeur. Mais en Anjou, les vignobles de qualité situés près de la Loire, produisent moins que ceux de qualité médiocre dont les vins sont destinés à la consommation intérieure<sup>63</sup>. Des obstacles sont aussi mis à l'expédition des vins d'« amont » dans les colonies. Plusieurs arrêts, dont le plus connu est celui de 1717, ont déchargé des droits de sortie les marchandises envoyées aux Antilles mais un arrêt du 10 mai 1723 impose pourtant, pour les vins de Loire destinés aux Îles, le paiement de tous les droits de sortie des « 5 grosses fermes ». D'après une supplique du maire et des échevins de Tours adressée au Conseil en 1785, cette restriction aurait été imposée « sous le prétexte que les vins de la Loire ne sont pas propres aux passages de la mer [...]. Cette perception énorme [...] équivaut pour les Provinces de la Loire à une prohibition absolue de passage<sup>64</sup> ». Le texte de l'arrêt justifie cette mesure par l'introduction en fraude de vins de Loire en Bretagne, sous prétexte de les conduire aux Îles. Quoi qu'il en soit, cette mesure explique la prédominance des vins nantais et bordelais dans les exportations de Nantes vers les Antilles<sup>65</sup>. Plus largement, la politique douanière désavantage les vins de Loire et favorise la production nantaise, au point que des mesures sont prises pour interdire les plantations de vignes, afin de maintenir une production locale de blé<sup>66</sup>.

Il est possible d'évaluer approximativement les volumes de vin circulant sur la Loire en Anjou. D'après le *Tableau de la généralité de Tours* (1762-1766), l'Anjou envoie 18 000 pièces de vin vers Nantes (4 122 tonnes net<sup>67</sup>), et 34 000 pièces vers Paris (7 786 tonnes)<sup>68</sup>. Les vins blancs de haut cru, les

---

63. Les meilleurs vins du Saumurois sont ceux du coteau, et en Layon, ceux de la région proche de la confluence avec la Loire (Chalennes, St Aubin-de-Luigné, Rochefort, Thouarcé...). En amont, sur le Layon, et au sud du Saumurois, la qualité baisse. RENOUE, Michel, *Les pressoirs...*, *op. cit.*, p. 57.

64. MERLET, Monique, *Le péage...*, *op. cit.*, p. 131. Cette réputation des vins de Loire de mal se conserver en mer se voit dans un traité des vivres pour les vaisseaux de 1776 : les vins d'Anjou et de Touraine peuvent être distribués aux équipages pendant les séjours dans les ports et les rades, mais on doit acheter des vins de Bordeaux pour les périodes en mer (*Encyclopédie méthodique. Marine. t. 2*, Paris, Panckoucke, 1786, p. 26. Extrait du *Traité des vivres pour les vaisseaux & autres bâtiments de sa majesté*, de Claude Fay, 13 février 1776).

65. Entre 1750 et 1755, Nantes envoie chaque année de 309 à 736 tonneaux de vin nantais aux Îles, de 183 à 654 tonneaux de vins de Bordeaux, et à peine quelques barriques de vins « d'amont ». Le vin nantais disparaît sur ce marché après la guerre de Sept Ans (Arch. dép. de Loire-Atlantique, C 716 et C 717).

66. Le 13 avril 1701, M. De Nointel, intendant en Bretagne, au contrôleur général (BOISLISLE, *Correspondance...*, *op. cit.*, n° 258).

67. Ces « pièces » sont des busses de vin de 240 pintes, soit autour de 229 litres.

68. « Les vins qu'on exporte pour Paris ou pour l'étranger, proviennent des côtes du Layon, de Savennières, de Soulaines et de Trélazé. ». Les exportations pour l'étranger par Nantes sont estimées à 10 000 pièces, et celles pour Paris à 4 000 pièces. À cela s'ajoute la production du Saumurois : 8 000 pièces de vins blancs de première qualité pour Nantes,

plus estimés des courtiers hollandais, sont enlevés pour la mer. Les vins rouges sont envoyés à Angers et dans le Bas-Maine. Les vins médiocres sont destinés à Orléans et à Paris<sup>69</sup>. À ces vins d'Anjou envoyés à Nantes s'ajoutent des vins de la Touraine et du Blésois, bien que ces provinces soient tournées principalement vers Paris<sup>70</sup>.

Voyons maintenant les données fournies par les journaux de la cloison d'Angers. Les quantités relevées au bureau des Ponts-de-Cé, où passent les marchandises à la descente et celles qui empruntent le pont, sont de 43 016 busses et poinçons de vin en 1753 (environ 9 893 tonnes, poids net), 23 600 busses de vin en 1761 (5 428 tonnes) et 36 414 busses en 1766 (8 375 tonnes) (Annexe 5). Cependant, une partie des vins taxés aux Ponts-de-Cé à destination d'Angers et du Maine n'emprunte pas la Loire mais franchit les ponts sur des charrettes. Enfin, les vins tirés de leurs domaines par les catégories aisées de la ville ne sont pas taxés, mais cela ne représente que des volumes limités. Dans l'autre sens, les quantités à la remonte arrivant de Bretagne au bureau d'Ingrandes sont négligeables. À cela s'ajoutent les vins passant au bureau de La Pointe, à la confluence de la Loire et de la Maine, et essentiellement destinés à la province du Maine. Ces vins viennent de la zone entre Ingrandes et les Ponts-de-Cé, qui inclut notamment les vignobles de Savennières et de Chalonnes, ainsi que la confluence du Layon et de la Loire. Ils représentent 811 tonnes en 1753, 2 698 tonnes en 1761, et 764 tonnes en 1766. Sur l'ensemble de la Loire, le gros du trafic est donc orienté vers Nantes et Angers. En 1753, 52,3 % du vin passé aux Ponts-de-Cé est destiné à Nantes (5 176 tonnes), 28,9 % à Angers (2 858 tonnes), et 4,2 % au Maine (413 tonnes)<sup>71</sup>. Cependant, pour leur grande majorité les vins envoyés vers Angers sont probablement eux aussi destinés au Maine<sup>72</sup>. Le vin est une des principales marchandises circulant sur la Mayenne au XVIII<sup>e</sup> siècle : d'après les comptes du droit de « navige », environ 2 000 tonnes de vin remontent chaque année vers Laval<sup>73</sup>.

L'importance du volume de vin passant à La Pointe en 1761 pourrait être liée à une réorientation des vins de la région de Savennières et du

---

et 30 000 pièces de vins blancs de seconde qualité pour Paris, par la Loire également (*Tableau de la province d'Anjou...*, *op. cit.*, UZUREAU, François Constant (éd.), p. 99).

69. Arch. nat., G 2/30. Mémoire de la Régie des aides, sur la division de Saumur et de Baugé, 1783.

70. Les vins du Blésois et de l'Orléanais sont ordinairement décrits comme tournés résolument vers la capitale, mais les journaux de la cloison de 1753 mentionnent de nombreux Blésois voiturant des vins (Arch. mun. d'Angers, CC 202. Journaux de la cloison de 1753).

71. Monique Merlet estime pour sa part qu'en 1761 la moitié du vin va à Nantes et l'autre moitié à Angers. En 1766, le rapport serait des 3/4 et de 1/4. Cependant, elle ne semble pas avoir effectué de calcul précis.

72. De plus, 1,98 % du vin est dirigé vers « Nantes et Angers », et 6,46 % a une destination inconnue.

73. Plus ou moins 5 000 pipes par an selon les époques, soit 10 000 busses de 230 litres. 8 000 busses seulement dans la dernière décennie de l'Ancien Régime d'après un mémoire de 1792 (ROUSSIER, Paul, *Notes historiques sur la rivière de Maine ou Mayenne et sa navigation*, Laval, Goupil, 1924, p. 164).

Layon vers le Maine, en raison des difficultés du commerce nantais liées à la guerre. Pourtant, le port de Nantes exporte en 1761 une grande quantité de vin d'amont : 7 433,5 tonneaux, contre 5 340,7 en 1753, et 4 010 en 1766 ; elle est supérieure à ce qui passe au bureau des Ponts-de-Cé. Peut-être les entrepôts nantais sont-ils encombrés de vins d'amont accumulés depuis le début de la guerre. Pour 15 années entre 1751 et 1776, la moyenne des exportations de vins d'amont est de 3 720 tonnes ; ces vins sont expédiés à 93 % vers la Flandre autrichienne (Belgique) et la Hollande. Les vins franchissant la frontière de Bretagne sont donc en grande partie exportés à l'étranger. À cela s'ajoute la consommation bretonne. D'après la supplique de 1785 du maire et des échevins de Tours, les vins de la Loire qui s'expédient en Bretagne n'excèdent pas 10 000 muids, soit environ 2 740 tonnes<sup>74</sup>.

### *Trafic du vin sur la Loire angevine et la Maine au XVIII<sup>e</sup> siècle*

Années	Bureaux du péage de la cloison d'Angers			Pour la Bretagne	Exportation de vins d'amont au départ de Nantes
	Ponts-de-Cé. Par terre et par eau	Ingrandes	La Pointe		
1753	9893 tonnes (1/2 vers Nantes, 1/3 Angers)	229,2 tonnes	811 tonnes (vers le Maine)	—	5 340,7 tonnes
1761 (guerre)	5 380 tonnes	380 tonnes	2698 tonnes	—	7 433,5 tonnes
1766	8 302 tonnes	85 tonnes	764 tonnes	—	4 010 tonnes
1751 à 1776	—	—	—	—	3 720 tonnes/an (moyenne)
1785	—	—	—	2 740 tonnes	—

Sources :

- Cloison : Arch. mun. d'Angers, CC 202 (1753), CC 30 (1761), 31 et 32 (1766). Étude par Monique Merlet pour 1761 et 1766. - MERLET, Monique, *Le péage...*, p. 122 et 127.
- Exportation de vin d'amont : - Archives dép. de Loire-Atlantique, C 716 (1749-1764), C 717 (1765-1779). Traités foraines.
- Envois en Bretagne, 1785 : MERLET, Monique, *Le péage...*, *op. cit.*, p. 131.

Ces chiffres sont cohérents avec les 4 104 tonneaux de vin du Saumurois dirigés vers Nantes signalés dans le *Tableau de la généralité de Tours*, sachant que des vins de Touraine et du Blésois accompagnent les vins

74. MERLET, Monique, *Le péage...*, *op. cit.*, p. 131. Supplique des maire et échevins de Tours de 1785. Il s'agit très vraisemblablement du vin destiné à la consommation de la province, sans comprendre les exportations vers le nord de l'Europe, mais ce n'est pas explicité. Monique Merlet considère qu'un muid correspond à un tonneau et fait 4 busse, mais le muid parfois utilisé pour le vin en vallée de la Loire, notamment dans les pancartes des péages, est le muid de Paris, de 274 litres, soit 1,2 busse.

d'Anjou. L'année 1753 paraît exceptionnelle. On peut donc estimer entre 5000 et 10000 tonnes le trafic sur la Loire et sur les ponts, à destination principalement de Nantes et du Maine. Pour déterminer précisément la part du transport par charrettes sur les ponts, provenant de la rive sud de la Loire (Saint-Jean-des-Mauvrets, Juigné, Mûrs-Érigné, etc.), de l'Aubance et peut-être d'une partie du Layon, il faudrait repérer les voituriers par terre parmi l'ensemble des voituriers se présentant au bureau des Ponts-de-Cé. Un ordre de grandeur de 2000 à 2500 tonnes me paraît vraisemblable.

Le vin occupe donc dans le trafic une place importante, mais inférieure habituellement à celles du blé, du sel et du bois. L'image communément répandue de la Loire « fleuve de vin<sup>75</sup> » s'appliquerait mieux à la Loire orléanaise et à la haute Loire, où le vin représente une part importante des chargements dirigés vers Paris<sup>76</sup>. Abel Poitrineau a étudié les comptes du péage de Myennes situé près de Cosne (Nièvre), pour 1733. Il relève 165000 hectolitres de vin (16500 tonnes) sur un trafic total qu'il estime entre 50000 et 100000 tonnes, soit entre 16 et 32 % du volume<sup>77</sup>. Une nouvelle étude détaillée de ce péage permettrait des comparaisons fructueuses entre les trafics sur la haute Loire et ceux sur la Loire angevine.

### **Au delà de l'Anjou, Nantes s'approvisionne aussi dans tout le bassin de la Loire – importance du bois**

Plaçons-nous maintenant du point de vue nantais. L'aire d'approvisionnement de Nantes est très large. 99 procès-verbaux concernent des bateaux chargés pour cette destination<sup>78</sup>, et dans 86 d'entre eux le lieu de chargement est indiqué. L'Anjou domine, envoyant beaucoup de blé à Nantes, comme cela a déjà été dit. Orléans vient en seconde position avec 17 chargements très variés (farines, blé, chanvre, vin, bois, armes, etc.)<sup>79</sup>, puis Tours en troisième position, avec 7 chargements (ocre, cuir, draperies, confitures, pruneaux, bois, draps). De la Vienne en amont de Chinon, et plus particulièrement de Châtellerauld (6) et de ses environs (Terné, Chitré),

75. Cette image tient peut-être en partie à l'attention portée à ce produit pour des raisons culturelles et commerciales. De plus, les liens historiques entre le vin et les transports par eau étant connus de longue date, la tentation est grande de surestimer la place du vin dans le commerce fluvial. Enfin, le trafic a été davantage étudié en haute Loire et Loire moyenne, où la place du vin est plus importante qu'en basse Loire.

76. Voir aussi les travaux de Françoise de Person sur le Blésois.

77. POITRINEAU, Abel, et autres, « Du volume, de la consistance et des variations conjoncturelles saisonnières du trafic sur la Loire à partir des péages et des papiers notariaux », dans *Quand l'Allier portait bateau : table ronde de l'Institut d'Études du Massif Central*, INSTITUT D'ÉTUDES DU MASSIF CENTRAL (éd.), Clermont-Ferrand, Faculté des Lettres et Sciences humaines, 1989, p. 42.

78. Dans deux cas seulement, des arrêts sont prévus sur le trajet, à Angers et au Marillais.

79. 11 chargements connus sur 17 partis d'Orléans, et presque tous destinés à Nantes : farine (1), blé et farine (1), froment (1), orge (1), farine et bois de chauffage (1), bois merain (1), sirop (1), vin (1), chanvre (1), meubles (1), poudre à canon (1), armes et fromages (1), couvertures, bonnets de laine, draps, vin du Levant, confiture (1).

viennent 8 chargements, dont 5 de froment à destination de Nantes (avec un ajout de coutellerie), et 3 de « pierre de moulages » (meules à grains) pour Angers et Chalonnes<sup>80</sup>. Trois chargements proviennent du Cher, transportant du bois de Vierzon (deux trains) et du fer de Saint-Aignan, avec un peu de vin. Ces chargements concordent avec les descriptions du temps<sup>81</sup>. Enfin, de la haute Loire et de l'Allier partent vers Nantes du bois, du charbon, du fer, et de la faïence<sup>82</sup>. Les quantités paraissent relativement limitées, car les bateaux chargés en ces pays de houille, de vin, de bois, de produits du Midi et du Lyonnais<sup>83</sup>, s'arrêtent majoritairement à Orléans ou prennent le canal de Briare vers Paris.

Dans les procès-verbaux, le bois est la seconde marchandise destinée à Nantes après le blé. Il représente 13 des 93 chargements connus, venant surtout de la haute Loire et de l'Allier, mais aussi de Tours, de Chinon, de la région du Mans, et de Vierzon sur le Cher. Il est soit chargé sur des bateaux, soit assemblé en « échargeaux » (radeaux). Les journaux de la cloison d'Angers font ressortir encore plus nettement l'importance du bois. En 1753, 9078 charretées de bois transitent par le bureau des Ponts-de-Cé, principalement à destination de Nantes. Si l'on prend comme repère la valeur d'une charretée de bois dans le Maine, cela correspond approxima-

---

80. D'après Creuzé-Latouche (1790) à Châtelleraud « les seuls objets d'exportation par la Vienne sont des eaux de vie de la Saintonge, quelques fruits secs du pays, des grains provenant des pays voisins, & des meules de meulières. Les objets d'importation sont du fer, du charbon de terre, de la résine, de l'ardoise, de la potterie, de la fayance, objets qui viennent du Berry, par le Cher, du Nivernois, de l'Orléanois & de l'Anjou par la Loire ». Il signale aussi l'importance de la coutellerie à Châtelleraud. Une partie des importations, notamment les faïences et poteries, sont réexpédiées en haut Poitou. On retrouve dans les procès-verbaux les grains et meules, mais pas les eaux-de-vie. Il est vrai que l'échantillon est réduit. De plus, Creuzé-Latouche signale un report des eaux-de-vie vers le transport routier. Par ailleurs, Geneviève Cerisier-Millet a étudié le commerce de Châtelleraud, en particulier à travers les *Affiches du Poitou* de 1776 à 1780. Ce journal publie une fois par mois le nombre de bateaux entrant au port ou en sortant, et leurs marchandises : les principales au départ de Châtelleraud sont le blé, l'eau-de-vie (pour Paris), les pierres de moulage et les pruneaux. Elle a aussi retrouvé ces marchandises dans des procès-verbaux d'avaries sur la Vienne (CREUZÉ-LATOUCHE, Jacques-Antoine, *Description topographique du district de Châtelleraud, département de la Vienne...*, Châtelleraud, P.J.B. Guimbert, 1790, p. 26 à 29. CERISIER-MILLET, Geneviève, *Les marinières de la Vienne et de la Loire aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : Châtelleraud port d'attache*, La Crèche, Geste, 2010, p. 140-153, et annexe 6 (avaries).

81. D'après un mémoire des entrepreneurs de la voiture du sel (après 1785), la navigation se fait jusqu'à Vierzon. « Il n'y a que les sels pour la fourniture des greniers du Berry qui remontent dans cette rivière, il en descend du mairain [du bois destiné aux tonneaux notamment] en assez grande quantité, des fer et de l'ocre pour Nantes » (Arch. nat., G 1/97).

82. Marchandises de la haute Loire et de l'Allier : Moulins : 1 train de bois, vers Nantes. Nevers : faïence 2 chargements (Nantes), bouteilles (Angers). Roanne : charbon de terre 1 (Nantes). Cosne : fer 1 (Nantes). Saint-Satur : terre jaune 1 (Nantes). Diou : échargeaux de bois 2, bois de marine en bateau 1 (Nantes).

83. POITRINEAU, Abel, « La Loire marchande, les trafics d'antan », dans VIGIER, Philippe (dir.), *Une histoire de la Loire*, Paris, Ramsay, 1986, p. 93.

tivement à 24058 tonnes<sup>84</sup>. À cela s'ajoutent 2872 tonnes de bois merrain destiné principalement à la fabrication de barriques, 2204 tonnes de tan, et 370 tonnes de lattes. Dans le même temps, 19841 tonnes de bois arrivent en onze mois à Angers, au bureau de la Haute Chaîne, en descendant la Maine (Annexe 6). Le bois, pourtant peu présent dans les dossiers de l'administration et de la Chambre de commerce de Nantes, apparaît ici comme la principale marchandise, en volume, transportée sur la Loire.

En 1761 et 1766, les quantités de bois déclarées s'effondrent à 4614 tonnes et 7460 tonnes. Le merrain reste important avec 3492 et 1156 tonnes<sup>85</sup> (Annexe 5). Le recul est moindre à la Haute Chaîne, mais le bois diminue quand même d'un tiers. Cette évolution tient peut-être en partie aux fluctuations des approvisionnements de la marine royale. D'après David Plouviez, la reconstruction de la flotte dans les années 1750 « exploite de façon inédite et unique au XVIII<sup>e</sup> siècle les provinces françaises ». Pendant cette période de « grand stress forestier », le bassin de la Loire est largement mis à contribution. Le mouvement s'interrompt brutalement vers 1760, avant de repartir par la suite<sup>86</sup>. Malgré le recul observé en 1761 et 1766, le bois reste une des principales marchandises transportées sur la Loire. Au bois transporté en radeaux et sur les bateaux, il faut ajouter celui dont ces derniers sont constitués. Le trafic descendant domine largement, d'où un marché important des bateaux d'occasion en basse Loire, et des démantèlements destinés à fournir des matériaux de construction, voire du bois de chauffage<sup>87</sup>.

### **De Nantes remontent du sel, du poisson, des marchandises du Midi et de plus en plus, des colonies**

Les marchandises remontant la Loire depuis Nantes sont très variées : sur les bateaux prennent place du sel, des poissons, des marchandises coloniales (sucre, café, bois tinctoriaux...), des produits du sud de la France (huile d'olive, savon), et des céréales lors de disettes. À la veille de la Révolution, ce sont plus de 13000 tonnes de sel qui sont embarquées à Nantes pour être livrées dans les divers greniers à sel du bassin de la Loire<sup>88</sup>. Et pourtant, le sel est nettement sous-représenté par les procès-verbaux (cf. ci-dessus). Les céréales, pour leur part, ne représentent que

84. En Mayenne et en Sarthe, une charretée de bois de chauffage fait respectivement 3,12 et 3,5 stères. Le poids du chêne et du hêtre est de 800 kg/stère. Donc 1 charretée pèse entre 2496 et 2800 kg dans le Maine. Moyenne de 2650 kg utilisée ici (Arch. mun. d'Angers, C 202. Journaux de la cloison d'Angers, 1753. CHARBONNIER, Pierre et POITRINEAU, Abel, *Les anciennes mesures locales du centre-Ouest : d'après les tables de conversion*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2001, p. 144 et 158).

85. MERLET, Monique, *Le péage...*, *op. cit.*, p. 172.

86. PLOUVIEZ, David, *La marine française et ses réseaux économiques au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Indes savantes, 2014, p. 185.

87. BROUARD, Emmanuel, « La navigation en Loire au XVIII<sup>e</sup> siècle... », art. cit., p. 38-39.

88. Arch. nat., G1/97. 1788. Comptes de l'entreprise de la voiture des sels, 2<sup>e</sup> année du bail de Mager.

4 chargements remontant sur 93. On est loin des 33 chargements de grains descendant vers Nantes. Sur ces 4 chargements, 3 correspondent à des années de disette dans le val de Loire : 1751, 1753 et 1770 ; ces années-là, Nantes importe de l'étranger de grandes quantités de blé<sup>89</sup>.

Si le sel et les céréales représentent des chargements homogènes, d'autres marchandises sont associées pour former des ensembles très hétéroclites : un même bateau peut transporter sucre, café, poisson, huiles, savon, riz, citrons, indigo et peaux tannées. Un tableau (Annexe 2) recense les apparitions, dans les procès-verbaux, des produits remontant de Nantes, ainsi que les cas où ils représentent tout le chargement ou presque (au moins 95 % du volume). Le sucre domine parmi ces marchandises remontantes : sur 92 bateaux chargés à Nantes, 43 portent du sucre, (46,7 % des bateaux chargés à Nantes, ou 32,8 % du total des bateaux remontant). Le sucre représente la seule marchandise, ou au moins les 9/10<sup>e</sup> du chargement, dans 17 cas et dans 26 autres, il est associé à d'autres produits. Il constitue probablement de 25 à 30 % du total des marchandises remontant de Nantes selon ces procès-verbaux. Cette part est très importante, même s'il faut garder à l'esprit que le sel est sous-représenté. On recense aussi de grandes quantités de poissons (27 occurrences, dont 5 chargements complets), du café (14 occurrences), de l'huile (13), du bois des Indes (8), du cacao (5). Les quantités sont très variables selon les produits. Ainsi, le café ne représente généralement que quelques balles, barils ou barriques.

Le sucre occupe au XVIII<sup>e</sup> siècle une place croissante dans le trafic sur la Loire en direction de l'amont. Nantes est alors un des principaux ports français pour le commerce avec les Antilles<sup>90</sup>. Le sucre brut, importé en grandes quantités, est majoritairement réexporté par la mer mais il est aussi diffusé dans le val de Loire où s'affirme une industrie sucrière. Des raffineries s'implantent à Nantes, puis à Angers, Saumur et surtout à Orléans où sont produits les deux tiers du sucre raffiné du royaume, principalement pour alimenter Paris<sup>91</sup>. Les raffineries orléanaises passent de 3 en 1698 à 14 en 1775 et 23 en 1785<sup>92</sup>. Elles utilisent comme matières premières des

---

89. Respectivement 9934 tonnes de céréales, 11620 tonnes (dont 4076 remontent la Loire) et 40707 tonnes. Ce sont des années exceptionnelles, car les deux tiers du temps, entre 1751 et 1776, les importations de l'étranger sont nulles ou inférieures à 1000 tonnes (Archives dép. de Loire-Atlantique, C 716 et C 717).

90. PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, Olivier, *Les négociants maritimes français XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1997, p. 120.

91. Plusieurs travaux vont permettre de mieux connaître la place du sucre dans le commerce et l'économie du bassin de la Loire. Maud Villeret a soutenu en novembre 2015 à Nantes une thèse en histoire intitulée *Le goût de l'or blanc. Transformation et diffusion du sucre dans la vallée ligérienne au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Gaëlle Caillet prépare à Paris 1 une thèse en archéologie, ayant pour titre provisoire *Archéologie du sucre de canne : les raffineries de sucre du Val de Loire, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*.

92. DION, Roger, « Orléans et l'ancienne navigation de la Loire », *Annales de Géographie*, tome 47, n° 266, 1938, p. 142-143.

sucres bruts et terrés<sup>93</sup> acheminés depuis Nantes par la Loire. L'essor de ces établissements entraîne donc celui du transport du sucre.

D'après diverses sources (tableau suivant), les raffineurs orléanais produisent dans les années 1770 entre 6 et 8 millions de livres de sucre blanc (3 400 tonnes), 11 millions en 1785 (5 500 tonnes), 13 ou 16 millions en 1790 (6 370 ou 7 840 tonnes). Il est possible d'estimer les matières premières remontant la Loire en se basant sur la production finale de sucre raffiné à Orléans<sup>94</sup>. D'après de nombreux mémoires du XVIII<sup>e</sup> siècle, il faut 225 livres de sucre brut pour produire 100 livres de sucre raffiné. D'autres mémoires indiquent une proportion de 150 livres de sucre terré pour faire 100 livres de sucre raffiné<sup>95</sup>. Concrètement, on utilise souvent un mélange de sucre brut et de sucre terré, dans des proportions variables selon les auteurs, les circonstances et les entreprises, mais avec une majorité de sucres bruts ou « moscouades<sup>96</sup> ». Un rapport de 170 livres de matières premières (sucre brut et terré) pour 100 livres de sucre raffiné paraît une bonne approximation. En l'appliquant aux données dont on dispose sur la production orléanaise, on arrive à une importation de 5 780 tonnes de matière première par an environ dans les années 1770, et de 10 000 à 13 000 tonnes à la fin de l'Ancien régime. On sait aussi, grâce aux comptes annuels d'un receveur des traites à Ingrandes, qu'il remonte un peu moins de 2 000 tonnes de sucre par an pendant le premier quart du siècle<sup>97</sup>. Enfin, d'après les journaux du péage de la cloison d'Angers, il passe environ 4 043 tonnes de sucre en

93. Le sucre terré est un sucre sommairement préparé au regard du sucre « raffiné », mais suffisamment en tout cas pour être consommé tel quel. Il entre aussi dans la fabrication du sucre raffiné. Le terrage du sucre permet aux colons des Îles de transformer une partie de leurs sucres bruts, à défaut de pouvoir établir de nouvelles raffineries, l'État s'y opposant afin de préserver les intérêts des raffineurs de métropole.

94. J'ai déjà abordé ce point dans un article récent. Des recherches effectuées depuis m'ont conduit à réévaluer le rapport entre matières premières et sucres raffinés de 200 pour 100 à 170 pour 100. BROUARD, Emmanuel et GODELAINE, Florent, « La Loire fleuve "sucré"... », art. cit., p. 92-93.

95. Arch. dép. de Loire-Atlantique, C 730. *Ibid.*, C 733. *Ibid.*, C 700.

96. Ainsi, un état général des raffineries de 1795-1796 évalue la consommation annuelle de 24 raffineries « en pleine activité » à 18 550 000 livres de sucre brut, et 3 385 000 livres de sucre terré, soit au total 10 750 tonnes. L'inspecteur des manufactures Tribert écrit en 1790, qu'« en général on emploie [...] 150 livres de sucre brut et 50 livres de sucre terré pour obtenir 125 livres de sucre raffiné ». Enfin, un mémoire des raffineurs d'Orléans, vers 1787, indique une proportion de 100 livres de sucre brut et 83 livres de sucre terré pour produire 100 livres de sucre raffiné (Arch. nat., F12/1502. s.d.) (1795-1796 d'après Gaëlle Caillet). *Ibid.*, F12/562. Mémoire de Tribert, inspecteur des manufactures, vers 1790. *Ibid.*, F12/1639A. Mémoire des entrepreneurs des manufactures de sucre, s.d. (1787 d'après Gaëlle Caillet).

97. 1 972 tonnes de sucre brut et terré en 1711, puis en moyenne 1 849 tonnes par an de 1717 à 1726 d'après les comptes rendus de Jean Chesnard, receveur des droits au bureau d'Ingrandes. Une partie des droits d'entrée dans les « 5 grosses fermes » est reversée aux fermiers du « Domaine d'occident ». Cette ferme a été maintenue après la suppression de la compagnie des Indes en 1674. Les rapports annuels paraissent liés à ce partage des recettes. Loïc Robin a étudié les comptes des années 1717-1726 (Archives dép. de Loire-Atlantique, C 855. ROBIN, Loïc, *Le trafic fluvial en Loire...*, op. cit., p. 57-62).

### Évaluations des quantités de sucre remontant la Loire au XVIII<sup>e</sup> siècle

	<b>Production de sucre rafiné à Orléans</b> Millions de livres, ou tonnes	<b>Importation de sucres bruts et terrés à Orléans</b> < déduction à partir du sucre raffiné, ou données directes >	<b>Sucres passant au bureau d'Ingrandes</b>
1697		624,6 tonnes	
1711			1 972 tonnes
1714		1 995 tonnes (+Angers 342 tonnes, Saumur 342)	
1717 à 1726			1 849 tonnes /an
1744		2 450 tonnes	
1753			4 043 tonnes
1761 (guerre)			240 tonnes [Guerre]
1766			4 136 tonnes
1770	40 000 à 50 000 quintaux (2 205 tonnes)	3 748 tonnes	
Années 1770	6 ou 8 millions (3 400 tonnes)	5 780 tonnes	
1785	11 millions (5 390 tonnes)	9 163 tonnes	
Vers 1787	9,5 millions (4 655 tonnes). Capacité de 12,5 millions	7 913 tonnes	
Fin Ancien Régime		10 750 tonnes (18 550 000 livres brut, 3 385 000 terré)	
1790	13 millions (6 370 tonnes)	10 192 tonnes (7 644 brut, 2 548 terré)	
1790	7 000 ou 7 840 tonnes	11 900 ou 13 328 tonnes	

Sources :

- 1697-1698 : Arch. dép. de Loire-Atlantique, C 802. État des sucres moscouades que des raffineurs d'Orléans ont fait entrer en France.
- 1714 : *Ibid.*, C 730. Consommation de diverses raffineries. Une barrique pèse alors 450 livres. Angers : 1 400 à 1 700 barriques. Saumur : 1 400 à 1 700. Orléans : 8 200 à 9 900. Nantes : 3 100 à 3 600. Orléans représente déjà 60 % du total, et 74 % en amont de Nantes.
- 1711, 1717 à 1726 : *Ibid.*, C 855. ROBIN, Loïc, *Le trafic fluvial en Loire au XVIII<sup>e</sup> siècle en amont de Nantes, d'après les sources nantaises*, mémoire de maîtrise, Nantes, 1983, p. 57-62.
- 1744 : SAVARY DES BRUSLONS, *Dictionnaire universel de commerce* [...]. Tome 1. Partie II, Genève, héritiers Cramer et frères Philibert, 1744, p. 157.
- 1753, 1761, 1766 : Arch. mun. d'Angers, CC 202 (1753), CC 30 (1761), 31 et 32 (1766). MERLET, Monique, *Le péage...*, *op. cit.*, p. 154.
- 1770 et 1785 : « Le commerce et l'industrie à Orléans en l'an XIII (1805) », *Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce d'Orléans et du département du Loiret*, n° 1, 1898.
- Années 1770 : DION, Roger, « Orléans et l'ancienne navigation de la Loire », *Annales de Géographie*, tome 47, n° 266, 1938, p. 128-154.
- Fin Ancien régime : Arch. nat., F12/1502. S.D. (1795-1796). Évaluation rétrospective.
- 1787 : *Ibid.*, F12/1639A. Mémoire des raffineurs d'Orléans, s.d., vers 1787.
- 1790 : *Ibid.*, F12/562. Mémoire de Tribert (6 370 tonnes). - Arch. dép. du Loiret, microfilm 1 Mi 1056 R1. Chambre de commerce d'Orléans, délibération du 15/4/1813 et mémoire du 20/5/1814 (7 000 ou 7 840 tonnes produites par 30 manufactures). Documents transmis par Gaëlle Caillet.

1753<sup>98</sup> et 4 136 tonnes en 1766. De plus, il faut ajouter à la consommation des raffineries d'Orléans, un peu de sucre brut ou terré destiné à celles d'Angers, Saumur et Tours, et peut-être quelques envois de sucre raffiné depuis ces villes vers Orléans et vers Paris<sup>99</sup>. Une tendance émerge de ces données : les quantités de sucre remontant la Loire font plus que doubler en 40 ans, et quadrupler en 70 ans.

Le transport de sucre sur la Loire est très dépendant de la liberté de navigation sur mer. Il passe 17 fois moins de sucre et 6 fois moins de café en 1761, pendant la guerre de Sept Ans, qu'en 1766<sup>100</sup>. Par ailleurs, un mémoire attribué au raffineur orléanais Ravot (1772) explique que pendant la guerre de Sept ans, « nous avons été obligés d'avoir recours à Bordeaux qui était presque le seul port où il [le sucre] est arrivé ». Le transport par route a entraîné un énorme surcoût<sup>101</sup>. Un autre mémoire, de 1701, signale des transports par voie de terre depuis Rouen et La Rochelle vers le bassin de la Loire afin d'éviter la douane d'Ingrandes<sup>102</sup>. Le phénomène paraît cependant limité, et grossi dans le mémoire afin de dénoncer les droits de douane. En sens inverse, Orléans renvoie à Nantes les sirops, résidus des opérations de raffinage, qui sont expédiés en Europe du Nord « pour y être employé à la fabrication du tabac, ou converti en liqueur spiritueuse

---

98. Arch. mun. d'Angers, CC 202. Journaux du bureau d'Ingrandes, 1753. 2 106 tonnes de sucres sont recensées isolément. Les 1 937 tonnes restantes correspondent à une évaluation des parts respectives du sucre et d'autres produits (café, riz, bois de teinture...) qui sont évalués en bloc dans les journaux.

99. Ces diverses évaluations ne donnent évidemment qu'un ordre de grandeur à affiner. Les chiffres correspondent au poids net en sucre. Pour obtenir le poids brut des barriques, il faudrait prendre aussi en compte la tare, c'est-à-dire la part du poids des barriques dans le poids total brut. La tare est officiellement de 16 ou 17 % en France pour le sucre brut, mais le taux est nettement plus faible en réalité (peut-être 10 %), en partie à cause de la forte augmentation de la taille des barriques de sucre au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle : elles passent d'environ 400 kg à 1 650 kg net. Un droit de sortie étant perçu sur chaque barrique partant des Îles, les colons tendent à augmenter le poids des barriques de manière à réduire l'impact de cet impôt. Le poids officiel des barriques de sucre est plusieurs fois réévalué pour tenir compte de cette évolution. La part des « futailles » dans le poids brut total diminue à mesure que le volume augmente.

100. 231 872 livres de café en 1761, 1 490 775 livres en 1766. De même, la morue sèche passe à la faveur de la paix de 4 à 16 millions d'unités. MERLET, Monique, *Le péage... op. cit.*, p. 154 (sucre), 182 (café) et 192 (tabac).

101. En temps de paix, « Nous tirons presque toutes les matières de Nantes par la Loire ». Le transport par route depuis Bordeaux a atteint pendant la guerre le prix de 120 livres t. le « millier » de livre (poids), contre 10 livres t. par la Loire (Archives dép. du Loiret, 11J 239. Mémoire sur l'art et le commerce du raffineur, 1772).

102. Les « peuples de Bretagne [...] sont obligés de tirer les marchandises étrangères, et autres qui leur sont nécessaires, de Rouen, et de La Rochelle, en les faisant voiturer par terre une partie du chemin [...] La Rochelle fournit Tours de Sucre par terre au préjudice de Nantes par eau en évitant le bureau d'Ingrande ; & Rouen fournit toute la Loire jusqu'à Angers même, qui n'est qu'à 18 lieues de Nantes » (Arch. dép. de Loire-Atlantique, C 700. 1/6/1701. Griefs du commerce de la Bretagne et de Nantes en particulier, par rapport à la régie des fermes).

ou pour entrer dans la confection du pain d'épice<sup>103</sup> » (Chambre de commerce d'Orléans, 1814). Les quantités transportées sur la Loire ne sont pas négligeables. D'après un mémoire de 1761, 225 livres de sucre brut donnent au final, après plusieurs raffinages, 65 livres de sirop<sup>104</sup>, d'où on peut déduire qu'environ 2000 tonnes de sirop descendent la Loire chaque année d'Orléans à Nantes à la fin de l'Ancien régime<sup>105</sup>. S'ajoutent les petites quantités de sirops produits à Saumur et Angers.

### **Estimation du trafic au milieu du siècle à partir des journaux de la cloison d'Angers**

Il est temps de risquer une estimation globale du trafic, en prenant appui sur les journaux de la cloison d'Angers de 1753 et sur les données recueillies par Monique Merlet pour 1761 et 1766. Le tableau présente un résumé pour les principaux produits (Annexes 5 et 6).

En 1753, l'ensemble du trafic mesuré au bureau d'Ingrandes atteint 16220 tonnes. À cela s'ajoutent 10000 tonnes de sel, ainsi que les produits pour lesquels je n'ai pu trouver de correspondance (« cents » de harengs, « fournitures » de cercles de tonneaux, etc.) et qui pèsent probablement quelques centaines de tonnes. Le sel représente donc plus du tiers du trafic remontant. Arrivent ensuite les céréales, avec 4076 tonnes, sachant que cette année 1753 est exceptionnelle. Les autres marchandises importantes sont le sucre (2106 tonnes mesuré isolément), les « drogueries » (502 tonnes), et une catégorie regroupant majoritairement du sucre, combiné à d'autres produits : thé, café, indigo, savon, etc. (2749,6 tonnes); en regroupant parfois « alun et riz », « sucre et bois d'inde », ou « sucre et café », les préposés du bureau d'Ingrandes n'ont pas facilité l'analyse par produit. Émergent aussi la chaux (1722 tonnes, vers l'aval), le bois sous toutes ses formes (1507 tonnes), le poisson (1084 tonnes, principalement de la morue), la résine (1181 tonnes). Le vin vient loin derrière avec 228 tonnes, après la laine (302,6 tonnes). Les journaux du bureau d'Ingrandes n'indiquent pas les destinations des produits, mais on peut au moins déterminer le sens de circulation d'après leur nature. La plupart des marchandises déclarées remontent la Loire en venant de Nantes. Quelques unes proviennent de la zone entre les Ponts-de-Cé, Angers et Ingrandes et sont envoyées vers Nantes, cependant elles

---

103. La conversion des sirops en eau-de-vie est prohibée par la déclaration royale du 24 janvier 1713, afin de préserver le commerce des eaux-de-vie de vins (Arch. dép. du Loiret, 1 Mi 1056 R1. Mémoire du 20/5/1814 adressé au ministre des affaires étrangères).

104. ANONYME, « Mémoire sur le rétablissement des Raffineries de Nantes », *Journal de Commerce*, octobre 1761, p. 94-108.

105. Un mémoire rédigé vers 1787 indique pour Orléans une capacité de production de 12,5 millions de livres de sucre (poids) et 5 millions de sirop. En utilisant cette proportion, on arrive aussi à 2000 tonnes de sirop à peu près à la fin de l'Ancien Régime (Arch. nat., F12/1639A. Mémoire des entrepreneurs des manufactures de sucre raffiné d'Orléans adressé à Monsieur).

**Tonnages des marchandises passant aux 3 principaux bureaux  
du péage de la cloison d'Angers**

Bureaux de la cloison :	1753			1761			1766		
	Ingrandes	Ponts-de Cé	Haute chaîne	Ingrandes	Ponts de Cé	Haute chaîne	Ingrandes	Ponts de Cé	Haute chaîne
Céréales	4076,5	1212,9	82,1	165,8	1 8247,1	104	255,9	25 720,33	220,7
Fèves		1 155			673,3			3072,3	
Sel (évaluation)	10 000			11 000			11 500		
Tuffeaux (a) // carreaux, pierres des Rairies (b)		11 625 (a)	3056 (b)		10 100 (a)	683,9 (b)		10 400 (a)	2 322 (b)
Ardoise		2251			2054,1			2580,6	
tous bois, merrain, osiers, tan	1 509,1	30061	19941	630,4	9 612,8	12 808,4	850,5	9 305,4	14 168,6
textiles / mercerie	17,5	1 320		46,2	828,5		16,6	1 034,7	
fer et acier	3,2	1 701,2	434,7	0,8	1 004,7	470	0,8	2 235,3	310,9
Chaux	1 721,9	0		1 671,5	0		3 181		
Sucre, drogues, épicerie	5 444,46			1 486,2			7 995,67	21,8	
autre et non évalué	3 718,14	3 440,7	1 555,3	4 664,2	3 787,7	1 308,3	4 897,53	7 547,37	1 307,1
Vin (dont hypothèse par voie de terre)	229,2	9 893 (2500 terre)		381,8	5 428 (2000 terre)	53,6	381,8	8 375,2 (2500 terre)	11,7
<b>TOTAL</b>	<b>26 720</b>	<b>62 659,8</b>	<b>24 987</b>	<b>20 046,9</b>	<b>51 736,2</b>	<b>15 656,4</b>	<b>29 079,8</b>	<b>70 293</b>	<b>18 717,3</b>

Sources : Arch. mun. d'Angers, CC 202 (1753), CC 30 (1761), 31 et 32 (1766) ; MERLET, Monique, *Le péage...*, *op. cit.*, pour le dépouillement des journaux de 1761 et 1766. Simple évaluation pour le sel.

représentent un faible volume au regard de l'ensemble du trafic : il s'agit principalement de chaux, de bois et de vin.

Passons maintenant au bureau des Ponts-de-Cé. Ici, la plupart des marchandises taxées descendent la Loire, sauf celles qui franchissent le pont (bétail<sup>106</sup> et vin), ou qui sont chargées dans la zone entre les Ponts-de-Cé, Angers et Ingrandes (principalement des ardoises envoyées vers Tours, Orléans et Paris). Le volume global est beaucoup plus important qu'à Ingrandes et représente 62 159,8 tonnes. Le bois émerge fortement, avec 24 058 tonnes (38,7 %), auxquelles s'ajoutent 2 872 tonnes de merrain pour les barriques. Viennent ensuite le tuffeau (11 625 tonnes) et le vin (9 893 tonnes en poids net, sans les barriques). Une grande part du vin, pro-

106. Je n'ai pas intégré dans les divers tableaux le bétail franchissant les ponts. Les bovins sont envoyés en Normandie, dans le Maine et au nord d'Angers dans des paroisses en bord de rivières disposant de prairies naturelles. Pour information, en 1753, il passe sur les ponts de Cé, pour le commerce, 12 861 moutons, 4 448 vaches, 2 117 boeufs, 34 chevaux (destinés à la vente), et 23 mules. On voit aussi passer aux Ponts-de-Cé des charges de « mitraille », ou vieux cuivre, destiné à Villedieu-les-Poêles en Normandie.

bablement autour de 2500 tonnes, passe sur les ponts de Cé pour gagner Angers et le Maine. Le vin angevin, en « busses », représente 60,7 % du total, et celui d'amont, en « poinçons », 39,3 %. Loin derrière, on trouve l'ardoise (2251,5 tonnes, dont une grande partie dirigée vers l'amont), les tissus et merceries (1 320 tonnes), le froment (1 147 tonnes), les fèves (1 155 tonnes).

Le bureau de la Haute Chaîne, à la limite nord d'Angers sur la Maine, voit aussi passer des quantités impressionnantes de bois : 19940,8 tonnes de bois à brûler, de bois d'ouvrage, et secondairement de merrain. Ce bois représente 81 % du total, principalement à destination de Nantes (Annexe 6)<sup>107</sup>. À cela s'ajoutent des carreaux, briques et pierres venant certainement du village des Rairies, près du Loir (3056 tonnes, à destination de Nantes), du fer (434,7 tonnes) et de la farine (310,9 tonnes). Le trafic sur la Maine est massivement descendant. Les marchandises venant de l'aval, telles le vin, ne sont pas déclarées ici car elles l'ont déjà été aux autres bureaux (ceux des Ponts-de-Cé et de La Pointe en particulier) ; elles représentent certainement des masses bien inférieures à celles du bois. Au total, 9474,5 tonnes sont déclarées pour Nantes à la Haute Chaîne, mais en tenant compte des absences de déclarations, il est probable que parmi les marchandises descendantes, 15 000 à 20 000 tonnes (sur 24687) traversent Angers pour être dirigées vers Nantes.

Enfin, à Bouchemaine, on ne dispose d'informations que de janvier à septembre inclus (Annexe 6). Le trafic est seulement de 4069,1 tonnes : du bois destiné à Angers (2453,9 tonnes), et du vin envoyé dans le Maine, principalement.

Le trafic sur la Loire, tel qu'il se dessine en 1753, est pour les trois quarts descendant. Une partie des bateaux sont « déchirés » à Nantes. D'autres remontent la Loire, mais souvent à vide ou avec des charges limitées. Le déséquilibre du trafic a un effet sur la résidence des voituriers. En Anjou, en Touraine et en Orléanais, les marchands font appel de préférence à des voituriers qu'ils connaissent, et qui habitent à proximité : dans les procès-verbaux, l'origine géographique des voituriers recoupe généralement celle des marchandises<sup>108</sup>. La situation est différente à Nantes, car les voituriers

---

107. Un tiers est déclaré pour Nantes, mais la part de cette ville est probablement bien plus grande en réalité, car dans les trois quarts des cas les destinations des marchandises ne sont pas indiquées.

108. La résidence des voituriers est connue dans 261 procès-verbaux sur 263. Deux grandes villes dominent : Orléans (46 voituriers) et Tours (39). Viennent ensuite Saumur (18), Angers (16), Châtellerauld (15), Saint-Clément-des-Levées (14), Nantes (9), Les Ponts-de-Cé, Blois et Chinon (8 chacun). 101 sur 261 sont Angevins. La résidence des simples marins constituant les équipages à la remontée est aussi plus aléatoire qu'à la descente. Les marins sont en général gagés par voyage, et ils peuvent changer d'employeur à leur arrivée, ce qui arrive particulièrement à Nantes où les voituriers peuvent attendre longtemps avant de trouver de nouvelles marchandises. Des relations personnelles de confiance interviennent sûrement dans de nombreux cas, mais le mouvement sur la Loire entraîne aussi des relations plus ponctuelles et circonstancielles entre voituriers et marins. *Ibid.*, ? 1 ET E 12. Chambre de commerce de Nantes. Lettre du 30 juillet 1807. « Il est notoire dans notre ville que les compagnons de bateaux sont à gage pour le voyage ; qu'ils

nantais jouent un rôle très secondaire dans les transports vers l'amont (89 Nantais sur 1 431 passages à Ingrandes en 1753, soit 6,2 %) <sup>109</sup>. Ils sont concurrencés rudement par les nombreux voituriers de Saumur, Tours ou Orléans, qui une fois arrivés à Nantes, cherchent des chargements pour ne pas remonter à vide. Les Nantais ont aussi moins de chances, une fois arrivés à l'issue d'un voyage vers l'amont, de trouver des marchandises pour redescendre.

Les marchandises traditionnelles dominent : sel, bois, pierres, vin, poisson. En provenance de l'aval viennent en outre de nouvelles productions, dominées par le sucre, associé à d'autres produits coloniaux (indigo, café) ou méridionaux (savon, huile d'olive). Dans ces journaux, comme dans les procès-verbaux, Nantes est le cœur du trafic. L'essentiel de ce qui passe au bureau d'Ingrandes en vient. Aux Ponts-de-Cé, Nantes représente 70 % des destinations en masse (43 536 tonnes), et la catégorie imprécise « Angers et Nantes » 3 % (1 851,6 tonnes) <sup>110</sup>. Au total, l'ensemble du trafic avec Nantes représente donc, en additionnant la remontée et la descente, et en tenant compte de la Haute Chaîne, environ 86 000 à 90 000 tonnes.

Quelles évolutions apparaissent en 1761 et 1766, à travers les données relevées par Monique Merlet ? En 1761, le trafic à Ingrandes diminue fortement, en raison à la fois d'un effondrement du sucre et autres « épicerie », n'arrivant plus à Nantes à cause de la guerre, et d'un retour à la normale pour le commerce des céréales, par rapport à 1753 (114 tonnes au lieu de 4 076 tonnes) <sup>111</sup>. Aux Ponts-de-Cé, la quantité de bois baisse fortement, mais dans le même temps la part des céréales augmente (17 670 tonnes au lieu de 1 146). À la Haute Chaîne, le bois diminue aussi, d'un tiers (19 941 à 12 940 tonnes).

En 1766, la masse des marchandises passant à Ingrandes, en intégrant le sel, dépasse celle de 1753 et atteint 29 080 tonnes. La hausse est en grande partie due à celle de la chaux dirigée vers l'aval (3 181 tonnes au lieu de 1 700 environ), ainsi qu'aux « drogueries » et au sucre. Le trafic aux Ponts-de-Cé augmente également, et atteint 70 293 tonnes, dont 24 745,5 tonnes de froment (35,2 %). Le bois et le vin conservent une part importante.



La Loire a une grande importance pour le commerce et l'économie des régions traversées ; elle favorise les échanges et le développement de pro-

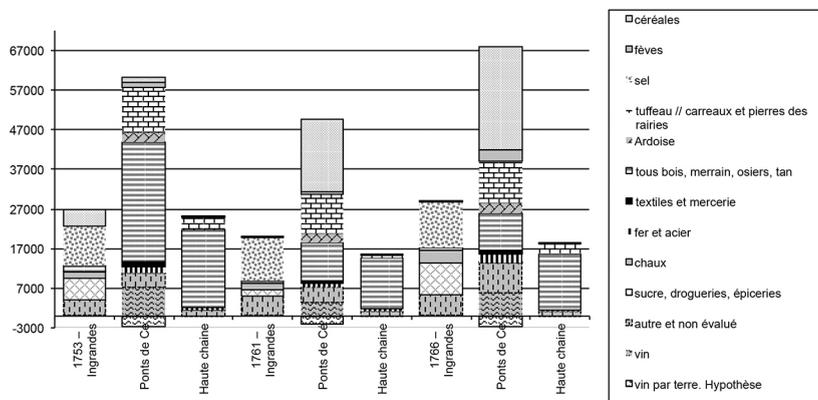
se gagent ailleurs ou retournent dans leur pays aussitôt qu'il est fini ; que les maîtres n'en gagent d'autres qu'au moment du départ. »

109. Cela s'observe aussi dans les procès-verbaux : seuls 9 voituriers sur 95 remontant de Nantes sont nantais. Au total, 10 voituriers nantais apparaissent sur 263 procès-verbaux. Le dixième revient d'Orléans.

110. Des marchandises sont parfois déclarées pour « Angers et Nantes », sans distinction.

111. J'ai dû remplacer les chiffres avancés pour le poisson par Monique Merlet, par une évaluation de 1 100 tonnes tirée des journaux de 1753. Monique Merlet fournit pour les morues des données en livres, qui paraissent incohérentes. Elle s'est apparemment embrouillée dans son mode de calcul, tout en ne donnant pas le détail des données de base. Il faudrait refaire l'analyse à partir des journaux de la cloison.

**Figure 5 – Marchandises déclarées aux 3 principaux bureaux de la cloison d'Angers. 1753, 1761, 1766.**



Sources : Arch. mun. d'Angers, CC 202 (1753), CC 30 (1761), 31 et 32 (1766) ; MERLET, Monique, *Le péage...*, *op. cit.*, pour le dépouillement des journaux de 1761 et 1766.

ductions commerciales. Les villes de Nantes, Angers, Saumur et Orléans jouent le rôle de relais et d'entrepôts, essentiels en raison des ruptures de charges, de la lenteur du transport fluvial et de son irrégularité. Plusieurs marchandises dominent le trafic : le bois, le tuffeau, le blé, le sel, le vin, et de plus en plus, le sucre<sup>112</sup>. L'importance du transport du bois sur cette section de la Loire est une des surprises apparues lors de l'étude. Les mémoires de l'administration ou de la chambre de commerce de Nantes n'abordent qu'exceptionnellement le bois, le tuffeau et la cherrée<sup>113</sup>. On est bien mieux renseignés sur le blé, le vin, le sel ou le sucre, marchandises plus coûteuses, soumises à des taxes importantes, ou d'une importance stratégique pour l'alimentation. L'étude des journaux de la cloison permet de porter un regard différent sur l'importance respective de ces marchandises dans le trafic fluvial.

Des évolutions apparaissent sur le court terme comme sur le long terme. Elles sont difficiles à saisir en raison de l'éparpillement et du caractère lacunaire des sources. On observe de fortes fluctuations quant à l'importance relative du bois, du blé, et des produits coloniaux. Elles sont dues aux guerres, aux variations de l'offre et de la demande, enfin à des décisions politiques. À l'opposé, le commerce du sel et du tuffeau paraît beaucoup

112. Dans une étape ultérieure, il sera intéressant d'étudier ces marchandises du point de vue de leur valeur, sachant qu'un tonneau de vin ou de blé vaut bien plus que le même poids en tuffeau ou en bois.

113. Résidus de cendres de lessives utilisés comme engrais dans les régions d'Ancenis et Ingrandes.

plus régulier. Sur le long terme, l'essor des marchandises coloniales, en particulier du sucre, apparaît clairement.

Nantes occupe une place centrale dans ces échanges. Ce port entretient des relations privilégiées avec Orléans à la « remontée », et avec l'Anjou à la « descente », mais plus largement, son influence s'étend loin en amont dans le bassin de la Loire. Il fournit le sel, les marchandises coloniales et celles du Midi, tout en drainant vers la Bretagne et vers la mer, les produits agricoles, les matières premières et les produits manufacturés. Inversement, si on déplace le regard, le trafic fluvial est très important pour le port de Nantes. Son rôle d'interface entre l'océan et un immense arrière-pays est son principal atout et fait toute la différence avec les ports de Saint-Malo ou de Lorient. Le rapprochement est éclairant, entre les 63 000 à 90 000 tonnes que représentent les échanges de Nantes avec la Loire « amont », dans les années 1753, 1761 et 1766, et les 100 000 à 150 000 tonneaux auxquels Paul Jeulin estime le trafic maritime de Nantes au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>114</sup>. Au siècle suivant, Nantes doit faire face à l'évolution de son rôle d'interface, provoquée par la décadence de la marine de Loire et par l'essor du chemin de fer.

---

114. On ne peut cependant comparer directement une tonne, unité de masse, et un tonneau, pouvant correspondre aussi bien à une masse qu'à un volume. L'intérêt est dans l'ordre de grandeur. En 1753, les échanges entre Nantes et l'amont, à la descente et à la remontée, représentent autour de 85 000 à 90 000 tonnes en additionnant les données des principaux bureaux de la cloison et une estimation pour le sel. On passe probablement autour de 63 000 et 86 000 tonnes en 1761 et 1766. Paul Jeulin évalue le trafic du port maritime entre 100 000 et 150 000 tonneaux pour la période 1748-1753, et il cite le chiffre de 158 546 tonneaux donné par Expilly en 1764 (JEULIN, Paul, *L'évolution du port de Nantes, organisation et trafic depuis les origines*, Paris, Presses universitaires de France, 1929, p. 229).

**Annexe 1 – Marchandises à destination de Nantes  
dans les procès-verbaux d'avarie et de retards**

<b>Chargements</b>	<b>Villes</b>	<b>Marchandises</b>
	<b>Anjou (36)</b>	<b>41,8 %</b>
1	Champtoceaux	Vin
2	Chalonnnes	Charbon
4	Angers, Ponts-de-Cé	Ardoise 3, divers 1 (lin, bouteilles, bougies, cordes)
1	La Bohalle	Fèves
1	Beaufort (Ménitré)	Seigle
1	Juigné-sur-Loire	Vin
<b>26</b>	<b>Saumur (12) et Saumurois, des Rosiers (4) à Chouzé</b>	<b>(30,2 %)</b> Froment et seigle (17 vin (2) fèves (3) avoine (1) tuffeau (1) charbon (1), épiceries (1)
	<b>Touraine - Orléanais (27)</b>	<b>31,4 %</b>
1	Chapelle-sur-Loire	Froment et seigle
<b>7</b>	Tours	Bois (1 en bateau) terre jaune (1) draps (2) divers 2 (cuir, toiles, étoffes, pois, confitures, pruneaux) inconnu (1)
3	Blois	Blé (1), farine (1), vin (1)
1	Amboise	Farine
<b>15</b>	<b>Orléans (16,8 %)</b>	Varié et composite : sirop, poudre à canons, chanvre, lin, vin (2), farine (3), verres (1), fromages, armes, draperies, bonnets, papier...
	<b>Sur le Cher (4)</b>	<b>4,7 %</b>
3	Vierzon (sur le Cher)	Bois (échargeaux ou radeaux)
1	Saint-Aignan (sur le Cher)	Fer et vins
	<b>Sur la Vienne (9)</b>	<b>10,5 %</b>
2	Chinon	Bois en bateaux, froment
<b>6</b>	Châtellerault	Blé, avec un peu de coutellerie pour compléter
1	Port-de-piles	Blé
	<b>Haute Loire et Allier (8)</b>	<b>9,3 %</b>
1	Cosne	Fer
2	Diou	Bois (1 en bateau, 1 en échargeaux)
1	Roanne	Charbon
1	Saint-Satur (près Cosne)	Terre jaune
1	Moulin	Bois (échargeaux ou train de bois)
2	Nevers	Fayence
	<b>Autre</b>	<b>2,3 %</b>
1	Avenièrès, près Laval	Bois (échargeaux)
1	Sougé-sur-Braye (affluent de la Sarthe)	Bois (échargeaux)

99 chargements destinés à Nantes, sur 124 descendants à la destination connue. Sur ces 99, 86 sont d'origine connue.

Sources : Arch. dép. de Maine-et-Loire, sous-série 5E. Actes notariés. Procès-verbaux d'avaries, naufrages et retards de livraison.

**Annexe 2 – Marchandises au départ de Nantes dans les procès-verbaux d'avaries et de retards**

<p><b>Marchandises coloniales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sucre : 43, dont 13 cargaisons</li> <li>- cacao : 5</li> <li>- café : 14</li> <li>- indigo : 2</li> <li>- muscade : 1</li> <li>- poivre : 8</li> <li>- rhum : 1</li> <li>- riz : 2</li> <li>- rocou : 3</li> <li>- santal : 1</li> <li>- sumac : 1 (20 balles)</li> <li>- tabac : 1</li> <li>- thé : 4</li> </ul> <p><b>Autres marchandises :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sel : 7 cargaisons complètes (dont 3 en 1789-1791).</li> <li>- céréales : 4 cargaisons</li> <li>- poisson : 27 cas, dont 5 cargaisons (<i>Harengs : 5 cas, morues : 12, sardines : 12, saumons : 3</i>)</li> <li>- alun : 2</li> <li>- ancres de fer : 1</li> <li>- azure : 1</li> <li>- beurre : 3</li> <li>- cendre de varech : 1</li> <li>- chanvre : 1</li> <li>- châtaignes : 1</li> <li>- cire : 1</li> <li>- citrons / oranges : 1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- confiture : 2</li> <li>- brais gras : 1 (<i>Goudrons obtenus par la distillation des bois non résineux</i>)</li> <li>- couperose : 4</li> <li>- cuir : 1</li> <li>- eau de vie : 2</li> <li>- fer : 2</li> <li>- fromage : 3</li> <li>- fruits (raisins) : 1</li> <li>- fruits (figues) : 1</li> <li>- garance : 1</li> <li>- gourme : 1</li> <li>- huiles : 13</li> <li>- huitres : 2 cargaisons</li> <li>- laine : 4</li> <li>- liège : 1</li> <li>- liqueurs : 3</li> <li>- meubles : 1</li> <li>- moutarde : 1</li> <li>- noix de galle : 2</li> <li>- passagers : 2</li> <li>- peaux : 5</li> <li>- pierres à aiguiser : 1</li> <li>- pierres de moulage : 1</li> <li>- plomb : 2</li> <li>- résine : 4</li> <li>- savon : 12</li> <li>- soufre : 1</li> <li>- tissus : 3 (mouchoirs, laine, toile de Jouy)</li> <li>- sacs vides : 1</li> <li>- terre de poussanne : 2 dont 1 cargaison</li> <li>- vin : 7, dont 1 cargaison.</li> </ul>
--	---

Occurrence des marchandises, parmi 92 chargements connus et non vides.

Les cargaisons uniformes, correspondant à des volumes importants, sont précisées.

Sources : Arch. dép. de Maine-et-Loire, sous-série 5E. Actes notariés. Procès-verbaux d'avaries, naufrages et retards de livraison.

### **Annexe 3 – Procès-verbal d'avarie pour des marchandises destinées à transiter par Orléans**

Source : Arch. dép. de Maine-et-Loire, 5E16/269.

Les marchandises sont souvent variées dans les bateaux chargés « d'épiceries » en provenance de Nantes, et dans ce procès-verbal, la diversité des produits est marquée. Le rôle d'intermédiaire d'Orléans, ici avec Lyon, Dijon et Paris apparaît clairement. Les 10 barriques de café représentent un chargement inhabituel par son importance. Un autre procès-verbal, du 30/8/1786, passé devant Langlois, notaire de Varennes-sous-Montsoreau, est beaucoup plus représentatif : il recense 20 barriques de sucre pour une de café (Arch. dép. de Maine-et-Loire, 5E45/23). Les mots entre crochets et les caractères gras ont été ajoutés au texte afin d'améliorer la lisibilité.

Le quinziesme jour de may sur les cinq heures du soir, mil sept cent soixante seize.

Nous Anne Julie Pierre Rogeron licentié es loix et notaire royal à Beaufort pour la residence de la marsaulaye sur la paroisse de Saint-Mathurin sommes transporté à la réquisition de Pierre Arnois voiturier par eau demeurant paroisse de Saint nicolas de la ville de nantes avec Charles Chartier, René Chartier charpentiers demeurants ditte paroisse de Saint Mathurin, et Vincent Bribard journallier demeurant au canton de la Sablonnière paroisse de la Bohalle nos témoins pour voir et visiter l'avarie et accident arrivé sur les deux heures après midy de ce jour sur le sixieme et dernier batteau du train dudit Pierre Arnois au milieu de la riviere de loire vis à vis du lieu de la grande Sablonniere ditte paroisse de la Bohalle occasionné par un sicot et restant d'un bâton de quartier planté dans le sable et etant arrivé dans lesdits battaux conjointement avec luy il nous a fait voir qu'effectivement ledit batteau etoit au fond et nos témoins accompagnés dudit arnois ont arraché le restant dudit bâton qui a fait la fracture dans l'Epaule gauche dudit batteau de la longueur de trois pieds sur environ dix poulces de large : ce qui en a occasionné le submergement au même instant sans avoir pû y remédier : et n'ayant pû alors par nous même et nos témoins voir la cariaison [cargaison] d'icelluy batteau nous nous serions transportés conjointement avec le dit arnois dans le voisinage pour avoir du secours pour mettre hors d'eau et tirer du danger evidant les marchandises dont il est chargé et ayant trouvé ledit secours au nombre de trente personnes à force d'ouvrages [en marge : « pendant tout le cours de la nuit »] auroient tirés d'eau ledit batteau et conduit au port du dit lieu de la Sablonnière afin de decharger les marchandises dont il est chargé pour les faire reconnoitre et pour le compte des marchands à qui elles appartiennent

[marchandises :]

a été trouvé premierement dix barriques de **café en grain** lesquelles barriques ont crevé au moyen que la marchandise a enflé dans la tonne sur les deux heures après minnuit, les quelques barriques sont marquées sous les lettres AB pour le compte du sieur huguet negotiant à orléans en passe de bout pour lion, chargés par les sieurs feydeau et Thibault de nantes, sui-

vant leur lettres de voiture à nous par luy représentées et au même instants remises, en datte du trois de ce mois.

en second lieu le dit arnois nous a déclaré qu'il y avai douze milliers de **bois rouge** pesant, pour le compte du sieur Pottier de la Gueulle negotiant à orleans, chargé par Monsieur Villemain négociant à nantes le vingt sept avril dernier,

3° quatre barriques de **sucre blanc** pour le compte des dames veuve Chassaing et paupaille en passe de bout au compte de monsieur Bazire de Dijon envoyées par le sieur Schweighauses negotiant à nantes en datte du trente avril dernier marquées sous les lettres BS.

4° quatre barriques de **sucre brut** faisant partie de vingt neuf pour le compte de mesdames V. Chassaing et paupaille en passe de bout pour le compte du dit sieur Bazire de Dijon chargées par le même de l'article trois cy dessus le même jour et an, et marquées sous les mêmes lettres BS.

5° Douze balles de **lainne en poil** au compte des srs Pinchinat et fils et Louvel negotiants à orleans par pierre morin et vallin negotiants à nantes en datte du trois de ce mois, marquées des lettres AL.

6° six balles de **poivre en grain**, au compte du sieur Lefevre negotiant à orléans en passe de boût pour paris chargées par le sieur ferron l'aisné negociant à nantes les trois may dernier marquées sous la lettre F enclose d'une etoile en bas de la quelle est un treffle

7° Un tiercon de **vin rouge de Bordeaux** chargé pour le compte du sieur haimé de St. Mars près Tours [Cinq-Mars-la-Pile] par le sieur andrieux negotiant à nantes le douze avril ernier marqué sous les lettres MC.

8° enfin un autre tiercon de **vin rouge de St Emilion** chargé pour le compte du sieur Delimay<sup>115</sup> ingenieur à Tours, par ledit sr. andrieux, et le même jour sous la lettre L.

Desquelles marchandises ledit arnois nous auroit mis en main les lettres de voiture et a luy remises, au même instant, et nous a déclaré qu'il alloit faire decharger au même endroit les dittes marchandises pour les faire mettre en lieux surs pour les faire soigner crainte du déperissement aux risques, perils et fortunes de qui il appartiendra, declarant qu'il n'y a aucunnement de son deffaut ny des gens qui composent son equippe aux protestations faites par luy que le dit avarie ou submergement ne pourra luy nuire ny préjudicier sauf à luy se pourvoir ainsy quil avisera bon être, et a déclaré qu'il alloit mettre du monde pour soigner les marchandises qui doivent l'être, aussy aux risques de qui il appartiendra de tout quoy et de tout ce que dessus il nous a requis acte que nous luy avons decerné et octroyé et l'avons jugé de son consentement et à sa réquisition : fait et redigé le présent procès-verbal tant de la datte du quinze may et que ce jour seize dudit mois tant dans les batteaux cy dessus que dans le port dudit lieu de la Sablonniere ditte paroisse de la Bohalle presence des témoins cy dessus denommés que de paul et jean les

---

115. De Limay est l'ingénieur qui a la charge de la construction, alors en cours, du « pont de pierre à Tours ».

Chudeaux pescheurs et charpentiers en batteaux qui ont vû et visité laditte fracture et attesté être veritable, lesdits Chudeaux demeurants ditte paroisse de Saint Mathurin / deux mots rayés nuls en marge, pendant tour le cours de la nuit approuvé.

[Signatures :] pierre arrois Chartier

Ledit bribard a déclaré ne scavoir signer de ce enquis

Pierre arrois chartier jeanchudeau

charles chartier paul chudeau

Rogeron no.[tai]re

Con[trô]llé à Beaufort le 16 may 1776

Quatorze sols Aubry.

**Bilan en masse**<sup>116</sup> : Café, 10 barriques = 5 390 kg brut.

Bois rouge, 12 milliers = 5 880 kg. Sucre, 8 barriques = 6 468 kg brut.

Laine en poil, 12 balles = 882 kg environ. Poivre, 6 balles = 441 kg environ.

Vin, 2 tierçons = 304 litres net (et probablement 40 kg de futaille).

---

116. D'après le livre des magasins des frères Chaurand à Nantes, vers 1784, une barrique de café pèse environ 1 100 kg brut, une barrique de sucre brut 1 650 kg (Archives dép. de Loire-Atlantique, 101 J 48). Le tierçon fait 1/3 de pipe, ou 2/3 de busse ou de poinçon, soit 152 litres. Une balle de marchandises pèse souvent 150 livres.

Annexe 4 – Journal de la cloison d'Angers  
Bureau des Ponts-de-Cé (avril 1753)

Mois d'Avril 1753

Du 1 <sup>er</sup>		
77	Mître Robitforden pont de Cé 26 barques de laquey y parin	0-3-2
78	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	63-15-11
10	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-3-5
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	1-13-4
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-2-1
Du 2 <sup>e</sup>		
30	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-3-9
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-3-9
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-3-0
31	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-1-0
32	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-11-8
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-14-8
33	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-1-8
34	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	14-1-7
35	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-1-1
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-10-0
36	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-1-3
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-16-3
Du 3 <sup>e</sup>		
CH	Mître Robitforden pont de Cé 26 barques de laquey y parin	0-3-9
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-10-0
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-7-6
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-3-2
8	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-2-6
8	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-6-0
8	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	5-0-9
8	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-2-6
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-3-0
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-2-6
9	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-3-9
9	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-1-6
9	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-7-6
9	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	3-18-8
9	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-9-2
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-3-4
Du 4 <sup>e</sup>		
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-3-9
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-3-9
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-6-2
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-2-6
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	6-0-5
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-16-3
Du 5 <sup>e</sup>		
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	2-6-11
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	1-5-8
	Maitre Jartineau de laquey 300 <sup>l</sup> de vin de laquey 60 <sup>l</sup> de vin de laquey	0-1-0

Source : Arch. mun. d'Angers, CC 202. Les noms et résidences des déclarants sont indiqués, ainsi que les destinations. Certains produits passent sur les ponts, et non en dessous : notamment la mitraille pour Villedieu-les-Poêles (Normandie), les bovins pour le Maine et la Normandie, et une partie du vin.

**Annexe 5 – Marchandises déclarées aux bureaux de la cloison,  
à Ingrandes et aux Ponts-de-Cé (1753, 1761 et 1766)**

	1753		1761		1766	
	Ingrandes Remontée =>	Ponts de Cé Descente <=	Ingrandes Remontée =>	Ponts de Cé Descente <=	Ingrandes Remontée =>	Ponts de Cé Descente <=
<b>Céréales</b>	<b>4076,5</b> (95 % seigle)	<b>1147 froment</b> 11,8 t. orge 54,1 avoine	114,1 froment 51,7 avoine	<b>17670 froment</b> 54,2 orge 66,7 seigle 456,2 avoine	255,9 t. froment	<b>24745,5 froment</b> 29,4 orge 15,8 seigle 929,6 avoine
Fèves		<b>1155</b>		673, 3		<b>3072,3</b>
Farine		48,5 (385 quarts)		246,5	39,1	<b>859,1</b>
Fruits cuits		90		128,1		287,7
Fruits crus		32,5		11,8		3,4
Aliments divers (confiture, noix, fromage...)	1,2 noix 1,65 confit. 11,2 orang. (3366 £) 2,7 divers 2 riz 8,4 beurre	44 noix (7333 bois- seaux) 154,8 pois 23,6 from. 2,2 divers	2,1 fromage 11,2 oranges 3,4 riz 29,5 divers 15,9 beurre	27,4 t. noix 254,8 t. pois 90,4 t. fromage 12,91 t. divers	0,7 fromage 13,7 riz 1,2 oignon 86,5 divers 8,3 beurre	50,8 noix 882 pois 60,7 fromage 86,3 divers
Graines lin, moutarde, « graines de jardin »	12,4 lin 9,5 moutarde		7,6 graine de lin	1 graines de jardin	5,29 moutarde 9,3 graine lin	42,4 graines de jardin
Huile végétale et non précisé	20,4	129,6	17,6	63,8	3,7	42,4
Huile de poisson	128,4	1,9	66,7	6	145,3	
<b>Vin poids net</b>	<b>229,2</b>	<b>9893</b> (dont 2500 par terre?)	<b>381,8</b>	<b>5428</b> (dont 2500 par terre?)	<b>85,3</b>	<b>8375,2</b> (dont 2000 par terre?)
Eau de vie	7,1	102		460		253
Liqueur	0,8	10,6		4		0,5
Bière, cidre	3,1 bière 0,9 cidre	9,3 bière		46 bière		46 bière
Vinaigre	2,1	31,9		?????		?????
<b>Tuffeau</b>		<b>11625</b> (465 bateaux)		<b>10100</b>		<b>10400</b>
Ardoise	<= 2251 => (5 773 000 en nombre)		<= 2054,1 =>		<= 2580,6 =>	
Poisson de rivière		38,8 tonnes		20,2 tonnes		37 tonnes
<b>Poisson de mer</b> (morues, sardines)	<b>1084,1 t.</b> (dont 959 de morues)		Chiffres peu fiables (hypothèse 1100 t.)		Chiffres peu fiables (hypothèse 1100 t.)	
<b>Bois</b>	<b>675 bois</b> de chauffe et construct. <b>768,8 fagots</b> 2,5 lattes 10,3 merrain 32,5 planches 20 tan	<b>24058 bois de chauffe et construct.</b> (9078,5 charre- tées) 370 lattes <b>2872 merrain</b> <b>2204 tan</b> 557 osier	<b>7,5 planches</b> <b>198,9 t. mer- rain</b> <b>424 tonnes</b> <b>fagots</b>	<b>4613,6 bois</b> 55,4 lattes <b>3491,6 mer- rain</b> 1343,5 tan 108,7 osier	<b>Bois : rien</b> 12,5 planches 123,5 merrain <b>712 fagots</b> 2,5 osier	<b>7459,7 bois</b> 284,2 lattes <b>1156,2 mer- rain</b> 124,5 tan 280,8 osier

## Emmanuel BROUARD

Bouteilles	2,06	53,6 (5583 douzaines)				
Faïence, porcelaine	0,2 faïence 0,3 porcel.	32 faïence	0,5 porcelaine		0,6 porcelaine	
Chanvre et cordes	123,3 chanvre	5,1 t. + 11 fournitures				
Foin	13,6	31,5		110,2		85
<b>Textiles</b> : draps toiles serge mercerie...	17,5	<b>1 320</b>	46, 2	<b>828,5</b>	16,6	<b>1 034,7</b>
Divers (faux, cire...)	2,2 divers 1,3 galles 26 barriques	188, 8	17,2 divers, 8,2 galle, azur et garance	32,2	9	143,1
Cuir divers	15	72,9	59	65,45	169,5	90,1
Peltries	0,2	8,7				
Pierres à fusils		88		35,1		100
Tabac		178,1		156,3		169,8
Pierres de moulage		?? (pour 8838,50 £)				
Papier	0,8	46,7	0,9	59	1,2	39,1
Sabots		258 (1 049 grosses)		283,6		399
Pots de terre (pour raffinage?)	6,3	340		198,9		405,4
<b>Fer, acier</b>	3,2	<b>1 701,2</b>	0,8	<b>1 004,7</b>	0,8 t.	<b>2 235,3</b>
Plomb, étain	6,3	12,45	67,9	2,7	9,9	41,7
Fer ouvragé, chaudrons, poêles, marmites...		120		32,2		88,5 tonnes
Quincaillerie	0,8	253,7	1,8	106,9 t.	0,1 t.	20,4
Terre, sable		20				
Ocre		133,4		535,1		<b>1 157,4</b>
Brai, gras	45,3		51,1	1	48,1	0,8
Couperose	2,5		2,4		0,5	
Souffre	1					
<b>Charbon de terre</b>	141	<b>473,5</b> (55,3 fournitures)	<b>1 525,5</b>	77,1	<b>1 011,3</b>	205,7
<b>Chaux</b> (descente)	<b>1 721,9</b> (4679 pipes) <=		<b>1 671,5</b> <=		<b>3 181</b> <=	
<b>Sirop mélasse</b>	14,8	<b>478,7</b> (pour 57439 livres)		<b>1 000</b> (120000 livres à 12 livres le cent)		<b>1 444,4</b> (130000 livres à 9 livres le cent)
<b>Sucre</b>	<b>2 106,36</b> (+ 2043 en catégorie épicerie)	4,5	246,8		<b>4 163,5</b>	
<b>Droguerie</b>	<b>503</b>		<b>1 017,9</b>		<b>2 797</b>	21,8

Quel commerce fluvial en Loire angevine au XVIII<sup>e</sup> siècle?

<i>épiceries diverses et produits exo- tiques</i>	2 749,6 (sucre, indigo, café, thé, alun, teinture, drogues) + 13,2 indigo + 20 teintures + 34,1 savon + 18,2 alun		41,2 savon, 31,1 indigo 16,7 teinture, 113,6 café 8,6 bois d'inde 10,3 alun		39,85 savon 0,2 indigo 14,9 teinture 730,5 café 248,3 bois d'inde 0,1 gomme 1,32 alun	
<i>Résine</i>	1 181,7		1 169,3	2,1	1 240,1 t.	6,1
<b>TOTAUX</b> <i>Valeurs mesu- rées</i>	16 220,4	62 159,8	7 446,9	51 236,2	15 979,8	69 793
<i>Sel</i>	10 000 ?		11 000 ?		11 500 ?	
<i>Marchandises non évaluées</i>	500 ?? (notam. 206 fournitures de cercles, pour 1608 £ d'huîtres)	500 ??	500 ?? (notamment 328 fourn. de cercles).	500 ?? (notam. 196 fournitures de cercles)	500 ?? (notam. 773 fourni- tures)	500 ?? (notam. 14 fournitures de cercles)
<i>Estimation totale</i> (ordre de gran- deur)	26 720 tonnes (9/10 <sup>e</sup> remon- tée)	62 659,8 tonnes (9/10 <sup>e</sup> des- cente)	20 046,9 tonnes	51 736,2 tonnes	29 079,8 tonnes	70 293 tonnes

Les chiffres correspondent à des tonnes, avec parfois, en complément et à titre d'exemple, la correspondance avec les unités d'origine.

Aux Ponts-de-Cé, les marchandises sont dirigées vers l'aval essentiellement (Nantes et Angers), sauf les ardoises qui circulent dans les deux sens. A Ingrandes, elles remontent vers l'amont, à l'exception de la chaux, dirigée vers la Bretagne.

Sources : Arch. mun. d'Angers, CC 202 (1753), CC 30 (1761), 31 et 32 (1766); Monique MERLET, *Le péage...*, *op. cit.*, pour le dépouillement des journaux de 1761 et 1766.

**Annexe 6 – Marchandises déclarées aux bureaux  
de la Haute chaîne et de La Pointe (1753, 1761 et 1766)**

	<b>1753</b>		<b>1761</b>		<b>1766</b>	
	<b>Haute chaîne</b> <= (manque février)	<b>La Pointe</b> Remontée => (janv. à septembre)	<b>Haute chaîne</b> Descente <=	<b>La Pointe</b> Remontée =>	<b>Haute chaîne</b> Descente <=	<b>La Pointe</b> Remontée =>
<b>Céréales</b>	82,1	115,8	104 (5/4e blé)	46,1	220,7 (4/5e blé)	
<b>Farine</b>	310,90	65,2	427,3		466,9 t.	1 tonne
Autres aliments	Noix 18 Aloses 3,9 Pommes, châtaig. 84,6		Noix 55,8 Pommes, châ- taignes 42,7		Noix 32,1 t. Pommes, châ- taignes 9,9	
Liquides (poids net)	Vin 33,9, vinaigre 54,1 Cidre 81,9	Vin : 811,2	Vin 53,6 t.	<b>2 697,9</b>	Vin 11,7	<b>763,8</b>
<b>Bois divers</b>	<b>A bruler</b> <b>9 803,5</b> <b>D'ouvrage, ma-</b> <b>rine, planches</b> <b>7 680</b> <b>Merrain</b> <b>2 291,4</b> Lattes 139,6 Tan 26,5 <b>19 940,8 t.</b>	<b>2 453,9 tonnes</b>	<b>Bois sans</b> <b>précision :</b> <b>9 126,1</b> <b>Mairain</b> <b>3 674,4</b> Lattes 12,7 Tan 127,2 t	Pas de bois signalé	<b>Bois sans</b> <b>précision :</b> <b>12 521,2</b> <b>Mairain</b> <b>1 639,6</b> Lattes 7,8 Tan 376,3	Pas de bois signalé
<b>TOTAL</b>			<b>12 940,4 t.</b>		<b>14 544,9 t.</b>	
<b>Carreaux et pierres des Rairies</b> (Nantes)	<b>Carreaux</b> <b>2 701,7</b> Briques 174,3 Pierres 180,2		<b>Carreaux</b> <b>588,5</b> Pierres 95,4 Briques : ?		<b>Carreaux</b> <b>2 226,2</b> Pierres 95,8	
<b>Divers</b>	Sailleries 163 Tonneaux 38,1 Poteries 27,9 Foin 231,1 <b>Fer 434,7</b> Charbon 12,45 Chaux 26 etc.	Charbon 240 Chaux 299,5 Papier 4,5 Foin : 29,4 Graines de lin 32,1	Tonneaux 99,8 Foin 270,9 Toiles 10,8 Cuirs et peaux 7,7 <b>Fer 470</b> etc.	Charbon 77,1 Chaux 285,9 Papier 3 Graines lin 2,3 Foin 36,7 etc.	Tonneaux 54 Foin 252. Toiles 9,9 Cuirs et peaux 5,4 <b>Fer 310,9</b> etc.	Charbon 34,3 Chaux 409,6 Papier 3,4 Graines de lin 3,4 etc.
<b>TOTAUX</b> (mesure)	<b>24 687</b> (bois 81 %)	4 069,1	<b>15 265,4</b> (bois 84,8 %)	<b>3 150,4</b> (vin 85,6 %)	<b>18 417,3</b> (bois 79 %)	<b>1 216,4</b> (vin 62,8 %)
March. non évaluées	300?? (nota. 1 641,25 four. de cercles)	50 t.?	300 ? (1921 fournitures de cercles)		300? (1169 four. de cercles)	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>24 987 tonnes</b>	<b>4 119,1 tonnes</b>	<b>15 565,4</b> <b>tonnes</b>	<b>3 150,4 tonnes</b>	<b>18 717,3</b> <b>tonnes</b>	<b>1 216,4 tonnes</b>

Les chiffres correspondent à des tonnes. À la Haute Chaîne (Angers), les marchandises sont dirigées vers l'aval et principalement vers Nantes. À La Pointe (confluence avec la Loire), elles sont dirigées vers Angers et vers le Maine.

**Sources :** Arch. mun. d'Angers, CC 202 (1753), CC 30 (1761), 31 et 32 (1766) ; Monique MERLET, *op. cit.*, pour le dépouillement des journaux de 1761 et 1766.

### **Précisions relatives aux annexes 5 et 6**

Voici quelques exemples de conversions nécessaires pour arriver à des évaluations de la masse des marchandises.

ARDOISES : cent ardoises d'Angers pèsent en moyenne 38,18 kg (BRARD, C. P., *Minéralogie appliquée aux arts...*, tome 2, Paris, Levrault, 1821, p. 180).

BLÉ ET FÈVES : les céréales sont comptées en muid, septier ou livres. Le septier vaut 12 boisseaux à la mesure des Ponts-de-Cé (mesure de référence en Anjou). Le boisseau des Ponts-de-Cé fait 16,972 litres, et pèse 25 livres pour le blé, 23 pour le seigle, 22 l'orge (PEUCHET, Jacques, *Dictionnaire universel...*, *op. cit.*, tome 2, p. 750). Le muid n'est pas utilisé habituellement en Anjou pour les céréales. On utilise très probablement ici celui de Paris, pesant autour de 2900 livres (Arch. dép. de Loire-Atlantique, C 227). Le tonneau de blé pèse à Nantes 2200 livres, celui d'orge et seigle 2000 livres, et celui de grosses fèves 2560 livres (PEUCHET, Jacques, *Ibid.*, tome 5, p. 205-211). Ces différences de poids à volume égal, confirmées par d'autres sources, permettent d'évaluer la masse d'un muid de fèves.

BOIS : en Mayenne et en Sarthe, une charretée de bois de chauffage fait respectivement 3,120 stères et 3,5 stères. Poids du chêne et hêtre de 800 kg/m<sup>3</sup> environ (voir note 85). Certains auteurs indiquent 700 kg, mais le bois des radeaux est loin d'être sec.

CHARBON : la pipe fait 408,1 kg 1 pied cube pèse 60 à 65 livres, 1 pipe fait 460 litres. (BERTRAND, J.E., *Descriptions des arts et métiers...*, tome 16, Neuchatel, 1780, p. 476).

CHARGE : une charge (ou charge de cheval) pèse par convention 300 livres pesant.

FARINE : aux Ponts-de-Cé, en barils de 90 à 100 kg d'après de nombreux ouvrages. À la Haute Chaîne, la farine est évaluée en septiers. Un septier de farine a une masse volumique égale à 75 % de celle d'un septier de froment.

VIN : les busses (en Anjou) et poinçons (en amont) contiennent plus ou moins 230 litres, et la pipe 460 litres. Le poids d'une busse vide est d'environ 33 kg, contre 40 ou 45 kg pour une barrique bordelaise de contenance à peu près équivalente, mais plus robuste.

OSIER : bottes de 25kg (BIXIO, Alexandre, *Journal d'agriculture pratique...*, tome 1, Paris, 1837 p. 154).

MERRAIN : millier de 2540 kg. (THOMAS, Jean-Bazile, *Traité général de statistique, culture et exploit des bois*, 1840, p. 67). D'autres ouvrages indiquent 3000 à 3500 kg pour faire avec le même nombre de pièces à peu près, des barriques de Bordeaux, plus lourdes que celles de la vallée de la Loire (voir VIN).

MORUES : cent de morue verte composé de 124 morues ou 62 poignées de 2, pesant 600 à 900 livres aux deux premières qualités (SAVARY, *Dictionnaire universel de commerce*, 1723, tome 2, article Morue, p. 795).

PEAUX : les cuirs de bœuf pèsent 23 livres, les cuirs de vache et de cheval, 9 livres, la douzaine de veaux, 18 livres (BERTRAND, J.E., *Description des arts et métiers...* tome 3, p. 127).

SABOTS : grosse de 156 paires, évaluée 246 kg.

## RÉSUMÉ

**Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les villes de la Loire entretiennent grâce au transport fluvial des échanges commerciaux intenses. Dans la partie aval, Nantes en particulier joue un rôle central dans ce commerce. Son hinterland s'étend très loin en amont, jusqu'à Orléans. Son grand port maritime approvisionne le bassin de la Loire en sel, en produits des colonies ou du midi, en poissons, et parfois en blé. Orléans est un relais vers Paris, l'Est et le Lyonnais. En sens inverse, Nantes reçoit beaucoup de blés et de tuffeaux de l'Anjou, du bois, du vin et de nombreuses autres marchandises de tout le bassin ligérien. Les trois quarts du trafic se font à la descente. L'utilisation de sources variées, et en particulier des journaux du péage dit de la « cloison d'Angers », permet de donner un ordre de grandeur du trafic descendant et remontant au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. La comparaison avec les évaluations du trafic maritime fait ressortir l'importance du trafic fluvial du port de Nantes.**

## ABSTRACT

*Transport by inland waterway helped develop the commercial activity of the Loire Valley during the 18th century. Nantes in particular, located downstream, played a major part in this business. Its hinterland spread upstream as far as Orléans. The great seaport supplied the Loire basin with salt, goods from the Colonies and Southern France, as well as fish and sometimes wheat. Orléans had links with Paris, the East and the Lyon area. In the opposite direction, Nantes received considerable quantities of wheat and tuffeau stone from Anjou, as well as wood, wine, and many other goods from the river basin. Three-quarters of the traffic went downstream. Various sources, and notably the toll register of the "cloison d'Angers", allow a rough estimate of river traffic downstream and upstream in the middle of the 18<sup>th</sup> century. The comparison with sea traffic estimations at the same time underlines the importance of river transport in Nantes.*

# Maupertuis et la science de la musique

Marco STORNI<sup>1</sup>

Doctorant, USR 3608 – La République des Savoirs, ENS, Paris –  
Dipartimento di Filosofia e Comunicazione, Università di Bologna

Pourquoi consacrer une étude à la pensée du « savant oublié<sup>2</sup> » Pierre Louis Moreau de Maupertuis (1698-1759) ? Tout d’abord, parce que nous pourrions mettre en exergue l’obscurité dans laquelle Maupertuis est tombé depuis deux siècles, et souligner par la même occasion le rôle central que le savant malouin a joué sur la scène intellectuelle de son époque. Mais alors, pour quelles raisons choisissons-nous d’aborder l’étude de son premier mémoire académique portant sur la forme des instruments de musique, texte qu’il rédigea dans ses jeunes années, et non ses travaux de maturité qui, eux, ont été davantage débattus et influents ? D’abord, parce que l’historiographie s’est moins concentrée sur les écrits de jeunesse de Maupertuis, écrits qui, somme toute, témoignent d’une originalité remarquable, laquelle échappe souvent aux commentateurs. Deuxièmement, l’analyse des premiers travaux maupertuisiens sera notamment pour nous l’occasion d’approfondir les étapes principales de sa première formation intellectuelle, aussi bien que les sources possibles de quelques-unes de ses doctrines. En effet, une telle enquête fut constamment négligée, faute de documents ainsi que de témoignages directs ayant un lien avec les premières années de sa carrière. Nous proposerons ainsi, en plus d’une analyse textuelle rigoureuse, une étude de nature socioculturelle sur les milieux érudits que fréquentait Maupertuis en arrivant à Paris depuis la Bretagne, au début des années 1720. Nous espérons de cette façon apporter un nouvel éclairage sur les débuts de son activité, de même que sur le caractère de ce personnage et les relations qu’il entretenait avec d’autres savants.

---

1. Je tiens à remercier Martin Jaillet et Jean-Daniel Thumser pour avoir corrigé mon français, ainsi que les rédacteurs des *ABPO*, notamment M<sup>me</sup> Annie Antoine et M. Gauthier Aubert, pour leur patience. Mes remerciements aussi tout particulièrement aux directrices de mes recherches, M<sup>mes</sup> Sophie Roux et Mariafranca Spallanzani, pour toutes leurs corrections et leurs conseils.

2. VALENTIN, Michel, *Maupertuis : un savant oublié*, Rennes, La Découverte, 1998.

## « Sur la forme des instruments de musique »

Les premiers travaux scientifiques de Maupertuis sont généralement considérés comme l'œuvre d'un pur géomètre. Quelques commentateurs ont toutefois remarqué l'importance d'autres centres d'intérêt chez le jeune Maupertuis, notamment dans le domaine de la biologie<sup>3</sup>. Mais il reste à examiner un certain nombre de questions cruciales pour bien comprendre les débuts du parcours intellectuel maupertuisien. Le point de départ le plus naturel est le tout premier travail de Maupertuis, à savoir le mémoire intitulé *Sur la forme des instruments de musique*, qu'il lut à l'Académie des sciences de Paris le 15 novembre 1724<sup>4</sup> lors d'une séance publique<sup>5</sup>.

Dans le recueil des *Mémoires de mathématique et de physique* tiré des registres de l'Académie royale des sciences pour l'année 1724, le travail du savant malouin occupe la rubrique *Acoustique*, laquelle n'est évoquée que rarement dans ce type de publication. Dans la période 1699-1724, il n'existe en fait que peu de travaux portant sur l'acoustique, dont on mentionnera notamment ceux de Louis Carré (1663-1711) et de Philippe de La Hire (1640-1718). Le point fondamental de leurs recherches, comme Fontenelle le rappelle dans *l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences* de l'année 1716, était de montrer « que le Son n'est pas produit, comme on le pourrait croire, par les vibrations totales du corps sonore, mais par les vibrations particulières de toutes ses petites parties<sup>6</sup> ». À première vue, l'étude de Maupertuis semble en fait assez proche de ce type de travaux : en la schématisant, on pourrait réduire la base théorique du mémoire maupertuisien à l'idée – effectivement très semblable à celle de Carré et de La Hire – selon laquelle le son issu des instruments de musique est toujours le produit d'un mouvement global de toutes leurs « petites parties ».

Or, ce qui nous frappe le plus, c'est que les spécialistes de la pensée de Maupertuis, ainsi que ses biographes, mentionnent l'ouvrage de 1724 sans s'interroger sur son intérêt historique ni sur sa portée théorique. Pour n'en nommer que quelques-uns, La Beaumelle dans sa *Vie de Maupertuis* (1856) n'évoque que le titre du travail<sup>7</sup>, et Pierre Brunet dans ses ouvrages classiques de 1929, *Maupertuis. Étude biographique* et *L'œuvre et sa place dans la pensée scientifique et philosophique du XVIII<sup>e</sup> siècle*, ne va pas beaucoup plus loin<sup>8</sup>. Plus récemment, Émile Callot, dans *Maupertuis : le savant et le*

3. OSTOYA, Paul, « Maupertuis et la biologie », *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, VII, 1954, p. 60-78.

4. *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences*, 1724, p. 215-226.

5. Voir le compte rendu détaillé qu'en donne le *Mercure de France* dans le numéro de novembre 1724, p. 2425-2431.

6. *Histoire de l'Académie Royale des Sciences*, 1716, p. 66.

7. LA BEAUMELLE, Laurent Angliviel de, *Vie de Maupertuis, ouvrage posthume suivi de Lettres inédites de Frédéric le Grand et de Maupertuis*, Paris, Ledoyen et Ch. Meyrueis, 1856, p. 15.

8. BRUNET, Pierre, *Maupertuis. Étude biographique*, Paris, Blanchard, 1929, p. 13. BRUNET, Pierre, *Maupertuis. L'œuvre et sa place dans la pensée scientifique et philosophique du*

*philosophe* (1964) semble avoir oublié l'existence du petit travail juvénile<sup>9</sup>, et Giorgio Tonelli, dans son étude très érudite *La pensée philosophique de Maupertuis : son milieu, ses sources* (1987), a estimé que ce mémoire n'était pas digne d'être mentionné<sup>10</sup>. Le désintérêt manifesté par les commentateurs envers ce texte est d'autant plus étonnant si l'on considère les difficultés évidentes qu'il pose d'un point de vue à la fois historique et théorique.

La première tient à la place éminente qu'y occupe la réflexion épistémologique. Dans plusieurs passages du texte, en effet, la discussion savante ayant pour objet la forme des instruments de musique laisse la place à une réflexion de nature philosophique, intéressée aux implications méta-théoriques de la discussion plus qu'à la détermination détachée des avantages et des inconvénients d'une hypothèse scientifique quelconque. Vers la moitié du texte, Maupertuis imagine ainsi une objection à son système et il en donne tout de suite la réfutation. Extrêmement intéressante est la conclusion plus générale que le savant croit tirer de ce petit exercice dialectique :

« Les expériences, conformes en tout à un système physique, ne le confirment peut-être pas tant que celles qui paraissent d'abord lui être contraires, et qui, mieux examinées, se soumettent aux lois du système, c'est une espèce de dédouragement que l'expérience rebelle doit au Physicien pour l'alarme qu'elle lui avait causée<sup>11</sup>. »

De façon similaire, à la fin du mémoire, une importance particulière est accordée à quelques considérations de nature méta-scientifique. « L'explication de tous ces phénomènes, écrit Maupertuis, [...] n'est cependant toujours qu'une hypothèse physique, et par conséquent assujettie à un certain degré d'incertitude qui est essentiellement attachée à ces sortes de matières<sup>12</sup> ». L'incursion dans l'épistémologie hasardée ici par Maupertuis n'est pourtant pas aussi improvisée qu'on pourrait le croire à première vue; on peut en fait y entrevoir quelques éléments qui seront tout à fait caractéristiques de l'épistémologie du Maupertuis de la maturité<sup>13</sup>. On lit par exemple dans l'ouvrage de 1724 :

---

XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, Blanchard, 1929, p. 280-288; dans ces pages, Brunet ne fait rien de plus que résumer l'ouvrage de Maupertuis.

9. CALLOT, Émile, *Maupertuis : le savant et le philosophe. Présentation et extraits*, Paris, Rivière, 1964. L'ouvrage de Maupertuis le plus ancien mentionné par Callot est le *Discours sur les différentes figures des astres*, paru en 1732.

10. TONELLI, Giorgio, *La pensée philosophique de Maupertuis. Son milieu et ses sources*, édition posthume par Claudio Cesa, Hildesheim, Georg Olms, 1987. Le mémoire *Sur la forme des instruments de musique* n'est même pas mentionné dans la notice biographique préliminaire (*ibid.*, p. 6).

11. *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences*, 1724, p. 221.

12. *Ibidem*, p. 226.

13. Par « épistémologie du Maupertuis de la maturité », on entend la théorie « ultraphénoméniste » de la connaissance faisant son entrée dans l'œuvre du savant à partir des années 1740, notamment avec la publication des *Réflexions philosophiques sur l'origine des langues et la signification des mots* (cf. TONELLI, Giorgio, *La pensée philosophique...*, *op. cit.*, p. 8).

« Il faut s'y [en physique] contenter des conjectures ; mais il y a des conjectures de différents degrés, toutes plus ou moins éloignées de la certitude ; et il y en a qui en approchent si fort, qu'on les prendrait pour elle, ou du moins on pourrait soupçonner celui qui les propose, de s'y être trompé lui-même<sup>14</sup>. »

Or, la tendance des commentateurs consiste généralement à placer l'émergence des intérêts philosophiques chez Maupertuis *après* son installation à Berlin comme président de l'Académie royale des sciences de Prusse en 1746<sup>15</sup>. Cependant, la présence de réflexions de nature épistémologique dans cet ouvrage de jeunesse oblige à reformuler, au moins en partie, cette thèse historiographique. Une activité de révision en ce sens a été déjà entreprise par David Beeson, qui a suggéré, avec des arguments fort convaincants, d'antidater les *Réflexions philosophiques sur l'origine des langues et la signification des mots* de 1748 à 1740, en démontrant ainsi que cet ouvrage, de loin le plus philosophique de Maupertuis, est véritablement un ouvrage de jeunesse et non pas tardif<sup>16</sup>. Malheureusement, la voie inaugurée par Beeson n'a pas été suivie jusqu'au bout par les recherches ultérieures.

Une deuxième difficulté est représentée par l'attention que Maupertuis manifeste à plusieurs reprises envers l'histoire des sciences – en l'espèce, l'histoire de la théorie musicale ou de l'art de construire des instruments de musique. Pour enrichir son discours, le savant y ajoute en fait des conjectures historiques (on pourrait dire aussi « philosophico-historiques »). Plus qu'être des savants médiocres, écrit-il, les Anciens étaient aussi de piètres artisans<sup>17</sup>. Par conséquent, de l'Antiquité jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle les progrès dans l'art de construire les instruments de musique n'ont pas été le résultat de calculs précis ou de démonstrations mathématiques, mais plutôt d'une recherche effectuée par tâtonnements. Maupertuis, toutefois, fait bien attention à ne pas déprécier de façon simpliste le chemin historique, toujours précaire et difficile, de l'art ou de la technique de fabriquer les instruments. « La voie du tâtonnement », dit-il, « est souvent bien longue, mais elle est presque toujours la plus sûre. On va voir que le temps a donné aux Instruments la forme que la Physique leur prescrivait<sup>18</sup> ». Il est vraiment frappant de retrouver des considérations pareilles dans une communication académique, surtout lorsque l'on considère qu'il s'agit de l'œuvre d'un néophyte. Il nous semble donc logique de nous demander pourquoi Maupertuis a ressenti le besoin d'insérer dans son texte de telles remarques.

14. *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences*, 1724, p. 226.

15. Cf. TONELLI, Giorgio, *La pensée philosophique...*, op. cit., p. 3-5; TERRALL, Mary, *The Man Who Flattened the Earth. Maupertuis and the Sciences in the Enlightenment*, Chicago/London, The University of Chicago Press, 2002, p. 265-286.

16. BEESON, David, « Maupertuis at the Crossroads: Dating the *Réflexions philosophiques* », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 249, 1987, p. 241-250.

17. *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences*, 1724, p. 216.

18. *Ibidem*, p. 217.

Enfin, il demeure un dernier aspect problématique concernant la teneur technique du travail de Maupertuis. Comme on le sait, l'Académie des sciences a toujours placé l'utilité parmi ses objectifs principaux, entre autres pour des raisons d'ordre politique. Comme le secrétaire perpétuel de l'Académie entre 1699 et 1737, Fontenelle, affirme dans son *Discours préliminaire sur l'utilité des Mathématiques et de la Physique*<sup>19</sup>, l'utilité des pratiques savantes de l'Académie « est invisible à la plupart du monde<sup>20</sup> », car elle ne se manifeste que d'une façon médiante. L'art de la navigation, selon l'exemple donné par Fontenelle lui-même, ne peut pas se développer sans un progrès préalable de l'astronomie, ce qui n'implique pas, bien entendu, que les astronomes interagissent en personne avec les navigateurs. C'est justement pour sa relation avec la pratique de la navigation que Fontenelle se sent autorisé à définir l'astronomie comme une « science utile ». Le mémoire de Maupertuis se trouve par contre traversé par une notion d'utilité tout à fait différente de celle que thématise Fontenelle. Si, chez ce dernier, science et art sont deux domaines nettement séparés qui s'influencent indirectement, chez Maupertuis en revanche, science et art dialoguent directement. Dans le mémoire *Sur la forme des instruments de musique*, on ne trouve pas l'idée d'un développement autonome des sciences auquel les arts devraient ensuite s'adapter (ce qui ferait justement des sciences des savoirs utiles), mais plutôt celle d'un travail de soutien que le savant se charge d'effectuer au profit des artisans, dans le but d'en perfectionner les techniques et les produits finaux :

« Dans la construction des Instruments, il semble qu'on dût tâcher de faire en sorte qu'il ne se trouvât dans les tables et les fonds que des fibres à l'unisson de chaque ton. Un instrument ainsi construit aurait sans doute l'avantage sur les autres, qu'outre qu'il serait plus sonore, le son en serait encore plus net [...]. Si l'on voulait construire des Instruments dans cette vue, il faudrait que les fibres, au lieu qu'elles diminuent insensiblement, diminuassent par sauts, et suivant les longueurs des cordes auxquelles elles se rapporteraient, ce qui donnerait une figure toute différente aux tables, elles seraient terminées par des lignes droites qui feraient des angles droits<sup>21</sup>. »

Il est alors naturel de se demander comment et pourquoi Maupertuis a ainsi structuré son travail, en contrevenant manifestement à la norme habituelle (quasiment une « loi non écrite ») de l'Académie des sciences.

Comment allons-nous procéder par rapport à ces trois problèmes ? D'abord, il semble tout à fait raisonnable de supposer qu'un jeune savant à ses débuts a été au moins partiellement guidé par les auteurs et les méthodes qu'il a étudiés lors de sa première formation qui, en 1724, était bien loin d'être achevée. Ainsi, il semble plausible que, si, dans son pre-

19. Publié en guise d'introduction à son *Histoire du renouvellement de l'Académie Royale des Sciences* de 1719.

20. FONTENELLE, Bernard Le Bovier de, *Histoire du renouvellement de l'Académie Royale des Sciences en 1699 et Les éloges historiques de tous les académiciens morts depuis ce renouvellement*, t. 1, Paris, Brunet, 1719, p. 4.

21. *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences*, 1724, p. 223-224.

mier mémoire, Maupertuis choisit d'adopter une démarche philosophique, d'ajouter à son discours des remarques philosophico-historiques et finalement d'interpréter d'une façon assez originale le rapport entre science et technique, il avait à l'esprit certains auteurs. Sur ce chemin, toutefois, un obstacle se présente immédiatement. Dans le texte de 1724, on ne trouve pas de référence explicite ni à d'autres auteurs ni à d'autres ouvrages ou mémoires ; pire encore, on n'a aucun témoignage direct concernant les relations personnelles du jeune Maupertuis (correspondances, journaux intimes, etc.) : il n'y a donc aucune possibilité de donner des preuves conclusives certifiant ses relations ou ses dettes intellectuelles pour les travaux de ces années.

Comment sortir de l'impasse ? Une fois dit qu'il n'y a pas de réponse évidente à la question, nous avons choisi de conduire l'analyse de la manière suivante. Nous allons reconstituer la scène intellectuelle sur laquelle Maupertuis s'est trouvé depuis son arrivée à Paris en 1714, en mettant l'accent sur ses relations avec des auteurs ou des mouvements de pensée selon ce qui est suggéré par les récits biographiques, les éloges ou d'autres sources indirectes. Bien évidemment, cette opération ne nous livrera rien d'absolument certain. Nous ne prétendons évidemment pas que les auteurs et les mouvements intellectuels que nous allons passer en revue aient effectivement joué le rôle des sources pour le mémoire *Sur la forme des instruments de musique*, ou plus généralement pour la pensée de Maupertuis dans son évolution diachronique : si cette hypothèse est très attachante, insistons sur le fait que nous n'avons aucune preuve attestant d'une influence directe. Dans le pire des cas, toutefois, nous aurons esquissé un cadre historico-philosophique à l'intérieur duquel le savant malouin a débuté sa carrière : une préhistoire de l'activité savante de Maupertuis qui, à ce jour, reste encore largement inexplorée.

### Maupertuis à Paris

Octobre 1714 : le jeune Maupertuis, fraîchement débarqué à Paris, fait son entrée au collège de la Marche où il commence ses études sous la tutelle de Gilles Le Blond<sup>22</sup>. En ce temps là, l'une des doctrines les plus répandues chez les professeurs des collèges est sans doute celle de Descartes. Comme La Beaumelle le rappelle, non sans ajouter une touche de mystification, « le respect superstitieux pour le système de Descartes [...], dans les universités, avait déjà remplacé le culte d'Aristote<sup>23</sup> ». Toutefois, si l'on fait un panorama de l'enseignement supérieur en France à cette époque, on perçoit effectivement dans de nombreux établissements un certain penchant

---

22. Gilles Le Blond : professeur de philosophie au collège de La Marche à partir de 1691 à 1705 (cf. Ressources numériques en histoire de l'éducation, Répertoire des professeurs et principaux de la faculté des arts de Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : [<http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/?q=pfap-record/5376>] site consulté le 16 février 2016)

23. LA BEAUMELLE, Laurent Angliviel de, *Vie de Maupertuis...*, op. cit., p. 7.

pour la philosophie cartésienne, ce qui se ressent dans quelques manuels rédigés dans ces années<sup>24</sup>; mais c'est surtout à partir de certaines polémiques soulevées, par exemple par les jansénistes, contre les enseignants des collèges, qui les blâmaient pour avoir « trop d'attachement aux idées nouvelles et surtout à la doctrine de Descartes, pas assez de respect des Anciens et de l'autorité, un penchant périlleux pour les curiosités de la physique, des écarts en théologie<sup>25</sup> » que l'attrait pour le cartésianisme est perceptible. Dans ce contexte, Maupertuis a effectivement étudié la pensée de Descartes (à vrai dire, quelques-uns de ses ouvrages) dont les arguments ne lui ont guère semblé convaincants. Le jeune savant a alors été poussé à faire de nouvelles lectures philosophiques : La Beaumelle cite notamment les travaux de Malebranche et de Locke<sup>26</sup>. En parallèle, Maupertuis se livrait à l'étude des mathématiques sous la direction de Nicolas Guisnée (†1718), membre de l'Académie royale des sciences. Ce dernier était l'auteur du célèbre traité *Application de l'algèbre à la géométrie* (1705)<sup>27</sup>, dont le titre – dans la bouche de Carl Boyer – « était adopté tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle comme nom d'usage pour ce que Jean Bernoulli avait appelé “géométrie cartésienne”<sup>28</sup> ». Bref, pendant son premier séjour parisien (1714-1716), Maupertuis reçut une éducation de style cartésien qu'il a immédiatement répudiée, comme le fait bien remarquer le physiologiste allemand Emil du

24. On peut se référer, par exemple, au manuel d'Antoine Le Grand, *Institutio philosophica, secundum principia Renati Descartes : nova methodo adornata, et explicata. In usum juventutis academicæ*, Nuremberg, Ziegler, 1683, et à celui-ci de Guillaume Dagoumer, *Philosophia ad usum scholæ accomodata*, 3 vol., Parisii, Girin, 1701-1703.

25. JOURDAIN, Charles, *Histoire de l'Université de Paris au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles*, t. II, Hachette, Paris, 1862, p. 172, cité par COSTABEL, Pierre, *L'enseignement classique au XVIII<sup>e</sup> siècle. Collèges et universités*, Paris, Hermann, 1986, p. 146. Le même point est remarqué par BROCKLISS, L. W. B., *French Higher Education in the Seventeenth and Eighteenth Centuries : A Cultural History*, Oxford, Clarendon Press, 1987, p. 350-351 : « L'Université de Paris avait été conquise par les mécanistes dans les premières années 1700 et deux décennies après il n'y avait presque des collèges de plein exercice ou de couvent régulier n'ayant succombé à son tour. »

26. Maupertuis ne lisait pas l'anglais : cf. sa lettre à Le Blanc de 28 février 1756 : « Une grande obligation que je vous ai c'est de m'avoir procuré une espèce de connaissance avec M. Hume [...]; je me suis fait traduire ici ses *Essais philosophiques*, et je les ai lus bien des fois » (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, Saint-Malo, 1124. f° 117 v°). Cf. aussi CHARLES, Sébastien, *Berkeley au siècle des Lumières*, Paris, Vrin, 2003, p. 185 : « Maupertuis, qui ne lisait pas l'anglais, a pris connaissance des thèses de Berkeley à travers sa lecture de la seconde traduction des *Dialogues*, celle de 1750. » Il semble donc vraisemblable que Maupertuis ait étudié l'*Essai philosophique concernant l'entendement humain* dans la version française de 1700. En outre, dans son voyage en Angleterre (1728), Maupertuis a sans doute rencontré Pierre Coste, traducteur de l'*Essai* en français (les deux fréquentaient en fait la Rainbow Coffee House); peut-être sa connaissance du chef-d'œuvre lockien doit-elle être datée après cet événement. En tout cas, il n'y a pas de traces visibles de l'influence de Locke dans les travaux de Maupertuis avant les années 1730.

27. GUISNÉE, Nicolas, *Application de l'Algèbre à la Géométrie, ou Méthode de démontrer par l'Algèbre des Théorèmes de la Géométrie, et d'en résoudre et construire tous les Problèmes*, Boudot et Paris, Quillau, 1705.

28. BOYER, Carl Benjamin, *History of Analytic Geometry*, Princeton, The Scholar's Bookshelf, 1988, p. 149.

Bois-Reymond dans son célèbre discours *Maupertuis : Rede zur Feier des Geburtstages Friedrich's II. und des Geburtstages S. M. d. Kaisers* (1892) :

« Lorsqu'il eut seize ans, il vint à Paris dans un collège, où pendant deux ans sa soif de connaissance fut apaisée par la philosophie cartésienne. Déjà ici se réveilla en lui de la méfiance envers un Philosophe qui avait commencé par *de omnibus dubitandum* et avait fini en spéculant de manière extravagante<sup>29</sup>. »

Le rapport de Maupertuis avec Descartes est en effet assez problématique : la critique radicale du système cartésien s'accompagne parfois d'une certaine reprise de ses modèles d'argumentation, comme dans la théorie quasi mécaniste proposée dans sa *Vénus physique* afin d'expliquer le phénomène de la génération, mais surtout dans l'inspiration *lato sensu* cartésienne, bien visible dans ses premiers travaux mathématiques<sup>30</sup>.

En 1716, le premier séjour parisien de Maupertuis se conclut et celui-ci revient alors à la maison paternelle. Son retrait à Saint-Malo, néanmoins, est de courte durée : dès l'année suivante, il revient dans la capitale. Cette seconde venue à Paris marque le début de l'apprentissage mondain de Maupertuis, lorsque, comme le raconte La Beaumelle, « en mêlant toujours les arts agréables aux arts utiles, il se perfectionna dans ceux de la danse et de la musique<sup>31</sup> ». Cependant, il devient vite évident que son penchant pour la musique ne pouvait s'arrêter au savoir superficiel qui convient à l'honnête homme : Maupertuis approfondit les principes de la composition musicale avec Nicolas Bernier, célèbre compositeur et claveciniste, « maître de musique de la Sainte-Chapelle, et ensuite de la chapelle du Roi. [...] Ce maître fut, dit-on, le plus grand contrapuntiste qui eût jamais existé en France. L'école qu'il a fondée en ce pays était regardée comme la meilleure<sup>32</sup> ». Bernier, en théoricien de la musique, introduisit Maupertuis aux concepts et aux débats les plus importants du siècle précédent : le jeune auteur du mémoire *Sur la forme des instruments de musique* révèle une certaine connaissance des progrès de la science de la musique jusqu'à son époque, et semble aussi avoir médité plusieurs travaux de théorisation de la musique (en l'espèce, Maupertuis mentionne dans son travail le *Traité du bruit* de Claude Perrault, publié pour la première fois en 1680<sup>33</sup>).

29. DU BOIS-REYMOND, Emil, *Reden*, t. 2, Leipzig, Verlag von Veit & Comp., 1912, p. 434.

30. Cf. PASSERON, Irène, « Maupertuis, passeur d'intelligibilité. De la cycloïde à l'ellipsoïde aplati en passant par le "newtonianisme" : années parisiennes », dans HECHT, Hartmut (Hsrg.), *Pierre Louis Moreau de Maupertuis. Eine Bilanz nach 300 Jahren*, Berlin, Spitz Verlag – Baden-Baden, Nomos Verlagsgesellschaft, 1999, p. 27 : « On voit donc que pour s'en déclarer newtonien, Maupertuis n'en appartient pas moins à une tradition d'écriture mathématique que l'on peut bien appeler "cartésienne". »

31. LA BEAUMELLE, Laurent Angliviel de, *Vie de Maupertuis...*, op. cit., p. 9.

32. CHORON, Alexandre Étienne, FAYOLLE, François Joseph Marie, *Dictionnaire historique des musiciens, artistes et amateurs morts ou vivans*, t. 1, Paris, Valade-Lenormant, 1810, p. 70-71.

33. Puis réédité dans les *Œuvres diverses de physique et de mécanique de Claude et Pierre Perrault*, v. 1, t. 2, Leide, Vander, 1721, p. 161-293. Pour des notices biographiques générales sur Claude Perrault voir CHAUDON, Louis Maëul, *Dictionnaire historique, critique*

En outre, Maupertuis apprit à jouer de plusieurs instruments, notamment de la guitare<sup>34</sup>.

Entre 1718 et 1721, Maupertuis se livra à la carrière militaire, en rejoignant d'abord la compagnie des mousquetaires gris, puis un régiment de cavalerie à Lille, sans abandonner ses études pour autant. « En 1718 M. de Maupertuis entra dans les mousquetaires gris », écrit Formey dans son *Éloge* (1760), « mais il y porta l'amour de l'étude, et surtout le goût de la géométrie<sup>35</sup> ». Cependant, son métier de soldat n'allait pas durer longtemps : à la fin de l'année 1721, le savant malouin se rendit finalement, et de façon permanente, à Paris, car il « ne pouvait pas durer longtemps dans l'oisiveté de l'état précédent d'officier militaire en temps de paix, et bientôt il en prit congé<sup>36</sup> ». Ce moment marque l'entrée officielle de Maupertuis dans la vie intellectuelle parisienne, à mi-chemin entre les cafés littéraires et les bancs de l'Académie. Parmi ses premiers amis, Tressan et Formey mentionnent dans leurs *Éloges* « Varignon, Saurin, Nicole, Terrasson<sup>37</sup> », ceux qui – comme Beeson l'a fait remarquer dans son étude sur Maupertuis (1992) – « ont donné à Maupertuis l'enseignement supérieur en mathématiques et en sciences<sup>38</sup> ». À noter que les savants nommés étaient tous quatre des membres statutaires de l'Académie royale des sciences : Varignon, élu pensionnaire géomètre le 28 janvier 1699; Terrasson, associé géomètre le 4 décembre 1719; Nicole, adjoint mécanicien le 17 mai 1718; Saurin, pensionnaire géomètre le 13 mai 1707<sup>39</sup>. Cependant, ils étaient aussi des visiteurs réguliers des cafés, notamment les cafés Procope et Gradot. Comme le remarque Terrall, Maupertuis « trouva une place agréable dans le cercle autour du critique et poète Antoine Houdar de La Motte, qui était une personnalité incontournable du Gradot<sup>40</sup> ». D'autres grands noms émergent dans les récits biographiques : nous nous référerons une fois de plus à La Beaumelle, en soulignant que les informations présentées ici par le biographe s'appuient sur des renseignements qui lui étaient fournis par La Condamine (qui en avait une expérience directe<sup>41</sup>), et qu'il s'agit donc de notices relativement fiables.

---

*et bibliographique, contenant les vies d'hommes illustres, célèbres ou fameux de tous les pays et de tous les siècles*, t. 21, Paris, Menard-Desenne, 1822, p. 384-385.

34. TERRALL, Mary, *The Man Who Flattened the Earth...*, *op. cit.*, p. 33. Voir aussi l'exposé plus détaillé donné par La Beaumelle (*Vie de Maupertuis...*, *op. cit.*, p. 9-10) : « Il parvint en peu de temps à jouer de divers instruments, en maître. La précision et la délicatesse de son jeu suppléaient à ce degré supérieur d'exécution qu'un longue habitude peut seule donner. »

35. FORMEY, Samuel, *Éloge de Monsieur de Maupertuis*, Berlin, 1761, p. 15.

36. DU BOIS-REYMOND, Emil, *Reden...*, *op. cit.*, p. 434.

37. FORMEY, Samuel, *Éloge...*, *op. cit.*, p. 17; Tressan, *Éloge de M. Moreau de Maupertuis...*, *op. cit.*, p. 7.

38. BEESON, David, *Maupertuis : An Intellectual Biography...*, *op. cit.*, p. 62.

39. Ces renseignements sont disponibles à l'adresse internet [[www.academie-sciences.fr/acade\\_mie/membre.htm](http://www.academie-sciences.fr/acade_mie/membre.htm)].

40. TERRALL, Mary, *The Man Who Flattened the Earth...*, *op. cit.*, p. 23.

41. SAFIER, Neil, *Measuring the New World : Enlightenment Science and South America*, Chicago-London, The University of Chicago Press, 2008, p. 27.

« Le célèbre la Motte-Houdard de l'Académie française, aveugle et infirme dès l'âge de trente ans [...] était insensiblement devenu le dictateur perpétuel d'une république [le cercle d'intellectuels en se réunissant chez Procopé] dont les principaux citoyens étaient les La Faye, les Saurin, les Terrasson, les Fréret, les Melon, les Nicole, les Marivaux, les de Pons et d'autres gens de mérite qui vivent encore et dont plusieurs se sont répandus dans les différentes académies<sup>42</sup>. »

Il sera utile de nous attarder quelques instants sur les personnages mentionnés dans cette liste, dont les noms sont répétés constamment par tous les biographes de Maupertuis. Bien que, comme nous l'avons dit, l'on ne dispose d'aucun témoignage direct au sujet des relations personnelles du savant à cette époque-là, il semble néanmoins vraisemblable que Maupertuis a eu des contacts avec ces gens et que leur pensée a joué un rôle certain dans sa formation intellectuelle. Une fois de plus, on laissera au lecteur le soin de décider si la discussion suivante ne constitue rien de plus qu'un cadre historico-philosophique au sein duquel Maupertuis a commencé son parcours de recherche, ou bien s'il y a quelque lien plus direct entre les auteurs et les ouvrages que nous allons analyser ci-dessous, et l'approche qu'on retrouve dans le mémoire *Sur la forme des instruments de musique*. À partir des discussions que nous nous apprêtons à développer, peut-être certaines des difficultés signalées plus haut commenceront-elles à paraître beaucoup moins surprenantes et inexplicables.

### Esprits forts

Nous allons tout d'abord concentrer l'attention sur Fréret. Celui-ci était un membre prééminent de l'Académie des inscriptions, « pensionnaire et secrétaire perpétuel de l'académie des belles-lettres, associé-libre de celle de peinture, membre de celles de Bordeaux et de Cortone<sup>43</sup> ». En outre, d'après ce qu'en dit Formey, il « fut un des premiers qui s'aperçut de toute l'étendue du mérite, et de toute la force des talents<sup>44</sup> » de Maupertuis. Quant aux idées philosophiques de Fréret, Jonathan Israel, dans son étude *Enlightenment Contested* (2006), remarque à plusieurs reprises ses tendances matérialistes et athées : « Ce groupement déterministe, anti-scripturaire et matérialiste incluait Fréret, Boindin, Mirabaud, Lévesque de Burigny, Vauvenargues, Du Marsais, La Mettrie, et bientôt Diderot et d'Alembert aussi<sup>45</sup> ». Ou bien encore :

« Ces intellectuels des Lumières radicales, tous rebelles, qui écrivaient en français étaient Bayle (sauf dans sa politique), Fontenelle, Boulainvilliers, Tyssot de Patot, Lahontan, Fréret, Meslier, Du Marsais, Lévesque de Burigny,

42. LA BEAUMELLE, Laurent Angliviel de, *Vie de Maupertuis...*, op. cit., p. 11-12.

43. BOUGAINVILLE, Louis Antoine de, « Éloge historique de Nicolas Fréret », dans FRÉRET, Nicolas, *Œuvres*, t. 1, Paris, Servière et Bastien, 1792, p. 1.

44. FORMEY, Samuel, *Éloge de Monsieur de Maupertuis...*, op. cit., p. 16-17.

45. ISRAEL, Jonathan I., *Enlightenment Contested. Philosophy, Modernity, and the Emancipation of Man 1670-1752*, Oxford, Oxford University Press, 2006, p. 356.

Boureau-Deslandes, de Maillet, Mirabaud, d'Argens, Boindin, Rousset de Missy, Jean-Frédéric Bernard [à ne pas confondre avec Jacques Bernard], Bruzen de La Martinière, Vauvenargues, Buffon, Diderot, d'Alembert, Helvétius, La Beaumelle, Boulanger, Morelly, Mably, d'Holbach, Rousseau avant le milieu des années 1750, et La Mettrie dans son matérialisme mais pas dans sa politique ou dans sa théorie morale<sup>46</sup>. »

Malgré la confiance dont Israel fait preuve, ses assertions restent fort problématiques. En premier lieu, il est assez contestable de réunir sous une même étiquette tous ces philosophes, qui diffèrent aussi bien dans leurs productions que dans leurs idées. Deuxièmement, l'attribution d'un matérialisme athée à Fréret semble, quant à elle, au moins discutable. À cet égard, l'ouvrage qu'il faut examiner le plus attentivement est bien évidemment la *Lettre de Thrasybule à Leucippe*. Dans la préface à son édition critique du texte (1986), Sergio Landucci soutient avec conviction que Fréret en est le véritable auteur ; cependant, il admet notamment que « nous n'en avons pas la preuve définitive, mais nous avons seulement une série d'indices et de témoignages<sup>47</sup> ». De la même façon, Anthony McKenna affirme que la *Lettre* est authentique, en plaçant le travail de Fréret parmi d'autres « petits traités, dont l'ambition philosophique se limite à la critique radicale de certains dogmes de la religion chrétienne et de certains épisodes de l'histoire de son établissement<sup>48</sup> ». Jean Deprun se range enfin du même côté que Landucci et McKenna. Sans se limiter à analyser soigneusement tous les témoignages en faveur de l'authenticité de la *Lettre*, il présente une comparaison minutieuse de la *Lettre de Thrasybule* avec d'autres travaux connus de Fréret. Il en conclut qu'« au terme de cette première série d'observations, l'hypothèse de l'authenticité semble bien recevoir plus qu'un commencement de preuve<sup>49</sup> ». Néanmoins cette hypothèse ne manque pas susciter des critiques. On peut par exemple mentionner la position de Mario Sina, qui, dans son compte rendu de l'édition Landucci, s'oppose résolument à l'optimisme des partisans de l'authenticité :

« En particulier l'argument du parallèle entre les passages de la *Lettre* et ceux des ouvrages attribués avec certitude à Fréret n'est pas convaincant : cela peut juste prouver que l'auteur de la *Lettre* prend Fréret comme sa source, [...] et non pas qu'il s'identifie avec Fréret. [...] L'argument du double jeu, de la dissimulation, devrait être établi non seulement avec une référence vague et générique aux coutumes des "libertins" [...], mais avec une documentation précise et circonstanciée<sup>50</sup>. »

46. *Ibidem*, p. 43.

47. FRÉRET, Nicolas, *Lettre de Thrasybule à Leucippe*, édition critique par LANDUCCI, Sergio, Firenze, Leo Olschki, 1986, p. 15.

48. MCKENNA, Antony, « Recherches sur la philosophie clandestine à l'Âge classique : bilan et perspectives », dans MCKENNA, Antony, MOTHU, Alain (éds.), *La Philosophie clandestine à l'Âge classique*, Paris, Universitas – Oxford, Voltaire Foundation, 1997, p. 9.

49. DEPRUN, Jean, « Une œuvre philosophique de la Régence. La *Lettre de Thrasybule à Leucippe* », *La Régence. Colloque d'Aix-en-Provence*, les 24, 25 et 26 février 1968, Paris, Colin, 1970, p. 159.

50. SINA, Mario, « Recensione a N. Fréret, *Lettre de Thrasybule à Leucippe*, ed. critica, introduzione e commento a c. di S. Landucci », *Aevum*, LXII, 3, 1988, p. 669.

Pour la question qui est la nôtre – à savoir la formation intellectuelle de Maupertuis –, il importe cependant peu que Fréret soit le véritable auteur de cet ouvrage ou qu'il ne le soit pas.

Nous pouvons en effet rappeler grâce à lui que les premières années de Maupertuis à Paris coïncident à peu près avec la période de la Régence (1715-1723). Durant ces quelques années, parallèlement aux « œuvres consacrées à la défense de la foi<sup>51</sup> », il y a une diffusion considérable d'une « littérature matérialiste – et donc clandestine<sup>52</sup> ». En ce sens, la *Lettre de Thrasybule à Leucippe*, toujours dans les mots de Deprun, est « l'un des textes les plus remarquables du “matérialisme de la Régence”<sup>53</sup> », du fait qu'elle réunit les différents traits typiques des textes clandestins de cette période. Mais sans s'y limiter : les cercles intellectuels vraisemblablement fréquentés par Maupertuis à l'époque étaient un creuset de pareilles tendances radicales. De façon très significative, à côté de Fréret, un autre personnage mentionné constamment dans les récits<sup>54</sup> est Nicolas Boindin. Ce dernier, lui aussi un habitué du café Procope<sup>55</sup>, professait un scepticisme dont La Beaumelle dans un cahier inédit souligne la radicalité : « Il dogmatisait le déisme et le pyrrhonisme; [...] Boindin a fait graver dans un cachet Descartes, Bayle et Fontenelle, ses maîtres de scepticisme : il les appelle sa Trinité<sup>56</sup>. » Boindin qui, comme Fréret, était membre de l'Académie des inscriptions, eut même un échange polémique avec Maupertuis au sujet des ses *Réflexions philosophiques*.

Ce qui importe ici, c'est que le jeune Maupertuis est sans doute entré en contact avec la pensée des libertins de son temps (les Fréret, Boindin, etc.), et que, selon toute vraisemblance, il a même lu quelques textes relevant de la tradition libertine. C'est là qu'il faut peut-être chercher l'origine du penchant pour la philosophie caractérisant son premier travail, mais bien plus évidemment ses travaux de maturité : en un certain sens, on pourrait même interpréter le goût maupertuisien pour la spéculation audacieuse, dont tous les commentateurs ont remarqué l'existence chez le Maupertuis de l'après-1740, comme l'élaboration et la ré-articulation de ces anciennes lectures.

---

51. DEPRUN, Jean, « Une œuvre philosophique de la Régence. La *Lettre de Thrasybule à Leucippe*... », *op. cit.*, p. 153.

52. *Ibidem*.

53. *Ibidem*.

54. Cf. par exemple DUCLOS, Charles Pinot, *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV, la Régence, et le règne de Louis XV*, t. 1, Paris, Gay, 1864, p. 34-38.

55. On a bien d'autres sources qui confirment la présence régulière de Boindin chez Procope. Voir par exemple ce qu'en dit Gustave Desnoiresterres dans *La comédie satirique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 1885, p. 35n : « Les tenants les plus illustres de Gradot étaient : Lamotte, Saurin, Nicole, Melon, Lafaye, Maupertuis, Duclos. Ceux du café Procope étaient, le plus généralement : Boindin, l'abbé Terrasson, Fréret, Piron, l'abbé Desfontaines. Mais l'on allait de l'un à l'autre, sans qu'à vrai dire, le personnel différât sensiblement. »

56. Cahier manuscrit de La Beaumelle cité dans LAURIOL, Claude, *La Beaumelle. Un protestant cévenol entre Montesquieu et Voltaire*, Genève, Droz, 1978, p. 176.

## Les Modernes

Revenons désormais au passage de la *Vie de Maupertuis* dans lequel La Beaumelle se réfère aux « citoyens » de la « république » en se réunissant chez Procope. Le biographe fait également mention d'Houdar de la Motte (le « dictateur perpétuel ») et de Terrasson. Ces derniers avaient notoirement pris part à la querelle des Anciens et des Modernes en se rangeant du côté des Modernes.

En 1714, Houdar de la Motte, alors qu'il ne connaissait pas le grec, publia une traduction en vers de l'*Illiade* en s'appuyant sur la version philologique en prose de Madame Dacier, parue quelques années auparavant<sup>57</sup>. En préface à sa traduction, La Motte ajoute aussi un *Discours sur Homère*, où il explique clairement sa méthode de travail : « J'ai suivi de l'*Illiade* ce qui m'a paru devoir être conservé, et j'ai pris la liberté de changer ce que j'y ai cru désagréable<sup>58</sup> ». D'après La Motte, les défauts du poème homérique sont en effet nombreux : le récit est toujours « interrompu par de longs épisodes qui roulent sur les personnages indifférents, tandis qu'on perd de vue ceux qu'on voulait suivre<sup>59</sup> » ; les dieux et les héros sont décrits d'une façon grossière, les combats sont monotones et ennuyeux<sup>60</sup>. Ces critiques acerbes de La Motte sont perçues chez les partisans des Anciens comme autant d'attaques de l'autorité la plus vénérable de l'Antiquité. La grande philologue Madame Dacier se charge donc de répondre aussitôt aux critiques de Houdar de La Motte, en publiant la même année un gros volume intitulé *Des causes de la corruption du goût*. Elle reproche à La Motte sa légèreté aussi bien que son incompetence (nous l'avons déjà mentionné, il ne connaissait pas le grec) : « Monsieur de La M. se contente d'ordinaire de la première appréhension des objets qu'il envisage, c'est pourquoi il se trompe si souvent<sup>61</sup>. » Et ceci n'est qu'un mince aperçu de la véhémence polémique dont fait preuve l'ouvrage de Madame Dacier.

Bien entendu, la dispute n'était pas destinée à s'épuiser rapidement, loin s'en faut. De plus en plus de lettrés commençaient à s'y atteler avec sérieux. C'est notamment le cas de Terrasson, qui est mentionné parmi les fréquentations de Maupertuis. Ses contributions à la Querelle présentent une *pars construens* d'un intérêt tout particulier. Pour se faire une idée de son état d'esprit, nous pouvons nous référer à ce qu'en dit Hippolyte Rigault, dans son *Histoire de la Querelle* (1856) :

57. *L'Illiade d'Homère traduite en français, avec des remarques. Par Madame Dacier*, 3 vol., Paris, Rigaud, 1711.

58. HOUDAR DE LA MOTTE, Antoine, « Discours sur Homère », dans LECOQ, Anne-Marie (éd.), *La Querelle des Anciens et des Modernes. XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, précédé de *Les abeilles et les araignées* de Marc Fumaroli, postface de Jean-Robert Armogathe, Paris, Gallimard, 2001, p. 451.

59. *Ibidem*, p. 463.

60. Cf. aussi RIGAUULT, Hippolyte, *Histoire de la Querelle des Anciens et des Modernes*, Paris, Hachette, 1856, p. 369-373.

61. LEFÈVRE-DACIER, Anne, « Des causes de la corruption du goût », dans LECOQ, Anne-Marie (éd.), *La Querelle des Anciens et des Modernes...*, *op. cit.*, p. 507.

« Ses travaux en géométrie l'avaient conduit de bonne heure à l'Académie des sciences, mais ne l'avaient pas enrichi. Obligé pour vivre de faire l'éducation du fils de son cousin, [...] il avait, en dirigeant les études grecques de ce jeune homme, composé une longue dissertation en deux volumes sur l'*Iliade*, et c'était de ce livre, prôné d'avance par les modernes, que La Motte prédisait la prochaine apparition à Mme Dacier : "il va venir un géomètre ennemi d'Homère"<sup>62</sup>. »

Si on paraphrase Rigault, Terrasson était donc un géomètre qui avait été prêté à la littérature. Il avait l'intention d'affirmer, pour ainsi dire, la rationalité des mathématiques dans les belles-lettres, dans le but d'y introduire un principe de rationalité, à savoir la possibilité du « libre examen<sup>63</sup> ». Ses détracteurs, par contre, lui reprochaient d'avoir sanctionné « la subordination de la littérature à la géométrie<sup>64</sup> ». Plus généralement, Terrasson est habituellement présenté dans les récits comme un cartésien<sup>65</sup>, mais aussi – ce qui est encore plus intéressant – comme « un philosophe du Progrès<sup>66</sup> ». S'il est vrai que sa conception téléologique de l'histoire se trouve pleinement développée seulement dans un ouvrage posthume, *La Philosophie applicable à tous les objets de l'esprit et de la raison* (1754), on trouve déjà l'essentiel de sa théorie du progrès dans les contributions données dans le cadre de la Querelle des Anciens et des Modernes : la *Dissertation critique sur l'« Iliade » d'Homère* (1715), suivie par une *Addition* (1716). Dans ce texte, Terrasson identifie différents stades de développement de l'humanité dans l'histoire (sans pourtant en préciser exactement le nombre), qui mènent de « l'ignorance et la grossièreté<sup>67</sup> » jusqu'à l'âge de la raison. En ce sens, il y a une correspondance presque parfaite entre histoire individuelle et universelle, entre l'enfant qui grandit lentement et l'humanité qui se perfectionne laborieusement. Cependant, comme Rigault le remarque, histoire individuelle et histoire universelle ne sont que partiellement superposables : le « philosophe optimiste [...] ne voit pas que si l'on compare le genre humain à l'individu, il faut pousser la comparaison jusqu'au bout. L'humanité [...] vieillit comme l'homme, en dépit de Terrasson, qui écarte vainement cette infortunée idée de la vieillesse<sup>68</sup> ». En voulant justifier Terrasson, on peut ici rappeler que, dans l'ouvrage de 1754, il semble avoir conscience de la distinction entre particulier et général, quoique relativement à des points

62. RIGAULT, Hippolyte, *Histoire de la Querelle...*, *op. cit.*, p. 417-418.

63. TERRASSON, Jean, « Dissertation critique sur l'*Iliade* d'Homère », dans LECOQ, Anne-Marie (éd.), *La Querelle des Anciens et des Modernes...*, *op. cit.*, p. 601 : « Ma vue principale est de faire passer jusqu'aux belles-lettres cet esprit de philosophie qui depuis un siècle a fait faire tant de progrès aux sciences naturelles. »

64. *Ibidem*, p. 419.

65. D'ALEMBERT, Jean Le Rond, « Éloge de Jean Terrasson », dans *Id.*, *Œuvres complètes*, t. 3, Paris, Belin et Bossange, 1821, p. 373 : « Sans être extrêmement zélé pour aucun système ni physique ni métaphysique, le cartésianisme était celui qu'il semblait avoir adopté. »

66. DELVAILLE, Jules, *Essai sur l'histoire de l'idée de progrès jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Slatkine Reprints, 2012 (réimpression de l'édition Paris, Alcan, 1910), p. 406.

67. TERRASSON, Jean, « Dissertation critique... », *art. cit.*, p. 605.

68. RIGAULT, Hippolyte, *Histoire de la Querelle...*, *op. cit.*, p. 424.

spécifiques – par exemple, l'exercice des facultés de l'imagination et du jugement<sup>69</sup>. Cependant, le point le plus important consiste dans la façon dont le philosophe caractérise le progrès. Contrairement à ce qu'on trouvera, par exemple, chez les positivistes du XIX<sup>e</sup> siècle, le progrès du genre humain n'est pas conçu chez Terrasson comme un progrès de nature essentiellement scientifique. Son raisonnement repose sur une conception de l'âme et de la vérité d'ascendance évidemment cartésienne : « Séparer la vue générale des progrès de l'esprit humain à l'égard des Sciences naturelles et à l'égard des Belles-Lettres, pourrait être un expédient convenable pour celui qui aurait deux âmes ; mais il ne peut servir à rien à celui qui n'en a qu'une<sup>70</sup>. » Le domaine où le progrès se réalise étant si étendu, on peut, selon Terrasson, le désigner avec un mot seul : celui de *philosophie*. La philosophie, « n'étant pas elle-même qu'une lumière de l'esprit<sup>71</sup> », concerne la norme universelle de toutes les autres disciplines : voilà pourquoi les tournants décisifs dans l'histoire du progrès ne peuvent se limiter à une modification locale d'une théorie scientifique ou du seul goût artistique, mais ils doivent plutôt être retracés dans l'émergence de nouvelles conceptions du monde. C'est justement en ce sens que Terrasson peut se déclarer « cartésien », même dans les années 1740 et 1750. Il n'est pas question d'être partisan de Descartes contre Newton : il s'agit plutôt de reconnaître finalement que « Newton n'a point détruit Descartes [...]. Descartes est le premier auteur de ce qu'il y a de bon dans le Newtonisme ; et cela dans les Points mêmes où le Newtonisme lui est contraire<sup>72</sup> ». Et la raison de cela est bien manifeste : « Le Système de Descartes est un Système Philosophique ; au lieu que celui de Newton n'est que Physique ou Géométrique<sup>73</sup>. »

Avant de quitter l'analyse de l'œuvre de Terrasson, il y a un dernier aspect de sa pensée qu'il faut bien prendre en compte, principalement parce qu'il nous semble en retrouver l'écho chez Maupertuis. D'après ce que nous avons dit jusqu'ici, on pourrait croire que l'attitude de Terrasson envers les Anciens est pénétrée de mépris et d'hostilité. Tout au contraire :

---

69. TERRASSON, Jean, *La philosophie applicable à tous les objets de l'esprit et de la raison. Ouvrage en réflexions détachées*, Paris, Prault, 1754, p. 12 : « L'Homme pris en particulier, ne peut croître en un sens, qu'il ne décroisse en un autre : en acquérant la force du Jugement, il perd du feu de l'Imagination. Il n'est pas ainsi de l'Homme pris en général, ou du Public. parce qu'étant composé de tous les âges, il acquerra toujours au lieu de perdre. Rien ne peut lui nuire, que les événements qui ramèneraient la Barbarie. »

70. *Ibidem*, p. 20. De plus, Terrasson est persuadé que les anciens étaient bien plus avancés dans les sciences que dans les belles-lettres : « Quelques-uns de ceux qui font cette séparation conviennent que nous surpassons les Anciens dans les Sciences naturelles, en soutenant toujours que nous leur demeurons inférieurs dans la partie des Belles-Lettres. Or, j'ai prouvé que les Anciens connaissaient beaucoup mieux la Géométrie et l'Astronomie (quoiqu'il y fussent très-inférieurs à nous) qu'ils ne connaissaient les vrais principes de la Raison et de l'Humanité, unique force de véritable emploi des Belles-Lettres en Prose et en Poésie. » (*Ibid.*)

71. TERRASSON, Jean, « Dissertation critique... », art. cit., p. 615.

72. TERRASSON, Jean, *La philosophie applicable à tous les objets de l'esprit et de la raison*, op. cit., p. 9-10.

73. *Ibidem*, p. 9.

Terrasson est profondément convaincu que sa théorie est la seule en mesure de sauvegarder une image positive de l'Antiquité. « Les partisans d'Homère » écrit-il, « ne doivent point s'opposer à notre gradation : elle est l'unique moyen de le sauver<sup>74</sup> ». L'argument donné par Terrasson s'appuie sur la dialectique individu-histoire : si on ne tient pas compte de l'historicité des œuvres et des caractères, et qu'on ne juge de la supériorité des Anciens ou des Modernes qu'à partir de leurs travaux pris hors du temps (ou, ce qui est équivalent, en les considérant comme s'ils étaient tous contemporains), les Anciens en sortiraient détruits. C'est justement ce qui se passe quand les partisans de l'Antiquité comparent directement Homère à Ronsard : la supériorité de ce dernier est manifeste. Mais si nous replaçons les auteurs dans leurs contextes historiques, en attribuant ainsi tous les défauts de l'*Iliade* à l'âge du genre humain où elle a été écrite, alors nous pourrions comprendre et finalement apprécier la véritable grandeur d'Homère.

« Le philosophe faisant une de ses principales occupations de l'étude de l'esprit humain sait se transporter aux siècles les plus éloignés, et en y reconnaissant l'ignorance et la grossièreté qui y étaient nécessairement attachées, il justifie la personne de toutes les fautes qu'on peut rejeter sur le temps. [...] Je leur [aux partisans des Anciens] accorderai même qu'Homère devait avoir beaucoup de génie pour faire ce qu'il a fait dans le temps où il a vécu<sup>75</sup>. »

En définitive, Terrasson ne tombe pas dans une exaltation naïve du génie moderne, mais aboutit à l'affirmation du caractère inévitable mais naturel, axiologiquement neutre, du progrès. Terrasson affirme que « les Progrès de l'Esprit humain dans le cours des Siècles, sont une suite d'une Loi naturelle exactement semblable à celle qui fait croître un Homme particulier en expérience et en sagesse depuis son enfance jusqu'à la vieillesse<sup>76</sup> ». Cela implique ultimement que « la supériorité des Modernes est "un effet naturel et nécessaire de la constitution de l'esprit humain"<sup>77</sup> ».

L'analyse que nous venons de proposer au sujet de la querelle des Anciens et des Modernes, ainsi qu'au sujet de l'apport original de Terrasson, n'est pas sans importance pour comprendre la présence chez Maupertuis des conjectures philosophico-historiques que nous avons évoquées. Ce lien paraît d'autant plus important que l'intérêt pour l'histoire de l'esprit ne se manifeste pas seulement dans le mémoire de 1724, mais c'est un *leitmotiv* qui accompagne la réflexion de Maupertuis jusqu'aux années de maturité<sup>78</sup>.

74. TERRASSON, Jean, « Dissertation critique... », art. cit., p. 605.

75. *Ibidem*, p. 605-606.

76. TERRASSON, Jean, *La philosophie applicable...*, *op. cit.*, p. 13.

77. DELVILLE, Jules, *Essai sur l'histoire de l'idée de progrès...*, *op. cit.*, p. 406.

78. Cf. par exemple la lettre *Sur la génération des animaux* de 1752, dans MAUPERTUIS, Pierre-Louis Moreau de, *Œuvres. Nouvelle édition augmentée et corrigée*, 4 t., Lyon, Jean-Marie Bruyset, 1768, II, p. 299-314.

## La Société des arts

La troisième et dernière source du jeune Maupertuis s'écarte sensiblement du milieu philosophique et littéraire commun soit aux esprits forts, soit aux Modernes de la querelle. Bien entendu, cela n'implique pas que les relations entre Maupertuis et cette troisième source se soient constituées hors des cafés et des salons. Par contre, c'est justement la nature des sujets de recherche, portant sur des thèmes plus proprement scientifiques, ainsi que le partenariat durable qui aurait dû s'instaurer entre Maupertuis et les membres de ce troisième groupement, qui impose de le distinguer très nettement des deux premiers. Nous pouvons débiter en citant quelques lignes du livre de Franco Venturi, *Le origini dell'Enciclopedia* (1963) :

« Déjà en 1726, on peut observer une tentative remarquable pour rapprocher la science de la technique [...]. Quelques jeunes savants, destinés à devenir par la suite célèbres dans différents domaines, s'étaient engagés dans une Société des Arts avec des inventeurs et techniciens pour comparer leurs expériences et collaborer à une œuvre qu'ils croyaient commune. Clairaut, mathématicien, Nollet, physicien et spécialiste de l'électricité, Rameau, théoricien de la musique ainsi que compositeur, y participaient avec Julien Le Roy, l'un des plus célèbres horlogers du dix-huitième siècle, et son fils Pierre. Et d'autres artistes : Sully, horloger anglais, l'architecte Chevotet, aussi bien que La Condamine et d'autres savants, ont travaillé pour faire vivre ce centre culturel d'un type nouveau<sup>79</sup>. »

Il n'est pas difficile d'imaginer pourquoi il est tentant d'établir une quelque liaison entre Maupertuis et la Société des arts. D'abord, en fait, Clairaut fils et La Condamine avaient un rapport tout particulier avec le savant malouin. Comme Élisabeth Badinter le fait bien remarquer, Maupertuis allait devenir « le chef d'un petit clan très actif à l'Académie et hors d'elle. Au premier rang : deux amis intimes, également académiciens, le jeune génie Clairaut et La Condamine, au tempérament aventureux<sup>80</sup> ». Deuxièmement, déjà dans le mémoire *Sur la forme des instruments de musique*, on trouve plusieurs suggestions qui semblent indiquer, comme nous l'avons déjà mentionné, l'existence chez Maupertuis d'une référence directe aux activités de la Société des arts. Toutefois, on rencontre plusieurs difficultés lorsqu'on essaye de donner des arguments pour justifier cette relation. Pour discuter cette question en détail, il est nécessaire de donner un bref exposé de l'histoire de la Société des arts, qui permettra de fixer quelques éléments<sup>81</sup>.

Les sources s'accordent sur la date de démarrage de la Société, aussi bien que sur le but « technique » de l'entreprise. « Vers l'année 1726 », écrit Joseph Bertrand en 1869, « Julien et Pierre Leroy et Henri Sully, célèbres

79. VENTURI, Franco, *Le origini dell'Enciclopedia*, Torino, Einaudi, 1963, p. 14-15.

80. BADINTER, Élisabeth, *Les passions intellectuelles, t. Désirs de gloire (1735-1751)*, Paris, Fayard, 1999, p. 57.

81. Une excellente source d'information pour tout ce qui concerne la Société des arts est représenté par le site internet [*clairaut.com*], réalisé par Olivier Courcelle.

tous trois dans l'histoire de l'horlogerie, instituèrent des conférences réglées sur les moyens de perfectionner leur art<sup>82</sup> ». Cependant, c'est seulement après la mort de Sully que la Société put officialiser son existence, grâce à la protection de l'abbé Bignon, obtenue en novembre 1728, et au patronage du comte de Clermont, dont le *Mercur de France* fit l'annonce début décembre<sup>83</sup>. Ce qui nous importe le plus reste néanmoins de comprendre la nature des travaux accomplis par cette société « pseudo-académique », ou « proto-encyclopédique ». Dans son *Éloge de M. le comte de Clermont*, D'Alembert fournit une idée assez claire de la tâche que la Société des arts visait à accomplir, à savoir celle de « marier, pour ainsi dire, chaque art mécanique à la science dont cet art peut tirer des lumières, comme l'horlogerie à l'astronomie, la fabrique de lunettes à l'optique<sup>84</sup> ». D'Alembert n'hésite pas à définir cet idéal comme un idéal « raisonnable<sup>85</sup> ». Néanmoins, le jugement global exprimé par D'Alembert sur la Société est extrêmement sévère : « Le projet était grand, mais trop vaste, et fut d'ailleurs trop mal combiné par ceux que le Prince avait chargé de l'exécution<sup>86</sup>. » De fait, à côté de l'objectif défini comme « raisonnable », il y en avait un autre qui, selon D'Alembert, était totalement dénué de sens. Il s'agissait en fait « [d']accoler chacun de ces Arts à la partie des Belles-Lettres, qu'ils s'imaginaient y avoir le plus de rapport ; par exemple, disaient-ils, le brodeur à l'historien, le teinturier au poète, et ainsi des autres<sup>87</sup> ». Cette approche est également confirmée par des sources plus favorables à l'entreprise, comme l'*Éloge de M. Clairaut* de Fouchy, qui mentionne la contribution donnée par Clairaut « à l'établissement d'une Compagnie uniquement destinée à l'avancement des Arts ; les Sciences y devaient aussi être admises, mais elles n'y jouaient pas le principal rôle, elle n'y paraissaient que pour aider les Artistes ou pour répondre à leurs questions<sup>88</sup> ».

Quoique ce soit difficile à croire, l'émergence de la Société des arts n'est pas du tout un phénomène atypique dans son siècle. En 1963, Roger Hahn avait déjà catalogué un grand nombre de sociétés des arts parues tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle :

---

82. BERTRAND, Joseph, *L'Académie des Sciences et les académiciens de 1666 à 1793*, Hetzel, Paris, 1869, p. 95-96.

83. *Mercur de France*, 1728 (déc.), p. 2893 : « Cette société que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de Société académique des beaux-arts, ayant eu l'honneur d'obtenir de S. A. S. M. le comte de Clermont la permission de s'assembler sous sa protection, alla le 7 décembre lui en faire ses très humbles remerciements. »

84. D'ALEMBERT, Jean le Rond, « Éloge de M. le comte de Clermont », dans *Histoire des membres de l'Académie française morts depuis 1700 jusqu'en 1771, pour servir de suite aux éloges imprimés et lus dans les séances publiques de cette compagnie*, t. 6, Paris, Moutard, 1787, p. 347.

85. *Ibidem*.

86. *Ibid.*

87. *Ibid.*, p. 347-348.

88. FOUCHY, Jean-Paul Grandjean de, « Éloge de M. Clairaut », *Histoire de l'Académie Royale des Sciences*, 1765, p. 149-150.

« Jusqu'à présent, j'ai été en mesure de localiser presque cinquante institutions de ce genre dans toutes les régions du monde civilisé au dix-huitième siècle. Elles ponctuent la carte, de Saint-Pétersbourg à la côte brésilienne, de Florence à Édimbourg, en prenant racine surtout dans les centres urbains. Parmi ceux-ci, je ne citerai que les lieux principaux, avec la date probable de fondation : Édimbourg (1723), Paris (1726), Dublin (1731), Zurich (1743), Florence (1753), Londres (1753), Erfurt (1754), Rennes (1757), Berne (1759), New York (1764), Vergara (1765), Hambourg (1765), Saint-Pétersbourg (1766), Genève (1776), et Milan (1776)<sup>89</sup>. »

Mais si ces sociétés savantes avaient toutes une vocation purement technique, selon Hahn, celle de Paris était plutôt un homologue de l'Académie des sciences, en particulier en raison de la similarité de leurs règlements<sup>90</sup> et de leurs structures internes. La Société des arts, de même que l'Académie, était ainsi divisée en classes et avait reçu des associés étrangers.

Pour en venir finalement à la trajectoire de la Société parisienne, on remarquera que, contrairement à la société dublinoise<sup>91</sup>, elle n'était pas destinée à une longue vie. Les membres de l'Académie des sciences officielle étaient en fait « inquiets des succès et de l'influence d'une compagnie nouvelle<sup>92</sup> », à tel point qu'ils s'engagèrent à faire tomber la Société ; « Leur moyen fut très simple : l'Académie s'adjoignait successivement La Condamine, Clairaut, Fouchy, Nollet et Degua en leur imposant d'opter<sup>93</sup>. » La ruine définitive de cette « petite rivale et antichambre de l'Académie des sciences de Paris<sup>94</sup> » ne devait pas tarder à se concrétiser : au début des années 1730, « la Société des arts, privée de ses membres les plus actifs, ne tarda pas à s'affaiblir et à tomber complètement, sans avoir produit aucune œuvre qui perpétuât le souvenir<sup>95</sup> ».

Comme nous le mentionnions plus haut, nous avons plusieurs raisons de supposer l'existence d'un lien entre les premiers travaux accomplis par Maupertuis au sein de l'Académie des sciences et les discussions de nature technique qui ont caractérisé la vie brève de la Société des arts. La rencontre de Maupertuis avec La Condamine, par exemple, remonte justement à cette époque-là, comme ils fréquentaient tous deux les mêmes

89. HAHN, Roger, « The Application of science to society : the societies of arts », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 25, 1963, p. 832.

90. Bibliothèque nationale de France, Ms. fr. 27662.

91. Cf. CLARKE, Desmond J., *A bibliography of the publications of the Royal Dublin Society from its foundation in the year 1731, together with a list of bibliographical material relative to the Society*, Dublin, The Royal Dublin Society, 1953.

92. BERTRAND, Joseph, *L'Académie des Sciences...*, *op. cit.*, p. 97.

93. *Ibidem*.

94. COURCELLE, Olivier, « Grandjean de Fouchy et la Société des arts à Stockholm », *Revue d'histoire des sciences*, 61, 1, 2008, p. 203.

95. BERTRAND, Joseph, *L'Académie des Sciences...*, *op. cit.*, p. 97. Cependant, « la dernière trace administrative de la Société des arts est la lecture d'un mémoire de Le Maire, le 2 septembre 1736. La Société des arts est enterrée avec la parution, début 1737, de la réédition de l'œuvre maîtresse du fondateur Sully, augmentée de mémoires qui auraient dû trouver place dans les recueils de la Société, recueils qui ne verront jamais le jour » (COURCELLE, Olivier, [clairaut.com], section *Société des arts*).

cercles savants : « lorsqu'il était à Paris à la fin des années 1720 », écrit Neil Safier, « [La Condamine] fréquentait régulièrement le salon informel du café Procope<sup>96</sup> ». De même, Maupertuis connaît Clairaut fils lors de sa première apparition à l'Académie des sciences le 13 avril 1726<sup>97</sup>. En outre, comme nous l'avons déjà souligné, le contenu lui-même de l'ouvrage de Maupertuis suggère quelque affinité avec les finalités de la Société.

Il reste cependant une question d'envergure à envisager pour que la relation Maupertuis-Société des arts soit concevable : si (1) cette Société n'a commencé à opérer qu'à partir de 1726, et que (2) le premier mémoire maupertuisien a été rédigé en 1724, il s'ensuit que supposer que (2) dépend d'une certaine manière de (1) n'est rien d'autre qu'un anachronisme manifeste. Pire encore, un deuxième problème reste encore à résoudre. Dans la monographie de Beeson sur Maupertuis, nous lisons quelques mots qui semblent attester d'une opposition radicale de la part de Maupertuis à l'idéologie même de la Société :

« Quand La Condamine avait vingt-cinq ans et Clairaut treize, ils rejoignirent un groupe qui était concerné, non par les sciences abstraites, mais par les "arts", la technologie. Ils étaient plus familiers avec les vrais problèmes pratiques d'expérimentation que leurs adversaires dans l'Académie, y compris Maupertuis, qui avaient reçu une formation de rationalistes<sup>98</sup>. »

Aussi difficile que cela puisse être, nous tenterons de résoudre cette double difficulté. Quant à l'affirmation de Beeson, nous pouvons d'abord remarquer qu'elle n'est rien d'autre qu'une conjecture dénuée de tout fondement objectif. En effet, l'historien ne justifie pas son assertion par des documents. Ce qui, bien entendu, n'implique pas *ipso facto* la fausseté de ce qu'il dit ; mais cela signifie que les affirmations de Beeson ne peuvent pas constituer un bon argument contre la position que nous essayons d'établir ici.

Concernant la question chronologique, par contre, il faut revenir au manuscrit Ms. fr. 22225, ff. 7-10, conservé à la Bibliothèque nationale de France, datant de l'année 1728. Le manuscrit, à l'origine attaché à la lettre de Liébaux à l'abbé Bignon du 8 novembre 1728, porte sur l'histoire de la Société des arts. Au tout début du manuscrit on lit :

« Cette société dont quelques-uns des membres ont été de celle des arts qui s'assemblait il y a quelques années aux galeries du Louvre avec l'approbation de feu M. le duc d'Orléans et sous la protection de Monsieur l'abbé Bignon a senti que la théorie seule n'allait guères plus loin qu'à satisfaire la curiosité, et que la pratique dénuée des lumières de la théorie n'était

96. SAFIER, Neil, *Measuring the New World...*, op. cit., p. 27.

97. Cf. le procès-verbal de 1726, f° 137 r° : « Monsieur Clairaut le fils âgé de 12 ans et 8 mois est entré et a lu un écrit de lui sur de nouvelles courbes dont il donne l'analyse par le calcul différentiel. » Encore une fois de grande utilité est le site [*clairaut.com*], section *Clairaut et Maupertuis*.

98. BEESON, David, *Maupertuis: An Intellectual Biography...*, op. cit., p. 99.

ordinairement qu'une espèce d'habile routine que le bonheur du succès n'accompagnait pas toujours<sup>99</sup>. »

Ces lignes font explicitement allusion à une activité de la Société des arts antérieure à 1726 durant la période où le duc d'Orléans était régent (1715-1723). Une confirmation supplémentaire vient du *Mémoire pour servir à l'Histoire de l'Horlogerie* de Julien Le Roy, membre de la Société des arts. Dans ce texte, publié en annexe à la *Règle artificielle du temps* (1737) de Sully, Le Roy se réfère encore d'une façon très claire à l'existence de la Société pendant la Régence :

« Vers ce temps-là, qui était celui de sa convalescence, il [Sully] proposa à Mr le Curé de Saint Sulpice de tracer une Méridienne dans le superbe Temple qu'il édifie à la gloire du Seigneur. Pendant qu'il travaillait à cet Ouvrage, pour lequel il avait beaucoup de goût, quelques-uns des membres de la Société des Arts, qui se tenait ci-devant au Louvre, sous la protection de M. le Régent, et à l'établissement de laquelle il avait beaucoup contribué, lui proposèrent de se joindre à eux pour en reprendre les Assemblées interrompues<sup>100</sup>. »

Roger Hahn lui-même, dans son ouvrage classique *L'anatomie d'une institution scientifique* (1971), confirme que les « origines [de la Société des arts] remontent à un groupe d'artistes non identifiés qui, avant la mort du Régent en 1723, se rencontraient périodiquement aux Galeries du Louvre<sup>101</sup> ».

Nous pouvons finalement l'affirmer avec assurance : la possibilité que les discussions autour de la naissante Société des arts aient influencé Maupertuis dans l'élaboration de son premier travail académique ne peut pas être exclue *a priori*.



L'analyse que nous venons de proposer avait pour but d'indiquer quelques difficultés ressortant de la lecture du mémoire *Sur la forme des instruments de musique*, pour ensuite essayer d'en donner une explication plausible. Une telle étude, dans nos intentions, constitue un premier pas vers la redécouverte de la pensée de Maupertuis, ainsi qu'une première tentative de le placer dans le réseau plus vaste de la République des Lettres.

À notre avis, la tâche qui reste à accomplir consiste dans l'analyse d'autres moments importants dans la biographie du savant malouin, – à

---

99. BnF, Ms. fr. 22225, f° 7 (nos italiques).

100. LE ROY, Julien, « Mémoire pour servir à l'Histoire de l'Horlogerie, depuis 1715 jusqu'en 1729 », dans SULLY, Henri, *Règle artificielle du temps, Traité de la division naturelle et artificielle du Temps, des Horloges et des Montres de différentes constructions, de la manière de le connaître et de les régler avec justesse*, Paris, Dupuis, 1737, p. 407-408 (nos italiques).

101. HAHN, Roger, *L'anatomie d'une institution scientifique. L'Académie des Sciences de Paris, 1666-1803*, Amsterdam, Éditions des archives contemporaines, 1993, p. 152. Olivier Courcelle reprend exactement les mêmes mots : « Du temps de la régence (1715-1723), une première mouture de la Société des arts s'assemble dans les galeries du Louvre avec l'approbation du duc d'Orléans et sous la protection de l'abbé Bignon » (COURCELLE, Olivier, [clairaut.com], section *Société des arts*).

commencer par la rencontre avec l'œuvre de Newton –, sans jamais perdre de vue les contextes socioculturels au sein desquels ces travaux ont été rédigés. C'est seulement en mettant dans cette perspective l'œuvre de Maupertuis qu'on pourra vraiment comprendre sa portée et juger de sa cohérence, aussi bien que passer d'un simple récit biographique à l'examen d'un processus historique plus complexe et riche.

## RÉSUMÉ

Le premier mémoire académique de Pierre-Louis Moreau de Maupertuis (1698-1759), intitulé *Sur la forme des instruments de musique* (1724), a été souvent négligé par les historiens. Cela est d'autant plus étonnant si l'on considère les difficultés évidentes qu'il pose d'un point de vue à la fois historique et théorique. Pour essayer de résoudre ces problèmes d'interprétation, dans la présente contribution nous avons approfondi les étapes principales de la première formation intellectuelle de Maupertuis, aussi bien que les sources possibles de quelques-unes de ses doctrines. Nous sommes bien conscients que cette opération ne nous livrera rien d'absolument certain. Dans le pire des cas, toutefois, nous aurons esquissé un cadre historico-philosophique à l'intérieur duquel le savant malouin a débuté sa carrière : une préhistoire de l'activité savante de Maupertuis qui, à ce jour, reste encore largement inexplorée.

## ABSTRACT

*Historians have constantly neglected Pierre-Louis Moreau de Maupertuis's (1698-1759) first academic work, On the Shape of the Musical Instruments (1724). This is all the more surprising if we consider the issues it raises from both an historical and a theoretical point of view. In order to solve such issues, in this paper we will give a thorough analysis of the main stages of Maupertuis's intellectual apprenticeship, and of the possible sources of some of his doctrines as well. We are well aware that such an operation will yield nothing absolutely certain. In the worst case, however, we will have sketched an historical-philosophical framework within which the Breton savant took his first steps: a pre-history of Maupertuis's scientific activity, which remains still largely unknown.*

# La Tour d’Auvergne après sa mort : un héros ?

Alain LE BLOAS

Professeur agrégé, collègue de l’Harteloire (Brest)

Né Corret en 1743 à Carhaix, en Bretagne, entré dans la carrière militaire sous l’Ancien Régime, reconnu comme un de ses parents par le duc de Bouillon, La Tour d’Auvergne n’était qu’un obscur capitaine déjà âgé lorsque survint la Révolution. C’est lors de cette dernière qu’il se révéla à la fois comme guerrier et comme savant. Sa notoriété, qui longtemps ne dépassa pas les rangs de l’armée des Pyrénées, atteignit le monde savant parisien sous le Directoire et lui valut de se faire décerner par Bonaparte une épée d’honneur ainsi que le titre de « premier grenadier des armées de la République ». La Tour d’Auvergne, qui venait de rejoindre l’armée du Rhin comme simple grenadier à l’âge de 57 ans, mourut au combat d’Oberhausen, lors de la bataille de Neubourg, le 8 messidor an VIII<sup>1</sup>.

Aussitôt proposé comme héros national par ses amis, le Breton n’était pas le seul postulant à l’immortalité sur un marché de l’héroïsme soudainement encombré suite à la succession des victoires françaises contre l’Autriche. Bonaparte, qui dès la première campagne d’Italie avait montré l’importance qu’il accordait à la politique symbolique et son habileté à la manier, ne pouvait se désintéresser de cette question<sup>2</sup>. Discuté avant Marengo, à la fois par une partie de l’armée restée profondément républicaine et fidèle à ses chefs, ainsi que par les libéraux déçus et inquiets par la politique engagée depuis Brumaire, le premier consul voyait soudainement sa légitimité et son autorité renforcées.

Désigner parmi les impétrants les héros nationaux, lesquels véhiculent les « valeurs qui fondent l’idée même de nation et en constituent en quelque sorte le patrimoine idéologique<sup>3</sup> », c’était par le symbole dire

---

1. 27 juin 1800. Si la littérature épideictique sur le héros est pléthorique, nous ne disposons toujours pas d’une vraie biographie sur le personnage historique.

2. JOURDAN, Annie, *Napoléon. Héros, Imperator, Mécène*, Paris, Aubier, 1998.

3. VOISENAT, Claudie, « Avant-propos », dans CENTLINES, Pierre, FABRE, Daniel, ZONABEND, Françoise, *La fabrique des héros*, Paris, Éditions maison des sciences de l’homme, 1998, p. ix.

la société que l'on souhaitait et la politique que l'on entendait mettre en œuvre pour y parvenir. Le choix des héros durant l'été 1800, au cours duquel Bonaparte imposa définitivement et son pouvoir et sa politique, et qui vit une partie de ses détracteurs glisser vers l'opposition, ne fut donc pas une question annexe, bien au contraire. Bertrand Gainot avec l'héroïsation de Desaix, Bronislaw Baczko avec celle de Turenne, en ont déjà montré tout l'intérêt heuristique<sup>4</sup>. Cet article entend se placer dans leurs pas en s'intéressant au cas de La Tour d'Auvergne, peu cité par les historiens du Consulat, alors qu'il suscita dans certains cercles une véritable dévotion et que sa popularité au XIX<sup>e</sup> siècle trouvait ses origines dans ce moment sérial. La réintroduction de ce héros oublié dans le débat symbolique de l'après-Marengo, dont il fut partie prenante, en opposant un héros « populaire », élu par l'armée et la société civile, à des héros propagandistes, imposés par Bonaparte, permet en effet de bien mettre au jour la tension provoquée par les choix de ce dernier. Quels furent les acteurs qui défendirent la cause de La Tour d'Auvergne ? Quels enjeux se cachaient derrière cet engagement ? Si l'apothéose du premier grenadier fut refusée par le premier consul, force est de constater qu'il devint néanmoins un des principaux héros de la Révolution au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, et que la légende l'attacha même souvent à celui qui l'avait dédaigné, aussi reposerons-nous une question déjà maintes fois débattue mais toujours féconde : comment fabrique-t-on les héros ?

Nous répondrons à ces interrogations en nous intéressant d'abord aux amis de La Tour d'Auvergne qui agirent dès l'annonce de sa mort pour l'imposer, puis nous constaterons l'efficacité de leur action puisque, très vite, un culte s'ébaucha, enfin nous mettrons la focale sur l'été 1800, celui des héros.

### Les amis de La Tour d'Auvergne à l'œuvre

Le 14 thermidor an VIII<sup>5</sup>, le préfet de l'Oise posait la première pierre d'une colonne dédiée à « l'Amitié des grands hommes ». Sur une table de bronze étaient mis en exergue des duos célèbres d'amis depuis l'Antiquité. La liste s'achevait par les tandems Bonaparte-Desaix et La Tour d'Auvergne-Le Brigant. L'identité du premier magistrat de l'Oise, à l'initiative de la colonne, n'est pas anodine. Jacques Cambry était en effet à la fois Breton, celticiste, admirateur et proche du premier grenadier<sup>6</sup>. À son instar, les

4. GAINOT, Bernard « Les mots et les cendres. L'héroïsme au temps du Consulat », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 324, 2001, p. 127-138. BACZKO, Bronislaw, *Politiques de la Révolution française*, Paris, Gallimard « folio histoire », p. 492-534.

5. 2 août 1800.

6. BAUDON, A., « Colonne dédiée à l'amitié en 1800 dans la cour de la préfecture de Beauvais », *La Révolution française*, tome 5, juillet-décembre 1883, p. 435-440. THIOT, L., « Le citoyen Cambry, premier préfet du département de l'Oise », *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, tome 22, 1914, p. 565-625.

amis de La Tour d'Auvergne agirent rapidement afin que leur grand homme accède au statut de héros.

### **Moreau et l'armée du Rhin**

Moreau et La Tour d'Auvergne étaient liés par la même origine bretonne et par l'amitié. C'est d'ailleurs à l'armée du Rhin, sous les ordres de son compatriote, que La Tour d'Auvergne demanda à servir pour ce qui révélerait être sa dernière campagne<sup>7</sup>. Les éloges qui l'honorèrent sitôt sa mort connue soulignèrent tous les liens d'affection que La Tour d'Auvergne avait tissés avec ses hommes et avec ses supérieurs. Aussi se vit-il décerner spontanément sur le champ de bataille les honneurs militaires devant la troupe réunie. Son cœur fut auparavant prélevé pour être embaumé. Et Moreau décida que l'armée porterait le deuil durant trois jours, que le nom du défunt serait conservé à la tête du contrôle de sa compagnie et cité à chaque appel, enfin que sur les lieux de son trépas un monument funéraire serait érigé pour abriter ses restes et ceux de ses compagnons d'armes tombés à ses côtés, « monument, consacré aux vertus et au courage, [et] mis sous la sauve-garde des braves de tous les pays<sup>8</sup> ».

Dessolles, le chef d'état-major de Moreau, rendant compte des combats victorieux de Neubourg, fit la part belle à la mort du premier grenadier. Ce dernier fut présenté comme le nouveau Patrocle de l'armée du Rhin. Comme lui, il eut droit à des funérailles homériques<sup>9</sup>. Devant la troupe en larmes, il fut en effet inhumé dans un linceul de feuilles de chêne et de laurier, et, sur l'initiative d'un grenadier, son corps fut tourné vers l'ennemi : « Il n'y eut jamais de cérémonie plus touchante et plus religieuse que les funérailles de ce guerrier<sup>10</sup>. » Carnot, qui avait connu La Tour d'Auvergne lors d'une de ses missions auprès de l'armée des Pyrénées sous la Convention, et qui avait intercédé auprès de Bonaparte pour qu'il se vît attribuer une arme d'honneur et le titre de « premier grenadier des armées de la République », promit à Moreau d'agir pour que le nom du défunt figure sur la colonne nationale dont la première pierre devait être bientôt posée<sup>11</sup>. C'est bien une héroïsation de son ami que Moreau, par cette opération transformé en nouvel Achille, décréta, mit en scène et fit connaître au pays. Le message fut

---

7. TISSOT, P.-F., *Mémoires historiques et militaires sur Carnot, rédigés d'après ses manuscrits, sa correspondance inédite et ses écrits. Précédés d'une notice*, Paris, Baudouin frères, 1824, p. 295-297.

8. *Le Moniteur*, 17 messidor an VIII (6 juillet 1800).

9. L'influence du modèle grec est prégnante dans les hommages funèbres rendus aux héros militaires sous le Directoire et le Consulat. Voir GAINOT, Bernard, « Le dernier voyage; rites ambulatoires et rites conjuratoires dans les cérémonies funèbres en l'honneur des généraux révolutionnaires », dans BOURDIN, Philippe, CARON, Jean-Claude et BERNARD, Mathias (dir.), *La voix et le geste, une approche culturelle de la violence socio-politique*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2005, p. 97-113.

10. *Le Moniteur*, 5 thermidor an VIII (24 juillet 1800).

11. DHOMBRES, Jean et Nicole, *Lazare Carnot*, Paris, Fayard, 1997, p. 310-311 et p. 502-503. TISSOT, P.-F., *Mémoires historiques et militaires...*, *op. cit.*, p. 293-295 et p. 298-300.

d'ailleurs bien reçu : « Il était l'ami intime de l'intrépide Moreau, qui regardait le premier grenadier de l'armée comme digne d'en être le général, et *Latour-d'Auvergne* jugeait le général digne d'en être le premier grenadier<sup>12</sup>. »

### ***Les amis et admirateurs de Paris***

Le 16 messidor, lors de l'une de ses ultimes séances, le Portique républicain rendit hommage à La Tour d'Auvergne<sup>13</sup>; le lendemain, le *Moniteur* officialisa le décès. Dès lors, les amis et admirateurs parisiens du nouveau héros se dépensèrent pour que l'hommage militaire se prolonge en hommage national. Avant d'être imprimés, leurs épitaphes, poèmes et éloges furent souvent prononcés en public lors de séances de sociétés savantes, à l'occasion de fêtes funèbres, comme celle organisée par ses concitoyens de Passy, ou encore dans l'enceinte du Tribunal. Le 25 messidor, ce dernier rendit largement hommage au Breton. Son président Jard-Panvilliers en fit le modèle des braves « morts pour la défense de la patrie et de la liberté » que cette édition de la fête du 14 juillet célébrait :

« Ah! Sans doute il est douloureux d'avoir des larmes à répandre sur la perte de tant de héros! La patrie donnera de longs regrets au guerrier malheureux, qui mérita le brevet honorable de premier grenadier de l'armée française. Elle pleurera en lui un savant distingué, un officier habile, un soldat intrépide, et le modèle du désintéressement, de la tempérance et de toutes les vertus républicaines<sup>14</sup>. »

Puis Gourlay et Roujoux se succédèrent à la tribune pour prononcer son éloge. Le second conclut son discours en proposant à ses collègues l'institution d'une fête à la mémoire du premier grenadier. Il ne fut pas le seul des panégyristes de son compatriote à vouloir que de l'hommage oratoire, on passa rapidement au culte organisé : Legard proposa que son image fût exposée au temple de Mars, Roux suggéra le percement d'un canal de Nantes à Brest traversant sa ville natale et au bord duquel une colonne le commémorant serait érigée, Mangourit que son culte fût organisé aux armées et en Bretagne afin d'y servir la propagande républicaine; il proposa même une description précise d'un monument à La Tour d'Auvergne<sup>15</sup>.

---

12. *Vie politique et militaire de Latour-d'Auvergne, descendant du grand Turenne, Premier Grenadier des Armées françaises, tué à la bataille de Neubourg, le 9 Messidor an 8. Ouvrage dédié aux Grenadiers et Soldats français*, Paris, Renaudière, an VIII, p. 12.

13. BILLARDON-SAUVIGNY, *Moralités historiques et allégoriques en vers, sur les événements les plus intéressans pour la nation française*, Paris, Imprimerie de Prault, an VIII, p. 11-16.

14. *Le Moniteur*, 28 messidor, an VIII (17 juillet 1800).

15. LEGARD, *Éloge funèbre du citoyen Latour-d'Auvergne, Premier Grenadier de la République française et Soldats français*, Paris, Renaudière, an VIII, p. 12.  
ROUX, J. B., *Notice Le citoyen Cambry Premier Grenadier de la République française*, Paris, Bernard, an VIII, p. 26; *Le premier grenadier des armées. Notice sur Corret-Latour-d'Auvergne. Discours historique lu à la séance publique de la Société Philotechnique, le 20 brumaire, an 9* [11 novembre 1800] par le citoyen M... membre résident de cette société, Paris, an IX, p. III-IV et p. 55.

L'image vint rapidement appuyer les discours. Aussitôt la mort de La Tour d'Auvergne annoncée, le sculpteur Corbet se mit à modeler son buste<sup>16</sup>.

***Les amis et admirateurs de La Tour d'Auvergne sous le Consulat***

	Breton	Armée	Société savante	Tribunat gouvernement administration	Amitié	Admiration	Académie celtique (1805)
Moreau	X	X			X		
Dessolles		X					X
Corbet					X		X
Billardon-Sauvigny		X	X			X	
Legard	X				X		
Mangourit	X		X		X		X
Cubières			X			X	
Roujoux	X			X	X		X
Jouhannéau					X		X
David		X			X		
Gourlay	X			X	X		
Cambry	X		X	X	X		X
Carnot		X		X		X	

C'est un véritable réseau qui agit durant l'été 1800 pour la cause du héros. En faisaient partie des membres du courant celticiste, alors très actif, et qui avait fait de La Tour d'Auvergne l'une de ses principales références<sup>17</sup>. Se mobilisèrent aussi des sociétés savantes, institutions en plein renouveau au point de structurer le champ intellectuel parisien, ainsi la Société philotechnique et le Portique républicain<sup>18</sup>. Les parlementaires et surtout les tribuns constituèrent un autre appui à la cause du héros, et parmi eux surtout les représentants originaires des départements bretons comme Roujoux et Gourlay. L'origine bretonne fut, en effet, un des liens entre plusieurs de ces acteurs. Un autre point commun fut l'appartenance à la com-

16. *Le Moniteur*, le 10 thermidor an VIII (29 juillet 1800).

17. GUIOMAR, Jean-Yves, « La Révolution française et les origines celtiques de la France », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 287, 1992, p. 63-85.

18. CHAPPEY, Jean-Luc, « Les sociétés savantes à l'époque consulaire », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 309, 1997, p. 451-472. Sur les réseaux intellectuels sous la Révolution, voir BOURDIN, Philippe et CHAPPEY, Jean-Luc (dir.), *Réseaux et sociabilités littéraires en Révolution*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2007.

munauté de lecteurs que l'auteur des *Origines gauloises* avait suscitée et avec laquelle il correspondait. Le républicanisme, dans sa version démocrate comme pour Cubières et Billardon-Sauvigny, tous deux membres du Portique républicain, qui voyait dans les soldats les derniers représentants de l'esprit révolutionnaire et qu'il exalta pour cette raison après brumaire<sup>19</sup>, ou proche de l'Idéologie comme pour Mangourit, était chez la plupart un trait saillant. Enfin, plusieurs des apologistes du premier grenadier l'avaient personnellement connu, certains à l'armée, d'autres dans le cénacle que La Tour d'Auvergne avait réuni dans son ermitage de Passy, sous le Directoire. Dans l'admiration du guerrier et du savant qui en était l'âme, avec une civilité d'Ancien Régime, on y cultivait une sociabilité intellectuelle et politique néanmoins fermement républicaine :

« Il avait analysé ces profonds publicistes ; il avait conçu les idées les plus lumineuses sur les différentes espèces de constitutions, de systèmes politiques ; il présentait un tableau si frappant des vices des gouvernements de l'Europe, qu'il semblait en prédire la ruine ; il parlait avec enthousiasme de la vertu politique qui est l'essence des Républiques, qui consiste dans l'amour des lois et de la patrie. Son vœu le plus ardent était de voir cette vertu, qui commande le sacrifice de l'intérêt privé à l'intérêt public, qui est la source de toutes les vertus particulières, circuler dans toutes les veines du corps social. Avec quelle indignation il entendait mettre en principe qu'elle n'était qu'une chimère ! il s'alarmait souvent sur le sort de la liberté, et il ne fondait son triomphe que sur la sagesse du gouvernement, sur l'héroïsme des armées et sur l'éducation publique<sup>20</sup>. »

C'est par l'échange oral et épistolaire de souvenirs, de confidences, de documents, parfois des recherches dans les archives du ministère de la guerre, comme pour Cubières, enfin la lecture ou l'écoute – et souvent le plagiat – des hommages des uns et des autres, que très rapidement se fit l'écriture des différents éloges, jusqu'à celui de Devret qui fermait cette séquence épideictique. Ainsi Jouhannau lança par deux fois dans le *Moniteur* un appel aux témoins et leur demanda d'adresser leurs lettres à Lebourg, libraire compatriote et ami de La Tour d'Auvergne.

L'activisme des admirateurs parisiens du premier grenadier fit école en province. Avant de décider l'érection d'une colonne aux grands hommes parmi lesquels figurait La Tour d'Auvergne, le préfet de l'Oise mit largement à l'honneur son ami lors de la fête du 14 juillet<sup>21</sup>. Le 29 messidor, en conclusion du synode de l'Église du Finistère, l'évêque Audrein célébra un service « pour Pie VI, pour les évêques et les prêtres morts depuis le dernier Synode et pour les défenseurs de la patrie, morts depuis la révolution »,

---

19. CHAPPEY, Jean-Luc, « Le Portique républicain et les enjeux de la mobilisation des arts autour de brumaire an VIII », dans BOURDIN, Philippe et LOUBINOUX, Gérard (dir.), *Les arts de la scène et la Révolution française*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2004, p. 487-508.

20. LEGARD, *Éloge funèbre...*, *op. cit.*, p. 27.

21. THIOT, L., « Le citoyen Cambry... », art. cit.

### **Répartition dans le temps des hommages textuels parisiens**

Billardon-Sauvigny	16 messidor
David	19 messidor
Jouhanneau	19 messidor
Legard	20 messidor
Roujoux	25 messidor
Gourlay	25 messidor
Anonyme	fin messidor
Roux	2 thermidor
Cubières	fin messidor-thermidor
Mangourit	20 brumaire
Devret	an IX

au cours duquel l’enfant du pays fut mis en exergue<sup>22</sup>. Enfin, après que le journal local eût annoncé sa mort et publié sa nécrologie, la garde nationale de Dunkerque organisa une fête funèbre en l’honneur du héros de l’armée du Rhin le 10 thermidor<sup>23</sup>.

#### **Le début d’un culte**

Pour exister le héros a besoin du mythe, pour durer le culte lui est nécessaire, enfin, pour être institutionnalisé, il requiert l’apothéose. Très vite, La Tour d’Auvergne bénéficia des deux premières conditions, et la troisième, bien que tronquée, lui fut accordée par ses disciples au début de l’Empire.

#### **Une mythologie : La Tour d’Auvergne ou la vertu incarnée**

« Un héros ne devient tel qu’avec la légende ; c’est elle qui compose sa vie et ordonne le spectacle de sa mort. Les morts, qui attendent dans leur tombeau un culte parcimonieux, ne deviennent, quels qu’aient été leurs mérites, de véritables héros que par la grâce de la mythologie », nous dit Hubert dans un très beau texte sur la sociologie des héros<sup>24</sup>. En faisant par leurs éloges entrer La Tour d’Auvergne dans le « Panthéon de papier<sup>25</sup> », ses amis fabriquèrent cette légende. Le récit produit, conforme aux règles de l’éloquence des Lumières, avait pour fil conducteur la valeur suprême promue par ces dernières : la vertu<sup>26</sup>.

22. *Actes du synode de Quimper*, Quimper, Y.J.L. Derrien, an VIII, p. 53-54.

23. LECLUSE, E, « Le cœur de La Tour d’Auvergne et la 46<sup>e</sup> demi-brigade à Dunkerque », *Bulletin-Union Faulconnier*, tome XVII, 1914, p. 389-412.

24. HUBERT, Henri, « Le culte des héros et ses conditions sociales », dans CZARNOWSKI, Stanislas, *Saint Patrick, héros national de l’Irlande*, Paris, Alcan, 1919, p. XXXVI-XXXVII.

25. BONNET, Jean-Claude, *Naissance du Panthéon. Essai sur le culte des grands hommes*, Paris, Fayard, 1998, p. 10.

26. BIARD, Michel, BOURDIN, Philippe, LEUWERS, Hervé et TOURRET, Alain (dir.), *Vertu et politique. Les pratiques des législateurs (1789-2014)*, Rennes, PUR/Société des études robes-

La vertu dont fit preuve La Tour d'Auvergne est d'abord politique. Par sa pratique assidue de l'étude qui lui fit connaître très tôt les auteurs anciens et les philosophes de son temps, il devint républicain d'esprit avant même la Révolution. Quand celle-ci éclata, il fut naturellement patriote et refusa les invites à l'émigration lancées par les autres officiers nobles. À l'armée, il se conduisit en soldat-citoyen : refusant toutes les promotions et les honneurs auxquels sa valeur et ses exploits lui donnaient droit, il vivait au milieu de ses grenadiers à qui il donnait l'exemple dans les camps et au combat ; il respectait également les populations civiles et l'ennemi :

« Latour-d'Auvergne n'était redoutable qu'à l'ennemi, et même dans les cantons où il dut porter la guerre, il cherchait à en affaiblir le fléau ; il épargnait les habitants, respectait le malheur du vaincu, protégeait, contre la licence des camps, l'âge, le sexe, la faiblesse, faisait des prisonniers et les soulageait dans ces temps funestes où la guerre à mort était déclarée<sup>27</sup>. »

Soldat-citoyen, il fut aussi soldat-philosophe : au bivouac comme à Passy, il se livrait à l'étude, poursuivant ses recherches personnelles et réfléchissant à la façon de consolider la République. La vertu civique de La Tour d'Auvergne fut même exceptionnelle. Son amour de l'égalité lui fit non seulement refuser les grades, mais aussi les aides financières que le Directoire voulut lui octroyer ainsi que la place de législateur que le Sénat lui décerna. Son amour de la patrie et des lois était absolu ; sous la Terreur, il le fit se tenir à l'écart des luttes politiques ; sous le Directoire, il le poussa à montrer l'exemple en reprenant du service comme simple grenadier la cinquantaine passée.

« Latour-d'Auvergne fut, dit-on, passionné pour la gloire. Oui, pour la gloire de la France à laquelle il rapportait toutes ses pensées, toutes ses actions. J'appartiens à la patrie, disait-il ; soldat, je lui dois le secours de mon bras, citoyen, je dois respecter ses lois. Voilà le mobile de toutes ses vertus publiques<sup>28</sup>. »

C'est donc le portrait d'un héros républicain que les différents éloges tracent, celui d'un Romain. Il mourut d'ailleurs à l'antique. Avant de rejoindre l'armée du Rhin, il convoqua ses amis et leur confia qu'il pressentait et désirait la mort qui l'attendait. C'est aussi le portrait d'un héros français, celui d'un Breton, d'un descendant des Gaulois, le peuple civilisateur par excellence, dont la Grande Nation à laquelle il a rappelé ses origines est l'héritière : « Plein de franchise et de loyauté, il avait le caractère et le cœur de ces anciens bretons que Jules-César appelait *terribles à la guerre*, et qui conservèrent jusqu'à nos jours le sentiment de la liberté et la fierté de leur

---

pierristes, 2015 (voir en particulier LINTON, Marisa, « Les racines de la vertu politique et ses significations au XVIII<sup>e</sup> siècle », p. 39-50).

27. ROUX, J. B., « Le citoyen Cambry... », art. cit., p. 17.

28. *Le Moniteur*, le 30 messidor an VIII (19 juillet 1800) (discours de Roujoux au Tribunat, le 25 messidor).

antique indépendance<sup>29</sup>. » Celui du descendant de Turenne, que Bonaparte s'apprêtait à faire entrer dans le Temple de Mars, dont tous, sauf Mangourit, soulignaient qu'il lui ressemblait : « Il avait la même bonté, la même simplicité de mœurs : il avait même une partie de ses traits, et je n'ai jamais vu le portrait de Turenne au muséum, sans être frappé de la ressemblance<sup>30</sup>. »

À la vertu politique, valeur issue du républicanisme antique, La Tour d'Auvergne ajoute la vertu naturelle, valeur nouvelle promue par le siècle. Sa modestie et son désintéressement se vérifiaient en effet également dans sa vie privée : entouré de ses livres et de ses armes dans son modeste logement de Passy, il vivait volontairement dans la plus grande frugalité, trouvant cependant le moyen de venir en aide à plus démunis que lui. Ses laudateurs, qui pour beaucoup le fréquentaient, soulignent aussi combien La Tour d'Auvergne avait le culte de l'amitié.

Vertu politique et vertu naturelle s'additionnent et se nourrissent. L'anecdote du remplacement aux armées du jeune fils Le Brigant par le vieillard La Tour d'Auvergne est régulièrement citée comme exemple du civisme sans pareil et du sens indéfectible de l'amitié du héros. Bien que régulièrement comparé à Épaminondas, qui combinait lui aussi les deux vertus, il ne peut selon Mangourit être mis en parallèle avec aucun des héros de l'Antiquité : « Les uns et les autres ont bien quelques-uns de ses traits, mais nul n'offre son ensemble. Ils excitent de l'enthousiasme ; mais ils ne méritent pas l'admiration comme lui dans tous leurs instants<sup>31</sup>. »

Le récit de la vie exemplaire de La Tour d'Auvergne s'achève inmanquablement par l'évocation de sa mort et de ses funérailles qui le transmuèrent en héros, dernière occasion de jouer sur l'organe réceptacle de sa vertu et dont la relique assure la survivance :

« Son courage s'enflamme ; il s'avance au pas-de-charge, il les joint à la baïonnette ; [...] leur défaite est assurée. Un moment de plus, et nous le presserons encore contre nos cœurs. Mais le sort est jeté : une lance fatale (génie tutélaire des Français, détourne cette main homicide !) se dirige contre sa poitrine ; [...] elle perce ce cœur brûlant de l'amour de l'humanité ; son sang coule ; [...] ses compagnons le reçoivent dans leurs bras, le baignent de leurs pleurs : [...] tous ont eu en lui un père, un ami [...]. Il n'est plus. [...] Nous avons mêlé nos larmes à celles de nos guerriers ; nous ne pouvons encore résister en ce moment à l'impulsion de nos cœurs<sup>32</sup>. »

Le discours épideictique sur La Tour d'Auvergne obéit à la même topologie et cite les mêmes hommes illustres que celui produit au même moment sur Desaix<sup>33</sup>. Mais comme dans les *épitaphioi* de l'Athènes antique, à travers

29. *Le Moniteur*, le 29 messidor an VIII (18 juillet 1800) (discours de Roujoux, le 25 messidor).

30. *Le Moniteur*, le 19 messidor an VIII (8 juillet 1800) (éloge de David).

31. *Le premier grenadier des armées. Notice sur Corret-Latour-d'Auvergne...*, op. cit., p. II.

32. *Discours de Gourlay, pour l'anniversaire du 14 juillet, et pour célébrer la mémoire de son ami Latour-d'Auvergne, premier grenadier de la République. Séance du 25 messidor an 8*, Paris, Imprimerie nationale, an VIII.

33. GAINOT, Bernard, « Les mots et les cendres... », art. cit.

le guerrier commémoré, c'est d'abord la cité et le citoyen que le sujet incarnait qu'il exalte<sup>34</sup>. Pour ses amis et admirateurs, La Tour d'Auvergne ou la vertu faite homme est le héros républicain moderne par excellence : « Un phare lumineux qui doit conduire à la vertu tous les humains de quelque classe qu'ils puissent être<sup>35</sup>. »

À la description morale et civique par les mots s'ajouta rapidement la description physique par l'image. Le buste de Corbet inspira en effet toute une série de portraits gravés. Et parmi les images narratives tirées de sa légende, celle de sa mort sur le champ de bataille fut la plus répandue.

### ***Un culte militaire : La Tour d'Auvergne héros régimentaire***

Le culte militaire dont fut l'objet La Tour d'Auvergne fascina les hommes du XIX<sup>e</sup> siècle et ne fut pas pour rien dans le succès du héros. Il guida en partie la scénographie de l'inauguration de la statue du premier grenadier à Carhaix en 1841 et des fêtes annuelles qui lui furent dès lors dédiées dans sa ville natale<sup>36</sup>. La Troisième République revancharde le ressuscita. Dans les nombreuses biographies consacrées au héros, les légendes circulèrent à propos de ce culte : de passage à Oberhausen, les soldats français allaient aiguiser leur sabre sur sa pierre tombale; son cœur, suspendu à la hampe du drapeau de son régiment, fut porté jusque sous les murs du Kremlin; perdue lors du combat de Lomitten en 1807, la relique que son porteur tué avait jusqu'au bout cherché à protéger fut miraculeusement retrouvée par les grenadiers partis à sa recherche... La 46<sup>e</sup> demi-brigade cantonna à Dunkerque à partir du 8 prairial an IX; elle y resta deux ans. Ce long séjour a laissé suffisamment de traces dans les archives locales pour nous permettre d'en savoir plus sur le culte régimentaire mis en place aussitôt la bataille de Neubourg achevée<sup>37</sup>.

Ce culte était quotidien. Chaque soir, quand les compagnies étaient rassemblées pour l'appel, conformément à l'ordre de l'armée du Rhin décrété par Moreau le nom de La Tour d'Auvergne était prononcé et la réponse rituelle fusait : « Présent ! » Il devint aussi annuel. Le 8 messidor an IX<sup>38</sup>, jour du premier anniversaire de la mort du héros, une fête eut en effet lieu. Précédée d'un service funèbre catholique, elle se déroula en place publique devant un catafalque et, en présence des grenadiers et des autorités de

---

34. LORAUX, Nicole, *L'invention d'Athènes. Histoire de l'oraison funèbre dans la « cité classique »*, Paris/La Haye/New York, EHESS, 1981.

35. CUBIÈRES, M.D., *Les regrets d'un Français sur la mort de Latour-d'Auvergne-Corret, premier grenadier de la République, précédés d'une notice historique sur sa vie et ses exploits, ou le modèle des guerriers, poème adressé aux Armées Françaises*, Paris, Hy, an VIII.

36. LE BLOAS, Alain, « L'apothéose de La Tour d'Auvergne. Une grande fête publique sous la monarchie de Juillet », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 122, n° 1, 2015, p. 135-158.

37. L'essentiel de ce qui va suivre doit à LECLUSE, E., « Le cœur de La Tour d'Auvergne... », art. cit.

38. 28 mai 1800.

la ville, le chef de corps prononça l'éloge du commémoré. Cette fête, qui se renouvela les années suivantes à la même date, devint la fête régimentaire de la 46<sup>e</sup>. Ce culte s'appuyait enfin sur une relique : le cœur du héros prélevé et embaumé avant l'inhumation. Organe touché par la lance homicide lors du combat d'Oberhausen, siège supposé des vertus et symbole du courage militaire, la relique devint rapidement le talisman de la 46<sup>e</sup><sup>39</sup>. Portée par un grenadier juste avant le drapeau, c'est précédée par elle que la demi-brigade entra dans Dunkerque. Prononçant l'éloge du héros lors de la fête régimentaire et mettant en avant son exemplarité, le chef de corps la désignait du doigt à ses hommes, comme si la *virtus* dont elle était supposée porteuse devait à ce moment rayonner. La relique marqua les Dunkerquois ; en témoigne cette ode « aux mânes de La Tour d'Auvergne » écrite par un garde national, dont chaque strophe se concluait ainsi :

« Car d'un héros, ils n'ont que l'ombre/Et nous avons toujours son cœur.  
[...] / Pour imiter ce grand modèle... / Il fallait posséder un cœur. [...] / Sa grande âme nous fut ravie... / Vous nous conservez son cœur. [...] / Et la mort eût pour lui des charmes / Puisqu'il pût vous laisser son cœur. [...] / Et qu'il rappelle sa mémoire / À ceux qui n'auront pas son cœur. [...] / Et que l'ennemi qui succombe / Admire avec nous ton grand cœur. »

En l'an XI, le cœur fut transvasé dans un reliquaire d'argent commandé à un orfèvre dunkerquois. À cette occasion, l'on constata l'état de parfaite conservation de la relique. Et l'on insista sur ce fait : l'imputrescibilité des corps est, depuis le christianisme antique, reconnue comme une preuve de sainteté.

Ce culte reliquaire né quasi spontanément remplissait dès l'été 1800 deux des conditions nécessaires à sa pérennité : l'évidence de la dévotion manifestée dès les funérailles et la légitimation de la pratique par la plume et la parole. En 1803, survint la troisième étape avec la reconnaissance de la relique par une autorité<sup>40</sup>. Par un arrêté du 26 messidor an XI<sup>41</sup>, Bonaparte

---

39. Jubé de la Pérelle, militaire de carrière durant la Révolution et l'Empire, membre du Tribunal en l'an VIII, donne le sens des rites commémoratifs du héros en usage dans la 46<sup>e</sup> demi-brigade : « Ils [les grenadiers] le voyaient toujours présider à leurs combats, partager leurs travaux et leurs privations, et prolonger ainsi, sous les drapeaux, la noble association qu'il [La Tour d'Auvergne] avait contractée avec les braves », dans JUBÉ DE LA PÉRELLE, Auguste, *Le temple de la gloire, ou Les fastes militaires de la France, depuis le règne de Louis XIV jusqu'à nos jours. Révolution française (République)*, Paris, Rapet, 1820, p. 371. La figure du héros sacrificiel choisi par un groupe combattant permet d'offrir à ce dernier un exemple, de renforcer sa cohésion et de le galvaniser lors du combat. Le culte du héros par la société militaire se fait souvent par le truchement d'une relique (voir ABZAC-ÉPESY, Claude, et MARTINANT DE PRÉNEUF, Jean (dir.), *Héros militaire, culture et société (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Villeneuve-d'Ascq, IRHIS/Institut de Recherches Historiques du Septentrion, 2012). Le culte du héros militaire par le groupe combattant peut être comparé au patronage des saints guerriers du Moyen Âge, qui offraient protection et identification aux *bellatores* (voir DEHOUX, Esther, *Saints guerriers. Georges, Guillaume, Maurice et Michel dans la France médiévale (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2014, p. 59-70).

40. BOUTRY, Philippe, FABRE, Pierre Antoine, JULIA, Dominique (dir.), *Reliques modernes. Cultes et usages chrétiens des corps saints des Réformes aux révolutions*, Paris, EHESS, 2009, vol. 1, « Avant-propos », p. 15.

41. 15 juillet 1803.

officialisa, en effet, ce culte en autorisant la 46<sup>e</sup> demi-brigade à exhiber le cœur et à prononcer l'appel à La Tour d'Auvergne.

### ***Une apothéose privée : la fondation de l'Académie celtique***

Les amis et admirateurs de La Tour d'Auvergne firent don à leur mentor en celtomanie d'un monument de papier en faisant éditer à Hambourg, en 1801, la troisième édition des *Origines gauloises*, enrichie du glossaire polyglotte sur lequel l'auteur travaillait au moment de sa mort, ainsi que d'une gravure et de la notice de Mangourit<sup>42</sup>. Et le 9 germinal an XIII<sup>43</sup>, lors de la séance inaugurale de l'Académie celtique, ils lui offrirent, par la bouche de Mangourit, une véritable apothéose en faisant de la société savante son œuvre et en la plaçant sous son patronage :

« Son esprit doit planer sur nos travaux, de même que son épée attachée aux voûtes du temple de l'*Esus* français, y réfléchit les rayons de l'honneur et le feu du courage dans les cœurs de nos jeunes guerriers. C'est de vous, de vous seuls, Messieurs, que La-Tour-d'Auvergne doit recevoir la palme de l'apothéose, et comme archéologue habile et modeste, et comme guide fidèle et sûr ; son nom, conservé avec respect dans cette enceinte, inspirera à chacun de nous de la ténacité dans la poursuite de la vérité, et de la bonne foi dans les aveux de l'erreur. Ce nom, qui rappelle tant de savoir, d'ingénuité, et à la fois tant de valeur, de magnanimité et de désintéressement, La-Tour-d'Auvergne qui étincelle de toutes les vertus, nous servira de flambeau pour démontrer à nos contemporains, que leurs aïeux, *les Celtes*, n'ont pas eu, comme on le croit, une si petite part à la civilisation de l'espèce humaine<sup>44</sup>. »

Sur proposition du même Mangourit, l'académie adopta le rite en usage dans la 46<sup>e</sup> demi-brigade en faisant figurer le nom de La Tour d'Auvergne en tête de ses membres et en procédant à son appel à chacune de ses séances. Le général Dessolles, qui signa l'ordre du jour de l'armée du Rhin décrété par Moreau instituant cette coutume, fut nommé membre non-résident. Enfin, selon Villenave, le buste de l'auteur des *Origines* trônait en bonne place dans la salle des séances<sup>45</sup>. Le triomphe du celticisme dans le champ intellectuel fut donc aussi celui de La Tour d'Auvergne<sup>46</sup>.

Mais l'apothéose du 9 germinal concerna le seul savant. Et à bien lire Mangourit, bien que partielle et privée, elle fut aux yeux de ses promoteurs

---

42. LA TOUR D'Auvergne-CORRET, *Origines gauloises, celles des plus anciens peuples de l'Europe, puisées dans leur vraie source, ou recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Celto-Bretons de l'Armorique, pour servir à l'histoire ancienne et moderne de ce peuple, et à celle des Français*, Hambourg, P.F. Fauche, 1801.

43. 30 mars 1805.

44. *Mémoires de l'Académie celtique ou recherches sur les antiquités celtiques, gauloises et françaises*, tome 1, Paris, Dentu, 1807, p. 68-69.

45. VILLENAVE, « La Tour d'Auvergne, premier grenadier de France », *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, vers 1839-1840, p. 349. (Ayant lu un tiré à part de l'article, nous ne sommes pas en mesure d'indiquer précisément l'année ni le tome).

46. VENAYRE, Sylvain, *Les Origines de la France. Quand les historiens racontaient la nation*, Paris, Seuil, 2013, p. 147-154.

une mesure de réparation. On notera également la nomination de Dessolles à défaut de celle de Moreau, compromis dans la conspiration de Cadoudal et depuis exilé. Mais on comprend que Dessolles, lui aussi en délicatesse avec le régime qui le tenait en suspicion, fut sinon le prête-nom de son ami et ancien chef, du moins celui de la très républicaine armée du Rhin depuis dissoute. Pour comprendre les enjeux qui se cachaient derrière l'héroïsation de La Tour d'Auvergne, il nous faut donc revenir en arrière, lors de l'été 1800.

### **L'été des héros**

Le 25 prairial an VIII<sup>47</sup>, Desaix tomba à Marengo et Kléber au Caire. Quelques jours après, sur les rives du Danube, ce fut au tour du premier grenadier. Au début de l'été, les armées de la République victorieuses sur le continent et leurs généraux pouvaient donc se glorifier à travers trois héros : l'un appartenant à l'armée d'Italie, l'autre à celle d'Égypte, le troisième à celle du Rhin. Les deux grandes fêtes républicaines qui ouvraient et fermaient l'été allaient être l'occasion de les célébrer. Lors de la fête du 14 juillet, à Beauvais, Cambry posant la première pierre de la colonne départementale de l'Oise, proposa l'inscription suivante : « Aux héros morts pour la Patrie dans la guerre de la révolution. Bonaparte, premier consul, vainqueur à Marengo, donnait le bonheur à la France. Moreau pénétrait dans le cœur de la Germanie. Nous pleurons Desaix et Latour-d'Auvergne, le premier grenadier de France<sup>48</sup>. » Les plaques du monument de la place des Victoires, dont le premier consul posa la première pierre le 1<sup>er</sup> vendémiaire, ne citaient que Desaix et Kléber, les deux héros immortalisés dans la pierre, et surtout Bonaparte, celui qui les avait distingués<sup>49</sup>. Sous les cendres et les mots, comme l'a bien montré Bernard Gainot, se cachaient des enjeux importants<sup>50</sup>.

### ***La fête du 14 juillet : La Tour d'Auvergne, vigie de la République***

Le 25 messidor devait être dédié aux braves morts « pour la défense de la patrie et de la liberté ». En leur honneur devait être posée, dans tous les chefs-lieux, la première pierre d'une colonne départementale, et à Paris d'une colonne nationale. Bonaparte, qui organisa dans les moindres détails la fête parisienne, en fit cependant d'abord le triomphe de l'armée d'Italie. Pourtant, le Tribunal qui portait le deuil de Desaix, le héros du jour, célébra ostensiblement un autre guerrier : La Tour d'Auvergne. Lors des séances qui précédèrent, les tribuns avaient déjà eu le souci de ne pas oublier l'armée du Rhin et son chef Moreau, mis à chaque fois à égalité avec l'armée d'Italie et Bonaparte. Le 25 messidor, dans l'éloge qu'il adressa à la suite

---

47. 14 juin 1800.

48. *Le Moniteur*, le 2 thermidor an VIII (21 juillet 1800).

49. *Le Moniteur*, le 16 vendémiaire an IX (8 octobre 1800).

50. GAINOT, Bernard, « Les mots et les cendres... », art. cit.

de celui de Gourlay à son compatriote disparu, Roujoux eut le même souci d'équilibre :

« Le cyprès qui s'élève sur les bords du Pô a étendu ses rameaux funèbres sur ceux du Danube, et, sous son vaste crêpe, il embrasse et réunit les cendres de deux grands hommes. Desaix, Latour-d'Auvergne ont terminé leur illustre carrière, et reposent vainqueurs au sein de l'immortalité<sup>51</sup>. »

Alors qu'il ne citait pas une seule fois Bonaparte, il mit en avant plusieurs fois son rival, le général Moreau :

« Non, il ne peut cesser d'être, celui que l'amitié unissait à Moreau. Nés dans le même département, rivaux en sévérité de mœurs, en désintéressement, doués de la même franchise, de la même loyauté, également intrépides, également dévoués, soit à la tête des armées, soit dans les rangs des braves, la confiance avait serré des nœuds que l'estime avait préparés. Moreau jugeait le premier grenadier de l'armée digne d'être le premier grenadier de l'armée; exemple sublime de la modestie, du vrai mérite et du respect que s'inspirent deux héros<sup>52</sup>! »

Enfin et surtout, Roujoux, se faisant le porte-parole des tribuns inquiets de la politique de réconciliation nationale engagée par Bonaparte depuis Brumaire et du renforcement de son pouvoir personnel que laissait augurer sa récente victoire, en livrant à ses collègues les dernières paroles de La Tour d'Auvergne, transforma ce dernier en vigie de la République interpellant le premier consul et les assemblées pour rappeler à l'un son devoir de fidélité à la Révolution et aux autres leur mission de contre-pouvoir :

« Mais vous, citoyen tribun, poursuivit-il, pendant que nous combattons les ennemis de front, ne craignez-vous pas de vous laisser couper par une colonne qui se glisse furtivement au sein de la république? L'indulgence, la confiance sont des vertus privées; mais dans les hommes d'état, ces vertus doivent être resserrées dans les bornes d'une sévère justice, pour ne pas dégénérer en faiblesse. Je ne suis qu'un soldat, mais je suis un soldat citoyen, et je suis inquiet de l'inquiétude publique. Les acquéreurs de biens nationaux sont alarmés; les uns se laissent dépouiller dans des traités arrachés par la menace à la faiblesse; les autres méditent une résistance légale; mais aucun ne se repose avec assez de confiance sur la garantie constitutionnelle. Cette invasion d'émigrés qui cachent, mais qui portent encore des armes teintes du sang des Français; ces projets criminels d'énervier les forces morales de la patrie dans la génération naissante; ces essais audacieux d'opposer des institutions monarchiques aux institutions républicaines; ces coupables espérances, conçues par la faiblesse insidieuse et rusée contre la force généreuse et confiante; ces mille et mille intrigues ourdies contre la constitution de l'état, seront sans doute renversées par la main vigoureuse et fidèle qui tient les rênes du gouvernement.

Mais c'est du haut de votre tribune qu'il faut que toutes les vérités se fassent entendre. Vous ne pouvez transiger avec personne, avec aucune circonstance, avec aucun parti; vous êtes là comme une garde avancée. Si vous vous livrez au sommeil, vous laisserez surprendre le camp; et la dérout

---

51. *Le Moniteur*, le 29 messidor an VIII (18 juillet 1800).

52. *Le Moniteur*, le 30 messidor an VIII (19 juillet 1800).

sera complète avant qu'il ait saisi ses armes. Je vous parle le langage d'un grenadier ; mais ne sommes-nous pas tous soldats<sup>53</sup> ? »

Et Roujoux de conclure son long discours en proposant à ses collègues de présenter aux consuls un projet de fête à la mémoire du premier grenadier de l'armée.

Le 2 thermidor, la commission chargée de statuer sur la proposition de Roujoux, et qui, outre le motionnaire, comprenait Gourlay, Debry, Thiessé et Jubé, rendit son rapport. Visiblement gênée par la proposition sur laquelle elle devait délibérer, et la « tribunaion<sup>54</sup> » qui l'animait, elle prit prétexte de la vertu de La Tour d'Auvergne pour proposer que la fête du premier grenadier devienne un hommage à tous les braves dans le strict respect du calendrier festif républicain réorganisé au début du Consulat :

« Le tribunal sensible à la perte que l'armée française a faite dans la personne de son premier grenadier, voulant honorer à-la-fois le dévouement et la modestie du brave Latour-d'Auvergne, arrête qu'à l'anniversaire de la fondation de la république, son président prononcera l'éloge des guerriers français morts pour la défense de la patrie<sup>55</sup>. »

C'est bien dans la catégorie des braves morts au champ d'honneur et non dans celle des héros nationaux que Bonaparte le rangea. Le 2 thermidor, il arrêta que son épée serait suspendue dans le temple de Mars ; le 18 fructidor, il arrêta qu'un monument lui serait dédié dans sa petite ville natale. Le lendemain, il décida l'apothéose de Desaix et Kléber, les deux rivaux en héroïcité du Breton, à l'occasion de la fête du 1<sup>er</sup> vendémiaire.

### ***La fête de la fondation de la République : des héros au service de Bonaparte***

La fête se déroula sur deux jours. Elle fut dédiée aux héros sélectionnés par Bonaparte : ceux de l'ancienne France à travers Turenne, dont les cendres furent solennellement translâtées au temple de Mars, ceux de la nouvelle France avec Desaix et Kléber. Il s'agissait par le symbole de réconcilier la nation en rétablissant la continuité historique à travers le fil de la gloire. Il s'agissait également de substituer à la vertu politique, valeur républicaine, celle toute militaire de l'honneur, nouveau ciment de la société issue de brumaire<sup>56</sup>. Il s'agissait enfin et surtout à travers la com-

---

53. *Ibidem*.

54. Le néologisme « tribuner » forgé au début du Consulat signifiait « l'expression d'une mauvaise humeur et sans cause » (HALPERIN, Jean-Louis, « Tribunat », dans TULARD, Jean (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, Paris, Fayard, 1987, p. 1656).

55. *Rapport fait au nom d'une commission spéciale, par Jean Debry, sur les honneurs à rendre à la mémoire du brave Latour-d'Auvergne, premier grenadier de l'armée. Séance du 2 thermidor an 8*, Paris, Imprimerie nationale, an VIII, p. 10.

56. BERTAUD, Jean-Paul, dans CORBIN, Alain (dir.), *Histoire de la virilité. 2. Le triomphe de la virilité. Le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil « point histoire », p. 174-184. En faisant de La Tour d'Auvergne le symbole de la virilité militaire promue par le Premier Consul (p. 176-177), il nous semble que Jean-Paul Bertaud commet un contresens.

mémoration des héros de glorifier celui qui les avait promus. Andrieux en donna, d'ailleurs, le sens : « *et vous, dignes lieutenans du grand général* [c'est nous qui soulignons], vous DESAIX, vous KLEBER, qu'une inconcevable fatalité nous enleva presque au même instant, l'un aux champs de Maringo, par la mort des braves ; l'autre aux rives du Nil, par le fer d'un vil assassin<sup>57</sup>!... »

Durant ces deux journées, le nom de La Tour d'Auvergne ne fut cité que par deux orateurs : par Carnot au temple de Mars, par Andrieux au Tribunat. La célébration du premier grenadier des armées de la République en même temps que celle du grand général de la monarchie, son parent, aurait pourtant merveilleusement illustré le projet de Bonaparte. Mais il est vrai que le nouveau Patrocle, outre qu'il incarnait la Révolution déclarée achevée, renforçait l'aura du nouvel Achille. À Moreau qui, après avoir offert un monument à La Tour d'Auvergne, décida le 22 vendémiaire d'en ériger à Desaix, à Kléber, à Beupuy, à Abbattucci, et de faire restaurer le monument de Turenne à Sasbac, ceci dans le but évident d'attacher leur mémoire à l'armée du Rhin, Bonaparte rappela vertement qu'il était désormais le seul dispensateur de l'honneur et de la gloire<sup>58</sup>.

### ***La Tour d'Auvergne, héros de l'opposition républicaine à Bonaparte ?***

L'été 1800, qui vit à la fois la consolidation du pouvoir personnel du premier consul et l'accélération de sa politique de réconciliation nationale, fut un tournant pour les républicains libéraux, qui dès lors ne cachèrent plus leurs inquiétudes<sup>59</sup>. Les liens entre la *Décade* et les disciples parisiens de La Tour d'Auvergne étaient nombreux : une même origine bretonne pour plusieurs d'entre eux, la fréquentation de la société philotechnique, le celticisme, une admiration partagée pour le savant et le héros, une même conception de l'héroïsme dans le droit fil des Lumières, enfin une sympathie affichée pour Moreau et pour l'armée du Rhin<sup>60</sup>. Mangourit qui possédait toutes ces caractéristiques en est un bon exemple.

Durant ces quelques mois où l'on célébra les héros, les éloges et les odes écrits en leur honneur n'eurent pas seulement pour fonction de faire vivre leur mémoire et de les donner en exemple aux vivants. Derrière les mots, il y avait bien souvent la politique, et même l'idéologie puisque c'est d'un choix de société qu'il s'agissait. Ainsi le discours de Roujoux, tout à la gloire de la République, peut-il être opposé à l'ode aux héros, et à travers

57. *Le Moniteur*, le 4 vendémiaire an IX (26 septembre 1800).

58. SAVINEL, Pierre, *Moreau, rival républicain de Bonaparte*, Rennes, Ouest-France, 1986, p. 120.

59. KITCHIN, Joanna, *Un journal « philosophique » : La Décade (1794-1807)*, Paris, M.J. Minard/CNRS, Paris, 1965, p. 73-75

60. REGALDO, Marc, *Un milieu intellectuel : la Décade philosophique (1794-1807)*, Lille/Paris, Atelier de reproduction des thèses/Librairie Honoré Champion, 1976, p. 97, p. 479-487 (vol. 1), p. 640, p. 708-709, p. 858-861 (vol. 2) ; *idem*, « La Décade », revue bretonne ? », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 83, n° 4, 1976, p. 605-617.

eux à Bonaparte, composée par le royaliste Fontanes pour la fête du 14 juillet, et qui mécontenta fort la *Décade*. L'éloge de La Tour d'Auvergne par Mangourit prononcé lors d'une séance de la société philotechnique durant l'automne 1800 peut être lu selon cette grille.

Dans le droit fil des éloges précédents, le corps de texte fait l'apologie du savant, du soldat, du citoyen, avec comme fil conducteur la vertu. C'est dans les notes que Mangourit adresse ses piques à Bonaparte et à ceux que les idéologues appelaient les « apôtres des préjugés ». Plus clairement que dans le « testament » révélé par Roujoux, qu'il cite *in extenso*, il suggère ainsi que La Tour d'Auvergne, qui avait refusé la place de législateur qui lui était offerte, et n'avait accepté l'arme d'honneur et le titre de premier grenadier qu'avec réticence, était inquiet de la politique mise en œuvre par le premier consul : « Je vois avec peine, disait-il à un de ses amis, que chez certains, on ne s'exprime que par les mots : *France, gouvernement – républicque, patrie*, parlent mieux à mon cœur<sup>61</sup>. » Évoquant le refus d'émigrer de La Tour d'Auvergne, il lui fit dire :

« si j'avais abandonné la France, je n'y serais jamais rentré, car on ne revient point dans le pays qu'on a trahi, sans être soupçonné de méditer une trahison nouvelle [...] Et quelle garantie peut-on alors donner au Gouvernement ? surprendre son indulgence, c'est déjà compter sur sa faiblesse : compter sur sa faiblesse, c'est calculer sur sa défaite<sup>62</sup>. »

C'est bien évidemment à la France de 1800 plus qu'à celle de 1791 que Mangourit pensait en citant le Cassandre et en soulignant ses propos. Enfin, dans une longue note, après avoir rappelé la bâtardise du héros, qu'il met un point d'honneur à appeler Corret, il s'attache à démontrer que « Corret » fut en tout point supérieur à Turenne, que l'un fut un républicain vertueux et l'autre un homme de l'Ancien Régime, que l'un dont le nom se conjugue au présent est digne d'être admiré quand l'autre dont le nom se conjugue au passé doit être oublié :

« Montecuculli apprenant la mort de Turenne demanda sa retraite, il n'avait plus de rival digne de ses talents militaires [...] Restez à vos rangs, grenadiers autrichiens : Corret il existe toujours dans la 46<sup>e</sup> compagnie [*sic*] : son bras n'est plus, mais son cœur bat dans celui de tous nos grenadiers<sup>63</sup>. »

N'est-ce pas une condamnation habile des mesures symboliques prises par Bonaparte au lendemain de Marengo et qui culminèrent le 1<sup>er</sup> vendémiaire, et par ce biais de son pouvoir et de sa politique ?



Mort pour la patrie à laquelle il donna volontairement sa vie, prophète messianique de la nation à qui il révéla ses origines, citoyen modèle dont la vie abonde en *exempla*, synthèse de la culture classique et de la nouvelle

---

61. *Notice sur Latour d'Auvergne...*, *op. cit.*, p. 57.

62. *Ibidem*, p. 47.

63. *Ibid.*, p. 43.

esthétique en cours d'élaboration<sup>64</sup>, croisement des deux figures promues sous le Directoire, le savant et le militaire républicain<sup>65</sup>, La Tour d'Auvergne cumulait les conditions de l'héroïcité aux yeux de ses disciples. L'action de ces derniers souligne un fait déjà observé à propos d'autres héros de l'époque révolutionnaire : l'importance des passeurs de mémoire et de leurs stratégies de communication mises en œuvre immédiatement après la mort pour diffuser et faire prendre la communion dans l'exaltation de l'élu<sup>66</sup>. Bien que proposé à l'admiration publique par un petit groupe d'intellectuels, dans le contexte du Consulat La Tour d'Auvergne peut néanmoins être rangé dans la catégorie des héros populaires. D'une part, parce qu'il s'agit d'un héros construit par la société civile à revers et parfois contre la politique symbolique du pouvoir, d'autre part, parce qu'il bénéficia dans l'armée d'un véritable culte lié à la nouvelle religion civique née sous la Révolution et en train de convertir le corps social : celle de la patrie.

Bonaparte n'eut aucun mal à imposer ses héros et à travers eux son message. Prit-il d'ailleurs au sérieux les thuriféraires du premier grenadier ? Le tableau de Girodet, *Ossian recevant les héros français*, offert à Bonaparte en 1802, traduit bien la hiérarchie des honneurs qu'il imposa durant l'été 1800 : l'armée anonyme des braves, accueillie dans l'empyrée par le barde Ossian, est précédée par un groupe de généraux, pour la plupart liés à la carrière du destinataire, conduit par Desaix et Kléber. On notera cependant que de la masse des braves émerge nettement le premier grenadier qui reçoit pour fonction de l'incarner, preuve par l'image que la communication de ses admirateurs avait porté.

Durant l'Empire, La Tour d'Auvergne connut le sort de la plupart des héros militaires de la Révolution, dont le nom et l'image furent progressivement gommés au profit de l'Empereur et des généraux dont la mort servait sa gloire<sup>67</sup>. En 1805, le monument de La Tour d'Auvergne à Carhaix n'était toujours pas édifié<sup>68</sup>. Et en 1809, Napoléon crut pouvoir mettre fin au culte militaire dont bénéficiait le Breton pour ramener ce dernier au rang qu'il lui avait assigné :

« Monsieur le général Clarke, donnez ordre au 46<sup>e</sup> régiment que le grenadier qui porte l'urne contenant les cendres de La Tour d'Auvergne se rende à votre ministère, et que l'on cesse un usage qui distingue ce régiment sans raison. Quel est le régiment à la tête duquel un général, un colonel, un brave

64. THIESSE, Anne-Marie, *La création des identités nationales. Europe XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil « point histoire », 2001, p. 53-59.

65. CHAPPEY Jean-Luc, *Ordres et désordres biographiques. Dictionnaires, listes de noms, réputation des Lumières à Wikipédia*, Seyssel, Champ-Vallon, 2013, p. 225-226, p. 228-230 et p. 243-244.

66. BIANCHI, Serge (dir.), *Héros et héroïnes de la Révolution française*, Paris, CTHS, 2012. Voir en particulier les conclusions de GAINOT, Bernard, et BIANCHI, Serge, p. 481-497.

67. JOURDAN, Annie, *Napoléon. Héros...*, op. cit., p. 187-223. BERTAUD, Jean-Paul, *Napoléon et les Français, 1799-1815*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 155-158.

68. *Annuaire statistique du département du Finistère, pour l'an XII de la République, rédigé par ordre du Ministre de l'Intérieur*, Quimper, Derrien, an XII, p. 153.

enfin n'ait été tué ? J'ai toléré suffisamment de temps cette singularité : La Tour d'Auvergne était un brave homme. Vous prendrez mes ordres sur le lieu où il faudrait déposer cette urne<sup>69</sup>. »

Pourtant, quelques semaines plus tard, au début de la campagne qui allait conduire à la victoire de Wagram, il salua le monument d'Oberhausen et se fit expliquer la manœuvre de Moreau, prouvant par là que les mânes du héros qu'il avait d'abord négligé puis tenté de faire oublier étaient toujours agissantes<sup>70</sup>.

Figure 1 – *Le temps de la réputation : une silhouette*



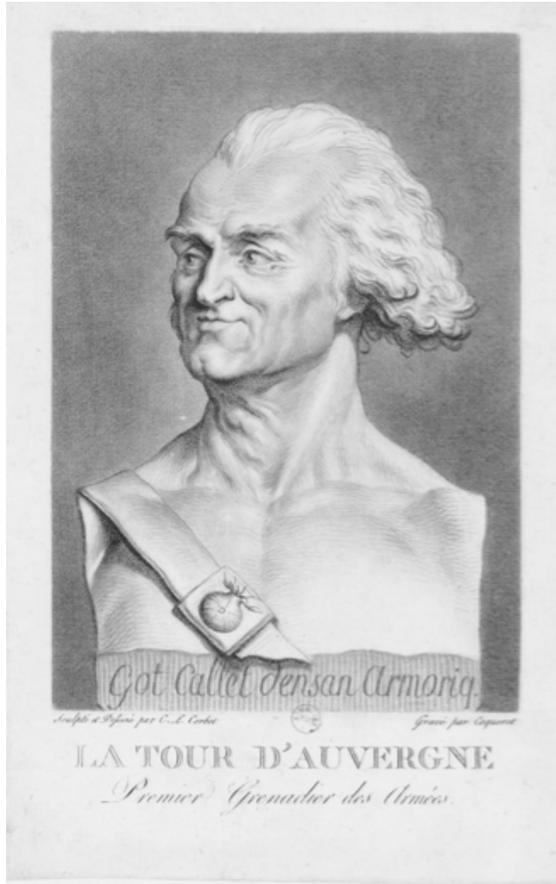
Cette gravure, bien sommaire, a été réalisée peu de temps après l'annonce de la mort du héros, alors qu'il n'existe encore dans le domaine public aucun portrait de lui. La Tour d'Auvergne est incarné par un grenadier anonyme à l'allure bien juvénile.

Source : *Vie politique et militaire de Latour-d'Auvergne, descendant du grand Turanne, Premier Grenadier des Armées françaises, tué à la bataille de Neubourg, le 9 Messidor an 8. Ouvrage dédié aux Grenadiers et Soldats français*, Paris, Renaudière, an VIII, hors-texte.

69. BONAPARTE, Napoléon, *Correspondance générale publiée par la Fondation Napoléon. Expansions méridionales et résistances 1808*, tome huitième, Paris, Fayard, 2011, p. 1504.

70. *Ibidem*, note 5, p. 1505.

Figure 2 – *Le temps de l'héroïsation : un visage*



La seconde gravure, réalisée par Coqueret d'après le dessin et le buste de Corbet, donne un visage au premier grenadier représenté à la façon des hommes illustres : sous la forme d'un buste, nu à l'antique, avec une devise. La physionomie, le baudrier frappé d'une grenade et la phrase en breton extraite des *Origines gauloises* mettent en valeur les qualités vantées par les éloges : la vertu, l'héroïsme, le savoir.

Source : *Le premier grenadier des armées. Notice sur Corret-Latour-d'Auvergne. Discours historique lu à la séance publique de la Société Philotechnique, le 20 brumaire, an 9, Par le citoyen M... membre résident de cette société*, Paris, an IX, hors-texte.

**Figure 3 – Le temps du culte : l'admission au panthéon des Armées de la République**



Dans cette gravure, œuvre de Gaucher, les portraits et les exploits de Desaix et de La Tour d'Auvergne sont mis à égalité. Dans le dialogue entre les deux héros que cette image illustre, les victoires de l'armée d'Italie et de l'armée du Rhin, ainsi que Bonaparte et Moreau, sont également placés à la même hauteur.

Source : DEVRET, R., « Desaix, Latour d'Auvergne, dialogue », dans *Almanach des Muses de l'École centrale des Deux-Sèvres*, Niort, Imprimerie Depierris, an IX, p. 92-117, illustration p. 92.

## RÉSUMÉ

**La Tour d'Auvergne est mort à Oberhausen, en 1800. Célébré par ses amis et admirateurs, écarté ou tout simplement négligé par Bonaparte au profit de Desaix, de Kléber et de son parent Turenne, La Tour d'Auvergne fut rangé dans la catégorie des braves et non dans celle des héros nationaux. Mais la distinction par un pouvoir, fût-il autoritaire, ne suffit pas à susciter et à ancrer l'admiration. L'héroïsme résulte en effet d'une alliance entre un représentant et des représentés : il est construction sociale. C'est avec ce regard que cet article entend s'intéresser aux modalités, aux acteurs et aux enjeux d'une héroïsation au début du Consulat.**

## ABSTRACT

*La Tour D'Auvergne died in Oberhausen in 1800. Celebrated by his friends and admirers, dismissed or simply neglected by Bonaparte in favour of Desaix, Kléber or his relative Turenne, La Tour d'Auvergne was classified in the category of the brave and not in that of national heroes. But such recognition by the state, even authoritarian, was not sufficient to arouse and sustain popular admiration. Heroism is the result of an alliance between a representative and represented people: it is social construct. It is from this perspective that this article intends to focus on the modalities, actors and issues of heroisation at the beginning of the Consulate*

## Comptes rendus

GALLIOU, Patrick, SIMON, Jean-Michel, *Le castellum de Brest et la défense de la péninsule armoricaine au cours de l'Antiquité tardive*, Rennes, PUR, coll. « Archéologie Culture », 2015, 220 p., 154 ill. NB, 33 pl. en couleurs, ISBN 978-2-7535-3400-1. 26 €.

Il y a deux livres dans cet ouvrage très utile et bien conçu, abondamment illustré de cartes, plans, dessins, toujours nets et placés au bon endroit, qui intéressera un large public, divers dans ses horizons. Comme le titre général l'indique en gros caractères, sur la première de couverture et sur le dos de l'ouvrage, on y trouve une synthèse sur le *castellum* de Brest, sujet assez délaissé dans les études générales ou régionales, probablement parce que les restes antiques sont peu et difficilement visibles ou reconnaissables pour quelqu'un qui n'est ni archéologue ni historien du monde antique ou des questions architecturales et militaires. On trouve aussi dans ce livre une seconde synthèse non moins riche, développée et suggestive. Elle concerne la défense de la péninsule armoricaine et, au-delà, celle de la façade septentrionale et occidentale de la Gaule et de la rive de la Manche située en face, au cours de l'Antiquité tardive, à partir des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles. L'étude porte sur les vestiges de fortification, les restes humains pour identifier d'éventuelles populations d'origine étrangère à l'Armorique, dont la venue et la présence auraient pu justifier de telles constructions pour s'en protéger ou les surveiller. Cette synthèse est aussi fondée sur les sources textuelles. L'ouvrage multiplie, en bonne méthode, les échelles et les points de vue et, en ce qui concerne les chapitres qui étudient ces fortifications, en les replaçant dans le contexte politique, militaire et économique de l'époque, fait une place utile à l'historiographie de la question. Mentionnons une bibliographie abondante, p. 187-212, un index, p. 213-217 et 32 pages de planches en couleurs.

Après une présentation de la recherche historique sur le *castellum* de Brest et du cadre naturel, l'essentiel du premier chapitre, p. 11-67, est consacré à la description détaillée et minutieuse de l'édifice, partie par partie du point de vue architectural, et à l'analyse, d'après les sources écrites – notamment la *Notitia dignitatum* (la *Notice des dignités de l'Empire*), rédigée et complétée entre 375 et 437 – de sa place dans l'organisation administrative et militaire de cette partie de l'Occident romain. S'y ajoutent les données de la toponymie, de l'archéologie, bien nécessaires pour sortir de l'impasse conceptuelle où l'on s'enferme quand on essaie de lier les informations issues des sources textuelles et la toponymie à l'époque tardive dans le secteur : en effet, il existe une capitale des *Osismi* mais elle est dépourvue de fortification ; il existe une fortification, le *castellum* de Brest, mais il n'y a aucune trace de son nom dans les sources textuelles et on ignore quelle a été exactement son importance dans le système défensif côtier. Or, l'archéologie montre que ce *castellum* a été, à toutes les époques, c'est-à-dire avant même la période où des menaces militaires ont existé, au cœur d'une occupation dense et qu'il était bien intégré aux circuits commerciaux. En attestent les céramiques qui, dans leur diversité, le situent dans les réseaux d'échanges terrestres et maritimes. Tous les témoignages sont significatifs

de relations, dans la longue durée, entre la garnison du *castellum* et la population civile environnante.

Le chapitre deux, « Le *castellum* de Brest, chaînon d'un double réseau de forteresses littorales », p. 69-114, nettement archéologique, passe en revue les points fortifiés, aménagés ou bâtis *ex nihilo*, sur les deux rives de la Manche et sur la côte gauloise de l'Atlantique. Ce chapitre est bienvenu pour le lecteur francophone car il rassemble une documentation hétérogène et dispersée. Il faut en retenir des moments et initialement des buts de construction divers et étendus dans le temps et l'idée qu'au IV<sup>e</sup> siècle, les hommes ont tiré profit de ce qui existait. L'archéologie ne permet pas de conclure que ces constructions résultent d'une volonté *a priori* globale, défensive. Il faut de plus distinguer le secteur situé à l'est du Cotentin et au nord de la Seine du secteur proprement armoricain.

Ces deux chapitres descriptifs et analytiques permettent d'asseoir les interprétations des deux suivants, les chapitres trois sur « Les raisons d'être d'un système défensif », p. 115-146, et quatre sur « Les places fortes océaniques à l'épreuve du temps », p. 151-184.

Dans le chapitre trois, les auteurs situent dans leur contexte la douzaine de forteresses bretonnes et montrent que leurs plans variés, leur mode de construction, le contexte politique et militaire de la fin du III<sup>e</sup> et celui du IV<sup>e</sup> siècle n'orientent pas l'interprétation vers celle de constructions à but purement défensif ou répressif contre le brigandage. Du côté du littoral armoricain, le petit nombre des places fortes et la distance entre elles ne plaident guère pour une fonction uniquement militaire dès la fin du III<sup>e</sup> ou le début du IV<sup>e</sup> siècle. Le cadre chronologique et géographique n'oriente pas non plus vers une lutte contre une menace venue par la mer. Si l'on se tourne vers les témoignages archéologiques ou épigraphiques, est mise en valeur la complexité des réseaux de circulation et d'échange dans le « double entonnoir de la Manche et du sud-ouest de la mer du Nord, soit entre Brest et l'embouchure du Rhin » (p. 129). Ces routes, qui existaient depuis longtemps, ont évolué, se sont modifiées, approfondies, diversifiées, de sorte que rien ne permet d'affirmer que les constructions fortifiées sur les deux côtes résulteraient d'une décision unique du pouvoir central, d'autant que les datations archéologiques révèlent un arc de temps de plusieurs décennies.

Il apparaît aussi, chapitre quatre, qu'il y eut un renforcement des défenses des côtes de la Gaule et de la Germanie inférieure dans le dernier tiers du IV<sup>e</sup> siècle. Va dans le même sens le matériel archéologique qui semble montrer la présence locale, à la même époque, et pendant une grande partie du V<sup>e</sup> siècle, de groupes disposant d'armes ou d'insignes d'une fonction. Enfin, rien ne prouve l'arrivée des Bretons insulaires dans l'Ouest gaulois avant la fin du V<sup>e</sup> siècle. Si, dans le dernier quart du III<sup>e</sup> siècle, les structures de la société et de l'économie des cités armoricaines ont été profondément ébranlées, comme l'indique l'archéologie, par des abandons d'occupation de lieux ou un changement de leur nature, cela ne signifie pas pour autant remplacement de la population. L'archéologie ayant fait des progrès et grâce à de nouvelles fouilles, l'interprétation de traces d'occupation a été révisée et certaines conclusions ont été réévaluées.

Cette seconde synthèse illustre la démarche méthodique des auteurs, partant toujours des faits établis, décrits, utilisant judicieusement la diversité des sources confrontées entre elles, réévaluant les interprétations au fur et à mesure que progressent nos connaissances par de nouvelles découvertes et leur mise en contexte. Ici prend toute sa mesure la connaissance du terrain et de la bibliographie, notamment armoricaine. Ainsi, aux IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles, les côtes septentrionales et occidentales du continent semblent avoir été davantage menacées et avoir subi les raids germaniques comme le montre l'archéologie, par exemple à Alet (Saint-Malo), au Yaudet (Ploulech)

avec des aménagements ou des réoccupations à partir des années 370-390 (partie des règnes successifs de Valentinien 1<sup>er</sup> et Valentinien 2). Mais ces réaménagements ou ces constructions ne dessinent pas un dispositif globalement adapté. Des découvertes nouvelles, des interprétations de mobilier connu par des fouilles anciennes (Castel-Kerandroat à Plésidy, Trédez, Gorré-Blouet en Plouescat, Keradenec en Saint-Frégant, Ty-Corn en Gouesnac'h, Mané-Véchen en Plouhinec), l'exemple du cimetière tardif du bourg Saint-Marcel de 44 sépultures à inhumation en fosse avec mobilier (gobelet, bracelets, armes etc.) daté de la seconde moitié du IV<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle le démontrent. Si la plupart de ces trouvailles proviennent de sites côtiers, elles ne sont pas homogènes et ne permettent que des caractérisations ponctuelles des populations concernées. Rien ne trahit une origine germanique. Rien n'indique non plus qu'il s'agit de population bretonne insulaire. Par petites touches, mais insistantes et nettes, c'est notre lecture barbare du monde tardo-antique qui doit être nuancée.

Outre le renouvellement de notre connaissance et la qualité scientifique, qui suffirait à recommander la lecture de ce livre, mentionnons la fluidité du style et la qualité de l'édition qui procurent confort et plaisir de lecture et le prix très abordable en regard de la richesse documentaire, ce qui est de plus en plus rare dans l'édition papier.

Nicolas MATHIEU

BACHELIER, Julien, *Villes et villages de Haute Bretagne (X<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècles). Analyses morphologiques*, Les dossiers du Centre régional d'Archéologie d'Alet, suppl. AK, 242 p.

Cet atlas regroupant 175 analyses morphologiques de lieux centraux en Haute-Bretagne a été réalisé par Julien Bachelier pour les annexes de sa thèse consacrée aux *Villes et villages de Haute Bretagne au Moyen Âge central*. C'est là le fruit d'une documentation considérable mise en œuvre pour établir un matériau de base pour sa recherche. Les *Cahiers du Centre d'Archéologie d'Alet* ont pris l'excellente initiative de publier ce qui est souvent laissé pour compte et présente pourtant beaucoup d'intérêt.

Dans une courte introduction très dense, l'auteur présente ses objectifs et ses méthodes de travail. Pour étudier les différentes formes de peuplement, de la ville au simple hameau, et leur organisation en réseau, il s'est inspiré de la théorie des lieux centraux des géographes, en particulier allemands dans la lignée de Christaller, et adaptée pour les études médiévales par Jean-Luc Fray dans sa thèse sur la Lorraine. À partir des sources écrites, J. Bachelier a décelé les indices de centralité qui donnent leur importance aux différents sites peuplés.

Il applique ces théories au domaine très particulier de l'Ouest où les villes ne sont pas si nombreuses et où l'habitat dispersé, le plus souvent en hameaux, domine largement. Les historiens ont élaboré différentes hypothèses pour comprendre l'organisation des habitats et déterminer leur origine. Pierre Toubert avait proposé de mettre en avant le rôle des châteaux avec *l'incastellamento* italien. En approfondissant cette idée, Robert Fossier avait parlé d'encellulement et voyait même à l'écart des châteaux, naître le village autour de l'an Mil, dans le cadre de la mutation féodale aujourd'hui abandonnée. Plus récemment, Michel Lauwers a élaboré l'idée *d'inecclesiamento* en mettant en avant l'église paroissiale et le cimetière comme éléments déterminants de la réunion des hommes sur une période beaucoup plus longue que ce qu'imaginait Robert Fossier.

J. Bachelier a voulu aussi examiner comment cela se répercutait sur les plans. Il nous propose donc ici 173 cas, des études de plans répartis dans son espace de recherche, la Haute Bretagne, c'est-à-dire le Nantais et le Rennais avec quelques élargissements plus à l'Ouest. Les sites retenus présentent au moins deux critères de centralité mais souvent beaucoup plus : religieux, politique et militaire, économique etc. L'idée est de partir du cadastre napoléonien élaboré dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, de redessiner les parcelles et de se livrer à une analyse morphologique appuyée sur les différentes sources écrites. Reprenant les étapes des débats sur les plans et la morphologie, il propose des hypothèses de lecture considérant que ces plans conservent dans la longue durée la mémoire de certaines organisations dont les formes peuvent d'ailleurs évoluer. Il s'inspire des travaux de Elisabeth Zadora-Rio et d'Hélène Noizet sur l'auto-organisation des espaces et l'on discerne des emprunts à l'archéogéographie de Gérard Chouquer. Le cadastre devient ainsi une véritable source dont il faut aussi considérer les faiblesses et limites. Il néglige le relief et bien des formes sont difficiles à dater ; il peut aussi être risqué, quand on dispose d'un texte, de le mettre en relation avec une forme.

À partir de ces données, J. Bachelier élabore 173 dossiers sur le même modèle. Les sites choisis vont de la ville épiscopale au simple hameau ou à la grange cistercienne, ce qui nous offre une multitude de cas. Chaque fiche a son plan tiré du cadastre sur lequel les points forts, des lignes directrices sont renforcés avec carrefours, places, etc. Toutes les références géographiques, d'archives et de bibliographie sont données. Ensuite, vient un commentaire qui peut aller de quelques lignes à quelques pages pour les cas importants comme Rennes.

Très rapidement, se confirment des recherches antérieures mais en approfondissant nettement l'enquête, J. Bachelier met en avant le rôle majeur de l'église et du cimetière. L'enclos paroissial souvent encore bien inscrit dans le plan, carré mais plus souvent circulaire ou ovale, est au cœur du rassemblement des hommes, d'autant plus que nombre de cimetières sont habités, faisant coexister morts et vivants. Cette centralité se trouve renforcée dans les cas fort nombreux où un prieuré vient l'étayer. Le lien entre le monde religieux et l'habitat se manifeste par cet enclos ecclésial au cœur du village, comme à Gennes-sur-Seiche, ou alors en périphérie mais en organisant l'habitat. Le prieuré de Bréal-sous-Vitré voit le bourg défini selon un axe qui part de l'église.

Le rôle du château se révèle beaucoup moins fort ou plutôt plus complexe. Petits châteaux et mottes peuvent aussi venir étayer certains noyaux villageois. Rares sont ceux qui ont favorisé la naissance du village mais, à Romillé, très beau cas, le château et l'enclos ecclésial, peut-être né dans la basse-cour, se lient pour développer la réunion des hommes. Les villes castrales comme Fougères, nées d'un château, ne sont pas si nombreuses et les mottes n'ont guère engendré de villages. Le cas peut se produire mais bien souvent la motte ou le château semblent plutôt se greffer sur un site déjà habité et le renforcer, voire lui donner un nouvel élan. Le château n'est pas à l'origine mais devient une étape majeure du développement comme à Vitré et, peut-être, à Lohéac où le château a capté le développement et laissé l'église seule. Il existe enfin de multiples cas de noyaux doubles et concurrents comme à Marcillé-Robert : le château et le prieuré se font face, chacun avec son bourg.

Le bâti prend souvent la forme d'un bourg, que celui-ci apparaisse dans les textes ou pas. Il se caractérise par un axe central de chaque côté duquel s'organisent des parcelles régulières avec maisons et jardins. Les axes peuvent se multiplier et de simples villages en comptent deux. Ils sont nombreux dans les villes et les bourgs religieux et laïcs. On en compte cinq ou six pour Vitré, Fougères, Dinan... et bien plus pour une ville comme Rennes. Les villes se créent alors ou se développent autour de plusieurs noyaux qui finissent par s'agréger selon le modèle polynucléaire

classique dans l'Ouest, parfaitement mis en lumière dans l'ouvrage. J. Bachelier a le mérite aussi de mettre en valeur un élément souvent assez discret dans les textes mais bien présent sur les plans, les places commerciales où se déroulent marchés et foires, attestant d'un développement économique.

Il faut reconnaître l'intérêt des notices urbaines ; l'analyse morphologique très neuve, appuyée sur une documentation textuelle souvent plus riche, permet de petites monographies qui éclairent l'histoire des villes de Haute Bretagne. Rennes, particulièrement privilégiée et dotée d'un SIG (Système d'information géographique), fait l'objet d'une longue notice très détaillée. Elle donne à voir l'évolution du Moyen Âge difficile à cerner et le développement de la ville épiscopale qui est loin de demeurer enserrée dans l'enceinte étroite héritée de l'Antiquité. L'analyse morphologique apprend beaucoup sur les fortifications, les lieux de culte, les bourgs etc. ; c'est un éclairage particulièrement bienvenu pour une période historique mal connue pour la ville

Reste un dernier problème que J. Bachelier n'élude pas. Le livre est centré sur la période centrale du Moyen Âge, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. Or, si quelques créations peuvent être datées de cette période comme Fougères, il n'en va pas de même de bien des sites habités. Les églises sont très antérieures mais on sait peu de l'habitat. Des indices apparaissent ici ou là pour faire remonter les origines à l'époque antique ou au haut Moyen Âge. Il resterait à explorer ces époques antérieures mais le manque presque total de documentation écrite s'avère un lourd handicap. Quoi qu'il en soit, la période étudiée se présente bien comme une époque essentielle dans l'évolution des sites d'habitat. Le rôle des églises et cimetières en liaison avec la création des paroisses, le rôle des châteaux, l'organisation des bourgs déterminent bien une phase profondément marquante.

Cet atlas offre bien plus que ce qu'il annonce. Les 173 études présentent une réflexion remarquable sur les sites de peuplement et leur évolution. Il vient combler un manque certain en Bretagne et l'on ne peut qu'attendre avec impatience la thèse dont cet atlas ne se présente que comme une annexe.

Daniel PICHOT

REYDELLET, Chantal, CHAUVIN-LECHAPTOIS, Monique, BACHELIER, Julien (éd.), *Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes, suivi de 51 chartes originales*, Rennes, PUR/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, coll. « Sources de l'histoire médiévale de Bretagne », 2015, 541 p.

Un nouveau numéro vient s'ajouter à la collection des *Sources d'histoire médiévale de Bretagne* qui s'accroît très rapidement et cet imposant volume vient certainement combler un vide. Le cartulaire de la plus grande abbaye de Rennes et sans doute de Bretagne, jusqu'ici laissé pour compte, a trouvé ses éditeurs qui nous livrent, au bout de longues années de travail, une grosse et belle publication. Une reliure cartonnée et une présentation soignée donnent de l'attrait à un livre que le texte latin pouvait rendre austère.

Une série de chapitres introductifs nous apporte les éléments nécessaires à la compréhension des actes publiés grâce à une mise en contexte de l'ouvrage. C'est évidemment attendu et indispensable mais ici, cette cinquantaine de pages acquiert un intérêt particulier en raison des caractères peu classiques du cartulaire. Fort tardif, il date seulement de 1344, il a été rédigé précipitamment dans un contexte de guerre. Les moines, peu de temps avant, s'étaient réfugiés dans Rennes assiégée par

les troupes de Charles de Blois. Les archives avaient été emportées mais devaient être dans le plus grand désordre, si bien que la rédaction en souffrit passablement. Pourtant, le cartulaire a ensuite survécu à nombre de vicissitudes et est conservé aujourd'hui à la bibliothèque des Champs Libres, tandis qu'une copie du XVIII<sup>e</sup> siècle est gardée par les Archives départementales.

Le dossier codicologique et diplomatique nous apprend que 325 actes ont été retranscrits, mais les auteurs ont recherché les originaux subsistants et, si les Archives d'Ille-et-Vilaine en conservent la majorité, nombre d'autres ont été retrouvés dans différents dépôts, si bien que l'on dispose de 102 chartes originales que l'on peut compléter par des copies de différentes époques. En raison des conditions d'élaboration, le cartulaire n'obéit guère aux critères qui régissent ce genre de recueil : Il ne s'ouvre pas par un dossier regroupant les actes des principales autorités, papes, rois, princes et ne répond à aucun ordre logique, ni chronologique, ni géographique. S'il a été copié avec soin, aucune règle particulière n'a organisé son contenu, le cartulariste ayant été obligé d'opérer à partir de pièces en désordre. Par contre, le contenu des actes correspond parfaitement à ce que l'on lit d'habitude : dons, privilèges, contrats...

Un deuxième chapitre rédigé par J. Bachelier est une introduction historique qui couvre toute l'histoire de l'abbaye que l'on connaît fort mal, surtout pour le haut Moyen Âge dont, hormis quelques rares mentions, nous ne savons pas grand-chose, sinon qu'une communauté se réunit assez rapidement autour du tombeau de l'ancien évêque de Rennes, créant une abbaye hors les murs. À la fin du X<sup>e</sup> siècle, elle fut visiblement captée par la famille qui contrôla le siège épiscopal et fut restaurée avec l'aide de Saint-Florent de Saumur qui conserva des liens importants avec Saint-Melaine après. Malheureusement, il faut attendre le XII<sup>e</sup> siècle pour lire les premiers documents et ces derniers ne sont guère nombreux, le corps principal du cartulaire se concentre sur le XIII<sup>e</sup> et le début du XIV<sup>e</sup> siècle.

Une telle chronologie nous prive d'informations essentielles sur une étape majeure de la vie de l'abbaye et l'on ne comprend pas très bien les raisons du tri effectué par les moines. Indubitablement, ils conservaient nombre d'actes anciens qu'ils n'ont pas jugé bon de faire figurer dans leur cartulaire, laissant planer le silence sur des questions de grande importance. Faut-il invoquer comme raison l'évolution des relations avec Saint-Florent par la suite ? En effet, Saint-Georges qui rédigea aussi très tardivement son cartulaire n'a pas négligé ses premiers actes. Les moines voulaient-ils récuser un passé qui ne leur convenait plus ?

Malgré les recherches très poussées des éditeurs, nous ne savons rien du temporel antérieurement au XII<sup>e</sup> siècle et la restauration du XI<sup>e</sup> nous échappe totalement, tout comme la fondation des prieurés qui étaient fort nombreux. Le temporel de l'abbaye apparaît déjà constitué sans que l'on sache comment a pu s'effectuer l'héritage des temps anciens. Cependant, les renseignements tirés du cartulaire éclairent la vie de l'abbaye, ses structures et surtout ses domaines. Par contre, comme c'est habituel, la vie religieuse et spirituelle apparaît fort peu.

Jointe au cartulaire, la cinquantaine de chartes retrouvées par les éditeurs, renforce passablement le corpus initial et l'on ne peut que leur être reconnaissants de cette enquête approfondie. Nous est ainsi restitué le très important dossier de Notre-Dame de Vitré, ancienne collégiale devenue prieuré de Saint-Melaine après une résistance acharnée et longue des chanoines. On peut aussi noter l'intérêt des chartes de Châteaugiron ou de celles issues du fonds de l'abbaye de Savigny concernant d'importantes granges en forêt de Rennes.

On le voit, malgré ses faiblesses originelles, le cartulaire de Saint-Melaine ne manque absolument pas d'intérêt et il ne faudrait pas minimiser la portée de cette publication. Si nous pouvons avoir des regrets concernant les rejets et oublis des

moines, ce qui subsiste dans le cartulaire est digne d'une attention soutenue. Les actes conservés sont extrêmement précieux en éclairant de façon détaillée un grand XIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, nous découvrons au fil des donations et des contrats, la complexité et la richesse du domaine abbatial très développé dans le Rennais et plutôt dans la Bretagne du nord et la vie des prieurés. Sans doute, faut-il faire une mention spéciale pour la ville de Rennes. Si les moines de Saint-Melaine sont loin d'être les seuls à détenir des biens et droits dans la ville, ils y occupent une place éminente et leur cartulaire en conserve de fortes traces. La présente édition va permettre certainement de mieux percevoir l'histoire de la ville et ce n'est pas un mince avantage car il reste beaucoup à faire pour découvrir et écrire l'histoire rennaise de cette période.

L'édition des textes, parfaitement conforme aux règles actuelles de l'érudition, présente la plus grande rigueur. Chaque acte est soigneusement daté et la proposition justifiée. Les notices, très précises, permettent de cerner le sujet de chaque acte et même, pour certains, il s'agit d'un vrai résumé bien utile quand les textes se révèlent fort alambiqués. La tradition des textes est parfaitement définie et l'utilisation du cartulaire est facilitée par toute une série de listes et surtout des index des personnages et des lieux d'un intérêt considérable qui rendent la recherche beaucoup plus aisée et efficace.

Tout n'est pas inédit, nombre d'actes avaient déjà été publiés, en particulier par dom Morice, mais cette édition vient incontestablement combler un vide. Les éditions anciennes ne proposaient que des textes fautifs, souvent tronqués qu'il fallait utiliser faute de mieux. Les auteurs nous livrent un ensemble remarquable, notamment enrichi, complété et surtout très sûr. Il faut enfin noter la présence d'un cahier central de photographies et de cartes en couleur qui offre beaucoup plus que de simples illustrations. On y retrouve des pages du cartulaire et des photographies de certaines chartes qui permettent de se rendre compte de la matérialité des textes, des écritures etc. Des illustrations concernent les bâtiments, l'abbatiale et quelques églises prieurales qui subsistent comme celle de Morieux avec ses peintures. Surtout des cartes du domaine et des prieurés viennent synthétiser l'apport du cartulaire et une double page dossier fait le point sur Bais et ses fouilles de nécropoles qui donnent un éclairage en profondeur sur les sanctuaires dépendant peut-être depuis très longtemps de Saint-Melaine.

Cette publication très attendue est à la hauteur des espérances. Sans aucun doute va-t-elle rendre les plus grands services aux chercheurs en histoire médiévale sur une grande variété de sujets, tant sur la Bretagne que sur Rennes et sa région. On ne peut que féliciter les auteurs pour ce travail ainsi que les PUR et la SHAB qui ont entrepris ce courageux travail.

Daniel PICHOT

- FAVREAU, Robert, *Poitiers, de Charles VII à Louis XI. Registres de délibérations du corps de ville n° 4 et 5 (début) (1449-1466)*, Archives historiques du Poitou, t. LXVII, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 2014, 456 p.
- FAVREAU, Robert, *Poitiers, sous le règne de Louis XI de 1466 à 1471. Registres de délibérations du corps de ville n° 5 (fin) et n° 6*, Archives historiques du Poitou, t. LXVIII, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 2015, 416 p.
- FAVREAU, Robert, *Poitiers, sous le règne de Louis XI de 1471 à 1482. Registres de délibérations du corps de ville n° 7*, Archives historiques du Poitou, t. LXIX, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 2015, 416 p.

À raison de deux volumes parus en 2014 (compte rendu du premier volume : *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 121-4, 2014, p. 181-182) et de deux autres en 2015, la Société des Antiquaires de l'Ouest a mené à bien, grâce à l'important et minutieux travail de transcription, d'édition et d'indexation réalisé par Robert Favreau, le projet ambitieux qui consistait à publier l'édition intégrale des sept registres de délibérations municipales du xv<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui conservés à la médiathèque de Poitiers. Le résultat est une belle série de quatre ouvrages, totalisant plus de 1 700 pages. Ils couvrent les années 1412-1482 et embrassent la période du gouvernement de Jean de Berry et les règnes de Charles VII et de Louis XI. Cette longue tranche chronologique traversant trois générations de dirigeants donne à voir la vie d'une capitale régionale sur fond des grands événements politiques et militaires qui rythment l'histoire du royaume de France.

À partir du deuxième volume, les échos de la guerre de Cent Ans s'estompent, même si des alertes rappellent ponctuellement que les grands fléaux du bas Moyen Âge n'ont pas totalement disparu : soubresauts de la guerre du Bien Public au début du règne de Louis XI (t. 2), récurrence pesteuse en 1482 (t. 4). Par ailleurs, l'approvisionnement de la population est un souci constant des autorités comme en témoignent dans les trois volumes les rubriques aux références fournies : bouchers, boucheries, boulangers, greniers à blé, pain, poissonniers. De façon générale, avec le retour de la paix, l'activité de la municipalité se concentre sur l'administration au quotidien d'une capitale provinciale (entretien de la voirie et mesure d'hygiène publique, police et ordre public...). De larges pans de la topographie urbaine (rues, places, édifices, fortifications...), de l'économie (métiers mécaniques, gens de la basoche, bâtiments comme les halles, les moulins, les boucheries...) et de la société de Poitiers (gens de métiers, nombreux clercs, tant réguliers que séculiers, nobles, officiers royaux) se dévoilent au détour des sujets traités, des mesures prises, des personnes mentionnées. La municipalité apporte une attention toute particulière à l'université : installation d'une cloche pour appeler les étudiants aux cours et construction d'une tour pour abriter la librairie, c'est-à-dire la bibliothèque (t. 2), réformation de l'université lorsque certains professeurs, devenus conseillers du parlement, font assurer leurs cours par de simples bacheliers (t. 3). Aux soucis et aux charges financières de l'administration quotidienne de la ville, s'ajoutent sous Louis XI les exigences croissantes de la monarchie : tailles, entretien des fortifications, acquisition de canons, équipement de 12 puis 18 francs-archers, logement des gens de guerre, accueil des parlementaires venus de Bordeaux lorsque la Guyenne fut confiée en apanage au frère du roi de 1468 à 1472 (t. 3 et 4). Mais échevins et conseillers retirent aussi du gouvernement urbain honneurs et richesse. L'accession à la noblesse se traduit dans les registres par la mention ostentatoire des seigneuries acquises par les membres les plus influents à l'exemple des Boilesve, seigneurs de La Mothe, qui donnent à Poitiers des échevins et un maire. Conformément au modèle mis en exergue en son temps par Bernard Chevalier, Poitiers représente bien le type de la bonne ville, fidèle au roi, servant de point d'appui à la monarchie,

notamment en supportant une fiscalité pesante, mais dont les élites tirent pour elles-mêmes avantage de cette obéissance.

L'historien trouvera dans les quatre volumes que le travail érudit de Robert Favreau met à sa disposition, une riche matière documentaire à l'appui de la thèse de celui-ci (FAVREAU, Robert. *La ville de Poitiers à la fin du Moyen Âge. Une capitale régionale*. Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1978. 2 vol). Le simple curieux, que la lecture d'un texte en ancien français et la rédaction parfois technique et aride d'articles consignants des décisions administratives pourraient désorienter, préférera une entrée par l'index des noms de lieux. La rubrique « Poitiers », déclinée en un grand nombre de thèmes, ouvre de multiples fenêtres sur la vie quotidienne au xv<sup>e</sup> siècle, et invite à la flânerie dans la vieille ville actuelle pour y retrouver le souvenir des rues et des édifices, en marchant sur les pas des puissants comme des humbles dont les registres des délibérations du corps de ville ont gardé les noms, les faisant par la même occasion entrer dans l'histoire.

Michel BOCHACA

SZULMAN, Éric, *La navigation intérieure sous l'Ancien Régime*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2014, 378 p.

L'ouvrage d'Éric Szulman présente un sujet original : la politique des autorités françaises concernant les voies navigables entre 1660 et 1792. L'auteur interroge sur la longue durée les modalités de l'intervention publique dans la conception d'un réseau de circulation fluviale à l'échelle nationale. La volonté d'améliorer les voies d'eau du royaume devient une préoccupation publique au temps de Colbert ; les règles portant sur la navigation sont intégrées à la réformation des eaux et forêts de 1669. Le propre d'un cours d'eau est d'être chose publique et la police des rivières est définitivement organisée. Cependant, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, si les autorités manifestent un intérêt certain pour le transport par voie d'eau, la perception des améliorations envisageables et le manque de centralisation administrative empêchent la rationalisation de l'ensemble des projets autour d'un dessein global. La grande décision du règne de Louis XIV est la construction du canal du Midi qui n'obéit pas à des motifs économiques, comme on le pense généralement, mais à une logique militaire et stratégique. Les contraintes financières de la monarchie conduisent à la pratique des concessions mais ce système aboutit à des blocages dus aux rivalités entre grands nobles concessionnaires et à un gel partiel des constructions pendant plusieurs décennies.

L'administration des Ponts et Chaussées relance l'intérêt pour les voies navigables à partir des années 1740. Le système des concessions qui se traduit par la patrimonialisation des canaux, usage néfaste au développement économique, est très critiqué. Pour les spécialistes comme ceux de l'Académie des sciences, l'État et les pouvoirs locaux doivent désormais prendre en charge ces investissements productifs qui seront bénéfiques en améliorant les rentrées fiscales. Si les concessions perdurent, Trudaine, intendant des finances et directeur du commerce, s'entoure d'experts et limite l'attribution de nouveaux privilèges qu'il encadre rigoureusement. En juillet 1764, sous l'action de Bertin, « la Navigation dans l'intérieur du royaume » s'émancipe des Ponts et Chaussées et devient une administration à part entière. C'est une véritable rupture visant à rendre entièrement publics la gestion, la construction et l'entretien des voies d'eau. Bertin établit un plan de navigation fluviale pour mettre un terme aux déséquilibres spatiaux, sociaux et économiques

préjudiciables à l'ensemble du royaume. Une circulation gratuite sur les voies d'eau entre les différentes provinces assurerait un rééquilibrage des disparités de production, ferait baisser le prix des grains et mettrait fin aux disettes. De plus, le développement des voies d'eau et celui des chemins de terre doivent être indissociables et complémentaires. Enfin les concessions, coûteuses et inefficaces, sont à prohiber et à remplacer par des modes publics d'action. Le plan est ambitieux mais sans argent, sans véritable contrôle administratif de l'ensemble géographique concerné et confronté à de multiples oppositions, il doit finalement être abandonné. Cependant, la dynamique initiée constitue une étape essentielle à la construction d'un champ administratif dédié à la navigation intérieure.

Lors de son arrivée aux affaires, Turgot cherche, avec l'aide de savants comme Condorcet, à concrétiser le plan Bertin par des mesures financières et normatives. Le développement du réseau de voies navigables est un moyen pour stimuler les activités économiques et équilibrer le territoire national. En outre, la voie d'eau doit drainer les productions de l'intérieur vers les ports et les marchés extérieurs. Le financement des nouvelles constructions devient public et repose sur une imposition générale. Les pays d'États ne sont pas exemptés à l'exemple de la Bretagne qui doit payer 150 000 livres pour les travaux à l'embouchure de la Loire dont le coût total monte à 250 000 livres. L'administration des Ponts et Chaussées prend à nouveau le contrôle de la gestion des voies d'eau et donne l'impulsion à de nouvelles constructions. Si l'expérience ne dure guère, elle se traduit par une montée en puissance de l'intérêt public pour la navigation intérieure.

Entre 1760 et 1790, la France est agitée par « une fièvre hydraulique ». La « publication » (c'est-à-dire la présentation des propositions au public) est un moyen de pression sur l'administration, en témoigne l'action du marquis de Brie-Serrant qui promeut un projet mixte de port et de canal artificiel entre Nantes et la mer. L'administration se transforme, le département en charge de la navigation intérieure se structurant pour s'adapter aux nouvelles exigences politiques. De leur côté, les administrations provinciales définissent leur choix dans le cadre et au nom de la politique menée au niveau national. Ainsi, le comte de Piré, très actif dans le domaine de la navigation fluviale, place les projets bretons dans la perspective d'un réseau national. La commission intermédiaire de la navigation intérieure de Bretagne a pour projet de relier la Rance, la Vilaine et la Mayenne « par deux canaux navigables qui conduiront à Saint-Malo et à Nantes ». Cependant, l'instabilité ministérielle engendre des politiques discordantes notamment en matière de financement. Le problème est naturellement la mobilisation des fonds (impositions diverses, emprunts, crédit privé...). Ainsi, les États de Bretagne acceptent de financer par un emprunt le plan régional de navigation intérieure du comte de Piré. La conduite des travaux est tout aussi désorganisée et sujette aux malversations. Malgré six ans et deux millions de livres de travaux, la navigation entre Rennes et Redon n'est toujours pas possible en 1790. Parallèlement à l'effort de construction, le Contrôle général organise une réforme des méthodes d'entretien des voies navigables. Cependant, cet élan amorcé par Bertin pour doter la France d'un réseau de navigation fluviale s'interrompt brutalement à la Révolution en raison de la politisation des débats et de la désorganisation financière et économique du royaume.

L'ouvrage d'Éric Szulman, bien écrit et d'une lecture facile, est un travail essentiel pour la connaissance à la fois de la perception économique de la navigation intérieure, des problèmes de financement et du fonctionnement administratif sous l'Ancien Régime où rivalités, conflits d'intérêts et luttes entre les différents pouvoirs sont la règle.

Pierrick POURCHASSE

GUILLEVIC, Catherine, *L'impact d'une ville nouvelle dans la Bretagne du XVIII<sup>e</sup> siècle. Lorient et la Compagnie des Indes*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », préface de Gérard Le Bouëdec, 2015, 396 p.

L'interrogation est particulièrement judicieuse : quel a pu être l'impact de la création d'une ville nouvelle sur son environnement immédiat ou plus lointain ? L'historiographie a déjà amplement documenté la question des relations villes-campagnes ou encore celle de la création de villes neuves à l'époque moderne, mais le croisement de ces deux problématiques a la vertu de mettre au jour comment prend forme la symbiose qui s'établit entre une ville et son environnement et de mesurer les logiques d'emboîtement des espaces à des échelles variées. Quel meilleur observatoire de ces phénomènes qu'une ville naissante, fût-elle de création exogène ? Dans cette perspective, le choix de Lorient, ville portuaire animée par une forte croissance démographique et économique au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, était donc particulièrement pertinent.

L'auteur distingue en effet intelligemment les différentes échelles auxquelles opèrent les processus socio-économiques, depuis la localisation précise des presses à sardines dans le bâti de la ville de Port-Louis jusqu'à la géographie macroéconomique des trafics de cabotage sur la façade atlantique. Au prix de dépouillements considérables et d'une exploitation statistique très fine, elle donne d'abord à voir comment la population urbaine s'accroît par une immigration qui vient d'une première couronne de paroisses (à moins de 15 km), lesquelles alimentent la ville de manière continue, tandis qu'une seconde couronne (de 15 à 50 km) fournit une immigration plus sensible à la conjoncture économique. Elle montre aussi les effets de l'essor du trafic maritime lorientais sur l'activité des chantiers de construction navale de la région, de Quimperlé jusqu'à Redon. C'est toutefois dans l'espace le plus proche de la ville, celui de la rade et de ses rivages, que les effets du développement urbain sont les plus marquants et les plus précisément décrits. De manière très convaincante, l'auteur montre comment l'essor du port de la compagnie des Indes façonne un nouveau complexe portuaire à l'échelle de la rade, en assignant de nouveaux rôles aux localités voisines. Tandis que Riantec se spécialise dans la pêche sardinière, Port-Louis perd sa fonction halieutique pour se faire pôle de cabotage, puis exportateur de sardines pressées, à l'instar de Ploemeur, paroisse rurale qui s'ouvre dès lors largement sur les activités maritimes. En retrait de la rade, Pont-Scorff s'efface tandis que, sur le Blavet, le port céréalier d'Hennebont, encore très actif dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, perd de l'importance lorsque la demande urbaine lorientaise se met à absorber les grains de la région pour nourrir 25 000 bouches à la Révolution. Quant à la ville de Lorient, grande vedette de l'étude, elle est très logiquement la plus elliptiquement évoquée mais, malheureusement, trop souvent essentialisée.

Au fil des dépouillements, réalisés tous azimuts, depuis les registres paroissiaux jusqu'aux rôles d'armement à la pêche ou au cabotage, la moisson de données statistiques s'étoffe pour devenir impressionnante. Elle témoigne d'une longue et fastidieuse collecte que l'auteur a réalisée malgré des sources souvent très fragmentaires. Le plan de travail était ambitieux ; il est mené à bien avec profit, offrant là une étude quantitative d'une grande richesse. Cependant, la variété des méthodes développées dans le champ de l'histoire sociale depuis une quarantaine d'années fait regretter que d'autres approches n'aient pas été croisées avec l'étude quantitative. L'analyse reste trop souvent fondée sur des résultats statistiques, qui n'épuisent pas la réalité sociale. De même que l'auteur joue avec les échelles géographiques, il aurait été souhaitable que certains processus soient aussi abordés différemment, par le biais d'études prosopographiques ciblées, ou encore à un niveau « micro »

en s'intéressant à la trajectoire de certains individus. Certes, de telles approches sont mises en œuvre çà et là, comme à partir des dossiers de faillite du consulat de Vannes (p. 310-317) ou à propos de la proto-industrie sardinière (p. 280-288), mais ces exemples restent trop isolés. La trajectoire des Billette, notables de Quimperlé intéressés aux activités lorientaises (p. 320), montre tout le profit qu'il y aurait eu à multiplier les approches. En définitive, les passages qui combinent études quantitative et qualitative sont sans doute, de l'ouvrage, les plus réussis. L'une des conséquences de cette faiblesse méthodologique est l'invocation fréquente de causes globales, telles que la guerre de Sept Ans (1756-1763) ou la présence de la Compagnie des Indes, sans qu'on puisse toujours en préciser concrètement les effets sur les dynamiques sociales et économiques observées. Cela impliquait, certes, des dépouillements plus qualitatifs, mais le livre aurait gagné en profondeur d'analyse. Le lecteur pourra enfin regretter quelques faiblesses formelles – conclusions partielles surtout récapitulatives et absence d'annexes compilant les sources citées – mais des faiblesses qui n'obèrent en rien la richesse des résultats statistiques proposés.

Stéphane DURAND

LE BOULANGER, Isabelle, *Enfance bafouée, La société rurale bretonne face aux abus sexuels du XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », préface de Frédéric Chauvaud, 2015, 210 p.

L'ouvrage d'Isabelle Le Boulanger constitue un troisième volet d'une sorte de trilogie sur l'enfance malheureuse, après *L'abandon d'enfants. L'exemple des Côtes-du-Nord au XIX<sup>e</sup> siècle* (PUR, 2011) et *Pupilles de l'Assistance publique des Côtes-du-Nord (1871-1914)*, (PUR et Société d'Émulation des Côtes-d'Armor, 2013). Mais, cette fois, c'est au côté criminel que s'intéresse l'observateur, et plus particulièrement celui du crime sexuel, lequel est, à vrai dire, avec l'infanticide et le meurtre, un des seuls qui puissent viser directement les enfants, si l'on excepte la folie.

L'auteur a donc examiné 349 dossiers de procédures provenant des cours d'assises de Bretagne, sélectionnant onze années-test entre 1811 et 1911, soit à peu près 10 % du total des cas similaires. L'échantillon est statistiquement acceptable et, compte tenu du fait que ce travail a été mené en un temps fort court, il était sans doute impossible d'envisager un corpus plus étendu. La date initiale s'explique : c'était un an après la mise en œuvre du code pénal de Napoléon. La date terminale aussi, si l'on veut bien considérer qu'un siècle représente une forme de « temps long » permettant de déceler les évolutions comme les permanences. L'auteur aurait pu se dispenser d'invoquer l'impossibilité d'aller au-delà, « Prescription centenaire oblige ». Elle savait parfaitement, du moins peut-on le supposer, qu'il est facile d'obtenir une dérogation sur des périodes plus récentes pour ce genre de recherches.

Relativement court, l'ouvrage se divise en six chapitres, « Le Crime, modalités et corollaire » (ce dernier mot curieusement écrit au singulier) ; « La Victime, portrait en ombre chinoise » ; « Quand les villageois entrent en scène » ; « L'honneur blessé de la famille » ; « L'Abuseur, profil sociologique » ; enfin, « Qui sont-ils vraiment ? » (Le titre de ce dernier chapitre, du plus grand intérêt sur le fond, étant très banal et peu significatif). De cet ensemble, il se dégage une image des formes d'agressions sexuelles sur les enfants, qu'on ne nomme pas encore « pédophilie ». Tout phénomène qui n'est pas nommé par un vocable précis n'est pas bien identifié, ce qui ne veut pas dire qu'il n'existe pas. Nous sommes ici face à la lente mise en place d'une déviance

et de son appréhension par la société, encore bien limitées, même si le droit, la médecine et la pratique (le droit d'abord, la médecine plus tardivement, beaucoup plus que la pratique) commencent un long travail d'identification et de définition de ces comportements. La multiplication par 7 de ces actes dans la statistique criminelle entre 1830 et 1860 en est la manifestation. On ignore absolument s'ils ont vraiment augmenté dans ces proportions tant la statistique (le *Compte général de l'administration de la justice criminelle*), en l'absence de toute méthode moderne, de toute enquête de victimisation est le reflet des représentations collectives beaucoup plus qu'il ne l'est d'une réalité insaisissable. Mais justement, cette croissance est plus qu'instructive sur la naissance d'une attitude attentive à l'égard des enfants en général et des atteintes à leur corps et leur esprit en particulier. Attitude corroborée par l'évolution de la législation, plus précoce que ne l'indique ici I. Le Boulanger (et comme elle l'avait d'ailleurs montré dans ses autres ouvrages). Si on ne peut certes négliger l'effet des lois des 24 juillet 1889 et 19 avril 1898 (p. 18) sur la déchéance de la puissance paternelle, c'est bien avant que le législateur s'occupe des enfants en tant qu'enfants, d'abord dans le code pénal de 1810, comme le dit d'ailleurs l'auteur, puis dans les lois du 22 mars 1841 sur le travail des enfants, du 7 décembre 1874 sur la protection des enfants travaillant dans les professions ambulantes, etc. Et l'on n'a pas tout à fait attendu le XIX<sup>e</sup> siècle pour appréhender la question : dans la moralité de son conte, Charles Perrault indiquait très explicitement que la nature de son « loup », celui qui dévorait le Petit Chaperon rouge, était fort peu animale.

Ces prémices établies, l'ouvrage passe en revue toute une série de composantes de la question, la plupart très significatifs. D'abord, la ruralité du crime (85 % des affaires, p. 22). Bien que la Bretagne de l'époque soit fortement rustique, elle est loin de l'être dans ces proportions. On peut toutefois se demander si le plus grand anonymat en ville ne conduit pas à sous-estimer le problème. De toute manière, les crimes de sang et attentats aux mœurs demeurent, dans la France entière, majoritairement ruraux jusqu'en 1880 (*Compte Général*, rapport rétrospectif de 1900). Plus intéressante, la mise en avant du caractère brutal, mais surtout fruste, primitif pourrait-on dire, de ce type de crime dans la Bretagne rurale. Corollaire : les crimes sexuels bretons débouchent rarement sur le viol proprement dit, défini par le code et la jurisprudence de façon très restrictive, puisque, par exemple, pour les juristes du XIX<sup>e</sup> siècle, la sodomisation n'était pas un viol... Les criminels bretons se contentent le plus souvent d'une forme de satisfaction bien plus rudimentaire. Sur 349 affaires, on ne compte que 86 viols tentés ou consommés (51 pour ces derniers – p. 35). Le caractère fruste des agresseurs est confirmé par leur niveau culturel, l'écrasante majorité étant analphabète (p. 135).

Plus essentiel encore, et typique d'une société différente de la nôtre, le refus global du monde villageois de faire intervenir les autorités, surtout policières et judiciaires, dans les affaires privées, fussent-elles des crimes. D'où le silence des victimes, à l'exception des plus jeunes (moins de six ans) dont la naïveté n'a que faire des codes sociaux. Silence renforcé par le souci de défendre l'honneur, la *réputation* de la famille, et de la communauté, tout le reste passant après. D'où l'absence totale des flagrants délits avant 1841. Toute plainte exige examen du cas et réflexion, mise en balance des avantages et des inconvénients. Et même, tentative de se passer complètement de la justice du roi (de l'empereur, de la République) : 20 % des dossiers évoquent une tentative d'accord entre agresseur et parents de la victime. Il est donc évident que, dans la réalité, il y en eut beaucoup plus (nous ne connaissons par définition que les essais de conciliation qui ont échoué, comme celle de « l'indemnité » fixée à trente francs, soit un à deux mois de salaire d'un ouvrier agricole à l'époque, mais non versée, d'où dépôt final d'une plainte – p. 114!). De la Justice, Seigneur, délivrez-nous... On note aussi la mauvaise volonté des maires à

ébruiter les affaires (p. 178). Le village règle ou tente de régler ses comptes lui-même. D'ailleurs, « Quand l'abus est commis par un étranger à la communauté villageoise, le sang des villageois ne fait qu'un tour et la solidarité s'organise immédiatement pour défendre l'honneur de la famille et, à travers lui, l'honneur du village. » (p. 85). Ou, « Dans son ouvrage sur l'infanticide en Bretagne, Annick Tillier évoque "Une justice parallèle, de nature communautaire et informelle, qui semble habiliter le groupe à exercer un droit de regard sur les comportements individuels" (p 19) ». Du moins est-ce vrai pour l'ensemble du XIX<sup>e</sup> siècle ; mais l'évolution est marquée : peu à peu, l'intégration de la société rurale dans le réseau des institutions nationales se fait irrésistible. À l'orée du XX<sup>e</sup> siècle, elle est en voie de s'achever.

Bien avant, on notera que certaines catégories d'agresseurs semblent protégées non seulement par le village mais aussi par leur propre hiérarchie. Ce genre d'attitudes se prolongera très avant dans le XX<sup>e</sup> siècle, comme on le sait. Il s'agit des instituteurs (sept cas) ou des prêtres, qui, pour beaucoup ou même pour tous, ne sauraient avoir failli pensent leurs supérieurs. La longue description de l'affaire du vicaire de Haute-Goulaine en 1861 (p. 166), vicaire pour qui tout le bourg prend parti, condamnant moralement les deux victimes qui, doublement victimes, doivent quitter le village, est à ce titre bien édifiante.

Au total, un ouvrage plein d'enseignements. On mentionnera quelques éléments négatifs : l'accumulation de cas individuels prend parfois un aspect un peu fastidieux. Le dernier chapitre, à nombre d'égards le plus intéressant, corrige un peu cet aspect des choses. On regrettera aussi l'usage des formules normatives générales et définitives, toujours contestables, la réalité étant infiniment plus nuancée : « Il n'existe pas de sentiment d'insécurité dans les campagnes bretonnes », affirmation très péremptoire car on peut prouver le contraire (nous l'avons fait ailleurs) de nombreuses façons ; « Le baiser sur la bouche, et *a fortiori* le baiser profond, est réprouvé par la majorité des Français » (p. 39). De quelle source l'auteur s'inspire-t-elle pour énoncer une telle « vérité » ? ; « La sexualité est jugée incompatible avec la nudité » (p. 42) – et par qui, où, quand, dans quelle mesure ? Là encore, des affirmations de ce genre, tranchantes et sans nuances, sont très critiquables. Les archives judiciaires ne sont d'ailleurs nullement les seules sources sur ces questions (voir, entre beaucoup d'autres, Alain CORBIN, *L'Harmonie des plaisirs*, Perrin, 2008 ou Jean-Louis FLANDRIN, *Les Amours paysannes*, Gallimard-Julliard, réed. 2001). Reste que, après les ouvrages d'Annick Tillier ou d'Annick Le Douget, ce livre contribue à préciser encore davantage l'histoire, de mieux en mieux connue, de la criminalité rurale en Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle

Jean-François TANGUY

HAUGOMMARD, Stéphane, *Les églises du diocèse de Nantes au XIX<sup>e</sup> siècle. Des édifices pour le culte, des monuments pour une reconquête*, Rennes, PUR, coll. « Art et Société », 2015, 395 p.

Alors que se multiplient les interrogations sur le devenir des nombreuses églises du XIX<sup>e</sup> siècle, la publication de l'ouvrage de Stéphane Haugommard, bibliothécaire à l'université de Nantes, apporte un remarquable coup de projecteur sur ces édifices. *Les églises du diocèse de Nantes au XIX<sup>e</sup> siècle* est le fruit d'une thèse de doctorat d'histoire de l'art, réalisée sous la direction de Jean-Yves Andrieux, dont l'apport déborde largement le champ de cette discipline. La nature des sources mobilisées – archives des services de l'État, archives diocésaines, publications périodiques et

ouvrages d'époque – sont d'ailleurs le matériau de base des historiens du religieux. Ce livre s'intègre donc pleinement dans la collection « Art et Société » des Presses universitaires de Rennes, qui offre au lecteur une riche iconographie compensant le renvoi des notes en fin de chapitre.

Le sous-titre de l'ouvrage – « Des édifices pour le culte, des monuments pour une reconquête » – résume la thèse de l'auteur : la vague de constructions qui déferle sur les paroisses nantaises s'explique par la nécessité d'adapter les édifices aux exigences matérielles et culturelles du temps et par le désir de montrer la vigueur du catholicisme. La démonstration suit un plan cohérent et équilibré, divisé en trois parties.

La première revient tout d'abord sur les querelles de propriété et les modalités de l'administration temporelle des édifices religieux. L'auteur, qui connaît parfaitement la législation dans ce domaine, fait ici une très bonne synthèse illustrée des problèmes juridiques que posent les églises au XIX<sup>e</sup> siècle. Il explique que leur gestion temporelle est le fruit de compromis ou de rapports de force entre le clergé, les fabriques et les pouvoirs publics et, ce faisant, il propose un remarquable éclairage sur les rouages du système concordataire.

La seconde partie démontre ensuite que les nécessités du culte l'emportent largement sur celles de la conservation. Quelques figures affirment individuellement leur intérêt pour les édifices anciens, mais les intérêts religieux balaient leurs préoccupations patrimoniales. Le désir de tourner symboliquement la page de la Révolution et la nécessité d'adapter les églises aux exigences du temps amènent 80 % des paroisses nantaises à remanier profondément ou à reconstruire leur église à partir de la monarchie de Juillet. Rapidement, le néo-gothique s'impose : il montre la volonté de réactiver un XIII<sup>e</sup> siècle utopique et de renouer avec une influence mythifiée de l'Église sur la société. Le néo-gothique s'intègre pleinement dans une théologie du beau, qui doit encourager la piété en permettant à la prière de s'élever. En outre, il se prête pleinement à une approche arithmétique des besoins religieux, en permettant d'adapter la superficie des nouveaux bâtiments au nombre des fidèles. Dans ce contexte, les rares églises d'Ancien Régime qui traversent le siècle sont celles de paroisses qui ont manqué de ressources pour participer au mouvement de rénovation.

La troisième partie de l'ouvrage analyse le regard de l'Église sur les monuments anciens, et plus particulièrement l'investissement des clercs dans la science archéologique. L'Église ne reste pas à l'écart de l'engouement pour les monuments anciens qui se développe au XIX<sup>e</sup> siècle, comme en témoignent la naissance d'un cours d'archéologie dans les années 1840 au petit séminaire de Nantes, la participation d'ecclésiastiques à des campagnes de fouilles et le vif intérêt des clercs érudits pour les vieilles pierres. Mais, au final, ces cours et ces travaux accréditent l'idée que l'architecture et l'art chrétiens doivent s'inspirer des modèles médiévaux. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant d'observer que les résistances face à la démolition ou la désacralisation des vieilles églises sont rares et que les interrogations se concentrent sur le devenir des pratiques religieuses.

Stéphane Haugomard démontre donc de façon probante tout au long de son ouvrage que l'impératif cultuel l'emporte toujours sur l'intérêt historique ou artistique des vieux bâtiments. Il fonde son argumentation sur de nombreux exemples pris dans l'ensemble du diocèse, qui auraient parfois pu être davantage condensés pour offrir plus de place à la comparaison avec d'autres espaces. On aurait par exemple aimé voir des passerelles lancées vers la Savoie étudiée par Annick Rey-Bogey ou le Lyonnais par Philippe Dufieux, d'autant plus que l'absence de bibliographie ne permet pas de renvoyer le lecteur intéressé vers ces travaux récents. Ce livre a toutefois vocation à trouver un public au-delà du diocèse de Nantes : en

insistant sur la force symbolique des églises de la période concordataire, Stéphane Haugomard livre des réflexions qui constituent un jalon remarquable dans l'histoire des églises de la période concordataire et propose une base de réflexion fort utile à tous ceux qui s'intéressent aux enjeux patrimoniaux qu'elles soulèvent.

Samuel GICQUEL

RICHARD, Nathalie, *La Vie de Jésus de Renan, la fabrique d'un best-seller*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2015, 315 p.

Nathalie Richard, bien connue par deux ouvrages majeurs consacrés respectivement aux débuts de l'archéologie préhistorique en France et à Hippolyte Taine, a choisi cette fois de s'attaquer à la recherche des raisons profondes du succès de la *Vie de Jésus* d'Ernest Renan, publiée en juin 1863 par Michel Lévy. Plus qu'un succès, c'est un triomphe : au bout de six mois, le livre s'est déjà vendu à 70 000 exemplaires. Un an plus tard, on approche des 150 000 exemplaires. Ce brillant parcours s'est poursuivi jusqu'en 1947. Seul Victor Hugo a fait mieux avec *Les Misérables* ! Comment expliquer cette foudroyante percée « médiatique » avant l'heure ? Rappelons d'abord que l'ouvrage était attendu depuis que Renan avait vu suspendre son cours au Collège de France, le 26 février 1862, pour avoir quatre jours plus tôt, dans sa leçon inaugurale, qualifié Jésus d'« homme incomparable, si grand que je ne voudrais point contredire ceux qui l'appellent Dieu ». Il faut aussi tenir compte de l'habileté de l'éditeur Michel Lévy, très adroit dans la détection de jeunes auteurs talentueux et point alarmé, apparemment, par l'antisémitisme feutré de Renan. L'essor de la presse populaire bon marché a également contribué à la diffusion de l'ouvrage en relayant les polémiques entre les cléricaux et les anticléricaux.

Les mérites scientifiques du livre sont incontestables mais n'ont pas fait l'unanimité chez les contemporains : les catholiques les ont niés, les protestants les ont appréciés modérément et les libres penseurs les ont estimés insuffisants. Renan a adopté une perspective historiciste, définissant l'histoire comme la science des changements et lui assignant comme mission essentielle l'étude des langues et des religions, en insistant sur les origines des unes et des autres. Il pensait ainsi que les langues sémitiques permettaient de connaître « l'enfance de l'esprit humain ». Il concevait l'histoire comme une science du probable et du vraisemblable plutôt que du vrai, où s'exerçait « une force active et vivante ». Il estimait aussi devoir tenir compte de la race, de l'environnement, des contacts entre les aires culturelles et surtout de la liberté humaine. Dans son rapport aux sources, il en restait à une critique érudite bien tempérée, dont témoignait la confiance faite aux Évangiles considérés comme des « créations du sentiment populaire ».

La *Vie de Jésus* a bénéficié de l'attrait exercé par le genre biographique, occasion rêvée pour le penseur breton de pratiquer la psychologie historique qu'il appelait de ses vœux. À ce niveau se posait la question cruciale des miracles attribués à Jésus. Sans y croire, Renan a choisi de se demander comment les contemporains avaient pu y prêter foi. Adoptant une *via media*, il voit dans les prodiges relatés par les évangélistes de pieuses fraudes, d'aimables légendes, en somme des faits réels transformés et embellis. Jésus lui-même n'y croyait sans doute pas, mais il aurait fait des concessions à ses disciples pour faire passer son message. Position d'autant plus facile à tenir que l'auteur garde le silence sur les noces de Cana et sur la multiplication des pains, se contentant de mentionner la résurrection de Lazare, attribuée à une supercherie familiale. Au-delà de la question lancinante des miracles,

se pose le problème de l'apparition sur la scène historique du grand homme ou du prophète capable d'exprimer les aspirations profondes de ses contemporains. Ce fut le cas de Jésus, porteur d'un message radicalement nouveau adressé à l'ensemble de l'humanité, prônant une religion de la fraternité et de l'amour, sans temples ni prêtres, sous l'égide d'un Dieu aimant. D'aucuns n'ont pas manqué de rapprocher cette empathie pour un « homme incomparable » et ce souci affiché de « marcher dans les pas de Jésus » des élans mystiques du séminariste de Saint-Sulpice au début des années 1840.

Les mérites intrinsèques de l'ouvrage ne sont pas niables mais n'auraient pas suffi à assurer son succès. On touche là au cœur de la thèse soutenue par Nathalie Richard : la *Vie de Jésus* a grandement bénéficié de la polémique que sa parution a déclenchée. Les journaux libéraux n'ont pas manqué de saluer une étude débarassée de toute croyance au surnaturel et apte à susciter « l'enthousiasme pour la beauté morale », tout en regrettant que Renan reste trop timoré face à la religion et manque de rigueur dans sa démarche critique. Du côté bonapartiste, Sainte-Beuve a apprécié un ouvrage propre à satisfaire la masse croissante des sceptiques modérés. La presse monarchiste s'est déchaînée contre l'œuvre d'un apostat et contre un roman philosophique dépourvu de rigueur. *Le Figaro*, non content de dénoncer un phénomène de mode, a considéré Renan comme un impie désireux de s'attaquer au cœur du dogme chrétien et de ruiner la croyance à la divinité du Christ. Barbey d'Aurevilly a assimilé l'illustre universitaire à un Antéchrist au petit pied. Au cœur de cette agitation « médiatique », l'Église catholique a déclenché contre le « renégat » et l'« hérétique » de Tréguier une virulente campagne qui, par son intensité, ses outrances et ses maladroites, a grandement contribué au succès de la *Vie de Jésus*. Les évêques ont dénoncé cet ouvrage pernicieux dans leurs mandements, les prédicateurs l'ont anathématisé dans leurs sermons, les journaux et les revues lui ont imputé « la mort de Jésus », rien de moins ! Louis Veuillot s'en est pris à l'« athéisme de saint-doux » de l'auteur, alors que d'autres ont traité par le mépris un propos fondé sur des *peut-être* et des hypothèses hasardeuses. On a attaqué l'ancien séminariste, qualifié d'apostat, on a mis en cause ses compétences scientifiques, on lui a reproché d'avoir conçu un mauvais roman destiné à séduire le plus grand nombre en ramenant la religion au sentiment. Ce dernier argument n'était pas sans risque, car il conférait au livre incriminé l'attrait et la saveur du fruit défendu. Certains polémistes n'ont pas manqué de souligner que le Jésus de Renan était un anarchiste désireux de saper l'ordre social en exaltant les pauvres et en propageant la haine des possédants.

En proférant de telles outrances, les porte-parole du catholicisme français se sont tiré une balle dans le pied et ont fait la promotion du livre maudit. Cependant, Renan a contribué lui-même à la propagation de ses thèses en publiant en 1864 *Jésus*, version abrégée et bon marché de l'œuvre initiale, vendue à 80 000 exemplaires en quelques mois. Ce faisant, le digne universitaire a adopté une posture d'écrivain populaire, caviardant les passages techniques et les notes, gommant les incertitudes et les hypothèses, se contentant en somme d'écrire une biographie du Messie, en restant très discret sur ses miracles et muet sur sa résurrection. En célébrant les qualités morales de Jésus et en prônant la religion pure, il a concurrencé la littérature de dévotion, très prospère dans les années 1860 ; en jouant de l'exotisme et en exaltant une Galilée idéale, il a usé de certains des attraits des romans à quatre sous. Il a donc travaillé sciemment à consolider un succès que l'on ne peut attribuer totalement à la propagande hostile de l'appareil catholique.

Dans un dernier chapitre, des plus passionnants, N. Richard analyse des lettres adressées à Renan par certains de ses lecteurs à partir de 1864. Ces missives procédaient d'artistes, de confrères, de gens du monde, mais aussi d'hommes et de

femmes très modestes. On y trouve des louanges et des anathèmes, parfois versifiés, des demandes d'assistance financière ou autre, une offre de traduction en anglais. Les jugements négatifs reprennent les poncifs de la critique cléricale, faisant état de la douleur ressentie par les catholiques, appelant de leurs vœux un autodafé du livre maudit ou menaçant son auteur du châtement éternel. Les appréciations positives vantent une prise de distance opportune avec des cadres religieux contraignants et une propédeutique salutaire à la liberté de penser.

Dans une magistrale conclusion, N. Richard souligne le côté éphémère de la gloire de Renan. Il a été lu par d'innombrables lecteurs et a été l'objet de multiples lectures, il a été traduit en plusieurs langues, considéré comme un grand homme par la Troisième République et vénéré comme un maître à penser entre 1860 et 1880. Toutefois, passée cette dernière date, son *aura* a faibli. Son projet de bâtir une science du développement de l'esprit humain en accordant une place primordiale aux langues et aux mythes n'a pas résisté à l'essor de disciplines séparées. Les historiens de l'école méthodique ne se sont pas contentés de sa critique bien tempérée des sources et n'ont retenu de lui que sa sympathie envers les hommes du passé. Les philosophes ont rejeté son éclectisme et son impressionnisme, ainsi que ses penchants littéraires et artistiques. En prônant l'étude des *faits sociaux* et non celle des *faits moraux*, Durkheim a récusé une histoire des religions dépourvue de bases scientifiques solides.

Par ce livre de haute volée, N. Richard apporte une contribution de poids à l'histoire culturelle du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle devrait rencontrer un écho particulier en Bretagne, cette province ayant vu naître quatre penseurs et écrivains de premier plan qui se sont attaqués au cœur du problème chrétien. Si Chateaubriand a entrepris de glorifier le christianisme au lendemain de la tourmente révolutionnaire en exaltant la beauté de ses œuvres, Abélard ne s'était pas privé, dès le XII<sup>e</sup> siècle, dans le *Sic et Non*, de recenser des affirmations contradictoires dans les écrits des Pères de l'Église. En 1846, dans son commentaire des *Évangiles*, Félicité de Lamennais a qualifié Jésus de « philosophe inspiré » après avoir soutenu dans les *Discussions critiques* de 1841 l'opinion suivante : « Il y a des miracles quand on y croit ; ils disparaissent quand on n'y croit plus ». Fermant la marche, Renan a poussé le principe scolastique de la foi en quête d'intelligence (*fides quaerens intellectum*) jusqu'à sa limite extrême, jusqu'à ce point où la raison remet la foi en cause, au lieu de lui servir d'arc-boutant. Le franchissement de cette frontière portait inévitablement un coup fatal à la croyance aux miracles et, dans un second temps, au dogme la divinité de Jésus.

Hervé MARTIN

DUPLESSIX, Angéline [collectés par], *Chansons et contes de Haute-Bretagne, Une transmission orale au cœur de la bourgeoisie rennais, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Dastum/La Bouèze/PUR, coll. « Patrimoine oral de Bretagne », avant-propos et présentation de Vincent MOREL, 2015, 280 p.

Voilà un ouvrage peu banal et dont, disons-le d'entrée, on ne peut que féliciter chaudement les trois co-éditeurs. On sait à quel point la collecte des contes, légendes et chansons « populaires » aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles s'est identifiée à un seul type de sources, celle des hommes et femmes du peuple, ruraux dans une écrasante majorité, tailleurs et tisserands, tailleurs et couturières, cultivateurs et mendiants, colporteurs et rhapsodes foraines. Même quand un intermédiaire « bourgeois » ou « lettré » a transcrit les récits et chansons, ce qui est assez fréquent, la source primi-

tive est rurale et populaire. Sans parler des contes entièrement réécrits comme chez Henri Pourrat, et bien sûr Charles Perrault, voire les frères Grimm. Or, l'origine des contes remonte à des millénaires et ils n'ont cessé d'osciller entre culture savante et culture populaire, passant de l'une à l'autre et de l'autre à l'une, de l'*Océan des Rivières de contes*, des *Mille et Une Nuits* et des grands recueils chinois à Grimm, Luzel ou Italo Calvino, et inversement (Perrault et le conte « de fées » du XVIII<sup>e</sup> siècle en étant des exemples presque caricaturaux). D'où l'intérêt de cet ouvrage, reprenant des collections de chansons et contes « populaires » transmis par une famille de la bonne bourgeoisie rennaise sans que celle-ci ne se soucie de préciser qu'elle les a recueillis de sa vieille laveuse ou de la tante des pauvres à qui elle portait du linge aux portes de l'hiver. C'est de sa propre famille qu'Angelina Duplessix assurait tenir contes et chansons.

La présentation de Vincent Morel, courte mais précise, situe la « folkloriste » dans sa famille et son milieu. Née en 1857, cette très jolie femme (qualité très sensible à travers les photographies, malgré la peu valorisante mode féminine de la bourgeoise de province de l'époque) provient d'un milieu remontant d'ailleurs au « peuple » en quelques générations seulement (boulangier, cultivateur...), puis s'enrichissant, avec mesure, par le négoce du bois ; son père, Ange Bossard, y fait fortune. Elle épouse à 21 ans Émile Duplessix, 28 ans, devenu notaire l'année suivante, très impliqué dans la société judiciaire et intellectuelle rennaise. Le couple semble assez représentatif de la bourgeoisie provinciale : trois enfants, des domestiques, un réseau de relations développé... L'imbrication (doit-on parler d'ascension ?) sociale se poursuit avec la fille du couple, Hélène, qui épouse en 1899 Paul Maulion, fils du Premier Président de la cour d'appel de Rennes, plus tard conseiller général et sénateur. Colette Maulion, leur petite-fille, née en 1929, est aujourd'hui la gardienne de la mémoire familiale.

Bien que le mariage d'Hélène ait été célébré à l'église Notre-Dame en grand appareil et en présence du « Tout-Rennes », la famille Duplessix se situait politiquement du côté républicain. Ange Bossard fut un des responsables de la loge maçonnique de Rennes, La Parfaite Union. Paul Maulion fut élu député radical en 1919, sénateur en 1933. On n'est pas dans une famille de notables catholiques conservateurs, moins encore aristocratiques. La religion y joue un rôle social mais sans excès. Angéline Duplessix dit de ses grands-mères qu'« en dépit d'une sincère piété, elles avaient l'esprit large ». Le texte de plusieurs chansons le montre, on va y revenir.

Les 120 chansons du recueil sont reproduites ici en *fac-simile* avec leur notation musicale, ce qui permet éventuellement de les fredonner si le lecteur est un tant soit peu familier du solfège (ou les lit devant un piano). Petit inconvénient : Angéline avait noté les paroles du premier couplet sous la musique, ce qui ne facilite pas le déchiffrement. Elle indique, pas toujours mais la plupart du temps, en bas de la page, la source : « *De ma mère* », « *De ma grand-mère* », « *Recueilli à Elven* », « *De mon père* », « *De M<sup>lle</sup> Marie Bouvet* », « *Souvenir de pension* », et note la chose quand elle connaît une autre version recueillie par des folkloristes plus professionnels qu'elle, Adolphe Orain et Decombe au premier chef.

Beaucoup appartiennent à un fonds commun qu'on retrouve à travers les régions et les âges, avec des variantes : *Monsieur de Saint-Gilles* (p. 16) qui rappelle un peu le thème de *Malborough s'en va-t-en guerre*, *La fille du geôlier*, et son prisonnier dont elle tombe évidemment amoureuse (p. 22, mais il n'est pas dit ici qu'on est à Nantes...), le soldat qui part en guerre mais retrouve au bout de sept ans sa patiente fiancée (*Thérèse*, p. 26), le père enfermant sa fille pour la soustraire à un galant non désiré – par lui (*Brave capitaine*, p. 30), l'enlèvement de la jeune fille par un marin amoureux (*Le marinier de Nantes*, p. 87, dont on retrouve de nombreuses variantes sises à Saint-Malo ou à Bordeaux), etc.

Il y a plus étonnant pour une autre série de chansons dans un recueil consacré aux chansons de grands-mères... Ce sont des couplets qu'on ne trouvera pas dans les magazines pour jeunes filles de l'époque ni même dans la *Semaine de Suzette* au XX<sup>e</sup> siècle. Les grands-mères d'Angéline Duplessix étaient pieuses mais avaient l'esprit large. Certes. Dans l'avant-propos, l'auteur s'en excusait par avance, sûre que plusieurs textes choqueraient une partie de la « société », surtout venant d'une honorable bourgeoise de presque cinquante ans, mère de famille, belle-mère d'un honorable notaire. Car si l'ouvrage ne fut pas publié à cause de la mort précoce d'Angéline à cinquante-deux ans (1909), il est certain qu'elle comptait le faire un jour : « Quelques-uns, aussi [de ces couplets] accusaient une pointe marquée de gauloiserie; mais c'était alors l'habitude de dire en chantant bien des mots qu'on n'eut jamais voulu prononcer dans la conversation, et mes aïeules suivaient tout naturellement les vieux usages de leur jeune temps », c'est-à-dire avant le déferlement de bigoterie qui marque le XIX<sup>e</sup> siècle.

On y rencontre nombre de moines et curés paillards dans la plus pure tradition des fabliaux, des *Cent Nouvelles nouvelles* ou des *Contes du bon La Fontaine*. Ainsi *Frère Nicolas* (p. 32) : « *Oh! Ne m'exorcisez point/Le diable, je ne suis point/Voilà cinq ou six semaines/Que je couche avec le moine – Ah ah! Frère Nicolas/Vous ne nous le disiez pas/Vous aurez la discipline/Pour l'amour de Jacqueline.* » Dans la même veine, *Le Curé de Saint-André* (p. 34), *Le Moine blanc* (p. 38), *Le Père capucin* (p. 39), *Le Moine plaisant* (p. 40 – dans la tradition du cocu non pas battu mais content), *Le Frère cordelier* (p. 43). Il n'y a d'ailleurs pas que des curés paillards mais aussi des curés gourmands, comme celui de *Kyrie* (p. 11), reprenant le thème des nantis et des miséreux (« *et nous autres, pauvres apôtres, pauvres moines, tripailons de moines* »), qu'on retrouve dans les célèbres *Canuts*. Les chansons lestes peuvent d'ailleurs ne pas se soucier uniquement du clergé : *Marion va-t'au moulin* (p. 48-49) est une histoire très ancienne, celle de la femme qui trompe son mari en laissant son âne à la porte, âne dévoré par le loup; l'amant donne à la femme de quoi racheter un âne, le mari s'aperçoit que ce n'est pas le même et la femme : « *Ne sais-tu pas, mon grand nigaud/Que les ânes changent de peau* », ce dont le cocu se contente là aussi... Ou encore, deux *Vieux maris*, le premier (p. 42), féroce : « *J'aurais voulu un édit/Qu'on écorchât les vieux maris [...]. J'écorcherais le mien aussi/Je porterais la peau à Paris* », l'autre (p. 81) très conforme à la tradition grivoise, le mari étant incapable de prendre le pucelage de sa femme et lui demandant « *au bout de six semaines* », « *Me l'avez-vous gardé?* », celle-ci répondant : « *Oh! Non, Vous avez trop tardé/C'est votre valet Pierre/Qui me l'a demandé [...]. Si les... surnagent/Vous n'serez point noyé* ». Situation inverse : le vieux mari délaissé par sa femme; on la lui ramène et il n'en veut plus : sa servante suffit à tout « *la nuit et le jour* » (*En plantant des choux*, p. 48). Mais il ne faudrait pas croire que le recueil se limite à ces quelques thèmes, il y en a bien d'autres, chansons à boire, chansons à danser, thème du mariage (très fréquent), humour féroce (*Isaure*, p. 34), farces (*La Chèvre*, p. 56-57), mais aussi beaucoup de chansons tristes, voire sinistres (*La Fille du Lion d'or*, p. 31, sombre histoire d'infanticide conclu par une exécution capitale... ou *La complainte des amoureux*, p. 28-29, noir récit du sort des amoureux mal mariés et qui préfèrent mourir ensemble.)

Angéline Duplessix n'avait pas classé les chansons par rubrique, sauf à la fin du recueil pour trois catégories : « *Dérobées et drôlettes* » (chansons à danser pour les familles manquant d'instruments de musique), « *Chansons pour les tous petits* » (à qui on épargnera les histoires de moines lubriques), « *Rondes* ». Les contes furent, eux, publiés en 1910, un an après la mort de l'auteur, sous le pseudonyme transparent d'A.D. Roazun, avec une préface d'Anatole Le Braz, rien de moins, qui avait rencontré Angéline. Ils possèdent la même origine que les chansons, les mère et grands-

mères d'A.D. Dans une très brève introduction, elle notait que certains d'entre eux se retrouvaient dans le folklore paysan mais que, et cela est intéressant au plus haut point, le passage de bouche éduquée en oreille instruite les avait transformés et leur avait fait perdre « une partie de leur saveur primitive ». En quelque sorte du Pourrat, mais ici spontané et inconscient. Les vingt contes publiés appartiennent tous à la tradition gallèse et bretonnante, dans la mouvance d'un Luzel ou d'un Sébillot, et se rattachent tous à la galaxie des contes français ou occidentaux.

Le livre est utilement complété par plusieurs annexes, la liste de titres, les références aux grands catalogues de chansons et de contes (Coirault et Laforte pour les chansons, Delarue-Tenèze et Aarne-Thompson pour les contes), enfin, un glossaire des termes gallos. Un tel ouvrage fait plaisir et, on l'espère, pas seulement au petit cercle des spécialistes, folkloristes et historiens.

Jean-François TANGUY

LEBEL, Béatrice, *Boquen entre utopie et révolution 1965-1976*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », préface d'Étienne Fouilloux, postface de Bernard Besret, 2015, 394 p.

Comme Plogoff, Boquen est devenu au tournant des années 1960 et 1970 un lieu commun de contestation bretonne. Nulle intervention jugée abusive de l'État en périphérie bretonne ni affrontement avec des compagnies de CRS dans ce cas, mais bien la cristallisation d'une « crise dans la crise » qui touche l'Europe catholique de l'Ouest à la sortie du concile Vatican II. Le cadre est parfaitement romantique : une vieille abbaye cistercienne du Mené (act. Côtes-d'Armor) restaurée par dom Alexis Presse (1883-1965) depuis 1936 pour y accueillir une – fragile – communauté monastique ; un jeune héritier prometteur ensuite, Bernard Besret, fils spirituel de dom Presse et lui-même prieur de Boquen dès l'âge de trente ans, après une adolescence pourtant passée loin des bancs de l'Église. Aussi magnétique (Yves Congar parle de « magnétisme humain » pour cet admirateur d'Aldous Huxley...) et charismatique que son prédécesseur, il attire à lui, par sa rénovation intense de la liturgie, puis par ses audaces sacramentelles, son ouverture aux divorcés et aux prêtres mariés ou son souffle contestataire, quantité de « chrétiens en recherche » et de catholiques de gauche. Boquen et son christianisme « critique, lyrique et politique » devient un haut lieu, sinon le haut lieu, de la jeunesse contestataire de l'Église de France sans réussir à suivre totalement et à capter l'énergie politique du mouvement de même qu'à suivre sa géographie complexe et morcelée entre projections régionalistes et réflexes parisiens. L'expérience dure dix ans, entre 1965 et 1975. Reste le souvenir de la vitalité mais aussi des impasses d'une communauté nouvelle reliée à une « Communion » plus vaste mais en conflit avec les soutiens locaux et dont la plasticité succède à une structure elle-même en recherche sous dom Alexis. Celle-ci se heurte, dans un très long feuilleton, à l'autorité des pères : l'ordre cistercien d'une part et les évêques d'autre part, dont les champs d'autorité bien que communs sont loin de se confondre, ce dont use d'ailleurs parfaitement Bernard Besret, à son aise sur le terrain juridique.

L'ouvrage de Béatrice Lebel est dès le départ la chronique d'un échec annoncé, celui d'un lieu plus rêvé et intellectualisé, de l'intérieur comme de l'extérieur, que réel : une utopie qui n'a pas connu de véritable révolution, sinon celle de l'implosion de la communauté par division progressive de ses membres et surtout par l'effacement et la lassitude de son leader. De cela il ne resterait peut-être plus grand-chose sans la trace de ses riches archives laissées par Bernard Besret au Centre de

Recherches Bretonnes et Celtiques de Brest et, désormais, cette synthèse définitive. Ce que l'historienne nomme son « hygiène positiviste » est en fait un long et exigeant compagnonnage avec un fonds qu'elle a elle-même patiemment classé et maîtrisé, bonifié par des entretiens, éprouvé par la discussion continue avec son directeur de thèse, Yvon Tranvouez, lui-même très impliqué dans ce travail de compréhension de la crise catholique. La justesse de ce dispositif qui est en fait sa force dans l'écriture est d'avoir ensuite laissé l'histoire s'inventer au jour le jour en respectant dans sa chronique la liberté et le rythme des acteurs, en pointant sans le jugement de trop leurs contradictions et leurs apports. Le résultat est une radiographie complète de la crise de Boquen ou, écrit autrement, l'œuvre impeccable d'une apicultrice sachant écrire et non simplement décrire sa ruche.

Bien sûr, cela n'enlève pas un certain pessimisme, qui transparait dans l'habile montage photographique qui accompagne cet ouvrage. Foin de nostalgie soixante-huitarde, le noir et blanc n'est pas là pour reproduire la couleur des pull-overs de Bernard Besret et préfère montrer un « trou », nom de la salle des discussions de Boquen ! La dépression, la tension mentale des protagonistes sont évoquées avec pudeur. Le degré conscient de manipulation de la part du principal protagoniste de cette aventure peut être discuté à l'infini. On se contentera de signaler que dans sa postface, Bernard Besret fait un habile pied de nez à l'histoire – positiviste – puisqu'après avoir confié ses archives, il préfère parler de ces événements de papier qui n'ont laissé aucune trace dans son souvenir pour mieux évoquer des faits qui n'ont laissé aucune trace dans les archives... Au passage, il évoque ses relations finalement amicales avec les évêques pour mieux souligner le fait que le cardinal Gouyon, archevêque de Rennes, l'a traité d'hérétique (soit une forme d'inquisition à la mode de la courtoisie conciliaire).

Béatrice Lebel a donc bien raison de rester sur ses gardes en évoquant un rapport au passé « étonnamment apaisé » chez Bernard Besret, elle qui sort de la tension d'une correspondance hautement exigeante et parfois éprouvante dans son dévoilement des êtres. Ce n'est donc pas se tromper d'enjeu que d'aller sur le terrain du jugement moral dans ce compte rendu historique tant ce Boquen apparaît avec évidence comme le canevas d'une pièce. S'il s'agit de théâtre de l'intime, la préface d'Étienne Fouilloux nous invite également à ne pas minimiser le poids historique de cette affaire. Pourquoi ? La restauration voulue par Jean-Paul II a recouvert « d'un voile pudique » la mémoire de la « crise catholique » et entraîné une déconsidération des engagements des uns et des autres. En termes de modalités de mobilisation catholique que Béatrice Lebel lit indirectement avec la grille de Jean Séguy (sociologie de la contestation) ou celle d'André Rousseau, on se trouve en effet face à des pratiques de débat, de figures d'influence (François Biot, Françoise Vandermeersch), de jonctions médiatiques et de réseaux (ceux de *Vie Nouvelle* ou des amis de *Témoignage Chrétien*), de manifestations (Boquen 1969, Bourges 1970, Rennes 1972) qui manquent d'héritiers et d'héritage, en dépit du fort investissement historiographique. À l'inverse, on perçoit très bien à la lecture de sa correspondance comment Bernard Besret est un parfait professionnel de la contestation moderne. « Tu as extraordinairement le sens de l'événement », lui écrit Olivier du Roy, alors abbé de Maredsous. Bernard Besret sait parfaitement jouer de la petite phrase pour les plantes carnivores que sont les journaux. Sa modernité n'est absolument pas périmée et tendrait même à faire penser – c'est la thèse de certains actuellement (Gaël Brustier, *Le Mai 68 conservateur*, Cerf, 2014) – que les mobilisations conservatrices récentes restent marquées à leur manière par l'esprit de 68. Le relais médiatique en fait foi.

Cela conduit à s'interroger sur la valeur des provocations de Bernard Besret – l'année sabbatique pour les prêtres et religieux (août 1969) ou l'eucharistie – « apé-

ritif » (décembre 1969). La lecture est double : on peut y voir une forme d'humour, trait de l'esprit contestataire de 68. Le rire serait la transgression ultime mettant le religieux face à ses dernières contradictions ; ce qui explique la levée de boucliers des autorités qui « tombent dans le panneau » recherché par les provocateurs de la jeunesse. Toute la question est cependant de savoir s'il s'agissait véritablement d'humour de la part d'acteurs aussi engagés et dont les introspections n'étaient pas forcément gages de mise à distance.

Quarante ans après les faits, Boquen qui reste un enjeu de mémoire dont témoigne la fermeture des archives romaines et de certaines archives diocésaines, plus comptables des blessures de l'Institution que soucieuses d'appliquer la doctrine Decourtray issue de l'affaire Touvier, est donc devenu un très bel objet d'histoire et de compréhension de l'intérieur de la contestation catholique post-conciliaire.

Frédéric LE MOIGNE

TOINARD, Roger, *Du trou noir à l'embellie ou l'histoire de l'émigration costarmoricaine de la Révolution à nos jours*, sl, 2012, 438 p.

Cet ouvrage autoédité constitue une sorte de bilan des réflexions et recherches personnelles engagées il y a environ un demi-siècle par le géographe Roger Toinard sur l'histoire socioéconomique du département des Côtes-du-Nord (puis Côtes-d'Armor), département dans lequel R. Toinard a fait une partie de ses études, exercé son métier d'enseignant et vit encore aujourd'hui. Il est centré sur la question de l'émigration costarmoricaine à l'époque contemporaine, un choix doublement justifié, et par l'importance singulière que le phénomène de l'émigration a revêtu dans les Côtes-du-Nord au cours des deux derniers siècles, et par le fait que ce phénomène n'avait cependant jamais fait l'objet d'un essai de synthèse. Cela dit, désireux d'expliquer autant que possible les dynamiques migratoires et même, plus largement, démographiques placées au cœur de sa réflexion, l'auteur consacre régulièrement des développements à l'histoire économique et sociale, voire culturelle des Côtes-du-Nord, si bien qu'à certains égards il en vient à proposer un ouvrage de portée assez générale sur l'histoire contemporaine du département. Il faut préciser que *Du trou noir à l'embellie* est destiné à un « large public » (p. 6) et comporte à ce titre quelques mises au point inutiles pour le chercheur, et qu'il possède, d'autre part, une ambition qu'on pourrait qualifier de politique, au sens où il prétend aider les Costarmoricains à penser plus efficacement l'avenir de leur territoire. Le propos est fondé à la fois sur la littérature scientifique existante, récente ou ancienne, ainsi que sur deux sources à proprement parler : les recensements de population, dont les enseignements constituent la véritable armature de la démonstration, et des témoignages de migrants originaires des Côtes-du-Nord recueillis à l'occasion de deux campagnes de collecte, dans les années 1960 et 2000.

Le livre est structuré chronologiquement. Il se compose de trois parties correspondant, à peu près, aux trois grands cycles de hausse et de baisse de la population costarmoricaine. La première s'étend du tout début du XIX<sup>e</sup> siècle à 1866 et couvre le premier de ces cycles, qui voit passer le nombre d'habitants du département de 504 000 à 641 000 – si l'on arrondit au millier le plus proche. Croissance forte, donc, surtout dans le premier tiers du siècle, mais résultant de la forte vitalité naturelle de la population et dissimulant en fait une précoce et déjà forte émigration : R. Toinard chiffre à 100 000 environ le nombre de départs survenus entre 1801 et 1866. Ces derniers sont liés au premier chef à l'effondrement de l'activité toilière et touchent donc

majoritairement le territoire de la manufacture des bretagnes, situé dans la partie méridionale du département. Après 1866, qui reste, à ce jour, la date du maximum démographique des Côtes-d'Armor, la donne s'inverse, entendons que le déficit migratoire dépasse l'accroissement naturel en valeur absolue et sur la durée, ce qui entraîne mécaniquement la baisse de la population départementale, laquelle chute à 606 000 individus en 1911, 558 000 en 1921, 527 000 en 1946, enfin 502 000 en 1962, retombant ainsi, peu ou prou, au niveau qui était le sien sous le Consulat. Soulignons que cette deuxième partie, logiquement intitulée « Le "trou noir" », ne s'arrête pas en 1962, date du minimum démographique, mais 16 ans plus tôt, en 1946 : il y a là de la part de l'auteur un parti pris à tout le moins déroutant, quelles que soient ses tentatives pour le justifier (p. 24, 110). En tout cas, comme il le rappelle à raison, les facteurs socioéconomiques jouent un rôle déterminant dans cette longue décrue démographique : alors que, certaines industries briochines mises à part, l'économie costarmoricaine peine à se développer, les nouveaux foyers d'emploi promus à l'échelle nationale par les lames de fond que sont l'urbanisation et l'industrialisation du pays jouent comme un appel d'air sur une population encore nombreuse à la veille de la Grande Guerre. L'exode, intense jusqu'au début des années 1930, est bien alors fils de la nécessité ; les destinations des émigrés sont nombreuses, mais Paris et sa région polarisent, et de loin, l'essentiel des flux : un tiers des Costarmoricains vivant hors de leur département natal y sont recensés en 1946. Mais un nouveau renversement se produit durant les Trente Glorieuses qui inaugure l'« embellie » du dernier demi-siècle et fait l'objet de la troisième partie du livre : la population repart à la hausse après 1962 et atteint 587 000 habitants en 2009, cependant qu'à partir de 1968 le solde migratoire départemental redevient – ou plutôt devient, de manière durable – positif. C'est qu'à la stagnation d'avant-guerre succède une vitalité nouvelle, qui doit à la fois à la politique d'aménagement du territoire, dont l'implantation du Centre National d'Études des Télécommunications à Lannion, au début des années 1960, demeure l'emblème, et au dynamisme propre du département, dont témoigne, entre autres, l'essor de l'agro-alimentaire et du bâtiment-travaux publics. L'émigration s'en trouve freinée tandis que sont à l'inverse stimulées et la croissance urbaine et l'immigration, laquelle concerne aussi bien des actifs attirés par les nouvelles opportunités de travail que des retraités désireux de jouir du beau littoral courant de Plestin-les-Grèves à Lancieux. Spectaculaire basculement, assurément, qui touche d'ailleurs toute la Bretagne, mais dont R. Toinard souligne la face cachée, à ses yeux grosse de menaces : la substitution, à partir des années 1970, d'une émigration du diplômé et de la qualification professionnelle à l'émigration de la misère qui avait dominé les décennies antérieures, et, d'autre part, l'effondrement de l'accroissement naturel ainsi que son corollaire, le vieillissement continu de la population costarmoricaine, deux phénomènes en partie occultés par l'arrivée concomitante et massive de nouveaux habitants mais qui ne signalent pas moins l'un l'incapacité du département à retenir ses forces vives, l'autre son impuissance à les renouveler.

Cette évolution générale était déjà connue dans ses grandes lignes et pour la décrire R. Toinard réutilise nombre de travaux antérieurs, d'ailleurs cités avec toute l'honnêteté qui sied, au premier rang desquels l'œuvre pionnière de l'abbé Gautier, spécialement *L'émigration bretonne...* (Paris, Bulletin de l'Entr'aide bretonne de la région parisienne, 1953). Ainsi il nous semble que le plus neuf, dans ce livre, est à chercher ailleurs, et plus précisément dans deux apports. Le premier réside dans la mise au jour et l'analyse des contrastes démographiques internes au département. L'ouvrage se fonde pour cela sur un jeu de cartes réalisées à l'échelle cantonale, dont 14 précisément intéressent l'histoire de la population costarmoricaine : un petit atlas, en somme, des plus utiles, qui aurait d'ailleurs bien mérité une table. Si

le mouvement principal, à savoir le glissement de la population du sud vers le nord du département, où se trouvent tout à la fois le littoral, les principales villes et l'axe routier majeur, a déjà été décrit, d'autres dynamiques, plus localisées, ressortent originalement, qui paraissent individualiser certains territoires infra-départementaux et invitent à repenser leur histoire démographique. Qu'on songe par exemple aux mutations, visiblement décalées, de l'angle sud-ouest du département, délimité au nord et à l'est par les cantons de Callac, Bourbriac, Saint-Nicolas-du-Pélem et Gouarec : des densités singulièrement faibles au XIX<sup>e</sup> siècle ; un maximum démographique tardif, datant de 1911 ; une dépopulation non moins tardive, à laquelle contribue puissamment l'émigration et qui commence à l'est dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle avant de s'étendre en direction de Maël-Carhaix et de Rostrenen après la Deuxième Guerre mondiale ; un vieillissement record aujourd'hui. Un second apport doit être signalé : la publication en annexe d'une partie des très précieux témoignages recueillis par R. Toinard, qui permettent d'approcher l'expérience même de l'émigration, telle que l'ont vécue des Costarmoricains d'origine, ou plutôt telle que ceux-ci, en un mouvement mêlé, s'en sont souvenus en la racontant (p. 383-406).

Un certain nombre de défauts entachent malheureusement ce livre. Il comporte beaucoup de coquilles : ainsi l'historien Philippe Bernard devient indûment Philippe Bertrand (p. 184), le traité franco-anglais de libre-échange est daté par erreur de 1862 (p. 214), un paragraphe entier est malencontreusement répété (p. 346) etc. On regrettera par ailleurs que l'auteur n'ait pas pris soin de mentionner plus précisément les sources à partir desquelles il a travaillé, que ce soit dans le corps du texte, toutes les fois qu'y est inséré un document, ou bien à la fin du livre, dans l'état des sources (p. 431). Enfin, force est de considérer que l'objet même de la réflexion est de temps à autre perdu de vue, en particulier dans les chapitres dédiés à l'économie costarmoricaine : si c'est une chose, d'ailleurs importante, que d'examiner en quoi les transformations de l'agriculture et de l'industrie ont interagi avec l'évolution démographique et particulièrement avec les flux et reflux de l'émigration, c'en est une autre que de décrire ces transformations avec une si grande force de détails que la question de leur incidence sur les comportements migratoires s'en trouve comme oubliée (voir, par exemple, les p. 191 et suivantes).

Reste que l'ouvrage de R. Toinard constitue une publication utile, propre à servir à tous ceux qu'intéressent l'histoire de la population bretonne et l'histoire des Côtes-du-Nord. Il pourrait d'ailleurs être prolongé ou complété, comme on voudra, de deux manières au moins : par l'élaboration d'un véritable atlas historique de la population costarmoricaine, chose assez aisée, sans doute, à partir des données déjà puisées par l'auteur dans les recensements, et par la publication intégrale du beau fonds d'archives orales que constituent les récits de vie recueillis par ses soins.

Jean LE BIHAN



# Chronique des archives du Grand Ouest 2013-2014

## BRETAGNE

### Archives départementales du Finistère

#### Fiche signalétique

##### Archives départementales du Finistère

*Site de Quimper*

5 allée Henri-Bourde-de-La-Rogerie, cité administrative de Ty Nay – 29 000 QUIMPER

**Téléphone** : 02 98 95 91 91 – **Télécopie** : 02 98 95 31 69

*Annexe de Brest*

1 rue Jean-Fouchet – 29 200 BREST

**Téléphone** : 02 98 03 16 14 – **Télécopie** : 02 98 47 69 40

**e-mail** : *archives.departementales@cg29.fr*

**Site internet** : *http://www.archives-finistere.fr*

**Heures d'ouverture** : site de Quimper, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 (dernière levée des documents à 16h00). Fermeture le dernier vendredi du mois.  
site de Brest, lundi-mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 (dernière levée des documents à 16h30). Fermeture les jeudis et vendredis

#### 1) Enrichissement des collections

##### *Archives publiques*

Parmi les versements réalisés en 2013 et 2014, on peut noter les ensembles suivants :

– Registres des conservations des hypothèques de Morlaix (6 Q), Quimper premier bureau (7 Q), Quimper deuxième bureau (8 Q).

– Poursuite des versements concernant les affaires maritimes (quartiers de Camaret et Audierne, station de Roscoff).

– Dossiers des ponts-et-chaussées concernant les ports du Finistère (1818-1945), la construction du pont Albert-Loupe et le pont suspendu de Paluden (1890-1940).

– Versements concernant le canal de Nantes à Brest (1806-1940).

– Reprise de la collecte des archives notariales en 2014, concernant des études pour lesquelles la collecte n'avait pas été réalisée depuis longtemps.

### ***Archives privées***

Plusieurs fonds d'archives privées entrés en 2013 et 2014 méritent d'être signalés.

235 J – fonds Jean Bordereau, architecte (cet architecte a notamment travaillé sur l'aménagement du quartier du Braden à Quimper et à Port-la-Forêt).

236 J – fonds de la coopérative maritime L'Abeille de Douarnenez, récupéré en vrac, in extremis, et concerne l'activité de cette coopérative maritime qui était située sur le port du Rosmeur à Douarnenez.

237 J – fonds Joseph Halléguen, ancien maire de Quimper et député, partagé entre les Archives du Finistère et les Archives municipales de Quimper.

240 J – fonds Georges Plouhinec, ancien militaire.

242 J – fonds Yves Hénaff, architecte à Douarnenez, ayant beaucoup travaillé sur Douarnenez et Quimper.

On signalera également les documents entrés à l'occasion de la Grande Collecte des archives privées de la guerre 1914-1918, à laquelle les Archives du Finistère ont participé. Cette collecte a permis de faire rentrer des documents originaux, mais également de réaliser des copies numériques de documents, qui ont fait l'objet d'une mise en ligne. On pourra citer, parmi les originaux, les documents concernant Hervé Kergoat, originaire de Morlaix (1 J 1078, numérisés, consultables en ligne), le sous-lieutenant Tachet (1 J 1080), et parmi les documents numérisés, les documents concernant Jean Bonaventure, de Brest (1 Num 26).

### ***Archives iconographiques et audiovisuelles***

Les Archives du Finistère poursuivent leurs acquisitions de cartes postales, photographies, dessins. 1 114 documents iconographies ont été acquis en 2013, et 1 183 en 2014.

## **2) Instruments de recherche, publications, bases de données**

Les Archives départementales du Finistère n'ont pas publié d'instruments de recherche au format papier, mais continuent de poursuivre leur effort de normalisation et de publication des instruments de recherche électroniques.

On citera notamment la rétroconversion de l'inventaire 97 J (fonds Charles Chassé), désormais consultable en ligne, et celle des bordereaux

de versement des tribunaux d'instance et de grande instance, enrichissant le répertoire numérique des fonds des juridictions postérieurs à 1940.

Les Archives du Finistère ont publié en novembre 2014 un ouvrage consacré à la Première Guerre mondiale, *Aux Sources de la Grande Guerre*, mettant en valeur pour une large part les documents issus de la Grande Collecte. Cet ouvrage présente une sélection de documents pour lesquels figurent la reproduction du document, une courte analyse et une transcription.

### **3) Échos et nouvelles**

#### ***Site internet***

Les années 2013 et 2014 ont vu le développement du site Internet avec la mise en ligne de nombreux documents numérisés, de nouveaux instruments de recherche et divers contenus éditoriaux (expositions virtuelles, zoom sur un document, aides à la recherche).

Pour 2013, la consultation du site représente 2 652 000 pages vues et 369 480 visites, et en 2014, 2 056 000 pages vues pour 364 500 visites. On notera donc une diminution de la fréquentation, malgré la mise en ligne de nouveaux documents numérisés (dénombrements de population, registres matricules militaires), mais toujours avec une offre réduite concernant l'état civil.

#### ***Fréquentation de la salle de lecture***

La fréquentation de la salle de lecture a bien diminué en 2013 : le nombre total de communications est passé de 33 246 en 2012 à 19 566 en 2013. Cela s'explique par l'interruption de la communication d'un grand nombre de documents, en raison de l'état de contamination qui touche les archives. Les Archives du Finistère comptaient 1 803 lecteurs inscrits en 2013 et 1 709 en 2014. Toutefois, on note pour 2014 une légère remontée des communications, au nombre de 20 582, les usagers s'orientant vers de nouveaux types de documents (hypothèques et enregistrement notamment).

#### ***Archivage électronique***

En 2014 a été déployée la plate-forme d'archivage électronique As@lae, destinée à des tests en interne pour le Conseil départemental du Finistère. Parallèlement, le Conseil départemental dispose d'une plate-forme de pré-production dans le cadre du projet de service régional d'archivage électronique de e-mégalis en Bretagne depuis 2013.

Les Archives du Finistère poursuivent par ailleurs leurs actions de sensibilisation à l'archivage électronique auprès des services producteurs, et participent à divers projets de dématérialisation.

### **Numérisation**

En interne, l'atelier de numérisation du service numérise de nombreuses petites pièces isolées d'archives et de documents iconographiques. On pourra citer notamment les fonds Marcel Chevret, 36 Fi (photographies aériennes de quelques villes et côtes du Finistère, 1985-1986) et Perardel, 35 Fi (Photographies de paysages du nord du Finistère et de la presqu'île de Crozon, 1903-1909).

Les registres matricules militaires des classes 1867-1891 ont commencé à être numérisés. Les classes 1867 à 1891 ont été réalisées en 2013 et les classes 1892 à 1903 en 2014, ainsi qu'un complément constitué des classes 1860 à 1866.

Les dénombrements de population ont été numérisés jusqu'à l'année 1931.

### **Service éducatif**

Les Archives départementales du Finistère disposent depuis la fin de l'année 2013 d'un professeur conseiller relais, qui a notamment participé à l'élaboration de l'outil pédagogique sur la Résistance dans le Finistère, publié en 2014.

Malgré la limitation des visites dues aux problèmes de contamination, le service a accueilli, en 2014, 84 élèves de lycée et 30 étudiants.

## **Archives départementales d'Ille-et-Vilaine**

### **Fiche signalétique**

#### **Archives départementales d'Ille-et-Vilaine**

Adresse postale : Direction des Archives et du Patrimoine  
1, rue de la préfecture, CS 2418 – 35041 RENNES Cedex 1

Adresse topographique : 1 rue Jacques-Léonard – 35000 RENNES

**Téléphone** : 02 99 02 40 00 – **Télécopie** : 02 99 02 40 01

**E-mail** : [archives@cg35.fr](mailto:archives@cg35.fr)

**Site internet** : [www.archives35.fr](http://www.archives35.fr)

**Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00  
(sauf le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois)

(Fermeture annuelle la première quinzaine d'août)

Pour une première approche des fonds, consulter :  
*Guide des archives d'Ille-et-Vilaine, tome 1, volume 1, 1994*  
(fonds antérieur à la Révolution) et le site internet (rubrique *Rechercher*)

## 1) Enrichissement des collections

### *Archives publiques*

En 2013 et 2014, le ralentissement des entrées d'archives publiques contemporaines déjà constaté les 2 années précédentes se poursuit : 612 m linéaires en 2013 et 614 m linéaires en 2014 pour les entrées en W, W-dépôt, H-dépôt et ETP.

L'accent est toujours mis sur les missions de conseil, de formation, d'expertise et de contrôle auprès des producteurs d'archives publiques, pour limiter la collecte en raison de la saturation prochaine des magasins équipés. Ainsi l'année 2013 a vu l'installation d'un comité de pilotage pour la mutualisation de la fonction archives dans les services de l'État avec pour objectif de définir les priorités au sein des 4 départements bretons. Les Archives d'Ille-et-Vilaine ont également été actives au sein de groupes de travail tels que le groupe régional piloté par le Conseil national pour l'accès aux origines personnelles et l'Agence régionale de la santé sur la problématique de la préservation des données relatives aux naissances dans le secret ; le groupe régional sur la protection maternelle et infantile ; le groupe régional sur les archives de Pôle Emploi. En 2014, les travaux d'élaboration de tableaux de gestion et chartes d'archivage ont été poursuivis telle celle de la DRAAF.

En matière de dématérialisation, on peut noter l'élaboration et la signature d'un document cadre pour la numérisation des dossiers de titres de séjour à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, permettant d'autoriser la destruction des dossiers papier.

En ce qui concerne les établissements publics, on peut signaler la découverte, lors d'une visite au Centre hospitalier de Vitré en 2013, d'archives remontant au début du XIX<sup>e</sup> siècle comprenant notamment des registres d'entrée, un fichier des soldats blessés en 1914-1918, des cahiers de maternité. Pour 2014, on peut remarquer l'entrée des fonds des chambres de commerce (200 m linéaires), notamment le fonds historique de la chambre de commerce de Saint-Malo.

Le groupe de travail réunissant, depuis 2010, les archivistes chargés des archives contemporaines dans les quatre services d'Archives départementales a poursuivi ses travaux, en vue de l'harmonisation des pratiques des différents services notamment tant au niveau de l'archivage papier que de l'archivage électronique.

Les visas d'élimination réglementaire ont été donnés en 2013 pour 10545 m linéaires d'archives publiques (hors communes) et en 2014 pour 5834 m linéaires, auxquels il faut ajouter les archives du Pôle interrégional d'apurement administratif situé à Rennes, soit 25478 m linéaires (en 2013) et 5559 m linéaires (en 2014).

En matière d'archives antérieures à 1940, on notera la restitution par la ville de Vitré d'un dépôt de 42 m linéaires. de publications de mariage de l'arrondissement de Vitré (intégration en sous-série 3 E). La politique de collecte des archives notariales s'est poursuivie et a permis l'entrée de 23 nouveaux versements.

### ***Archives privées***

Les principales entrées en 2013 et 2014 sont le fonds de l'Association régionale pour l'animation du Parlement de Bretagne (ARAP), les fonds d'architectes Marc Petitjean, Hervé Chouinard, Joël Gautier et Patrice Simon, le fonds du militant agricole Paul Havard, celui de Max Jonin, secrétaire général de Bretagne vivante-Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) de 1973 à 2000, puis président de la Société géologique et minéralogique de Bretagne, des archives des partis politiques CDS, UDF et MODEM d'Ille-et-Vilaine, le fonds de l'ancien directeur des Archives départementales Jacques Charpy, le fonds de l'Association des musées de société de Bretagne Buhez, le fonds d'archives familiales et seigneuriales Rolland du Noday, le fonds du Théâtre de poche de Hédé et de l'Association « Bruit de lire » (Goncourt des lycéens), sans omettre plusieurs compléments de fonds (Jean-François Botrel, CREA (Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées), François Corre, Michel Denis, IRPA (Institut régional du patrimoine/Bretagne), Hay des Nétumières), ni les documents, des lettres notamment, de combattants des deux guerres mondiales, dans le sillage de l'opération « grande collecte ». Il faut aussi signaler l'entrée de nombreux travaux universitaires sur la Bretagne contemporaine issus du fonds Michel Denis (sous-série 2J).

### ***Fonds iconographiques***

Parmi les 3000 documents entrés en 2013 et 2014 aux Archives départementales, citons un joli fonds de cartes postales, tirages et négatifs souples sur la Bretagne des années 1936 à 1960) (fonds Goguet, 60 Fi), un fonds de photographies aériennes (négatifs de moyen format) des années 1980 sur les principales villes du département (fonds Chevret, 59 Fi), un fonds de négatifs de moyen format du photojournaliste Jean Ribière (53 Fi) ou encore un petit fonds d'affiches et de tracts sur le référendum du 29 mai 2005 sur l'Europe (fonds Géraud, 58 Fi).

Dans le cadre de la préparation des commémorations de la Grande Guerre, acquisition d'un fonds de photographies contemporaines du photographe Jean Richardot sur les paysages fréquentés par les poilus d'Ille-et-Vilaine sur le front pendant le conflit (fonds Richardot, 57 Fi).

### ***Bibliothèque***

La bibliothèque a continué de s'enrichir (270 ouvrages achetés en 2013 et 322 en 2014) et a reçu 101 revues scientifiques.

## **2) Instruments de recherche**

En 2013, plus de 600 m linéaires de fonds postérieurs à 1940 ont été classés. On note toujours l'importance des fonds judiciaires (plus de

121 m linéaires); le tout aussi important chantier entrepris sur les fonds de la DRIRE (plus de 90 m linéaires) : sont notamment concernées les mines et carrières ainsi que l'énergie (dont les barrages); ou encore, le traitement des plans minutes de remembrement (1941-1983).

En 2014, plus de 700 m linéaires ont été traités dont une part toujours importante de fonds judiciaires (400 m linéaires). On peut signaler les fonds de l'École nationale supérieure d'architecture (23 m linéaires).

Pour les archives antérieures à 1940, le traitement de la série R (affaire militaires, 1800-1940) a été achevé. Ce sont ainsi plus de 300 m linéaires de documents qui ont été classés et ont fait l'objet d'un instrument de recherche analytique.

Traitement d'un intéressant versement effectué en 2012 par l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM). Les 20 m linéaires de ce fonds complètent le fonds de l'inscription maritime déjà conservé (quartiers de Saint-Malo et de Dinan) et contient également des dossiers de pension des marins.

Concernant les archives notariales, les années 2013 et 2014 ont permis de livrer 23 nouveaux instruments de recherche, concernant 425 m linéaires, de minutes et répertoires des actes de plus de 75 ans.

Pour l'iconographie, outre l'alimentation régulière de la base de données par les entrées de documents à l'unité (cartes postales, cartes et plans, gravures, affiches), plusieurs instruments de recherche ont été réalisés; citons notamment le fonds du graphiste Desailly (mise à jour annuelle en fonction des nouvelles affiches données), le fonds photographique Bartoli (51 Fi), le fonds du photographe Simon (47 Fi) ou encore le fonds de Monti (51 Fi) relatif à l'activité grainetière dans le pays de Louvigné-du-Désert.

En matière d'archives privées, la plupart des fonds entrés, sauf les fonds d'architectes, ont fait l'objet d'inventaires peu de temps après leur entrée. L'important fonds d'archives de la coopérative ouvrière de graniterie L'avenir de Louvigné-du-Désert (165 J, 1906 à 1985, près de 100 m linéaires) a fait l'objet d'un classement très détaillé.

Pour les archives communales, celles des communes de Saint-Étienne-en-Coglès et Saulnières en 2013 (env. 100 m linéaires) et, en 2014, d'Availles-sur-Seiche, Chauvigné, Etelles, Fleurigné, Lillemer, Le Petit-Fougeray, Pipriac, Saint-Malo-de-Phily, Saint-Marc-sur-Couesnon, Saint-Pern, Tresbœuf, La Selle-Guerchaise, et de 4 structures intercommunales : communauté de communes du canton de Pipriac et de Brocéliande, SMICTOM des Forêts et syndicat intercommunal d'assainissement du Val de Seiche et de l'Ise (env. 420 m linéaires) ont été dotées d'un instrument de recherche réglementaire.

### **3) Échos et nouvelles**

#### ***Service éducatif***

Le service éducatif des Archives départementales a reçu 1 126 élèves en 2013 et 1 147 en 2014, de l'école primaire au lycée pour des visites du

bâtiment et des ateliers pédagogiques, animés par trois professeurs (arts plastiques, histoire, français). Il a continué de proposer diverses ressources aux enseignants, l'atelier calligraphie confirmant son attrait.

### ***Fréquentation de la salle de lecture***

En 2013 et 2014, la salle de lecture a respectivement accueilli 1 868 et 1 844 lecteurs, ce qui a occasionné 6 264 et 6 302 séances de travail ainsi que 24 896 et 21 795 communications d'archives. Périodiques, ouvrages, microfilms, documents numériques, sonores ou audiovisuels ne sont pas comptabilisés. Parallèlement à cette activité, 1 254 et 1 277 recherches par correspondance ont été traitées avec une forte proportion de demandes liées au droit du sol (entre 30 et 40 % du total).

### ***Internet et nouvelles technologies***

La présence des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine sur le web se confirme depuis l'ouverture en 2012 d'un compte twitter *@archives35* avec aujourd'hui (octobre 2015) 607 abonnés. La page Facebook *www.facebook.com/archives35*, lancée depuis l'automne 2011, compte aujourd'hui 1 966 amis qui suivent assidument l'actualité du service par ce biais. L'activité du site internet *www.archives35.fr* a été équivalente aux années passées avec près de 178 000 et 112 000 visiteurs uniques sur nos pages en 2013 et 2014 (l'installation d'un nouvel outil de gestion des contenus a provoqué l'interruption des statistiques de fréquentation du site entre le 1er avril et le 1er juin 2014). Le Département a poursuivi un partenariat annuel avec la radio RCF Alpha pour une émission hebdomadaire de 13 minutes intitulée « Mag'histoire ». Un documentaire sur l'architecture du bâtiment des AD35 « A la mesure du temps » a été réalisé par la société lyonnaise « On stage ».

### ***Numérisation***

Numérisation des registres matricules militaires (1859-1940), des tables de successions et absences de l'enregistrement (1935-1969) et de près de 14 000 images (dont des documents iconographiques privés en lien avec la Première Guerre mondiale ou des diapositives de la CAO A d'Ille-et-Vilaine en rapport avec les objets mobiliers protégés au titre des MH), du *Semeur d'Ille-et-Vilaine*, organe officiel de l'Union départementale des syndicats CGT d'Ille-et-Vilaine, publié de 1919 à 2001, des états de sections du cadastre des communes d'Ille-et-Vilaine, avec mise en ligne des registres matricules et de complément d'état civil (Saint-Malo).

Mise en ligne des images numérisées des recensements de population (sous-série 6 M), des registres matricules (sous-série 1 R), de plus de 12 000 cartes postales anciennes relatives à l'Ille-et-Vilaine (sous-série 6 Fi) et de nombreux instruments de recherche.

## **Exposition**

En 2013, a eu lieu le 6e rendez-vous du cycle « Bande dessinée et histoire » : Août 44 : Saint-Malo dans la bataille, autour de la bande dessinée Cézembre de Nicolas Malfin. Le cycle Granit en Ille-et-Vilaine, lancé en 2012, s'est prolongé par deux expositions, l'une à Monthault, avec la publication du 4<sup>e</sup> livret de la collection « Archives & histoire », *Au pays du granit avec Paul Lebois et son roman La villa des bagnards*, et l'autre à Saint-Pierre-de-Plesguen, avec la publication du volume 2 de la collection « Patrimoine écrit d'Ille-et-Vilaine », l'histoire inédite de la commune rédigée par l'instituteur François Garnier.

La programmation 2014, centrée autour de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale, a donné lieu à plusieurs manifestations et publications :

– l'exposition « Le Front, l'arrière, la mémoire », accompagnée d'un ouvrage intitulé *Hommes et femmes d'Ille-et-Vilaine dans la Grande Guerre*, sous la direction d'Eric Joret et Yann Lagadec, en coédition avec la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine

– le 7<sup>e</sup> rendez-vous du cycle BD, « 14-18 la vie à l'Arrière »

– « 14-18. De la guerre aux paysages d'aujourd'hui ». Exposition de photographies contemporaines de Jean Richardot, dont une version itinérante a été tirée.

– *La Grande Guerre* : Archives & histoire n°5, livret qui a accompagné une exposition itinérante réalisée dans les communes de Roz-sur-Couesnon et Vieux-Vy-sur-Couesnon.

## **Archives départementales du Morbihan**

### **Fiche signalétique**

**Archives départementales du Morbihan**

80 rue des Vénètes – 56 010 VANNES cedex

**Téléphone** : 02 97 46 32 52

**e-mail** : [archives@morbihan.fr](mailto:archives@morbihan.fr)

**Site internet** : [www.archives.morbihan.fr](http://www.archives.morbihan.fr)

**Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi 9h00-17h30

Fermeture mensuelle le 2<sup>e</sup> mercredi matin de chaque mois

Fermeture annuelle du 15 au 31 décembre

## **1) Enrichissement des collections**

### ***Archives publiques***

En 2013-2014, un total de 2 228 m linéaires d'archives publiques sont entrées aux Archives départementales du Morbihan (2013 : 1 501 m linéaires, 2014 : 727 m linéaires). Il est à noter que 31 fonds d'archives communales (2013 : 7, 2014 : 24) ont été déposés représentant 166 m linéaires (2013 : 41 m linéaires, 2014 : 125 m linéaires).

Parmi les versements et dépôts pris en charge sur cette période, on peut noter les ensembles suivants :

- 3 ES 33 : fonds de la commune de Carentoir : registres paroissiaux et documents d'administration communale (1541-1970).
- 4 E : registres d'état civil versés par les tribunaux de grande instance de Vannes et Lorient (1907-1937).
- 1907 et 1913 W : archives relatives au remembrement versées par la Direction départementale des territoires et de la mer : procès-verbaux et dossiers administratifs et techniques (1950-2011).
- 1922 W : archives du quartier maritime d'Auray (1939-2003).
- 9 H-dépôt : fonds du centre hospitalier Bodélio de Lorient (1811-2004);
- Série U, 2018-2026 W : archives du tribunal de grande instance de Vannes : minutes et dossiers de procédure (1894-2008).
- 1423 W, 1999-2003 W : registre du commerce du tribunal de commerce de Lorient (1943-2001).
- 1998 W : archives du commissariat de police d'Hennebont (1945-1997).

### ***Archives privées***

En 2013-2014, 136 m linéaires d'archives privées ont intégré les collections des Archives départementales (2013 : 7 m linéaires, 2014 : 129 m linéaires).

Parmi les fonds collectés, il faut signaler :

- Fonds Yann-Fañch Kemener (198 J) : chanteur, écrivain et musicologue, son fonds reflète son activité d'artiste et de chercheur dans le domaine de la culture et de la musique traditionnelle bretonne (1970-2014).
- Mémoires d'Auguste Leson (199 J) : Journal tenu entre 1919 et 1944 par Auguste Leson, réalisateur et exploitant du barrage de Guerlédan.
- Fonds de l'association Breizh Santel (211 J) : fonds d'une association dédiée à la sauvegarde du patrimoine religieux (1952-2010).
- Fonds Géniaux (71 Fi) : 30 photographies prises par Paul Géniaux dans le département en 1895.
- Fonds Pugeault (74 Fi) : 2 000 plaques de verre prises par le Préfet Emile Pugeault et sa famille dans le département et sur ses lieux d'exercice (Indre, Lozère, Doubs) entre 1880 et 1918.

## 2) Instruments de recherche et publications

En 2013-2014, 2 165 m linéaires ont été classés (2013 : 1 123 m linéaires, 2014 : 1 042 m linéaires) et 207 instruments de recherches ont été produits (2013 : 77, 2014 : 130).

Sur ce total, les archives contemporaines représentent 1 647 m linéaires et 168 instruments de recherche qui ont été mis en ligne sur le moteur de recherche des Archives départementales, parmi ceux-ci on peut citer :

- les fonds des quartiers maritimes du département (101 W, 1922 W, 1923 W, 1741 W, 1742 W); le fonds de l'hôpital Bodélio de Lorient (9 H-dépôt 2 et 3).

- le fonds de la direction départementale du ravitaillement général (1430 W).

- le fonds de la mission photographique du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (104 W, 1804 W).

Pour les autres séries, un instrument de recherche sur les registres d'état-civil collectés pour la période 1906-1936 a été publié et la série R (affaires militaires, 1800-1940) a fait l'objet en 2013 d'un récolement complet. Un travail de classement a été entamé ou poursuivi sur les fonds suivants :

- sénéchaussée de Rhuys (7 B, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles);
- préparation militaire et recrutement de l'armée (1 R, 1800-1940);
- anciens combattants et victimes de guerre (3 R, 1800-1940);
- mer, transports, transports maritimes (4 S, 1800-1940);
- service hydraulique, associations syndicales autorisées (7 S, 1800-1940);
- établissement public de santé mentale de Saint-Avé (20 H-dépôt).

Les instruments de recherche correspondant devraient être publiés en 2015-2016.

## 3) Échos et nouvelles

### *Expositions*

Trois expositions ont été présentées en 2013. L'exposition Sur les rails du Morbihan, inaugurée en 2012 s'est terminée le 19 avril 2013 et a accueilli en 2013 1 102 visiteurs.

Une brève exposition des clichés du fonds Paul Lotz a été présentée du 24 mai au 10 juin 2013 (78 visiteurs), dans le sillage de la présentation de l'ouvrage publié sur ce fonds. Cet ouvrage intitulé Photographies Lotz, l'album d'un gentleman farmer présente une sélection de photographies prises entre 1890 et 1930 par Paul Lotz et les membres de sa famille. Ces clichés reviennent sur la vie familiale des Lotz et les voyages qu'ils ont effectués en France. Elles présentent également l'activité d'ingénieur agronome de Paul Lotz au début du XX<sup>e</sup> siècle.

L'exposition photographique Belle-Île-en-Mer 1930-1960 : rêves et réalités a attiré 573 visiteurs du 17 juin au 18 octobre.

En 2014, une exposition multimédia Les Morbihannais dans la guerre 14-18, a été ouverte au public à partir du 20 septembre. Cette exposition avait pour objectif de revenir sur la manière dont les habitants du département ont vécu le conflit sur le front aussi bien qu'à l'arrière.

Un catalogue de 252 pages a été publié pour prolonger l'expérience offerte par l'exposition.

Cette exposition a réuni en 2014 2372 visiteurs dont 1 149 scolaires pour trois mois d'exposition.

Parallèlement, les Archives mettent gratuitement à disposition des établissements scolaires et des organismes culturels et éducatifs les expositions préalablement présentées dans leur hall. En 2013-2014, les Archives du Morbihan ont ainsi réalisé 80 prêts d'expositions (2013 : 33, 2014 : 47). Près de 38393 personnes les ont visitées sur la période (2013 : 24313, 2014 : 14080).

Le premier numéro de la lettre d'information des Archives départementales, intitulée Les coulisses de l'histoire, est paru en juillet 2013. Cette revue paraît deux fois par an en juillet et en janvier.

### ***Activités pédagogiques***

Le service éducatif sensibilise un grand nombre d'élèves morbihannais au travers de multiples activités sur site (ateliers, travaux sur documents, visites du bâtiment et des expositions...) ou hors les murs (archivobus dont les activités ont repris en 2013 avec pour objectif d'organiser des ateliers et séances de travaux dirigés dans les collèges, expositions itinérantes). Ainsi, pour la période, un total de 8898 élèves (2013 : 3315, 2014 : 5583) a pu bénéficier de l'action pédagogique des Archives départementales.

En 2014, un parcours intitulé *Enquêtes d'archives* a été bâti afin de faire découvrir les sources juridiques et fiscales conservées aux Archives départementales à des étudiants en L2-L3 de droit à l'Université de Bretagne Sud (Vannes). Cet enseignement a été intégré dans une unité optionnelle du cursus.

### ***Fréquentation de la salle de lecture – site Internet***

La fréquentation de la salle de lecture a connu en 2013 un léger rebond après plusieurs années de baisse. Le nombre de lecteurs inscrits ou réinscrits est demeuré en légère baisse mais le nombre de séances et de communications de documents en salle sont reparties à la hausse avec respectivement 20826 et 4445 unités. L'année 2014 a été l'occasion de réaménager une partie des espaces dédiés au public au deuxième étage du bâtiment. L'ancien espace multimédia a réintégré la salle de lecture dont la présidence de salle et la banque d'accueil ont été repensés afin d'offrir une meilleure accessibilité. Les usuels qui étaient installés sur des rayonnages en mezzanine ont été réimplantés de plain-pied pour la même raison. En raison de ces travaux la salle de lecture a été partiellement fermée de fin avril à fin

octobre 2014, le léger rebond de fréquentation observé en 2013 n'a donc pas pu être confirmé.

Des ateliers lecteurs visant à présenter les fonds récemment classés ou utiles pour certains types de recherche (recherches foncières, généalogie...) ont été initiés en 2014.

La fréquentation du site Internet des Archives départementales a en revanche connu une progression spectaculaire : un peu plus de 250 000 visiteurs en 2013 pour 969 000 connexions et 383 000 visiteurs en 2014 pour environ 2 700 000 connexions. L'offre internet des Archives départementales a évolué sur cette même période : une nouvelle version du moteur de recherche a été proposée à partir de novembre 2013 ainsi qu'un nouvel outil de visualisation des documents numérisés. En août 2014, le site internet dans son ensemble a été refondu afin de proposer de nouvelles rubriques (zooms sur des épisodes de l'histoire du département, contenus à destination des producteurs d'archives...) et une navigation plus conviviale et intuitive.

Une première tranche de registres matricules numérisés (classes 1867-1912) a été mise en ligne au début de l'année 2014.

### ***Numérisation***

Les Archives du Morbihan ont poursuivi en 2013-2014 leurs travaux de numérisation : la numérisation et l'indexation des registres matricules de recrutement militaire pour les classes 1913-1921 a été lancée en 2014 et doit s'achever en 2015.

Les archives des amirautés de Vannes et Lorient, les archives du consulat de Lorient, des subdélégations du département et une partie des archives de la commission intermédiaire des états de Bretagne, préalablement microfilmés, ont été numérisées.

Parallèlement, les travaux de numérisation en interne ont été développés et plusieurs ensembles ont été traités : fonds iconographiques (cartes postales, photos anciennes), reprise de la numérisation des listes de recensement de population (1805-1911).

## Archives municipales de Rennes

### Fiche signalétique

#### Archives municipales de Rennes

18, avenue Jules-Ferry, CS 63126 – 35031 RENNES cedex

**Téléphone** : 02 23 62 12 60 – **Télécopie** : 02 23 62 12 69

**e-mail** : [archives@ville-rennes.fr](mailto:archives@ville-rennes.fr)

**Site internet** : [www.archives.rennes.fr](http://www.archives.rennes.fr)

**Heures d'ouverture** : le lundi 13 h30-17 h00  
mardi, mercredi et vendredi 9 h00-12 h30 et 13 h30-17 h00  
jeudi 9 h00-17 h00 en continu

### 1) Enrichissement des collections

#### *Archives publiques*

L'effort de collecte des fonds en provenance des services municipaux et communautaires n'a pas faibli ces dernières années. Atteignant près de 500 m linéaires en 2014, les nouveaux fonds collectés reflètent l'actualité de la collectivité. Sans surprise, l'année 2014 aura permis de recueillir un important fonds politique consécutivement aux élections municipales. Le cabinet du maire sortant qui ne se représentait pas, Daniel Delaveau, mais aussi ceux de plusieurs adjoints qui faisaient de même après plusieurs mandats ont en effet procédé à d'importants versements préparés conjointement avec les archivistes.

Sur le plan culturel et patrimonial, on notera le versement émanant du musée de Bretagne qui complètera avantageusement le fonds d'archives du musée des Beaux-arts auquel il a été associé de ses débuts jusqu'à son déménagement sur le site actuel des Champs Libres.

La refonte de la carte intercommunale en Ille-et-Vilaine a conduit à l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Rennes Métropole pour laquelle les Archives de Rennes sont compétentes par convention de mise à disposition de service. De ce fait, fin 2013, le fonds clos de la communauté de communes du pays de Bécherel dissoute a rejoint les rayonnages du service.

#### *Fonds privés*

Avec près de 100 m linéaires en 2014, les entrées par voie extraordinaire ont suivi la même tendance haussière que les fonds publics tout en cultivant une certaine diversité. On pourra ainsi trouver aux côtés des archives d'une pharmacie, celles d'une librairie spécialisée dans les arts qui a récemment cessé son activité ou encore, sous forme de don numérique, des papiers relatifs au fonctionnement d'une minoterie vieille de plusieurs siècles mais toujours active près du centre-ville.

La prépondérance des fonds d'architectes parmi les archives privées sera augmentée par les dons de Patrice Simon et d'Étienne Chouinard, fils de Louis, qui avait lui-même fait don de ses archives professionnelles et auquel les Archives avaient rendu hommage à travers une exposition en 2004.

Le photographe professionnel Michel Ogier a complété son don couvrant la période des années 80 à 2000 qui vient considérablement enrichir le fonds iconographique des Archives de Rennes.

Enfin, les commémorations du centenaire de la Grande Guerre ont permis la collecte de petits fonds personnels avec notamment des lettres de poilus et autres livrets militaires.

## **2) Échos et nouvelles**

### ***Bâtiment***

Le projet initial de relocalisation vers un nouveau site à construire a été suspendu. De nouvelles études seront lancées vraisemblablement dès 2018 pour permettre d'avancer sur cet épineux dossier, particulièrement dans le contexte de collecte abondante mentionné plus haut.

L'un des enjeux de l'année 2015 et des suivantes sera de maintenir un accès de qualité pour le public alors que l'avenue Jules-Ferry est désormais en impasse avec la mise en place du chantier de la ligne b du métro, une nouvelle station Jules-Ferry devant entrer en service début 2019 à 50 m de l'emplacement actuel des Archives.

### ***Salle de lecture et publics***

La fréquentation de la salle de lecture a crû de manière notable en 2013 (+ 101 lecteurs inscrits) pour un nombre de communications sensiblement supérieur à l'année 2012 (+ 111 articles). Ces variations sont particulièrement satisfaisantes, d'autant plus que les fonds les plus consultés (état civil, délibérations) sont disponibles en ligne depuis maintenant une décennie.

Ce regain d'activité n'est pas étranger au centenaire, en 2013, de la naissance de Georges Maillols, architecte rennais prolifique, dont les Archives conservent le fonds professionnel (14 Z). Ce fonds a été fortement sollicité tant par les auteurs d'un beau livre auquel les Archives ont contribué (*Georges Maillols, architecte*, Presses universitaires de Rennes, 2013) que par les étudiants de l'école nationale supérieure d'architecture de Bretagne, invités par leurs enseignants à redécouvrir cette architecture à l'occasion du centenaire du bâtisseur.

La collection des petits guides d'aide à la recherche historique s'est enrichie de deux nouvelles publications associées au programme d'expositions des Archives pour les années 2013 et 2014. C'est ainsi qu'après Sur les

traces des commerces rennais consacré aux sources commerçantes, a été proposé Les archives s'en vont en guerre autour des documents militaires.

Les résultats de l'enquête nationale des publics d'archives dont les Archives de Rennes faisaient partie du panel ont confirmé les observations faites en interne. Sur la typologie du public notamment, la forte proportion de public scientifique, principalement étudiant (plus de 50 % des inscrits en salle de lecture en 2014) est confirmée. L'étude révèle que la part majoritaire du public ayant répondu à l'enquête aux Archives de Rennes se situe dans la tranche des 18-25 ans (à 33 %), à l'opposé de la tendance nationale où ce sont les seniors (66-75 ans) qui se dégagent à hauteur 26 %.

Le statut de cité universitaire de Rennes, couplé à la présence cumulée d'une école d'architecture et de nombreux fonds d'architectes aux Archives municipales, est un facteur d'explication.

### ***Nouvelles technologies***

Devant l'ampleur des fonds touchant à la thématique du commerce et les multiples usages que l'on pouvait en espérer, il a été décidé le développement d'une application cartographique géo-localisée « Quand les commerces se montrent » permettant la mise en valeur de 4000 documents qui sont autant de notices déjà présentes dans la base de données. Celle-ci a vocation à s'enrichir au fur et à mesure des découvertes et du traitement de fonds sériels en relation avec le commerce.

### ***Expositions***

Dédiée à l'histoire du commerce dans la ville (« Quand le commerce se raconte »), l'exposition pour l'année 2013 s'est à nouveau déroulée à l'opéra. Ce projet d'envergure s'est notamment accompagné d'une collecte de témoignages d'acteurs du commerce rennais avec édition d'un livret. La réalisation d'un mini-site dédié a permis de prolonger l'exposition physique.

Sans grande originalité, l'exposition 2014 a été consacrée au centenaire de la Grande Guerre. Labélisée par la mission du Centenaire et intitulée « La guerre au loin », elle a pris place, comme à l'habitude, dans le carré Lully de l'opéra de Rennes, place de Mairie où l'inconvénient principal réside en l'absence de comptage des visiteurs qui ne peut qu'être estimatif. Fait nouveau, un livret d'accompagnement a été édité. Il est d'ores et déjà disponible en lien avec l'exposition itinérante déclinée pour commémorer ce centenaire durant les prochaines années.

La création artistique « Mes chers parents » par la Compagnie théâtrale Les Becs Verseurs a permis la mise en valeur originale de la correspondance de guerre de Charles Oberthür conservée par les Archives. Présenté à deux reprises (16 et 17 mai 2014) au grand public et à six classes lors d'une représentation scolaire en matinée, dans la salle historique de la Cité en centre-ville de Rennes mais également à travers le département, ce

spectacle a bénéficié du soutien du fonds d'accompagnement artistique et territorial du conseil général d'Ille-et-Vilaine.

### ***Action culturelle et médiation***

Le bon relais dans la presse locale mais également la presse gratuite (édition rennaise de *20 Minutes*) des « Jeudis des Archives » assure une fréquentation soutenue des différents rendez-vous. La contribution régulière (1 numéro sur 2) des Archives aux pages « Mémoire » du magazine municipal bimestriel *Les Rennais* permet également une visibilité renforcée.

Cette programmation semble avoir trouvé son public puisque le nombre de personnes touchées a triplé depuis 2009, dernière année complète avec la précédente forme d'action culturelle.

La fréquentation du service éducatif a quant à elle plus que doublé sous le double effet d'une offre enrichie et d'une actualité particulièrement favorable autour de la Grande Guerre.

En 2014, c'est au total plus de 6600 personnes qui ont bénéficié de l'action culturelle des Archives sous toutes ses formes (expositions, service éducatif et « Jeudis des Archives » notamment).

### ***Partenariats***

Un nouveau partenariat a été conclu avec la radio rennaise Canal B pour l'animation d'une chronique mensuelle. À partir d'un document insolite, des archivistes sont invités à échanger avec le journaliste Ronan Le Mouhaër. Toutes les chroniques sont téléchargeables sur le site des Archives.

Sollicitées dans le cadre d'un partenariat entre la Ville de Rennes et la Fondation de France, les Archives ont reçu les membres de la chambre départementale des notaires d'Ille-et-Vilaine pour une visite guidée des locaux et de l'exposition consacrée au commerce. Le succès rencontré a permis d'envisager de nouvelles rencontres dès 2014 avec les membres de la fédération COBATY rassemblant les professionnels concernés par l'acte de bâtir, l'urbanisme et l'environnement. L'occasion de présenter les missions des Archives et la découverte des fonds touchant à leurs métiers.

Le partenariat avec la délégation Atlantique de l'Ina se poursuit et assure un succès renouvelé aux séances « Archives à l'écran ». Celle du 31 janvier 2013, consacrée au quartier rennais du Blosne, délocalisée dans ce quartier et mise en musique par les élèves des classes-orchestres, a drainé 450 spectateurs. Le partenariat sera étendu dès 2015 avec la mise à disposition d'une borne au sein de l'exposition « Sur un air de fêtes » où des extraits audiovisuels pertinents seront proposés aux visiteurs.

Le projet « Recto-verso » engagé dans le cadre de la coopération Rennes/Nantes avec nos homologues nantais a permis la publication en ligne de deux nouveaux dossiers en ligne (Les petits papiers dans les archives et les visites présidentielles).

## PAYS DE LA LOIRE

### Archives départementales de Loire-Atlantique

#### Fiche signalétique

**Archives départementales de Loire-Atlantique**

6, rue de Bouillé, BP 23505 – 44 035 NANTES Cedex 1

**Téléphone** : 02 51 72 93 20 – **Télécopie** : 02 40 20 26 91

**e-mail** : [archives@loire-atlantique.fr](mailto:archives@loire-atlantique.fr)

**Site internet** : [www.archives.loire-atlantique.fr](http://www.archives.loire-atlantique.fr)

**Heures d'ouverture** : lundi, mercredi, jeudi, vendredi 9h00-17h00, mardi

13h30-19h00 (17h00 en période de vacances scolaires)

Fermetures annuelles la première quinzaine d'août et du 25 décembre au 1<sup>er</sup> janvier inclus

Pour une première approche des fonds, consulter :

[www.archives.loire-atlantique.fr](http://www.archives.loire-atlantique.fr) rubrique Chercher

#### 1) Enrichissement des collections

##### *Archives publiques*

Parmi les versements pris en charge en 2013 et 2014, on peut noter les ensembles suivants :

- Dossiers sur l'aéroport de Nantes Château-Bougon, remontant pour les plus anciens aux années 1960.
- Conseils d'administration de la caisse de compensation des allocations familiales du bâtiment et des travaux publics de l'ouest (depuis 1924) et de la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique (à partir de 1946).
- Dossiers d'établissements d'enseignement privés du premier degré, remontant aux années 1930.
- Dossiers sur le domaine routiers et les ouvrages d'art du XIX<sup>e</sup> siècle, provenant des anciennes subdivisions de l'Équipement.
- Registres de naturalisation depuis 1939.
- Archives de paroisses antérieures à la Révolution (complément à la série G).
- Minutes des dernières études notariales n'ayant pas encore versé (Orvault, Héric, et Pontchâteau).

##### *Archives privées*

Parmi les fonds collectés, sont à signaler ceux :

- d'un tailleur de pierre et d'un ancien architecte en chef des monuments historiques, ayant travaillé tous les deux dans le département particulièrement intéressants pour l'histoire de l'architecture et des monuments ;

- du comité local du souvenir de Châteaubriant pour l'histoire de la seconde guerre mondiale et des commémorations ;
- de La Guibourgère, château à Teillé
- d'Alain Chénard, ancien maire de Nantes et député
- du comité de réflexion de l'aménagement de l'université de Nantes lors de sa création

Comme nombre de services d'archives, celui de Loire-Atlantique a participé à l'opération nationale dite de la Grande Collecte autour du 11 novembre 2013. Une centaine de « petits fonds » ou pièces isolées sont venus ainsi compléter les archives déjà coservés sur le premier conflit mondial.

### ***Archives iconographiques et audiovisuelles***

Les retombées de l'exposition présentée en 2013 *Dans l'œil du photographe* ont permis l'entrée d'environ 1300 plaques de verre concernant non seulement le pays nantais mais aussi celui d'Ancenis (fonds de familles). L'exposition *Design à bord* présentée à partir du fonds de l'entreprise Mottais (emménageur de navires à Saint-Nicolas-de-Redon) a elle aussi suscité quelques dons et notamment celui de plans du paquebot Liberté réalisés par l'entreprise Lenghart dans les années 1950. A par ailleurs été acquis un album de photographies du France illustrant sa construction, son lancement et sa croisière inaugurale.

La convention avec la Cinémathèque de Bretagne a permis le collectage de films sur le carnaval de Nantes, la construction navale (lancement du Normandie, du Souverain des Mers), le monde industriel (charrues Huard de Châteaubriant, publicité la conserverie Cassegrain, confiserie nantaise Bonté), l'aéroport de Château-Bougon, les villégiatures à La Baule, l'institution pour sourds et malentendants de La Persagotière et les régates du cercle d'aviron nantais ; et de films montrés au Caméra Club de Nantes.

## **2) Instruments de recherche et publications**

L'actualité de la commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918 a conduit à procéder au classement des archives relatives aux anciens combattants, aux prisonniers de guerre, évacués et réfugiés et aux comités spéciaux (service du contrôle de la presse de la XI<sup>e</sup> région militaire, comité de l'or et de l'emprunt de la défense nationale, de secours aux familles, etc.), et à la publication d'un guide de recherches pour reconstituer le parcours individuel des poilus. Un mémorial virtuel des soldats originaires de Loire-Atlantique morts au combat, dénommé « la Loire-Atlantique se souvient » a été mis en ligne en 2013. Il recense, sous la forme d'une base de données interrogeable (nom, lieux de naissance et de résidence, profession, unité d'affectation, date de décès...), plus de 27000 poilus, dont les notices peuvent être complétées par les internautes.

Un important travail de conversion des répertoires sur fiches des minutes et répertoires notariaux de Nantes avant et après la Révolution, et de ceux des études hors Nantes postérieurs à la Révolution, a abouti à leur intégration dans le logiciel de gestion et d'interrogation des inventaires. Parmi les fonds dotés d'instruments de recherche, il faut signaler celui, privé, de la conserverie nantaise Saupiquet, et, celui, public, de la mission régionale créée avec la mise en place des circonscriptions d'action régionale en 1960, et mettant en lumière, jusqu'à la fin des années 1980, l'action de l'État en matière de développement économique et d'aménagement du territoire dans la région Pays de la Loire.

### **3) Échos et nouvelles**

#### ***Expositions***

– *Cent ans de sports, 1850-1950*, prolongation de l'exposition présentée depuis le 19 octobre 2012, jusqu'au 24 mars 2013.

– *Dans l'œil du photographe*, mettant en valeur trois fonds de photographes amateurs sur plaques de verre de la fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle donnés aux Archives (11 septembre-20 décembre 2103). Les visiteurs de l'exposition ont été invités à identifier les vues qui ne l'avaient pas été lors de leur description.

– *Design à bord*, de septembre à décembre 2014, autour de l'emménagement intérieur des navires et paquebots

– *La Loire-Inférieure dans la Grande Guerre*, déclinaison itinérante de l'exposition C'était la guerre, présentée du 4 novembre 2014 au 12 avril 2015.

#### ***Activités pédagogiques***

Les Archives proposent depuis 2012 des formations à destination des enseignants sur l'appropriation pédagogique des sources. Les thèmes abordés concernent les guerres mondiales, l'immigration, la société industrielle au XIX<sup>e</sup> siècle, le commerce triangulaire. Un nouvel atelier a été conçu « Pouvoir et féodalité au Moyen Âge », de même qu'ont été publiés des fascicules en lien avec la guerre 14-18 (« Encadrer les consciences » et « Refuser la guerre : le pacifisme et ses manifestations durant la guerre », « L'expérience combattante » et « Les monuments aux morts »).

#### ***Fréquentation de la salle de lecture***

La tendance constatée les années passées de la baisse de fréquentation de la salle de lecture s'est confirmée en 2013 et 2014. Inversement proportionnelle à la montée en puissance de l'offre des Archives départementales en ligne, elle révèle l'évolution d'une société qui privilégie les services à distance, que corrobore les statistiques de fréquentation du site Internet. Celui-ci a été revu en 2014 (adresse, architecture et fonctionnalités), pour

offrir une meilleure visibilité et permettant une meilleure accessibilité aux ressources en ligne.

### **Numérisation**

La numérisation a porté, outre les compléments de fonds déjà traités, sur les rôles de désarmement des navires et ceux de l'impôt de la capitation du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que le fonds des modèles et marques de fabrique du tribunal de commerce de Nantes. Ont aussi été numérisés les documents de la Grande collecte 14-18 représentant plus de 20 000 pièces.

La politique d'océrisation de la presse a permis la constitution d'un corpus riche de 450 000 pages portant sur 220 titres environ. Il est interrogeable en mode texte, et la pluralité des titres disponibles (information générale, politique, économique, presse de loisir, etc.) ainsi que la longue période couverte (1760-1940) permet d'intéresser tous les publics ; chercheurs, généalogistes ou tout simplement curieux en histoire locale.

## **Archives départementales de Maine-et-Loire**

### **Fiche signalétique**

#### **Archives départementales de Maine-et-Loire**

106 rue de Frémur, BP 80744 – 49007 ANGERS cedex 1

**Téléphone** : 02 41 80 80 00

**e-mail** : [archives49@maine-et-loire.fr](mailto:archives49@maine-et-loire.fr)

**Site internet** : [www.archives49.fr](http://www.archives49.fr)

**Heures d'ouverture** : lundi : 13h30-18h00, mardi-jeudi : 9h00-18h00,  
vendredi : 9h00-13h30

arrêt des communications entre 12h00 et 13h30 et après 17h00  
(fermeture annuelle du 1<sup>er</sup> au 15 août et du 25 décembre au 1<sup>er</sup> janvier)

Les Archives départementales conservent 40 kilomètres de documents d'archives, couvrant une large période chronologique, du IX<sup>e</sup> siècle à nos jours. Les fonds médiévaux ecclésiastiques (abbayes de Fontevraud, de Saint-Florent...) sont particulièrement riches. Les fonds privés sont également très divers (familles, entreprises, associations...). La bibliothèque historique comprend plus de 15 000 volumes et se présente comme un utile complément à la recherche.

## 1) Enrichissement des collections

Plus de 1 100 mètres linéaires de documents ont été collectés en 2013-2014, ainsi que près de 150 heures d'enregistrements sonores et 40 heures d'enregistrements audiovisuels.

En ce qui concerne les archives privées et iconographiques, l'opération de la Grande Collecte a suscité un écho sans précédent, incitant plus de 200 familles à faire connaître leurs souvenirs et écrits familiaux et à procéder parfois à des dons ou dépôts auprès des Archives départementales.

### *Archives publiques*

Parmi les nombreux versements pris en charge, on peut signaler plus particulièrement les ensembles suivants :

- Sous-préfecture de Segré : secrétariat particulier, réglementation, affaires communales et intercommunales, contrôle de légalité (1966-2010).

- Conseil général : cabinet du président Christophe Béchu; direction de la culture et du patrimoine : subventions aux associations, affaires culturelles, suivi du patrimoine (1988-2012).

- Service de la publicité foncière de Segré, conservation des Hypothèques et service de l'Enregistrement (1876-1987).

- Service départemental des anciens combattants et victimes de guerre : cartes d'anciens combattants (guerres de 1939-1945, d'Indochine et de Corée) (1960-2009).

- Direction départementale de la cohésion sociale : développement des pratiques sportives, politique éducative territoriale, promotion des pratiques éducatives et citoyenneté des jeunes (1942-2005).

- Justice : tribunal d'instance de Cholet (1967-2008).

- Centre d'information et d'orientation d'Angers (1932-2012).

- Établissements hospitaliers : centre hospitalier de Cholet (1946-2007), hôpital Saint-Martin de Beaupréau (1844-2002).

- Centre national de danse contemporaine (1978-2005).

- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) (1978-2008).

- Anjou tourisme (comité départemental du tourisme de Maine-et-Loire) (années 1950-2013).

- Chambre départementale de métiers et de l'artisanat : fichier des artisans (1936-1987).

- Organismes sociaux : caisses d'allocations familiales d'Angers et de Cholet : administration générale, fonds de solidarité logement, action sociale... (1928-2012).

- Notaires : études de Vernueil-le-Fourrier, de Mûrs-Erigné.

- Archives communales déposées : Cuon, Le Lion-d'Angers.

### ***Archives privées***

Quelques entrées en archives anciennes peuvent être notées :

- 349 J : chartrier du fief de Mazanger (1358-1873).
- 360 J : seigneurie de Beaupréau.
- 363 J : domaine du Plessis-Chivré (1337-1943).
- 365 J : domaine du Vau (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle).

Plusieurs associations importantes ont par ailleurs confié leurs fonds aux Archives départementales :

- 357 J : Fédération départementale Familles rurales.
  - 358 J : Association départementale de lutte contre l'illettrisme (1986-2008).
  - 366 J : SOS Femmes.
- Le monde du travail est également représenté :
- 351 J : fonds de l'architecte Thomaseau.
  - 352 J : CFDT-Métaux 49 Thomson.
  - 353 J : Anjou Recherches Semences (ARES).
  - 356 J : graineterie Jouffray de Chalennes-sur-Loire.

### ***Archives iconographiques et audiovisuelles***

– Documents iconographiques : fonds photographique d'André Delluc, photographe à Beaufort-en-Vallée (43 Fi) ; vues des ateliers d'une manufacture de chaussures du Choletais (54 Fi) ; usine Thomson (63 Fi) ; École nationale des Arts et métiers d'Angers (64 Fi) ; atlas général du domaine de la Morosière et de ses dépendances (1817) (1 Fi).

L'opération Grande Collecte, en lien avec les commémorations de la Première Guerre mondiale, a également permis l'entrée de nombreux documents (photographies, dessins...).

– Archives sonores : ont été notamment débutées ou poursuivies les collectes de témoignages d'assistants sociaux (51 AV), de cyclistes (24 AV) et de combattants de la Seconde Guerre mondiale (50 AV).

## **2) Instruments de recherche et publications**

### ***Inventaires***

Les classements d'archives effectués en 2013-2014 ont permis la mise à disposition de nombreux inventaires, parmi lesquels :

Archives modernes :

- 8 R : fonds de la préfecture relatif à la Première Guerre mondiale (1914-1924).
- 160 alpha : tribunal de commerce de Saumur (1798-1981).
- 183 alpha : service de la navigation (1828-1984).

Archives contemporaines :

- État des versements de l'Enregistrement (mise à jour).

– 2269 W : SEITA (entrepôt des tabacs d'Angers, magasin de culture de Saumur, manufacture d'allumettes de Trélazé) (XIX<sup>e</sup> siècle-1960).

– 2283 W : tribunal d'instance de Segré (1936-2007).

– 5 HS : hôpital de Cholet.

Archives privées :

– 338 J : chartrier de Fougeré (1330-1770).

Archives audiovisuelles :

– 1 AV 14 et 1 AV 15 : films fixes scolaires (1950-1970).

– 46 AV : témoignages oraux relatifs aux jeunes filles et jeunes femmes des milieux ruraux des années 1930 aux années 1950.

Archives conservées dans les communes et ayant fait l'objet d'un classement et d'un inventaire par un archiviste contractuel :

– Brézé, Briollay, Brion, Cantenay-Epinard, Chartrené, Chazé-sur-Argos, Clefs, Corné, Coron, Durtal, Ecoflant, Gée, Huillé, La Boissière-sur-Evre, La Chaussaire, La Fosse-de-Tigné, La Jumellière, La Meignanne, La Ménitré, La Salle-de-Vihiers, La Séguinière, Le Fief-Sauvin, Le Lion-d'Angers, Le May-sur-Evre, Les Ponts-de-Cé, Longué-Jumelles, Louresse-Rochemenier, Melay, Montilliers, Montpollin, Montreuil-Bellay, Montreuil-sur-Loir, Montrevault, Passavant-sur-Layon, Pellouailles-les-Vignes, Pontigné, Saint-Aubin-de-Luigné, Saint-Clément-de-la-Place, Sainte-Christine, Saint-Georges-des-Gardes, Saint-Lambert-la-Potherie, Saint-Léger-des-Bois, Saint-Martin-d'Arcé, Saint-Pierre-Montlimart, Saint-Rémy-en-Mauges, Soulaines-sur-Aubance, Soulaire-et-Bourg, Souzay-Champigny, Tancoigné, Thorigné-d'Anjou, Varrains, Vihiers.

### ***Mise en ligne***

Le moteur de recherche mis à disposition sur le site internet pour la navigation dans les divers instruments de recherche s'enrichit progressivement au fil des opérations de classement de fonds ou de reprise d'anciens répertoires. Il compte actuellement plus de 220 inventaires accessibles en ligne.

### ***Publications***

À destination du public scolaire, quatre fiches pédagogiques ont été préparées : *La construction des ponts sur la Loire et la Maine*, *Des hommes et des fruits*, *La conscription : deux siècles d'histoire (1798-1998)*, et *Des Angevins au front pendant la Première Guerre mondiale*.

## **3) Échos et nouvelles**

### ***Salle de lecture***

Une réflexion sur l'ouverture et l'organisation du service de consultation a été menée en 2013. L'amplitude des horaires d'ouverture est passée de

40,5 heures à 36 heures, par fermeture du vendredi après-midi. Cette demi-journée est notamment l'occasion d'organiser à échéance régulière des ateliers de méthodologie de la recherche permettant de mieux appréhender les fonds des Archives départementales.

### **Expositions**

L'action culturelle s'est organisée autour de deux thèmes d'exposition en 2013 : d'une part, une illustration de la carrière du maréchal de Bourmont, dont les archives conservées en mains privées ont fait l'objet, en 2012, d'une mesure de classement comme archives historiques ; d'autre part, l'évocation de l'histoire de l'alimentation et de la gastronomie, illustrée d'exemples angevins, à travers l'exposition « La Table des Angevins ». Une exposition itinérante, « Résistances et Résistant(e)s en Anjou », a aussi été mise au point en coopération avec l'association Résistance-Anjou.

L'année 2014 a quant à elle été dominée par la commémoration de la Première Guerre mondiale. Les Archives départementales ont proposé de septembre 2014 à février 2015 une exposition : « 1914. L'Anjou, de la paix à la guerre », accompagnée de nombreux événements et de la mise en place d'un site internet dédié à la Grande Guerre ([www.grande-guerre-anjou.fr](http://www.grande-guerre-anjou.fr)), destiné à être un support d'informations et d'initiatives pour porter la commémoration dans les prochaines années. L'opération a été clôturée par un ouvrage réunissant les apports des historiens et ceux de la Grande Collecte, paru en février 2015 : *1914-1918 : l'Anjou dans la Grande Guerre*.

### **Activités pédagogiques**

Près de 9400 élèves ont été accueillis en 2013-2014. Onze établissements scolaires ont par ailleurs participé en 2013 et 2014 au concours « Montrer l'histoire », que les Archives départementales ont continué d'organiser.

Les Archives départementales s'impliquent également dans l'organisation du concours national de la Résistance et de la Déportation (organisation de la séance de lancement, accompagnement des enseignants et élèves, participation au jury, appui éditorial lors de la remise des prix).

## Archives départementales de la Mayenne

### Fiche signalétique

#### Archives départementales de la Mayenne

6 place des Archives, BP 80744 – 53000 LAVAL

**Téléphone** : 02 43 59 10 90 – **Télécopie** : 02 43 59 77 71

**e-mail** : [archives@lamayenne.fr](mailto:archives@lamayenne.fr)

**Site internet** : [www.archives53.fr](http://www.archives53.fr)

**Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00  
(fermeture annuelle la 1<sup>re</sup> quinzaine d'août)

### 1) Enrichissement des collections

#### *Archives publiques*

L'accroissement des collections a connu en 2013 et 2014 une hausse spectaculaire par rapport à l'année 2012 : il est ainsi entré au cours de ces deux années 630 m linéaires d'archives publiques définitives, parmi lesquelles il convient de signaler tout particulièrement :

– Les registres d'état civil de 1902 à 1937 versés par le greffe du tribunal de grande instance (54 m linéaires).

– Les dossiers de travaux sur les monuments historiques, accompagnés de nombreux plans, versés par le service territorial de l'architecture et du patrimoine (13 m linéaires)

– Un ensemble significatif de documents décisionnels versé par la chambre de commerce et d'industrie de la Mayenne (23 m linéaires)

Par ailleurs, plus de 76 mètres linéaires de minutes et répertoires de notaires sont entrés en 2014, ce qui constitue une très forte augmentation des fonds notariaux ; ainsi ont été versés les minutes et répertoires des études de Saint-Pierre-des-Nids (1911-1924), Andouillé (1900-1938), La Baconnière (1907-1936), Chailland (1907-1938), Lassay (1700-1937), Martigné (1910-1938).

En ce qui concerne les dépôts d'archives communales, on peut souligner l'entrée des fonds de Niort-la-Fontaine (1611-1913) et de Lassay (1772-1920).

#### *Archives privées*

Parmi les entrées remarquables de 2013-2014, on peut signaler plus particulièrement les apports suivants :

– dépôt par ses propriétaires du chartrier de la Patrière en Courbeville (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) ;

– archives des établissements Rivain, fabrique de chandelles, bougies et encaustique (1887-1970) – 532 J ;

– fonds de Michel Denis, historien, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Rennes 2, dont la thèse de 3<sup>e</sup> cycle publiée en 1967 s'intitulait *L'Église et la République en Mayenne, 1896-1906*, et la thèse de doctorat d'État, publiée en 1977, portait sur *Les royalistes de la Mayenne et le monde moderne (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, 528 J (1970-2000).

– fonds de la Jeunesse ouvrière chrétienne de la Mayenne qui représente 6,20 m linéaires (1960-2000).

La Grande Collecte 14-18, commencée en 2013 et poursuivie en 2014, a été une grande réussite et a entraîné un essor considérable de la numérisation de complément, grâce aux dépôts et aux dons d'une cinquantaine de personnes. Parmi les acquisitions notables, il faut signaler notamment les fonds Vallet (1 100 clichés du 124<sup>e</sup> RI de Laval), et Ayrault de Saint Hénis (documents relatifs à l'hôpital temporaire n° 19 de Laval).

### **Archives iconographiques et audiovisuelles**

Les années 2013 et 2014 ont vu les collections iconographique s'enrichir d'un assez grand nombre de documents et fonds, parmi lesquels se distinguent plus particulièrement :

Des dessins :

– des dessins de Félix Désille, signés Liz : cour du Verger (auberge du pavillon, le beffroi Malhabri, le théâtre et le chemin de Saint-Julien, vers 1830) ; arrimage d'Hydouze (rue de la Rivière vers 1810) – 47 Fi 74-77 ;

– un dessin au lavis de Berthe Marcou représentant la cour du château de Laval – 3 Fi (1950-1990) ;

– le fonds Jean Lesourd comprenant des carnets de croquis, des dessins, des aquarelles, des huiles sur toiles, des livres – 52 Fi (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) ;

– un ensemble de dessins relatifs à la restauration de l'église de Saint-Denis d'Anjou signés par l'architecte Gendron – 53 Fi (1861-1861) ;

– un ensemble de dessins, calques, plans, photographies relatifs à la restauration de la cathédrale de Laval. Un ouragan avait fortement endommagé le monument en 1702. Les travaux furent entrepris à partir de 1885, menés par Jean-Camille Formigé.

Des photographies isolées ou regroupées en album :

– photographies relatives à l'industrie lavalloise (usines sur les rives droite et gauche de la Mayenne, XIX<sup>e</sup> siècle) – 10 Fi 134-143 ;

– un album de quatre photographies relatives à la fête du Genest, août 1926 – 11 Fi (1926-1926) ;

– une photographie de classe de l'école de Montsûrs en 1900 – 11 Fi (1900-1900) ;

– quatre photographies relatives à une caserne de soldats allemands établie à Laval, avec prisonniers de guerre français – 11 Fi (1939-1945) ;

– l'album des Arcis : 23 photographies relatives à Soulgé-le-Bruant (château des Arcis, foire,) et au viaduc de Laval – 50 Fi (1890) ;

– plusieurs albums de photographies relatives à la ville de Mayenne au début du xx<sup>e</sup> siècle (ponts, rivière, etc.) et à la famille de la Charie : Châtelain, Saint-Denis-de-Gastines – 51 Fi (1900-1920).

## 2) Instruments de recherche et publications

L'année 2013 a vu l'achèvement des classements de fonds très demandés par les chercheurs : fonds Francis Robin (seconde guerre mondiale), fonds Félix Désille (carnets de dessins et notes sur le département), fonds Auguste Alleaume (maître-verrier).

Les registres d'état civil de 1902 à 1937 versés en 2013 ont été classés et sont à la disposition du public dans la salle de lecture depuis février 2014.

Il faut ajouter à cela les publications sur Internet de plusieurs instruments de recherche (concernant notamment les archives communales).

## 3) Échos et nouvelles

L'année 2013 a été marquée par plusieurs événements culturels et médiatiques.

La plaque symbolisant le label « *Patrimoine du xx<sup>e</sup> siècle* », attribué au bâtiment des Archives, a été inaugurée à la veille des Journées européennes du patrimoine par Jean Arthuis, président du conseil général, en présence de Dominique Perrault et Alfred Heude, architectes. Le même jour a eu lieu le vernissage de l'exposition « Place des Archives », présentée de septembre 2013 à mars 2014. Elle a connu un vif succès.

Par ailleurs, les Journées européennes du patrimoine ont réuni 520 personnes aux Archives départementales, qui toutes ont visité l'exposition en plus de la traditionnelle découverte du bâtiment et des collections.

Au cours de l'année, environ 150 autres personnes ont pu bénéficier d'une visite commentée des Archives départementales et/ou de l'exposition « Place des Archives ».

Enfin, les Archives départementales ont proposé au cours de l'année deux conférences :

– l'une de Rémy Foucault sur « La persécution antisémite dans le département de 1940 à 1944 » accompagnée du témoignage de Joseph Weismann, enfant juif caché en Sarthe pendant la seconde guerre mondiale, auteur d'Après la rafle (Michel Laffon, 2011), qui a inspiré le film *La Rafle* de Roselyne Bosch. Cette manifestation a réuni 70 personnes ;

– l'autre de Jean-Louis Beaucarnot, spécialiste français de la généalogie, venu présenter et commenter le hors-série conçu et réalisé par *Ouest-France* et *La Revue française de généalogie* avec la collaboration des Archives départementales « La généalogie en Mayenne ». Cette conférence a été suivie par 110 personnes.

Les Archives départementales ont également participé à plusieurs émissions radiophoniques sur France Bleu Mayenne, le 15 septembre au sujet de l'exposition « Place des Archives » et du label « *Patrimoine du xx<sup>e</sup> siècle* »,

et le 29 novembre pour un sujet sur les documents publicitaires conservés aux Archives départementales.

Par ailleurs, un reportage télévisé relatif à une affaire criminelle de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (affaire de l'abbé Bruneau), en partie réalisé aux Archives à partir des documents de procédure, des registres d'écrou et des journaux de l'époque, a été diffusé par France 3 Télévision le 6 juin et le 17 octobre 2013.

Enfin, Pierre Guicheney, écrivain et réalisateur, a tourné plusieurs scènes d'un reportage sur le textile en Mayenne aux Archives départementales.

L'année 2014, quant à elle, a été aussi importante pour la valorisation des fonds d'archives. Elle a été marquée notamment par le coup d'envoi du centenaire de la guerre de 1914-1918.

Deux expositions ont été montées et présentées par le service :

– « Alleaume : lumière sur une famille d'artistes ».

D'origine angevine, la famille Alleaume a donné à la Mayenne deux acteurs de la scène artistique locale de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle : Auguste et Ludovic Alleaume. Leur père, Auguste Symphorien, horloger et créateur, est le concepteur de l'horloge astronomique du Musée des sciences de Laval. De 1893 à 1937, Auguste Alleaume, peintre verrier, a créé les vitraux de nombreuses églises de la Mayenne. Son frère Ludovic, artiste peintre installé à Paris, l'a secondé dans la réalisation des vitraux et a participé à la décoration de plusieurs édifices en Mayenne.

Cette exposition, présentée du 28 avril au 29 août, a fait partie d'une opération plus vaste autour de la famille Alleaume. Elle a permis de valoriser le fonds d'archives familiales donné aux Archives départementales en 2008. Le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Sainte-Suzanne a réalisé de son côté une exposition sur l'atelier du maître-verrier. Enfin, le musée du Vieux-Château de Laval a présenté en fin d'année une rétrospective de l'œuvre de Ludovic.

– « Moissons rouges : un Mayennais dans la Grande Guerre ».

S'inscrivant dans la commémoration du Centenaire de la guerre de 1914-1918, cette exposition évoque les conditions de vie des soldats sur le front à travers le récit de l'expérience d'un Mayennais, Albert Filoche, né à Grazay, brancardier au 124<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Conservées précieusement au sein de sa famille, les archives d'Albert Filoche forment un ensemble exceptionnel constitué de lettres et de carnets journaliers, de poèmes et de récits. L'exposition présentée a été conçue à partir d'une première exposition réalisée en 2005 avec la collaboration de l'historienne Jocelyne Dloussky. Remaniée et enrichie grâce aux documents collectés depuis cette date, elle permet aussi de mettre en lumière la participation exceptionnelle des Mayennais à la Grande Guerre.

L'exposition, présentée du 20 septembre 2014 au 30 janvier 2015, a été accompagnée d'un programme d'animations variées qui ont connu un vif succès : trois conférences ont été proposées : *Albert Filoche, un poilu sur*

*le front* de Jocelyne Dloussky, historienne, *Retrouvez vos ancêtres en 14-18* de Pierrick Bourgault, journaliste indépendant et photographe, *Du front à l'Asile* de Hervé Guillemain et Stéphane Tison, maîtres de conférences à l'université du Maine; deux concerts de la compagnie Ellébore, « Chansons pour une ville en guerre » ont fait salle comble avec 110 personnes à chaque représentation; deux projections du court métrage *Sur la trace des mutins*, évoquant les soldats mutins de 1917 envoyés aux travaux forcés dans les carrières de Voutré ont réuni 90 élèves lors d'une séance scolaire et 45 personnes en soirée; elles ont été suivies d'une rencontre avec le réalisateur Jean-Marc Allaine, le producteur Antoine Glémain et l'historien Jacques Cousin.

### **Site Internet**

En 2014, le nombre d'images consultées sur le site des Archives départementales a dépassé les 29 millions. (26 millions en 2012).

### **Numérisation**

Les travaux de numérisation ont porté en 2013 sur les registres des états de section du cadastre napoléonien, des listes nominatives de recensement de population (1946-1975) et des microfilms, en 2014 sur les registres d'état civil de 1902 à 1937 versés en 2013.

En interne, au cours de ces deux années, les opérations de numérisation ont concerné essentiellement les documents collectés à l'occasion de la préparation des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale.

## **Archives départementales de la Sarthe**

### **Fiche signalétique**

#### **Archives départementales de la Sarthe**

9 rue Christian-Pineau – 72 100 LE MANS

**Téléphone** : 02 43 54 74 74 – **Télécopie** : 02 43 54 74 46

**e-mail** : [archives@sarthe.com](mailto:archives@sarthe.com)

**Site internet** : [www.archives.sarthe.fr](http://www.archives.sarthe.fr)

**Heures d'ouverture** : lundi au jeudi, 13 h 00-17 h 30; vendredi, 8 h 30-17 h 30;  
un samedi tous les mois et demi, 8 h 30-13 h 00

(fermeture annuelle la 1<sup>re</sup> semaine de septembre et du 25 décembre au 1<sup>er</sup> janvier)

## **1) Enrichissement des collections**

### ***Archives publiques***

Dans le contexte du regroupement des services de l'État sur le site de l'ancienne caserne Paixhans, les Archives départementales ont accueilli 913 mètres linéaires de documents en 2013 et 1 438 mètres linéaires en 2014.

Parmi ces versements, on relève plus particulièrement :

– une riche série sur les ouvrages hydrauliques remontant au XIX<sup>e</sup> siècle (versement de la direction départementale des Territoires) ;

– les plans parcellaires et dossiers de gestion des forêts domaniales de Bercé et de Perseigne au XIX<sup>e</sup> siècle (versement de l'office national des Forêts) ;

– les archives administratives du Centre hospitalier général du Mans, des années 1850 à 1970 ;

– les dossiers de la cour d'assises de la Sarthe depuis 1935.

Au titre des dépôts d'archives communales, on signalera le fonds ancien très complet de la commune de Mayet, chef-lieu de canton d'envergure, et de son comice agricole (34 mètres linéaires).

### ***Archives privées***

Plusieurs entrées remarquables demandent à être signalées :

– les dossiers de travail et de documentation de l'historien Michel Rosier, spécialiste de l'histoire politique de la Sarthe sous les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques ;

– les archives du syndicat CGT Renault Le Mans de 1947 à 2005 ;

– le fonds de l'association Culture et liberté en Sarthe qui retracent trente années d'engagement associatif dans le domaine de l'insertion ;

– les archives d'activité de Pierre-Jean-Baptiste Lelong, lieutenant général de la sénéchaussée puis procureur syndic du district de Château-du-Loir (1770-1794), auxquelles étaient réunis les cahiers de plaintes et doléances des trente-neuf paroisses du ressort en 1789 ;

– les archives personnelles du docteur Rémi Charles, président du Groupement d'étude des maladies en Sarthe, principalement relatives à la mise en place du dépistage du cancer de sein en Sarthe (1986-2013) ;

– cahiers de notes, manuscrits, travaux et ouvrages de Paul Vallin, notamment relatifs à la Nouvelle Calédonie et à l'outre-mer français (années 1980) ;

– les archives de l'association de gestion du Centre socioculturel Simone Signoret de Mulsanne (1980-2010) ;

– le fonds de l'association Croyants en liberté Sarthe (1993-2008) ;

– les dossiers du pré-inventaire réalisés par l'association Sablé et alentours ;

– les archives de l'Association sarthoise pour l'érection d'un mémorial aux combattants d'Algérie, de 1992 à 2007 (ASEMACA) ;

– près de 14000 plans « constructeur » sur calque, produits par les entreprises Autobus Verney – SAMV – CBM Le Mans (1954-1986).

Le chartrier du Château de Courtanvaux (XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle), regroupant des archives personnelles, familiales, seigneuriales et de gestion domaniale des familles de Souvré, Le Tellier/Louvois et de Montesquiou, a fait l'objet d'un dépôt sous contrat par la commune de Bessé-sur-Braye.

Le Conseil général a fait l'acquisition en 2013-2014 des fonds suivants :

– des archives personnelles, dossiers de travail, correspondance érudite et mondaine, almanachs, cartes postales et documentation de l'abbé Bidault, spécialiste des étains religieux des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, relatifs aux arts et traditions populaires, à des manifestations et cérémonies et au clergé diocésain pendant la Seconde Guerre mondiale (1882-1969);

– un ensemble d'archives seigneuriales et domaniales intéressant la région de Saint-Calais du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle;

– des aquarelles, lithographies, estampes d'artistes de renom (Gamy, Rob Roy, Géo Ham) ayant trait au Grand prix de France et aux 24 heures du Mans;

– une collection produite par un photographe professionnel, composée de 176 ektachromes de vues aériennes de la Sarthe, prises de 1981 à 1987.

Par ailleurs, des témoignages oraux ont été collectés dans le cadre du programme « Sauvegarde de la parole sarthoise » sur la vigne et la tonnelerie et sur le monde ferroviaire en Sarthe qui ont permis la réalisation, en partenariat avec le service Archives et documentation de la SNCF, de trois films documentaires courts présentés dans le cadre de l'exposition *L'aventure du rail en Sarthe, des origines à la régionalisation*.

## 2) Instruments de recherche

37 instruments de recherche analytiques et inventaires synthétiques ont été rédigés au cours des deux années, dont le répertoire numérique détaillé du fonds Dorizon-Compagnie des tramways de la Sarthe.

Dans le cadre d'un stage de l'Institut national du patrimoine a été réalisé le répertoire numérique détaillé du fonds de la section commerciale du tribunal de première instance de La Flèche.

## 3) Échos et nouvelles

### *Expositions*

En 2013, la manifestation consacrée à *L'aventure du rail en Sarthe*, conçue autour d'une exposition avec catalogue, présentée à l'abbaye de l'Épau du 5 juillet au 15 septembre, et de déclinaisons itinérantes sur les sites des associations partenaires, a connu une excellente fréquentation. 8120 personnes au total ont découvert l'exposition elle-même, participé aux visites de sites, aux projections de films ou aux journées d'étude (L'Épau, 13 septembre) et d'animation (Château-du-Loir et Montabon, 12 octobre).

Cette manifestation a été l'occasion pour les Archives départementales, les Archives historiques de la SNCF et les cinq associations partenaires de décliner une politique d'animation territoriale destinée à un large public, tout au long de l'été et de l'automne 2013, avec un bon relais médiatique (de la part de France Bleu Maine en particulier). La notoriété des Archives départementales s'en est trouvée renforcée et la fréquentation du site de l'abbaye de L'Épau dynamisée.

Une déclinaison « tonnellerie » de l'exposition itinérante *Des vignes, des vins, des hommes* (conçue en 2012) a été présentée avec grand succès à l'espace Carnuta, à Jupilles, de mai à septembre 2013, où sont passés plus de 4200 visiteurs. Cette exposition a également connu une fréquentation remarquable à la cave Lelais, à Lhomme, où 1000 visiteurs se sont pressés sur un unique week-end.

Dans le cadre des célébrations nationales, le 11 avril 2013, une exposition et une conférence de Jean-Yves Le Naour ont été organisées à la Maison du Département à Mamers, en hommage à la grande figure politique que fut Joseph Caillaux, né au Mans le 31 mars 1863.

En 2014, l'exposition labellisée commémorative du centenaire de la première guerre mondiale *Des étrangers en Sarthe, des Sarthois à l'étranger* a été présentée simultanément dans l'espace d'exposition des Archives départementales et à l'abbaye de l'Épau (version itinérante sur panneaux), du 5 juillet au 17 septembre, ainsi que du 7 au 13 septembre dans le dortoir de l'abbaye. Sa fréquentation globale est de l'ordre de 1300 visiteurs. Elle a, par ailleurs, été présentée au château de Sablé-sur-Sarthe (centre Joël Le Theule de la Bibliothèque nationale de France) et, sous forme itinérante, à la Maison du département à Mamers et à l'espace culturel de Saint-Cosme-en-Vairais. Elle a donné lieu à l'impression d'un catalogue de 69 pages, produit à 1000 exemplaires.

Fruit d'un partenariat original avec la délégation de la Sarthe des Amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation, le Musée mémorial de Dora (Allemagne, Niedersachsen) avec la participation du lycée du Mans sud, les expositions conçues autour des dessins retrouvés du camp de déportés de Holzen et la vie de leur auteur Camille Delétang, sous le titre *Redécouverts – Camille Delétang, un homme dans son siècle de Verdun à la Résistance*, présentée dans l'espace d'accueil des Archives du 9 octobre 2014 à la mi-février 2015, ont connu un beau succès, grâce à une très forte implication associative (visites commentées quasi quotidiennes, relais auprès des médias...), puisqu'elle a accueilli 1016 visiteurs en l'espace de deux mois et demi seulement.

La circulation de quatre expositions itinérantes conçues par les Archives au cours des années antérieures – tout particulièrement celle de 2012 sur la vigne – a connu un très grand succès public dans le territoire départemental (1660 visiteurs), tout particulièrement dans le terroir viticole de Ruillé-sur-Loir, où 900 personnes se sont déplacées en l'espace de 12 jours.

À l'occasion des Journées européennes du Patrimoine 2013, les visites commentées de l'exposition temporaire sur *L'aventure du rail en Sarthe* ont drainé 1 700 visiteurs entre l'abbaye de l'Épau (samedi et dimanche) et les sites partenaires du milieu associatif (Beillé, siège de l'association Transvap et Semur-en-Vallon, siège du Petit train de Semur-en-Vallon).

Dans une configuration plus classique, en 2014, 40 visiteurs ont pris part à une visite-conférence autour de l'exposition du centenaire de la première guerre mondiale « Des étrangers en Sarthe, des Sarthois à l'étranger » (samedi après-midi) et 198 personnes ont été accueillies aux Archives départementales à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine (dimanche après-midi).

### ***Fréquentation de la salle de lecture***

1 006 lecteurs ont été accueillis en 2013 (999 en 2014), à l'occasion de 3 222 séances de travail (3 058 en 2014), soit 14 431 documents communiqués (12 373 en 2014). 51 % des visiteurs ont effectué des recherches généalogiques (48 % en 2014) et 23 % des recherches à caractère scientifique (35 % en 2014).

### ***Activités pédagogiques***

1 239 élèves ont été accueillis par le service éducatif sur l'année scolaire 2013 (1 403 en 2014), dont 500 élèves de cours élémentaire (307 en 2014) et 628 collégiens (753 en 2014), auxquels s'ajoutent élèves reçus dans le cadre de visites d'expositions. Par ailleurs, 50 étudiants (60 en 2014) ont pris part à des travaux encadrés aux Archives (notamment en licence 3 d'histoire) et 33 personnes handicapées ont également bénéficié d'un accueil dédié dans le cadre des visites de groupe sur mesure.

Comme les années antérieures, les Archives départementales ont organisé, à l'initiative de l'Inspection académique et en partenariat avec l'ONAC et les associations d'anciens combattants, une réunion de mobilisation du monde enseignant autour du concours national de la Résistance et de la Déportation en novembre 2013 et décembre 2014.

### ***Projets scientifiques***

À l'initiative des Archives départementales, le groupe de travail associant des enseignants-chercheurs, des étudiants de l'Université du Maine, les présidents et des membres des sociétés d'histoire et d'archéologie, les Archives départementales de la Sarthe et les Archives municipales du Mans, a activement poursuivi ses travaux en vue d'assurer l'édition scientifique et la publication en ligne des délibérations des conseils de ville du Haut-Maine antérieures à la Révolution (Beaumont-le-Vicomte, Château-du-Loir, Fresnay, La Ferté-Bernard, La Flèche, Le Mans, Mamers, Sablé, Saint-Calais, Sillé-le-Guillaume).

### **Numérisation**

En raison de leur fort intérêt pour de nombreux aspects de l'histoire locale, les originaux et microfilms des répertoires de notaires de la Sarthe (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) ont été numérisés par sous-traitance en 2013 en vue de leur mise en ligne ultérieure (102 000 images).

Dans la même optique, ce sont les registres des tables de successions et absences de l'Enregistrement qui ont été numérisés en 2014 (184 062 vues produites), en vue d'une mise en ligne en 2015.

En interne, en 2013, 12 068 vues numériques ont été réalisées dans le cadre de la grande collecte 1914-1918 (250 opérations), de la numérisation du chartrier de la Bouillerie et des activités du service éducatif ou de la préparation des expositions.

En interne toujours a été poursuivie en 2014 la numérisation du fonds d'archives seigneuriales et domaniales du château de La Bouillerie à Crosnières, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle (5 850 vues produites).

### **Diffusion en ligne**

L'indexation collaborative à l'année est désormais possible sur les registres numérisés des registres paroissiaux et de l'état civil.

Par ailleurs, dans le contexte du centenaire de la déclaration de guerre, ont été mis en ligne, en juillet 2014, les registres matricules militaires des classes de conscription de 1879 à 1922.

## **Archives municipales d'Angers**

### **Fiche signalétique**

#### **Archives municipales d'Angers**

Service Archives-Documentation-Photothèque de la ville d'Angers  
Hôtel de Ville, boulevard de la Résistance-et-de-la-Déportation,  
CS 80011 – 49 020 ANGERS cedex 02

**Téléphone** : 02 41 05 42 81 – **Télécopie** : 02 41 05 39 11

**e-mail** : [gilles.neau@ville-angers.fr](mailto:gilles.neau@ville-angers.fr) (*secrétariat*)

[sylvain.bertoldi@ville-angers.fr](mailto:sylvain.bertoldi@ville-angers.fr) (*direction*)

**Site internet** : [www.angers.fr/archives](http://www.angers.fr/archives)

**Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00

(fermeture annuelle la 1<sup>re</sup> quinzaine d'août)

Pour une première approche des fonds consulter  
le site internet rubrique *Archives municipales*

## 1) Enrichissement des collections

### *Archives publiques*

De nombreux audits d'archives ont été menés à la faveur de déménagements ou réorganisations de services. 330 mètres linéaires ont été collectés, parmi lesquels il faut signaler :

- projet et contrat éducatif local (2007-2010);
- menus des réceptions officielles organisées par la Ville (1990-2008);
- charte culture et solidarité, ateliers Gaubourgs, Tours de scènes (1998-2008);
- Bâtiments municipaux : organisation de la direction, gestion, travaux (1938-1990);
- centre nautique du lac de Maine, création et gestion (1978-2011);
- relations internationales : partenariat Angers-Bamako (1972-2006), dossiers des ambassadeurs des villes jumelles (1986-2013);
- opérations d'urbanisme, d'aménagement et renouvellement urbain (1969-2014);
- équipements culturels (1970-2010);
- projet Rives nouvelles (2002-2014);
- politique de la ville, associations, jeunesse (quartiers Monplaisir – Grand-Pigeon) (2002-2010);
- dossiers suivis par la direction générale des services (1982-2013).

### *Archives privées*

Parmi les 133 mètres collectés figurent de beaux ensembles :

- archives de l'entreprise Thomson (années 1960-début XXI<sup>e</sup> siècle);
- syndicat de gestion de l'île Saint-Aubin, gestion du territoire (1825-2012);
- groupement musical Fanfare du IV<sup>e</sup> arrondissement (1891-1991);
- association Présence de l'art contemporain Angers (PACA) (1985-2013);
- archives familiales Belliard-Poirier, Chaslot, Jubin-Defoix;
- épicerie Huchet, rue Toussaint, Angers (gestion, fournisseurs) (1938, 1949);
- section d'Angers de la lutte nationale contre le taudis (vers 1920-1945);
- archives personnelles de Christine Brisset, fondatrice des Castors Angevins, concernant le logement social à Angers (années 1940-1960);
- université angevine du temps libre (UATL) (1974-2013);
- compagnie Jo Bithume (spectacle des arts de la rue, fondatrice des Accroche-Cœurs) (1982-2014).

## **Archives iconographiques et audiovisuelles**

32 170 nouvelles pièces sont entrées dans les fonds iconographiques, patrimoniaux et de communication : versements des différents photographes qui travaillent pour la Ville, dons et achats, numérisation de fonds privés...

Il faut noter en particulier :

– plaques de verres de la Société anonyme des filatures, corderies et tissages Bessonneau ;

– albums de souvenirs et de voyages d'André Godin, commerçant et artiste amateur (1894-1940) ;

– clichés des expositions organisées par Présence de l'art contemporain Angers ;

– abattoirs d'Angers, dessins d'Auguste Ventrou (1910-1914).

Des documents de collections privées ont été numérisés pour enrichir les fonds, notamment une sélection de clichés sur le footballeur Georges Bykadoroff et les clichés du livre Angers mémoire pris en 1997 par Éric Jabol.

L'ensemble des plaques de verre conservées aux Archives a fait l'objet d'une opération de restauration.

## **Objets**

Médailles ayant appartenu au maire Jean Turc (1963-1977).

## **2) Instruments de recherche et publications**

### ***Instruments de recherche***

En plus des classements ouverts en continu pour les séries d'archives qui s'accroissent au jour le jour (versements administratifs contemporains, archives privées, documents iconographiques), les inventaires suivants ont été rédigés :

– police – Hygiène et sécurité publiques (2 et 7 D) ;

– bâtiments municipaux (52-126 M) ;

– association syndicale des propriétaires de l'île Saint-Aubin (73 J) ;

– association Présence de l'art contemporain Angers (76 J) ;

– université angevine du temps libre (87 J).

### ***Autres publications***

« Angers depuis 1945 », dans *Guide Angers Ville d'Art et d'Histoire*, 2013.

« Banquets institutionnels à Angers sous l'Ancien Régime », dans *Archives d'Anjou*, 2013.

« Banquets institutionnels et repas officiels à Angers de 1790 à 2010 », dans *Archives d'Anjou*, 2014.

« Nouvelles acquisitions des archives municipales d'Angers », dans *Archives d'Anjou*, 2014.

Chronique historique mensuelle dans *Vivre à Angers*. Le texte intégral, plus développé, est en ligne sur internet à l'adresse indiquée ci-dessus.

### **3) Échos et nouvelles**

#### ***Fréquentation de la salle de lecture – nombre de documents communiqués***

312 lecteurs en 2013, 339 en 2014 ont consulté chaque année environ 3000 documents. L'ensemble des communications, comprenant celles effectuées au profit des services de la mairie et les clichés numériques envoyés par le service Photothèque, s'élève à 11 420 documents pour 2013, 8 121 en 2014.

Une version test du site « Archives en ligne » permettant des recherches transversales dans un grand nombre de fonds a été ouverte en salle de lecture.

#### ***Activités pédagogiques***

Des cours de paléographie sont donnés à l'université et, pour tous les passionnés de recherches, dans le cadre de l'Association des Amis des Archives de l'Anjou (4 A).

Un travail de recherche et de constitution de bases de données sur les commerces angevins (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) a été mis en place avec un groupe de chercheurs bénévoles autour de Sylvette Robson.

#### ***Numérisation***

Les fonds suivants ont fait l'objet d'une campagne de numérisation : cahiers de doléances, comptes anciens (1367-1712), registres de la capitation (1712-1789), arrêtés municipaux (1793-1919), états de sections du cadastre (1810 et 1840), grand cartulaire analysé de la ville, registres de la contribution mobilière (1791-1792), délibérations du conseil municipal (2007-2014), affiches. La numérisation des recensements de la population, déjà entamée il y a quelques années, a été complétée (1790-1836), de même que celle des listes électorales (1796-1889).

## Archives municipales de Laval

### Fiche signalétique

#### Archives municipales de Laval

1 rue Prosper-Brou CS 71327 – 53013 LAVAL cedex

**Téléphone** : 0243498581

**e-mail** : [archives@laval.fr](mailto:archives@laval.fr)

**Site internet** : [www.mairie-laval.fr/franc/archives/index.php?rubid=1&id=12](http://www.mairie-laval.fr/franc/archives/index.php?rubid=1&id=12)

**Heures d'ouverture** : lundi et mardi : 14h00-17h00, mercredi : 9h00-12h00,  
14h00-17h00, jeudi et vendredi : 14h00-17h00

(fermeture annuelle entre Noël et le 1<sup>er</sup> janvier, se renseigner pour la période d'été)

Une bonne partie du fonds moderne antérieur à 1950 est encore déposée aux Archives départementales de la Mayenne.

### 1) Enrichissement des collections

#### *Archives publiques*

L'accroissement net total a été de 67 m linéaires au cours des années 2013 et 2014.

Une nouvelle convention a été signée avec Laval-Agglomération pour la gestion des archives de l'intercommunalité

#### *Archives privées*

Parmi les dons et dépôts reçus en 2013 et 2014 on notera la licence de pilote et le carnet de vol de la première femme pilote de l'aéro-club de la Mayenne, des archives du comité de jumelage Laval-Boston (en cours de classement) et 100 photographies du Carnaval prises entre 1994 et 2002 (essentiellement des portraits).

### 2) Instruments de recherche

Le classement des archives de l'intercommunalité a été poursuivi. Il concerne pour l'instant les archives du District.

Le classement des versements a été poursuivi. En particulier ont été classés les dossiers de lotissement.

Des inventaires papier ainsi qu'un poste de consultation du module web sont mis à la disposition des lecteurs.

### 3) Échos et nouvelles

#### *Salle de lecture*

La fréquentation du service a notablement augmenté mais elle reste modeste.

#### *Valorisation*

Les Archives municipales ont participé à l'opération « Industrielle attitude » permettant au grand public d'accéder aux entreprises mayennaises et aux Journées du Patrimoine. À ces occasions, une visite du service a été proposée ainsi qu'une mini-exposition de documents remarquables.

La responsable du service est intervenue lors des « Cafés d'histoire », animation d'été proposée par le service Patrimoine : une causerie d'une demi-heure autour d'un café.

#### *Numérisation*

Ont été numérisés des documents du fonds Trouillet (1943-1955), des diapositives des années 1970 ainsi que des diapositives prêtées pour reproduction et concernant un voyage à Boston (Angleterre) dans le cadre du jumelage.

## Archives Ville Le Mans et Le Mans Métropole

#### Fiche signalétique

**Archives municipales et du Mans Métropole, communauté urbaine**

102, rue Gambetta – 72039 Le Mans cedex 9

**Téléphone** : 02 43 47 49 03 – **Télécopie** : 02 43 47 43 68

**e-mail** : [archives@ville-lemans.fr](mailto:archives@ville-lemans.fr)

**Heures d'ouverture** : lundi-vendredi, 8h30-12h00 et 13h00-17h00

(fermeture des portes 15 minutes avant)

### 1) Enrichissement des collections

#### *Archives publiques*

Parmi les versements pris en charge en 2013-2014, on peut noter les ensembles suivants :

- aménagement urbain : circulation urbaine (1984-2011), transport urbain (2002-2012), zones d'aménagement (1997-2010), opération d'urbanisme (1986-2008), plan d'aménagement urbain (1994-2008);
- assemblées : conseil municipal (2010-2011), municipalité (2011-2012), conseil communautaire (2010-2011), bureau communautaire (2011-2012);
- budget et fiscalité : budget Ville et Le Mans Métropole (2013-2014);
- espaces verts : aménagement des aires de jeux et des espaces verts (1974-2011);
- population : registre des naissances (1913), registre des mariages (1937), registre des décès (1937), tables décennales naissances (1903-1912);
- services généraux : arrêtés du Maire (2012-2013), arrêtés du Président de Le Mans Métropole (2012-2013), autorisation d'ouverture exceptionnelle de magasins et liquidation de marchandises (2007-2008);
- théâtre municipal : programmation culturelle (1999-2009);
- urbanisme : permis de construire de la ville du Mans et communes de Le Mans Métropole (2005-2008), plan d'occupation des sols (1987-2008).

## **2) Instruments de recherche et publications**

- 7859 notices ont été saisies et indexées sur le logiciel de gestion d'archives;
- 13851 notices ont été saisies et indexées sur le logiciel de gestion d'archives Avenio qui fait office d'instrument de recherche.
- Mise à jour des répertoires numériques existants pour les séries modernes.

## **3) Échos et nouvelles**

### ***Numérisation***

20 786 fichiers numériques ont été produits. Ils concernent : 4 registres de tables décennales naissances (1762-1791, 1903-1912), 1 registre de tables décennales mariages (1782-1791), 1 registre de tables décennales décès (1752-1761), 4 registres naissances (1911-1912), 5 registres mariages (1933-1937), 5 registres décès (1933-1937), 24 registres de délibérations municipales (1943-1967), une sélection de 274 plans de permis de construire (1956-1961), 3592 reportages photographiques architecture et opération d'urbanisme (1968-1972), 108 cartes postales (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles).

### ***Restauration***

Poursuite de la campagne de restauration : 25 listes électorales (1923-1932), 16 registres paroissiaux (1584-1791), 8 registres d'état civil (1793-1863), 1 registre du bureau de bienfaisance (1835-1863), 6 registres de recensement pour le logement militaire (1871-1897), 3 registres de recensement de la garde nationale mobile (1848-1870), 1 registre de déclaration d'ouverture d'écoles

primaires et de salles d'asile (1886-1917), 122 planches cadastrales (1843-1846).

### ***Expositions***

Contribution à l'exposition « Chemins de mémoire, les Manceaux dans la Grande guerre » présentée à la médiathèque Louis Aragon du Mans.

Présentation d'une exposition dans l'enceinte des Archives du Mans sur une déclinaison de l'exposition citée ci-dessus, portant sur la mise en lumière d'une collection de factures et de courriers à en-tête.

### ***Publications***

Deux articles rédigés par Sophie Rouyer, directrice des Médiathèques et Archives du Mans, sont parus dans la revue *La Vie Mancelle et Sarthoise* : « La place de L'Éperon au xx<sup>e</sup> siècle » ; « La place de l'Éperon, de la fortification défensive à la place publique »

# Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest

## (Anjou – Maine – Poitou-Charente – Touraine)

### Table générale

(Tome 122 – année 2015)

#### Articles

- AUBERT, Gauthier, Le premier parlement de sang bleu ? Nobilité, filtrage et exclusion en Bretagne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (*dossier : Parlements de l'Ouest*) ► n° 3, p. 55
- AUBERT, Gauthier, HESS-MIGLIORETTI, Aurélie, MERGEY, Anthony, Le projet Ar Parl : le point sur une enquête en cours (*dossier : Parlements de l'Ouest*) ► n° 3, p. 173
- BELMONT, Alain, Une industrie au service du pain : les carrières de meules de Cinq-Mars-la-Pile (Indre-et-Loire), au XVII<sup>e</sup> siècle ► n° 4, p. 47
- BLAIN, Jean-Baptiste, La délicate gestion des *U-Boot-Bunker* à Bordeaux et Saint-Nazaire, de la Libération aux années 2000 ► n° 4, p. 121
- BOCHACA, Michel, D'un port à l'autre : le temps dans les récits de traversée des mers du Ponant au XV<sup>e</sup> siècle ► n° 2, p. 43
- BOUVET, Christian, GALLICÉ, Alain, Châteaubriant et Ancenis : la « frontière » entre le duché et le royaume en 1487-1488. Ou « Avoir gecté la frontière si loing des pays du Roy » ► n° 1, p. 77
- CEVINS, Marie-Madeleine DE, Du nouveau sur le *poverello* breton ? ► n° 4, p. 7
- CHALINE, Olivier, La pratique des remontrances au XVIII<sup>e</sup> siècle (Paris, Rouen, Rennes) (*dossier : Parlements de l'Ouest*) ► n° 3, p. 89
- DAIREAUX, Luc, Le parlement de Normandie et l'Édit de Nantes : une bataille de dix ans (1599-1610) (*dossier : Parlements de l'Ouest*) ► n° 3, p. 77
- FEUTRY, David, AUBERT, Gauthier, Introduction : Les parlements de l'Ouest : archives, logiques et pratiques institutionnelles (*dossier : Parlements de l'Ouest*) ► n° 3, p. 7
- FEUTRY, David, Conclusion : L'historien, Sisyphe et les parlements (*dossier : Parlements de l'Ouest*) ► n° 3, p. 185
- FICHOU, Jean-Christophe, À la guerre comme à la guerre. Une conserve de poisson au goût déroutant pendant la Seconde Guerre mondiale en France ► n° 2, p. 139

- FOLLAIN, Antoine, ARCHALEÛS, Matthieu, Des confréries sans confrères et des « boîtes » sans fonds à Baugé, dans le diocèse d'Angers, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ► n° 2, p. 67
- GUÉGAN, Isabelle, Domaine congéable et habitat rural en Cornouaille au XVIII<sup>e</sup> siècle : enjeux et stratégies autour de l'interdiction d'édifier ► n° 4, p. 67
- GUILLAUMA, Yves, L'achèvement de l'arc-en-ciel politique dans la presse quotidienne bretonne. La création de *La République sociale* ► n° 4, p. 97
- LE BLOAS, Alain, L'apothéose de La Tour d'Auvergne. Une grande fête publique sous la monarchie de Juillet ► n° 1, p. 135
- LE LEC, Julien, Le parlement de Bretagne et la réglementation du port d'armes (1554-1789) (*dossier : Parlements de l'Ouest*) ► n° 3, p. 129
- LEMAÎTRE, Alain J., Le pouvoir réglementaire. Les arrêts sur remontrances du procureur général du roi au parlement de Bretagne (*dossier : Parlements de l'Ouest*) ► n° 3, p. 151
- LÉMEILLAT, Marjolaine, Pierre, fils de Jean II, duc de Bretagne ou l'existence mouvementée d'un noble cadet dissipateur ► n° 2, p. 7
- MARCHAND, Jean-Pierre, BONNARDOT, Valérie, PLANCHON, Olivier, Le climat de Laval au début de la Renaissance. Essai de géographie historique ► n° 1, p. 103
- MARQUIS, Hugues, Un aspect de l'implication de l'École dans la Grande Guerre : l'hommage aux « maîtres morts pour la France » dans l'académie de Poitiers (1914-1930) ► n° 2, p. 119
- MARTIN, Philippe, La production de guano artificiel, une étape dans la professionnalisation des fabricants d'engrais : l'exemple d'Édouard Derrien à Nantes (1840-1860) ► n° 1, p. 161
- MARTINETTI, Brice, La prépondérance socio-économique des négociants protestants à La Rochelle au XVIII<sup>e</sup> siècle ► n° 2, p. 85
- MATHIEU, Isabelle, Un chantier de restauration à Angers à la fin du Moyen Âge : le compte de Jean Perier (1478) ► n° 1, p. 41
- MAZEL, Florian, Entre mémoire carolingienne et réforme « grégorienne ». Stratégies discursives, identité monastique et enjeux de pouvoir à Redon aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles ► n° 1, p. 9
- NIGER, Julien, L'assemblée des chambres du parlement de Normandie sous la garde des Sceaux de Miromesnil (1774-1787) (*dossier : Parlements de l'Ouest*) ► n° 3, p. 107
- PELTIER, Cyril, Jean d'Angers l'Ancien : itinéraire d'un sculpteur angevin en Espagne au Siècle d'Or (de 1532 à 1576) ► n° 4, p. 31
- PICHARD-RIVALAN, Mathieu, Un parlement débutant ? Les hésitations de l'arrêt civil au parlement de Bretagne (1554-1570) (*dossier : Parlements de l'Ouest*) ► n° 3, p. 13
- QUÉNIART, Jean, *In memoriam* – Louis Pape ► n° 1, p. 7
- RIVAULT, Antoine, « Monsieur le gouverneur est entré en la cour ». Les entrées des gouverneurs de province au parlement de Bretagne pendant les guerres de Religion (1554-1598) (*dossier : Parlements de l'Ouest*) ► n° 3, p. 35

SCHMITT, Anne, RENAUD, Jean-Nicolas, Un héroïsme républicain. L'exemple du sauveteur dans *Le Nouvelliste du Morbihan* (1887-1914) ► n° 2, p. 99

### Comptes rendus

ANDRIEUX, Jean-Yves (dir.), *Villes de Bretagne. Patrimoine et histoire* (O. Charles) ► n° 4, p. 163

AUBERT, Gauthier, *Les Révoltes du papier timbré, 1675. Essai d'histoire événementielle* (G. Saupin) ► n° 1, p. 199

AUMONT, Michel, *Les corsaires de Granville. Une culture du risque maritime (1688-1815)* (D. Plouviez) ► n° 2, p. 166

COUTELLE, Antoine, *Poitiers au XVII<sup>e</sup> siècle. Les pratiques culturelles d'une élite urbaine* (M. Cassan) ► n° 1, p. 197

DALARUN, Jacques, LE HUËROU, Armelle (dir. et trad.), *Claire d'Assise. Écrits, Vies, Documents* (L. Moulinier-Brogi) ► n° 4, p. 148

GALLIOU, Patrick, *Les Osismes, peuple de l'occident gaulois* (J.-Y. Eveillard) ► n° 4, p. 145

GIRON-PANEL, Caroline, GRANGER, Sylvie, LEGRAND, Raphaëlle et POROT, Bertrand (dir.), *Musiciennes en duo Mères, filles, sœurs ou compagnes d'artistes* (F. Pitou) ► n° 2, p. 164

GOARZIN, Anne, LE DISEZ, Jean-Yves (dir.), *Bretagne/Cornouailles (britanniques) : quelles relations? (Brittany/Cornwall: what relations?)* (M. Siloret) ► n° 1, p. 216

GUGELOT, Frédéric, *La messe est dite. Le prêtre et la littérature d'inspiration catholique en France au XX<sup>e</sup> siècle* (Y. Tranvouez) ► n° 4, p. 159

GUIGON, Philippe (éd.), *Querelles autour de l'hagiographie bretonne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Dom François Plaine et les Bollandistes. Correspondance* (A.-Y. Bourgès) ► n° 4, p. 151

GUILLOT, Hubert, *Actes des ducs de Bretagne (944-1148)* (D. Pichot) ► n° 1, p. 191

HELLEGOUARC'H-BRYCE, Anne, HEATHER, Williams (dir.), *Regards croisés sur la Bretagne et le pays de Galles/Cross-Cultural Essays on Wales and Brittany* (M. Siloret) ► n° 2, p. 169

HENRY, Cyprien, QHAGHEBEUR, Joëlle, TANGUY, Bernard (présenté et introduit par), *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé* (D. Pichot) ► n° 2, p. 159

JORET, Éric, LAGADEC, Yann (dir.), *14-18, hommes et femmes d'Ille-et-Vilaine dans la Grande Guerre* (J.-N. Grandhomme) ► n° 1, p. 209

JOUTARD, Philippe, *Histoire et mémoires, conflits et alliance* (J. Cucarull) ► n° 1, p. 214

KERNALEGENN, Tudi, *Histoire de l'écologie en Bretagne* (Y. Tranvouez) ► n° 4, p. 161

KIMIZUKA, Hiroyasu, *Bordeaux et la Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les routes du vin* (P. Pourchasse) ► n° 4, p. 154

LE DOUGET, Annick, *Violence au village. La société rurale finistérienne face à la justice (1815-1914)* (J. Le Bihan) ► n° 1, p. 206

- LE HUËROU, Armelle (éd. et trad.), *Baudri de Bourgueil. Œuvres en prose (textes hagiographiques)* (L. Tranduc) ► n° 2, p. 155
- LE MOIGNE, Frédéric (éd.), *Billets de Rome. Monseigneur Paul Gouyon, archevêque de Rennes, au concile Vatican II (1964-1965)* (Y. Tranvouez) ► n° 1, p. 211
- LÉMEILLAT, Marjolaine (éd.), *Actes de Jean 1<sup>er</sup>, duc de Bretagne (1237-1286)* (A.-Y. Bourgès) ► n° 2, p. 161
- LÉMEILLAT, Marjolaine (éd.), *Actes de Pierre de Dreux, duc de Bretagne (1213-1237)* (A. Chauou) ► n° 4, p. 150
- LUNVEN, Anne, *Du diocèse à la paroisse. Évêchés de Rennes, Dol et Alet/Saint-Malo (V<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)* (P. Guigon) ► n° 2, p. 157
- MAUGER, Michel, *Aristocratie et mécénat en Bretagne au XV<sup>e</sup> siècle. Jean de Derval, seigneur de Châteaugiron, bâtisseur et bibliophile* (F. Mercier) ► n° 1, p. 193
- MOCH, Leslie Page, *The Pariahs of Yesterday. Breton Migrants in Paris* (J. Le Bihan) ► n° 4, p. 155
- PLOUVIEZ, David, *La Marine française et ses réseaux économiques au XVIII<sup>e</sup> siècle* (G. Le Bouëdec) ► n° 1, p. 204
- RAMEIX, Solange, *Justifier la guerre. Censure et propagande dans l'Europe du XVII<sup>e</sup> siècle (France-Angleterre)* (B. Evain) ► n° 1, p. 202
- RIVAUD, David (dir.), *Entrées épiscopales, royales et princières dans les villes du Centre-Ouest de la France (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)* (A. Rivault) ► n° 1, p. 195
- SCHNAKENBOURG, Éric, *Entre la guerre et la paix. Neutralité et relations internationales XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles* (P. Pourchasse) ► n° 2, p. 167
- TISON, Stéphane (dir.), *Paul d'Estournelles de Constant. Concilier les nations pour éviter la guerre (1878-1924)* (J.-B. Bruneau) ► n° 4, p. 158
- TRANVOUEZ, Yvon (dir.), *Religion(s) en Bretagne aujourd'hui* (M. Launay) ► n° 2, p. 171
- TRANVOUEZ, Yvon (dir.), *La décomposition des chrétientés occidentales (1950-2010)* (S. GICQUEL) ► n° 1, p. 212

La recherche dans les universités de l'Ouest ► n° 4, p. 167



# ABONNEMENT

FRANCE, 4 numéros : 20 € – Étranger, 4 numéros : 40 €  
(*franco de port*)

ADRESSE D'EXPÉDITION  
(pour toute commande)

Nom .....

Prénom .....

Organisme .....

Adresse .....

.....

Code postal .....

Ville .....

Pays .....

Ce bon de commande accompagné d'un chèque à l'ordre de  
**Agent comptable de l'Université Rennes 2**  
est à envoyer à l'adresse suivante :

**PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES**  
Campus de La Harpe  
2 rue du Doyen-Denis-Leroy  
35044 Rennes cedex  
France

## QUELQUES RÈGLES DE PRÉSENTATION DES TEXTES À L'USAGE DES AUTEURS

### 1 – Indiquer sous le titre de l'article la qualité et l'adresse institutionnelle de l'auteur

Ex. : Xxxx Xxxxxx, maître de conférences en histoire contemporaine, université de X., groupe de recherches de rattachement.

### 2 – Remplacer les majuscules par des petites capitales exclusivement pour les noms d'auteurs et les siècles : xv<sup>e</sup> siècle et non XV<sup>e</sup> siècle.

Accentuer les majuscules.

### 3 – Abréviations : en user le moins possible

Pas d'abréviations pour le nom des revues, surtout pour les revues locales qui ne sont connues que des locaux.

Pour les dépôts d'archives :

- ne pas mettre ADIV ou AD 35 mais : Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan...;
- préférer Arch. nat. à AN;
- mettre les noms des bibliothèques en entier.

Développer les sigles entre parenthèses lors de leur première occurrence.

### 4 – Références bibliographiques

– mettre toujours et partout les prénoms et les noms (ne pas abrégé le prénom par une initiale);

– utiliser les petites capitales pour le nom propre et non les majuscules, utiliser les minuscules pour le prénom; les séparer par des virgules.

NOM, Prénom, *Titre de l'ouvrage en italique*, Lieu d'édition, éditeur, « collection » (éventuellement), année, pages.

Une bibliographie peut être donnée en fin d'article si cela est nécessaire.

### 5 – Forme des notes

Préférer la forme traditionnelle (référence biblio. développée lors de sa première occurrence, abrégée ensuite) à la forme anglo-saxonne (nom, date, page).

### 6 – Titres et sous-titres

Il est préférable de s'en tenir à deux niveaux. Mais si cela s'avère nécessaire afin de ne pas obtenir de trop longues pages trop compactes, un troisième niveau d'intertitres peut être utilisé.

### 7 – Cartes et documents couleur ou noir et blanc... et autres questions non évoquées ici :

Consulter la Rédaction (adresse ci-dessous).

### 8 – Envoi de l'article

- donnez le texte en fichier attaché au format word (pas de PDF)
- donnez les images à part, ne pas envoyer de fichiers trop lourds dans un premier temps
- accompagnez votre article d'un résumé de 10 à 15 lignes, en français et en anglais
- donnez une adresse postale qui servira pour l'envoi des tirés à part.

### 9 – Contact

Annie ANTOINE, Secrétaire de l'Association pour la publication des ABPO  
université de Rennes 2, Département Histoire,  
Place du Doyen-Henri-Le-Moal – 35043 RENNES Cedex  
e-mail : [annie.antoine@uhb.fr](mailto:annie.antoine@uhb.fr)

*Les manuscrits sont à envoyer à l'adresse ci-dessus*

*Ouvrage achevé d'imprimer  
sur les presses du service reprographique  
de l'université Rennes 2 Haute-Bretagne  
en avril 2016*

